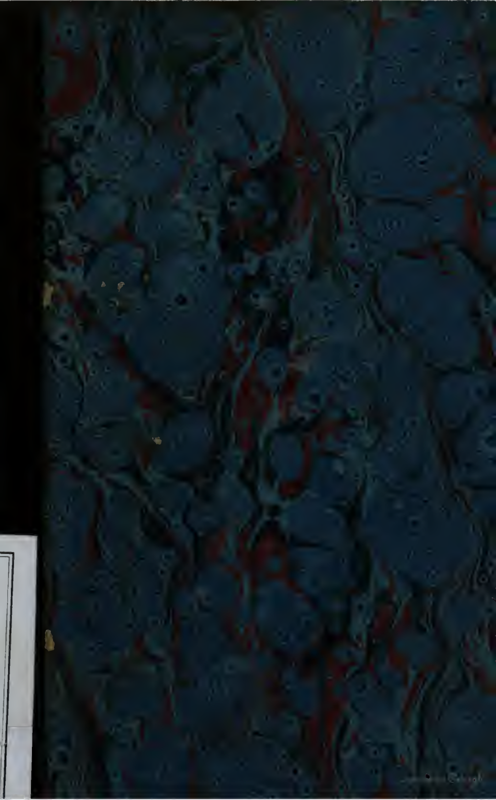
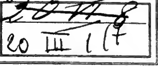
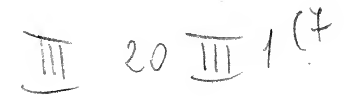



· BIBLIOTECA ·
· LVCCHESI · PALLI ·


20 III 1





HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

PERSÉCUTIONS

DE L'ÉGLISE

VII

ON TROUVE CHEZ LES MÊMES LIBRAIRES :

Lyon.—Imp. d'Ant. Perisse.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

PERSÉCUTIONS

DE L'ÉGLISE

PAR P. BELOUINO

SEPTIÈME VOLUME.



PERISSE FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

DE N. S. P. LE PAPE ET DE SON ÉM. MGR LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE.

LYON
ANCIENNE MAISON
GRANDE RUE MERCIÈRE, 49,
ET RUE CENTRALE, 60.

PARIS
NOUVELLE MAISON
RUE SAINT-SULPICE, 38,
ANGLE DE LA PLACE.

1855

QUATRIÈME ÉPOQUE.

SUITE.

CHAPITRE II.

Persécutions de l'Eglise, depuis la fin de l'hérésie des Iconoclastes, en 842, jusqu'à la fin de la persécution des Musulmans d'Espagne en 859.

—

Pour retrouver des persécutions, il faut que nous allions jusqu'à l'an 850 et que nous nous transportions en Espagne, où le calife Abdérame, II[e] du nom, règne à Cordoue, depuis l'an 821. Michel III, dit l'Ivrogne, est assis sur le trône d'Orient qu'il déshonore. La chaire de saint Pierre est occupée par le pape Léon IV.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de la domination musulmane en Espagne. Il nous suffira de dire, qu'après avoir appartenu au califat de Damas, en qualité de province, l'Espagne passa presque tout entière au pouvoir des califes de Cordoue qui s'étaient déclarés indépendants.

La plus grande partie de la péninsule appartenait aux musulmans. Deux petits royaumes chrétiens, celui d'Asturie et celui de Navarre, ne pouvaient, quant à présent, faire contrepoids à la puissance des califes de Cordoue. Rohrbacher (p. 39, vol 12) se trompe quand il met à l'époque où nous sommes, c'est-à-dire en 850, Abdérame III au lieu d'Abdérame II. Abdérame III ne commença à régner qu'en 912.

A la cour d'Abdérame II, il y avait un renégat chrétien nommé Bodon. Il s'était fait juif et il excitait vivement le prince à forcer, sous peine de mort, les chrétiens de ses états à se faire juifs ou musulmans. Ce fut là le principe de la persécution. Les chrétiens qui habitaient le califat de Cordoue, avaient envoyé au roi Charles de France, ainsi qu'aux évêques de ce pays, des députés, pour les prier de les protéger contre les persécutions que suscitait cet indigne renégat. Il arriva même que beaucoup d'entre eux, pour se mettre à l'abri de la persécution, passèrent en France où ils leur fut donné des lettres dites de protection. En 844, Charles-le-Chauve, qui assiégeait Toulouse, avait accordé la même faveur à ceux des sujets chrétiens d'Abdérame qui s'étaient réfugiés aux environs de Barcelone.

Le prince musulman était fort irrité de cette protection accordée par les princes français, et il s'en vengeait en persécutant davantage les chrétiens ses sujets.

Presque aussitôt après son élévation au trône, il avait fait mourir pour cause de christianisme, deux frères nommés Adolphe et Jean. Leurs actes qu'avait écrits l'abbé de Cutéclar Spera-in-Deo, ont malheureusement été perdus. L'Eglise honore ces deux saints le 27 septembre.

En l'an 840, dans une partie de la Navarre qui obéis-

sait encore aux califes, deux vierges chrétiennes, Nunilo et Alodie furent martyrisées pour la foi. Le lieu de leur martyre fut Najera et non pas Najara. C'est une petite ville d'Espagne (Burgos) à 24 kilomètres de Logrono. Najera fut anciennement la résidence des rois de Navarre. Les corps des deux saintes furent transférés au monastère de saint Sauveur de Leyre. Leur fête a lieu le 22 d'octobre.

Tels sont les seuls événements que nous reconnaissions antérieurement à la grande persécution commencée en 840.

C'était dans la 29e année du règne d'Abdérame. Il y avait à Cordoue un prêtre nommé Parfait, fort instruit dans la langue arabe, et à cause de cela très connu des mahométans. Son instruction était très grande aussi dans les sciences religieuses qu'il avait étudiées dans le monastère de saint Acisile, où il était resté une grande partie de sa jeunesse. Mais il avait eu le malheur d'abjurer la foi devant le Cadi. Ce malheur pesait sur sa conscience et le remords était presque aussitôt entré dans son cœur. Il n'attendait qu'une occasion pour réparer son crime.

Un jour qu'il passait dans les rues de Cordoue, quelques musulmans lui demandèrent ce qu'il pensait touchant Jésus-Christ et Mahomet. « Je veux bien vous le dire, répondit-il, si vous me promettez de ne pas vous en fâcher. » Ils le lui promirent. Alors il leur dit : « Eh bien! nous estimons, nous chrétiens, que Mahomet est un des faux prophètes prédits dans l'Evangile, son enseignement est pernicieux et conduira au feu éternel ceux qu'il a séduits. » Ensuite il leur expliqua comment la religion chrétienne réprouvait certaines impuretés de la leur. Sur le moment ces musulmans continrent leur indignation ; mais bientôt après, Parfait étant encore sorti, ils dirent en le voyant

venir de loin, a la foule qui les environnait : « Voilà un homme qui dernièrement a insulté la loi et le prophète. Il a maudit ceux qui croient à notre religion. » On se saisit de Parfait et on le mena au cadi qui le fit charger de fers et mettre en prison pour le faire mettre à mort à l'issue du Rhamadan. Durant quelques mois qu'il passa dans sa prison, Parfait se disposa par le jeûne et par la prière au sacrifice qu'il allait accomplir. Pleurant sa faute passée, il demandait instamment à Dieu le courage nécessaire pour mourir martyr de la foi à laquelle il était revenu. Le premier jour du mois que les Arabes nomment chaoûal le saint fut conduit dans une plaine auprès de Cordoue, pour y être mis à mort. Un concours immense de peuple se fit à cette occasion. Parfait confessa Jésus-Christ, protesta de sa haine pour Mahomet. Il eut la tête tranchée. C'était le vendredi 18 avril 850. L'Eglise honore sa mémoire à l'anniversaire de sa mort.

A la même époque, un marchand nommé Jean fut accusé d'avoir mal parlé de Mahomet. Par ordre du cadi, il fut cruellement fouetté, promené par toute la ville sur un âne et jeté dans une prison, où plus tard saint Euloge le trouva. Ces deux événements excitèrent le zèle des chrétiens. Beaucoup de moines quittèrent spontanément leurs monastères et leurs solitudes pour venir confesser hautement Jésus-Christ. Ce fut un mouvement tellement général, que les musulmans craignirent une révolte, et prièrent les chrétiens de rester en repos. Il n'y avait pas fusion de nationalité entre les conquérants et les vaincus. Les anciens habitants formaient une population complètement distincte des musulmans.

Le premier moine qui souffrit en cette circonstance pour Jésus-Christ, se nommait Isaac. Né à Cordoue, de

parents riches, il avait quitté la charge de greffier public pour se retirer au monastère de Tabane. Il y était depuis trois ans quand, au récit des événements que nous venons de raconter, il vint à Cordoue se présenter au cadi. « J'embrasserais volontiers votre religion, lui dit-il, si vous vouliez m'en instruire. » Le cadi lui dit qu'il fallait croire ce que Mahomet avait enseigné. « Votre prophète, dit Isaac, est un imposteur qui conduira en enfer les âmes qu'il a séduites. Comment ne quittez vous pas cette erreur grossière vous qui êtes savant, pour embrasser le christianisme ? » Outré de colère, le cadi le frappa au visage et lui dit : « Vous êtes donc ivre ou fou pour parler de la sorte. — Je ne suis, dit Isaac, ni fou; ni ivre, je parle pour la vérité et suis prêt à mourir pour elle, s'il le faut. » Sur le rapport du cadi, le roi condamna Isaac à mort. Il eut la tête tranchée, son corps fut pendu par les pieds hors de la ville. Ce martyre eut lieu en 851, le 3 juin, jour auquel l'Église honore la mémoire du saint.

Le 5 du même mois on décapita un jeune laïque d'Albi, nommé Sanche. Il était dans les gardes du roi. Le 7, on martyrisa Pierre, Valabonse, Sabinien, Vistrémond, Habentius et Jérémie. Valabonse était de la ville d'Eleple. Il était chargé avec Pierre, qui était prêtre, de la direction du couvent de femmes de Sainte-Marie de Catéclar près Cordoue. Sabinien et Vistremond étaient moines de saint Zoïle d'Armilat. Habentius était moine de saint Christophe. Jérémie était le fondateur du monastère de Tabane. Tous six vinrent se présenter au cadi. « Nous pensons comme Isaac et Sanche, dirent-ils, faites-nous mourir comme eux. Jésus-Christ est Dieu. Votre prophète est précurseur de l'antechrist. » On les condamna à avoir la tête tranchée. Jérémie qui avait parlé avec plus d'é-

nergie que les autres, contre Mahomet, fut rudement fouetté avant de marcher au supplice. Ce furent Pierre et Valabonse, qui furent exécutés les premiers. On brûla leurs corps et on en dispersa les cendres. L'Eglise les honore le 7 juin.

Le diacre Sisemand, natif de Badajoz, qui avait étudié à Cordoue, et passé sa jeunesse dans le monastère de saint Aciscle, vint se présenter comme les précédents. Dieu lui révéla l'heure de sa mort. Dans sa prison, il écrivait une lettre. Tout à coup il se lève, et dit à un jeune domestique qui l'attendait : «Lève-toi, mon enfant, et pars; voilà les soldats qui viennent, ils te prendraient. » Ils arrivèrent en effet et le conduisirent au cadi en lui donnant des soufflets et des coups de poing. Il fut exécuté le 16 juillet 851. Son corps fut abandonné. Plus tard, de saintes femmes ayant trouvé ses os, les portèrent au couvent de saint Aciscle. La fête du saint est faite le jour de sa mort.

Un jeune diacre nommé Paul, élevé au couvent de saint Zoïle, se présenta aussi au Cadi et fut martyrisé le 20 juillet; le 25 du même mois vit la mort de saint Théodemir, moine de Carmone.

Il y eut aussi des femmes qui souffrirent dans cette persécution. La première fut Flore, née en un lieu nommé Ausinien, à huit milles de Cordoue, d'une mère chrétienne et d'un père musulman, qui étaient venus de Séville. Il mourut, et sa veuve éleva Flore dans la piété, où elle fit un tel progrès, que dès l'enfance elle jeûnait le carême et donnait secrètement aux pauvres ce qu'elle recevait de sa mère pour son dîner. Le carême était bien avancé quand on s'en aperçut, et sa mère, qui craignait que le jeûne ne lui nuisît en un âge si tendre, eut bien de la

peine de l'empêcher d'achever. Au commencement, elle n'osait assister souvent aux assemblées des chrétiens, à cause de son frère, qui était musulman et qui l'observait; mais depuis, mieux instruite de la nécessité de confesser la foi, elle quitta la maison, à l'insu de sa mère, et se retira secrètement avec sa sœur chez des religieuses, où elles étaient en sûreté. Le frère s'en vengea contre les chrétiens, fit mettre en prison quelques clercs, et persécuta les religieuses; mais Flore, ne voulant pas que l'Église souffrît pour elle, revint publiquement à la maison, et dit : « Me voilà; puisque vous me cherchez, je suis chrétienne et prête à tout souffrir pour Jésus-Christ. » Alors son frère, après avoir vainement essayé de la pervertir par les caresses, les menaces et les coups, la mena devant le cadi, et dit : « Ma jeune sœur que voici, observait comme moi notre religion ; mais les chrétiens l'ont séduite.» Le cadi demanda à Flore ce qui en était, et elle répondit qu'elle avait toujours été chrétienne. Le juge irrité la fit prendre par deux soldats qui l'étendirent en lui tenant les mains, et on lui donna tant de coups de fouets, même sur la tête, que le crâne fut découvert. Le cadi la rendit à son frère à demi-morte, le chargeant de la faire panser, de l'instruire de la loi et de la lui ramener. Le frère, l'ayant ramenée dans sa maison, la mit entre les mains de quelques femmes pour la panser et la pervertir, ayant soin de la tenir bien enfermée. Toutefois, quelques jours après, Flore se sentant guérie, trouva moyen, une nuit, de passer par dessus la muraille, bien que fort haute, sur une petite maison voisine, d'où elle gagna la rue, et se retira dans les ténèbres, chez une personne fidèle; puis elle sortit de Cordoue et alla à Ossaria, bourgade près de Tucri, où elle demeura cachée avec sa sœur.

Enfin le désir du martyre l'en fit sortir; elle vint à Cordoue, et, comme elle priait dans l'église de saint Acisele, et se recommandait aux saints martyrs, une autre vierge nommée Marie, y entra pour prier. C'était la sœur du diacre Valabonse, martyrisé peu auparavant. Comme Marie était son aînée, il avait eu pour elle un amour et un respect filial; et elle, de son côté, l'aimait tendrement. Elle avait vécu jusque là dans le monastère de Cutéclar, où son père l'avait mise, sous la conduite d'une sainte femme nommée Artémie, dont les deux fils, Adolphe et Jean, avaient souffert le martyre au commencement du règne d'Abdérame. Marie, désirant ardemment de suivre son frère, sortit du monastère et vint à Cordoue chercher le martyre. Elle entra dans l'église de saint Aciscle, et, y ayant trouvé Flore, elles se communiquèrent l'une à l'autre leur dessein, s'embrassèrent et se promirent de ne se séparer jamais. Ainsi, dans la ferveur de leur zèle, elles allèrent se présenter au cadi, et Flore dit: « Je suis celle que vous avez fait autrefois déchirer de coup parce que, étant de race de musulmans, j'ai embrassé la religion chrétienne. J'ai eu la faiblesse de me cacher jusqu'à présent; mais aujourd'hui, me confiant en la puissance de mon Dieu, je vous déclare que je reconnais Jésus-Christ pour Dieu et que je déteste votre faux prophète. » Marie ajouta: « Et moi, qui ai un frère entre ceux qui ont confessé Jésus-Christ, je vous déclare aussi que je le crois Dieu, et votre religion une invention des démons. » Le cadi leur fit de terribles menaces, et les envoya en prison, en compagnie des femmes prostituées. Les deux vierges s'y appliquaient au jeûne et à la prière. (*Acta Sanctorum.*)

Saint Euloge était alors en prison. Sachant que des chré-

tiens essayaient de faire tomber ces saintes filles, il fit pour elles une instruction qu'il leur envoya. Euloge était prêtre et l'un des docteurs de l'école de Cordoue. Dans le cours de la persécution, un certain Reccafrède, évêque, se prononça contre les martyrs, et à sa sollicitation, on avait mis en prison l'évêque de Cordoue et le prêtre Euloge, comme étant celui qui les encourageait le plus par ses instructions. Ce fut alors que saint Euloge écrivit son *Exhortation au martyre*, où il dit en parlant à Flore et à Marie : « On vous menace de vous vendre publiquement et de vous prostituer; mais sachez que l'on ne peut nuire à la pureté de votre âme, quelque infamie que l'on vous fasse souffrir. » Ensuite il décrit ainsi la persécution. « Le fond de la prison est rempli de clercs qui y chantent les louanges de Dieu, tandis que les Eglises sont en silence, désertes et pleines d'araignées. On n'y offre plus d'encens, on n'y fait aucun service. Ensuite ceux qui veulent vous ébranler vous représentent cette solitude des églises et la cessation du saint sacrifice. » C'est qu'on leur proposait de céder pour un temps, afin de recouvrer le libre exercice de la religion. Mais, dit saint Euloge, « le sacrifice le plus agréable à Dieu est la contrition du cœur; et vous ne pouvez plus reculer ni renoncer à la vérité qui vous avez confessée. » (*Bibl.*, *pp.* 15.)

Le cadi de Cordoue fit venir sainte Flore, en présence de son frère : « Le connaissez-vous, dit-il. — C'est mon frère suivant la chair. — Pourquoi, lui, étant fidèle à la religion du prophète, es-tu chrétienne? — J'ai été, dit la sainte, huit ans dans l'erreur comme lui; mais Dieu m'a éclairée et je mourrai, s'il le faut, pour ma foi. » Le cadi la fit reconduire en prison. Le 24 novembre suivant, on la mena avec sainte Marie au supplice. Elles eurent la tête

tranchée. Le lendemain leurs corps furent jetés dans le fleuve. On ne retrouva que celui de sainte Marie qui fut porté à l'abbaye de Cutéclar. Les deux têtes furent déposées à saint Acisclе de Cordoue.

Dans le même temps Gumesind, prêtre, desservant une campagne, vint avec un jeune moine, nommé Servus-Dei, se présenter aux magistrats. Ils furent martyrisés le 13 janvier 852.

A Cordoue, la persécution continuait; Aurélius, noble et riche, était fils d'un musulman et d'une chrétienne. Etant demeuré orphelin dans son enfance, il fut élevé par une tante dans la religion chrétienne et la piété, quoiqu'en même temps ses autres parents l'obligeassent à étudier les livres arabes, ce qui ne servit qu'à lui faire mieux voir la fausseté de leur religion. (Eulog. II. Mem. c. 10. Sup. liv. XLVIII, n. 47.) Ainsi, ne pouvant professer publiquement le christianisme, il se recommandait aux prières des prêtres partout où il en rencontrait. Etant venu en âge de se marier, il demandait à Dieu une femme qui l'aidât dans son pieux dessein. Il en trouva une, qui étant fille de musulmans, avait perdu son père en bas âge, et sa mère s'était remariée à un chrétien caché, qui la convertit et fit baptiser sa fille sous le nom de Sabigothe; et quoiqu'en public ils se mêlassent aux musulmans, ils étaient chrétiens dans le cœur. Aurélius épousa donc Sabigothe par le ministère des prêtres; et ils vécurent ensemble en chrétiens, mais secrètement. Il avait un parent, nommé Félix, qui, par faiblesse ayant renoncé à la foi, déplorait en secret sa chute, sans oser se déclarer chrétien; et il avait épousé Liliose, fille de chrétiens cachés. Ces deux maris et ces deux femmes étaient unis tous ensemble d'une étroite amitié.

Un jour Aurélius, étant allé à la place publique, vit le martyr Jean le marchand, que l'on promenait par la ville, après l'avoir fustigé. Aurélius, touché de ce spectacle, crut qu'il était fait pour lui, et étant rentré dans sa maison, il dit à sa femme : « Il y a longtemps que vous m'exhortez à mépriser le monde, et que vous me proposez l'exemple de la vie monastique ; je crois que l'heure est venue d'aspirer à une plus grande perfection. Vivons désormais comme frère et sœur, appliquons-nous à la prière et nous préparons au martyre. Sabigothe, ravie de cette proposition, la reçut comme venant du ciel. Ils avaient un lit de parade magnifique, mais ils couchaient séparément sur des cilices, jeûnant souvent, priant sans cesse, méditant pendant la nuit les psaumes qu'ils savaient, prenant grand soin des pauvres. Ils visitaient les confesseurs prisonniers, entre autres Jean, le moine Isaac, Flore et Marie : car ceci se passait avant leur martyre. Aurélius visitait les hommes, Sabigothe les femmes.

Aurélius fit alors connaissance avec le prêtre Euloge, et lui demanda conseil touchant ce qu'il devait faire de son bien et de deux enfants que Dieu lui avait donnés. « Est-il permis, disait-il, de les laisser en si bas âge, exposés à être élevés dans la fausse religion ? Laisserai-je mon bien, sans en disposer, pour être aussitôt confisqué ? » Euloge, après l'avoir exhorté en général à tout quitter pour Dieu, lui conseilla d'envoyer ses enfants en lieu de sûreté, où ils fussent élevés chrétiennement, et de vendre son bien pour le distribuer aux pauvres, à la réserve d'une partie pour la subsistance des enfants. Peu de temps après le martyre de Flore et de Marie, Sabigothe les vit en songe, vêtues de blanc, et portant des bouquets de fleurs, accompagnées de plusieurs saints. « Que dois-je

espérer, leur dit-elle, de la prière que je vous ai faite dans votre prison? Serai-je assez heureuse pour vous suivre par le martyre? —Vous y êtes destinée, dirent-elles, vous l'accomplirez dans peu; et nous vous donnons pour signe un moine, que nous vous enverrons, et qui souffrira avec vous. » Ayant raconté ce songe à son mari, ils ne songèrent plus qu'à se préparer au martyre, vendirent tous leurs biens, gardèrent une partie du prix pour leurs enfants et donnèrent le reste aux pauvres. Ils visitaient les monastères pour y recevoir des instructions, principalement celui de Tabane, où ils mirent leurs enfants sous la conduite des religieuses; car c'étaient deux filles, l'une de neuf ans, l'autre de cinq.

Aurélius alla consulter entre autres Alvar, qu'Euloge reconnaissait pour son maître, et qui passait pour le plus grand docteur de son temps. Alvar l'exhorta à bien s'éprouver, si après avoir résisté aux premiers tourments il persévèrerait jusqu'à la fin, et s'il cherchait plus le mérite du martyre devant Dieu que la gloire qui lui en reviendrait devant les hommes.

Il arriva cependant à Cordoue un moine de Palestine, nommé George, qui, étant né près de Bethléem, avait passé vingt-sept ans dans le monastère de Saint-Sabbas, à huit milles de Jérusalem au midi, où vivaient alors cinq cents moines, sous la conduite de l'abbé David. George était diacre, et savait trois langues, le grec, le latin et l'arabe : son abbé l'avait envoyé en Afrique chercher des aumônes pour le monastère. Il y trouva l'Eglise opprimée sous la servitude des musulmans, et les gens du pays lui conseillèrent de passer en Espagne; mais, y trouvant aussi la persécution grande, il délibéra s'il retournerait à son monastère ou s'il passerait aux royaumes des chré-

tiens, c'est-à-dire en France; car on la nommait alors ainsi, parce qu'en effet presque tous les chrétiens d'Occident étaient sous la domination des rois français.

George était dans cette incertitude, quand il alla de Cordoue à Tabane, pour recommander son voyage aux prières des moines et des religieuses. Alors l'abbé Martin et sa sœur Elisabeth lui dirent : « Venez recevoir la bénédiction de la servante de Dieu, Sabigothe. » Sitôt qu'elle l'eut regardé, elle dit : « C'est ce moine qui nous est promis pour compagnon de notre combat. » George, ayant appris qui elle était, se jeta à ses pieds et se recommanda à ses prières. Le lendemain ils vinrent tous deux à Cordoue chez son mari Aurélius, devant lequel George se prosterna de même, demandant que par ses prières il fût associé à leur martyre. Aurélius y consentit. George se trouva dès-lors animé d'un nouveau zèle, et ne les quitta plus. Il vit chez eux Félix et sa femme Liliose, qui avaient aussi vendu leurs biens, et se préparaient au martyre. George se hâta de terminer les affaires qui lui restaient; et, quand il en fut délivré, ils consultèrent tous ensemble comment ils accompliraient leur dessein. Ils résolurent que les deux femmes iraient à l'église à visage découvert pour voir si on en prendrait occasion de les arrêter : ce qui arriva.

Car, comme elles revenaient, un officier demanda à leurs maris ce qu'elles allaient faire aux églises des chrétiens? «C'est, répondirent-ils, la coutume des fidèles de visiter les églises et les demeures des martyrs, et nous sommes chrétiens. » Aussitôt le cadi en fut averti, et Aurélius alla dire adieu à ses filles, leur donnant le baiser de paix. Le lendemain, avant le jour, il prit congé du prêtre Euloge et de ceux qui étaient avec lui, qui lui baisèrent

les mains, le regardant déjà comme martyr, et se recommandèrent à ses prières. Aurélius étant revenu chez lui, où les autres étaient assemblés, le cadi y envoya des soldats qui crièrent à la porte : « Sortez, misérables, venez à la mort, puisque vous vous ennuyez de vivre. » Les deux maris et les deux femmes sortirent pleins de joie, comme s'ils allaient à un festin. Le moine George, voyant que les soldats ne le prenaient point, leur dit : « Pourquoi voulez-vous obliger les fidèles à embrasser votre fausse religion? Ne pouvez-vous aller sans nous en enfer avec votre prophète? » Alors les soldats, le jetant par terre, lui donnèrent quantité de coups de pied et de poing. Sabigothe lui dit : « Levez-vous, mon frère, marchons. » Il répondit, comme s'il n'eût rien souffert : « Ma sœur, c'est autant de gagné. » On le releva demi-mort, et on le mena devant le cadi avec les autres.

D'abord le cadi leur demanda doucement, pourquoi ils quittaient leur religion et couraient à la mort, leur faisant de belles promesses; mais, comme ils déclarèrent leur attachement à la religion chrétienne, et leur mépris pour celle de Mahomet, il les envoya en prison chargés de chaînes; et ils y demeurèrent cinq jours, qui leur parurent fort longs, par l'impatience de mourir pour Jésus-Christ. Comme on les en tira pour les ramener devant les juges, Sabigothe encourageait son mari. Après le second interrogatoire, on les condamna à mort, excepté le moine George, à qui l'on permit de se retirer, parce que les juges ne lui avaient rien ouï-dire contre leur prophète. Alors, craignant d'être séparé des martyrs, il déclara qu'il tenait Mahomet pour disciple de Satan, ministre de l'antechrist, et cause de la damnation de ses sectateurs. Il fut donc condamné avec les autres. Félix fut

exécuté le premier, puis George, Liliose, Aurélius et Sabigothe; tous, le vingt-septième de juillet, ère huit cent quatre-vingt-dix, qui est l'an de grâce huit cent cinquante-deux. L'Eglise romaine honore leur mémoire le même jour. (Martyr. R. 27 jul.) Les chrétiens enlevèrent leurs corps à la dérobée, et les enterrèrent en divers lieux. George et Aurélius au monastère de Pillemélar, Félix à Saint-Christofle, au-delà du fleuve Bétis, Sabigothe à l'église des trois saints Fauste, Janvier et Martial, Liliose à Saint-Genès.

Le vingtième d'août suivant, deux jeunes moines, Christofle et Lévigilde, souffrirent aussi le martyre. (C. 11, 12.) Christofle était de Cordoue, disciple du prêtre Euloge, moine de Saint-Martin de Roïan, dans la montagne. Lévigilde était d'Elvire, moine de Saint-Just et Saint-Pasteur, dans la même montagne de Cordoue. Ils vinrent l'un après l'autre se présenter au cadi, et faire leur profession de foi; mais ils furent exécutés ensemble, et on enterra à Saint-Zoïle les restes de leurs corps brûlés. Peu de temps après, souffrirent deux jeunes hommes d'une famille illustre de Cordoue, nommés Emila et Jérémie, qui enseignaient les lettres dans l'église de Saint-Cyprien : l'un était diacre, l'autre laïque. Comme ils savaient fort bien l'arabe, Emila parla si fortement contre Mahomet, et lui dit tant d'injures, que tout ce que les autres martyrs avaient dit n'étaient rien en comparaison. Ils furent exécutés le quinzième de septembre.

Le lendemain, furent martyrisés deux moines, tous deux eunuques, l'un fort âgé, nommé Rogel, natif d'Elvire; l'autre jeune, nommé Serviodéo, qui était venu d'Orient depuis quelques années. (C. 13.) Ils se joignirent

ensemble, avec promesse de ne se point quitter qu'ils n'eussent obtenu le martyre. Ils entrèrent donc dans la mosquée de Cordoue, au milieu du peuple qui y était assemblé, et commencèrent à prêcher l'Evangile et exhorter les musulmans à se convertir. Aussitôt il s'éleva un grand bruit; on commença à les frapper de tous côtés; et on les aurait mis en pièces si le cadi, qui était présent, ne les eût arrachés à la fureur de ce peuple. Car les musulmans regardent comme un grand crime, qu'un homme qui n'est pas de leur religion entre dans leur mosquée. Les deux moines furent chargés de chaînes et mis en prison, où ils continuèrent de prêcher hardiment, et prédirent la mort prochaine du roi. Pour les punir d'être entrés dans la mosquée et d'y avoir prêché l'Evangile, on les condamna à avoir les pieds et les mains coupés, et ensuite la tête. Ils souffrirent ce supplice si constamment, que les infidèles mêmes en furent touchés. L'Eglise honore ces six martyrs le jour de leur mort. (Martyr. R. 20 aug. 15 et 16 sept.)

Les musulmans, étonnés de voir tant de chrétiens courir au martyr, craignirent une révolte. Le roi Abdérame tint conseil, et il fut résolu d'emprisonner les chrétiens, (C. 1214.) et de faire mourir sur-le-champ quiconque parlerait du prophète avec mépris. Alors les chrétiens se cachèrent, et plusieurs s'enfuirent la nuit et déguisés, changeant souvent de retraite. Plusieurs aussi, ne voulant ni s'enfuir ni se cacher, renoncèrent à Jésus-Christ, et en pervertirent d'autres. Plusieurs, tant prêtres que laïques, qui louaient auparavant la constance des martyrs, changèrent d'avis et les traitèrent d'indiscrets, alléguant même des autorités de l'Ecriture pour soutenir leur sen

timent. Ceux qui, dès le commencement, désapprouvaient la conduite des martyrs, se plaignaient alors hautement d'Euloge et des autres prêtres, qui, en les encourageant, avaient attiré la persécution. Le roi fit assembler à Cordoue les métropolitains de diverses provinces, et on tint un concile pour chercher les moyens d'apaiser les infidèles. Là, en présence des évêques, un greffier ou cateb, qui professait la religion chrétienne, mais qui, étant très riche, craignait de perdre sa charge, attaqua un jour le prêtre Euloge, et s'emporta fort contre lui. Il avait toujours blâmé ces martyrs, et pressait les évêques de prononcer anathème contre ceux qui les voudraient imiter. Enfin, le concile fit un décret qui défendait à l'avenir de s'offrir au martyre, mais en termes allégoriques et ambigus, suivant le style du temps; en sorte qu'il y avait de quoi contenter le roi et le peuple des musulmans, sans toutefois blâmer les martyrs quand on pénétrait le sens des paroles. Euloge n'approuvait pas cette dissimulation.

La persécution durait encore, et l'évêque de Cordoue était pour la seconde fois en prison, quand le roi Abdérame, étant monté sur une terrasse de son palais, et voyant des corps des martyrs encore attachés à des pieux, commanda deles brûler. (C. 16.) Aussitôt il perdit la parole, et, étant porté sur un lit, il mourut la nuit suivante, ayant régné trente-un an : c'était la même année huit cent cinquante deux, de l'hégire deux cent trente-huit. (Roder. Hist. Arab. c. 26. Elmar. lib. II, c. 11, p. 150.)

Peu de temps après, Mahomet, fils aîné et successeur d'Abdérame, imposa le tribut aux chrétiens et ôta la paie à ceux qui servaient dans ses troupes. Il établit des officiers aussi ennemis des chrétiens que lui; en sorte que, non-seulement ils ne souffraient pas qu'aucun

parlât contre leur prophète, mais ils en obligeaient plusieurs, par la crainte, à embrasser leur religion. Entre ces apostats, on remarque le cateb ou greffier, qui, l'année précédente, s'était déclaré contre saint Euloge et les martyrs. C'était le seul de tous les chrétiens qui fût demeuré dans le palais, à cause qu'il parlait arabe très élégamment; mais quelques mois après, il fut chassé comme les autres et privé de sa charge. Ne pouvant souffrir la perte de sa fortune, il se fit musulman et commença à fréquenter la mosquée bien plus assidument qu'il n'allait à l'église étant chrétien. Alors on lui rendit sa charge et son logement au palais, pour servir d'exemple et en pervertir d'autres.

Cependant le roi commanda d'abattre toutes les églises bâties de nouveau, et tout ce que l'on avait ajouté aux anciennes depuis la dominations des Arabes. Il voulait chasser de son royaume tous les chrétiens et les Juifs, et n'y souffrir d'autres religions que la sienne; mais les révoltes qui s'élevèrent au commencement de son règne, l'empêchèrent d'exécuter son dessein, et il eut au contraire la douleur de voir plusieurs musulmans se faire chrétiens et mépriser la mort, sans compter ceux que la crainte tenait cachés. Comme la révolte avait diminué ses revenus, il surchargea les chrétiens pour y suppléer, et de faux frères entreprenaient le recouvrement de ses exactions. Les principaux des musulmans voyant les chrétiens ainsi abattus, leur disaient: « Qu'est devenu votre courage et votre ardeur pour le combat? Ceux qui s'empressaient tant à attaquer notre prophète ont été punis comme ils méritaient; qu'ils y viennent maintenant, si c'est Dieu qui les pousse. » Alors un jeune moine nommé Fandila, aimable et par sa bonne mine et par sa vertu, se

présenta le premier au martyre. Il était de la ville d'Aeci, aujourd'hui Guadix, et étant venu étudier à Cordoue, il embrassa la vie monastique et se retira à Tabane, sous la conduite de l'abbé Martin. Après qu'il y eut vécu quelque temps, les moines de Pegna-Mellar le demandèrent à son abbé, et, malgré lui, le firent ordonner prêtre, pour gouverner la double communauté d'hommes et de femmes de ce lieu là. Etant abbé, il redoubla ses jeûnes, ses veilles et ses prières. Un jour donc, il vint à Cordoue se présenter hardiment au cadi, lui prêcher l'Evangile et lui reprocher les impuretés de sa secte. Le cadi l'ayant mis en prison et chargé de chaînes, en rendit aussitôt compte au roi, qui entra en grande colère, admirant cette hardiesse et ce mépris de sa puissance. Il ordonna d'arrêter l'évêque de Cordoue; mais il s'était sauvé par la fuite.

Le roi avait aussi donné un ordre général de faire périr tous les chrétiens et de vendre leurs femmes pour les disperser; mais les grands lui firent révoquer cet ordre, lui représentant qu'il n'était pas juste de perdre tant de peuple pour la témérité d'un seul, à laquelle aucun des plus sages et des plus considérables n'avait pris part. Il se contenta donc de faire couper la tête à Fandila et exposer son corps au-delà du fleuve, le 13me de juin 853. L'Eglise en fait mémoire le même jour.

Le lendemain, Anastase, aussi prêtre et moine, souffrit le martyre. Il fut instruit dès l'enfance à Saint-Acisclo de Cordoue. Etant diacre, il en quitta les fonctions pour embrasser la vie monastique, et fut enfin ordonné prêtre. S'étant donc présenté aux juges et ayant parlé contre leur prophète, il fut aussitôt exécuté, et, avec lui, Félix, moine, natif de Complut, mais africain d'origine. Ils eurent l'un et l'autre la tête tranchée.

Le même jour, vers l'heure de none, une religieuse, nommée Digne, du monastère de Tabane, que gouvernait Elisabeth, se présente au martyre. Peu de temps auparavant, elle crut voir en songe sainte Agathe, qui tenant des lis et des roses, lui en donnait une et l'appelait à la suivre. Depuis ce jour, elle désirait ardemment le martyre; si bien qu'ayant appris celui d'Anastase et de Félix, elle ne put attendre davantage; mais, ouvrant secrètement sa clôture, elle se rendit en diligence à Cordoue et demanda hardiment au cadi pourquoi il avait fait mourir ses frères qui ne soutenaient que la vérité. Elle ajouta sa profession de foi et des anathèmes contre la fausse religion; et le cadi lui fit aussitôt couper la tête et pendre le corps par les pieds avec les deux autres. Ces trois martyrs souffrirent donc au même jour, le 14e de juin 853.

Le lendemain, Bénilde, femme avancée en âge et d'une grande piété, souffrit le même martyre et l'Eglise honore ces quatre saints le jour de leur mort. Leur corps furent brûlés quelques jours après et jetés dans le fleuve.

Colombe, sœur de l'abbé Martin et de l'abbesse Elisabeth, mais beaucoup plus jeune, charmée de la vertu de sa sœur et de Jérémie son beau-frère, était très souvent chez eux et conçut un grand désir de se consacrer à Dieu. Sa mère qui la voulait marier le trouvait fort mauvais et s'en prenait à sa fille aînée et à son gendre. Colombe refusa plusieurs partis; et enfin, se trouvant libre par la mort de sa mère, elle se retira avec sa sœur au monastère de Tabane, sous la conduite de Martin, son frère. Elle y fut l'exemple de toutes les religieuses, et pour vaquer plus librement à l'oraison, elle obtint de se renfermer seule dans sa cellule. Mais les musulmans ayant dispersé la communauté de Tabane, les religieuses furent obligées de

se retirer à Cordoue, dans une maison qu'elles avaient près de l'Eglise de saint Cyprien. La ferveur de Colombe y croissait de jour en jour; et poussée par de fréquentes révélations, elle sortit secrètement du monastère, demanda la demeure du cadi, se présenta devant lui, déclara sa foi et l'exhorta doucement à se convertir. Le cadi surpris de sa beauté et de ses discours, la mena au palais et la présenta au conseil, où elle continua de parler si fortement, que n'espérant pas de la faire changer, on la fit exécuter aussitôt devant la porte du palais. Elle fit un présent au bourreau qui devait lui couper la tête, et son corps ne fut point exposé comme les autres; mais on le mit dans un panier, revêtu comme il était, d'habits de lin; et on le jeta dans le fleuve. C'était le 17[e] de septembre 853. Six jours après, son corps fut trouvé entier par les soins de quelques moines, et apporté à saint Euloge, qui l'enterra honorablement dans l'Eglise de sainte Eulalie.

Pompose, religieuse de Pegna-Mellar, suivit l'exemple de sainte Colombe. Ce monastère était dédié à saint Sauveur, et situé au pied d'une roche où des abeilles s'étaient logées; ce qui lui donna ce nom, qui signifie roche de miel. Sainte Pompose s'y était retirée avec son père et sa mère, et toute sa famille, elle était parvenue à une grande perfection. Elle apprit le jour même le martyre de sainte Colombe; et comme elle soupirait depuis longtemps après cette grâce, elle sortit du monastère la nuit suivante, vint à Cordoue, se présenta le matin au cadi, et eut la tête tranchée le 19 de septembre. Son corps, jeté dans le fleuve, fut retiré et et enterré à sainte Eulalie avec celui de sainte Colombe. L'Eglise honore ces deux saintes, chacune à leur jour. (*Bibl. PP.*, t. 15.)

En 854, le prêtre Abondius, curé d'une paroisse située dans une montagne voisine de Cordoue, fut engagé au martyre, dit Euloge, par l'artifice des musulmans. En présence du cadi, il fit courageusement profession de sa foi, et parla contre Mahomet et ses sectateurs. Aussitôt ce magistrat lui fit couper la tête et exposer le corps aux chiens. Cette sentence fut exécutée le 11 du mois de juillet. L'année d'après, 855, ce fut le tour de trois autres martyrs, qui moururent ensemble pour la foi chrétienne. Ce fut Amator, jeune prêtre qui étudiait à Cordoue, puis Pierre et Louis, frères du saint diacre Paul, qui avait souffert le martyre en 851. Tous trois ayant fait profession de christianisme, furent mis à mort. On jeta leurs corps dans le fleuve. Deux en furent retirés, celui de Pierre, que l'on enterra à Pegna-Mellar; celui de Louis, qui fut enterré à Palme, au diocèse d'Italique en Andalousie. A cette même époque, un apostat, nommé Vitesin, fort avancé en âge, étant exhorté par les musulmans à pratiquer la religion qu'il venait d'embrasser, refusa courageusement et fut immédiatement décapité. L'année suivante, 856, un vieux prêtre de la Lusitanie, nommé Elie, fut mis à mort avec deux jeunes moines nommés Paul et Isidore. Leur sacrifice eut lieu le 17 avril.

Le 28 juin suivant, Argimire, qui, ayant été privé d'une charge considérable qu'il exerçait à Cordoue, s'était retiré dans un monastère, fut accusé devant le cadi de s'être moqué du prophète. Le magistrat, oubliant pour cette fois les formes expéditives de la justice et des supplices arabes, le fit mettre sur un chevalet, et ensuite percer d'une épée. Le corps du saint martyr fut enterré près de celui de saint Parfait, dans l'église de saint Acisclé.

Le monastère de Sainte-Marie de Cutéclar fournit aussi,

bientôt après, son tribut à la persécution. Aure, sœur d'Adolphe et de Jean, tous les deux martyrs au commencement du règne d'Abdérame, habitait depuis trente années cette sainte maison. Sa famille qui habitait les environs de Séville, était arabe et l'une des premières parmi les familles nobles du pays. Plusieurs de ses parents vinrent la voir dans sa retraite. La voyant non-seulement chrétienne, mais encore religieuse, ils en avertirent le cadi qui était aussi lui de sa famille. Ce magistrat la fit venir et lui reproche d'abord doucement son changement de religion, lui disant que c'était une honte et un opprobre pour tous ses parents. Voyant qu'elle était inébranlable, il lui dit que si les motifs qu'il venait de faire valoir ne la touchaient pas, il lui ferait subir de cruels tourments, et même la ferait mourir. Aure se laissa vaincre, et promit de faire ce qu'il exigeait d'elle; alors il la laissa aller en liberté. Elle retourna à sa maison et continua de faire profession de la foi chrétienne, pleurant amèrement la faute qu'elle avait commise. Désireuse de réparer le scandale que sa faiblesse avait causé, elle allait ouvertement aux églises des chrétiens; les musulmans l'accusèrent devant le cadi, qui la fit comparaître de nouveau et lui demanda s'il était vrai qu'elle n'eût pas accompli sa promesse. « Non, répondit-elle, je ne l'ai pas remplie. J'en rends grâces à Jésus-Christ, dont l'amour m'a touchée, et qui a voulu permettre que je ne me séparasse pas de lui, malgré cette promesse insensée que je vous avais faite. » Le cadi entra dans une grande fureur, et la fit mettre en prison chargée de chaînes. Il envoya quérir les ordres du roi, et dès le lendemain la sainte fut tirée de prison pour avoir la tête coupée; son corps fut jeté dans le fleuve. Cette mort eut lieu le 19 juillet 856.

L'histoire de tous ces saints martyrs a été écrite par Euloge, martyr lui-même. Ce saint les a défendus contre les reproches que leur faisaient un grand nombre de chrétiens qui ne voulaient pas les reconnaître comme martyrs. Ces chrétiens refusaient de les admettre, parce que, disaient-ils, ils ne faisaient pas de miracles comme les anciens martyrs, ne souffraient pas diverses sortes de tourments, et n'étaient pas mis à mort par des idolâtres. Euloge n'eut pas de peine à mettre à néant ces objections; quant à la première, il était facile de répondre que les miracles ne sont pas également utiles dans tous les temps, et que d'ailleurs ce ne sont pas des marques infaillibles de sainteté; quant à la seconde, il dit que l'on ne doit point avoir égard au nombre des combats, à leur durée, au genre de mort subi; que pour qu'il y ait martyre, il suffit qu'il y ait eu victoire, c'est-à-dire mort et persévérance jusqu'à la fin. Quant à la troisième, il eût dû répondre que peu importait qu'un persécuteur adorât ou non le même Dieu que ses victimes, pour que celles-ci méritassent le titre de martyrs; qu'il suffisait qu'il y eût mort pour la doctrine, pour un seul point de foi. Il aurait fallu, dans le cas contraire, dire que les hérétiques, les ariens, notamment, n'avaient pas fait de martyrs, rejeter du Martyrologe cette glorieuse cohorte de saints que les Vandales avaient fait mourir.

On faisait un autre reproche à ces martyrs d'Espagne: qu'ils s'offraient d'eux-mêmes au martyre; qu'ils attiraient la persécution, et que les musulmans leur laissant le libre exercice de la religion chrétienne, ils avaient tort de les irriter en disant des injures à Mahomet. Les réponses d'Euloge à cette objection sont faibles, et ce qu'elles contiennent de plus considérable est la description du

triste état des chrétiens sous la domination des musulsans. « Aucun de nous, dit-il, n'est en sûreté parmi eux : quand quelque affaire nous oblige à paraître en public, sitôt qu'ils voient en nous les marques de notre ordre, c'est-à-dire de l'état ecclésiastique, ils font des huées sur nous comme sur des insensés ; et les enfants, non contents des injures et des moqueries, nous poursuivent à coups de pierres. Sitôt qu'ils entendent le son de nos cloches, ils se répandent en malédictions contre notre sainte religion. » On voit ici que les musulmans souffraient alors aux chrétiens leurs cloches, qu'ils leur ont ôtées depuis. Euloge continue : « Plusieurs d'entre eux ne nous permettent pas de les approcher, et croiraient être souillés si nous avions touché leurs vêtements. »

« Mais quoi qu'il en dise, il faut avouer que la conduite de ces martyrs de Cordoue n'était pas conforme à l'ancienne discipline. L'église de Smyrne, dans la relation du martyre de saint Polycarpe, dit : « Nous ne louons point ceux qui se présentent d'eux-mêmes ; car ce n'est pas ce que l'Evangile nous enseigne. » Saint Cyprien disait devant le proconsul : « Notre discipline défend que personne s'offre de lui-même. » Et, dans sa dernière lettre, il disait aux fidèles : «Qu'aucun de vous ne se présente aux païens : il suffit qu'il parle lorsqu'il sera pris. » Le concile d'Elvire défend de mettre au nombre des martyrs celui qui est tué sur la place pour avoir brisé des idoles. Toutefois, l'autorité de l'Eglise, qui a reçu tous ces martyrs de Cordoue, et Euloge leur défenseur, au nombre des saints, doit arrêter notre jugement, et nous faire croire, comme dit saint Augustin en pareil cas, qu'elle a eu de puissantes raisons pour les excepter de ces règles.

« Saint Euloge traite cette question en deux ouvrages,

l'un intitulé *Mémorial des martyrs*, et divisé en trois livres, dont le premier ne contient guère que la défense des martyrs; les deux suivants sont leur histoire; l'autre ouvrage est intitulé *Apologie*, et ne laisse pas de contenir à la fin l'histoire de deux martyrs qui avaient souffert depuis qu'il eut fait cet écrit. » (*Acta Sanct. et Fleury*, vol. III, passim.).

Rohrbacher, dans son 12ᵉ vol. p. 226, fait le procès à Fleury pour les appréciations que nous venons de citer, et lui reproche de n'avoir pas parlé du passage où saint Euloge justifie les martyrs de Cordoue en citant l'exemple de beaucoup d'autres saints plus anciens qui se sont offerts d'eux-mêmes et que l'Eglise vénère. Il appuie sa manière de voir de celle de saint François de Salles. L'écrivain moderne n'aime pas Fleury et il le prouve en toute rencontre. Dans cette circonstance il n'est pas juste : Fleury dit à propos des martyrs de Cordoue ce que l'Eglise a toujours dit des martyrs qui s'offrent d'eux-mêmes. Cette conduite est irrégulière, l'Eglise la condamne d'une façon générale. Seulement, dans une infinité de cas particuliers, notamment dans celui-ci, elle admet qu'une impulsion directe du Saint-Esprit a poussé les saints martyrs qui se sont présentés d'eux-mêmes, à agir en dehors des règles communes. Jamais l'enseignement de l'Eglise n'a varié relativement à la question dont il s'agit ici. Fleury est dans le vrai.

A la fin de son apologie, saint Euloge donne l'histoire de deux saints dont l'un se nommait Rodrigue. Il était du bourg d'Egabre et avait deux frères, dont l'un s'était fait musulman. Ces deux frères se disputaient souvent pour cause de religion. Une nuit leur querelle fut si vive que Rodrigue dut intervenir pour les apaiser; mais ils se

jetèrent tous deux sur lui, et le maltraitèrent tellement qu'on fut obligé de l'emporter sur un brancard. Ce fut son frère le musulman qui se chargea de ce soin. Marchant auprès de son frère blessé, l'apostat disait · « Vous voyez mon frère que Dieu a éclairé. Mourant il a voulu venir vous déclarer qu'il embrasse notre sainte religion. Après son rétablissement, Rodrigue qui était prêtre, sortit de la maison et se retira ailleurs. Bientôt après il fut obligé de quitter sa retraite, pour venir au marché de Cordoue. Son frère l'apostat l'ayant rencontré, le conduisit au cadi, en l'accusant d'avoir abandonné la religion musulmane. Rodrigue déclara ne l'avoir jamais embrassée. Le cadi le fit mettre en prison. Il y rencontra Salomon, qui avait eu le malheur d'apostasier et qui depuis peu était revenu dans le giron de l'Eglise. Ils jeûnaient et priaient ensemble. Le cadi l'ayant su les sépara, puis les ayant interrogés les condamna à mort. Tous deux, saint Rodrigue le premier, furent exécutés sur le bord du fleuve. Ce fut en 857, le 13 mars, jour auquel l'Eglise vénère leur mémoire.

En Espagne, le prêtre saint Euloge, après avoir employé ses talents à encourager, à défendre et à nous faire connaître les martyrs de Cordoue, finit par en augmenter le nombre. L'archevêque Vistremer de Tolède, étant mort le dernier jour de l'année 858, Euloge fut élu pour lui succéder, par le suffrage de tous les évêques de la province et du voisinage. Mais il y eut quelque obstacle qui empêcha qu'il ne fût sacré, et on en élut un autre de son vivant, quoiqu'il ne survécut pas deux mois à son élection ; car il souffrit le martyre, après y en avoir encouragé tant d'autres. Une fille nommée Léocritée, d'une famille noble de musulmans, avait été instruite dès l'enfance dans la religion chrétienne par une de ses parentes, qui la fit même baptiser. Son

père et sa mère, s'en étant aperçus, la maltraitaient et la fouettaient jour et nuit pour la faire renoncer à la foi. Elle fit connaitre son état à saint Euloge et à sa sœur Amalone, témoignant qu'elle désirait aller en quelque lieu que ce fût, en liberté exercer sa religion. Saint Euloge lui procura secrètement les moyens de sortir de chez ses parents, à qui elle donna le change, feignant de céder à leur volonté, jusqu'à parler de la religion chrétienne. Elle se para comme si elle eût pensé au mariage; et, sous prétexte d'aller à une noce, elle sortit et courut chez saint Euloge et chez sa sœur, qui la reçurent à bras ouverts et la cachèrent chez des amis fidèles. Le père et la mère, au désespoir, remuèrent ciel et terre pour la trouver.

Cette persécution des musulmans en Espagne est remarquable, en ce qu'elle ne présente pas ce caractère inquisitorial commun à la plupart de celles que nous avons eu à étudier jusqu'ici. Les musulmans ne recherchaient pas les chrétiens, ou du moins cela était excessivement rare. Ils se contentaient de sévir contre ceux qui s'offraient d'eux-mêmes, et qui insultaient la religion des dominateurs. Ainsi que nous l'avons dit déjà, l'Eglise à couvert de son approbation l'irrégularité de la conduite de ces saints martyrs en reconnaissant qu'ils étaient dirigés par une inspiration toute spéciale du Saint-Esprit. Quant à la conduite que tenaient les musulmans à l'égard des chrétiens, les nommant déjà chiens, les insultant en public, les forçant à leur céder partout la place d'honneur, ne souffrant pas qu'ils touchassent leurs vêtements; elle ne peut être considérée comme une véritable persécution. De tout temps et partout, les musulmans ont agi ainsi, par motif religieux. Dans le temps où ils étaient maitres

d'Alger, de la Grèce, personne ne s'avisait de dire que la religion y fût persécutée parce qu'ils s'y comportaient de la même façon ainsi que dans les autres pays soumis à leur domination. Il fallait pour qu'on dit que la religion était persécutée qu'il y eut d'autres actes que ceux là.

Le calife Mothavakel qui régnait en Orient à l'époque où nous sommes, faisait porter aux chrétiens, ainsi qu'aux Juifs, de grandes ceintures en cuir pour les distinguer des musulmans. Cette différence de costume était pour eux une cause d'avanies continuelles. Les distinctions de costumes que gardent si fidèlement les peuples orientaux, est la cause principale qui a toujours empêché les races de se confondre et certains peuples conquérants de s'assimiler les nations vaincues.

CHAPITRE III.

Persécutions de l'Église depuis la fin de la persécution des Musulmans d'Espagne en 859, jusqu'à la mort de Saint Thomas de Cantorbéry en 1170

A l'époque à laquelle nous sommes rendus, le schisme grec continue à se préparer en Orient; mais on n'y trouve pas de persécutions proprement dites. Nous allons marcher avec une grande rapidité, franchir les années, signalant çà et là les martyrs que la haine des Barbares pour la religion chrétienne faisait sur les différents points où ces conquérants farouches portaient leurs ravages.

Le premier que nous trouvions est saint Edmond, roi des Est-Angles, martyrisé en 870 par les Danois, commandés par Hinguar et Hubba. Hinguar l'ayant pris, lui fit des propositions contraires à la religion. Sur son refus de les accepter, il le fit battre cruellement. Comme le roi martyr invoquait Jésus-Christ au milieu de ce supplice, les Barbares en furent tellement irrités, qu'ils lui

décochèrent une grêle de flèches. Comme il survivait, Hinguar lui fit trancher la tête, le 20 novembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Dans la même année 870, sainte Scithe fille de Frewald, roi de Merci, et abbesse du monastère de Chick, eut la tête tranchée par les Danois, en haine de la religion chrétienne. Elle est honorée par l'Eglise le 7 octobre.

Quatre ans après, en 874, les mêmes dévastateurs ayant pris dans l'île de May, l'évêque de Saint-André en Ecosse nommé Adrien, le massacrèrent avec un autre évêque nommé Stalbrand. Le martyrologe d'Aberdeen, leur donne six mille compagnons chrétiens. Saint Adrien et ses compagnons sont honorés par l'Eglise le 4 mars.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire sainte Solange ou Solnange, martyre de sa chasteté à Bourges, en 880. Aucun martyr ne s'offre à nous jusqu'en 925.

A cette époque sainte Guiborat fut tuée à coups de hache, dans sa retraite de Saint-Gal, par les Hongrois irrités de ne pas trouver d'argent chez elle. L'Eglise l'honore comme martyre le 2 mai.

En 927, sainte Ludmille, duchesse de Bavière, fut assassinée pour la foi par ordre de la princesse Drahomire sa fille, qui prenait les intérêts de Boleslas, un de ses fils, qu'elle avait élevé dans l'idolâtrie, contre Winceslas, son autre fils élevé dans la religion chrétienne par Ludmille. Neuf ans plus tard, en 936, Boleslas ayant attiré son frère Winceslas à une conférence où ce prince se rendit sans se défier de rien, le fit assassiner. La fête de sainte Ludmille est inscrite au martyrologe, le 16 de septembre, celle de saint Winceslas, honoré comme martyr par l'Eglise, y est inscrite au 28 du même mois.

Un roi d'Angleterre, Edouard, élève de saint Dunstan,

fut assassiné par ordre d'Elfrède, sa belle mere, en 978. Inscrit au martyrologe le 18 mars, il est honoré comme martyr.

Un saint qui a des titres bien plus grands à être regardé comme martyr, est saint Adalbert de Prague. Le diocèse de Prague était alors dans l'état le plus déplorable. Une partie de ceux qui l'habitaient étaient encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Les autres professaient à la vérité le christianisme, mais ils déshonoraient leur foi par les vices les plus honteux. En vain Adalbert mettait tout en œuvre pour faire fleurir la piété. Il avait affaire à un peuple incorrigible qui ne voulait point sortir de ses désordres. Voyant donc l'inutilité de ses peines et désespérant de faire aucune sorte de bien, il se rendit à Rome, en 989, pour consulter le pape Jean XV. Il lui exposa sa triste situation, et le détermina à lui accorder la permission de quitter son évêché. Il visita ensuite le mont Cassin, puis revint à Rome, où il prit l'habit, avec son frère Gaudence, dans le monastère de Saint-Boniface. Il se regardait comme le dernier de la communauté, et saisissait toutes les occasions d'exercer les emplois les plus humiliants. Cinq années se passèrent de la sorte. L'archevêque de Mayence, touché de voir l'Eglise de Prague sans pasteur, écrivit à Rome pour redemander Adalbert. Le Pape, après avoir examiné mûrement ses représentations, y eut égard, et ordonna au saint de retourner dans son diocèse. Il lui permit toutefois de quitter encore son évêché, en cas que son troupeau ne se montrât pas plus docile et plus traitable qu'auparavant.

La nouvelle de son retour ne se fut pas plus tôt répandue, que les habitants de Prague sortirent en foule pour aller au devant de lui. Ils le reçurent avec de vives dé-

monstrations de joie, et lui promirent de se conformer à toutes ses instructions ; mais ils oublièrent bientôt leurs promesses. Le saint résolut donc de les abandonner pour toujours. En retournant dans son monastère, il prêcha l'Evangile dans la Hongrie. On compte parmi ceux qu'il gagna à Jésus-Christ, le roi Etienne, qui depuis se rendit recommandable par sa sainteté. Quelques auteurs mettent cette mission en Hongrie six ans plus tôt, c'est-à-dire au temps où le saint quitta son diocèse pour la première fois.

Lorsque Adalbert fut rentré dans son monastère, l'abbé Léon lui donna la charge de prieur. Il s'en acquitta avec beaucoup de zèle et d'humilité. L'empereur Othon III étant à Rome, lui faisait de fréquentes visites. Il prenait tant de plaisir à s'entretenir avec lui qu'il eût voulu ne quitter jamais sa compagnie.

Le pape Grégoire V, successeur de Jean XV, renvoya encore une fois Adalbert à son Eglise. Il y avait été déterminé par les pressantes sollicitations de l'achevêque de Mayence. Le saint obéit au souverain pontife, quoiqu'il prévît bien l'inutilité de la démarche qu'on lui faisait faire. Ses diocésains, loin de se disposer à le recevoir comme auparavant, entrèrent en fureur quand ils apprirent la nouvelle de son retour. Ils ne s'en tinrent pas là, ils massacrèrent inhumainement plusieurs de ses proches, pillèrent leurs biens, et mirent le feu aux châteaux qui leur appartenaient. Adalbert, informé de tout ce qui s'était passé, quitta la route de Prague, et se rendit auprès de Boleslas son ami, fils de Micislas, duc de Pologne. Ce prince envoya quelque temps après des députés aux habitants de Prague pour leur demander s'ils voulaient recevoir Adalbert comme leur évêque, et s'ils étaient résolus de lui obéir. Ils répondirent, avec un ton moqueur, qu'ils

ne méritaient pas d'avoir un si saint évêque, et qu'ils étaient trop méchants pour qu'il pût vivre avec eux. « Au reste, ajoutèrent-ils, nous sentons l'artifice des propositions que l'on vient nous faire. Ce n'est rien moins que le zèle de notre salut qui anime Adalbert. Son unique dessein est de venger la mort de ses proches, il doit donc s'attendre à être mal reçu. »

Après une telle réponse, le saint comprit qu'on ne le souffrirait pas dans le diocèse de Prague; il résolut donc de travailler à la conversion des idolâtres de la Pologne. Il eut la consolation d'en voir un grand nombre embrasser le christianisme. Il passa ensuite avec Benoît et Gaudence, tous deux compagnons de ses travaux apostoliques, dans la Prusse, qui n'avait point encore été éclairée de la lumière de l'Evangile. Ses prédications eurent un très heureux succès à Dantzick. La plupart de cette ville renoncèrent à leurs superstitions, et se firent baptiser. De Dantzick, le saint passa dans une petite île, où les infidèles l'accablèrent d'outrages. L'un d'eux le prit par derrière lorsqu'il récitait le psautier, et lui déchargea un coup d'aviron avec tant de violence, qu'il le renversa par terre à demi-mort. Adalbert étant revenu à lui, rendit grâce à Dieu de l'avoir jugé digne de souffrir pour la cause de Jésus-Christ.

Il alla dans un autre endroit où il ne fut pas mieux reçu, on lui ordonna même, sous peine de mort, de partir au plus tard le lendemain. Adalbert, accompagné de Benoît et de Gaudence, se retira conformément à l'ordre qu'on lui avait donné. Enfin épuisé de fatigues, il s'arrêta quelques moments pour prendre un peu de repos. Les infidèles s'en étant aperçus, accourent vers lui, se saisirent de sa personne, ainsi que de celle de ces deux compagnons

et les chargèrent de chaînes tous les trois. Adalbert offrit sa vie à Dieu par une prière fervente, dans laquelle il demanda le pardon et le salut de ses ennemis. Le prêtre des idoles le perça de sa lance, en lui disant par dérision : « Vous devez vous réjouir présentement, puisque, à vous entendre, vous ne désiriez rien tant que de mourir pour votre Christ. » Six autres païens lui portèrent aussi chacun un coup de lance. Ce fut ainsi qu'il consomma son glorieux martyre, le 23 avril 997. Ses bourreaux lui coupèrent ensuite la tête, qu'ils attachèrent au haut d'un pieu. Benoît et Gaudence furent emmenés en captivité.

Boleslas, qui fut ensuite duc de Pologne, racheta le corps du saint, qu'on déposa dans l'abbaye de Tremezme. On le porta l'année suivante dans la cathédrale de Guène, où il est exposé à la vénération des fidèles. Dieu a glorifié son serviteur par un grand nombre de miracle. Dans le catalogue des reliques qui se gardent au palais électoral de Hanovre, il est parlé d'une châsse précieuse qui contient une portion de celles de saint Adalbert. Ce saint a le titre d'apôtre de Prusse, quoiqu'il n'ait planté la foi que dans la ville de Dantzick.

En l'an 1009, nous trouvons le martyre de saint Boniface, apôtre de Russie. Né en Saxe, d'une des plus illustres familles du pays, il reçut une éducation conforme à sa haute naissance. Entré jeune dans l'état ecclésiastique, il fut nommé chapelain de l'empereur Othon III. En 998, il entra dans l'ordre des Camaldules que dirigeait saint Romuald, et s'y distingua par sa grande vertu. Pauvrement vêtu et marchant nu-pieds, il se nourrissait d'herbes et de racines, et passait en prière tout le temps qu'il n'ac-

cordait pas au travail des mains. Souvent il ne mangeait que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi. Au bout de quelques années, il demanda à saint Romuald la permission d'aller prêcher les infidèles. Avec son autorisation, il se rendit à Rome. Le pape Jean XVIII, non-seulement approuva son dessein, mais encore l'encouragea très vivement à le mettre à exécution. Il lui donna un bref qui portait qu'on l'ordonnerait archevêque, aussitôt qu'il aurait commencé sa mission. Le saint traversa l'Allemagne par un froid des plus rigoureux. Taymont, archevêque de Magdebourg, le sacra comme le bref le commandait.

Boniface commença ses prédications par la Prusse; mais ce pays entièrement idolâtre et barbare, n'était encore nullement disposé à recevoir la lumière évangélique. Les temps de la grâce n'étaient pas encore arrivés pour ces peuples. Il se décida à porter ses efforts du côté de la Russie. Les Russes, eux aussi, étaient idolâtres et de plus, excessivement féroces. Dès qu'ils surent sa venue, ils lui défendirent de prêcher. Boniface, malgré cela, se rendit auprès du roi d'une petite province, lequel désirait l'entendre. D'abord le prince le reçut mal, parce qu'il était nu-pieds et pauvrement vêtu. Voyant cela, Boniface alla revêtir ses habits sacerdotaux. Le prince le reçut alors avec honneur, mais mit à sa conversion cette condition que le saint passerait à travers un grand feu. Boniface ayant accepté sortit miraculeusement de cette épreuve. Le prince se fit baptiser avec plusieurs de ses sujets. Les autres barbares, exaspérés des progrès que faisait la doctrine évangélique, menacèrent le saint des plus affreux tourments, s'il ne sortait de leur pays. Voyant qu'il n'en tenait compte, ils s'emparèrent de lui,

et le décapitèrent avec dix-huit des chrétiens ses nouveaux disciples. Saint Boniface est nommé au martyrologe romain le 19 de juin. Ce martyrologe le nomme encore au 15 octobre, sous le nom de saint Brunon. Quelques auteurs ont fait cette même faute. En comparant la vie de saint Brun ou Brunon, par Ditmar, avec celle de saint Boniface par le B. Pierre Damien, on demeurera convaincu qu'il s'agit d'une seule et même personne. La chronique de Magdebourg ne laisse aucun doute à cet égard. Elle nomme le saint dont nous venons d'esquisser la vie, saint Brun ou Boniface.

L'Eglise honore aussi comme martyrs, le 24 juillet, sous les noms de saint Romain et de saint David, les deux princes Boris et Hleba ou Cliba, mis à mort par l'usurpateur Suatopelch, en 1010, en haine de leur attachement à la foi chrétienne. Leurs reliques sont à Vislegorod. Ils ont dans les martyrologes le titre de patrons de Moscovie.

Nous ne mentionnerons que sommairement saint Elphége, archevêque de Cantorbéry, massacré en 1012 par les Danois, et honoré comme martyr, le 19 avril. Il en sera de même de saint Colman, inscrit au 13 octobre. Il est vénéré comme martyr en Autriche, parce que, se rendant en pèlerinage à Jérusalem, il fut arrêté et pendu dans un pays où on le prenait pour un espion.

Saint Ulfrid ou Wolfred, évêque en Suède, était originaire d'Angleterre. Il vint en Suède, sous le règne d'Olas II. Un jour qu'il venait de prêcher, il prit une hache pour briser la grande idole du pays, nommée *Tarstans* ou *Thor*. Les idolâtres se jetèrent sur lui et le massacrèrent. Sa mort arriva en 1028. L'Eglise vénère sa mémoire le 18 janvier.

En 1030, Olaus ou Olaf, roi de Norwége, fut tué dans

une bataille que lui livrèrent les païens révoltés dans ses états, parce qu'il s'occupait activement de détruire l'idolâtrie. Il est inscrit au martyrologe le 29 de juillet.

Dix ans plus tard saint Malrube, ermite en Ecosse, fut massacré dans la province de Mernis où les Norwégiens portèrent leurs incursions. Sa fête a lieu le 27 août. Il ne faut pas le confondre avec un autre saint Mabrube, dont la fête se trouve le 21 avril.

En 1046, Pierre, roi de Hongrie, et fils du saint roi Etienne, ayant été définitivement chassé du trône qu'il déshonorait par ses cruautés, on mit à sa place André, fils de Ladislas et cousin germain de saint Etienne. Ç'avait été à la condition qu'il détruirait le christianisme dans ses états. Gérard, évêque de Chonad, et trois autres évêques se mirent en route pour se rendre auprès du nouveau roi et plaider les intérêts du christianisme. Arrêtés en chemin par une troupe de soldats commandés par le duc Vatha, l'un des plus ardents défenseurs du paganisme, ils furent d'abord assaillis d'une grêle de pierres. On les fit descendre de leur charriot et on mit à mort saint Gérard, avec deux autres évêques, saint Buld et saint Bezterd. Le quatrième qui était l'évêque de Bénétha, fut tiré des mains des soldats par l'arrivée du nouveau roi qui, au lieu de poursuivre les chrétiens, se déclara pour eux. Saint Gérard était Vénitien de naissance. Ses reliques furent rendues à sa patrie par les Hongrois, et elles furent placées dans l'Eglise de Notre-Dame-de-Murano.

Les Slaves, encore païens pour la plupart, massacrèrent en 1066, leur prince Godescalc, en haine de la religion

chrétienne qu'il avait puissamment contribué à propager. Son martyre eut lieu dans la ville de Lenzin, le 7 juin jour auquel on célèbre sa fête. Le prêtre Ippon fut attaché sur l'autel où il officiait et y fut tué par les païens. Le 15 de juillet suivant, le moine Ansuer et plusieurs autres furent lapidés à Ratzebourg. Le 10 novembre, l'évêque Jean, un vieillard vénérable, fut rudement frappé à coup de bâton, promené par dérision dans toutes les villes des Slaves, et comme il persistait à confesser la religion chrétienne, on lui coupa les pieds, les mains et enfin la tête. Les païens la promenèrent au bout d'une pique et l'offrirent à leur idole Radegast. Le corps fut jeté dans la rue. La veuve du prince Godescalc, fille du roi des Danois, fut longtemps battue toute nue à Mecklembourg. Plusieurs provinces furent ravagées, plusieurs villes ruinées. Plusson, qui avait épousé la sœur de Godescalc, fut l'auteur de cette persécution. Il en fut aussi victime, car les Slaves le tuèrent dans sa maison où il s'était retiré. Les Slaves revinrent au paganisme et presque tous ceux qui avaient embrassé le christianisme, furent mis à mort. Singulière destinée que celle de cette nation! C'était la troisième fois que les Slaves apostasiaient. Ils avaient une première fois été convertis par Charlemagne, une seconde fois par Otton, une troisième par Godescalc. Ce fut l'évêque Bennon de Misnie, qui les convertit quelques années plus tard définitivement par ses prédications et par ses miracles. Ce que nous venons de dire prouve une fois de plus que les choses religieuses sont mieux faites par les évêques que par les princes et qu'il faut bien moins attendre des conversions opérées par les derniers que de celles qu'opèrent les prédications persuasives des premiers.

Nous ne pouvons que mentionner ici succinctement saint Stanislas, évêque de Cracovie en Pologne, honoré comme martyr par l'Eglise le 7 mai. Ce saint fut tué par le roi Boleslas lui-même qu'il avait voulu vainement arracher aux désordres, aux scandales par lesquels il déshonorait le trône, et qu'il avait été forcé de retrancher de la communion des fidèles. Ici nous voyons un martyr de la charité, du devoir apostolique et épiscopal, mais il ne s'agit pas précisément d'un fait de persécution telle que nous l'entendons d'ordinaire. Ce fut le 8 mai 1079 que Boleslas trempa sa main royale dans le sang du vénérable évêque de Cracovie.

Le lecteur voit avec quelle rapidité nous marchons. C'est que les faits de persécutions sont excessivement rares. De loin en loin ils jalonnent la route de l'Eglise militante comme pour ne pas laisser oublier aux chrétiens que c'est par le sacrifice et par la souffrance qu'il faut tracer le chemin qui mène du calvaire où Jésus-Christ mourut modèle des martyrs, à la vallée de Josaphat, où il apparaîtra pour récompenser ceux qui auront souffert pour lui.

En 1104, saint Mans ou Maing, évêque en Ecosse, fut mis à mort en haine de la foi par les Norwégius qui, sous la conduite de leur chef Bacon, ravageaient les îles Orcades. On le vénère le 16 avril.

Pendant que les idolâtres faisaient des martyrs, les Juifs, fidèles à leur haine contre le christianisme, martyrisèrent en 1137, à Norwich, saint Guillaume, âgé de douze ans. Ils le bâillonnèrent et après lui avoir fait subir mille outrages, ils le crucifièrent et lui percèrent le côté, en dérision de la mort de Jésus-Christ. L'Eglise vénère la mémoire de ce jeune martyr le 24 de mars.

Eric, roi de Suède, fut tué en haine de la religion par ses sujets révoltés, en 1151 le 18 mai, jour auquel on le fête. Henri, archevêque d'Upsal, fut tué la même année à l'instigation d'un misérable qu'il avait voulu convertir. On vénère sa mémoire le 19 janvier.

Depuis bien longtemps les faits isolés de persécution que nous avons rencontrés, ne nous ont pas offert ce caractère d'entreprise préméditée en parfaite connaissance de cause contre l'Eglise, que nous ont offert les grandes persécutions des empereurs romains et plus tard des empereurs de Constantinople et des Vandales, par exemple. Tout ce que nous avons raconté depuis la persécution des musulmans d'Espagne, se borne à des faits isolés de réaction païenne violente contre le christianisme, à des actes de cruauté, d'assassinat commis en haine de la religion, il est vrai, mais rarement rattachés à un plan de persécution. Ce que nous allons raconter ici touchant Henri II, roi d'Angleterre, et saint Thomas de Cantorbéry, se présente avec un caractère de lutte ouverte contre l'Eglise, tel que nous l'ont offert les persécutions des empereurs ariens par exemple; tel que nous l'offriront celles des protestants anglais. Henri II, comme le dit Bossuet (t. 16, p. 586, édit. de Versailles) fut en quelque sorte le précurseur du protestantisme.

Les faits sont tellement intéressants que nous reprendrons un peu plus haut que ce qui regarde les luttes survenues entre l'archevêque et le souverain.

Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, naquit à Londres, le 21 décembre 1117. Sa naissance mérite d'être racontée.

Son père Gilbert, vicomte de la cité de Londres, avait

pris la croix dans sa jeunesse et, accompagné de Richard, son parent, qui lui servait d'écuyer, il était allé en pèlerinage à la terre sainte. Tous deux furent faits prisonniers, et restèrent dix-huit mois captifs chez un émir sarrasin à qui ils étaient tombés en partage. L'émir avait pris Gilbert en affection et lui témoignait assez de bonté. La fille de l'émir, jeune personne extrêmement belle, n'avait pu voir ce jeune homme sans être charmée de sa conversation et de sa personne. Ayant trouvé moyen de lui parler en particulier, elle lui demanda ce que c'était que la religion chrétienne et s'il était assez attaché à sa religion pour lui sacrifier sa vie. Gilbert lui expliqua de son mieux les dogmes du christianisme, et lui dit qu'il mourrait très volontiers pour Jésus-Christ. « Alors, lui dit la jeune fille, c'est moi qui me ferai chrétienne. Si vous le voulez, nous fuirons ensemble, à la condition que vous me promettrez de m'épouser quand nous serons arrivés dans votre pays. » Gilbert qui n'était pas décidé à épouser cette jeune fille, hésitait à répondre et cherchait à gagner du temps. Enfin, il trouva moyen de s'échapper avec Richard, et revint en Angleterre. Il y était déjà depuis quelques temps, quand la fille de l'émir s'échappa à son tour et vint l'y rejoindre. Elle n'avait que deux mots pour se guider, qu'elle répétait à tout le monde : *Londres* et *Gilbert*. Personne ne pouvait la comprendre. Ce fut Richard qui la reconnut et la conduisit à Gilbert. Ce dernier, de l'avis de l'évêque, l'épousa après qu'elle fut instruite dans la religion chrétienne et baptisée. Ce fut de cette union que naquit Tohmas Becket. Il commença ses études dans un monastère de chanoines réguliers, et vint les continuer à Londres. Son père était mort en 1138. Il avait vingt-et-un ans quand il perdit sa mère. Il étudia successive-

ment à Oxfort et à Paris. De retour dans sa patrie, il fut secrétaire à la cour de la ville et s'adonna pendant quelque temps aux plaisirs de la chasse et de la campagne. Après un voyage en Italie et en France, il fut ordonné diacre par Thibaut, archevêque de Cantorbéry. Il fut promu à la prévôté de Beverley et pourvu des deux canonicats de Lincoln et de Saint-Paul de Londres. Mais ce qui le plaça très haut immédiatement fut sa promotion à l'archidiaconat de Cantorbéry, ce qui lui donnait le droit de siéger à la cour des lords, après les évêques et les abbés. Il fut employé par Thibaut dans les missions les plus difficiles et les plus importantes. Lorsque Henri II monta sur le trône, Thibaut lui parla de son archidiacre comme d'un homme parfaitement capable de l'aider dans les fonctions difficiles du gouvernement. Thomas fut nommé chancelier d'Angleterre en 1157. Il fut en même temps chargé de l'éducation du jeune Henri, fils du roi régnant.

Thibaut étant mort en 1160, le roi Henri qui était pour lors en Normandie avec son chancelier, résolut de le nommer à l'archevêché de Cantorbéry. Le saint dit au roi avec une généreuse liberté : « Si Dieu permet que je sois archevêque de Cantorbéry, je perdrai bientôt les bonnes grâces de Votre Majesté; et cette grande affection dont elle m'honore, se changera en haine. Qu'il me soit permis de lui dire que je la vois faire plusieurs choses contraires aux droits de l'Eglise, et que je craindrais qu'elle n'exigeât de moi ce que ma conscience m'empêcherait de lui accorder. Mes ennemis ne manqueraient pas de représenter ma résistance comme un crime et de s'en servir pour me perdre auprès de vous. » Le roi ne tint pas compte de ces représentations et l'événement ne montra que trop combien les appréhensions du saint étaient fondées.

Peu de temps après son sacre, le pape Alexandre III lui envoya le pallium. Ce fut après le concile de Tours, convoqué par Alexandre III, et auquel il assista, qu'il remit au roi les sceaux d'Angleterre. Il ne croyait pas la dignité de chancelier compatible avec les devoirs qu'imposait l'épiscopat. Ce fut là le commencement de la mésintelligence qui ne tarda pas à éclater entre le roi et l'archevêque. Depuis bien des années les rois d'Angleterre laissaient vaquer des évêchés, pour s'en attribuer les revenus et prétendaient attribuer aux juges laïques la connaissance des délits commis par les ecclésiastiques. Thomas s'éleva contre ces abus que le roi voulait maintenir sous le nom de *coutumes du royaume*. Le roi ayant réuni les évêques en gagna un grand nombre qui cédèrent à ses injonctions et jurèrent d'observer et de maintenir les prétendues coutumes. Quant à l'archevêque, il dit qu'il ne prêterait serment qu'avec cette restriction : « Sauf le devoir et la conscience. » L'année suivante, il se laissa gagner par les instances de l'abbé de l'Aumône, et des évêques de Salisbury et de Norwich, et aussi par celles de Richard, Maître des Templiers. Donc à l'assemblée de Clarendon, qui fut tenue en janvier 1164, il jura sans restriction de maintenir les coutumes. Les autres évêques jurèrent après lui. On rédigea en assemblée un mémoire conçu en ces termes.

« L'an de l'incarnation de notre Seigneur 1164, le cinquième du pontificat d'Alexandre, du très illustre roi d'Angleterre Henri le deuxième, en présence du même roi, a été faite la reconnaissance d'une partie des coutumes, libertés et dignités de ses prédécesseurs, savoir, du roi Henri, son aïeul, et des autres, lesquelles doivent être observées et tenues dans le royaume. Et à cause des dissensions qui se sont élevées entre le clergé, les justiciers

du roi et les barons du royaume touchant ces coutumes, la reconnaissance en a été faite en présence des archevêques, des évêques, du clergé, des comtes, des barons et des grands du royaume. Ces coutumes, reconnues par eux et par les plus nobles et plus anciens du royaume, ont été accordées par Thomas, archevêque de Cantorbéry, Roger, archevêque d'York, Gilbert, évêque de Londres, Henri, évêque de Winchester, Nigel, évêque d'Eli, Guillaume de Norvich, Robert de Lincoln, Hilaire de Chichester, Josselin de Salisbury, Richard de Chester, Barthélemy d'Oxford, Robert d'Erford, David de Menève, et Roger, élu évêque de Worchester. » Ce sont douze évêques outre les deux archevêques. L'acte continue : « Ils ont promis de vive voix, en parole de vérité, de tenir et observer ces coutumes au roi et à ses héritiers, de bonne foi et sans artifice, en présence de ces seigneurs, Robert, comte de Lochester, Reinaud de Cornouaille, Conan de Bretagne » et des autres seigneurs qui sont nommés au nombre de trente-neuf. On met ensuite les coutumes dont il s'agit, rédigées en seize articles, savoir :

1. S'il s'émeut un différend touchant le patronage et la présentation des églises, soit entre laïques, soit entre clercs et laïques, il sera traité et terminé dans la cour du roi.

2. Les églises du fief du roi ne peuvent être données à perpétuité sans son consentement.

3. Les clercs cités et accusés de quelques cas que ce soit, étant avertis par le justicier du roi, viendront à sa cour pour y répondre sur ce qu'elle jugera à propos. En sorte que le justicier du roi enverra à la cour de l'église pour voir de quelle manière l'affaire s'y traitera ; et, si le clerc est convaincu, l'église ne doit plus le protéger.

4. Il n'est pas permis aux archevêques, aux évêques et aux personnes constituées en dignité de sortir du royaume sans la permission du roi; et en ce cas ils donneront assurance que pendant leur voyage ils ne feront rien au préjudice du roi ou du royaume.

5. Les excommuniés ne doivent point donner caution pour le surplus, afin d'être absous, ni prêter serment, mais seulement donner caution de se présenter au jugement de l'église.

6. Les laïques ne doivent être accusés devant l'évêque que par des accusateurs certains et légitimes, en sorte que l'archidiacre ne perde point son droit. Et si ceux dont on se plaint sont tels que personne n'ose les accuser, le vicomte requis par l'évêque fera jurer douze hommes loyaux du même lieu devant l'évêque, qu'ils en déclareront la vérité en conscience.

7. Personne qui tienne du roi en chef, ou qui soit son officier, ne sera excommunié ni sa terre mise en interdit, qu'auparavant on ne s'adresse au roi s'il est dans le royaume, ou s'il en est dehors à son justicier, afin qu'il en fasse justice; en sorte que ce qui appartient à la cour du roi y soit terminé, et ce qui regarde la cour ecclésiastique lui soit renvoyé.

8. Les appellations doivent aller de l'archidiacre à l'évêque, de l'évêque à l'archevêque; et si l'archevêque manque à faire justice, on doit venir enfin au roi, pour terminer l'affaire par son ordre dans la cour de l'archevêque, en sorte qu'on n'aille point plus avant sans le consentement du roi.

9. S'il s'émeut un différend entre un clerc et un laïque, ou au contraire pour quelque ténement, que l'on prétende être aumônes et que l'autre soutienne être fief laïque; sur

la reconnaissance de douze loyaux hommes, le grand justicier du roi déterminera ce qui en est. Si c'est aumône, la cause se poursuivra devant la cour ecclésiastique; si c'est fief, la cause se poursuivra devant la cour du roi, à moins que les deux parties ne relèvent ce ténement du même évêque ou du même baron, auquel cas ils plaideront en sa cour, sans que pour cette reconnaissance celui qui en était déjà saisi perde sa saisine.

10. Celui qui est d'une ville, d'un bourg ou d'un manoir du domaine du roi, s'il est cité par l'archidiacre ou par l'évêque pour quelque délit dont il doive lui répondre, et qu'il ne veuille pas satisfaire à leurs citations, peut bien être mis en interdit, mais non pas excommunié, sinon après s'être adressé au principal officier royal du lieu pour le faire venir à satisfaction; si l'officier y manque, il se rend à la miséricorde du roi, et l'évêque dès lors pourra réprimer l'accusé par la justice ecclésiastique.

11. Les archevêques, les évêques et les autres qui tiennent du roi en chef relèveront leurs terres du domaine du roi comme baronies, en répondront aux justiciers et aux officiers du roi, suivront toutes les coutumes et les droits du roi, et assisteront comme les autres barons aux jugements de la cour du roi, jusqu'à sentence de mort ou mutilation de membres.

12. Vacance avenant d'un archevêché, évêché, abbaye ou prieuré du domaine du roi, il sera en sa main, et il en recevra tous les revenus comme domaniaux. Et quand il faudra pourvoir à cette église, le roi en mandera les principales personnes, et l'élection se fera en sa chapelle, de son consentement et par le conseil des personnes qu'il y aura appelées de sa part. Et là même, l'élu fera hommage-lige au roi avant que d'être sacré, promettant, sauf

son ordre, lui conserver la vie, les membres et sa dignité temporelle.

13. Si quelqu'un des grands du royaume refuse de rendre justice à un évêque ou à un archidiacre, le roi la doit faire lui-même; et si quelqu'un dénie au roi son droit, les évêques et les archidiacres doivent l'obliger à y satisfaire.

14. L'Eglise ne retiendra point les meubles de ceux qui ont forfait au roi, parce qu'ils lui appartiennent, quoiqu'il soient trouvés dans une église ou un cimetière.

15. Les actions pour dettes se poursuivent en la cour, du roi, soit qu'il y ait serment interposé ou non.

16. Les enfants des paysans ne doivent point être ordonnés sans le consentement du seigneur dans la terre duquel ils sont nés.

Cette reconnaissance d'une partie des coutumes d'Angleterre fut ainsi faite à Clarendon le quatrième jour avant la Purification, c'est-à-dire le 30 janvier. L'acte en ayant été dressé, le roi demanda à l'archevêque et aux évêques d'y mettre leurs sceaux pour plus grande sûreté. L'archevêque, dissimulant sa douleur pour ne pas affliger le roi, dit qu'encore, qu'ils fussent résolus à le faire, la chose était assez importante pour prendre un petit délai, et la faire avec plus de décence, après y avoir un peu pensé. Il prit toutefois un exemplaire de l'acte, l'archevêque d'York en prit un autre, et le roi prit le troisième pour le mettre dans les archives du royaume. Ainsi Thomas se retira pour aller à Winchester. Pendant le chemin, il s'émut une dispute entre ceux de sa suite, dont les uns disaient qu'il n'avait pu faire autrement, vu la circonstance du temps; les autres témoignaient leur indignation de ce que la liberté ecclésiastique périssait par la fantaisie d'un

seul homme. Un de ceux-ci, qui portait la croix du prélat, parlait avec plus d'ardeur que les autres, se plaignant que la puissance séculière troublait tout; que l'on n'estimait plus que ceux qui avaient pour les princes une complaisance sans bornes; et il conclut en disant : « Que deviendra l'innocence? Qui combattra pour elle après que le chef est vaincu? Quelle vertu a gardée celui qui a perdu la constance? — A qui en voulez-vous, mon fils? dit l'archevêque. — A vous-même, reprit le porte-croix, qui avez aujourd'hui perdu votre conscience et votre réputation, laissant un exemple odieux à la postérité, quand vous avez étendu vos mains sacrées pour promettre l'observation de ces coutumes détestables. » Le prélat dit en soupirant : « Je m'en repens, j'ai horreur de ma faute, et je me juge désormais indigne des fonctions du sacerdoce et d'approcher de celui dont j'ai si lâchement trahi l'Eglise; je demeurerai dans la tristesse et le silence jusqu'à ce que j'aie reçu l'absolution de Dieu et du Pape. » Dès lors il se suspendit du service de l'autel, et s'imposa pour pénitence des jeûnes et des vêtements rudes; et peu de jours après il envoya au Pape en diligence. Le Pape, qui était à Sens, lui envoya par sa réponse l'absolution qu'il demandait, le consolant et l'exhortant à reprendre ses fonctions, et à s'acquitter courageusement des devoirs d'un bon pasteur. Mais le roi d'Angleterre fut outré de colère quand il apprit que l'archevêque voulait revenir contre la convention faite à Clarendon, et quand il vit lui-même qu'il refusait en sa présence de sceller l'acte qui y avait été dressé. Le roi commença à le charger de grandes exactions, et il parut qu'il en voulait même à sa vie.

L'archevêque, voyant qu'il ne pouvait plus faire aucun fruit dans son église, voulut passer en France pour aller

trouver le Pape, et s'embarqua secrètement; mais il fut rejeté par le vent contraire, et le roi, ayant su qu'il avait voulu sortir sans congé, en fut encore plus irrité contre lui. Cependant Rotrou, évêque d'Evreux, travaillait à réconcilier le roi et l'archevêque; et comme le roi ne voulait rien écouter sans la confirmation des coutumes, l'archevêque envoya au Pape, comme pour le prier de les confirmer, mais en effet pour l'en faire juge, en décharger sa conscience sur son supérieur, et apaiser ainsi le roi. Le Pape ne se laissa pas surprendre, et refusa de confirmer les coutumes; ainsi le roi, voyant qu'il n'avançait rien de ce côté-là, entreprit, par le conseil de gens mal intentionnés, de faire passer la légation d'Angleterre à Roger, archevêque d'York, de tout temps jaloux de Thomas. Le Pape le refusa une première fois, ne voulant pas ôter à l'église de Cantorbéry cet ancien privilége; mais le roi lui ayant envoyé une seconde députation sur ce sujet, le Pape craignit de le trop irriter en lui refusant tout, et que Thomas lui-même ne ressentît les effets de son indignation. C'est pourquoi, tenant ferme pour le refus des coutumes, il accorda à Roger le titre de légat, mais avec des restrictions qui le rendaient presque inutile; car il ne soumettait ni la personne de Thomas ni son diocèse à la personne du nouveau légat; et il avait tiré parole que les lettres de légation ne seraient point rendues à Roger sans un nouveau consentement de sa part. C'est ce que l'on voit par ses lettres à Thomas, dont la première est datée du 5 mars, à Sens. Par cette lettre, et par une autre encore, il l'exhorte à se conduire envers le roi avec grande circonspection, et à faire tous ses efforts pour recouvrer les bonnes grâces de ce prince, sans préjudice de la liberté de l'Eglise. « Gardez-vous bien, ajoute-t-il, d'user d'au-

cune rigueur contre le roi ni son royaume jusqu'à Pâques prochain. Dieu nous donnera alors un meilleur temps, et nous pourrons, vous et moi, agir plus sûrement en cette affaire. » Il semble qu'Alexandre prévoyait la mort de l'antipape. Il écrivit aussi au roi d'Angleterre, l'exhortant à abandonner ses coutumes contraires à la liberté de l'église, par la considération du jugement de Dieu et par les punitions que Dieu a exercées contre les rois qui ont entrepris sur le sacerdoce.

Le roi ne laissait pas de soutenir sa prétention, et faisait poursuivre devant les juges séculiers les clers accusés de vol, d'homicide ou d'autres crimes, afin qu'ayant été convaincus ils fussent déposés et livrés à la cour laïque. Mais l'archevêque, considérant ce qui est permis à chaque juge, ne trouvait point que la puissance séculière eût aucun droit dans une cause ecclésiastique criminelle suivant cette constitution : « Si le crime est ecclésiastique, la cause sera examinée par l'évêque, et la peine imposée selon les canons, sans que les autres juges prennent aucune part à ces sortes de causes. » Ainsi parle Guillaume de Cantorbéry, un des auteurs de la *Vie de saint Thomas*. Or, la constitution qu'il cite est rapportée de même, mot pour mot, par Gratien, et tirée d'une novelle de Justinien, et il est évident qu'elle parle des crimes ecclésiastiques, comme la simonie, l'usure et les autres, qui du temps de Justinien n'étaient point contre les lois, mais seulement contre les canons. Mais cette constitution est tronquée dans l'extrait de Gratien, et dans l'original l'empereur dit expressément que si le crime est civil, c'est-à-dire de la compétence du juge séculier, il fera le procès au clerc accusé, et, s'il le trouve coupable, il le fera déposer par l'évêque avant que de le punir selon les lois.

C'est justement ce que prétendait le roi d'Angleterre ; au contraire, l'archevêque voulait que, même pour les crimes contre les lois, un clerc ne pût être poursuivi que devant le juge ecclésiastique qui ne pouvait imposer de plus grande peine que la déposition, sans que le coupable pût ensuite être puni corporellement, sinon pour un nouveau crime. Se fondant sur la règle *Non bis in idem*, c'est-à-dire qu'on ne punit pas deux fois une même faute, et craignant que, si les ecclésiastiques souffraient double peine, ils ne fussent de pire condition que les laïques criminels. C'est ce qui irritait le roi de plus en plus ; et les évêques, loin de lui résister, se soumettaient à toutes ses volontés.

On venait tous les jours rapporter au roi que l'archevêque n'observait point les coutumes qu'il avait jurées ; d'autres se plaignaient qu'appuyé de son crédit il les avait dépouillés de leurs biens, et les courtisants jaloux exagéraient son ingratitude après tant de bienfaits du roi. On empoisonnait même ses vertus et le changement de ses mœurs. Son zèle pour la justice était traité de cruauté, son application à procurer l'utilité de l'Eglise était avarice ; c'était par orgueil qu'il méprisait l'estime du monde pour ne s'attacher qu'à la volonté de Dieu ; c'était témérité de vouloir soutenir les droits de son siége au delà de ses prédécesseurs ; il ne pouvait plus rien dire ni rien faire qui ne fût mal interprété. Enfin, on persuada au roi que sa puissance allait s'anéantir si celle de l'archevêque continuait de croître, et que, s'il n'y donnait ordre, il n'y aurait plus à l'avenir de roi en Angleterre que celui qui serait élu par le clergé, et autant qu'il plairait à l'archevêque.

Le roi, dont la haine croissait de plus en plus contre

l'archevêque de Cantorbéry, le fit citer devant un concile qu'il assembla à Northampton, en la même année 1164. Tous les prélats et seigneurs du royaume y furent convoqués. Thomas y fut accusé de ne s'être pas rendu à une citation précédente du roi; il eut beau dire qu'il avait donné procuration à une personne de se présenter et de répondre en son nom, tous ses meubles furent confisqués au profit du roi. Le lendemain, le roi lui réclama cinq cent livres d'argent qu'il disait lui avoir prêtées durant qu'il était chancelier. L'archevêque affirma que le roi lui en avait fait le cadeau. Comme il affirmait cela sans preuve, et que, d'un autre côté, il confessait avoir reçu cette somme, il fut condamné à payer et obligé de fournir caution, pour éviter d'être arrêté. Le jour suivant, le roi, qui le tenait enfermé à clef dans une chambre séparée avec les évêques, lui demanda compte des revenus de plusieurs évêchés et abbayes qu'il avait régis pendant qu'il était en fonctions comme chancelier. On trouva que la somme monta à deux cent trente mille marcs d'argent. Tout le monde fut stupéfait : on disait qu'il ne restait plus qu'à arrêter l'archevêque. Il répondit qu'il voulait prendre conseil. Henri, évêque de Winchester, qui le favorisait en secret, émit une fin de non recevoir et dit : « Souvenez-vous que, lorsqu'étant archidiacre de Cantorbéry et chancelier du royaume, il fut élu archevêque, on le donna à l'Eglise, libre de tous les engagements qu'il pouvait avoir envers la cour. » C'était si notoire que les autres évêques n'en purent disconvenir. Sans élever aucun doute sur la probité du saint archevêque, nous regrettons qu'en telle circonstance on ait cru devoir répondre par une fin de non recevoir. Un homme qui a été en fonctions, un administrateur, doit avoir à fournir l'emploi de sommes

aussi considérables. Il est étonnant qu'il puisse être ainsi pris au dépourvu, et ne pas avoir à répondre sur d'aussi graves allégations par des preuves directes qui le déchargent. On opina ensuite. Gilbert de Londres lui dit : « Mon Père, songez d'où le roi vous a tiré, aux biens dont il vous a comblé, et, j'en suis sûr, vous ferez ce qu'il vous demande; vous laisserez l'archevêché, vous laisseriez mille fois davantage. Puis, si vous le faites, vous le savez généreux, il vous rendra peut-être tout. » L'évêque de Winchester dit avec raison que cela ne pouvait pas être ainsi; que s'il dépendait du caprice du roi de faire et de défaire les archevêques et les évêques, plus rien ne serait en sûreté dans l'Eglise. L'évêque de Lincoln, homme simple et qui disait brutalement sa pensée, parla ainsi : « Il est clair qu'on en veut à la vie de cet homme, il faut qu'il renonce à l'archevêché. » Roger de Worchester dit que l'archevêque ne devait pas quitter la place où Dieu l'avait mis.

On siégea encore quelques jours sans rien décider; enfin les évêques vinrent le trouver, lui conseillant de se soumettre en tout à la volonté du roi, et lui disant que s'il ne le faisait on pourrait l'accuser de parjure, vu qu'il refusait maintenant d'obéir aux coutumes qu'il avait juré d'observer par un serment particulier. Il leur répondit · « Mes frères, le monde, comme vous voyez, frémit contre moi, mais ce qui m'est le plus sensible, c'est que vous m'êtes vous-mêmes contraires. Quand je me tairais, les siècles futurs raconteront comment vous m'avez abandonné dans le combat. Vous m'avez déjà jugé pendant deux jours de suite, moi qui suis votre archevêque et votre père et je conjecture encore par vos discours que vous êtes prêts à me juger dans le for séculier, non-seulement

au civil, mais au criminel. Or je vous défend à tous, en vertu de l'obéissance et sous peine de perdre votre ordre, d'assister au jugement où on prétend me juger ; et de peur que vous ne le fassiez, j'appelle à l'Eglise romaine. Que si les séculiers mettent la main sur moi, je vous ordonne de même d'employer pour ma défense les censures ecclésiastiques. Sachez au reste, qu'encore que le monde frémisse, que l'ennemi s'élève, qu'il brûle mon corps, toutefois avec l'aide de Dieu, je ne céderai point mon troupeau. » L'évêque de Londres appela aussitôt de cette ordonnance de l'archevêque et ils le quittèrent tous pour se rendre à la cour. Seulement, il y en eut deux qui demeurèrent encore quelque temps avec lui pour le consoler et l'encourager secrètement, savoir, Henri, évêque de Winchester, et Josselin de Salisbury. (*Fleury*, t. IV, p. 661.)

Après que les évêques se furent retirés, saint Thomas revêtu du pallium, quoiqu'il ne fût pas fête ce jour-là, entra dans l'église pour y célébrer la messe de saint Etienne. Après la messe, il vint au palais, portant les ornements sacerdotaux et la chape pontificale par-dessus. Il portait l'eucharistie sur lui, sachant qu'il courait du danger. A la porte de la chambre où était le roi, il prit des mains de celui qui la portait sa croix épiscopale. L'évêque de Londres lui dit : « Si le roi vous voit entrer armé, il va tirer contre vous l'épée. Vous verrez alors de quoi vous servent vos armes. — Je m'en rapporte à Dieu, dit l'archevêque. — Vous ne voulez pas vous départir de votre entêtement, dit l'évêque de Londres. » Quand Henri sut que l'archevêque venait avec sa croix, il passa dans une autre pièce. Saint Thomas s'assit d'un côté, les autres évêques s'assirent devant lui. Un héraut vint de la part du roi appeler les seigneurs et les évêques, et pro-

poser une plainte de la part du roi parce que l'archevêque était entré portant sa croix, pour faire affront à la majesté royale. Tous prirent parti contre le saint, le nommant traître, parjure et criant contre lui. Ceux des assistants qui gardaient encore l'amour de la justice furent saisis d'horreur. Roger, archevêque d'York, quitta l'assemblée en disant : « Retirons-nous de céans, il ne nous convient pas de voir ce qu'on va faire à l'archevêque de Cantorbéry. »

Des huissiers, leurs baguettes en mains, descendirent de la chambre où était le roi et se tournèrent vers le saint archevêque en le menaçant. Tous les assistans furent saisis de terreur. Barthélemy, évêque d'Excester, se prosternant devant l'archevêque, lui dit : «Mon père, ayez pitié de vous-même et de nous tous. Nous allons tous être mis à mort aujourd'hui à cause de vous.» En effet le roi avait ordonné que quiconque se rangerait du parti de l'archevêque, serait regardé comme ennemi public, jugé et condamné en cette qualité. On répandait le bruit que les évêques de Salisbury et de Norvich, qui étaient demeurés, allaient être conduits au supplice et mutilés. Ils conjuraient aussi l'archevêque de les sauver. Il répondit à l'évêque d'Excester : « Retirez-vous d'ici, vos pensées ne sont pas de Dieu. » Les évêques séparés de lui, résolurent de le déférer au pape comme coupable de parjure, en ce qu'ayant juré d'observer les coutumes, il s'y refusait maintenant. Ce fut Hilaire de Chichester qui porta la parole au nom de tous et qui lui déclara que dorénavant ils ne le regardaient plus comme leur archevêque. Pendant ce temps-là le roi procédait au jugement du saint avec les seigneurs. Il fut déclaré parjure et traître, et Robert, comte de Leicester, lui dit : « Le roi vous mande de venir rendre compte sur les chefs dont vous êtes chargé, sinon écoutez votre jugement. »

Saint Thomas fit valoir de nouveau ce motif que, quand on l'avait placé à l'église de Cantorbéry, on l'avait déclaré libre et quitte de tout engagement envers la cour. Puis il déclara qu'il en appelait au pape et déclinait la juridiction du roi. Les courtisans l'accablèrent d'injures, le nommant parjure et traître. Mais la foule le reconduisit en triomphe à son logis, le monastère de saint André.

Le jour même, il envoya demander au roi sûreté pour sortir du royaume. Il lui fut répondu que le conseil statuerait. Vers la nuit deux seigneurs vinrent l'avertir qu'il devait être assassiné. Il s'enfuit dans la nuit même; et, étant monté sur une barque il arriva lui quatrième à Boulogne. Il voyagea sous le nom de frère Chrétien. Le roi d'Angleterre écrivit à Louis-le-Jeune, roi de France, de ne pas recevoir dans ses terres Thomas, *ci-devant* archevêque de Cantorbéry, qui s'était enfui d'Angleterre. Louis se récria sur ces mots *ci-devant* et dit : « Qui l'a donc déposé? Certes je suis roi aussi moi; mais je n'ai pas le droit de déposer le moindre des clercs de mon royaume. » Loin de tenir compte de la lettre du roi d'Angleterre, il invita le saint à venir près de lui chercher un asile. Pendant ce temps-là, Henri mandait à Londres, avec tous les procureurs de son ordre, Gilbert, abbé de Sempringham, accusé d'avoir assisté le saint, et le persécutait vivement à cause de cela.

« Les députés que l'archevêque avait envoyés à Louis-le-Jeune, ayant donc obtenu la permission pour le prélat, de résider en France, se retirèrent très contents, et, suivant leurs ordres, ils se pressèrent d'aller trouver le Pape à Sens, où les envoyés du roi d'Angleterre étaient arrivés le jour précédent. Leur arrivée ébranla plusieurs cardinaux, tant par l'espérance du gain que par la crainte

du trouble que la colère du roi pourrait causer dans les affaires publiques. Les uns disaient que Thomas était le défenseur de la liberté de l'Eglise, que sa cause était juste, et qu'il le fallait soutenir ; les autres que c'était un brouillon dont il fallait réprimer les entreprises. La prévention fut telle, que ses envoyés ne purent obtenir des cardinaux d'être reçus seulement au baiser de paix. Toutefois, dès le jour de leur arrivée, ils eurent le soir audience du Pape, qui les écouta favorablement, et fut touché jusqu'aux larmes du récit qu'ils lui firent des souffrances de l'archevêque. Il leur dit : « Votre maître a déjà acquis de son vivant la gloire du martyre ; » et, comme il était fort tard, il leur donna sa bénédiction et les renvoya à leur logis.

Le lendemain, le Pape tint consistoire avec les cardinaux, qui étaient presque tous présents à sa cour. On appela les envoyés de part et d'autre, et Gilbert, évêque de Londres, parla ainsi pour ceux du roi d'Angleterre : « C'est vous, saint père, que regarde le soin de l'Eglise catholique, pour protéger les sages et corriger les téméraires. Il s'est formé depuis peu en Angleterre une division entre le roi et le sacerdoce sur une légère occasion ; et on aurait pu facilement l'éteindre si on avait usé de remèdes modérés. Mais le seigneur archevêque de Cantorbéry, suivant son avis particulier et non pas le nôtre, a poussé les choses trop vivement sans considérer le mal qui lui en pourrait arriver ; et, n'ayant pu nous attirer à son sentiment, il a voulu rejeter sa faute sur le roi, sur nous et sur tout le royaume ; et pour nous rendre odieux, il s'est enfui sans que personne usât contre lui de violence ni de menace, comme il est écrit que l'impie s'enfuit sans être poursuivi. — Tout beau. » dit le Pape, et l'évêque de Londres ajouta : « Voulez-vous que je l'épargne ? — Je ne dis pas, reprit le

Pape, que vous l'épargniez, mais que vous vous épargniez vous-même. » Hilaire, évêque de Chicester, parla dans le même sens, et Roger, archevêque d'York, ajouta : « Personne ne connaît mieux que moi le caractère d'esprit de l'archevêque de Cantorbéry ; on ne lui fait pas aisément abandonner le sentiment qu'il a une fois embrassé, et je ne vois point d'autre moyen de le corriger que d'employer fortement votre autorité.» Barthèlemy, évêque d'Excester, ajouta : « Cette cause ne peut être terminée en l'absence de l'archevêque de Cantorbéry, c'est pourquoi nous demandons des légats pour la juger.» (*Acta sanctorum*, 4 feb.)

On voit que tous ces évêques parlaient plutôt en courtisans qu'en prélats, et qu'ils étaient, surtout celui de Londres, complètement disposés à faire tout ce que le roi leur demanderait. Dès cette époque, beaucoup des évêques d'Angleterre, si le roi l'eût voulu, se fussent séparés de l'Eglise romaine.

Le Pape déjà instruit d'ailleurs de la cause du différend, déclara aux envoyés du roi qu'il ne pouvait rien ordonner sur cette affaire en l'absence de l'archevêque de Cantorbéry ; mais les envoyés refusaient de l'attendre, disant qu'ils n'osaient demeurer à la cour du Pape au-delà du terme prescrit par le roi ; et ils pressaient le Pape de nommer un légat pour juger l'affaire en Angleterre. Le Pape était fort embarrassé. Il voyait un roi jeune et puissant, et craignait, s'il était refusé, qu'il n'embrassât le schisme : de quoi déjà les envoyés le menaçaient, particulièrement les laïques. D'un autre côté, il ne pouvait se résoudre à renvoyer l'archevêque dans un pays où il était regardé comme un ennemi public et d'où il n'était sorti que comme par miracle ; il lui semblait que c'était l'envoyer en prison combattre contre son geôlier. Les cardinaux aug-

mentaient son embarras; car la plupart, accoutumés à la complaisance pour les princes, voulaient que l'on accordât au roi ce qu'il demandait. Enfin le Pape tint ferme à ne rien ordonner au préjudice de l'archevêque en son absence; et les envoyés du roi, ne voulant pas l'attendre, s'en retournèrent en Angleterre sans avoir reçu la bénédiction du Pape. Ils se pressèrent même de sortir de France, où ils ne se trouvaient pas en sûreté, tant parce que l'on croyait qu'ils portaient beaucoup d'argent, que parce que tout le monde était favorable à l'archevêque. Le Pape, de son côté, cassa la sentence donnée à Northampton contre lui par les évêques et les barons d'Angleterre.

Cependant saint Thomas partit de Saint-Bertin accompagné de l'abbé du monastère de Milon, évêque de Thérouanne, qui le conduisirent à Soissons. Le roi Louis y arriva le lendemain et apprenant que l'archevêque était dans la ville, il alla descendre de cheval à son logis, et le visita le premier. Il lui témoigna la joie qu'il avait de le recevoir en son royaume, lui promit sûreté et l'obligea à recevoir de sa libéralité tout ce qui lui serait nécessaire.

Thomas partit quelque jours après, accompagné des officiers du roi, pour aller trouver le Pape à Sens. Il fut reçu froidement par les cardinaux; mais il ne laissa pas d'avoir audience du Pape, qui témoigna compatir beaucoup à ses peines, et lui ordonna d'expliquer, le lendemain, en présence des cardinaux, les causes de son exil. Ce jour-là donc étant assis le premier après le Pape, celui-ci voulut qu'il parlât assis. Il parla donc en ces termes : « Quoique je ne sois pas fort habile, je n'ai pas toutefois assez peu de sens pour quitter le roi d'Angleterre; car si j'avais voulu lui être complaisant en tout, il n'y aurait personne en ses états qui ne m'obéit absolument; et si je

voulais, à présent encore, changer de conduite, je n'aurais pas besoin de médiateur pour rentrer dans ses bonnes grâces. Mais parce qu'on a obscurci en nos jours la dignité de l'église de Cantorbéry, j'aimerais mieux mourir mille fois que de dissimuler les maux que nous souffrons. Voyez vous-même de vos yeux ce qui en est. » Alors il tira l'écrit des coutumes dont il était question, et ajouta en pleurant : « Voilà ce que le roi d'Angleterre a ordonné contre la liberté des Eglises; à vous de juger si on peut le dissimuler en conscience. »

L'écrit ayant été lu, tous en furent touchés jusqu'aux larmes; ceux-mêmes qui étaient auparavant de différents avis convinrent alors qu'il fallait secourir l'Eglise universelle en la personne de l'archevêque.

Mais le Pape ayant lu et relu attentivement chaque article des coutumes, entra en grande colère, et reprit vivement le prélat d'y avoir consenti avec les autres évêques. Puis il ajouta : « Quoiqu'il n'y ait rien de bon dans ces articles, il y en a toutefois que l'Eglise peut tolérer en quelque manière; mais la plupart sont condamnés par les anciens conciles et contraires aux saints canons. » Puis, se tournant vers l'archevêque, il ajouta : « Il faut vous traiter plus doucement, parce que vous vous êtes relevés aussitôt votre chute, et que vous avez obtenu notre absolution. C'est pourquoi nous vous la donnons encore en considération de vos pertes et de vos souffrances. »

Le lendemain le Pape étant assis avec les cardinaux dans une chambre plus secrète, Thomas se présenta et dit : « Je confesse que c'est par ma faute que j'ai excité ces troubles dans l'Eglise d'Angleterre. Je ne suis point entré dans la bergerie par la porte, mais à la faveur de la puissance séculière, quoique j'y sois entré malgré moi.

Plus tard, si j'avais renoncé à l'épiscopat sur les menaces du roi, comme mes confrères voulaient me le persuader, j'aurais laissé dans l'Eglise un pernicieux exemple. Mais à présent je le fais en votre présence ; et, craignant de plus facheuses suites de mon entrée irrégulière et de mon incapacité, je remets entre vos mains, saint Père, l'archevêché de Cantorbéry. » Aussitôt il tira l'anneau de son doigt, priant le Pape, avec larmes, de pourvoir cette Eglise d'un plus digne pasteur. Ce qui attendrit tous les assistants jusqu'aux larmes.

Saint Thomas se retira ensuite, et le Pape délibéra sur ce sujet avec les cardinaux. Les uns étaient d'avis de profiter de l'occasion pour apaiser la colère du roi, mettant un autre sujet à Cantorbéry, et pourvoyant d'ailleurs Thomas de quelque place plus convenable. Les autres ne jugeaient pas raisonnable que celui qui, pour défendre la liberté de l'Eglise, avait exposé ses biens, sa dignité et sa vie, fût privé de son droit, au gré du roi ; ils voulaient que l'on donnât un exemple aux autres évêques de résister en pareils cas ; autrement personne n'oserait plus s'opposer à la volonté des princes, et l'état de l'Eglise et l'autorité du Pape seraient en péril. Ils concluaient qu'il fallait rétablir Thomas malgré tout le monde et le soutenir en toute manière.

Cet avis l'emporta ; et le Pape ayant fait rappeler le saint archevêque, lui ordonna de reprendre de sa main les fonctions de pasteur dans lesquelles il le rétablissait, lui promettant de ne l'abandonner de sa vie ; « mais, ajouta-t-il, afin que vous appreniez à mener une vie pauvre et convenable à votre état présent, je vous mets entre les mains de cet abbé, chez qui vous demeurerez jusqu'à un temps plus favorable. » C'était Guichard, abbé de Pontigny,

depuis archevêque de Lyon, que le Pape avait fait venir exprès.

Saint Thomas se rendit donc à Pontigny avec quelques-uns des siens; mais il crut que pour être digne archevêque de Cantorbéry, il fallait aussi prendre l'habit monastique, ayant lu dans les histoires qu'il n'était jamais arrivé de divisions dans le royaume d'Angleterre, sinon quand ce siége avait été occupé par des personnes d'une autre profession. Il envoya donc au Pape, dont il reçut un habit monastique, bénit de sa main, de grosse étoffe et de laine crue. Ainsi l'archevêque, se trouvant à Pontigny, commença à y goûter du repos et à regarder cette retraite comme une école de vertu.

Mais la douceur de cette retraite fut troublée quelque temps après par les exilés qui venaient trouver l'archevêque. Car le roi d'Angleterre, irrité de la bonne réception que le roi de France et le Pape lui avaient faite, et de la protection qu'ils lui donnaient, fit confisquer tous les biens de l'archevêque et des siens, et bannit tous ses parents, ses domestiques et ceux qui avaient quelque liaison avec lui; et cela sans épargner les vieillards décrépits, ni les enfants au berceau, ni les femmes en couches. Il fit jurer à tous ceux qui étaient en âge de le faire, d'aller trouver l'archevêque en quelque lieu qu'il fût pour l'affliger par leur présence; enfin il défendit de prier pour lui dans l'église. Il venait donc tous les jours au saint prélat un grand nombre de ces exilés, desquels toutefois plusieurs demeurèrent en Flandre, ayant été absous par le Pape de leur serment, en considération de leur sexe, de leur âge et de la rigueur de la saison. Les autres venaient à Pontigny, fatiguer le saint archevêque par leurs cris et leurs plaintes des maux qu'ils souf-

fraient pour sa cause. Ne pouvant les garder tous auprès de lui, il les envoyait en divers pays avec des lettres de recommandation ; et ils trouvaient partout du secours, tant par la compassion que l'on avait d'eux, que par l'indignation qu'excitait la cruauté du roi d'Angleterre. Il y eut même de ces bannis qui se trouvèrent mieux au lieu de leur exil que dans leur patrie.

Entre ceux qui furent persécutés à cause du saint archevêque, on remarque la fermeté du saint abbé de Sempringham. On rapporta au roi que lui et les siens avaient envoyés à Thomas, en France, depuis son exil, de grandes sommes d'argent. Or, quoique ce rapport fût faux, toutefois, parce qu'on le croyait, on obligea Gilbert, tous les supérieurs et tous les procureurs de son ordre, à se présenter devant les juges du roi, pour être tous bannis, s'ils étaient convaincus du fait. Les juges ayant pitié de Gilbert dont ils connaissaient la sainteté, lui offrirent de se purger par serment de cette accusation, promettant de le renvoyer absous, lui et les siens. Mais Gilbert déclara qu'il aimait mieux aller en exil que de prêter ce serment ; car, encore qu'il sût bien qu'un serment contenant la vérité ne peut nuire à qui le fait, mais tout au plus à qui l'exige ; toutefois, il crut de mauvais exemple de se justifier d'une telle accusation, comme si c'eût été un crime de secourir, dans un cas pareil, un prélat souffrant pour l'Eglise.

Comme donc il refusait le serment et que les juges n'osaient le condamner, il demeura quelque temps à Londres avec les siens. Ceux-ci, se voyant à la veille d'abandonner leurs maisons pour un serment qu'ils étaient prêts à faire, étaient dans la crainte et l'affliction, pendant que Gilbert affectait de témoigner sa joie en toute manière. Le dernier du terme, comme ils s'attendaient

tous à être bannis, arrivèrent des messagers du roi, qui était par deçà la mer, avec ordre de remettre l'affaire de Gilbert jusqu'à ce qu'il en prît par lui-même une plus ample connaissance. Aussitôt Gilbert fut renvoyé avec les siens; et alors se voyant libre, il déclara aux juges, mais sans aucune forme de serment, que ce qu'on lui avait reproché était entièrement faux. Cette fermeté fut admirée de tout le monde. Saint Gilbert vécut encore vingt-trois ans, et mourut âgé de cent six ans, l'année 1189, 4e de février, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Saint Thomas, de son côté, touché de ce que les siens souffraient à cause de lui, commença à Pontigny de mener une vie plus pénitente. Outre le cilice qu'il portait continuellement et les disciplines qu'il se faisait souvent donner en secret, il ordonna au moine qui le servait à table de lui donner tous les jours, sans que l'on s'en aperçût, avec les mets délicats qu'on lui servait, la portion de la communauté, ayant résolu d'en faire sa seule nourriture. Ainsi pendant quelques jours, il ne vécut que de légume secs et insipides, suivant qu'on l'observait alors dans l'ordre de Cîteaux. Mais cette nourriture, si différente de celle à laquelle il était accoutumé de jeunesse, lui causa une grave maladie, et il fut obligé de revenir à des aliments plus convenables.

Cependant on portait des paroles de paix entre le Pape et le roi d'Angleterre, pour tenir une conférence où l'on traitât de la paix. Le roi dit qu'il s'y trouverait mais à condition que Thomas ne s'y trouverait point; qu'autrement il ne verrait pas le Pape même. Thomas, au contraire, manda au Pape de ne pas entrer sans lui en conférence avec le roi. « Je connais, disait-il, ses manières,

il lui sera plus facile de vous surprendre s'il n'y a un interprète exact qui puisse pénétrer ses sentiments. » Sur cette réponse, le Pape manda au roi : « Il est inouï que l'Eglise romaine ait éloigné quelqu'un de sa compagnie, au gré d'un prince, particulièrement un homme exilé pour la justice; au contraire le Saint-siége est en droit de protéger les opprimés, même contre les princes. » Ainsi la conférence fut rompue? (*Fleury*, passim.)

Au dernier point irrité de n'avoir pu tromper le Pape, Henri publia des édits effroyables contre ceux qui apporteraient en Angleterre des lettres d'interdit pontifical. Ils portaient, qui si c'était un religieux, on lui couperait les pieds; que si c'était un clerc, on lui arracherait les yeux et les parties génitales; que si c'était un laïque, on le pendrait; un lépreux, on le brûlerait. Il publia en Normandie dix articles additionnels à ceux de Clarendon, dans lesquels il défendait tout appel, soit au Pape, soit à l'archevêque, et confisquait l'impôt appelé *denier de saint Pierre*, au profit du trésor. Ceux qui auraient observé un interdit lancé par le Pape ou par l'archevêque, ceux qui auraient pris le parti de ce dernier, devaient être bannis, et frappés de confiscation. A propos de cela, et parce que deux des députés qu'il lui avait envoyés, notamment Jean d'Oxford, en passant en Allemagne, avaient assisté au conciliabule que l'empereur Frédéric tenait à Wurtzbourg et y avaient reconnu l'antipape Pascal, le Pape écrivit à Henri une lettre excessivement vigoureuse. Ce fut l'évêque de Londres qui répondit :

« Ayant reçu votre ordre, très cher Père, avec le respect convenable, nous avons aussitôt été trouver le roi, l'évêque d'Herford et moi, quoiqu'il fût déjà dans le pays de Galles, à la tête de son armée. Il a reçu votre correc-

tion avec action de grâces, et a répondu avec beaucoup de modestie. Premièrement, il déclare qu'il n'a jamais cessé de vous aimer comme son père, et d'obéir à vos ordres; que si depuis longtemps il ne vous a pas rendu tant de respect, c'est qu'après vous avoir aidé au besoin de tout son pouvoir il a reçu des refus presque en tout ce qu'il vous a demandé. Toutefois, il demeure ferme dans votre obéissance, et déclare qu'il n'empêchera personne par force d'aller à Rome, ni ne l'a empêché jusqu'ici. Quant aux appellations, il prétend avoir droit d'empêcher aucun clerc de sortir de son royaume pour aucune cause civile, s'il n'a auparavant essayé de s'y faire rendre justice. Il savait bien que l'empereur était schismatique; mais jusqu'à présent il n'a pas su que vous l'eussiez excommunié. Il dit qu'il n'a jamais chassé l'archevêque de Cantorbéry; c'est pourquoi, comme il s'est retiré de lui-même, il peut rentrer dans son église quand il lui plaira, en satisfaisant au roi sur ses plaintes, et gardant les coutumes royales qu'il a lui-même jurées. Si quelque église ou quelque personne ecclésiastique se plaint d'être maltraitée, il est prêt à y satisfaire au jugement de toute l'Eglise.

» Voilà les réponses du roi, sur lesquelles nous vous prions de considérer quelle fin vous voulez mettre à cette affaire. Car le roi croit faire beaucoup pour sa justification en se rapportant de tout ce qui a été dit au jugement de l'église de son royaume. C'est pourquoi nous vous supplions de modérer votre zèle pour un temps, de peur qu'en prononçant un interdit ou une excommunication, vous n'ayez la douleur de voir une infinité d'églises renversées, et le roi avec un peuple innombrable éloigné sans retour de votre obéissance. Il vaut mieux qu'un membre, même blessé, demeure attaché au chef avec espérance de gué-

rison, que d'en être séparé et retranché du corps pour toujours. Quoi ! si vos remontrances ne sont pas bien reçues, faut-il désespérer de la grâce de Dieu pour les faire mieux recevoir en un autre temps? Le sang royal se laisse vaincre quand on lui a cédé quelque chose; il faut le gagner par la douceur et par la patience. Permettez-moi de le dire, c'est la charité sincère qui me fait parler; si la fin de cette affaire est que l'archevêque de Cantorbéry demeure en exil perpétuel, dépouillé de ses biens, et que l'Angleterre, ce qu'à Dieu ne plaise, ne vous obéisse plus, vous verrez qu'il eût mieux valu souffrir pour un temps, qu'user d'une si grande sévérité. Je crois bien que plusieurs d'entre nous demeureront dans votre obéissance, malgré la persécution; mais il se trouvera quelqu'un qui reconnaîtra l'antipape, et recevra de sa main le pallium pour le siége de Cantorbéry; il s'en trouvera qui lui obéiront pour usurper nos siéges. Plusieurs forment déjà de tels projets, et désirent le trouble pour s'en prévaloir. Ce n'est pas notre intérêt particulier qui nous touche, mais le triste renversement de l'Eglise dont nous sommes menacés, et qui nous ferait désirer la mort plutôt que d'en être spectateurs. » Ainsi parlait l'évêques de Londres.

Il écrivit au nom du roi au collége des cardinaux. Dans cette lettre le roi se plaint, par la bouche de l'évêque de Londres, d'être traité de persécuteur par le pape Alexandre, pour lequel il a tant fait, dit-il, le reconnaissant lorsque tant d'autres s'y refusaient. Il proteste qu'il restera en l'obéissance du Pape si ce dernier veut le traiter comme ses prédécesseurs l'ont toujours été par les Papes; et il ajoute qu'il s'en rapporte au jugement du clergé et des seigneurs de son royaume.

Cette lettre était excessivement insidieuse et le Pape ne

pouvait pas tomber dans le piége qu'elle lui tendait. Il était facile de voir qu'en demandant à être traité comme ses prédécesseurs l'avaient été, le roi Henri voulait présenter comme coutumes acceptées par la cour de Rome, les abus soufferts sous ses prédécesseurs et contre lesquels on avait omis de s'élever, soit par négligence, soit même par ignorance. D'un autre côté, en demandant le jugement des seigneurs et des évêques de son royaume, il déclinait l'autorité papale et faisait un précédent qui tendait à soustraire l'Eglise d'Angleterre aux décisions de la cour de Rome et du chef de l'Eglise universelle.

Le Pape, de retour à Rome, répondit à ces ruses et à ces tentatives de révolte du roi d'Angleterre en nommant son légat dans le royaume celui qui s'était montré l'ardent défenseur des droits ecclésiastiques. Thomas, nommé en cette qualité, signifia ses fonctions nouvelles à l'évêque de Londres. Celui-ci en écrivit au roi, en ces termes : «Quand le Pape commande, il n'y a ni appellations ni autre remède, il faut obéir. Le jour de saint Paul, comme j'étais à l'autel dans Londres, je reçus de la main d'un homme qui m'était entièrement inconnu une lettre du Pape, par laquelle il accorde et confirme au seigneur archevêque de Cantorbéry la légation par toute l'Angleterre, excepté le diocèse d'Yorck. Il nous est ordonné de lui obéir en cette qualité, et d'obliger ceux qui, par votre ordre, ont reçu, en son absence, les fruits des bénéfices de ses clercs, à les restituer dans deux mois, sous peine d'excommunication. Il m'est aussi ordonné d'exiger de mes confrères le denier de Saint-Pierre, et de leur faire tenir les lettres de l'archevêque, sous peine de déposition. Nous nous jetons donc à vos pieds pour vous supplier d'empêcher que nous ne soyons honteusement réduits au néant, et de nous per-

mettre d'obéir aux ordres du Pape, de faire rendre le denier à saint Pierre et les revenus aux clercs, et de demander à tous les évêques que, s'ils trouvent dans les lettres de l'archevêque quelques griefs contre l'usage du royaume, ils en appellent au Pape ou aux légats qu'on nous envoie. »

Le nouveau légat écrivit successivement à Henri deux lettres qui demeurèrent sans effet. Dans la première, il l'avertissait en termes fort doux; dans la seconde, il le menaçait de la colère divine et le prévenait qu'il allait user contre lui des pouvoirs qui lui avaient été donnés par le Pape. Les évêques d'Angleterre dirent au roi : «Faites appel au souverain pontife de la nomination de Thomas; cet appel sera suspensif.» Henri envoya l'archevêque de Rouen, pour faire à Thomas signification de l'appel qu'il interjetait; mais le saint prélat ne se trouva pas à Pontigny, à l'arrivée de l'envoyé royal. Sur ces entrefaites, le roi tomba malade. Thomas crut devoir différer de lancer contre lui l'excommunication; mais il en frappa Jean d'Oxford, qui à Wurztbourg avait reconnu l'antipape. Bientôt après, les évêques d'Angleterre réunis en concile à Londres formèrent appel et écrivirent en ces termes en cour de Rome.

» Nous croyons qu'il vous souvient que vous avez averti il y a longtemps le roi, notre maître, par les lettres dont furent chargés les évêques de Londres et d'Herford, de corriger quelques abus dans son royaume. Il a reçu vos ordres avec le respect convenable, déclarant qu'il corrigerait ces désordres suivant le jugement de son Eglise, comme en effet tous ses vœux ne tendent qu'à ôter les scandales de son royaume et à y faire régner la paix. Or, voyant qu'elle était troublée par les crimes énormes de quelques ecclésiastiques, il a rendu à leur profession

l'honneur qui lui est dû, les déférant aux évêques, qui sont demeurés dans les bornes de leur pouvoir en punissant un homicide, par exemple, par la seule dégradation du criminel. Mais le roi est persuadé que cette peine ne répond pas à la grandeur du crime, et que la sûreté publique n'est pas bien établie si un lecteur ou un acolyte, après avoir tué quelqu'un, en est quitte pour perdre l'exercice de ses fonctions. Le clergé voulant donc s'en tenir à l'ordre établi du ciel, et le roi voulant affermir paix, il s'est élevé une pieuse dispute, excusable devant Dieu, comme nous croyons, par la bonne intention des deux parties. De là est arrivé que le roi a voulu faire rédiger les anciennes coutumes de son royaume, observées par les ecclésiastiques sous ses prédécesseurs, et les rendre publiques, afin qu'on n'en disputât plus à l'avenir. C'est ce qui a été exécuté, et voilà cette persécution contre l'Eglise dont on accuse le roi par toute la terre.

» Si toutefois, dans ces coutumes, il y a quelque chose de dangereux pour la conscience ou de honteux pour l'Eglise, ce prince, touché de vos avertissements et de votre autorité, a promis il y a longtemps et promet encore de le corriger. Et nous aurions déjà obtenu la paix que nous désirons, si l'archevêque de Cantorbéry n'avait rallumé sa colère éteinte; mais ce prélat, au lieu de l'apaiser par ses avertissements et de le vaincre par sa douceur, vient de l'attaquer durement par des lettres tristes et terribles, le menaçant d'excommunication et son royaume d'interdit. A ces menaces il a ajouté des effets plus fâcheux; car il a excommunié et dénoncé publiquement des seigneurs du premier rang et des personnes en qui le roi a le plus de confiance et qu'il admet à ses conseils les plus secrets, sans les avoir cités ni convaincus, ni donné lieu de se dé-

fendre. Il a de même suspendu de ses fonctions notre confrère l'évêque de Sarisbéry, sans procédure juridique et sans notre participation. Quelle suite pouvons-nous attendre d'une manière d'agir si irrégulière, vu principalement la malheureuse circonstance du temps, sinon que la concorde entre le royaume et le sacerdoce soit rompue, et que nous allions en exil avec notre clergé, ou, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous nous retirions de votre obéissance pour tomber dans le schisme? C'est pour éviter de si grands maux que nous en avons appelé à Votre Grandeur, de vive voix et par écrit, contre les mandements de l'archevêque de Cantorbéry, qui portent quelque préjudice au roi, à son royaume, à nous ou à nos Eglises; et nous avons marqué le terme de notre appel à l'Ascension, aimant mieux être humiliés en tout ce qu'il plaira à Votre Sainteté que de sentir de jour en jour les effets de la passion de l'archevêque. » Ce terme de l'appel s'étendait à près d'un an.

Voici la lettre adressée à l'archevêque par ses suffragants : « Nous espérions que vous répareriez par votre humilité et votre prudence le trouble qu'a produit votre retraite inopinée dans un pays éloigné, et nous nous consolions, parce que nous entendions dire de tous côtés que vous portiez avec modestie la pauvreté où vous vous êtes volontairement réduit, vous appliquant à la lecture et à la prière, et réparant le passé par les jeûnes, les veilles, les larmes et les exercices spirituels. Nous espérions que, par une telle conduite, vous attireriez d'en haut la grâce dans le cœur du roi, pour lui faire oublier son ressentiment contre vous, et vos amis trouvaient ouverture pour lui parler en votre faveur. Maintenant nous apprenons que vous avez publié contre lui un mandement où, sans met-

tre de salutation ni aucun témoignage d'amitié, vous le menacez d'interdit ou d'excommunication prochaine. Si vous l'exécutez, nous n'espérons plus de paix, et il est de la prudence de considérer la fin de ce que l'on entreprend.

» Faites donc, s'il vous plaît, réflexion à quelle fin vous tendez, et si vous prenez les moyens pour y parvenir. Pour nous, nous vous conseillons, comme à notre Père, de ne pas ajouter de nouvelles difficultés, de laisser les menaces et de vous conduire avec patience et humilité, et de remettre vos intérêts à la miséricorde de Dieu et à la clémence du roi. Il valait mieux faire louer votre pauvreté volontaire que de vous exposer à être universellement blâmé d'ingratitude; car tout le monde se souvient à quelle gloire le roi vous a élevé d'une fortune médiocre, en quelle faveur et en quelle familiarité vous avez été auprès de lui, comme il vous a soumis tous les pays de son obéissance qui s'étendent depuis l'Océan jusqu'aux Pyrénées, en sorte que l'on n'estimait heureux que ceux qui pouvaient vous plaire. Pour vous assurer une gloire plus solide, il vous a mis au rang que vous tenez dans l'Eglise, et cela contre l'avis de sa mère, quoique le royaume en murmurât et que l'Eglise en gémit. Epargnez donc votre réputation et votre gloire, et ne songez à vaincre le roi que par l'humilité et la charité.

» Si vous n'avez pas égard à nos conseils, faites-le du moins pour l'intérêt du Pape et de l'Eglise romaine. Car que sera-ce si le roi, à qui tant de peuples obéissent, aigri par vos duretés, se retire de l'obéissance du Pape, qui lui refusera peut-être son recours contre vous? Par combien de prières, de promesses et de présents sollicite-t-on le roi à prendre ce parti? Il a résisté jusqu'à présent, mais nous craignons que l'indignation ne lui arrache ce que la

considération de ce qu'il y a de plus grand dans le monde n'a pu obtenir de lui. Et si vous en êtes cause, vous aurez de quoi fondre en larmes. Quittez donc, s'il vous plaît, une résolution si nuisible au Pape, à l'Eglise romaine et à vous-même, si vous voulez y faire attention. Mais peut-être que ceux qui sont auprès de vous, vous exhortent à faire sentir votre puissance au roi et à ses Etats. Cette puissance est véritablement à craindre pour celui qui pèche et qui ne veut pas satisfaire; mais quant au roi, notre maître, quoique nous ne disions pas qu'il n'a jamais péché, nous disons hardiment qu'il est toujours prêt à satisfaire à Dieu, qui, l'ayant établi pour maintenir la paix entre ses sujets, veut à cette fin qu'on lui rende la même déférence qu'on a rendue aux rois ses prédécesseurs. S'il s'est ému, sur ce sujet, quelque différend entre vous et lui, il a promis au Pape de se soumettre au jugement de l'Eglise de son royaume. Il est près d'exécuter cette promesse, de satisfaire et d'en donner des sûretés s'il est besoin. Après cela, de quel droit et en vertu de quel canon le frappez-vous d'interdit ou d'excommunication? Il ne faut pas agir par emportement, mais par raison. » Les évêques se plaignent ensuite, comme dans la lettre au Pape, de la suspense prononcée contre l'évêque de Sarisbéry, et concluent en signifiant leur appel.

Le saint archevêque répondit par une longue lettre, où il marque d'abord qu'il ne croit pas que cet écrit soit de tous les évêques dont il porte le nom, et qu'il le regarde comme un effet de l'autorité du roi. Il leur reproche leur peu de zèle pour la liberté de l'Eglise et pour leurs véritables intérêts, et la faiblesse avec laquelle ils l'abandonnent lui-même dans la persécution qu'il souffre pour la cause commune. Entrant en matière, il justifie sa sortie d'An-

gleterre, qu'il soutient avoir été nécessaire, après l'injustice et la violence qu'il a souffertes à Northampton, pour mettre sa vie en sûreté et pour suivre son appel au Pape, puis il ajoute : « Si ma sortie a produit du trouble, c'est à celui qui en a été cause à se l'imputer. Au reste, je me suis présenté à la cour du Pape; j'y ai exposé le tort que j'ai souffert avec mon Eglise, et les causes de mon appel. Personne n'a paru pour me répondre, pour rien proposer contre moi. Pendant que j'attendais en cette cour, on est venu de la part du roi défendre à mes officiers de m'obéir en rien pour le temporel, et de rien fournir à moi ni aux miens à l'insu du roi. Sans jugement prononcé, sans raison, au préjudice de mon appel, on m'a dépouillé et mon Eglise; on a proscrit les clercs, les laïques, les femmes et les enfants au berceau. On a confisqué les biens de l'Eglise; une partie de l'argent a tourné au profit du roi, une partie à votre profit, mon frère, l'évêque de Londres, et de votre Eglise, si ce que j'en ai ouï dire est véritable : auquel cas je vous ordonne, en vertu de l'obéissance, de le restituer dans quarante jours après la réception de cette lettre. De quel droit peut-on soutenir de telles usurpations? Est-ce par le prétexte d'un appel? Voyez à quoi vous vous exposez, vous et vos Eglises, si ceux qui les auront pillées se mettent à couvert par ce moyen. »

Et ensuite : « Vous dites que ma promotion s'est faite malgré les murmures du royaume et les gémissements de l'Eglise. Consultez votre conscience; voyez la forme de l'élection, le consentement de tous ceux qui y avaient droit, l'agrément du roi donné par son fils et ses commissaires. Si quelqu'un s'y est opposé, que celui qui en a connaissance le dise. Voyez aussi les lettres du roi et les vôtres pour demander mon pallium. Que si quelqu'un a été affligé

de ma promotion par envie et par ambition, Dieu lui pardonne, comme je fais, ce péché qu'il n'a pas honte de rendre public. » (C'est de l'évêque de Londres qu'il veut parler.) Il continue : « Vous dites que le roi m'a élevé d'une fortune médiocre; je ne suis pas né de sang royal, mais j'aime mieux ne pas dégénérer de ma noblesse. Je suis peut-être né dans une pauvre cabane ; mais dans ma médiocrité, avant que je vinsse au service du roi, je ne laissais pas de vivre, comme vous savez, honorablement. Saint Pierre a été tiré de la pêche ; nous sommes ses successeurs, et non pas d'Auguste. Vous m'accusez d'ingratitude ; mais c'est l'intention qui fait le péché, et je prétends rendre service au roi, quoique malgré lui, en le détournant de pécher par la sévérité des censures, puisqu'il n'a pas écouté nos avertissements paternels. Enfin, je crains encore plus d'être ingrat envers mon véritable maître, Jésus-Christ, qui me menace de son indignation si je n'emploie le pouvoir qu'il m'a donné pour corriger les pécheurs.

» Vous me proposez le péril de l'Eglise romaine, et la menace que le roi ne s'en sépare. A Dieu ne plaise qu'il renonce à l'unité pour un intérêt temporel, lui dont le crime serait d'autant plus grand, qu'il entraînerait plus de monde après lui! A Dieu ne plaise que cette pensée vienne à aucun de ses serviteurs, pour ne pas dire à un évêque! Prenez garde même que ce que vous en dites ne soit un poison mortel pour plusieurs âmes, et que vos pensées les plus secrètes ne se découvrent. Quant à l'Eglise, elle s'affermit par les persécutions ; il n'y a rien à craindre pour elle, mais pour vous, qui travaillez à sa ruine. A l'égard de la suspense de l'évêque de Sarisbéry et l'excommunication de Jean d'Oxford, vous ne devez pas ignorer

que, selon les canons, l'ordre judiciaire n'est pas requis dans les crimes notoires. Or, l'évêque a conféré le doyenné de son Eglise à Jean d'Oxford après la défense du Pape et la nôtre. » (*Baronius*, ann. 1166.)

Après l'appel interjeté à Chinon et à Londres, le roi de son côté et l'archevêque du sien, envoyèrent au Pape, de qui le roi obtint enfin par ses députés qu'il enverrait deux légats à latere pour négocier la paix entre lui et l'archevêque. Cependant le roi d'Angleterre envoya deux lettres me naçantes au chapitre général de Cîteaux, se plaignant qu'il avait reçu Thomas, son ennemi, dans une de leurs maisons et leur défendant de le garder davantage s'ils ne voulaient pas perdre tout ce qu'ils possédaient dans ses terres, tant deçà que delà la mer. Après donc que le chapitre fut fini, l'abbé de Cîteaux lui-même vint à Pontigny, accompagné de l'évêque de Parme, autrefois moine de l'Ordre, et de quelques abbés. Ils déclarèrent à l'archevêque, de la part du chapitre, l'ordre qu'ils avaient reçu du roi, et ajoutèrent : « Seigneur, le chapitre ne vous chasse pas pour cela; mais il vous prie de considérer avec votre sage conseil de ce que vous avez à faire. » Le prélat ayant délibéré avec les siens, répondit aussitôt: « Je serais bien fâché que l'Ordre qui m'a reçu avec tant de charité souffrît quelque préjudice à mon occasion; c'est pourquoi, quelque part que j'aille, je m'éloignerai promptement de vos maisons : mais j'espère que celui qui nourrit les oiseaux du ciel, aura soin de moi et de mes compagnons d'exil.

Il envoya donner part de cette nouvelle au roi de France, Louis, qui en fut fort étonné, et la communiqua à ceux qui se trouvèrent auprès de lui; puis il s'écria : « O religion, religion, où es-tu ! Voilà ces gens que nous croyons

morts au monde, qui craignent les menaces du monde; et qui, pour des biens temporels qu'ils prétendent avoir méprisés pour Dieu, abandonnent l'œuvre de Dieu, en chassant ceux qui sont bannis pour sa cause. » Puis, se tournant vers celui que le prélat avait envoyé, il dit: « Saluez votre maître de ma part, et lui dites hardiment que, quand il serait abonné de tout le monde et de ceux qui paraissent morts au monde, je ne l'abandonnerais point; et, quoi que fasse pour lui le roi d'Angleterre, mon vassal, je le protégerais toujours, parce qu'il souffre pour la justice. Qu'il me fasse donc savoir en quel lieu de mes états il aime mieux se retirer, et il le trouvera prêt. »

Le saint prélat choisit la ville de Sens, tant pour sa situation commode que pour la douceur des habitants et leur honnêteté envers les étrangers : et le roi envoya au-devant de lui un seigneur qualifié, avec trois cents hommes, pour l'amener de Pontigny. Il en sortit vers la Saint-Martin, l'an mil cent soixante-six, après y avoir demeuré deux ans; et, comme il prenait congé de la communauté touchée jusqu'aux larmes, il commença tout d'un coup à en répandre abondamment, sur quoi l'abbé qui l'accompagnait lui dit : « J'admire cette faiblesse dans un homme si ferme. Vous manque-t-il quelque chose pour dépense, nous y suppléerons selon notre pouvoir? —Ce n'est pas cela, répondit-il; mais Dieu m'a fait connaître cette nuit, la fin de ma vie : je mourrai par l'épée.—Quoi, répondit l'abbé, vous serez martyre, vous nourrissant si délicatement comme vous faites?» et le pressa de lui raconter sa révélation. « Je ne vous la dirai point, dit le prélat, si vous ne me promettez de n'en point parler de mon vivant; » et, l'abbé l'ayant promis, il continua : « Il m'a semblé cette nuit que j'étais dans une église où je soute-

nais la cause de la religion contre le roi d'Angleterre, devant le Pape et les cardinaux. Le Pape m'était favorable et les cardinaux contraires. Quand tout-à-coup sont venus quatre chevaliers, qui m'ayant tiré de l'auditoire, sont sortis de l'église, m'ont écorché le haut de la tête, à l'endroit de ma couronne; ce qui m'a fait une telle douleur, que j'ai cru tomber en défaillance. Ce n'est pas, toutefois une telle mort qui m'afflige, au contraire, je rends grâce à Dieu : c'est ce qu'auront à souffrir ceux qui m'ont suivi. » Il raconta cette même vision, sous le même secret, à l'abbé de *Vauluisant*; et les deux abbés le racontèrent de même après sa mort.

Thomas étant arrivé à Sens y fut reçu avec honneur et joie, par Hugues qui en était archevêque, et par le clergé et le peuple. Il logea au monastère de Sainte-Colombe, et y demeura 4 ans, étant défrayé par le roi Louis ; et quand ce prince venait à Sens, après avoir été à l'église, il allait voir l'archevêque, avec lequel il avait de longues conversations, et prenait son conseil sur les matières les plus importantes comme d'un homme exercé dans les affaires d'état.

Peu de jours après que l'archevêque Thomas fut arrivé à Sens, ses députés revinrent de Rome et lui apprirent que deux cardinaux viendraient incessamment pour négocier sa paix. Jean d'Oxford, que le roi d'Angleterre y avait envoyé, revint aussi publiant fièrement que les légats venaient pour la gloire du roi et la confusion de l'archevêque. Ce qui est vrai, c'est que Jean d'Oxford, étant arrivé à Rome, employa l'or dont le roi d'Angleterre l'avait chargé à gagner les cardinaux et réussit auprès de plusieurs, comme s'en plaignaient depuis saint Thomas et Jean, évêque de Poitiers, qui dit que l'on nommait chez

le roi les cardinaux qui n'avaient point reçu de cet or, et ceux qui en avaient reçu plus ou moins. Entre ceux qui le refusèrent, furent les cardinaux Humbaud et Hyacinthe, comme il paraît par la lettre que saint Thomas leur écrivit. Après les cardinaux, Jean d'Oxford s'appliqua à surprendre le pape Alexandre. Il lui dit qu'on pouvait faire la paix entre le roi et l'archevêque, si quelqu'un y travaillait fidèlement, et promit de s'y appliquer de tout son pouvoir. Il assura par serment que, dans l'assemblée de Wirztbourg, il n'avait rien fait contre la foi de l'Eglise, l'honneur ni l'intérêt du Pape. Puis il présenta une lettre du roi d'Angleterre, où il priait le Pape de croire en tout ce député comme lui-même; et, en vertu de ce pouvoir, il remit au jugement du Pape le différend entre le roi et l'archevêque, touchant les coutumes d'Angleterre, en sorte qu'il dépendait de lui de les soutenir ou les faire tomber, et qu'il prescrirait les conditions de la paix avec l'archevêque. Ce qu'il confirma encore par serment, et obtint ainsi que le Pape enverrait des légats pour cet effet. Quant à ce qui le regardait en particlier, non-seulement il obtint absolution de l'excommunication prononcée contre lui par l'archevêque; mais encore la confirmation du doyenné de Sarisbéry, dont il se démit pour la forme, entre les mains du Pape, qui lui donna de plus un anneau pour marque de son amitié; ainsi il revint triomphant.

A son retour il passa chez l'impératrice Mathilde, mère du roi Henri, et pour l'aigrir contre l'archevêque de Cantorbéry, il lui dit que ce prélat n'agissait que par hauteur et par ambition, et que les évêques de son parti ne soutenait la liberté de l'église que pour augmenter leurs richesses. « Car, ajoutait-il, les coupables que l'on accuse

en Angleterre devant les évêques ne sont pas punis par des pénitences qu'on leur impose; mais par des amendes pécuniaires. Vous pouvez connaître que Thomas n'agit pas par les vues de Dieu, en ce que, dès le commencement de son pontificat, il n'a pas assemblé autour de lui des hommes pieux, mais des nobles lettrés, et qu'il a donné les bénéfices pour récompense des services, même à des gens dont les infamies sont publiques. » Le troisième jour après que Jean d'Oxford eût rendu visite à l'impératrice, elle en reçut une des députés de Thomas. Ils lui apportèrent une lettre par laquelle il la priait d'exhorter le roi son fils à rendre la paix à l'Eglise. « Il peut arriver, disait-il, que de son temps il rendra tolérable, par sa sagesse, les coutumes dont il s'agit; mais il est à craindre que ses successeurs n'en abusent à la cause de l'Eglise.» L'impératrice fit d'abord difficulté de recevoir cette lettre; mais enfin elle la reçut en secret et la fit lire, non par ses clercs, mais par ceux qui l'avait apportée. Après l'avoir ouïe, elle nia d'avoir parlé durement contre l'archevêque, assurant que le roi, son fils, lui avait célé tout ce qu'il voulait faire touchant les affaires ecclésiastiques, parce qu'il savait qu'elle était favorable à la liberté de l'Eglise. Elle ajouta, que s'il en lui donnait lieu, elle travaillerait à la paix de tout son pouvoir. Dans une autre audience elle se fit représenter les coutumes en question; et, ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, elle ordonna aux députés de les lire en latin et de les expliquer en français. Elle en approuvait quelques-unes, comme celles de ne point excommunier les officiers du roi sans sa permission; mais elle désapprouvait la plupart des autres, et surtout qu'on eût fait promettre aux évêques de les observer, ce que les autres roi n'avaient point fait. Elle excusait le roi son

fils, par son zèle pour la justice et par la malice des évêques, car disait-elle, ils ordonnent des clercs sans chair et sans les attacher à aucune église, d'où il arrive que la pauvreté et l'oisiveté font tomber cette multitude de clercs en des actions honteuses. Car ce clerc sans titre n'a pas de bénéfices à perdre, il ne craint point la peine temporelle dont l'Eglise le défend, ni la prison de l'évêque, qui aime mieux le laisser impuni que d'être chargé de le nourrir ou de le garder. De plus on donne à un petit clerc cinq ou six bénéfices, ce qüi produit quantité de différents sur les présentations et les collations. Enfin, les évêques reçoivent beaucoup d'argent pour dissimuler les péchés qui leur sont déférés. » Les députés ne trouvaient point de réponses à ces plaintes de l'impératrice, et reconnaissaient entre eux que c'était la source du mal. La conclusion de leur conférence avec cette princesse fut qu'elle leur demanda quelle pourrait être l'ouverture de la paix, et ils dirent : «Il faudrait que le roi s'en rapportât à votre conseil et à celui d'autres personnes raisonnables, et que l'on convînt de supprimer la promesse des évêques et l'écrit, et toutefois d'observer les anciennes coutumes du royaume avec ce tempérament, que les juges séculiers n'aboliraient point les libertés de l'Eglise, et que les evêques n'en abuseraient point. » Il ne paraît pas que cette proposition ait eu de suite, et l'impératrice Mathilde mourut l'année suivante, mil cent soixante-sept, le dixième de septembre.

Les légats que le Pape envoya au roi d'Angleterre furent Guillaume de Pavie, cardinal prêtre du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, et Othon, cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas-de-la-Prison; leur pouvoir ne s'étendait que dans les terre de-deçà la mer qui obéissaient au roi d'Angleterre; mais ils y avaient toute la plénitude de puis-

sance que peuvent avoir des légats. C'est ce qui paraît par la lettre du Pape au roi d'Angleterre, et encore plus par celle qu'il écrivit aux évêques de son royaume, où il dit qu'il envoie ses légats pour prendre connaissance de l'appel qu'ils avaient interjeté contre l'archevêque de Cantorbéry, et des autres causes qu'ils jugèrent à propos, et pour les terminer canoniquement. « Cependant, ajoute-t-il, si quelqu'un de ceux que l'archevêque a excommuniés se trouve en péril de mort, celui de vous qui se trouvera le plus proche pourra l'absoudre après avoir pris son serment que, s'il revient à la santé, il obéira à notre commandement sur ce sujet. » La lettre est datée du Palais de Latran, le premier décembre; mais dans la lettre à saint Thomas, le Pape dit seulement qu'il envoie ses légats pour rétablir la paix entre le roi et lui par une amiable composition, l'exhortant à l'y rendre facile; attendu la circonstance du temps et le besoin que son église a de sa présence. « Vous pouvez, ajoute-t-il, vous confier entièrement en ses cardinaux, et vous ne devez avoir aucun soupçon de Guillaume de Pavie, car nous lui avons enjoint très expressément de travailler à votre paix de tout son pouvoir, et il nous l'a promis de manière à ne nous pas permettre d'en douter. » C'est que le Pape savait que Thomas se défiait avec raison de ce cardinal. Il finit en priant l'archevêque d'exhorter le comte de Flandre à subvenir par quelque libéralité considérable au besoin présent de l'Eglise romaine.

Les deux légats que le pape Alexandre avait accordés au roi d'Angleterre pour terminer l'affaire de saint Thomas de Cantorbéry, partirent de Rome le premier jour de janvier, mil cent soixante-sept, mais ils n'arrivèrent en Normandie où était le roi, que vers la fin de l'été. Depuis

leur départ, le Pape apprit que Jean d'Oxford triomphait du bon succès de sa négociation à Rome, et qu'il publiait que les légats venaient pour juger l'archevêque et le condamner, et que le Pape avait déjà exempté de sa juridiction plusieurs prélats et plusieurs autres personnes considérables d'Angleterre. Le Pape apprit aussi que ces bruits qui couraient troublaient, non-seulement l'archevêque, mais le roi de France et les seigneurs de son royaume. C'est pourquoi il écrivit aux deux cardinaux légats, Guillaume de Pavie et Othon, qu'ils travaillassent de tout leur pouvoir à consoler l'archevêque, à lui ôter tout soupçon et le réconcilier avec le roi d'Angleterre; et que, jusqu'à ce que cette réconciliation fût entièrement faite, il ne fissent rien d'important dans ses terres, et n'entrassent point dans son royaume, quand même il le voudrait : « Autrement, ajoute-t-il, vous nous exposeriez, et vous aussi, à plusieurs mauvais discours. » La lettre est datée de Latran, le septième de mai.

Le Pape écrivit aussi au roi de France pour lui donner part de l'envoi des légats, et le prier d'employer ses offices pour la réconciliation de l'archevêque avec le roi d'Angleterre. « Et au cas, ajoute-t-il, qu'elle ne se puisse faire, nous voudrions bien, si vous l'aviez agréable, et s'il se pouvait sans choquer les personnes considérables de votre royaume, qu'il y exerçât nos pouvoirs en qualité de légat. » C'était pour consoler Thomas de la suspension de son pouvoir en Angleterre que le Pape lui voulait donner cette légation en France; mais il est remarquable qu'il demandait pour cet effet le consentement du roi et des grands.

On voit les plaintes de Thomas sur l'envoi des légats Guillaume et Othon, par les lettres qu'il écrivit dès qu'il

en eût la première nouvelle ; par une lettre du sous-diacre Pierre L mbard, au Pape, où il marque l'indignation du roi de France, qui menaçait de défendre aux légats l'entrée de son royaume : enfin par une lettre de Jean de Salisbury, où il dit que le roi d'Angleterre se vantait d'avoir le Pape et tous les cardinaux dans sa bourse ; et de jouir des mêmes prérogatives que son aïeul, qui était dans ses états roi, légat, patriarche, empereur et tout ce qu'il lui plaisait; puis il ajoute : « Qu'auraient pu lui donner de plus les antipapes Octavien et Guy de Crême ? On écrira ceci dans les annales de l'Eglise romaine, que le Pape touché des prières et des menaces du roi d'Angleterre dont il a souffert si longtemps les excès intolérables, a dépouillé de ses pouvoirs, sans forme juridique, un prélat exilé depuis près de quatre ans, avec une infinité d'innocents, pour la cause de Dieu et la défense de la liberté, non parce qu'il l'a mérité ; mais parce qu'il a plu au tyran. C'est au Pape à pourvoir à sa conscience, à sa réputation et au salut de l'Eglise.» Les deux légats étaient suspect à l'archevêque ; mais particulièrement Guillaume de Pavie, qu'il regardait comme son ennemi déclaré, et entièrement livré au roi. Il lui écrivit à lui-même qu'il ne le recevait point pour juge ; et il lui avait écrit des lettres encore plus dures, qu'il supprima par le conseil de Jean de Salisbury.

Cette année, mil cent soixante sept, la guerre se déclara entre les deux rois de France et d'Angleterre, pour la ville de Toulouse et pour d'autres causes, entre lesquelles on comptait comme la principale l'affaire de saint Thomas de Cantorbéry. Le Pape l'ayant appris, écrivit aux deux légats, Guillaume et Othon, d'employer tous les moyens possibles pour rétablir la paix entre ces deux princes,

dont l'union était si importante à l'Eglise. Il leur défend expressément d'entrer en Angleterre et de se mêler des affaires de ce royaume, principalement des consécrations des évêques, avant la pleine réconciliation de l'archevêque Thomas avec le roi. La lettre est datée de Bénévent, vingt-deuxième d'août mil cent soixante-sept. Pour cet effet les légats vinrent à Sens conférer avec l'archevêque, j'entends l'archevêque de Cantorbéry, afin de négocier la paix. De là ils allèrent vers le roi d'Angleterre, et le trouvant trop opiniâtre dans son sentiment, ils prirent jour pour une conférence avec l'archevêque à l'octave de la Saint-Martin. Le roi d'Angleterre avait dit aux légats que Thomas était la cause de la guerre, et qu'il était allé sur les lieux animer contre lui le roi de France et le comte de Flandre.

La conférence se tint au lieu marqué, le dix-huitième de novembre mil soixante-sept, entre Trie et Gisors, qui était la frontière de France et de Normandie. L'archevêque de Rouen s'y rendit avec les légats; mais les évêques et les abbés d'Angleterre que le roi avait appelés demeurèrent à Rouen. L'archevêque de Cantorbéry était accompagné de quelques-uns de ceux qui l'avaient suivi dans son exil. Les légats parlèrent les premiers, relevant la charité du Pape, le soin qu'il avait de l'archevêque, les fatigues et les périls qu'il avait essuyés dans ce voyage; ils représentaient encore le besoin de l'Eglise et les malheurs du temps, la grandeur du roi d'Angleterre, l'amitié et les bienfaits dont il avait prévenu l'archevêque, et l'honneur qu'il lui avait toujours rendu; enfin, ses plaintes contre lui, particulièrement touchant la guerre dont il le faisait l'auteur sur tout cela, ils demandaient à l'archevêque comment ils pourraient apaiser le roi, ajoutant qu'il y

fallait employer de sa part beaucoup de modération et d'humilité.

L'archevêque s'étant retiré à part délibéra avec les siens, puis il commença par rendre grâces au Pape et aux légats, répondit aux plaintes du roi, et représenta les torts qu'il avait fais à l'Eglise. Quant à la soumission que les légats lui demandaient, il répondit qu'il la rendrait au roi la plus grande et la plus respectueuse qu'il lui serait possible, sauf l'honneur de Dieu et le sien, la liberté et les biens de l'Eglise, leur demandant s'il y avait à augmenter ou diminuer de ces conditions. Les légats lui répondirent qu'ils n'étaient pas venus lui donner conseil; mais le lui demander, et toutes les voies de la réconciliation. Puis ils ajoutèrent qu'il fallait venir en particulier, et lui demandèrent s'il voulait promettre en leur présence d'observer les eoutumes dont les rois avaient joui du temps de ses prédécesseurs, et entrer ainsi dans les bonnes grâces du roi. Il répondit qu'aueun roi n'avait jamais exigé eette promesse d'aucun de ses prédéeesseurs et que jamais il ne promettrait d'observer des coutumes manifestement eontraires à la loi de Dieu, aux prérogatives du Saint-Siége et à la liberté de l'Eglise, que le Pape avait condamnées à Sens en leur présenee, et contre lesquelles il avait depuis lui-même prononeé anathême.

On lui demanda eneore s'il voulait du moins promettre de dissimuler, et tolérer ces coutumes. Il répondit par le proverbe : *Qui ne dit mot consent*; et que le roi prétendant être en possession de ces coutumes, si on eessait de s'y opposer et que l'autorité des légats y intervînt, elles sembleraient établies pour lui et pour les autres. Thomas ajouta qu'il aimait mieux être toujours en exil et mourir pour la justice, si Dieu l'avait ordonné, que de faire une

telle paix au préjudice de son salut et de la liberté de l'Eglise; car c'est dans ce cas que Dieu défend aux évêques de se taire, sous peine de condamnation. On lut les articles de ces coutumes, et il demanda aux cardinaux si elles pouvaient être observées par des chrétiens, ou dissimulées par des pasteurs.

Les légats lui demandèrent ensuite s'il voulait s'en tenir à leur jugement touchant les différents qu'il avait avec le roi. Il répondit que quand lui et les siens seraient pleinement rétablis dans tous les biens dont on les avait dépouillés, il obéirait volontiers à la justice, et se soumettrait à ceux dont le Pape lui ordonnerait de subir le jugement. Que cependant il était trop pauvre pour être obligé à soutenir un procès, ne subsistant même qu'aux dépens du roi de France. Il ne voulut pas récuser le cardinal de Pavie, quoiqu'il crût en avoir sujet, pour ne pas s'engager dans un nouveau procès avant que d'être restitué. Les légats lui demandèrent encore s'il voulait répondre devant eux aux évêques qui avaient appelé au Pape contre lui, parce qu'ils étaient présents. Il répondit de même qu'il n'avait reçu aucun ordre du Pape sur ce sujet, et que quand il l'aurait reçu, il ferait ce qui serait raisonnable. Le lendemain le roi de France donna audience aux légats, et justifia Thomas au sujet de la guerre, assurant, même avec serment, que ce prélat lui avait toujours conseillé d'entretenir la paix avec le roi d'Angleterre.

Les légats allèrent rendre compte au roi d'Angleterre de ce qui s'était passé à la conférence, et pour cet effet, ils se rendirent à Argenton, le dimanche vingt-sixième de novembre. Le roi vint deux lieues au devant d'eux et les conduisit jusqu'à leur logis. Le lendemain après la messe, il les appela assez matin. Ils vinrent chez lui et entrèrent

en conseil dans sa chambre avec les archevêques, les évêques et les abbés qui y furent admis. Après qu'ils eurent été enfermés environ pendant deux heures, ils sortirent et le roi conduisit les légats jusqu'à la porte de la chapelle en dehors et dit publiquement devant eux : « Puis-je ne jamais voir aucun cardinal? » Il les renvoya avec tant de précipitation, qu'encore que leur logis fût assez proche, on n'attendit pas que leurs chevaux fussent venus, mais on leur donna des chevaux qui se trouvèrent par le plus près devant la chapelle. Ainsi les légats s'en allèrent accompagnés de quatre personnes au plus, les archevêques, les évêques et les abbés demeurèrent avec le roi, et rentrèrent en conseil dans la chambre. Après qu'ils y furent demeurés presque jusqu'à l'heure de vêpres, ils allèrent trouver les légats paraissant tous avoir le visage troublé; et y ayant été quelque temps, ils retournèrent à leur logis.

Le lendemain, après avoir demeuré chez le roi jusqu'à midi, les prélats allèrent trouver les légats, portant de part et d'autre des paroles secrètes. Le mercredi vingt-neuf qui était la veille de saint André, le roi sortit de grand matin avec des chiens et des oiseaux pour aller à la chasse, ce qu'on crut qu'il faisait exprès pour s'absenter Cependant, les évêques s'assemblèrent assez matin dans la chapelle du roi, puis dans la chambre; et après y avoir tenu conseil, ils allèrent à l'église, près de laquelle les légats étaient logés. Les légats y furent appelés pour entendre ce qu'on devait proposer, et ils prirent séance au milieu, ayant à leurs côtés les archevêques de Rouen et d'York, les évêques de Worchester, de Salisbury, de Bayeux, de Londres, de Chichester et d'Angoulême, avec plusieurs abbés et une multitude de laïques.

Alors Gilbert, évêque de Londres, se leva et adressant la parole aux légats, il dit « Vous avez ouï dire que nous avons reçu des lettres du Pape, et nous les avons en main; elles portent que, quand vous nous appellerez, nous allions vous trouver et que vous avez plein pouvoir de terminer l'affaire qui est entre le roi et l'archevêque de Cantorbéry, et entre nous et ce même prélat. C'est pourquoi ayant appris votre arrivée en ces quartiers, nous sommes venus vers vous prêts à intenter action ou à répondre, et à nous en tenir à votre jugement. Le roi offre la même chose, c'est-à-dire d'approuver la sentence que vous prononcerez, entre lui et l'archevêque, quelle qu'elle soit. Puis donc qu'il ne tient ni au roi, ni à vous, ni à nous que l'ordre du Pape ne s'exécute, on l'imputera à qui il appartient. Mais parce que l'archevêque fait tout précipitamment, suspend et excommunie avant que d'admonester, nous prévenons par un appel sa sentence prématurée. Nous l'avons déjà interjetée; nous le renouvelons, et cet appel comprend toute l'Angleterre. »

Ensuite l'évêque de Londres expliqua ainsi le différend entre le roi et l'archevêque. « Le roi lui demande quarante mille marcs d'argent, à cause des revenus dont il avait la recette quand il était chancelier; à quoi il répond qu'il n'était obligé à aucun compte quand il fut promu à l'archevêché et quand il y aurait été obligé, il en aurait été rendu quitte par sa promotion; car il croit que l'ordination acquitte les dettes comme le baptême remet les péchés. » L'évêque rapporta ensuite les causes de l'appel que lui et les autres évêques d'Angleterre avaient interjeté, savoir leur oppression et le péril du schisme, que le roi aurait peut-être embrassé s'ils avaient obéi à l'interdit de l'archevêque. Il dit aussi que l'archevêque décriait le roi

à cause de ses ordonnances, et là il déclara publiquement que le roi levait la défense d'appeler à Rome; qu'il l'avait fait en faveur des pauvres clercs, mais qu'il la levait à cause de leur ingratitude; qu'en matière profane ils plaidaient devant le juge laïque, en matière ecclésiastique, ils demandassent leur renvoi. L'évêque de Londres proposa enfin ses griefs particuliers contre l'archevêque, et dit : « Il veut me soumettre à une servitude nouvelle, m'obligeant à envoyer ses lettres par toute l'Angleterre, à quoi quarante courriers ne suffiraient pas. Il a exempté de ma juridiction environ quarante églises, et il les a données à son doyen à Londres, devant qui il prétend que leurs causes doivent être portées. Ainsi je souffre plus de vexations de sa part qu'aucun autre évêque.»

L'évêque de Salisbury adhéra à cet appel tant pour lui que pour l'évêque de Winchester; l'archidiacre de Cantorbéry et un moine de la même église appelèrent aussi, et tous demandèrent aux légats des lettres d'appel qui leur furent accordées. Les légats quittèrent le roi le mardi d'après le premier dimanche de l'avent, c'est-à-dire le cinquième de décembre; et en cette séparation le roi pria les légats, en grande humilité, d'intercéder auprès du Pape pour le délivrer absolument de l'archevêque; il répandit même des larmes, et le légat Guillaume parut en répandre. Mais le légat Othon eut peine à s'empêcher de rire, jugeant apparemment que ces larmes n'étaient pas sérieuses. Le légat Guillaume envoya un de ses clercs porter en diligence au Pape les nouvelles de ce qui s'était passé, et le roi lui envoya aussi deux députés. Le samedi, neuvième de décembre, les légats étant à Evreux, envoyèrent encore deux députés au Pape pour lui dénoncer l'appel des prélats d'Angleterre. C'est ce que contient la

relation qui fut envoyée aussitôt à saint Thomas par un de ses confidents.

On voit quelques autres circonstances dans une lettre de Jean de Salisbury à l'évêque de Poitiers, où il dit : « Qu'après la conférence de Gisors, les légats trouvèrent le roi si troublé, qu'il se plaignait publiquement d'être trahi par le Pape, et menaçait de le quitter s'il ne lui faisait justice de l'archevêque de Cantorbéry. » Après plusieurs conseils tenus de part et d'autre, où le roi consultait tantôt les seigneurs, tantôt les évêques et les abbés, tantôt ses confidents, tantôt les légats, tous deux ensemble ou séparément; enfin il déclara qu'il se soumettait à leur jugement sur tous les différents qu'il avait avec l'archevêque, promettant de donner d'entrée telle sûreté qu'ils voudraient; qu'il observerait ponctuellement tout ce qu'ils ordonneraient, pourvu qu'ils lui rendissent justice comme au moindre particulier. Les légats répondirent qu'ils n'avaient pas reçu le pouvoir de juger l'archevêque; mais seulement de composer à l'amiable; et le roi les pria d'instruire le Pape de sa soumission et de la justice de sa cause, suivant ce qu'ils en avaient appris de l'archevêque d'York, des évêques de Londres, de Chichester et de Worchester; de l'archevêque de Rouen, des évêques de Lisieux et de Bayeux.

Ensuite l'évêque de Londres proposa une appellation au nom du royaume et du clergé, demandant qu'il fût défendu à l'archevêque de rien innover contre l'un ni contre l'autre et les mettant sous la protection du Pape jusqu'au terme de l'appel, qui était la Saint-Martin de l'année suivante, mil huit cent soixante-huit, après quoi les légats envoyèrent à l'archevêque deux députés, qui, le lendemain de la Sainte-Luce, quatorzième de décembre, lui

présentèrent une lettre par laquelle ils lui ordonnaient de déférer à cet appel, et lui défendaient, de la part du Pape, de jeter en Angleterre aucun interdit ou excommunication jusqu'à ce qu'on allât en la présence du Pape, et que l'on connût sa volonté. Les évêques envoyèrent aussi deux députés à l'archevêque pour lui dénoncer leur appel; mais il ne voulut point leur parler parce qu'ils avaient communiqué avec ceux qu'il avait excommuniés, entre autres l'évêque de Londres. Quant aux légats, Thomas leur écrivit qu'il savait bien et eux aussi jusqu'à quel point il devait leur obéir, et qu'il ferait ce qui serait expédient à l'Eglise.

Il écrivit cependant au Pape une longue lettre où après avoir raconté ce qui s'était passé à la conférence de Gisors, il se plaint que le roi n'a appelé des évêques d'Angleterre, que ceux qui lui étaient le plus opposés, et déclare qu'il ne lui est ni sûr ni possible de subir aucun jugement qu'en présence de Sa Sainteté; il ajoute ensuite: « Et, parce que vous êtes chargé du soin de toutes les églises, tournez, s'il vous plaît, les yeux vers l'Occident et voyez comment l'Eglise y est traitée; que le cardinal Othon vous dise ce qu'il a vu en Touraine et en Normandie, et ce qu'il a ouï dire d'Angleterre; car, pour ne point parler de l'église de Cantorbéry et de celle de Tours, que le roi traite comme vous savez, il tient en sa main depuis longtemps sept évêchés vacants dans notre province et dans celle de Rouen, et ne permet pas qu'on y ordonne d'évêques. Le clergé du royaume est donné en proie à ses satellites. Si nous dissimulons ces désordres, que répondrons-nous à Jésus-Christ au jour du jugement? et qui résistera à l'antechrist, si on souffre si patiemment ses précurseurs? C'est par ces tolérances que les rois dégé-

nèrent en tyrans, et ne laissent ni droits ni privilèges à l'Eglise, qu'autant qu'il leur plaît. En vain nous propose-t-on les exemples des Siciliens ou des Hongrois, qui ne nous excuseront pas au jugement de Dieu. »

Mais trois jours après, ayant reçu le mandement des légats qui suspendait ses pouvoirs, il écrivit au Pape une autre lettre où il dit : « Nous sommes devenus la risée de nos voisins par l'autorité de vos légats, qui n'ont gardé aucune mesure avec nous, pourquoi : Seigneur, avez-vous donné la légation a un homme, dont l'entrée vous devait faire juger de l'issue de sa commission, qui, dès le commencement, n'a songé qu'à faire sa cour aux princes aux dépens de la dignité de l'Eglise et de la vôtre? » C'est de Guillaume de Pavie qu'il parle.

En même temps Thomas écrivit à tous les cardinaux encore plus fortement, leur disant entre autres choses : « En quelle conscience pouvez-vous dissimuler l'injure faite à Jésus-Christ en ma personne ; ou plutôt à vous qui devez tenir en terre la place de Jésus-Christ? Feignez-vous d'ignorer que le roi d'Angleterre usurpe tous les jours les biens de l'Eglise et détruit sa liberté? Il étend les mains sur tout le clergé sans distinction, emprisonnant les uns, mutilant les autres, leur arrachant les yeux, les contraignant au duel, ou à l'épreuve du feu ou de l'eau. Il empêche les évêques d'obéir à leur métropolitain, les moindres clercs à leurs prélats, et ceux qui sont excommuniés légitimement de se tenir pour tels. Enfin il veut ôter à l'Eglise toute sa liberté, à l'exemple de ce grand schismatique, votre persécuteur, c'est l'empereur Frédéric. Si notre roi fait tout cela impunément, que feront ses successeurs? Que souffriront les vôtres? Prenez garde que les maux croissent tous les jours aussi bien que les occa-

sions et les artifices pour les faire. Ne vous fiez ni à la faveur des princes ni aux richesses périssables ; faites-vous un trésor dans le ciel en secourant les opprimés. Autrement que Dieu nous juge, vous et moi, et tous les compagnons de mon exil ; qu'il vous demande compte du sang de ceux qui sont morts pour ma cause, et qu'il venge votre dissimulation et vos injustices. Bon Dieu ! quelle vigueur peut-on désormais espérer dans les membres, si elle manque dans le chef? On dit déjà hautement partout qu'on ne fait point justice à Rome des puissants. Cette dissimulation, si vous n'y prenez garde, infectera tous les rois ; le nôtre est déjà venu au point de suivre les Siciliens, ou plutôt de les précéder. Le clergé d'Angleterre s'empresse de venir à sa cour de toutes parts : les prêtres deviennent courtisans, et, sous ce prétexte, s'engagent au roi par serment, afin qu'ils obtiennent plus aisément dans son royaume les droits qu'il y rétablit à sa volonté. » Et ensuite : « Croyez-moi donc, reprenez vos forces, employez le glaive de saint Pierre, et vengez l'injure de Jésus-Christ sans épargner personne ; c'est là le grand chemin qui mène à la vie. L'Eglise ne doit pas être gouvernée par la dissimulation et par l'artifice, mais par la justice et la vérité. »

Le Pape avait promis d'absoudre ceux que Thomas avait excommuniés, en cas seulement qu'ils fussent en péril de mort, et à condition de prêter serment que, s'ils revenaient en santé, ils satisferaient aux ordres du Pape. Sur ce fondement, les excommuniés supposèrent qu'ils étaient en péril de mort, parce qu'un ordre du roi les obligeait de passer la mer, et, sous ce prétexte, ils se firent absoudre par un pauvre évêque du pays de Galles, qui avait quitté son évêché pour une abbaye de plus grand

revenu, homme ignorant des lois et des canons. Dès le temps de l'arrivée des légats, Jean de Salisbury se plaignait fortement au Pape de ces absolutions surprises en fraude, sans aucune satisfaction ni restitution de biens usurpés. Sur quoi le Pape écrivit aux légats d'obliger ceux qui avaient été absous à la restitutions des biens de l'église de Cantorbéry, ou de les remettre dans la première excommunication. Ainsi les deux légats, Guillaume de Pavie et Othon, retournèrent sur la fin de l'année mil cent soixante-sept, sans que leur légation eût été d'aucune utilité.

Vers la fête de Noël mil cent soixante-huit, il y eut des propositions de paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre, portées de part et d'autre par des ecclésiastiques et des religieux, leurs sujets; et, pour conclure le traité, on marqua une conférence au jour de l'Epiphanie de l'année suivante. Ce jour donc, les deux rois s'assemblèrent à Montmirail au Maine, et la paix y fut confirmée. Le roi d'Angleterre dit au roi de France : « Seigneur, en ce jour où trois rois ont offert des présents au Roi des rois, je me mets sous votre protection avec mes enfants et mes états.» Alors Henri, son fils aîné, s'approcha et reçut du roi de France la seigneurie de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine, dont il lui fit hommage, comme il l'avait déjà fait pour le duché de Normandie; son frère Richard fut accordé avec Alix, seconde fille du roi de France, et lui fit hommage du duché d'Aquitaine.

Cependant quelques personnes nobles et pieuses, même ceux que le Pape avait envoyés pour faire la paix, persuadèrent à Thomas, archevêque de Cantorbéry, d'adoucir le roi d'Angleterre par quelque soumission en présence du roi de France et des seigneurs des deux royaumes, et de

remettre entièrement à la discrétion de son roi la décision de leur différend, sans aucune condition, l'assurant que c'était le moyen de rentrer dans ses bonnes grâces. C'est qu'il courait un bruit parmi le peuple, que le roi d'Angleterre voulait se croiser pour aller à Jérusalem, quand il aurait fait la paix de l'Eglise à son honneur. Or, quoique ce fût une feinte de la part du roi, comme il parut clairement depuis, on pressa tellement l'archevêque qu'il se laissa persuader.

Etant donc conduit par les médiateurs de la paix, comme les deux rois étaient encore ensemble et attendaient la conclusion du traité, il commença par se prosterner aux pieds du roi d'Angleterre, qui le releva aussitôt. Alors le prélat implora humblement la clémence de son roi pour l'église d'Angleterre, attribuant à ses péchés le trouble dont elle était affligée. Puis il ajouta : « Seigneur, en présence du roi de France, des prélats, et des seigneurs, je remets tout le sujet de notre différend à votre discrétion, sauf l'honneur de Dieu. » A ces derniers mots le roi d'Angleterre s'emporta contre l'archevêque, lui dit des injures et lui fit de grands reproches, le traitant de superbe et d'ingrat, qui, lorsqu'il était chancelier, était capable de lui ôter la couronne. L'archevêque l'écouta en patience et lui répondit avec tant de modération, que les assistants en étaient contents; mais le roi d'Angleterre l'interrompit, et dit au roi de France : « Seigneur, écoutez, s'il vous plaît. Tout ce qui lui déplaira, il dira qu'il est contraire à l'honneur de Dieu, et ainsi il s'attribuera tout ses droits et les miens; mais pour moutrer que je ne veux en rien m'opposer à l'honneur de Dieu, voici ce que je lui offre. Il y a eu devant moi plusieurs rois en Angleterre, plus ou moins puissants que je ne suis; il y a eu avant

lui plusieurs grands et saints personnages, archevêques de Cantorbéry, qu'il m'accorde ce que le plus grand et le plus saint de ses prédécesseurs a accordé au moindre des miens, et je suis content. » On s'écria de tout côté: «Le roi s'humilie assez; » et, comme Thomas ne disait mot, le roi de France lui dit avec quelque émotion : « Seigneur archevêque, voulez-vous être meilleur ou plus sage que les saints? Que craignez-vous, voilà la paix à la porte? » L'archevêque répondit: « Il est vrai que mes prédécesseurs valaient mieux que moi : chacun d'eux a retranché en son temps quelques abus, mais non pas tous; ils nous en ont laissé à retrancher pour avoir part à leur gloire. Que si quelqu'un d'entre eux a été trop mou, ce n'est pas en ce point que nous devons l'imiter. Nos pères ont souffert le martyre pour ne pas taire le nom de Jésus-Christ, et je supprimerais son honneur pour rentrer dans les bonnes grâces d'un homme? » Alors les grands des deux royaumes s'élevèrent contre lui, disant que par son arrogance, il mettait obstacle à la paix; et ils ajoutèrent: « Puisqu'il résiste à la volonté des deux rois, il mérite d'être abandonné de l'un et de l'autre. »

La nuit termina la conférence, et les deux rois montèrent promptement à cheval, sans saluer l'archevêque ni recevoir son salut. Le roi d'Angleterre, en s'en retournant, disait: « Je me suis aujourd'hui vengé de mon traitre. » Les courtisans et les médiateurs de la paix reprochaient en face à Thomas, qu'il avait toujours été superbe, hautain et attaché à son sens, ajoutant que c'était un grand malheur pour l'église de l'avoir fait évêque. Thomas gardait le silence; toutefois il répondit un mot à Jean, évêque de Poitiers, anglais de naissance, son ami particulier, qui lui reprochait de détruire l'Eglise: « Mon frère, lui dit-il,

prenez garde que vous ne la détruisiez vous-même. » Il retourna coucher à Montmirail, où le roi Louis qui y logeait aussi n'alla pas le visiter, suivant sa coutume; ce qui fit juger que ce prince était refroidi à son égard, et d'autant plus que pendant les trois jours de marche jusqu'à Sens, le roi ne lui envoya personne, et ne lui fournit point sa subsistance à l'ordinaire.

Le troisième jour, Thomas étant à Sens avec les siens, comme ils étaient en peine où ils se retireraient, il leur dit d'un visage tranquille et gai : « On n'en veut qu'à moi, et quand je me serai retiré on ne vous persécutera plus; je m'abandonne à la Providence; et puisque l'Angleterre et la France nous sont fermées, il ne nous convient pas non plus d'avoir recours aux Romains, ce sont des voleurs qui pillent, les misérables sans distinction. Il faut prendre un autre chemin. J'ai ouï dire que vers la Saône et jusqu'en Provence les gens sont plus humains; j'irai là à pieds avec un compagnon; peut-être auront-ils pitié de nous, et nous donneront-ils de quoi vivre jusqu'à ce que Dieu y pourvoie autrement. »

Comme le prélat parlait ainsi, un officier du roi de France accourut, et lui dit que le roi le demandait. Un des assistants dit : « C'est pour nous chasser du royaume. — Ne faites pas le prophète, dit l'archevêque. » Etant arrivés chez le roi ils le trouvèrent assis, le visage triste, et il ne se leva point devant l'archevêque comme à son ordinaire, ce qui parut de mauvais augure. Il les invita faiblement à s'asseoir, et ils demeurèrent longtemps en silence, le roi ayant la tête penchée et l'air affligé : ce qui leur faisait croire qu'il les chassait à regret. Enfin il se leva en fondant en larmes et sanglottant, et se jeta aux pieds de l'archevêque de Cantorbéry, au grand étonnement des assis-

tants. Le prélat se pencha pour relever le roi, qui, pouvant à peine parler, lui dit : « Mon Père, vous êtes le seul qui avez vu clair; oui, vous êtes le seul. Nous avons été des aveugles quand nous vous avons conseillé, dans votre cause, qui est celle de Dieu, d'abandonner sans honneur pour contenter un homme, je m'en repens, mon Père, et vivement, je vous en demande l'absolution. Je vous offre mon royaume à Dieu et à vous, et vous promets que, tant qu'il me fera la grâce de vivre, je ne vous abandonnerai jamais, ni vous, ni les vôtres. » Le prélat donna au roi l'absolution qu'il désirait, et sa bénédiction, et s'en retourna plein de joie à Sens, où ce prince le défraya royalement jusqu'à son retour en Angleterre. La réputation de Thomas en augmenta; on disait dans tout le pays que c'était un grand homme, et qu'il n'avait pas son pareil en courage et en prudence. Quelques jours après, le roi de France apprit que le roi d'Angleterre avait déjà rompu les conventions qu'il venait de faire à Montmirail par sa médiation avec les Poitevins et les Bretons; ce qui lui fit dire : « Oh ! que l'archevêque de Cantorbéry est prudent de nous avoir résisté à tous pour ne pas faire sa paix comme on voulait; nous devrions toujours lui avoir demandé conseil puisqu'il connaît si bien le caractères d'esprit de ce prince. » Le roi Henri de son côté demanda au roi Louis : « J'admire de quel droit vous protégez contre moi cet archevêque, après qu'en votre présence je me suis humilié comme vous le savez, et qu'il n'a pas tenu à moi que je ne lui donnasse la paix, qu'il a refusée arrogamment et injurieusement. Vous ne devez pas l'entretenir plus longtemps dans votre royaume, à la honte de votre vassal. » Louis répondit aux envoyés de Henri : « Dites à votre maître, que, s'il ne veut pas abandonner les cou-

tumes qu'il dit avoir reçues de ses ancêtres, quoiqu'on prétende qu'elles ne s'accordent pas avec la loi de Dieu, je veux encore moins perdre l'ancien droit de ma couronne. Car la France a de tout temps accoutumé de protéger les misérables et les affligés; et principalement de recevoir ceux qui sont exilés pour la justice. J'ai reçu l'archevêque de Cantorbéry de la main du Pape, que je reconnais seul pour seigneur sur la terre; c'est pourquoi je ne l'abandonnerai, ni pour empereur, ni pour roi, ni pour aucune puissance du monde. »

Alors Thomas voyant qu'il ne pouvait avoir la paix par la douceur, voulut essayer de l'obtenir par la sévérité; ainsi par son autorité d'archevêque et celle qu'il avait reçue du Pape comme légat, il envoya des lettres de tous côtés, par lesquelles il suspendait et excommuniait tous ceux qui agissaient contre l'Eglise, exprimant les noms des personnes et les causes de la censure. Il excommuniait spécialement ceux qui avaient pillé les biens de l'Eglise de Cantorbéry, ou qui les retenaient, et renouvela l'excommunication contre Gilbert, évêque de Londres, lui enjoignant de l'observer. Ces censures étant répandues partout, à peine le roi trouvait-il quelqu'un dans sa chapelle qui pût lui donner à la messe le baiser de paix; car presque tous étaient excommuniés, ou directement, ou pour avoir communiqué avec les autres. Le reste des évêques et des seigneurs craignant de pareilles censures, réitérèrent leurs appellations contre l'archevêque; et le roi ne pouvant souffrir la condamnation de ses domestiques, envoya à Rome deux archidiacres, Renaud de Salisbury et Raoul de Landorf, se plaignant de cette injure et demandant de nouveaux légats pour absoudre les excommuniés et faire la paix, de peur qu'il

ne fût obligé de pourvoir d'ailleurs à sa sûreté et à son honneur. Thomas envoya aussi à Rome de son côté, et fit écrire au Pape par le roi Louis, et par les évêques et les seigneurs de France, qui avaient assisté à la conférence de Montmirail, afin que le Pape fût informé à quoi il avait tenu que la paix ne se fît.

Le roi Henri ne se contenta pas d'agir directement auprès du Pape; il envoya aux villes d'Italie, et promit aux Milanais trois mille marcs d'argent pour la réparation de leurs murailles, afin que, avec les autres villes qu'il s'efforçait de gagner, ils obtinssent du Pape la déposition ou la translation de Thomas; car il avait promis pour la même cause deux mille marcs aux Crémonais, mille aux Parmesans, et autant aux Boulonais. Il offrait au Pape de l'argent pour le délivrer de l'exaction des Romains; et dix mille marcs de plus avec la liberté de disposer comme il lui plairait des églises vacantes d'Angleterre. Mais l'excès de ses promesses et l'injustice de ses demandes empêchèrent qu'il ne fût écouté. Il fit encore agir au nom du roi de Sicile, dont le crédit était grand à Rome; ce qui fut inutile; et tout ce qu'il put obtenir, fut que le Pape enverrait des nonces pour procurer la paix.

Cependant sachant les mouvements que le roi se donnait contre lui et qu'il sollicitait le Pape de l'appeler en Italie, Thomas écrivit à Humbaut, cardinal-évêque d'Ostie, son ami, qui fut depuis le pape Lucius III : « Comme il est évident que le roi d'Angleterre ne cherche qu'à opprimer la liberté de l'Eglise, et bannir de ses états l'autorité du Saint-Siége, tous les hommes sages et craignant Dieu admirent comment l'Eglise romaine l'a souffert si longtemps avec tant de patience. Quelle gloire est-ce devant Dieu et devant les hommes de juger les pauvres, et ne

point réprimer les crimes des puissants que la vraie justice punit plus rigoureusement que les autres? Qui jamais, au vu et au su du Pape, a tant abusé des biens de l'Eglise que fait à présent le roi d'Angleterre? Il y a cinq ans qu'il possède mon évêché; il a détourné à son usage ceux de Lincoln, de Bath, d'Herfort et d'Elie; il a distribué à ses chevaliers presque toutes les terres de l'église de Landaf, et il ne permet point d'ordonner d'évêques à Bungar, vacant depuis près de dix ans. Je ne parle point des abbayes dont je ne sais point le nombre. Il se vante de faire tout cela en vertu de ses coutumes, que l'Eglise romaine devrait avoir publiquement condamnées dès le commencement.

» C'est donc parce que je ne veux pas abaisser l'Eglise que le roi vous demande ma déposition; parce que je ne veux pas abandonner la loi de Dieu, il demande que je sois transféré à une autre église sans nécessité et utilité; parce que je ne veux pas prendre part à ses injustices, il demande que vous m'appeliez, afin que dans le passage il puisse trafiquer de mon sang; car, à quel autre dessein sollicite-t-il, pour me perdre, les Milanais, les Crémonais et les Parmessans, qu'il a corrompus par argent! Quel mal ai-je fait à Pavie et aux autres villes d'Italie pour procurer mon exil? et ensuite n'a-t-on pas attiré les Frangipans, les Latrans, la famille de Pierre de Léon, et les autres Romains les plus puissants pour soumettre l'Eglise romaine? On promet même de lui donner la paix avec l'empereur et les Saxons, d'obliger par argent tous les Romains à prêter serment de fidélité au Pape, pourvu qu'il satisfasse le roi d'Angleterre par ma déposition. Vous voyez quelle sûreté et quel agrément il me préparait en ce voyage, et il ne se mettait pas en peine où je pren-

drais de quoi en faire les frais et de quoi satisfaire à mes créanciers. Enfin, on a beau m'appeler, je ne m'exposerai jamais à ce voyage, où ma vie serait en péril. »

Les nonces que le Pape envoya au roi d'Angleterre furent Gratien, neveu du pape Eugène III, sous-diacre et notaire de l'Eglise romaine, avec le docteur Vivien, archidiacre d'Orviète et avocat en cour de Rome. Le Pape leur donna la formule de la paix qu'ils devaient traiter, et leur fit promettre par serment de n'en point excéder les termes. Il leur défendit de souffrir que le roi les défrayât jusqu'à ce que la paix fût conclue, et de faire aucun séjour au-delà du terme qui leur était prescrit, savoir la Saint-Michel de la même année mil cent soixante-neuf. Les nonces étaient chargés de deux lettres, l'une à l'archevêque de Cantorbéry, par laquelle le Pape lui conseillait et lui ordonnait de ne porter aucune sentence contre le roi, le royaume ou les personnes distinguées jusqu'au retour de ses nonces; et s'il avait porté quelque sentence, de la suspendre jusqu'à ce terme. Par la lettre au roi, il lui enjoignait, de la part de Dieu et pour la rémission de ses péchés, de rétablir l'archevêque de Cantorbéry dans son église, et lui rendre sincèrement ses bonnes grâces. La lettre est datée de Bénévent, le dixième de mai. Ils avaient aussi des lettres pour le roi de France, qu'ils lui rendirent à Souvigny en Bourgogne, où ils le rencontrèrent; et il ne leur conseilla pas d'aller chercher le roi d'Angleterre qui était en Gascogne avec son armée, parce qu'il ne pouvaient y arriver sans grand péril. Ils allèrent donc à Sens attendre le retour de ce prince.

Quand le roi d'Angleterre fut revenu en Normandie, les nonces Gratien et Vivien s'y rendirent aussi le vingt-quatrième d'août, veille de saint Barthélemy; ils arrivè-

rent à Domfront; et le soir même, le roi, venant de la chasse, alla descendre à leur logis avant que d'aller au sien, et les salua avec beaucoup de respect.

Le lendemain matin, le roi vint encore au logis des nonces, et fit entrer avec lui dans la chambre l'évêque de Séez et celui de Rennes; quelque temps après, on fit venir aussi Jean, doyen de Sarisbury, et Raoul de Landaf. Ils demeurèrent enfermés jusqu'à l'heure de none; parlant tantôt paisiblement, tantôt avec grand bruit. Les nonces présentèrent au roi le lettre du Pape, et quand il l'eut lue, il commença par déclamer beaucoup contre l'archevêque de Cantorbéry, comme il avait fait devant les cardinaux Guillaume et Othon; mais comme le Pape lui enjoignait de recevoir ce prélat en ses bonnes grâces, il y consentit en quelque manière, et dit qu'il en prendrait conseil. Il demanda auparavant que les excommuniés fussent absous, les nonces lui déclarèrent le pouvoir qu'ils avaient sur ce point, qui était de les faire absoudre, en prêtant serment de rendre tout ce qu'ils retenaient à l'archevêque de Cantorbéry et aux siens avant la Saint-Michel, sous peine de retomber dans l'excommunication, et à la charge que la paix se ferait dans le même terme.

Le roi ne voulait point que les excommuniés prêtassent ce serment. C'est pourquoi, un peu avant le coucher du soleil, il sortit en colère, se plaignant beaucoup du Pape, et disant que jamais il ne l'écouterait en rien. Puis il ajouta : « Par les yeux de Dieu je ferai autre chose. » Mais Gratien lui répondit : « Seigneur, ne faites point de menaces, nous ne les craignons point : nous sommes d'une cour qui a accoutumé de commander aux empereurs et aux rois. » Alors le roi appela tous les barons et les moines blancs de sa chapelle, c'est-à-dire de Ci-

teaux, qui étaient présents, et presque tout le clergé de sa chapelle, et il les pria de rendre témoignage en temps et lieu des offres qu'il avait faites pour le rétablissement de l'archevêque et de la paix. Enfin, il parut un peu radouci en se séparant des nonces, et leur promit, dans la huitaine, une réponse précise.

On s'assembla donc à Bayeux, le dernier jour d'août. L'archevêque de Rouen et celui de Bordeaux y étaient, et tous les évêques de Normandie. Les nonces présentèrent au roi la lettre du Pape, qui le priait de rétablir l'archevêque, et le roi, après avoir proposé à l'ordinaire ses plaintes contre ce prélat, ajouta : « Si je fais quelque chose pour cet homme, le Pape m'en aura bien de l'obligation. » Il voulait toujours que les nonces donnassent l'absolution à ses clercs, sans en exiger de serment; et comme ils le refusaient constamment, le roi courut à son cheval, et la négociation pensa être rompue. Enfin les nonces se rendirent à la prière des évêques, et le roi accorda le retour de Thomas et de tous ceux qui étaient sortis à cause de lui. Enfin, il demanda aux nonces qu'ils allassent en Angleterre, ou du moins un d'eux, pour absoudre les excommuniés qui y étaient; et, comme les nonces le refusèrent, il se retira fort en colère et dit : « Faites ce que vous voudrez, je ne vous estime, ni vos excommunications, la valeur d'un œuf. » Enfin il s'apaisa et dit : « Je dois faire beaucoup à la prière du Pape, qui est notre seigneur et notre père; c'est pourquoi je rends à Thomas son archevêché et ma paix, et à tous ceux qui sont hors du royaume pour lui. » Les nonces et tous les autres rendirent grâces au roi.

Le lendemain, premier jour de septembre, on s'assembla encore sur le midi, et après avoir longtemps disputé

sur le serment des excommuniés, on convint enfin que trois qui étaient présent jureraient sur les évangiles qu'ils exécuteraient l'ordre des nonces. Ensuite on chargea les évêques d'écrire les conditions de la paix que le roi avait accordée; mais quand les trois excommuniés eurent été absous, le roi changea les termes du traité, il voulut que l'on y mit la clause: *sauf la dignité de son royaume*; mais Gratien dit qu'il ne l'accorderait jamais.

On se sépara ainsi à trois heures de nuit, et on convint de se trouver à Caen, huit jours après la nativité de la Vierge. Gratien refusait cette clause, parce qu'il voyait bien, que sous le nom de la dignité de son royaume, le roi conserverait les coutumes contestées, et bannirait d'Angleterre l'autorité de l'Eglise romaine. Les nonces vinrent à Caen au jour marqué, conduits par l'archevêque de Rouen; l'archevêque de Bordeaux s'y trouva aussi, et les évêques de Lisieux, de Worchester, de Séez, de Bayeux et de Rennes, et quelques seigneurs. Le roi était allé à Rouen recevoir le comte de Flandre.

A cette conférence de Caen, les commissaires du roi pressaient les nonces d'admettre la clause, *sauf la dignité du royaume;* mais ils répondirent: « Qu'on mette aussi *sauf la liberté de l'Eglise;* » ce que les commissaires refusèrent, et l'archevêque de Rouen écrivit au roi: « Nous n'avons pu obtenir des nonces qu'ils approuvassent le projet de paix que vous nous avez laissé. Il ne vous convient pas qu'ils se retirent brusquement et sans espérance de paix. C'est pourquoi nous sommes convenus de mettre seulement que vous permettrez à l'archevêque de Cantorbéry de retourner en Angleterre, et lui rendrez son archevêché comme il l'avait avant sa sortie. » En effet, les nonces étaient convenus de cet expédient. Mais le roi les

ayant fait venir à Rouen, leur manda qu'il n'abandonnerait point la clause, *sauf la dignité de son royaume*. Les nonces se retirèrent ainsi sans avoir pu rien conclure, et ordonnèrent aux archevêques, par la foi qu'ils devaient au Pape, de déclarer aux excommuniés, qu'en vertu de leur serment, l'absolution qu'ils avaient reçue leur serait inutile si la paix ne se faisait avant la Saint-Michel, qui était le terme prescrit par le Pape.

Les nonces s'étant retirés, firent une nouvelle tentative, et envoyèrent au roi d'Angleterre le docteur Pierre, archidiacre de Pavie, qui fut reçu honnêtement, mais renvoyé honteusement et avec indignité. Cependant le roi envoya au Pape une nouvelle députation, avec une lettre où il se plaignait que les nonces lui avaient manqué de parole, et le faisait attester par des lettres de l'archevêque de Rouen, de Bernard, évêque de Nevers, et de tout le clergé de Normandie; de quoi le nonce Vivien étant averti, il écrivit aussi au Pape une lettre où il lui rendit compte de ce qui s'était passé jusqu'alors, le priant de ne rien croire de ce qu'on pourrait lui dire de contraire. Gratien eut communication de cette lettre, mais il n'écrivit point parce qu'il se pressait de retourner. En effet, voyant le mauvais procédé du roi d'Angleterre, sitôt que le terme prescrit par le Pape fut passé, il reprit le chemin de Rome, et laissa Vivien en France.

Gratien allait à Rome avec le nouvel archevêque de Sens; c'était Guillaume aux blanches mains, beau-frère de Louis-le-Jeune, qui, dès l'année mil cent soixante-cinq, avait été élu évêque de Chartres; mais le Pape Alexandre l'avait dispensé pendant cinq ans de se faire sacrer. Durant cette intervalle, l'archevêché de Sens vint à vaquer en mil cent soixante-huit, par le décès de Hugues,

et Guillaume fut élu pour lui succéder, sans quitter l'évêché de Chartres, que le pape Alexandre lui permit de garder encore deux ans. Il fut sacré archevêque de Sens, le dimanche vingt-deuxième décembre de la même année, par Maurice, évêque de Paris. Outre l'autorité que lui donnait sa naissance et la dignité de son siége, il n'y avait personne dans le clergé de France plus prudent et plus éloquent, au jugement de Jean de Salisbury, son successeur au siége de Chartres. Guillaume était, après le roi de France, le plus grand protecteur de l'archevêque de Cantorbéry, et il eût part à la négociation des nonces Gratien et Vivien avec le roi d'Angleterre.

Ce prince ayant donc appris que l'archevêque de Sens allait à Rome, apparemment recevoir son pallium, et Gratien avec lui, en fut extrêmement alarmé, appréhendant que le Pape ne donnât à cet archevêque la légation de ses états de deçà la mer, car il n'y avait personne qu'il craignait davantage que ce prélat dans l'église gallicane, et Gratien dans l'église romaine. Il envoya donc en Angleterre Geoffroy Ridel, archidiacre de Cantorbéry, et Richard, archidiacre de Poitier, avec d'autres officiers, pour ordonner à tous les évêques de s'assembler à Londres, et d'y jurer l'observance d'un nouvel édit qui portait en substance : « Si après la Saint-Denis, on trouve quelqu'un en Angleterre chargé de lettres du Pape ou de Thomas, archevêque de Cantorbéry, portant interdit, qu'il soit pris, et qu'on en fasse aussitôt justice comme d'un traitre. Si quelque évêque, abbé, ou autre clerc ou laïque, veut observer l'interdit, qu'il soit chassé du pays avec tous ses parents, sans qu'ils emportent rien de leurs biens, qui seront mis en la main du roi. Tous les clercs qui ont des revenus en Angleterre seront avertis d'y re-

venir à la Saint-Hilaire, c'est-à-dire le quatorzième de janvier ; autrement ils ne pourront plus espérer d'y rentrer, et leurs revenus seront mis en la main du roi. Défense d'appeler au Pape ou à l'archevêque. Si un laïque vient d'outre mer, ou s'il se présente pour s'embarquer, on s'informera soigneusement s'il ne porte rien qui soit contre l'honneur du roi, et en ce cas il sera mis en prison. Défense à aucun clerc ou religieux de passer en Angleterre sans permission du roi. Le denier Saint-Pierre ne sera plus payé au Pape, mais levé, soigneusement gardé au trésor du roi et employé par son ordre. Tous les vicomtes d'Angleterre feront jurer l'observation de cette ordonnance. »

Les laïques furent contraints à faire ce serment ; mais les évêques et les abbés refusèrent de se trouver à l'assemblée de Londres indiquée par les officiers du roi. Au contraire, l'évêque de Winchester déclara publiquement qu'il obéirait toute sa vie aux ordres du Pape et de l'archevêque de Cantorbéry, auquel il avait promis fidélité et obéissance, et il ordonna à son clergé de faire de même. Telle fut la fermeté de ce vénérable vieillard, qui avait autrefois résisté si courageusement au roi Etienne, son frère. Il fut imité par l'évêque d'Excester, qui se retira dans une maison religieuse, jusqu'à ce que la tempête fut passée. L'évêque de Norwich, nonobstant la défense du roi, excommunia le comte Hugues en présence des officiers, suivant l'ordre qu'il en avait reçu ; puis il descendit du jubé, mit sa coupe sur l'autel, et dit qu'il verrait qui étendrait les mains sur les biens de son église, et se retira dans le cloître avec les moines. L'évêque de Chester se mit en sûreté dans la partie de son diocèse habitée par les Gallois.

La nouvelle de ces violences étant venue en France, plusieurs évêques en écrivirent au Pape, accusant Gilbert, évêque de Londres, d'en être l'auteur. Ces prélats furent Guillaume, archevêque de Sens, Maurice, évêque de Paris, Matthieu de Troyes, Guillaume d'Auxerre, Baudouin de Noyon. Ils dirent que Gilbert, irrité de n'avoir pas été élu archevêque de Cantorbéry, menace de faire en sorte, par l'autorité du roi, que la chaire archiépiscopale soit transférée à Londres. Il prétendit, en effet, qu'avant le temps de saint Grégoire et l'irruption des Anglais païens, Londres était la métropole de la grande Bretagne. Il est vrai que dans le concile d'Arles, tenu sous Constantin, l'an trois cent quatorze, les deux évêques de cette province, sont Eborius d'York et Restitut de Londres, et le premier projet de saint Grégoire fut d'établir les deux métropoles d'Angleterre à Londres et à York; mais saint Augustin, son disciple, établit d'abord son siége à Cantorbéry. Les évêques de France louent ceux d'Angleterre de la fermeté avec laquelle ils ont résisté à Gilbert et aux officiers du roi, qui voulaient les faire renoncer à l'obéissance de Thomas, leur archevêque. Enfin ils prient le Pape de réprimer ce schismatique et les autres que Thomas a excommuniés.

Cependant le roi d'Angleterre, voulant renouer la négociation, ou du moins gagner du temps, manda le nonce Vivien, et lui promit avec serment qu'il suivrait son conseil et l'ordre du Pape pour rendre la paix à l'Eglise. Sur cette parole, Vivien croyant la paix déjà faite, écrivit à l'archevêque de Cantorbéry de se rendre à Paris le premier dimanche après la Saint-Martin, c'est-à-dire le seizième de novembre, parce que ce jour-là les deux rois devaient avoir une conférence à Saint-Denis, où le roi d'Angleterre devait se rendre sous prétexte d'un pèleri-

nage de dévotion. Thomas répondit à Vivien que, sa commission étant finie, il n'avait dû aller trouver le roi d'Angleterre qu'avec grande circonspection. « Pour moi, ajoute-t-il, je ne suis plus obligé à me rendre à vos ordres, et je ne comprends pas sur quelle assurance vous avez été si facile à m'appeler. Je ne laisserai pas, par respect pour le Saint-Siége et par amitié pour vous, de me trouver à votre rencontre vendredi à Corbeil, pour apprendre de votre bouche ce que nous devons espérer de ce voyage. » C'est que Thomas connaissait mieux que Vivien les artifices du roi d'Angleterre. Thomas fut aussi pressé par le roi de France et d'autres personnes sages de venir à cette conférence.

Vivien s'étant donc rendu à Saint-Denis pressa le roi Henri de tenir sa parole; mais il se dédit, en sorte que Vivien lui reprocha publiquement sa duplicité et l'artifice dont il avait usé pour le surprendre, et dit depuis à Thomas qu'il n'avait jamais vu un si grand menteur. Au retour de Saint-Denis, le roi Henri passa près de Montmartre, où Thomas l'alla trouver, et par l'entremise de Rotron, archevêque de Rouen, de Froger, évêque de Sëez et de quelques autres, le pria pour l'amour de Dieu et du Pape, de lui rendre, à lui et aux siens, sa paix, ses bonnes grâces et les biens qui leur avaient été ôtés, offrant de lui rendre tout ce qu'un archevêque doit à son prince. Le roi répondit que, de sa part, il remettait de bon cœur tous les sujets de plainte qu'il pouvait avoir contre l'archevêque; et quant à ce que prélat voudrait proposer contre lui, il s'en tiendrait au jugement de la cour du roi de France, de l'église gallicane ou de l'école de Paris. On voit par là en quelle estime était dès-lors cette école.

Thomas répondit qu'il ne récusait pas le jugement de la cour de France ou de l'église gallicane, sans faire mention de l'école de de Paris; mais il ajouta qu'il aimait mieux composer amiablement avec le roi, son maître, que plaider. Il présenta un écrit où il avait rédigé ce qu'il demandait au roi, et ajouta de vive voix qu'il désirait être reçu au baiser de paix, et avoir la restitution de la moitié des meubles pour payer ses dettes, réparer les bâtiments et les dommages que l'Eglise avait soufferts depuis son absence. On fit la lecture de l'écrit, et tous les assistants le trouvaient raisonnable; mais le roi d'Angleterre répondit à son ordinaire avec un circuit de paroles si embarrassées, qu'il paraissait aux plus simples accorder tout, et les plus pénétrants jugeaient qu'il mêlait des conditions intolérables. Quant au baiser de paix, il dit qu'il l'aurait donné volontiers; mais, qu'étant en colère, il avait juré publiquement de ne le jamais donner à l'archevêque, quelque paix qu'il fît avec lui. Il s'opiniâtra à ce refus, quelque prière qu'on lui fit; et, comme Vivien pressait le roi Louis de l'en prier plus instamment, il dit qu'il ne voulait pas faire de la peine à un roi pendant qu'il le tenait dans ses terres; mais il dit à Thomas : « Je ne voudrais pas pour mon pesant d'or vous conseiller de rentrer dans ses états, qu'il ne vous eût donné le baiser de paix. » Ainsi le traité fut rompu.

Toutefois, pour le renouer, le roi d'Angleterre envoya offrir à Vivien vingt marcs d'argent, le priant de s'y entremettre encore; mais il le refusa et lui reprocha dans sa réponse de l'avoir voulu déshonorer par cette offre. Ce qui pressait ainsi le roi Henri de faire la paix, était l'alarme que lui avait donnée le voyage de l'archevêque de Sens et de Gratien, et il envoya en cour de Rome des

députés pour empêcher que ce prélat n'eût la légation dans ses états. Thomas en envoya de son côté pour instruire le Pape de tout ce qui s'était passé en cette dernière occasion ; le roi Louis envoya aussi les siens, priant le Pape de ne plus donner de délais au roi Henri, et l'archevêque de Sens le pria en personne de mettre en interdit les états de ce prince, s'il ne rendait la paix à l'Eglise.

Après que le Pape Alexandre eût envoyé en France les nonces Gratien et Vivien, il essaya encore de ramener le roi d'Angleterre par des personnes d'une vertu distinguée, premièrement par Anthelme, évêque de Belley, et par le prieur de la grande Chartreuse, puis par Simon, prieur de la chartreuse de Mont-Dieu, au diocèse de Reims, et Bernard de Candray, moine de Grandmont. Il manda à ces derniers : « Nous vous enjoignons d'aller ensemble trouver le roi d'Angleterre, deux mois après la réception de cette lettre, s'il est deçà la mer et lui donner les avis nécessaires en lui présentant nos lettres monitoires ; que, s'il ne vous écoute pas, vous lui donnerez nos lettres comminatoires, et lui déclarerez que, si, avant le commencement du carême prochain, il ne se réconcilie avec l'archevêque de Cantorbéry, nous n'empêcherons plus ce prélat d'employer la sévérité des censures ecclésiastiques. La lettre est datée de Bénévent, le vingt-cinquième de mai mil cent soixante-neuf, et le premier jour du carême de l'année suivante mil cent soixante-dix, devait être le dix-huitième de février. La lettre au roi dont ils étaient porteurs, était du vingt-deuxième de mai.

Simon et Bernard virent deux fois le roi d'Angleterre. La première pour lui présenter la lettre monitoire du Pape, et la seconde avec la lettre comminatoire ; mais ni en l'une ni en l'autre occasions, ils n'avancèrent rien. Le

roi voulait toujours que Thomas promît l'observation des coutumes, sans restriction de l'honneur de Dieu ni de son ordre, et Thomas refusait constamment de lui faire un serment que ses prédécesseurs n'avaient point fait, et d'approuver ces coutumes que le Pape avait condamnées. Le prieur Simon rendant compte au Pape de cette commission, dit ces paroles remarquables : « Nous avons prié le frère Bernard de vous écrire comme nous sur cette affaire, mais il a répondu que dans son ordre il est défendu à aucun des frères d'écrire, pour aucune affaire, ni à vous, ni à d'autres. » Telle était la sévérité de l'Ordre de Grandmont.

Thomas s'était plaint amèrement de ce que, à la sollicitation du roi d'Angleterre, le Pape avait suspendu son autorité. Mais le Pape ayant levé cette suspense en cas que le roi ne satisfît pas avant le carême, Thomas avança ce terme de quinze jours, et manda à tout le clergé de la province de Kent, que, si le roi ne satisfaisait dans la Chandeleur, ils eussent à cesser, dès-lors, entièrement l'office divin, excepté le baptême des enfants, la pénitence et le viatique, pour lequel on dirait la messe à huit-clos, sans son de cloches, et les excommuniés mis dehors. Il leur ordonne encore de dénoncer excommuniés Geoffroy, Ridel et quelques autres, particulièremeut ceux qui retiennent les biens des églises, ou reçoivent des bénéfices de la main des laïques. Il écrivit de même au couvent de la cathédrale de Cantorbéry, au chapitre de Douvres, et aux monastères de la province, à l'archevêque de Rouen, à son clergé et à son peuple. Il écrivit à l'évêque de Winchester, et après avoir marqué qu'il a déjà passé cinq ans en exil, et que la négociation des nonces Gratien et Vivien a été inutile, il ordonne à ce vénérable évêque,

son suffragant, de faire cesser l'office divin dans son diocèse, si le roi ne satisfait à l'Eglise dans la Purification. Il écrivit de même aux autres évêques, ses suffragants, et joignit à cette lettre les noms des excommuniés savoir: Gilbert, évêque de Londres; Jacelin, évêque de Salisbury; Geoffroy Ridel, archidiacre de Cantorbéry; Richard de Welchester, archidiacre de Poitiers, et plusieurs autres, au nombre de vingt-huit en tout.

Thomas écrivant au Pape et aux cardinaux s'était plaint, entre autres choses, que le roi d'Angleterre tournait à son profit les revenus des évêques et des abbayes vacantes, et ne souffrait pas qu'on y ordonnât des pasteurs. Le Pape en écrivit à ce prince une lettre où il dit: « Nous avons appris que vous tenez en vos mains les évêchés vacants de Lincoln, Bath et Herford, et que vous empêchez que l'on n'y fasse d'élection libre, vous attribuant non-seulement ce qui est à César, mais encore ce qui est à Dieu. C'est pourquoi nous vous prions et vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, d'avertir le clergé de ces églises d'y faire des élections canoniques, et leur donner la protection nécessaire pour cet effet, sans leur nommer les personnes qu'ils doivent élire; autrement nous serions obligés d'exercer contre vous l'autorité de saint Pierre.» La date est de Bénévent, le neuvième d'octobre, mil cent soixante-neuf.

Après que le nonce Vivien fut retourné en cour de Rome, le pape Alexandre, pleinement informé de ce qui s'était passé entre le roi d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéry, particulièrement à la conférence de Montmartre, comprit qu'il fallait presser ce prince d'exécuter ses promesses, par la crainte des censures ecclésiastiques. Pour cet effet il envoya une nouvelle commission à Ro-

rou, archevêque de Rouen, et à Bernard, évêque de Nevers, par laquelle il leur enjoint d'aller ensemble trouver le roi dans un mois après lettre reçue, pour l'admonester de rendre à l'archevêque la paix et la sûreté entière, et le recevoir au baiser, de lui rendre à lui et aux siens tous les biens, et le faire retourner à son église. Le Pape ajoute : « Si le roi, dans quarante jours après la monition, n'accomplit pas ce qu'il nous a promis, vous mettrez en interdit tous ses états de deçà la mer, en sorte qu'il ne s'y fasse aucune fonction ecclésiastique, hors le baptême des enfants et la pénitence des mourants. Quelque temps après la paix faite, vous exhorterez encore le roi à abolir les mauvaises coutumes, particulièrement celles qu'il a introduites de nouveau, et s'il refuse, vous nous en donnerez avis. Si vous avez une espérance certaine de faire la paix, vous pourrez absoudre tous les excommuniés, à la charge que si la paix ne s'ensuit pas, vous les remettrez dans l'excommunication. Si le roi ne peut se résoudre au baiser de paix, à cause de son serment, vous exhorterez l'archevêque à se contenter du baiser du prince, son frère. » La lettre est datée de Bénévent, le dix-neuvième de janvier mil cent soixante-dix. Le Pape nomma l'archevêque de Rouen pour l'exécution de cette paix, afin de ne pas donner sujet au roi d'Angleterre de se plaindre qu'il n'eût donné cette commission qu'à des étrangers ; mais il manda en particulier à l'évêque de Nevers d'y procéder seul, en cas que l'archevêque de Rouen ne pût ou ne voulût pas y procéder avec lui. Le Pape écrivit au roi d'Angleterre pour lui donner avis de cette commission, et il en écrivit aussi aux évêques de la province de Kent, à l'archevêque d'York et à ses suffragants. Ces lettres sont du dix-huitième de février.

Cependant le Pape fut averti que le roi d'Angleterre voulait faire couronner Henri, son fils aîné, par l'archevêque d'York, au préjudice de celui de Cantorbéry, auquel le sacre des rois d'Angleterre appartenait suivant l'ancienne coutume. C'est pourquoi le Pape écrivit à Roger, archevêque d'York, et aux autres évêques d'Angleterre, pour leur défendre, sous peine de déposition, de se mêler de cette cérémonie tant que l'archevêque Thomas serait en exil. La lettre est du vingt-sixième de février. Le Pape écrivit aussi à Thomas pour lui défendre de sacrer le prince ou permettre à un autre de le sacrer, s'il ne prêtait auparavant le serment que les rois avaient coutume de prêter à l'église de Cantorbéry, et s'il ne déchargeait tout le monde de l'observation de ses coutumes et du serment qu'il avait exigé en dernier lieu. Thomas avait lui-même fait solliciter ces lettres en cour de Rome, et les ayant reçues il les adressa à Robert, évêque de Worchester, son suffragant, lui enjoignant de les montrer à l'archevêque d'York, aux autres évêques, et de leur défendre de la part du Pape de sacrer le prince. Thomas en écrivit aussi directement à tous les évêques d'Angleterre et de Galles, et en particulier à l'évêque de Winchester.

Vers le même temps, Thomas envoya en Angleterre pour consulter Godric, ermite fameux, qui avait le don de prophétie. C'était un homme simple et sans lettres, né de parents pauvres, et qui dans sa jeunesse avait fait quelque petit commerce par mer. Ayant renoncé au monde, il fit le pèlerinage de Rome et celui de Jérusalem nu-pieds; puis, étant revenu dans son pays, il se retira en un lieu solitaire, nommé Finchpus de Durham, où il cultivait un petit champ dans les bois, et en tirait de quoi se nourrir et exercer l'hospitalité. Les moines de la

cathédrale de Durham, connaissant la pureté de sa vie, députèrent un de leurs anciens, pour l'instruire et lui administrer les saints mystères à certains jours. Le démon l'attaqua par diverses tentations qu'il surmonta par sa foi et son courage. Sa mortification était incroyable; Il porta cinquante ans durant une chemise de mailles sous son cilice, et un habit de laine par dessous. Sa nourriture était du pain d'orge mêlé de cendres, et des herbes sauvages cuites, et roulées par pelotons. Il ne parlait que trois fois la semaine, et gardait le silence pendant tout l'avent, et depuis la septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques; mais quand il parlait, c'était avec une grande édification. Il passa ainsi soixante ans dans son désert.

Les précautions que le pape Alexandre avait prises contre le cautionnement du jeune roi d'Angleterre furent inutiles, et ce prince ne laissa pas d'être sacré par l'archevêque d'York. Les lettres du Pape arrivèrent en Angleterre; mais elles n'y furent montrées à personnes. Cependant le roi Henri passa en ce royaume dès le troisième jour de mars, et quelques temps après il ordonna que tous les évêques et tous les seigneurs se rendissent à Londres, le quatorzième de juin. L'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers, prenant le chemin d'Angleterre, écrivirent au roi l'ordre qu'ils avaient reçu du Pape, et le roi leur manda de ne point s'exposer à la mer, leur promettant de repasser bientôt et d'accorder le projet de paix avec l'archevêque de Cantorbéry. Le dimanche quatorzième de juin mil cent soixante-dix, tous se trouvèrent à Londres, les évêques et les abbés de toute l'Angleterre, les comtes, les barons, les vicomtes, les prévots et les aldermans, en grande crainte, tous, ne sachant quel

était le dessein du roi. Le dimanche suivant, vingt-unième du mois de juin, le roi fit chevalier Henri son fils, qu'il avait fait venir de Normandie la même semaine, et il le fit sacrer et couronner roi à Westminster. Ce fut Roger, archevêque d'York, qui lui imposa les mains, assisté des évêques de Londres, de Salisbury et de Rochester, qui toutefois protestèrent que cette fonction ne porterait aucun préjudice à l'église de Cantorbéry, leur métropole. Au festin du couronnement, le roi servit à table son fils, déclarant qu'il n'était plus roi. Le jeune roi n'avait que quinze ans, et son père lui donna pour conseil les plus grands ennemis de l'archevêque de Cantorbéry. Ensuite il passa la mer, pour se trouver à la conférence qu'il devait avoir avec le roi de France, à la fête de sainte Madeleine.

Quand Thomas apprit la nouvelle de ce couronnement, il en fut sensiblement affligé, et en fit des plaintes amères au Pape et à ses amis de Rome. Il avait déjà un grand sujet de mécontentement, en ce que l'archevêque de Rouen avait absous de l'excommunication l'évêque de Londres, prétendant le devoir faire en vertu de la commission du Pape, c'est-à-dire de la lettre du dix-neuvième janvier, qui portait qu'en cas d'espérance certaine de la paix il pourrait absoudre les excommuniés. Thomas s'en était plaint à l'archevêque, prétendant qu'il avait excédé son pouvoir, en ce qu'il n'avait pas observé les conditions portées par sa commission, et, joignant ces deux sujets de plaintes, il écrivit au cardinal Albert : « Plût à Dieu, mon cher ami, que vous puissiez entendre ce que l'on dit en ce pays-ci, à la honte de l'Eglise romaine ! Mes derniers envoyés semblaient avoir rapporté quelque consolation dans les lettres du Pape ; mais elles ont été anéanties par

d'autres lettres en vertu desquelles l'évêque de Londres, et celui de Salisbury ont été absous. Je ne sais comment il arrive toujours, à la cour de Rome, que Barrabas est délivré et Jésus-Christ mis à mort. C'est par l'autorité de cette cour que notre proscription a été prolongée jusqu'à la fin de la sixième année. On condamne chez vous les pauvres exilés, et on ne les condamne que parce qu'ils sont pauvres et faibles : au contraire on absout des sacriléges, des homicides, des voleurs, que saint Pierre même ne pourrait absoudre. Je le dis hardiment, puisque Jésus-Christ n'ordonne d'absoudre le pécheur qu'en cas qu'il se convertisse et qu'il fasse pénitence. Ici on les absout, même sans restitution; au contraire, c'est de nos dépouilles que les envoyés du roi font des présents aux cardinaux et aux courtisans du Pape. » Et ensuite : « Je ne veux plus fatiguer la cour de Rome; que ceux-là y aillent, qui en reviennent triomphants de la justice. Plût à Dieu que le voyage de Rome n'eût pas fait périr inutilement tant d'innocents malheureux ! » Il écrit sur le même ton à Gratien, qui était venu en France l'année précédente, en qualité de nonce.

Les compagnons de son exil écrivirent de même au cardinal Albert et à Gratien, insistant sur le trop d'indulgence dont le Pape avait usé envers le roi d'Angleterre; et Thomas écrivant au Pape même, lui représente le caractère de ce prince, qu'il était plus facile de vaincre par la sévérité que par la douceur. Enfin Guillaume, archevêque de Sens, écrivit au Pape que le roi de France et toute l'Eglise gallicane étaient scandalisés de cette conduite du Saint-Siége, où Satan était délié et Jésus-Christ crucifié de nouveau. Il se plaint que le sacre du jeune Henri était une insulte au roi Louis, dont la fille, fiancée

à ce prince n'avait pas été couronnée avec lui : et finit en exhortant le Pape à punir les évêques qui ont commis cet attentat. Le Pape, dans sa réponse à l'archevêque de Sens, ne nie pas que l'évêque de Londres ait été absous par son ordre, et ne parle point du couronnement du jeune Henri ; mais il enjoint à l'archevêque de Sens de presser l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers d'exécuter leur commission.

Avant que le Pape eut fait cette réponse ou même reçu les lettres précédentes, la paix était conclue entre le roi d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéry. Ce prélat en avait marqué les conditions essentielles dans une ample instruction qu'il envoya à l'évêque de Nevers, et qui commence par les avis nécessaires pour se précautionner contre les artifices du roi. Le roi, de son côté, manda à l'archevêque de Rouen, qu'il voulait faire la paix suivant le projet que le Pape en avait donné. C'est qu'il voyait qu'il ne pouvait plus reculer, et que les deux prélats de Rouen et de Nevers avaient ordre de mettre ses états en interdit, s'il ne s'accordait dans les quarante jours prescrits. Les deux prélats ayant donc appris les intentions du roi d'Angleterre, allèrent à Sens trouver Thomas, le jeudi, seize de juillet mil cent soixante-dix, pour les lui expliquer, et lui marquer le jour de la réconciliation. Les deux rois avaient marqué le jour de leur conférence au lundi d'avant la Madeleine, c'est-à-dire au vingtième de juillet; et le lieu, sur leur frontière, entre La Ferté, au pays chartrain, et le château de Fretval en Tourraine. L'archevêque de Sens avait conseillé à Thomas de venir, avec lui et avec les deux prélats de Rouen et de Nevers, à la conférence des rois, disant qu'il ne pourrait jamais faire sa paix de loin. Thomas avait répugnance d'aller à cette conférence

sans y être mandé ; toutefois, il céda, et les quatre prélats y allèrent ensemble, les trois archevêques, de Cantorbéry, de Sens et de Rouen, et l'évêque de Nevers. Les deux rois tinrent leur conférence le lundi vingtième de juillet et mardi suivant, sans faire aucune mention de Thomas : ce qui alarma beaucoup les clers de sa suite, qui avaient assisté à cette conférence, et qui craignaient qu'il n'eût la confusion d'être venu inutilement. Toutefois, l'archevêque de Sens vint dire à Thomas, qu'avec les deux prélats de Rouen et de Nevers, il avait obtenu du roi d'Angleterre, qu'il le verrait le lendemain ; ajoutant qu'il lui avait paru à son visage et à ses paroles entièrement adouci, et résolu à se réconcilier de bonne foi.

En effet le lendemain mercredi, jour de la Madeleine ; le roi d'Angleterre vint dès le grand matin au rendez-vous avec une nombreuse suite. Thomas y vint plus tard accompagné de l'archevêque de Sens et de plusieurs Français qui étaient venus avec leur roi. Dès que le roi d'Angleterre aperçut Thomas, il se détacha de sa troupe, alla au-devant et le salua le premier, la tête nue. Après s'être donné la main et s'être embrassés tout à cheval, ils se retirèrent à part, le roi, l'archevêque de Cantorbéry et celui de Sens. Le premier se plaignit au roi des torts qu'on lui avait faits et à son église, usant de paroles touchantes et convenables au sujet. Ensuite l'archevêque de Sens se retira, et le roi s'entretint seul avec Thomas si familièrement, qu'il ne paraissait pas qu'ils eussent jamais été mal ensemble, ce qui surprit agréablement les assistants, jusqu'à leur faire verser des larmes de joie ; mais la conversation fut si longue, que quelques-uns s'en ennuyaient. L'archevêque représenta au roi modestement la mauvaise conduite qu'il avait tenue et les périls où il s'était exposé,

et l'exhorta à rentrer en lui-même, à satisfaire à l'Eglise, décharger sa conscience et rétablir sa réputation, attribuant ses fautes aux mauvais conseils plutôt qu'à sa mauvaise volonté. Le roi l'écoutait, non-seulement avec patience, mais avec bonté, promettant de se corriger, et l'archevêque ajouta : « Il est nécessaire pour votre salut, pour le bien de vos enfants et la sûreté de votre puissance, que vous répariez le tort que vous venez de faire à l'église de Cantorbéry, en faisant couronner votre fils par l'archevêque d'York.» Le roi résista un peu à cette proposition, et, protestant qu'il ne dirait rien par l'esprit de dispute, il ajouta : « Qui a couronné Guillaume-le-conquérant et les rois suivants? n'est-ce pas l'archevêque d'York, ou un tel autre évêque qu'il a plu au roi qui devait être couronné ? » L'archevêque répondit pertinemment à cette objection par la déduction historique de ce qui s'était passé en Angleterre, depuis la conquête des Normands, et montra que, hors certains cas extraordinaires, les archevêques de Cantorbéry avaient toujours sacré les rois, sans que ce droit leur fut disputé par les archevêques d'York.

Après que Thomas eut longtemps parlé sur ce sujet, le roi lui dit : « Je ne doute point que l'église de Cantorbéry ne soit la plus noble de toutes celles d'Occident ; et, loin de la vouloir priver de son droit, je suivrai votre conseil, et ferai en sorte que, sur ce point et en tout autre, elle recouvre son ancienne dignité ; mais pour ceux qui jusqu'ici nous ont trahis vous et moi, je les traiterai, Dieu aidant, comme ils méritent. » A ces mots Thomas descendit de cheval pour se jeter aux pieds du roi ; mais le roi, prenant l'étrier, l'obligea de remonter. Il parut même répandre des larmes, et lui dit : «Enfin, seigneur archevêque, rendons-nous de part et d'autre notre ancienne amitié,

faisons-nous tout le bien que nous pourrons, et oublions entièrement le passé; mais, je vous prie, faites-moi l'honneur devant ceux qui nous regardent de loin. » Et comme il voyait entre les spectateurs quelques-uns de ceux qui fomentaient la division, il s'approcha d'eux, et dit, pour leur fermer la bouche : « Comme je trouve l'archevêque parfaitement bien disposé, si de mon côté je n'en use pas bien avec lui, je serais le plus méchant de tous les hommes, et je montrerais la vérité de tout le mal qu'on dit de moi; mais je ne vois point de parti plus honnête, ni plus utile que de m'étudier à le surpasser en amitié et en bons offices. » Tous les assistants donnèrent de grands applaudissements à ce discours du roi.

Alors il envoya à l'archevêque des évêques de sa suite lui dire de proposer publiquement sa demande et quelques-uns lui conseillaient de remettre tout à la discrétion du roi; mais Thomas ne jugea pas à propos de compromettre la cause de l'Eglise. Ayant donc tenu conseil avec l'archevêque de Sens et les compagnons de son exil, il résolut de ne pas remettre à la discrétion du roi la question des coutumes; les dommages que son église avait soufferts ni la plainte touchant le sacre du jeune prince. Ainsi, se rapprochant du roi, il le pria humblement, par la bouche de l'archevêque de Sens, de lui rendre ses bonnes grâces, de lui donner la paix, et sûreté à lui et aux siens, de lui restituer l'église de Cantorbéry, et les terres de sa dépendance, dont il avait lu l'état dans un papier, et rapporter l'entreprise du sacre de son fils. A ces conditions Thomas promettait l'amour, l'honneur et tout le service qu'un archevêque peut rendre à son roi, selon Dieu. Le roi accepta la proposition et reçut à ses bonnes grâces Thomas et ceux de sa suite qui étaient présents;

mais la restitution des biens fut différée, parce que le Pape ne l'avait pas ordonnée expressément. Le roi s'entretint encore longtemps avec l'archevêque, suivant leur ancienne familiarité, en sorte que leur conférence dura presque jusqu'au soir. Le roi voulut l'emmener avec lui, disant qu'il lui était avantageux que leur paix fût connue de tout le monde; mais le prélat répondit qu'il passerait pour un ingrat s'il ne prenait congé du roi de France et de ses autres bienfaiteurs : et le roi d'Angleterre en convint.

Comme Thomas était prêt à se retirer, Arnoul, évêque de Lisieux, le pressa vivement en présence du roi, des évêques et des seigneurs, d'absoudre les excommuniés, disant : « Comme le roi a reçu en grâce tous ceux qui vous ont suivi, vous devez aussi recevoir en grâce tous ceux qui ont été attachés au roi. » Thomas lui répondit : « Il faut nécessairement faire distinction, entre ceux pour qui vous parlez; les uns sont plus coupables que les autres, les uns sont excommuniés directement, les autres par communication; les uns par nous ou par leurs évêques, les autres par le Pape, et ceux-là ne peuvent être absous que par son autorité. Quant à nous, comme nous avons de la charité pour eux tous, quand nous aurons ouï le conseil du roi, nous espérons travailler de telle sorte à leur réconciliation, que, si quelqu'un n'y est pas compris, il ne devra l'imputer qu'à soi-même. » Geoffroy Ridel, archidiacre de Cantorbéry, un des excommuniés, répondit à ce discours avec hauteur; et le roi, craignant qu'on ne s'échauffât de part et d'autre, tira à part l'archevêque, et le pria de ne point s'arrêter aux discours de telles gens. Ainsi on se sépara doucement après que Thomas eut donné sa bénédiction au roi.

Ce récit est tirée de la lettre que Thomas écrivit au Pape pour lui donner part de sa réconciliation avec le roi, où il ajoute : « J'ai appris depuis que l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers ont chargé l'évêque de Séez qui passe en Angleterre, d'absoudre ceux que j'ai excommuniés ; mais je ne sais s'ils lui ont prescrit la formule que vous leur avez donnée, ou s'il l'a suivra. S'ils sont absous autrement, il sera nécessaire que vous y mettiez remède, car rien n'affaiblit tant l'Eglise que l'impunité de tels attentats par la tolérance du Saint-Siége. » Il avait dit auparavant : « J'attendrai en France jusqu'au retour de ceux que j'ai envoyés pour recevoir la restitution de nos domaines, n'étant pas d'avis de retourner auprès du roi tant qu'il aura un pied de terre à l'église, car c'est par cette restitution que je verrai s'il agit sincèrement avec moi. Je ne crains pas, toutefois, qu'il manque à tenir sa parole, s'il n'en est empêché par les conseils de ceux à qui la conscience ne permet pas de se tenir en repos. » Il paraît en effet que le roi était bien intentionné pour l'exécution de cette paix par l'ordre qu'il envoya au jeune roi son fils.

En écrivant au Pape, Thomas écrivit aussi à quatre cardinaux de ses amis, pour leur faire part de cette heureuse nouvelle ; mais surtout au sous-diacre Gratien, qui s'était si bien conduit dans sa nonciature, et à qui il dit en confidence ces paroles remarquables : « Parce que l'Eglise romaine a mis sa sûreté dans la crainte, elle a égard aux personnes, et ne s'oppose point aux injustices ; c'est pour ce sujet que les fléaux de Dieu les plus rudes et les plus insupportables viennent sur elle ; en sorte qu'elle est errante, qu'elle fuit devant ses persécuteurs, et subsiste à peine dans les maux qui l'accablent ; et ensuite ayez soin

que les lettres les plus pressantes et les plus efficaces que le Pape a écrites au roi d'Angleterre pour la cause de l'Eglise soient insérées dans le registre, afin de servir d'exemple à la postérité. »

Le pape ayant appris le couronnement du jeune Henri, écrivit à l'archevêque Thomas pour lui déclarer que cette entreprise de l'archevêque d'York, faite contre sa défense ne porterait aucun préjudice au droit de l'église de Cantorbéry. Ensuite il écrivit à Roger, archevêque d'York, et à Hugues, évêques de Durham ; et, après s'être plaint de la persécution que le roi d'Angleterre fait souffrir à l'Église, il se plaint en particulier que Roger a sacré le jeune prince dans une autre province, au mépris de l'archevêque absent, et de ce qu'en cette cérémonie, loin de faire promettre au nouveau roi de conserver la liberté de l'Eglise, on lui a fait confirmer par serment les prétendues coutumes du royaume. Il reproche aux prélats leur faiblesse de l'avoir souffert ; et, pour punition, les suspend de toute fonction épiscopale. Quant aux évêques de Londres et de Salisbury, ils déclare qu'ils étaient retombés dans l'excommunication, permettant toutefois à l'archevêque Thomas de les en absoudre.

Mais quand le Pape eut appris la réconciliation du roi et de l'archevêque, il écrivit à ce prince pour lui en témoigner sa joie, et l'exhorter à rendre les biens à l'église de Cantorbéry, à réparer les torts qu'il lui avait faits, et faire donner satisfaction à l'archevêque par le roi son fils. Les cardinaux auxquels Thomas avait donné part de cette paix lui en firent aussi leurs compliments, témoignant toutefois qu'ils se défiaient de l'exécution, et l'exhortant à la faciliter par sa douceur. Le Pape lui demanda de plus que, si le roi n'exécutait pas la paix, il lui donnerait

pouvoir d'exercer les censures ecclésiastiques sur les personnes et les lieux de sa légation, excepté le roi, la reine, son épouse, et ses enfants; et il manda aux archevêques de Sens et de Rouen d'avertir le roi dans vingt jours d'exécuter la paix, et s'il ne le faisait dans un mois après la monition, de remettre en interdit toutes ses terres de de-çà la mer. Ces deux lettres sont du mois d'octobre.

Thomas vit encore deux fois le roi d'Angleterre, premièrement à Tours, où le roi était venu conférer avec Thibaut, comte de Blois. Le roi vint au devant de l'archevêque; mais il ne parut pas le regarder d'un bon œil; et, le lendemain, il fit dire dans sa chapelle une messe des morts; ce que l'on crut qu'il avait fait de peur que l'archevêque ne lui offrît le baiser de paix. Ils allèrent ensuite à la conférence avec le comte Thibaut, et le roi, pressé par ce comte et par le prélat, promit positivement la restitution des terres de l'église; mais il voulait que l'archevêque retournât auparavant en Angleterre pour voir comment il s'y conduirait. Quelques jours après, Thomas vint encore trouver le roi à Chaumont, entre Blois et Amboise; non pour lui rien demander, mais pour essayer de regagner ses bonnes grâces. En effet le roi lui fit moins d'honneur, et lui témoigna plus d'amitié; et ils convinrent qu'il irait incessamment prendre congé du roi de France pour passer au plus tôt en Angleterre. Il partit dès le lendemain pour retourner à Sens, faire ses adieux et se préparer à son voyage.

Cependant il reçut une lettre des agents qu'il avait envoyés en Angleterre, et qui lui rendaient aussi compte de leur commission. « Nous nous présentâmes au jeune roi, dans sa chambre à Westminster, le lundi après la Saint-Michel: c'était le cinquième d'octobre, cette année mil

cent soixante-dix. Avec lui étaient assis le comte Renaud, l'archidiacre de Cantorbéry, celui de Poitiers, Guillaume de Saint-Jean et plusieurs autres. Quelques-uns, du nombre desquels était le comte Renaud, ayant ouï la nouvelle de la paix, en rendirent dévotement grâce à Dieu. Après que les lettres du roi eurent été lues, le roi, son fils dit qu'il en prendrait conseil, et nous fit retirer. Ensuite on nous rappela, et votre archidiacre nous dit de la part du jeune roi : « Raoul de Broc et ses successeurs se sont mis en » possession par ordre du roi, mon père, des terres de » l'archevêché et des revenus des clercs de l'archevêque. » Nous ne pouvons savoir l'état des lieux que par le rapport » de ces officiers. C'est pourquoi nous vous marquons le » jeudi, lendemain de Saint-Calliste, pour l'exécution plus » entière de ce mandement. Ce jeudi était le quinzième » d'octobre. » La lettre ajoute ensuite : « Le roi a mandé à l'archevêque d'York, aux évêques de Londres et de Salisbury, et à quatre ou six personnes de toutes les églises vacantes, d'élire des évêques suivant le conseil de ces trois prélats, et de les envoyer au Pape pour les sacrer au préjudice de votre église. Les agents concluent, en priant instamment Thomas de ne point revenir en Angleterre que sa paix avec le roi ne soit mieux affermie. Thomas envoya au Pape cette lettre de ses agents; lui demandant de nouveaux pouvoirs pour presser le roi d'Angleterre.

Il écrivit aussi à ce prince, se plaignant que les effets ne répondaient pas à ses promesses, ni à l'ordre qu'il avait envoyé au roi, son fils. « La constitution, dit-il, a été différée au dixième jour, sous prétexte de Raoul, qui cependant ravage les biens de l'église, et serre publiquement nos provisions de bouche dans le château de Sal-

toude. Il s'est vanté devant plusieurs personnes que je ne jouirais pas longtemps de votre paix, et que je ne mangerais pas un pain entier en Angleterre avant qu'il m'ôte la vie; mais je lui présenterai ma tête à lui et à ses complices plutôt que de laisser périr l'église de Cantorbéry. J'avais résolu, Seigneur, de retourner vers vous; mais la nécessité de cette pauvre église me presse de m'y rendre peut-être pour y périr, si vous ne me donnez promptement une autre consolation. Mais soit que je vive ou que je meure, je suis toujours à vous, et je prie Dieu qu'il répande ses bénédictions sur vous et sur vos enfants. » C'est la dernière lettre que nous ayons de ce saint prélat au roi son maître.

Il envoya devant Jean de Salisbury, qui arriva le quinzième de novembre. Il trouva que, trois jours auparavant, on avait saisi les biens de l'archevêque, en ayant ôté la régie à ses agents, et que l'on avait publié dans les ports une défense de passer aucun des siens pour sortir d'Angleterre. D'ailleurs, les officiers du roi avaient donné ordre que l'archevêque et les siens ne trouvassent à leur retour que des maisons vides et en décadence, et les granges ruinées, et avaient pris, au nom du roi, tous les revenus jusqu'à la Saint-Martin, quoique la paix eût été faite à la Madeleine. Cependant l'archevêque d'York, l'évêque de Londres et les autres ennemis de Thomas avaient envoyé au roi pour le prier de ne pas le laisser revenir en Angleterre qu'il n'eût renoncé à la légation, qu'il n'eût rendu au roi toutes les lettres qu'il avait obtenues du Pape, et promis d'observer inviolablement les droits du royaume, voulant ainsi l'engager à l'observation des coutumes contestées. Ils disaient que, sans cette précaution, son retour serait préjudiciable au roi. Ils avaient fait aussi appeler,

de chacune des églises vacantes, six personnes, ayant pouvoir d'élire un évêque au nom de la communauté, afin de faire les élections au gré du roi, et que si Thomas s'y opposait, il encourût sa disgrâce.

Thomas était venu à Rouen par ordre du roi, espérant, comme on lui avait promis, y acquitter ses dettes, et être renvoyé en Angleterre avec honneur; mais Jean d'Oxford lui apporta une lettre du roi par laquelle il le priait de retourner incessamment en Angleterre, et lui donnait le même Jean pour l'accompagner. Thomas obéit et apprit en chemin les mauvais desseins de ses ennemis, qui étaient déjà venus à la mer, et attendaient le vent favorable, comme il l'attendait aussi de son côté. Ces ennemis étaient l'archevêque d'York, et les évêques de Londres et de Salisbury, et pour leur prêter main forte, Gervais, vicomte de Kent, Raoul de Broc et Renaul de Varennes, qui menaçaient hautement de lui couper la tête, s'il osait passer. Quelques amis conseillaient à Thomas de ne pas s'exposer à ce passage que la paix ne fût mieux affermie; mais il répondit: « Je vois l'Angleterre et j'y entrerai, Dieu aidant, quoique je sache certainement que j'y vais souffrir le martyre. » La veille de son embarquement il envoya les lettres du Pape, portant suspense contre l'archevêque d'York et l'évêque de Durham, et d'autres lettres qui remettaient dans l'excommunication l'évêque de Londres et celui de Salisbury, et portaient suspense contre tous les évêques qui avaient assisté au sacre du jeune roi. Ces lettres furent rendues aux prélats dans le port de Douvres, où ils croyaient que Thomas dût aborder.

Le vent étant devenu favorable il s'embarqua à Guissand, la nuit du second jour de l'Avent, dernier novembre mil cent soixante-dix, la septième année de son exil, et

il arriva heureusement au port de Sandwich pour éviter ceux qui l'attendaient à Douvres. Le vaisseau qui le portait était remarquable par la croix archiépiscopale qui y était dressée ; et, quand on l'aperçut, une multitude de pauvres qui étaient venus au devant du saint prélat, se mit à crier : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, le père des orphelins et le juge des veuves ! » Ils pleuraient, les uns de compassion, les autres de joie ; les uns se prosternaient à terre, les autres, ayant leurs habits retroussés, s'avançaient pour le prendre au sortir du vaisseau et recevoir les premiers sa bénédiction. Mais les gentilshommes, qui avaient cru qu'il aborderait à Douvres, apprenant son arrivé, accoururent promptement à Sandwich.

Ils s'approchèrent armés, du bâtiment où était l'archevêque, comme pour lui faire violence. Ce que voyant, Jean d'Oxford craignit que la honte n'en retombât sur le roi, et qu'on ne l'accusât de trahison ; c'est pourquoi il s'avança ; et, leur défendit, de la part du roi, de faire aucune insulte à l'archevêque ou aux siens, et leur persuada de poser les armes. Ils demandèrent toutefois que les étrangers qui étaient venus avec l'archevêque, fissent serment de fidélité au roi et au royaume. Il ne paraissait d'autre étranger que Simon, archidiacre de Sens, qui aurait facilement consenti à prêter le serment ; mais Thomas ne le permit pas, craignant les conséquences de ce serment pour le clergé d'Angleterre, et dit qu'il était contre les bonnes mœurs et le droit des gens d'exiger des étrangers de tels serments. Or, il voyait bien que les officiers du roi étaient en trop petit nombre pour lui faire violence, parce que le peuple, qui était ravi de son retour, avait pris les armes et aurait été le plus fort.

Ces officiers ayant à peine salué l'archevêque, lui demandèrent en colère pourquoi, à son entrée dans le pays, qui devait être pacifique, il avait excommunié et suspendu les évêques du roi, ajoutant que, quand le roi l'apprendrait, il en serait fort irrité. Le prélat répondit doucement qu'il ne l'avait fait que par la permission du roi, pour ne pas laisser impunie l'injure faite à lui et à son église au sacre du jeune roi, et empêcher que cette entreprise ne fût tirée à conséquence. Le nom du roi retint les officiers; ils commencèrent à parler plus modestement, demandant toutefois avec instance l'absolution des évêques. L'archevêque remit à en délibérer à Cantorbéry, où il serait le lendemain, et les officiers se retirèrent. Le lendemain mardi, premier jour de décembre, Thomas partit de Sandwich pour aller à Cantorbéry, qui n'en est environ qu'à six milles. A peine put-il faire le jour même ce peu de chemin, tant le peuple, et principalement les pauvres, s'empressait autour de lui; les curés venaient au devant en procession avec les paroisses entières. Etant arrivé à Cantorbéry, il y fut reçu par les moines avec l'honneur convenable, au son des cloches et des orgues, et avec les chants de joie; il leur donna à tous le baiser de paix, ayant pris la précaution de faire auparavant absoudre ceux qui avaient communiqués avec les excommuniés.

Les officiers vinrent le jour suivant savoir sa réponse, et avec eux les clercs des trois prélats excommuniés, demandant l'absolution de leurs maîtres. Thomas répondit qu'il n'avait pas le pouvoir de lever les censures imposées par le Pape, et toutefois, comme ils le pressaient et le menaçaient de l'indignation du roi, il répondit que si les évêques de Londres et de Salisbury juraient, selon la forme de l'église, d'obéir au mandement du Pape, il ferait, pour

la paix de l'Eglise, pour le respect du roi, et par le conseil des autres évêques, tout ce qui dépendrait de lui, et traiterait les trois prélats avec toute sorte de douceur et de charité, se confiant en la clémence du Pape. Les deux évêques étaient prêts à accepter la condition et à venir se faire absoudre; mais l'archevêque d'York les en détourna, et leur dit : « J'ai encore huit mille livres d'argent comptant que j'emploierai, s'il est besoin, pour réprimer l'arrogance et l'opiniâtreté de Thomas; ne vous laissez pas séduire, allons plutôt trouver le roi, qui nous a si fidèlement protégés jusqu'ici. Si vous le quittez pour vous attacher à son adversaire, car il n'y aura jamais entre eux de réconciliation parfaite, il vous regardera comme des transfuges, et vous chassera de vos terres. Que deviendrez-vous alors? en quel pays irez-vous mendier votre pain? Au contraire, si vous demeurez avec le roi, que peut faire contre vous Thomas, plus que ce qu'il a fait. »

Les deux évêques furent touchés de cette remontrance, et ils partirent tous trois aussitôt pour aller trouver le roi en Normandie; en même temps ils envoyèrent au roi, son fils, qui était à Londres, Geoffroy Ridel et quelques autres pour lui persuader que le roi voulait le déposer; mais rien n'était plus éloigné de sa pensée, comme il l'assure lui-même dans la lettre qu'il écrivit alors au Pape, contenant la relation de son retour en Angleterre; et qui est sa dernière au Pape Alexandre.

Peu de jours après son arrivée à Cantorbéry, il envoya à Londres, Richard, prieur de Saint-Martin de Douvres, qui fut depuis son successeur, donner part au roi de son arrivée, et lui faire ses excuses touchant la suspense des prélats Ce député fut mal reçu par le jeune prince, dont les ministres ne regardaient que la volonté du roi, son

père. Thomas ne laissa pas de se mettre en chemin peu de jours après, voulant voir le jeune roi, qui avait été son disciple, et ensuite visiter sa province abandonnée depuis si longtemps. Comme il approchait de Londres, tous les bourgeois vinrent au devant de lui, et le reçurent avec grande joie; mais il vint deux chevaliers de la part du roi, lui défendre de passer outre, et lui ordonner de retourner à son église. Ses ennemis en devinrent plus fiers, et Robert de Broc, frère de Renoul, pour insulter au prélat, coupa la queue d'un cheval qui portait quelques ustensiles de sa cuisine le jour de Noël. L'archevêque monta en chaire, et fit un sermon, à la fin duquel il prédit sa mort prochaine, fondant en larmes, et attirant celles de tout l'auditoire. Mais il prit un ton d'indignation, et parla avec véhémence contre plusieurs courtisans du roi père. Il les excommunia, et nommément les deux frères Renoul et Robert de Broc. Après la messe, il tint table comme il avait accoutumé les grandes fêtes, avec gaité; et quoique le jour de Noël fut cette année le vendredi, il mangea de la viande comme les autres. On voit ici l'antiquité de cette dispense de l'abstinence au jour de Noël.

Cependant l'archevêque d'York et les deux évêques, étant arrivés en Normandie peu de jours avant la fête, se jetèrent aux pieds du roi, implorant sa justice, et se plaignant amèrement que Thomas abusait de la paix qu'il lui avait accordée, et que dès qu'il était arrivé il avait troublé le royaume par les censures qu'il avait publiées contre eux. Le roi dit: « Si tous ceux qui ont consenti au sacre de mon fils sont excommuniés, par les yeux de Dieu, je le suis aussi; » et il entra dans une furieuse colère; or, il était sujet à s'y emporter. Un jour irrité contre un seigneur qui lui semblait prendre l'intérêt du roi d'Ecosse,

il l'appela traître, et lui dit plusieurs autres injures; puis il jeta son bonnet, ôta son ceinturon, jeta loin de lui son manteau et ses habits, découvrit son lit, et, s'étant assis dessus, se mit à en mâcher la paille. Une autre fois, il voulut arracher les yeux à un garçon qui lui avait apporté une lettre désagréable, et lui mit le visage en sang. Pierre de Blois, d'ailleurs son admirateur, dit que dans sa colère il était plus furieux qu'un lion. Etant donc excité par les trois prélats, il commença à maudire tous ceux qu'il avait nourris et comblés de bienfaits, dont aucun ne le vengeait d'un prêtre qui troublait son royaume, et le voulait dépouiller lui-même de sa dignité : ajoutant plusieurs reproches contre Thomas. Alors quatre chevaliers de sa chambre, croyant ne pouvoir rien faire qui lui fut plus agréable que de tuer l'archevêque, en formèrent ensemble la résolution; ces quatre étaient Renaud, fils de l'Ours, Hugues de Moreville, Guillaume de Tracy et Richard-le-Breton. Ils firent leur conjuration la nuit de Noël, s'engageant par serment à ce meurtre, et le jour même de la fête ils se retirèrent secrètement de la cour. Ils firent telle diligence, et eurent le temps si favorable, qu'ils arrivèrent en Angleterre le lundi, jour des Innocents, et logèrent au château de Saltoude, qui était à la garde de Raoul de Broc, à six milles de Cantorbéry. Ils passèrent la nuit à concerter l'exécution de leur entreprise; et le lendemain mardi, vingt-neuvième de décembre, ayant assemblé une troupe des gens du pays, ils vinrent à Cantorbéry, entrèrent au monastère de Saint-Augustin, et conférèrent avec Clairembaud, qui en était élu abbé, ennemi déclaré de l'archevêque.

Ils allèrent ensuite à l'archevêché où ils trouvèrent le prélat qui avait déjà dîné, et s'entretenait de quelques

affaires avec ses moines et ses clercs. Les quatre chevaliers entrèrent dans sa chambre, et sans le saluer s'assirent à terre à ses pieds. Après un peu de silence, Renaud dit au nom de tous : « Nous venons de la part du roi vous apporter ses ordres. Voulez-vous les entendre en secret ou en public ? — Comme il vous plaira, répondit l'archevêque ; et Renaud reprit : — Nous les dirons donc en secret. » L'archevêque fit retirer ceux qui étaient avec lui ; mais l'huissier laissa la porte ouverte, afin que ceux qui étaient dehors pussent voir ce qui se passait. Après que les chevaliers eurent dit ce qu'ils voulurent, le prélat dit qu'il voulait que plusieurs personnes l'entendissent, et fit rappeler les moines et les clercs ; mais non les laïques. Alors Renaud dit : « Nous vous ordonnons de la part du roi, d'aller trouver le roi, son fils, et lui rendre ce que vous lui devez. — Je crois l'avoir fait, dit l'archevêque. — Non, dit Renaud, puisque vous avez suspendu ses évêques ; ce qui fait croire que vous lui voudriez ôter la couronne de dessus la tête. — L'archevêque dit : Au contraire, je voudrais pouvoir lui donner d'autres couronnes ; et, quant aux évêques, ce n'est pas moi qui les ai suspendus, c'est le Pape. — C'est bien vous, dit Renaud, puisque c'est à votre poursuite. — Thomas reprit : J'avoue que je ne suis pas fâché si le Pape venge les injures faites à mon église. » Ensuite il se plaignit des torts et des insultes qu'il avait reçues depuis la conclusion de la paix, et dit à Renaud : « Vous étiez présent, vous et plus de deux cents chevaliers, quand le roi m'accorda de contraindre par les censures ceux qui avaient troublé l'Eglise à lui faire satisfaction ; et je ne me puis dispenser de remplir mon devoir de pasteur. » A ces mots les chevaliers se levèrent en criant : « Voilà des menaces, » et dirent aux moines :

« Nous vous commandons de la part du roi de le garder; s'il s'échappe on s'en prendra à vous. » Ils sortirent aussitôt, et Thomas les suivit jusqu'à la porte de son antichambre, en disant : « Sachez que je ne suis pas venu pour m'enfuir, et que je fais peu de cas de vos menaces. » Ils répondirent : « Il y aura autre chose que des menaces. »

Etant sorti du palais, ils ôtèrent leurs chapes et leurs robes, et on vit les cottes de mailles dont ils étaient revêtus. Ceux de leur suite s'armèrent aussi, et outre leurs épées, ils portaient des arcs, des flèches, des haches et d'autres instruments pour rompre les portes. Thomas demeurait tranquille dans sa chambre; et, loin de s'enfuir, à peine se laissa-t-il persuader d'aller à l'église entendre vêpres; mais il ne venait que d'y entrer quand les quatre chevaliers y entrèrent aussi par le cloître, l'épée à la main. Le premier s'écria : « Où est ce traître ? » et comme personne ne répondait, il ajouta : « Où est l'archevêque ? » Thomas descendant les degrés qu'il avait montés, répondit : « Me voici; et il ajouta : Renaud, Renaud, je t'ai fait beaucoup de biens et tu viens armé me chercher dans l'église. » Renaud prenant le pallium des mains de l'archevêque, dit : « Tu vas le voir, sors, tu mourras tout-à-l'heure. » Thomas retira le pallium de ses mains, et dit : « Je ne sortirai point; mais, si vous me cherchez, je vous défends de la part de Dieu, sous peine d'anathème, de faire aucun mal aux miens. » Renaud recula un peu, et, voyant que ses compagnons étaient venus, il voulut donner un grand coup d'épée sur la tête de l'archevêque, mais un clerc, nommé Edouard Grim, étendit le bras pour recevoir le coup, dont il eût le bras presque emporté, Le reste du reste du coup porta sur le prélat, abattit son bonnet et le blessa à la tête. Alors Renaud s'écria : « Frap-

pez, frappez. » Thomas baissa la tête pour prier, et dit : « Je me recommande et la cause de l'Eglise à Dieu, à la sainte Vierge, aux saints Patrons de cette église, et au martyr saint Denys ; » et ce furent ses dernières paroles. Alors il se mit à genoux devant l'autel, les mains jointes ; et, levant les yeux il attendit le second coup, qui entra plus avant jusqu'au cerveau, et fit tomber le prélat prosterné comme en prière, le troisième acheva de lui couper la tête, qui tomba en devant snr son visage. Enfin, un nommé Hugues Monclerc enfonça la pointe de son épée dans la tête ouverte, et répandit la cervelle sur le pavé, puis il s'écria : « Il est mort, sortons d'ici. » Ainsi mourut Thomas, archevêque de Cantorbéry, dans la cinquante-troisième année de son âge, le mardi, vingt-neuvième décembre mil cent soixante-dix, sur les cinq heures du soir. Il reçut tous ces coups sans parler et sans faire aucun mouvement des pieds ni des mains. Pendant qu'on le massacrait dans l'église, d'autres pillaient son palais. Ils rompirent les portes et les serrures, enlevèrent ses chevaux, battirent ses domestiques, ouvrirent ses coffres, partagèrent entre eux l'argent, les habits, et les autres meubles, ils emportèrent même les titres de l'église de Cantorbéry, et les donnèrent à Raoul de Broc, pour les porter au roi en Normandie, afin qu'il pût en supprimer ceux qu'il trouverait contraire à ses prétentions.

A la nouvelle de ce meurtre, toute la ville de Cantorbéry fut consternée ; mais les riches, saisis de crainte, demeurèrent dans leurs maisons, il n'y eut que des pauvres qui accoururent aussitôt à l'église pleurer leur père. Ils lui baisaient les mains et les pieds, ils ramassaient son sang, dont ils se frottaient les yeux, et y trempaient des morceaux de leurs habits. Ce qui en demeura sur le pavé fut

recueilli soigneusement et mis dans un vase très net pour le garder dans l'église. Les moines mirent le corps sur un brancard devant l'autel, et passèrent la nuit auprès en larmes et en prières, mais le lendemain matin on leur vint dire qu'il y avait hors de la ville une grande troupe de gens armés, qui voulaient enlever le corps du saint prélat pour le traîner par les rues à la queue des chevaux, le pendre au gibet, ou le mettre en pièce et le jeter en quelque bourbier. Les moines alarmés de ce bruit, résolurent de l'enterrer promptement, ils fermèrent les portes de l'église et portèrent le corps dans la chapelle souterraine, où, l'ayant dépouillé, ils trouvèrent que sous son habit monastique il portait un rude cilice, et, ce qui était sans exemple, des fémoraux de même étoffe. Ce spectacle attira de nouveau des torrents de larmes; car on avait ignoré jusque-là qu'il pratiquât cette austérité. On le revêtit par-dessus de ses habits pontificaux, on le mit dans un tombeau de marbre tout neuf qui se trouva dans cette chapelle, et on en ferma les portes soigneusement. L'église demeura interdite pendant près d'une année; on couvrit les croix et on dépouilla les autels comme au vendredi saint, et les moines récitèrent l'office dans leur chapitre sans chanter.

Le roi d'Angleterre ayant appris la mort de Thomas, envoya peu de jours après de ses clercs, qui étant arrivés à Cantorbéry, assemblèrent les moines de la cathédrale, et leur dirent : « Le malheur qui est arrivé chez vous, mes frères, a tellement affligé le roi, que pendant trois jours, il s'est abstenu d'entrer dans l'église, et n'a pris d'autre nourriture que du lait d'amandes. Il n'a pas reçu de consolation et n'a point paru en public, sachant le tort que fait à sa réputation cette cruelle action des siens, et

qu'on ne se persuadera pas aisément qu'il n'ait pas désiré la mort d'un homme dont il s'est plaint si souvent comme du seul qui s'opposait à ses volontés. L'action est détestable et inouïe, et la conduite que le roi a tenue jusqu'ici le justifie assez de n'en être point complice; mais ce qui lui donne quelques remords, c'est que, ayant appris l'excommunication de tous ceux qui avaient assisté au sacre de son fils, lorsqu'il croyait tous ressentiments étouffés par la paix, il ne put dissimuler sa douleur ni s'empêcher de s'en plaindre à ses confidents. Ceux-ci compatissant à son ressentiment, et d'autant plus animés que le prélat lui avait plus d'obligation, il s'en trouva quatre qui se retirèrent secrètement et vinrent commettre ce crime, croyant plaire au roi. Or, comme il les connaissait comme les plus emportés et les plus méchants de son royaume, il envoya en diligence après eux, pour prévenir ce malheur; mais ils étaient déjà passés, et firent leur coup le jour que le roi croyait les avoir auprès de lui. Voilà, mes frères, ce que nous avons charge de vous dire, afin que vous n'ayez aucun mauvais soupçon du roi, et que vous demandiez à Dieu le pardon de la faute qu'il peut avoir faite en donnant, par ses discours, occasion à ce crime. Donnez au corps une sépulture honorable, le roi n'a plus de ressentiment contre le mort. » Ainsi parlèrent les envoyés du roi d'Angleterre.

Cependant deux docteurs, Alexandre-le-Gallois, et Gauthier Flamen qui avait été auprès de Thomas jusqu'à sa mort, allèrent en porter la nouvelle au Pape, chargés de plusieurs lettres de recommandation du roi de France, de Thibaut, comte de Blois, et de Guillaume, archevêque de Sens, qui tous demandaient justice au Pape de ce meurtre, traitant le saint prélat de martyr, et témoignant

qu'il se faisait déjà des miracles à son tombeau. Le roi d'Angleterre envoya au Pape, de son côté, et Arnaud, évêque de Lisieux, un des plus éloquents prélats de son obéissance, écrivit en sa faveur une lettre où il représente la douleur du roi si violente, que l'on craignait même pour sa vie, et prie le Pape de punir les coupables suivant l'énormité de leur crime; mais d'avoir égard à l'innocence de ce prince. La lettre était au nom de tous les évêques d'Angleterre. Jean de Cumin était déjà en cour de Rome chargé de poursuivre l'absolution des évêques excommuniés; et, après avoir beaucoup sollicité et promis cinq cents marcs d'argent, il eut audience avec les clercs de l'archevêque d'York et le député de l'évêque de Durham, et probablement ils auraient obtenu l'absolution sans la nouvelle de la mort de l'archevêque de Cantorbéry; car le Pape en fut tellement troublé que pendant près de huit jours les siens même ne purent lui parler. Il y eut une défense générale de donner aux Anglais aucun accès auprès de lui, et toutes leurs affaires demeurèrent en suspens. C'est que le Pape se reprochait d'avoir mal soutenu la cause de l'Eglise pour laquelle Thomas avait tant souffert pendant six ans, et d'avoir enfin livré ce prélat entre les mains de ses persécuteurs. Ceux que le roi d'Angleterre envoya pour s'excuser de sa mort furent les évêques de Worchester et d'Evreux, l'abbé de Vallace, l'archidiacre de Salisbury et cinquante autres, entre lesquels était un templier. Ils furent arrêtés à Sienne, où le comte Macaire ne leur permit pas de passer outre. Cependant ils craignaient fort de ne pas arriver auprès du Pape assez tôt pour empêcher qu'il ne prononçât excommunication contre le roi d'Angleterre, et interdit tout son royaume; car c'est de quoi ce prince était le plus en

peine, à cause des suites que ces censures avaient alors pour le temporel. Or, c'était la coutume de l'Eglise romaine de publier les excommunications le jeudi saint, qui n'était pas éloigné. Les envoyés du roi d'Angleterre résolurent donc par délibération commune, que quatre d'entre eux prendraient les devants pour prévenir ce jour fatal, à quelque prix que ce fût. Ces quatre étaient l'abbé de Vallace, les archidiacres de Salisbury et de Lisieux, et un docteur nommé Henry. Ils partirent de Sienne secrètement à minuit, et, ayant avec grand péril traversé des montagnes escarpées et des lieux impraticables, ils arrivèrent à Tusculum, où était le Pape, le samedi avant le dimanche des Rameaux, qui, cette année, mil cent soixante-onze, était le vingtième de mars. Le Pape ne voulut point les voir, et la plupart des cardinaux daignèrent à peine leur parler; toutefois ils firent tant, par les amis du roi leur maître, que l'abbé de Vallace et l'archidiacre de Lisieux furent admis à l'audience du Pape comme les moins suspects; mais sitôt qu'ils prononcèrent le nom du roi d'Angleterre en saluant le Pape de sa part, toute la cour romaine s'écria : « Arrêtez, arrêtez, » comme si le Pape n'eût pu entendre son nom sans horreur. Le soir ils eurent une audience particulière du Pape où ils lui exposèrent leur charge, relevant les bienfaits dont le roi avait comblé le défunt archevêque, et les injures qu'il prétendait en avoir reçues. Ce qu'ils répétèrent encore devant tous les cardinaux et en présence des deux députés Alexandre et Gonthier, qui demandaient justice de la mort du saint prélat. Les députés du roi, voyant arriver le jeudi saint, et sachant certainement que l'on avait très longtemps délibéré touchant les censures que l'on devait jeter sur lui et sur son royaume, s'adressèrent

à quelques cardinaux, qu'ils savaient être les plus affectionnés au roi, leur maître, et les conjurèrent de leur dédécouvrir l'intention du Pape. Ils ne leur apportèrent rien que de sinistre; les envoyés surent que ce jour-là le Pape, de l'avis de tous les cardinaux, avait résolu de prononcer l'interdit contre le roi nommément et contre tous ses états. En cette extrémité, ils essayèrent, par le moyen des cardinaux et des domestiques du Pape, d'obtenir du moins un délai jusqu'à l'arrivée des deux évêques de Worchester et d'Evreux, et, n'y ayant pu réussir, ils résolurent de prendre sur eux le péril; et, par le moyen des mêmes cardinaux bien intentionnés pour eux, ils firent dire au Pape : » Nous avons charge du roi de jurer en votre présence qu'il s'en tiendra à votre commandement, et qu'il le jurera en personne.» Ce jour du jeudi-saint, qui, cette année mil cent soixante-onze, était le vingt-cinquième de mars, vers l'heure de none, les envoyés du roi firent le serment qu'ils avaient offert. Les envoyés de l'archevêque d'York et des évêques de Londres et de Salisbury jurèrent de même que leurs maîtres exécuteraient l'ordre du Pape, et le même jour le Pape excommunia généralement les meurtriers de l'archevêque, tous ceux qui leur avaient donné conseil, aide ou consentement, et tous ceux qui leur donneraient retraite dans leurs terres, ou quelque sorte de protection. Après Pâques arrivèrent les évêques de Worchester et d'Evreux, qui, après avoir été à la cour de Rome plus de quinze jours, furent appelés pour entendre la réponse du Pape. Il confirma la sentence d'interdit que l'archevêque de Sens avait prononcée sur les terres de l'obéissance du roi de-deçà la mer, et la sentence de suspense et d'excommunication contre les évêques d'Angleterre, en ajoutant qu'il enverrait des légats au roi pour connaître sa soumission ; en-

suite, après bien des sollicitations, par l'intercession de quelques cardinaux, et à ce que l'on disait, moyennant beaucoup d'argent, les envoyés obtinrent que le Pape écrirait à l'archevêque de Bourges, que, si dans un mois après le retour des envoyés du roi en Normandie, il n'avait point de nouvelle que les légats eussent passé les Alpes, il absoudrait de l'excommunication les évêques de Londres et de Salisbury, après leur avoir fait prêter serment d'obéir aux ordres du Pape ; bien entendu qu'eux et les autres demeureraient suspens. C'est ainsi que les envoyés du roi d'Angleterre se retirèrent de la cour de Rome, et ils eurent bien de la peine à obtenir que le Pape lui écrivît. Le roi d'Angleterre était en Irlande quand les légats que le Pape avait promis d'envoyer pour connaître sa soumission, arrivèrent en Normandie : c'étaient deux cardinaux prêtres, Théoduin du titre de Saint-Vital, et Albert du titre de Saint-Laurent, chancelier de l'église romaine, recommandables l'un et l'autre par leur vertu. Odon, prieur de l'église de Christ, cathédrale de Cantorbéry, et toute la communauté des moines qui la desservaient, affligés que cette église demeurât si longtemps privée des divins offices, et sachant que les légats attendaient en Normandie le retour du roi, envoyèrent leur demander la permission de la faire réconcilier par les évêques d'Angleterre. Les légats l'accordèrent et l'église de Christ fut réconciliée par les évêques d'Excester et de Chichester le jour de Saint-Thomas apôtre, vingt-unième de décembre mil cent soixante-onze, après avoir été interdite depuis le vingt-neuvième du même mois de l'année précédente. Elle ne laissait pas d'être fréquentée par un grand concours de peuple, à cause des miracles qui se faisaient au tombeau de l'archevêque Thomas, et

ui commencèrent vers la fête de Pâques mil cent soixante-onze.

Sans l'arrivée des légats, le roi d'Angleterre serait demeuré en Irlande pour achever de la soumettre en faisant la guerre au roi de Conacte, qu'il aurait aisément vaincu; mais, étant pressé d'aller trouver les légats, il s'embarqua le dix-septième d'avril mil cent soixante-douze, qui était le lendemain de Pâques, et arriva à Saint-David, au pays de Galles. D'Angleterre il passa en Normandie, et le mardi avant les rogations, c'est-à-dire, le dix-septième de mai, il joignit les légats qui lui donnèrent le baiser de paix. Le lendemain ils vinrent à l'abbaye de Savigny près d'Avranches, où tous les évêques et les seigneurs étaient assemblés. Après que l'on y eût longtemps traité de la paix, le roi refusa de prêter le serment que les légats lui demandaient, et se sépara d'eux avec indignation, disant: « Je m'en retourne en Irlande, où j'ai beaucoup d'affaires; allez en paix dans mes terres, où il vous plaira, et exécutez votre légation. » Les légats ayant consulté en particulier, rappelèrent les évêques de Lisieux, de Poitiers et de Salisbury, et par leur moyen firent convenir le roi de se trouver à Avranches le vendredi suivant. Là ils s'accordèrent entièrement, et le roi convint de tout ce que les légats lui proposèrent. Mais, parce qu'il voulait que son fils y fût pour faire les mêmes promesses, on remit au dimanche suivant, qui était le vingt-deuxième de mai.

Ce jour le roi fit publiquement ce serment en touchant les saints Evangiles: « Je n'ai ni pensé, ni su, ni commandé la mort de Thomas, archevêque de Cantorbéry, et quand je l'ai apprise, j'en ai été plus affligé que si j'avais perdu mon propre fils; mais je ne puis m'excuser d'avoir donné occasion au meurtre, par l'animosité et la colère

que j'avais conçues contre le saint homme. Or, pour la réparation de cette faute, j'enverrai incessamment à Jérusalem, deux cents chevaliers pour la défense de la chrétienté, et ils y serviront un an à mes dépens. Je prendrai même la croix pour trois ans, et je ferai le voyage en personne, à moins que le Pape ne me permette de demeurer. Je casse absolument les coutumes illicites que j'ai introduites de mon temps en tous mes états, et défends de les observer à l'avenir. Je permettrai désormais de porter librement les appellations au Saint-Siége, sans en empêcher personne. » Le roi promit encore de rendre à l'église de Cantorbéry toutes ses terres et ses autres biens, comme elle les possédait un an avant que l'archevêque encourût sa disgrâce, et de rendre ses bonnes grâces et leurs biens à tous ceux contre lesquels il avait été irrité à cause de ce prélat. Les légats lui enjoignirent de plus, en secret, des jeûnes, des aumônes et d'autres œuvres pénales, dont le public n'eût pas de connaissance. Le roi accepta tout avec grande soumission, puis il dit devant tout le monde: « Seigneurs légats, ma personne est entre vos mains; sachez certainement que, quoi que vous m'ordonniez, soit d'aller à Jérusalem, soit à Rome où à Saint-Jacques, soit autre chose, je suis prêt d'obéir. » Ce qui toucha les assistants jusqu'aux larmes. Ensuite les légats menèrent le roi de son bon gré hors la porte de l'église, où il reçut l'absolution à genoux, mais sans ôter ses habits, ni être fustigé; puis il le firent entrer dans l'église. Pour donner connaissance de ce qui s'était passé à quelques personnes du royaume de France, ils ordonnèrent que l'archevêque de Tours et ses suffragants se présenteraient à Caen devant le roi d'Angleterre et les légats, le mardi après l'Ascension. Le jeune roi Henri promit entre les mains du cardinal

Albert d'observer ce que le roi, son père, avait juré, et d'accomplir la pénitence, si son père ne le pouvait par mort ou autrement.

Quatre mois après, on assembla en la même ville d'Avranches, un concile où se trouvèrent les deux rois, le père et le fils, Rotrou, archevêque de Rouen, et tous les évêques et les abbés de Normandie. Ce concile se tint dans l'église de Saint-André, le jour de saint Côme, vingt-septième de septembre mil cent soixante-douze. Le roi père y réitéra le serment qu'il avait fait, y ajoutant quelques clauses. Que jamais il ne se retirerait de l'obéissance du pape Alexandre et de ses successeurs, tant qu'il se tiendrait pour roi catholique. Qu'à Noël prochain il prendrait la croix pour trois ans, et partirait l'été suivant pour Jérusalem, si le Pape ne l'en dispensait; mais s'il était obligé d'aller en Espagne contre les Sarrasins, son voyage de Jérusalem serait d'autant différé. Que cependant il donnerait aux templiers l'argent nécessaire, suivant leur estimation, pour entretenir à la Terre Sainte deux cents chevaliers pendant un an. Les légats donnèrent au roi leurs lettres, contenant toutes les clauses de son serment, et il y fit aussi mettre son sceau.

Le lendemain les légats tinrent au même lieu le concile avec les prélats et le clergé de Normandie, où l'on publia douze canons, savoir : « On ne donnera point à des enfants des bénéfices à charge d'âmes, ni aux enfants des prêtres les églises de leurs pères. Les églises ne seront point données à ferme, ni à des vicaires annuels ; mais on obligera les curés des paroisses, qui le peuvent payer, d'avoir un vicaire. On n'ordonnera pas des prêtres sans titre certain. Le prêtre qui sert une église aura du moins le tiers des dîmes, et les laïques ne prendront rien des

oblations. Ceux qui possèdent des dîmes par droits héréditaires peuvent les donner à un clerc, à condition qu'après lui elles retourneront à l'église. Les clercs n'exerceront point les juridictions séculières, sous peine d'être exclus des bénéfices. Le mari, ou la femme, ne pourra entrer en religion, l'autre demeurant dans le siècle, s'ils n'ont passé l'âge d'user de leur mariage. On propose l'abstinence et le jeûne de l'Avent à tous ceux qui pourront l'observer, principalement aux ecclésiastiques et aux nobles. On voulait aussi défendre aux prêtres plusieurs exactions sur les biens des mourants, pour les mariages et les baptêmes, et pour l'absolution des excommunications, dont ils exigeaient quarante-huit livres; mais les évêques de Normandie ne voulurent pas recevoir ce décret. En ce même concile, l'archevêque de Tours renouvela ses plaintes contre le prétendu archevêque de Dôle, soutenant qu'il devait lui être soumis; mais le clergé de Dôle lui résista vigoureusement.

Cependant le Pape Alexandre fut informé des miracles qui se faisaient au tombeau de l'archevêque Thomas: premièrement par la voix publique, puis par le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi, et enfin par celui de ses deux légats, Albert et Théoduin, qui en étaient d'autant mieux instruits, qu'ils étaient plus proches du lieu. Sur ces assurances donc, et sur la connaissance que le Pape avait d'ailleurs des vertus du saint prélat, après avoir pris le conseil des cardinaux, il le canonisa solennellement dans l'église le jour des cendres, vingt-unième de février mil cent soixante-treize, en présence d'une grande multitude de clercs et de laïques. Il ordonna qu'il serait mis au nombre des martyrs, et que sa fête serait célébrée tous les ans le jour de sa mort vingt-neuvième

décembre, comme elle l'est encore par toute l'Église catholique. C'est ce qui paraît par deux bulles datées de Segni, le douzième de mars, et adressées, l'une aux moines de l'église métropolitaine de Cantorbéry, l'autre au clergé et au peuple de toute l'Angleterre. La punition divine éclata sur les meurtriers du saint prélat, et ils périrent tous quatre dans les trois ans après son martyre, qui finissent cette année mil cent soixante-treize. D'abord qu'ils eurent commis le crime, n'osant retourner à la cour, il se retirèrent à une terre de Hugues de Moreville, l'un d'entre eux, dans la partie occidentale d'Angleterre, où ils demeurèrent jusqu'à ce que l'horreur que les gens du pays avait d'eux leur devint insupportable. Personne ne voulait ni manger avec eux ni leur parler; les restes de leur repas étaient jetés aux chiens, qui même, à ce qu'on disait, n'y touchaient pas. Après bien du temps, ces quatre chevaliers, pressés du remords de leur conscience, allèrent trouver le Pape Alexandre, qui leur imposa pour pénitence le voyage de Jérusalem. Guillaume de Tracy, l'un d'entre eux, demeura en Italie prétendant faire sa pénitence deçà la mer, et tomba malade à Cosence en Calabre d'une maladie horrible, où les chairs, principalement des bras et des mains, tombaient par pièces et laissaient les os à découvert. Il témoignait un grand regret de son crime, et invoquait incessamment le nouveau martyr, comme rapporta depuis l'évêque de Cosence qui avait été son confesseur en cette maladie. Les trois autres allèrent jusqu'à Jérusalem, où, peu de temps après, ils moururent pénitents et furent enterrés devant la porte du temple avec cette épitaphe : *Ci gissent les malheureux qui ont martyrisé le bienheureux Thomas, archevêque de Cantorbéry.*

CHAPITRE IV.

Persécutions de l'Église depuis la mort de saint Thomas de Cantorbéry en 1170, jusqu'à l'apparition du Protestantisme, 1516.

Depuis la mort de saint Thomas de Cantorbéry, à l'exception de saint Albert, évêque de Liége, qui fut assassiné en 1192, et qui est regardé comme martyr de la liberté ecclésiastique, nous ne trouvons aucun événement qui ait trait à notre sujet, jusqu'en 1220.

Deux ordres religieux commencent à paraître, les dominicains et les franciscains. Tous deux célèbres et féconds en savants, en saints, en martyrs, tiendront dorénavant une large place dans les récits qui nous restent à faire pour arriver à la fin de notre tâche. Ces deux ordres religieux eurent toujours pour but principal la conversion des infidèles. Ce furent les Franciscains qui les premiers eurent l'honneur de fournir des martyrs à l'Eglise.

Saint François, qui se disposait à aller dans le Levant

évangéliser les infidèles, envoya en même temps en Afrique, vers le Maroc, six de ses disciples : Vital, Bérard de Corbe, Pierre de Saint-Géminien, Ajut, Accurse et Otton furent désignés pour cette mission. Après avoir reçu la bénédiction et les instructions de saint François, il partirent. Frère Vital tomba malade en Aragon et ne put continuer son voyage ; Dieu ne tarda pas à le rappeler à lui. Ce fut Bérard de Corbe qui le remplaça comme chef de la mission. Après avoir traversé le Portugal, où la reine Urraque, femme d'Alphonse II, les reçut avec grande distinction, et avoir séjourné quelque temps à Alenquer, couvent de leur Ordre fondé par saint François, ils vinrent à Séville, où dominaient les Maures, et y prêchèrent l'évangile. En prévision du martyre, ils demandaient à Dieu dans leurs prières la force et le courage des héros chrétiens qui mouraient jadis pour son saint nom.

Malgré les supplications de leur hôte qui cherchait à les détourner de continuer leur œuvre, par la peur qu'il avait de voir le commerce avec les infidèles interdit aux chrétiens, ils entrèrent dans une mosquée et se mirent à prêcher l'Evangile. On les en chassa, les prenant pour des fous. Ils entrèrent dans une autre d'où ils furent chassés encore, mais cette fois avec des coups et des outrages. Enthousiasmés d'avoir déjà souffert pour Jésus-Christ, ils vinrent au palais du chef des Maures de Séville, et, se disant les envoyés du Roi des rois, ils prêchèrent la vérité de la religion de Jésus-Christ et l'absurdité de celle de Mahomet. Le chef maure irrité ordonna qu'on les chassât de sa présence et qu'on les fît mourir. Son fils, plus humain, ayant parlé en leur faveur, l'ordre fut modifié et les religieux furent enfermés dans une tour. Ils montèrent au sommet de cette tour et de là ils annoncèrent la pa-

role de Dieu aux passants. Le chef les fit mettre dans un cachot où ils restèrent cinq jours. Au bout de ce temps, il les fit comparaître et leur promit de les enrichir s'ils voulaient renoncer à Jésus-Christ, pour suivre la religion de Mahomet. « Prince, lui dirent-ils, ayez plutôt pitié de vous-même, faites de nous ce que vous voudrez, mais soyez sûr qu'en nous faisant mourir, vous nous donnerez la vie immortelle. » Ayant consulté son conseil, il les fit, comme ils le demandaient, partir pour le Maroc.

Don Pedro, infant de Portugal, s'y était retiré étant en mésintelligence avec son frère le roi Alphonse II; il reçut les religieux avec infiniment de respect et d'égards. Dès le lendemain de leur arrivée, ils se séparèrent et se mirent à prêcher la foi chrétienne dans les rues les plus fréquentées de la ville.

Or, il arriva qu'un jour Bérard, plus instruit que ses frères dans la langue arabe, prêchait le peuple du haut d'un char sur lequel il était monté. Le chef mahométan, étant venu à passer, prit le disciple de Jésus-Christ pour un fou et ordonna que lui et ses compagnons fussent reconduits dans le pays des chrétiens. L'infant don Pedro leur donna des guides jusqu'à Ceuta, où ils devaient s'embarquer; mais arrivés là, les saints missionnaires s'échappèrent et revinrent à Maroc où ils recommencèrent leurs prédications. Le roi les fit alors mettre dans un cachot où ils restèrent vingt jours privés, disent leurs actes, de toute nourriture. Après cette captivité, ils furent emmenés à la suite de l'armée à une expédition contre des tribus rebelles. Les actes racontent que l'armée qui s'en revenait victorieuse manquant d'eau dans un désert aride, Bérard fit, comme autrefois Moïse, jaillir une source en frappant la terre de son bâton.

De retour à Maroc, les intrépides missionnaires recommencèrent à prêcher ouvertement la foi chrétienne. Ils attendaient le roi dans les rues où il devait passer, pour lui faire entendre la parole de Dieu. Extrêmement irrité, le monarque commanda à l'un de ses officiers nommé Abozaïda, de les faire mourir au milieu des plus horribles supplices. Abozaïda qui avait été témoin du miracle du désert, voulait gagner du temps, espérant une modification de l'arrêt. Il fit mettre les saints en prison ; mais ils y eurent à souffrir toutes sortes de tourments et d'outrages. Le geôlier était un chrétien renégat. Au bout de quelque temps Abozaïda fit venir les saints, et les ayant toujours trouvés aussi intrépides dans leur foi, il les livra à trente bourreaux. On leur attacha les pieds et les mains, puis on les traîna sur les pavés la corde au cou. On les battit tellement à coups de verges et de bâtons que leurs entrailles sortaient du ventre. En cet état, on les roula sur des fragments de verre et de pots cassés. Quand le soir fut venu, on répandit du vinaigre dans leurs plaies. Leurs gardiens affirmèrent avoir vu durant la nuit une lumière descendant du ciel et illuminant la prison.

Le lendemain, ils furent amenés nus et garottés en présence du roi. Un officier sarrasin les ayant engagés à renier Jésus-Christ, le frère Otton cracha deux fois à terre en signe de mépris. Il fut rudement souffleté sur une joue, il tendit l'autre. Le roi leur dit : « Vous êtes donc des impies qui blasphèment contre le prophète envoyé de Dieu et qui méprisent la vraie foi. — O roi ! répondirent les saints missionnaires, nous sommes loin de mépriser la vraie foi ; nous sommes prêts au contraire à souffrir, à mourir même pour la défendre ; mais nous détestons la vôtre et l'imposteur qui vous l'a enseignée. » Croyant qu'il

pouvait les séduire par l'attrait des jouissances, le roi fit venir des femmes belles et richement parées, et dit aux saints missionnaires : « Je vous donnerai ces femmes, des richesses et de grands honneurs, si vous voulez embrasser la religion de Mahomet. Si vous refusez vous mourrez par le tranchant du glaive. — Gardez, dirent les confesseurs, vos femmes, vos honneurs, vos richesses, nous ne voulons que Jésus-Christ. Quant aux supplices, quant à la mort, tout cela nous paraît doux en vue de la béatitude éternelle. »

Alors le roi faisant lui-même l'office de bourreau, leur fendit à tous la tête avec son sabre. Leur martyre eût lieu le 16 janvier 1220. Les infidèles traînèrent leur corps hors de la ville et les mirent en pièces. Les chrétiens, la nuit venue, ayant voulu recueillir les saintes reliques, les musulmans s'y opposèrent à coups de pierres. Deux des écuyers de don Pedro, l'infant de Portugal, furent tués sur la place publique. Vainement les infidèles voulurent brûler les reliques des saints martyrs autant de fois qu'ils l'essayèrent, autant de fois le feu s'éteignit. Enfin, ils les donnèrent au prince don Pedro, qui les mit dans deux chasses en argent et les apporta avec lui en Portugal. Elles sont encore dans le monastère de Sainte-Croix de Coimbre. Sixte IV a canonisé les cinq frères mineurs dont nous venons de raconter le glorieux martyre. Ils sont inscrits au martyrologe à la date du 16 janvier. (Chavin, *Vie de saint François.*)

L'année d'après, 1221, sept autres frère mineurs partaient aussi pour le Maroc où les attendait le même triomphe. Ce furent Daniel, ministre de la province de Calabre, et six autres religieux; Samuel Domnole, Léon, Hugolin,

Nicolas et Ange. Arrivés à Ceuta, ils commencèrent à prêcher Jésus-Christ dans les rues. Bientôt on les arrêta et on les conduisit devant le chef mahométan qui d'abord les prit pour des fous. Malgré cela, il les fit mettre en prison où ils furent accablés de mauvais traitements.

Un juge nommé Arbald les cita devant son tribunal et leur dit : « Reniez Jésus-Christ, suivez Mahomet. » Jésus-Christ est seul Dieu, hors de lui pas de salut. » On les sépara. Menaces, promesses, tout fut vainement employé près d'eux. Daniel parlait avec véhémence, un maure lui donna un coup de sabre sur la tête. « Misérable, lui dit Daniel, quittez votre Mahomet maudit, ses sectateurs sont les ministres de Satan, suivez Jésus-Christ. » Arbald les condamna tous à avoir la tête tranchée. De retour en prison, se félicitant les uns les autres, ils demandèrent à Daniel de les bénir, ce qu'il fit en donnant le baiser de paix à chacun d'eux et en leur disant : « Réjouissez-vous en Dieu, ce jour est pour nous une fête. Les anges nous gardent, le ciel s'entrouvre, aujourd'hui nous aurons la couronne du martyre. »

Ils marchèrent au supplice comme d'autres marchent au triomphe. Après l'exécution, les infidèles déchirèrent leurs corps. Des marchands de Marseille recueillirent une partie de ces saintes reliques et les transportèrent en Espagne. La fête de ces saints martyrs arrive le 13 octobre.

A propos de ces martyrs, Rorhbacher soulève une question que nous avons déjà dû toucher plusieurs fois. Une phrase de Fleury, auteur que le nouvel historien de l'Eglise attaque le plus qu'il peut, lui sert d'entrée en matière. Dans le XVe chapitre de son 6e discours, Fleury a dit que saint Cyprien n'eût pas admis les martyrs de Ceuta et de Maroc au nombre des martyrs. Fleury est peut-être

trop absolu. Dans la critique qu'il fait de lui sur cette phrase isolée, son adversaire cédant aux entraînements de sa nature tombe dans le même défaut. Rien n'est dangereux comme de se poser en maître et de vouloir sans cesse redresser autrui, c'est une pente où bien souvent l'orgueil a précipité les hommes les mieux doués. Quant à nous, nous aimons mieux citer tout le passage de Fleury et initier nos lecteurs aux excellents conseils que donne cet écrivain éminent à propos de la conversion des musulmans.

« Je sais que l'on est ordinairement prévenu de l'impossibilité de convertir les musulmans, et que c'est ce qui engage les plus zélés missionnaires de passer au-delà pour prêcher l'évangile aux Indes et à la Chine; mais je crains que les fondements de cette prévention ne soient pas assez solides. Jésus-Christ ordonnant à ses disciples d'aller instruire toutes les nations n'en a excepté aucune, et les anciennes prophéties qui marquent si souvent et si clairement la conversion de tous les peuples n'y font aucune distinction. Serait-il donc possible que tant de nations différentes, réunies sous la religion de Mahomet, occupant une si grande partie du monde connu, fussent seules exclues de ces magnifiques promesses?

» Ce ne sont point des barbares errants et dispersés, comme les anciens Scythes, ou comme à présent les sauvages de l'Amérique; ce sont des hommes vivant en société sous certaines lois, occupés de l'agriculture, des arts, du trafic et ayant l'usage des lettres. Ce ne sont ni des athées, ni des idolâtres; au contraire, leur religion, toute fausse qu'elle est, a plusieurs principes communs avec la véritable, qui semblent des dispositions à les y amener. Ils croient un seul Dieu tout-puissant, créateur

de tout, également juste et miséricordieux; ils ont une horreur extrême de la multiplicité des dieux et de l'idolâtrie. Ils croient l'immortalité de l'âme et le jugement final, le paradis et l'enfer, les anges bons et mauvais, même les anges gardiens. Ils connaissent le déluge universel, ils honorent le patriarche Abraham comme leur père et le premier auteur de leur religion; ils tiennent Moïse et Jésus-Christ pour de grands prophètes envoyés de Dieu, la loi et l'évangile pour des livres divins. Quant aux pratiques de religion, ils font une prière réglée cinq fois le jour à certaines heures; ils fêtent un jour de la semaine; ils jeûnent un mois chaque année; ils s'assemblent pour prier et écouter les instructions de leurs docteurs; ils recommandent fort l'aumône; ils prient pour les morts; ils font des pèlerinages.

» Mais, dit-on, ils défendent sous des peines très rigoureuses de parler aux musulmans pour leur faire changer de religion, et ils feraient mourir sans miséricorde quiconque en aurait converti un seul. Et, sous Décius et Dioclétien, y allait-il moins que la vie, non-seulement de convertir des païens, mais simplement d'être chrétiens? Si les apôtres et leurs premiers disciples avaient été retenus par de telles défenses, et par la crainte de la mort, on n'aurait point prêché l'évangile. Encore les musulmans souffrent-ils chez eux des chrétiens, comme ils ont fait de tout temps, jusqu'à leur laisser le libre exercice de leur religion, moyennant un certain tribut. C'est cela même, direz-vous, qui empêche de leur prêcher l'évangile; car ils extermineraient ces pauvres chrétiens, si on entreprenait de convertir des musulmans. C'est l'objection la plus spécieuse que j'ai ouï faire sur ce sujet.; mais je doute qu'elle soit solide, et que les princes musulmans,

quand ce viendrait à l'exécution, fussent assez mauvais politiques pour se priver aisément d'une grande partie de leurs sujets. L'objection serait forte si le nombre de ces chrétiens n'était très grand, et il l'est en effet, surtout dans les pays derniers conquis, comme la Grèce, où il y en a beaucoup plus que de musulmans.

» Or, quand je propose de travailler à la conversion de ces derniers, j'entends qu'on s'y prenne avec une extrême discrétion, comme dans la naissance de l'Eglise. Il ne s'agit pas seulement de mépriser la mort et de se l'attirer sans fruit, comme ces frères mineurs qui se firent tuer à Maroc et à Ceuta. Saint Cyprien ne les aurait pas reconnus pour martyrs. Pesons bien ces paroles de notre divin Maître : « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups, soyez donc prudents comme des serpents, et simples comme des colombes. » (Hist, l. LXXVIII, n. 23, n. 44· Math. 16.) N'allez pas effaroucher ces loups pour en être dévorés, avant que d'avoir pu les apprivoiser. Conduisez-vous avec une extrême prudence envers les infidèles, gardez-vous de les irriter sans nécessité, et ne leur parlez de ma doctrine que quand vous les verrez disposés à l'écouter. Mais prenez garde que votre prudence ne dégénère en finesse et en artifice, qu'elle soit toujours accompagnée de simplicité et de droiture, qui est l'âme de ma religion.

» Je voudrais donc que ceux qui entreprendraient de prêcher la foi aux musulmans fussent premièrement bien instruits des langues qui ont cours chez eux, l'arabe ; qui est la langue de leur religion ; le turc et le persan, selon les pays ; qu'ils eussent bien lu leurs livres et sussent bien leur doctrine, leurs histoires et leurs fables ; en un mot, qu'il eussent les mêmes secours pour cette contro-

verse que les Pères de l'Eglise avaient pour celle des anciens païens ; qu'ils commençassent à s'insinuer dans leurs esprits par les vérités dont ils conviennent avec nous ; l'unité de Dieu, sa puissance, sa sagesse, sa bonté et ses autres attributs, les principes de morale qui nous sont communs, comme la justice, l'amour du prochain. Il faudrait bien se garder de leur parler trop tôt des mystères de la Trinité et de l'Incarnation, contre lesquels ils sont prévenus ; il faudrait auparavant bien établir l'autorité de l'évangile, en détruisant l'opinion dont ils sont imbus, que ce livre, qu'ils reconnaissent pour divin, a été falsifié par les chrétiens. Pour les désabuser sur ce point, on pourrait employer utilement le témoignage des nestoriens et des jacobites qui vivent parmi eux, séparés de nous deux cents ans avant Mahomet, et qui gardent l'évangile et les autres livres saints entièrement conformes aux nôtres.

» Ce qu'il faudrait surtout éviter serait de dire des injures à Mahomet et d'en parler avec mépris. Les apôtres mêmes ne disaient point d'injures aux faux dieux, comme il est marqué expressément de la Diane d'Ephèse. (Act. XIX, 37.) Mais, après avoir bien établi la mission de Jésus-Christ, on pourrait montrer doucement que Mahomet n'a donné aucune preuve de la sienne, et que sa religion s'est établie par des moyens tout humains. Peut-être aussi serait-il bon de relever les vices des premiers califes, chefs de la religion et comme les apôtres des musulmans ; de leur montrer par leurs propres histoires quels étaient Othman, Omar, Moavia et les autres ; leurs débauches, leur cruautés, leurs perfidies, et surtout la cruelle guerre qu'ils firent à la famille d'Ali.

» Ce chemin, direz-vous, serait bien long, et, quand

même on trouverait des auditeurs dociles, il faudrait bien du temps pour traiter avec eux cette controverse. J'en conviens, et je voudrais que sur cet article on imitât encore la sage antiquité et la discipline des premiers siècles de l'Eglise, où l'on faisait durer si longtemps l'instruction des catéchumènes, tant sur la doctrine que sur les mœurs, et où on éprouvait si soigneusement leur conversion avant que de les baptiser. Après tout, c'est à ceux qui sont sur les lieux, employés dans les missions du Levant, à juger de ce qui est praticable en ces matières; mais pour peu d'infidèles qu'ils pussent gagner à Dieu, j'estime que ces conversions lui seraient plus agréables et plus utiles à son Eglise que la mort de tant de miliers dont le sang fut répandu dans les croisades. »

L'année 1225 vit en Sicile, dans une ville nommée Licate ou Léocate, la mort de saint Ange, carme, que l'Eglise honore comme martyr le 5 mai. Ayant converti une jeune fille qui vivait incestueusement avec son frère, il fut tué par ce dernier, furieux de voir que le saint lui avait enlevé l'objet de sa passion détestable.

Nous devons signaler aussi, dans la même année, sainte Marguerite de Louvain morte martyre de la chasteté. On peut voir son histoire dans Buttler, et dans notre dictionnaire des persécutions.

Pour retrouver des martyrs, il faut franchir un espace de cinq années. En 1230, Jean de Perouse et Pierre de Sassoferrato eurent la tête tranchée par ordre d'Azote, prince maure qui régnait à Valence. Les deux saints étaient franciscains et demeuraient dans le royaume d'Aragon près de la petite ville de Tuerel, où ils avaient bâti

deux pauvres cellules. Ils parcouraient le pays, prêchant l'évangile et s'acquérant par leur conduite une grande réputation de sainteté. Etant venus prêcher à Valence, ils furent arrêtés par ordre d'Azote et jetés en prison. Ce prince, ennemi déclaré des chrétiens, fit tout ce qui était en son pouvoir pour corrompre la foi des deux saints; mais les voyant inébranlables, il leur fit trancher la tête.

Le sang des deux martyrs fut comme une semence féconde qui produisit une abondante moisson pour Jésus-Christ. La conversion la plus importante opérée par les mérites de cette mort glorieuse, fut celle d'Azote lui-même. Ce prince était en guerre avec Jacques d'Aragon et depuis qu'il avait fait mourir les deux saints, tout ce qu'il entreprenait était frappé d'insuccès. Convaincu qu'il y avait là le doigt de Dieu, il se résolut à se convertir. Il en fit la proposition à Jacques d'Aragon, s'engageant en outre à lui abandonner son royaume et sa capitale, à la seule condition qu'on lui laisserait de quoi vivre honorablement. Jacques accepta, et Azote se fit baptiser. Le roi d'Aragon assigna pour demeure, au prince maure, le palais royal de Valence, et lui laissa une certaine autorité. Azote employa cette autorité pour faire disparaître du pays le mahométisme et pour y rétablir la religion chrétienne. De plus, il voulut abandonner son palais aux franciscains pour y établir leur couvent : « C'est moi, leur disait-il, qui lorsque j'étais infidèles, ai fait périr vos frères de Tuerel. J'en suis profondément affligé, et, pour tâcher de réparer ce crime, je voudrais vous donner mon palais, afin que vous y puissiez établir un monastère. Vous devez accepter cette offre d'autant plus volontiers, que ce lieu est consacré par le sang d'un grand nombre de martyrs

que moi et mes prédécesseurs y avons répandu. C'est là aussi que le bienheureux Vincent, si vénéré dans tout l'univers chrétien, reçut la couronne du martyre. Ayez donc soin de demander ce palais au roi d'Aragon, qui, je l'espère, ne refusera pas d'accomplir votre désir et le mien. » Le roi Jacques ayant consenti à la demande des religieux et du prince Azote, le célèbre couvent des franciscains de Valence fut fondé. L'Eglise vénère les deux saints martyrs le 3 septembre.

Un gentilhomme français, nommé Pierre de Nolasque, avait fondé en 1223 à Barcelone, un ordre religieux pour le rachat des chrétiens faits prisonniers par les infidèles. Cet ordre qui suivait la règle de saint Augustin, fut reconnu par Grégoire IX en 1235. On nommait les religieux qui le composaient les religieux *de la Merci* ou *confrères de la congrégation de Notre-Dame de Miséricorde?* L'Ordre fut d'abord entièrement composé de laïques; mais en 1308 on y admit des prêtres et bientôt les laïques cessèrent d'en faire partie. Ainsi de toutes parts l'Eglise militante s'élançait à la conquête du monde par la prédication évangélique et par la pratique des œuvres les plus sublimes de la charité. Comme le lecteur a pu le remarquer, nous sommes déjà au milieu des missionnaires. Les Franciscains, les Dominicains ont déjà versé leur sang dans différentes contrées; c'est aujourd'hui l'Ordre de la Merci qui va féconder la vigne du Seigneur. En 1240 l'un des premiers disciples de saint Pierre de Nolasque, Sérapion, anglais de naissance, qui avait déjà fait deux voyages pour le rachat des captifs, l'un à Murcie, l'autre à Alger, s'engagea à rester comme ôtage dans cette dernière ville jusqu'au paiement intégral d'une somme qu'il avait pro-

mis de verser. Durant ce temps-là il convertit et baptisa plusieurs Mahométans; mais son zèle lui coûta la vie. Benoît XIII le canonisa en 1728, et approuva le culte que lui rendaient les religieux de son Ordre, le 14 novembre.

Nous trouvons encore pour la même année, un autre Sérapion, martyr à Alger, et aussi de l'ordre de la Merci. Buttler indique sa fête pour le 14 novembre. Evidemment le savant Anglais a fait deux fois la même histoire, d'abord dans son 12e vol. p. 115, l'autre dans le 16e, p. 98.

En 1248 nous trouvons le martyre de l'évêque d'Arezzo, Marcellin Pète, mis à mort par ordre de Frédéric II, empereur d'Allemagne.

Il n'entre pas dans les desseins de notre plan de raconter les fameuses dissensions arrivées entre le pape Innocent IV et l'empereur Frédéric II. Ce dernier avait été excommunié par le souverain pontife, et ensuite en concile général, tenu à Lyon en 1245, déposé comme roi et empereur. Les écrivains ont, pour la plupart, écrit avec peu de modération et de justice sur ces matières délicates. Les uns ont voulu absoudre Frédéric de tout ce qu'à bon droit on lui reproche; les autres ont exagéré d'une façon vraiment incroyable le droit des Papes à l'égard des puissances temporelles. Cette doctrine de la domination temporelle de la cour de Rome sur les nations est de nouveau prêchée par quelques écrivains de nos jours. Nous ne nous jetons pas dans ces questions. Nous dirons simplement ce qui amena le meurtre de l'évêque d'Arezzo.

Le Pape, après avoir déposé Frédéric, fit prêcher en Allemagne une croisade contre lui. Ce prince avait fait publier une ordonnance portant que tout ecclésiastique ou religieux qui, sur le mandement du Pape ou de son

légat, aurait manqué de célébrer la messe ou les autres offices divins, ou d'administrer les sacrements, serait chassé de la ville, ou du lieu de sa demeure, et dépouillé de ses biens patrimoniaux et ecclésiastiques, qui seraient adjugés (Petr. Vin. lib. I, Ep. t. 1248, n. 22, 29.), savoir : les biens ecclésiastiques, aux clercs qui obéiraient à cette ordonnance, et les biens patrimoniaux aux parents, qui succéderaient *ab intestat*. L'ordonnance ajoutaient défense à aucun religieux de passer d'une ville à l'autre sans lettres testimoniales du magistrat du lieu d'où ils partiraient, et à la charge qu'ils seraient de bonnes mœurs et connus des serviteurs de l'empereur.

Cette ordonnance étant venue à la connaissance du Pape, il fulmina de nouveau contre Frédéric; et le jeudi saint, treizième jour d'avril douze cent quarante-huit, il réitéra l'excommunication prononcée contre lui, et renouvelée tous les ans, avec menace de procéder plus rigoureusement s'il persistait dans sa contumace. C'est ce que porte la lettre à tous les prélats d'Allemagne en date du dix-huitième d'avril, qui était le samedi saint, et la même fut adressée aux prélats d'Italie. Et comme Frédéric ne fut pas plus sensible à cette censure qu'aux précédentes, le Pape, exécutant sa menace, manda le quatrième de mai aux évêques de Frisingue, de Passau, de Ratisbonne et autres de prêcher ardemment la croisade contre lui et contre son fils Conrad, comme pervertissant la foi et ruinant la liberté de l'Eglise; le Pape promet à ceux qui se croiseront pour ce sujet la même indulgence que s'ils allaient à la Terre-Sainte. Cette croisade causa de grands mouvements en Allemagne, et entra dans les causes de la guerre civile de Bohême, dans laquelle le roi Venceslas, IV surnommé le borgne, soutenait le parti du Pape; car plusieurs sei-

gneurs, mécontents du roi, prirent celui de Frédéric, et engagèrent dans leur révolte Primislas, fils aîné du roi (v, Ep. cur. 34. Rain. n. 2, 3, etc. Id. n. 7.).

A Ratisbonne, le peuple se souleva ouvertement contre l'évêque, qui, exécutant les ordres du Pape, les avait frappés d'excommunication, et la ville d'interdit (10, 11, 12.). Ils continuèrent d'enterrer leurs morts dans le cimetière, au contraire déterrèrent une comtesse soumise au Pape, et après avoir traîné son corps, le jetèrent aux chiens. Ils prirent un prêtre qui était revenu aux ordres de l'évêque, le frappèrent jusqu'à effusion de sang, et le tinrent en prison jusqu'à ce qu'il payât telle rançon qu'ils voulurent. Enfin ils firent un statut portant défense à aucun croisé de paraître avec la croix sur ses habits, sous peine de la vie. En punition de ces excès, le Pape manda à l'évêque de Ratisbonne de déclarer qu'outre l'excommunication et l'interdit, les rebelles étaient privés des fiefs qu'ils tenaient de l'Eglise, avec pouvoir de les conférer à ceux qui lui demeureraient fidèles, ou combattraient contre ses ennemis. Défense de contracter avec les rebelles, et de leur répondre en justice touchant les dettes ou les dépôts qu'ils pourraient redemander, et absolution des serments fait sur ce sujet. Et afin que la peine passe à la postérité des coupables, nous voulons, ajoute le Pape, que vous priviez leurs enfants de bénéfices jusqu'à la quatrième génération, et que vous déclariez révoqués et nuls tous les priviléges qui leur ont été accordés. La lettre est du treizième de mai.

Le mépris des censures ecclésiastiques fut poussé en Allemagne jusqu'à l'hérésie déclarée, en sorte que cette année, douze cent quarante-huit, ceux qui la soutenaient la prêchèrent publiquement dans la ville de Halle, en

Souabe, où ils assemblèrent les seigneurs du pays au son des cloches (Alb. Stad. an. 1248.). Ils disaient que le Pape était hérétique, les évêques simoniaques, et les prêtres sans autorité de lier et de délier, à cause de leurs péchés; que tous ces gens-là séduisaient le monde depuis longtemps; que les prêtres, étant en péché mortel, ne pouvaient consacrer; qu'aucun homme vivant, ni pape, ni évêque, ne pouvait interdire l'office divin, et que ceux qui défendaient de le célébrer étaient des hérétiques et des séducteurs. Aussi donnèrent-ils la liberté, dans les villes interdites, d'entendre la messe et de recevoir les sacrements, comme étant le moyen de se purifier des péchés. Ils disaient encore que les frères prêcheurs et les mineurs pervertissaient l'Eglise par leurs faux sermons, et que leur vie était mauvaise aussi bien que celle des cisterciens et de tous les autres moines.

Ils prétendaient être les seuls qui dissent la vérité et qui suivissent la foi par les œuvres. « Et si nous n'étions venus, ajoutaient-ils, avant que Dieu laissât son Eglise en péril, il aurait tiré des pierres d'autres prédicateurs pour éclairer son Eglise de la vraie doctrine, nous faisons le contraire de vos prédicateurs, qui, jusqu'ici, ont enseveli la vérité et prêché le mensonge. » Celui qui parlait ainsi conclut son sermon en disant : « L'indulgence que nous vous donnons n'est pas feinte et composée par le Pape; elle vient de Dieu seul. Nous n'osons faire mention du Pape: c'est un homme trop corrompu et de trop mauvais exemple; priez pour l'empereur Frédéric et pour son fils, Conrad, qui sont justes et parfaits. » Conrad, qui était en Allemagne, protégeait ces hérétiques, croyant par ce moyen se soutenir lui et son père. C'est ainsi qu'en parle Albert, qui vivait alors et qui avait quitté l'abbaye de

Stade, en Saxe, pour entrer dans l'ordre des frères mineurs.

Frédéric, de son côté, se rendait odieux et méprisable. Il avait passé l'hiver devant Parme et se tenait sûr de la prendre, quand les assiégés, par un coup de désespoir (Matth. Paris, p. 645.), firent une sortie et prirent son camp, c'est-à-dire sa nouvelle ville, qu'il avait nommée Victoire. C'était le mardi dix-huitième de février. Frédéric fut réduit à se retirer à Crémone, et perdit son bagage et son trésor, avec Thaddée de Suesse, à qui il en avait laissé la garde, et qui fut mis en pièces par les Parmesans. Cette défaite diminua beaucoup en Lombardie le crédit de Frédéric. (Mon. Pad. 692. Petr. Vin. II, Ep. 5. 41.).

Cependant il tenait en prison Marcellin Pète, évêque d'Arezzo. Ce prélat était natif d'Ancône, d'une famille très noble et chef du parti guelfe, auquel il attira par ses exhortations et par ses largesses, non-seulement des citoyens, mais le peuple de la campagne. Il fut premièrement évêque d'Ascoli, d'où le pape Grégoire IX le transféra à Arezzo en douze cent trente-sept. Mais les gibelins, ayant pris le dessus en Toscane, le chassèrent d'Arezzo avec plusieurs autres, et il se retira à Rome, sous Innocent IV, qui lui donna le commandement de l'armée des guelfes dans la Marche-d'Ancône (Ughell. t. I, p. 469. Epist. ap. Matth. Paris p. 660.); car il était plus guerrier qu'ecclésiastique, et il eut plusieurs avantages sur les troupes de l'empereur. Mais enfin il fut pris, et demeura plus de trois mois en prison, après lesquels Frédéric, étant encore à Victoire, le condamna à mort, et envoya ordre de le pendre; ce qui fut exécuté au château de Saint-Plamien, où on le gardait. Les officiers de l'empereur ayant reçu cet ordre pressèrent l'évêque Marcellin

d'excommunier publiquement le Pape, les cardinaux et les autres prélats, de leur communion, et de jurer fidélité à l'empereur Frédéric, lui promettant à ce prix l'impunité avec de grandes richesses. Mais le prélat réitéra l'excommunication contre Frédéric, qu'il avait déjà prononcée plusieurs fois; puis, sachant qu'on l'allait mener au supplice, il reçut tous les sacrements. Il s'attendait à être noyé; mais comme il vit qu'on l'allait pendre, il chanta *Te Deum* et *Gloria in excelsis*. Les Sarrasins, qui servaient d'exécuteurs, lui lièrent les mains, l'attachèrent à la queue d'un cheval, et le traînèrent ainsi à travers la ville aux fourches patibulaires. Cependant il confessait publiquement ses fautes aux frères mineurs qui l'assistaient des deux côtés, et déclarait qu'il pardonnait de bon cœur à tous ses ennemis. Il fut pendu le premier dimanche de carême, huitième jour de mars douze cent quarante-huit, et son corps fut gardé au gibet pendant trois jours. Les frères mineurs le dérobèrent et l'enterrèrent; mais il fut déterré, traîné dans la boue et remis au gibet jusqu'à ce qu'il vint un ordre particulier de l'empereur pour l'en ôter. Le cardinal Reynier écrivit sur ce sujet une lettre pathétique, qu'il conclut en exhortant les fidèles à préférer la croisade contre Frédéric à celle de la Terre-Sainte, pour obvier au mal le plus pressant. Matthieu Paris dit que cette lettre aurait excité contre Frédéric une grande indignation, si les partisans du Pape ne l'avaient détournée sur eux par leur avarice, leurs simonies, leurs usures et leurs autres vices. (*Fleury*, vol. v, p. 365.)

A partir de cet évènement jusqu'à la fin de notre quatrième époque, en 1517, l'histoire des persécutions de

l'Eglise ne contient plus que des faits parfaitement isolés et que nous allons énumérer par ordre de dates.

Pierre de Vérone, de l'Ordre de Saint-Dominique, martyrisé en 1252, était inquisiteur à Milan où il combattait fortement les hérétiques. Il leur offrait souvent de se jeter dans un feu pour preuve de la foi catholique, s'ils voulaient y entrer avec lui. Il disait qu'il ne mourrait jamais que de leur main, et assurait qu'il serait enterré à Milan. Sa prière ordinaire, à l'élévation de l'hostie, était de ne mourir que pour la foi. Le dimanche des Rameaux, vingt-quatrième de mars douze cent cinquante-deux, prêchant à Milan devant près de dix mille personnes, il dit à haute voix (Vita ap. Boll., t. XI, p. 696, 698.) : « Je sais certainement que les hérétiques ont concerté ma mort, et qu'ils ont mis de l'argent en dépôt pour cet effet. Mais qu'ils fassent ce qu'ils voudront, je ferai plus contre eux après ma mort que je n'ai fait de mon vivant. » Ensuite il s'en retourna à Côme, où il était prieur.

Les conjurés étaient Etienne, gonfalonier d'Aliate ; Mainfroy, Clitoro de Giussano, petite ville entre Milan et Côme ; Guidot Sacchella et Jacques de Cluse. (P. 681. Corio, p. 263.) Le prix convenu pour payer les assassins était de quarante livres, monnaie de Milan, qui furent déposées entre les mains de Giussano. Ils prirent pour exécuteur Pierre Balsamo, surnommé Carin, et celui-ci choisit pour compagnon Aubertin Porro, surnommé Migniso. Ils laissèrent passer les fêtes de Pâques, et Carin demeura trois jours à Côme, où, s'allant informer tous les jours au couvent des frères prêcheurs quand Pierre devait en partir pour aller à Milan, il apprit qu'il était parti avant le jour, le samedi dans l'octave de Pâques, sixième d'avril. Carin pria Mainfroy de lui prêter son cheval pour joindre plus

aisément frère Pierre, qui était à pied; mais Mainfroy le refusa, de peur que ce fût un indice contre lui. Carin se mit donc à courir à pied pour ne pas laisser perdre une si belle occasion, et il n'eut pas de peine à atteindre le religieux, qui marchait fort lentement, étant affaibli par une fièvre quarte qu'il avait eue longtemps.

Il le joignit au milieu du chemin, près un lieu nommé Barlasine, dans un bois épais, où Aubertin, son compagnon, l'attendait. Carin frappa le saint homme sur la tête avec une serpe, qui lui ouvrit le crâne d'une plaie large et profonde, sans qu'il se détournât, ni qu'il fît aucun effort pour éviter le coup. Il se recommandait à Dieu et prononçait le symbole, pour la défense duquel il donnait sa vie. Cependant frère Dominique, compagnon du saint homme, faisait de grands cris et appelait au secours; mais le meurtrier se jeta sur lui et lui fit quatre blessures dont il mourut quelques jours après. Puis, voyant que le frère Pierre palpitait encore, il prit un couteau dont il lui perça le côté et l'acheva ainsi. Son corps fut porté d'abord à l'abbaye de Saint-Simplicien, au faubourg de Milan, et le lendemain il fut enterré solennellement dans la ville, à Saint-Eustorge, qui était l'église des frères prêcheurs.

Peu de temps après, le meurtrier Carin fut arrêté sur quelque indice, et mis dans la prison du podestat de Milan, nommé Pierre Lavocat; mais ces officiers, gagnés par argent, le laissèrent évader au bout de dix jours, et le peuple, s'en prenant au podestat, courut à son palais, qui fut pillé, et lui-même accusé au tribunal de l'archevêque, où il fut déposé de sa charge et eut peine à sauver sa vie. L'archevêque était Léon de Pérège, de l'ordre des frères mineurs. Le meurtrier Carin s'enfuit à Forli, où

touché de repentir, il entra dans l'ordre des frères prêcheurs en qualité de frère convers, et finit saintement ses jours.

Hugues n'avait que onze ans lorsqu'il remporta la couronne du martyre. Quelques Juifs, dont le principal se nommait Joppin, se saisirent de lui le 27 août 1255, lui crachèrent au visage et le battirent de verges, lui coupèrent le nez, avec la lèvre supérieure, lui cassèrent une partie des dents, le crucifièrent enfin, et lui percèrent le côté avec une lance. Ils lui firent souffrir ces différents tourments en haine de Jésus-Christ. Joppin et ses complices ayant été arrêtés par l'ordre du roi Henri III et de son parlement assemblé à Reading, furent condamnés à être liés par les talons à de jeunes chevaux qui les traînèrent jusqu'à ce qu'ils fussent morts. On pendit ensuite leurs cadavres à des gibets. (*Buttler*, vol II, p. 257.).

L'Eglise vénère comme martyrs saint Sadoc et ses compagnons de l'ordre de Saint-Dominique mis à mort à Sandomir en Pologne, au nombre de 41, par les Tartares, en l'année 1260. (*Voyez la vie de saint Dominique par le P. Touron*, l. 6. p. 646.) Sadoc envoyé comme missionnaire en Hongrie, avait été appelé à gouverner une Maison de son Ordre à Sandomir. Les Tartares ayant fait une irruption dans le pays, massacrèrent les saints et en même temps tous les habitants de Sandomir. La fête de ces saints est célébrée le 2 juin.

En 1287, les Juifs martyrisèrent en haine de la religion chrétienne, le jeune Werner ou Wernher. Ce crime odieux eut lieu le jour du jeudi-saint. Le jeune Werner venait de

communier dans l'église d'Ober-Wessel, sur la rive gauche du Rhin entre Mayence et Coblentz, quand les Juifs, au service desquels il s'était engagés, s'emparèrent de lui et le firent mourir au milieu des supplices les plus atroces. L'Eglise honore sa mémoire le 18 avril.

Dans la même année, les Juifs de Berne s'emparèrent d'un jeune garçon nommé Rodolphe, l'enfermèrent dans un souterrain, et le firent mourir au milieu des tortures les plus affreuses. Les juifs coupables de ce forfait furent roués par ordre du Sénat.

Saint Pierre Paschal, religieux de la Merci, puis évêque de Jaën, était entré dans l'Ordre en 1251. Il avait eu pour maitre le célèbre Pierre de Nolasque. Jacques I[er], roi d'Aragon, le donna pour précepteur à son fils dom Sanche, devenu depuis, bien qu'il n'eût pas l'âge requis par les canons, archevêque de Tolède.

L'infant mourut en 1275, des blessures qu'il avait reçues en volant au secours de son troupeau, devenu victime de la fureur des Maures. Pierre Paschal revint dans son couvent, où il sut allier les fonctions du saint ministère avec les exercices de la vie religieuse. Il fonda des Maisons de son Ordre à Tolède, à Baëça, à Xérès et à Jaën, dans la Castille. En fondant la dernière, il se proposa de procurer quelques secours spirituels aux chrétiens de Grenade, qui avaient des droits particuliers à sa sollicitude, quoiqu'il ne pût vivre au milieu d'eux.

Le bienheureux Pierre du Chemin, religieux de la Mercy, ayant été mis à mort à Tunis par les infidèles, en 1284, Pierre Paschal se sentit enflammé d'un désir ardent de sacrifier sa vie pour Jésus-Christ, et ce désir augmentait de jour en jour. Lorsqu'on l'eut fait évêque de

Jaën, en 1296, il allait souvent à Grenade, malgré les dangers auxquels il s'exposait. Il rachetait les captifs; il instruisait et consolait les chrétiens; il prêchait aux infidèles; il gagnait les renégats, et les faisait rentrer dans le sein de l'Eglise. Les Maures, irrités de son zèle, le mirent dans une prison obscure, et défendirent à qui que ce fût de lui parler. Mais il trouva le moyen de composer un traité solide contre le Mahométisme, et cet ouvrage opéra plusieurs conversions. La fureur des infidèles en devint plus grande, et ils portèrent leurs plaintes au roi, qui leur permit de se défaire de lui de la manière qu'ils jugeraient à propos. Ils saisirent le moment où il faisait son action de grâces, après avoir dit la messe, et le massacrèrent au pied de l'autel. Ils lui coupèrent ensuite la tête. Il fut martyrisé le 6 décembre 1300, à l'âge de 72 ans. Les chrétiens l'enterrèrent secrètement dans une grotte, et se procurèrent diverses choses qui avaient été à son usage. Peu de temps après, on transporta son corps à Baëça, où il est encore. Le nom de ce saint se trouve dans le martyrologe romain sous le 6 décembre et le 23 octobre. (*Buttler.*)

Ce serait ici le lieu de parler longuement des querelles entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel, si nous n'avions pris la résolution de laisser de côté des questions dans lesquelles les historiens les plus graves, les théologiens les plus renommés ne sont pas d'accord. Là où Rorhbacher, Fleury, Bossuet sont en dissentiment, il n'appartient pas à un laïque de venir mêler son opinion. Philippe-le-Bel soutint-il les droits de sa couronne contre les prétentions exagérées du souverain Pontife? telle est justement la question que nous n'aborderons pas. Bossuet, Fleury,

Sismondi, Rorhbacher et bien d'autres l'ont traitée. Nous n'avons nous qu'un devoir à remplir : celui de narrer les persécutions de l'Eglise, et ici, elles commencent au point où le roi oubliant, qu'il eut tort ou raison au fond, le respect et la vénération qu'il devait au vicaire de Jésus-Christ, se laissa emporter contre lui à des actes qu'on ne peut qualifier autrement qu'avec le mot de *sacriléges*.

Les faits en étaient venus à ce degré de gravité que le Pape crut devoir sévir contre le roi de France, et le 15 août 1303, il fit plusieurs constitutions.

Dans la première, il dit en substance : « Nous avons appris depuis peu par bruit commun que, le jour de la Saint-Jean dernier, on a dénoncé au roi de France divers crimes contre nous, en présence de plusieurs personnes assemblées dans son jardin, à Paris, et on l'a supplié de procurer la convocation d'un concile général, à quoi il a consenti, et l'appellation de toutes les procédures que nous pourrions faire contre lui. Il a aussi défendu que personne reçût nos nonces ou nos lettres, ou nous obéit en rien, et il a reçu dans son royaume Etienne Colonne, notre ennemi, et de l'Eglise. »

Et ensuite : « Qui a jamais ouï dire que nous fussions hérétique, ou que quelqu'un en fût noté comme tel, non-seulement dans notre famille, mais dans toute la compagnie d'où nous tirons notre origine? Autrefois, quand nous accordions des grâces à ce prince, nous étions catholiques ; mais, depuis que nous lui avons fait des reproches pour le guérir de ses péchés, il s'est emporté à ces calomnies. (P. 167. Sup. n. 7.) Nous lui envoyâmes, il y a quelque temps, Jacques des Normans, notre notaire, avec une lettre contenant les articles des excès qu'il commettait. Alors il entra en furie et commença à nous dire

des injures; mais, quand il crut que nous cessions cette poursuite, il revint aux termes d'humilité, et nous traita dans ses lettres de très saint père en Jésus-Christ. Maintenant, parce que, pressé par notre conscience, nous ne pouvons nous empêcher de travailler à sa correction, il regimbe contre nous, et nous rend le mal pour le bien, nous chargeant d'injures plus atroces que les premières. »

Et ensuite : « L'autorité des papes ne sera-t-elle pas avilie, si l'on ouvre ce chemin aux princes ? Sitôt que le Pape voudra entreprendre la correction d'un grand, on le traitera d'hérétique et de pécheur scandaleux. Dieu nous garde de donner de notre temps un si pernicieux exemple ! Loin de nous une négligence et une lâcheté si criminelles ! il faut trancher un tel abus dès sa racine. Quoi donc ! prétend-on nous demander un concile contre nous-même ? car on ne peut l'assembler sans nous. Nous devrions l'empêcher en pareil cas, même contre les autres prélats. » Il conclut en menaçant le roi et ses adhérents de procéder contre eux en temps et lieu, selon qu'il sera expédient. (P. 168.)

Le pape Boniface vit bien qu'il ne serait pas facile de faire signifier en France, suivant les formes ordinaires, cette bulle et les autres semblables contraires aux intentions du roi. C'est pourquoi il en fit expédier une autre en même temps portant que, conformément aux anciennes règles établies sur cette matière, les citations faites par autorité du Pape à quelque personne que ce soit, même aux rois, principalement s'ils empêchent qu'elles ne viennent jusqu'à eux., seront faites dans la salle du palais du Pape, et ensuite affichées aux portes de la grande église du lieu où réside la cour de Rome (Differ. p. 161. Rain. n. 40.); après quoi, le terme de la citation, suivant la

distance des lieux, étant expiré, elle vaudra comme si elle était faite à la personne.

Par une autre bulle, le Pape, persuadé que Gérard archevêque de Nicosie en Chypre, avait excité le roi contre lui, l'accuse d'ingratitude envers le Saint-Siége, et de désobéissance, pour n'être pas retourné à son église, suivant l'ordre qu'il avait reçu du Pape; et, pour punition, le suspend de l'administration du spirituel et du temporel de son église. Par une autre bulle, il suspend tous les docteurs ayant pouvoir en France de donner la licence, de régenter ou d'enseigner; il les suspend, dis-je, de ce pouvoir, jusqu'à ce que le roi se soumette aux ordres de l'Eglise (D. p. 162, R. n. 37. D. p. 163, n. 38.); déclarant nulles les licences qu'ils donneront au préjudice de cette défense. Ces quatre sont du même jour, quinzième d'août treize cent trois. Enfin, par une dernière, datée du vingt-cinquième du même mois d'août, le Pape réserve à sa disposition toutes les églises cathédrales et régulières, c'est à-dire les évêchés et les abbayes du royaume de France, qui vaquent ou vaqueront, jusqu'à ee que le roi revienne à l'obéissance du saint-siége; défendant étroitement à tous ceux qui ont droit d'élection ou de confirmation en ces prélatures d'en faire aucun usage, sous peine de nullité.

Pendant que le Pape Boniface publiait ces bulles, il ne ne savait pas que Guillaume de Nogaret était en Italie, et travaillait secrètement à le prendre pour le mener à Lyon, où se devait tenir le concile. Car le roi Philippe, par le conseil d'Etienne Colonne et d'autres Italiens habiles, envoya Guillaume de Nogaret, avec un autre chevalier, nommé Jean Mouchet, et deux docteurs (Jo.Villani. lib. VIII, c. 63, Diff. p. 175.). Leur commission est datée de Paris, le septième de mars treize cent deux, c'est-à-dire treize cent

trois avant Pâques, et porte que le roi les envoie en certains lieux pour quelques affaires, leur donnant plein pouvoir de traiter avec toutes sortes de personnes, faire avec eux les alliances et confédérations convenables, et promettre les subsides et secours réciproques. Avec cette commission, les envoyés avaient des lettres de change pour recevoir de grosses sommes d'argent, sans que les marchands sur qui elles étaient tirées sussent l'emploi qu'on en voulait faire. Etant arrivés en Toscane, à un château qui appartenait à Mouchet, ils s'y arrêtèrent longtemps, envoyant des agents et des lettres en divers lieux, et faisant secrètement venir à eux ceux avec lesquels ils négociaient. Cependant ils disaient aux gens du pays qu'ils étaient venus traiter un accord entre le Pape et le roi de France; et sous ce prétexte, ils concertèrent les moyens de prendre le Pape à Anagni, où il s'était retiré avec les cardinaux et toute sa cour, croyant y être plus en sûreté qu'ailleurs, parce que c'était sa patrie, et il y demeurait dans sa maison.

Il y composait une dernière bulle, qu'il voulait publier le jour de la Nativité de la Vierge, huitième de septembre, où il dit que, comme vicaire de Jésus-Christ, il a le pouvoir de gouverner les rois avec la verge de fer, et les briser comme des vaisseaux de terre; mais que, comme un bon père, il se contente d'user d'une correction salutaire; que pour cet effet il a premièrement envoyé au roi Philippe le nonce Jacques des Normans, ensuite le cardinal Le Moine, qui étant français et ami du roi, était zélé pour son salut. «Mais, ajoute-t-il, le roi l'a traité encore plus ignominieusement que le nonce, comme le cardinal lui-même nous l'a mandé, refusant l'absolution qu'il lui offrait de notre part, et lui donnant des gardes pour l'em-

pêcher d'aller où il voulait, et de recevoir ceux qui venaient à lui. Le Pape rappelle encore les violences qu'il prétend avoir été faites aux prélats par le roi pour les empêcher d'aller à Rome et pour les faire adhérer à son appel (Diff. p. 182. Ps. II, 9. p. 184, 185.); puis il conclut que le roi a manifestement encouru les excommunications portées par plusieurs canons; que, par conséquent, il ne peut plus conférer de bénéfices, quand même il en aurait quelque droit, ni exercer aucune juridiction par soi ou par autrui, sous peine de nullité; ses vassaux et tous ses sujets sont absous de la fidélité qu'ils lui doivent, même par serment; et nous leur défendons, ajoute le Pape, sous peine d'anathème, de lui obéir et de lui rendre aucun service. Nous déclarons nulles toutes les confédérations qu'il pourrait avoir faites avec d'autres princes; et nous ordonnons que cette sentence soit affichée dans l'église cathédrale d'Anagni, afin que le roi, ni aucun autre, n'en prenne cause d'ignorance» (P. 186.)

Mais, le jour précédent de la publication de cette bulle, c'est-à-dire le samedi, septième de septembre treize cent trois, dès le matin, Guillaume de Nogaret entra dans Anagni avec Sciarra Colone et quelques seigneurs du pays. (Diff. p. 310. J. Villani. c. 63.) Ils menaient trois cents chevaux et grand nombre de gens de pied de leurs amis, et payés par le roi de France, dont ils portaient les enseignes en criant: « Meure le pape Boniface et vive le roi de France! » Nogaret s'adressa au capitaine et au podestat d'Anagni, demandant leur secours qu'ils lui accordèrent: ainsi le peuple se joignit à eux; et ils se rendirent maîtres de la ville, et ensuite du palais du Pape, après quelque résistance. Les cardinaux épouvantés s'enfuirent et se cachèrent; mais on prétend que quelques-uns étaient d'in-

telligence avec les Français. La plupart des domestiques du Pape s'enfuirent aussi.

Pour lui, se voyant ainsi surpris et abandonné, il se crut mort et dit : « Puisque je suis trahi comme Jésus-Christ, je veux au moins mourir en pape ; » et se fit revêtir de la chape, qu'on appelait alors le manteau de saint Pierre, prit en tête la tiare, qu'on nommait la couronne de Constantin, et à ses mains les clefs et la croix, et s'assit ainsi sûr la chaire pontificale. La résistance que trouva Nogaret dans la maison du Pape et dans quelques autres, fut cause qu'il ne put parvenir à lui parler que vers le soir. Alors en présence de plusieurs personnes de probité, il lui déclara publiquement la cause de sa venue, lui expliquant la procédure faite en France et l'accusation formée contre lui, sur laquelle ne s'étant point défendu, il était réputé convaincu. (Diff. p. 247. n. 46; p. 248, n. 54. p. 310, n. 27.) « Toutefois, ajouta-t-il, parce qu'il convient que vous soyez déclaré tel par le jugement de l'Eglise, je veux vous conserver la vie contre la violence de vos ennemis, et vous représenter au concile général que je vous requiers de convoquer ; et, si vous refusez de subir son jugement, il le rendra malgré vous, vu principalement qu'il s'agit d'hérésie. Je prétends aussi empêcher que vous n'excitiez du scandale dans l'Eglise, principalement contre le roi et le royaume de France, et c'est par ces motifs que je vous donne des gardes pour la défense de la foi et l'intérêt de l'Eglise, non pour vous faire insulte, ni à aucun autre. » Sciarra Colone, qui était présent, chargea le Pape d'injures, et voulut l'obliger de renoncer au pontificat ; mais il le refusa constamment, disant qu'il perdrait plutôt la vie, et offrant sa tête à couper. (Tho. Valsing. Hist. p. 87.)

Dans le tumulte qui se fit en forçant la maison du Pape,

on pilla ses meubles et son trésor, qui était grand, et sa personne demeura à la garde des Français, le reste du samedi, le dimanche entier, jour de la Nativité de la Vierge, et le lundi, neuvième de septembre, jusqu'à l'heure de prime ou six heures du matin. Alors les habitant d'Anagni, se repentant d'avoir abandonné le Pape, se soulevèrent contre les Français, prirent les armes et se mirent à crier : « Vive le Pape et meurent les traîtres ! » (J. Villani. c. 63.) et comme ils étaient en bien plus grand nombre, ils les chassèrent aisément du palais et de la ville, non toutefois sans résistance, en sorte que plusieurs Français y furent tués. Le Pape se voyant ainsi délivré, et ses ennemis chassés, n'en fut pas plus réjoui, tant il était outré de dépit d'avoir été pris. Il partit aussitôt d'Anagni avec toute sa cour, et vint à Rome, à Saint-Pierre, où il prétendait assembler un concile et se venger hautement contre le roi de France de l'injure faite à lui et à l'Eglise. Mais il tomba malade de chagrin et mourut le onzième d'octobre treize cent trois, après avoir tenu le Saint-Siége huit ans, neuf mois et dix-huit jours. Il fit en mourant sa profession de foi, et fut enterré à Saint-Pierre, dans une riche chapelle qu'il avait fait faire à l'entrée de l'église.

On voit que les envoyés de Philippe-le-Bel se comportèrent d'une façon vraiment sacrilége et, en dehors de l'appréciation religieuse, indigne d'hommes d'honneur à l'égard du Pape qui pour lors était âgé de 86 ans.

Suivant en cela Rorhbacher, nous citerons textuellement Buttler pour ce qui concerne saint Pierre Armengol, mis à mort pour la foi en 1304.

Saint Pierre Armengol naquit dans le diocèse de Tarragone, en Espagne, vers l'an 1238, de parents nobles et

pieux. Son père, nommé don Arnaud Armengol de Moncada, était de la famille des comtes d'Urgel, alliée à celle des rois de Castille. Pierre reçut une éducation soignée et conforme à sa naissance; mais loin d'en profiter, il se livra au mal, et finit par s'enfuir de la maison paternelle. Devenu chef de bandits et réfugié avec eux dans des montagnes, il pillait les voyageurs, n'épargnait pas les habitants des pays que lui et ses complices infestaient, et n'avait pas même horreur de verser le sang humain, ainsi que plus tard il le confessait avec larmes devant ses confrères. Mais le Seigneur jeta un regard de miséricorde sur cette brebis égarée, et la ramena au bercail. Le malheureux jeune homme, repentant de ses crimes, alla se jeter aux pieds du vénérable P. Guillaume de Bas, français de nation, et successeur de saint Pierre Nolasque, dans le gouvernement de l'Ordre de la Merci. Ce saint religieux, après avoir, pendant quelque temps, éprouvé la vocation du postulant, et l'avoir exercé à la pratique des vertus les plus austères, lui donna l'habit de l'Ordre en 1258, dans le couvent de Barcelone. A peine Pierre eut-il quitté le siècle, qu'il devint un homme nouveau. Le souvenir de ses désordres passés était un aiguillon qui le pressait sans cesse de se livrer à la plus sévère pénitence. Aussi fit-il de son corps une victime, sur laquelle il exerçait sans relâche de saintes rigueurs. Il se couvrait de haires et de cilices, se chargeait de chaînes de fer qui lui serraient les reins, se déchirait par de sanglantes disciplines, s'imposait des jeûnes très rigoureux, et de longues veilles. Il passait en larmes et en prières la plus grande partie du jour et de la nuit, afin d'apaiser la justice divine, irritée par ses péchés. On l'entendait souvent gémir et implorer la miséricorde de Dieu, par des

paroles entrecoupées de sanglots, qui pouvaient l'extrême douleur dont son âme était pénétrée.

La longue persévérance de Pierre dans le bien, son obéissance ponctuelle, son humilité profonde, sa piété exemplaire, et sa rigoureuse pénitence inspirèrent à ses supérieurs tant de confiance en lui, qu'ils le donnèrent pour compagnon à d'autres religieux de l'ordre, chargés d'aller parmi les infidèles traiter de la rédemption des captifs. Ses premiers essais furent dans les royaumes de Grenade et de Murcie, qui gémissaient alors sous la tyrannie des Maures. Le bienheureux montra dans ces négociations délicates tant de charité, de prudence et de zèle que ses confrères, les esclaves, et les infidèles eux-mêmes, conçurent pour lui une haute estime.

Les succès qui avaient couronné les premiers travaux du saint religieux déterminèrent le général de l'ordre à lui confier une rédemption, et à l'envoyer à Alger. Il s'y rendit, et Dieu bénit tellement ses efforts qu'en moins de deux mois il racheta trois cent quarante-six esclaves, qu'il fit partir aussitôt pour l'Espagne, sous la conduite de quatre de ses confrères. Quant à lui, il resta parmi les Maures, avec le vénérable Guillaume, son compagnon, parce qu'il voulait aller à Bugie, ville des états d'Alger, pour y délivrer quelques-uns de ses frères qui y étaient restés en ôtage, et briser les fers de cent dix-neuf chrétiens, qui, par les cruels traitements qu'ils éprouvaient, étaient en danger d'apostasier. Pierre fit en effet ce voyage, et procura la liberté à tous ces objets de sa sollicitude. Heureux d'avoir pu réussir dans sa pieuse entreprise, il ne songeait qu'à retourner en Europe, et il était près de s'embarquer, lorsqu'on l'avertit que dix-huit enfants chrétiens se trouvaient très exposés à perdre en même

temps la foi et les mœurs, si on les laissait davantage entre les mains des patrons impies et corrompus, qui, par leurs cruautés envers ces malheureux enfants, les avaient presque réduits à apostasier et à devenir les victimes de leurs débauches. A cette triste nouvelle, le cœur charitable du saint religieux est ému de compassion; il court au lieu où se trouvaient ces jeunes esclaves; il les exhorte à résister courageusement à toutes les tentatives de séduction qu'on emploierait pour les perdre, il les embrasse avec tendresse, et finit par leur promettre de leur procurer la liberté aux dépens de la sienne, et de sa vie même, s'il le fallait, pourvu qu'ils conservent fidèlement la foi qu'ils avaient reçue au baptême. En ayant obtenu d'eux l'assurance, il se rend chez les patrons, et traite avec eux de la rançon des enfants, moyennant la somme de mille ducats; mais comme il n'avait plus d'argent, il propose de rester en ôtage, et même esclave, jusqu'au moment où le religieux qui allaient conduire les autres chrétiens, reviendrait et rapporterait la somme convenue. Sa proposition ayant été agréée, les enfants sont rendus à la liberté, et embarqués pour l'Espagne avec leurs compatriotes.

La captivité volontaire du serviteurs de Dieu à Bugie, lui fournit des occasions fréquentes d'exercer la charité dont son cœur était embrasé. Il ne se contenta pas d'exhorter les esclaves chrétiens à la fidélité envers Dieu, il instruisit aussi plusieurs Maures des vérités de la religion, et en ayant converti quelques-uns, il leur procura la grâce du baptême. La chose ne put être si secrète que les zélés sectateurs de Mahomet n'en fussent avertis; il n'en fallut pas davantage pour faire arrêter le saint religieux, et le jeter dans une noire prison, où l'on devait le laisser mourir

de faim ; mais les Turcs qui lui avaient vendu les jeunes esclaves, voyant qu'il ne les payait pas, parce que l'argent qu'il leur avait promis, éprouvait quelque retard à arriver, l'accusèrent d'être un espion, envoyé par les rois chrétiens pour connaître l'état du pays, et le firent condamner à être pendu.

Cette injuste sentence reçut aussitôt son exécution. On conduisit Pierre hors de la ville, et il fut attaché à une potence. Le bourreau le secoua longtemps, et ne quitta que lorsqu'il le crut expiré. Les patrons, dont il était le débiteur, demandèrent que son cadavre restât suspendu, et qu'il servît de pâture aux oiseaux de proie. Il y était effectivement depuis six jours, lorsque le P. Guillaume Florentin, son compagnon, arriva d'Espagne à Bugie, apportant avec lui l'argent pour la rançon. Quelle fut sa douleur, lorsqu'il apprit que le Saint avait été condamné à mort et exécuté. Il se rend au lieu du supplice en versant des larmes abondantes; mais ô prodige! Pierre, que l'on jugeait mort depuis longtemps, lui adresse ces paroles : « Cher frère ; ne pleurez pas, je vis, soutenu par la sainte Vierge, qui m'a assisté tous ces jours-ci. » Le P. Guillaume, rempli d'une joie difficile à décrire, détache du gibet le bienheureux martyr, en présence de toute la ville, qui était accourue pour voir cette merveille, et de plusieurs matelots espagnols qui montaient le navire qui venait d'apporter ce Père. Le divan, au lieu de laisser remettre l'argent de la rançon aux barbares patrons, qui l'avaient exigé avec tant de rigueur, en acheta vingt-six esclaves, qui furent remis au Saint, et à son compagnon, et tous ensemble partirent aussitôt pour l'Espagne.

Depuis ce temps, le serviteur de Dieu eut le cou tors, et le visage d'une pâleur très grande; le Seigneur sans doute

le permettait ainsi, pour prouver la vérité du miracle. Plein de reconnaissance envers la sainte Vierge, à laquelle il devait sa conservation, il voulut se retirer dans un couvent solitaire, qui lui était dédié sous le titre de Notre-Dame-des-Près. Il y passa dix années dans l'exercice continuel de la prière et de la pénitence. Du pain et de l'eau faisaient sa seule nourriture. La réputation de sa sainteté, et le bruit du miracle dont il avait été l'objet, attirèrent bientôt dans sa solitude un grand nombre de personnes qui venaient le voir, et réclamer son secours; il les recevait avec bonté, les soulageait, et les guérissait de leurs infirmités. On le voyait parfois ravis en extase, et goûter dès ici-bas ces consolations sensibles que Dieu réserve aux plus fidèles de ses amis. Lorsqu'il rappelait son martyre, il avait coutume de dire ces paroles à ses frères : « Croyez-moi; je pense n'avoir vécu que le peu de jours » heureux que j'ai passés au gibet, parce qu'alors je me » croyais mort au monde. » Favorisé du don de prophétie, il prédit plusieurs évènements qui eurent lieu comme il les avait annoncés, il prédit aussi sa mort plusieurs jours avant qu'elle n'arrivât. Une grave maladie l'ayant réduit à l'extrémité, il reçut les sacrements de l'Eglise, et rendit ensuite son âme à son Créateur, en disant ces paroles : « Je plairai au Seigneur dans la terre des vivants. » Le 27 avril 1304, fut le jour de son bienheureux trépas. Plusieurs miracles opérés par son intercession, en prouvant sa sainteté, contribuèrent à lui faire rendre un culte public. Ce culte fut approuvé par le Pape Innocent XI, le 28 mars 1686, et Benoît XIV a inséré le nom de saint Pierre Armengol dans le martyrologe romain. (*Godescard*, 27 avril. Acta SS. 1. septembr.).

Le bienheureux Gentil, de l'Ordre de Saint-François, fut

martyrisé en 1340 en Arabie par les Sarrasins auxquels il prêchait la foi chrétienne. Ce fut à Toringie qu'il fut mis à mort. Il faisait partie des missions du Levant et avait durant quelques années évangélisé la Perse. L'Eglise fait sa fête le 4 septembre.

En 1342, Olgerd, grand duc de Lithuanie, dont la plupart des habitants étaient encore païens, fit mettre en prison et fit ensuite mourir trois de ses chambellans qui avaient embrassé le christianisme et qui un jour de jeûne refusèrent devant lui de manger des viandes défendues. Ces trois saints se nommaient Antoine, Jean et Eustache. Les deux premiers étaient frères. Ils sont connus vulgairement sous les noms de saint Kucley, saint Milhey et saint Nizilon. Saint Jean fut mis à mort le 24 avril, saint Antoine le 14 juin, et saint Eustache le 13 décembre. Ce dernier était le plus jeune. Il dut avant de mourir endurer d'atroces supplices. On le meurtrit à coups de bâtons, on lui brisa les jambes et ensuite on lui arracha violemment les cheveux et la peau du crâne. Les trois saints furent pendus à un grand arbre qui servait ordinairement de gibet. Leur fête a lieu le 14 avril.

En 1383, saint Jean Népomucène fut mis à mort par Venceslas, empereur d'Allemagne, parce qu'il refusait de révéler la confession de l'impératrice sa femme. L'Eglise fait sa fête le 16 mai. On peut pour plus de détails consulter sa vie écrite par le père Bulbin, jésuite.

Saint Antoine Nazrot, martyr de l'Ordre des Frères Prêcheurs, était très jeune lorsqu'il se consacra au service de Dieu, dans l'Ordre de Saint-Dominique. Après sa pro

fession, les supérieurs jugèrent à propos de l'envoyer à Naples, et lui firent entreprendre le voyage par mer; mais dans la traversée il fut pris par les corsaires de Tunis, et conduit par eux en Afrique. On sait tous les mauvais traitements que ces barbares faisaient souffrir à leurs esclaves, pour les obliger à renier la foi et à embrasser le mahométisme. Le jeune religieux les supporta d'abord avec patience; mais à la fin, vaincu sans doute par la rigueur des maux qu'il endurait, il eut le malheur de renoncer à Jésus-Christ. Pendant quatre mois, il demeura dans cette déplorable apostasie; au bout de ce temps, la grâce le toucha, et le fit sortir du bourbier dans lequel il s'était enfoncé. Ayant abjuré les superstitions mahométanes, il se prépara, par la mortification et par la prière, au combat qu'il devait avoir bientôt à soutenir. Un jour qu'il avait reçu les sacrements de pénitence et d'eucharistie, il se revêt de son habit religieux, et va, dans un lieu très fréquenté, attendre le dey qui devait y passer. Lorsque ce prince parut, Antoine confesse publiquement en sa présence le crime qu'il avait commis, lui reproche son impiété, déclare que la religion chrétienne, qu'il avait eu la faiblesse d'abandonner, est la seule véritable, et finit par parler de Jésus-Christ d'une manière ravissante.

Le dey voulut d'abord, par des promesses et des caresses, gagner de nouveau le jeune religieux; mais voyant qu'il n'y pouvait réussir, il le remit entre les mains du chef de la secte qui était chargé de le juger. Celui-ci enferma Antoine dans une obscure prison, et pendant trois jours, il employa tous les moyens possibles pour le déterminer à apostasier de nouveau; le serviteur de Dieu résista avec beaucoup de force à la séduction, et supporta avec une grande patience les outrages, ainsi que les tour-

ments, que ses bourreaux lui firent souffrir. Il distribuait aux pauvres les aliments que les chrétiens lui envoyaient, se contentant de pain et de l'eau pour sa nourriture, et se préparant ainsi à la mort. Le cinquième jour de sa captivité, le juge le fit encore venir devant lui, et l'ayant trouvé inébranlable dans sa résolution, il le condamna à être lapidé. On conduisit aussitôt Antoine au lieu du supplice; lorsqu'il y fut arrivé, il fléchit les genoux, éleva les mains au ciel, et s'étant mis en prière, il reçut sans remuer la grêle de pierres qui lui ôta la vie. Son martyre arriva le 10 avril 1460.

Les Mahométans voulurent brûler son corps; mais n'ayant pu y réussir, ils le vendirent à des marchands gênois qui se trouvaient à Tunis, et qui, l'ayant lavé, l'apportèrent avec eux dans leur patrie, non sans remarquer la bonne odeur qu'il exhalait. En 1469, Amédée, troisième duc de Savoie, fit transporter ce précieux trésor à Rivoli. La généreuse confession d'Antoine, et la mort qu'il avait soufferte pour la foi inspirèrent aux fidèles de la confiance dans son intercession. Des grâces obtenues par son crédit auprès de Dieu, déterminèrent à lui rendre un culte public qui plus tard fut approuvé par le pape Clément XIII, le 22 février 1767. Ce pontife permit à tout l'Ordre des Frères-Prêcheurs, de célébrer la fête du saint martyr. (*Tiré des leçons de son office dans le bréviaire dominicain.*)

En allant jusqu'à l'année 1472, nous trouvons un martyr victime du fanatisme des Juifs. Nous empruntons le récit suivant à Buttler, 24 mars. « Les Juifs de Trente s'assemblèrent dans leur synagogue, le mardi de la semaine sainte, pour délibérer sur les préparatifs de leur pâque

qui tombait le jeudi suivant. Ils résolurent, pour assouvir leur haine contre Jésus-Christ et ses disciples, d'égorger un enfant chrétien le lendemain de leur pâque, qui était cette année un vendredi saint. Un médecin d'entre eux se chargea du soin de fournir la victime ; il choisit, pour l'exécution de son horrible projet, le mercredi au soir, temps où les chrétiens étaient à ténèbres. Ayant donc trouvé à la porte d'une maison un enfant seul, nommé Simon, âgé d'environ deux ans, il l'attira par des caresses perfides, et l'emmena avec lui.

Le jeudi au soir, les principaux des Juifs s'assemblèrent dans une chambre attenant à leur synagogue, et commencèrent à minuit leur abominable opération. Après avoir mis un mouchoir sur la bouche de l'enfant, ils firent sur son corps plusieurs incisions, et reçurent dans un bassin le sang qui coulait de toutes parts : les uns lui tenaient les jambes, les autres les bras étendus en forme de croix. On le leva ensuite droit sur ses pieds, quoiqu'il fût presque sans vie ; deux de la troupe le soutenaient, tandis que les autres lui perçaient les différentes parties de son corps avec des alènes et des poinçons. Lorsqu'il eut expiré, ils se mirent tous à chanter autour de lui : « Voilà comment nous avons traité JÉSUS, le Dieu des chrétiens ; puissent tous nos ennemis être ainsi confondus à jamais ! »

Les Juifs, pour échapper aux perquisitions des magistrats, cachèrent le cadavre dans un grenier à foin, puis dans un cellier, et enfin le jetèrent dans la rivière ; mais Dieu permit qu'on découvrît un crime aussi atroce. Les coupables ayant été pleinement convaincus, furent condamnés à mort. On détruisit la synagogue, et l'on bâtit une chapelle à l'endroit où l'enfant avait été martyrisé.

Dieu glorifia cette innocente victime par plusieurs miracles. Les reliques de saint Simon sont à Trente, dans l'église de Saint-Pierre. On trouve son nom dans le martyrologe romain.

Entre tous les évènements qui appartiennent à l'histoire ecclésiastique du quinzième siècle, il n'en est guère d'aussi touchant que le martyre de plus de huit cents habitants d'Otrante, dont la conduite et la mort furent celles de héros chrétiens. Leur courage invincible, leur fidélité inviolable à leur légitime souverain, leur généreuse confession de foi, et leur glorieux trépas les rendent dignes de l'admiration de tous les siècles à venir.

Mahomet II, empereur des Turcs, et conquérant de Constantinople, voulant s'emparer de l'île de Rhodes, alors possédée par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, connus depuis sous le nom de chevaliers de Malte, envoya au commencement de l'année 1480, pour en faire le siége, une flotte considérable qui portait une armée de cent mille hommes; mais, malgré des efforts réitérés pendant deux mois, il ne put en venir à bout, et fut forcé de renoncer à son entreprise, après avoir éprouvé de grandes pertes (1). Cette défaite l'irrita, et il résolut de s'en dédommager, en effectuant une descente sur les côtes

(1) L'Ordre était alors gouverné par Pierre d'Aubusson, Français de nation, né dans la Marche en 1423. Après avoir fait la guerre dans diverses contrées et donné de nombreuses preuves de son courage, il fut élu à la dignité de grand maître en 1476. Sa prudence et sa valeur sauvèrent l'île de Rhodes qu'il défendait. Il termina sa carrière en 1503, à l'âge de 80 ans. Sa vie, dit un historien avait été celle d'un héros, et ses derniers moments furent ceux d'un saint. Voyez son histoire par le P. Bouhours, jésuite.

d'Italie. En effet, Geduc-Achmet, commandant la flotte ottomane, vint, dans l'été de la même année, attaquer, avec une armée de dix-huit mille hommes, Otrante, ville archiépiscopale du royaume de Naples. Le pays était sans defense, se trouvant en ce moment dégarni de troupes. Avant de commencer le siége, le pacha qui commandait les Turcs, envoya un interprète, proposer aux habitants de rendre la ville ; leur promettant la vie sauve, et la permission de se retirer dans les lieux qu'ils voudraient choisir, ainsi que la faculté d'emporter tout ce qu'ils possédaient, et dont ils pourraient se charger. Il leur représenta qu'ils ne pourraient longtemps lui résister, ni être secourus par le roi de Naples ; mais ces généreux citoyens rejetèrent courageusement ces propositions, et dirent d'une voix unanime, qu'ils aimaient mieux mourir, en confessant leur foi, et en prouvant leur fidélité à leur légitime souverain, que de traiter avec les infidèles. Dès que cette réponse fut connue du pacha, il commença l'attaque, et les murs étant en mauvais état, au bout de trois jours, il y ouvrit une brèche. Les assiégés s'y battirent avec persévérance, et y firent de prodiges de valeur ; mais après une résistance de quinze jours, ils furent obligés de céder au nombre, et les Turcs emportèrent la ville d'assaut, le vendredi 11 août. Ces barbares, mesurant leur fureur sur la résistance qu'ils avaient éprouvée, massacrèrent aussitôt tous les habitants qui leur tombèrent sous la main. L'archevêque Etienne, vieillard plus qu'octogénaire, venait de célébrer les saints mystères dans son église métropolitaine; il avait communié une partie du peuple, et l'avait engagé à souffrir volontiers la mort pour la foi de Jésus-Christ. Il retournait à la sacristie, revêtu de ses habits pontificaux, lorsque les vainqueurs entrant

tumultueusement dans l'église, le tuèrent impitoyablement, sans aucun égard pour son grand âge, et firent captifs les ecclésiastiques qui l'accompagnaient. Dans les autres églises, plusieurs prêtres périrent également par le fer du soldat, et les autres furent réduits en captivité. On cite, entre autres, un prédicateur dominicain, qui se trouvant en ce moment en chaire, et n'en voulant pas descendre, malgré l'injonction que lui en faisaient les Turcs, fut par ces barbares coupé en deux, dans la chaire même; et mourut en prononçant ces paroles : « Sainte foi ! sainte foi ! sainte foi ! »

Le pacha, qui commandait l'armée ennemie, ne jugea pas à propos d'entrer dans la ville, avant qu'elle eût été nettoyée, et qu'on en eût enlevé les cadavres, amoncelés dans les places publiques. Il campait à un quart de lieue, sur une colline appelée alors le mont Saint-Jean de la Minerve. Le 12 août, il ordonna qu'on lui amenât tous les hommes au-dessus de quinze ans, qui se trouvaient encore à Otrante; on en réunit environ huit cents, qui avaient été ou pris, ou blessés, ou qui étaient malades, et on les lui conduisit, nus, la corde au cou, et les mains attachées derrière le dos. Pendant le trajet, ces généreux soldats de Jésus-Christ s'animaient mutuellement à souffrir courageusement la mort, le père exhortait son fils, le fils exhortait son père, le frère son frère, l'ami son ami, à mériter la palme du martyre. Lorsqu'ils furent arrivés dans la vallée qui est au bas de la colline, le cruel pacha, devant lequel on les présenta, leur fit dire par un interprète, que, s'ils voulaient abjurer la foi chrétienne et embrasser la religion de Mahomet, il leur rendrait leurs épouses, leurs enfants et la liberté, et qu'ils rentreraient dans la ville, où ils seraient soumis à la domination

du sultan. Cet interprète était un malheureux apostat, qui joignit à ses paroles un grand nombre de blasphèmes.

Au nombre des captifs, se trouvait un vieillard nommé Antoine Primaldi, simple artisan, mais recommandable par ses sentiments de religion. Etant placé le plus près du pacha, il prit la parole pour ses compagnons, et répondit qu'ils confessaient tous que Jésus-Christ était le Fils de Dieu, leur Seigneur, et vrai Dieu lui-même; qu'ils aimaient mieux mourir mille fois que d'embrasser le mahométisme, et d'écouter ce que venait de leur dire ce malheureux apostat. Puis, se tournant vers ses compatriotes, il leur adressa ce discours : « Mes frères, nous » avons jusqu'ici combattu pour défendre notre patrie et » notre vie; maintenant nous devons combattre pour nos » ames, et pour Jésus-Christ, qui étant mort pour nous, » mérite que nous mourrions aussi pour lui, fermes et » constants dans la foi. Par cette mort temporelle, nous » obtiendrons la véritable vie, et la couronne du mar» tyre. » A ces paroles, cette sainte troupe tout entière, sans en excepter un seul, s'écria qu'elle aimait mieux périr mille fois, n'importe par quel genre de mort, que de renier Jésus-Christ. Le pacha ayant demandé ce qu'ils disaient, et l'ayant appris, en fut extrêmement irrité, et les condamna tous à avoir la tête tranchée, à commencer par Antoine Primaldi, qui, ayant parlé le premier, avait, disait-il, suggéré aux autres la réponse qu'ils lui avaient faite,

Ce fut le 14 août, que ces bienheureux confesseurs furent menés sur la colline de la Minerve, depuis appelée le mont des Martyrs, pour y consommer leur sacrifice. Ils y étaient conduits au nombre de cinquante à la fois, et les mains liées derrière le dos. Ils marchaient d'un pas

ferme, et montraient une sainte allégresse. On rapporte qu'une jeune fille, que les Turcs avaient faite captive, se trouva sur le passage, et que reconnaissant parmi les victimes ses deux propres frères, elle s'écria : « O mes frères ! où allez-vous ? » qu'un d'eux lui répondit ; « Nous allons mourir pour l'amour de Jésus-Christ ; » qu'à ses mots elle tomba par terre, et qu'un Turc lui ayant donné dans la tête un coup de cimeterre, pour l'obliger à se relever, elle expira à l'instant même. Lorsque les confesseurs furent parvenus au sommet de la colline, ils y trouvèrent le cruel pacha et les bourreaux, qui étaient tout préparés pour consommer le crime ; mais, avant d'en venir à l'exécution, on voulut encore une fois tenter leur constance. Un Turc tenant à la main une feuille écrite en sa langue, disait à haute voix ces paroles, que le misérable interprète rendait ensuite en italien : «Quiconque voudra croire ceci, obtiendra la vie ; s'il ne le veut pas, il sera mis à mort. » Mais ce nouvel et dernier effort fut inutile, pas un des chrétiens ne manifesta le moindre changement de résolution.

Le massacre commença à l'instant même, et le premier frappé fut Antoine Primaldi, qui jusqu'à ce moment n'avait cessé d'exhorter avec ardeur ses compagnons au martyre ; il tenait les yeux élevés au ciel, assurant qu'il les voyait ouverts ; et les anges préparés à recevoir avec joie, les ames de ceux qui allaient répandre leur sang pour la foi. On dit que, malgré les efforts des Turcs, son corps, après qu'il eut été décapité, demeura debout jusqu'à la fin de l'exécution. Ainsi périrent glorieusement pour Jésus-Christ ces huit cents habitants d'Otrante, que l'Eglise compte aujourd'hui au nombre de ses martyrs. Par un raffinement de barbarie, les Turcs ne voulurent pas donner

la sépulture à ces corps saints, et les laissèrent exposés dans le lieu de leur supplice, pendant treize mois, qu'ils furent maîtres du pays; mais durant tout ce temps, ces précieuses reliques se conservèrent sans corruption, et aucun animal carnassier n'en approcha. En 1481, Alphonse, duc de Calabre, fils du roi de Naples, ayant repris la ville sur les infidèles, fit transporter dans une belle chapelle de l'église métropolitaine les corps des saints martyrs. Quatre ans plus tard, il en prit deux cent quarante, qui sont maintenant honorés à Naples, dans l'église de Sainte-Catherine. Le culte de ces bienheureux s'établit peu après à Otrante, à la suite de plusieurs miracles opérés par leur intercession. L'archevêque de cette ville fit faire, en 1539, une information touchant leur martyre, et plusieurs anciens habitants, qui en avaient été témoins, confirmèrent par leur déposition les faits que nous venons de rapporter. Le Pape Clément XIV approuva, le 14 décembre 1774, le culte rendu au bienheureux Antoine Primaldi et à ses compagnons. (*Buttler*, trad. par Godescart, 14 août.)

A peu près à la même époque, Mahomet étant venu mettre le siége devant Négrepont, le commandant vénitien Erizzo capitula après une longue résistance, manquant absolument de vivres et de munitions. Cependant il n'ouvrit les portes à l'armée turque qu'après que Mahomet eut promis la vie sauve à lui et à la garnison. Le barbare employa cette formule de serment: « Je jure sur ma tête de garantir celle d'Erizzo. » Quant il eut entre ses mains le brave commandant, il le fit scier en deux, disant qu'il avait garanti la tête, mais pas le buste.

Pendant que ce guerrier subissait ce supplice atroce, ce qui le préoccupait le plus, ce n'était pas sa

souffrance, c'était le sort d'Anne d'Erizzo, sa fille, jeune et belle enfant qui avait été faite prisonnière avec lui. Craignant pour son innocence, pour sa foi, il supplia les bourreaux de la faire mourir avant lui. «On la garde, lui dit-on, pour les plaisirs du sultan.» Pauvre père! La plus atroce de ses souffrances fut cette pensée qu'après lui sa fille serait peut-être une des victimes de la débauche du sérail, qu'elle y renierait peut-être son Dieu. Il mourut dans cette angoisse, mais Dieu lui gardait sa récompense, il pu voir des cieux l'héroïsme de sa fille. On la conduisit à Mahomet. Elle était d'une rare beauté et le barbare fut ravi en la voyant: « Jeune fille, lui dit-il, ta beauté me charme; vraiment, tu es digne des hommages du conquérant des nations, parle, veux-tu mon cœur, veux-tu, souveraine, être la première entre mes femmes. » Une telle proposition révolta chez Anne tout à la fois la pudeur de la femme et la foi de la chrétienne. « Je suis chrétienne, dit-elle, et j'abhorre les débauches et les hontes du sérail. Je vois en vous un ennemi de mon Dieu. Vous êtes le bourreau de mon père. Ah! vos promesses n'arrivent à mon âme que pour me faire horreur. Ma vie vous appartient, mais mon innocence est à moi, ma foi est à Jésus-Christ. » Vainement Mahomet employa près de la jeune fille les moyens de séduction les plus puissants d'ordinaire sur le cœur des femmes; vainement lui offrit-il les plus riches présents, lui fit-il les promesses les plus magnifiques : elle n'accepta de lui qu'un joyau, une couronne de martyre, que le barbare lui donna en lui faisant trancher la tête.

Ce prince avait l'habitude du parjure, déjà il avait fait assassiner, malgré ses promesses, le dernier souverain de Trébisonde. On sait qu'après la prise de Constantinople par les Français, Isaac Comnène s'était réfugié dans

Trébisonde, dont il avait fait la capitale d'un nouvel empire, formé de deux ou trois petites provinces. On sait aussi que depuis cette époque jusqu'à celle où nous sommes, les crimes, les trahisons, les infamies de toutes sortes s'étaient perpétuées dans cette famille souveraine. Les princes grecs de Trébisonde n'avaient pas dégénérés de ceux de Constantinople. David Comnène, le dernier empereur, s'était emparé du trône en faisant mourir Jean, son neveu et son pupille, âgé de quatre ans. Il avait épousé la princesse Hélène, de la maison de Cantacuzène : il en avait eu huit fils et deux filles. Il regardait avec orgueil cette famille nombreuse et pensait que la souveraineté était assurée à sa race. Tous ses enfants, soutiens de son trône, semblaient, en effet, lui assurer l'avenir. Dieu ne dit pas aux hommes les secrets de sa providence; et, la plupart du temps, ils viennent dissiper les projets et les espérances de l'homme, comme un tourbillon fait de la poussière du chemin. La terre d'Orient était maudite et la rançon des crimes du bas-empire et du schisme grec était loin d'être payée. Mahomet au faite de sa puissance luttait contre les empires chrétiens, il se souvint qu'il existait encore un empire de Trébisonde. Il vint assiéger David Comnène dans sa capitale. Forcé de se rendre, le prince grec stipula que le conquérant épouserait l'une de ses filles et lui donnerait à lui une province en échange de ses états. Quelle déchéance. Il ne restait plus rien à boire du calice d'infamie. La princesse épousa Mahomet et se fit musulmane. Mais bientôt le vainqueur voulut se défaire de David Comnène et de sa famille. Il inventa des prétextes et accusa le prince déchu et ses enfants d'intelligences avec les princes chrétiens. En définitive, il leur dit qu'ils devaient choisir entre embrasser le mahométisme ou

mourir. Dieu voulut montrer au monde dans ces princes tombés, dans ces descendants d'une race souveraine couverte de crimes et de honte, les miracles et la puissance de ses miséricordes.

David et ses fils refusèrent d'apostasier et reçurent la couronne du martyre. Mahomet fit décapiter le père et sept de ses fils devant l'impératrice Hélène. Le plus jeune des enfants échappa au massacre, Les Comnènes qui se réfugièrent en France sont ses descendants. O sublimité de la grâce divine! ô profondeur des desseins de la providence! Ce prince coupable, avili, ses enfants race déchue, Dieu les relève dans la foi, les baptise dans le sang, il en fait des saints! Vous qui descendez de cette race souveraine, songez bien que si votre nom est glorieux encore, c'est à cause de ces martyrs. Quel éclat peut avoir la couronne polluée des ignobles souverains du bas-empire à côté de la couronne céleste que Dieu a décernée à ces huit martyrs?

CHAPITRE V.

Réflexions sur la troisième Epoque.

L'époque que nous venons de traverser est la plus longue de notre histoire et cependant c'est celle qui nous a fourni le moins d'évènements à raconter. Nous avons dû, dans notre récit, obéir aux nécessités qui nous étaient imposées par notre plan, et nous borner à enregistrer la plupart du temps, des faits isolés, sans liaison les uns avec les autres. Depuis la chute de l'arianisme, jusqu'à la naissance de l'hérésie protestante, il n'y a eu contre l'Eglise catholique que deux persécutions vraiment importantes, celle des Iconoclastes, celle des Musulmans d'Espagne. Encore cette dernière ne peut-elle pas être considérée comme grave, quand on la met à côté de ces grandes luttes que nous avons eu à raconter jusqu'ici.

La persécution des Iconoclastes, qui affligea si long-

temps l'Eglise et qui fit de nombreux martyrs, fut suscitée par des empereurs ignorants que l'orgueil aveugla et qui préférèrent leur jugement propre à l'autorité de l'Eglise. Ils crurent voir un reste d'idolâtrie dans la vénération qu'on rendait aux saintes images. Stupides instruments dans la main de l'esprit de ténèbres, ils voulurent, comme veulent encore certains protestants, enlever au christianisme le culte extérieur. « Il est indigne de la majesté divine, disaient-ils, de recevoir des hommages d'une telle sorte. L'adoration dans le cœur, l'élévation de l'âme à Dieu dans l'intimité de la pensée, c'est l'hommage qui est seul digne de l'Etre suprême et le seul digne aussi d'une créature intelligente. »

Ils oubliaient que l'homme est un être mixte, esprit et matière; que ses sens et sa pensée sont dans un rapport nécessaire, et qu'il lui est impossible d'isoler absolument les actes qui leur sont particuliers. Ce n'est pas seulement comme intelligences que nous devons adorer Dieu, c'est comme hommes, c'est-à-dire, comme créatures formées de deux moitiés distinctes. Nous devons adorer Dieu dans la pensée au moyen de tout ce qui contribue à l'aider en nous. Or, les sens sont tellement les ministres de la pensée que nous ne pouvons presque rien nous imaginer sans eux. Jusqu'à ce que Dieu brise l'enveloppe de notre âme et nous appelle à jouir de ce privilége qu'ont les intelligences célestes de percevoir par l'esprit sans que les opacités de la matière viennent obscurcir leurs visions, nous devons vivre, agir, adorer suivant notre nature. Malheureusement, nous sommes ainsi faits, il faut à la plupart d'entre nous le prestige de l'extérieur et de l'apparat. Les protestants qui ont banni les solennités grandioses du culte, ont fait

l'aridité dans leur religion et la froideur de leurs cérémonies est passée dans leurs âmes. Quant à ce que nous avons dit en commençant que le démon avait séduit par l'orgueil les princes iconoclastes, cela est vrai. Rien n'est présomptueux comme l'ignorance; et ces princes persécuteurs, hommes sans éducation, soldats grossiers, parvenus à l'empire par la violence, se complaisant dans cette pensée qu'ils allaient être réformateurs du culte et qu'ils allaient le purifier en retranchant tout ce qui était extérieur et pour les sens. Grossière illusion qu'exploitait l'ennemi de Dieu et des hommes pour renouveler la grande bataille qu'il avait perdue sous les empereurs païens, en attaquant de front le christianisme.

Quant à la persécution des musulmans d'Espagne, nous avons eu occasion d'en approfondir le caractère en la racontant. Nous sommes narrateur trop impartial pour ne pas dire la vérité favorable à nos adversaires. Le génie des musulmans n'est pas persécuteur. Dans presque tous les pays où ils ont implanté leur domination, ils se sont montrés, la plupart du temps, fort tolérants pour la religion des vaincus. En Espagne, dans la persécution que nous avons racontée, les saints martyrs vinrent, pour la plupart, solliciter l'honneur de mourir pour la foi en attaquant, fort vivement, Mahomet et son culte. Qu'ils eussent raison au point de vue religieux, soit, mais au point de vue civil ils avaient tort de fait. La loi de la réciprocité doit servir à peser toutes les questions d'homme à homme. C'est la balance que nous a donnée l'Evangile: *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse.* Or, qu'eussent fait les divers tribunaux de l'inquisition contre des musulmans qui eussent agi de même? Nous savons bien que d'un côté est la vérité, que

de l'autre est l'erreur, mais qu'importe aux yeux des hommes qui croient chacun de leur côté être dans le vrai : le droit est le même. Et c'est à cause de ce droit inhérent au libre arbitre humain, que nous proscrivons toute contrainte morale et que nous ne reconnaissons à qui que ce soit au monde le droit d'être bourreau, le droit de faire des martyrs.

Pourquoi ces réflexions, quand nous n'avions qu'une proposition à prouver, que les musulmans ont en général pratiqué la tolérance religieuse vis-à-vis des vaincus? Pourquoi? Parce que nous sommes arrivé à une époque où malheureusement la vérité a voulu trop souvent s'appuyer sur la force, où l'idée a emprunté le secours du glaive, où la puissance spirituelle a appelé à elle ou accaparé la puissance séculière.

On nous reprochera peut-être d'avoir été muet sur ces questions; d'avoir gardé le silence sur les grands conflits qui se sont élevés entre le siége de Rome et les princes, conflits qui ont parfois amené des persécutions. Si nous nous trompons, qu'on nous le pardonne, nous sommes prêt, du reste, à nous incliner devant l'autorité compétente. Mais nous n'avons rien dit, parce que nous n'avons pas cru voir l'esprit de l'Eglise dans ces luttes et que nous n'avons pas osé nous en faire juge. Comme homme nous croyons en conscience que l'autorité civile et l'autorité religieuse doivent marcher entièrement libres chacune dans une ligne parallèle à l'autre et qu'elles ne peuvent jamais se rencontrer, se heurter ou se confondre, sans dommage pour la vérité, pour ce que Dieu a institué.

Nous croyons que l'homme, remis par Dieu entre les mains de son propre conseil, ne doit arriver à une religion que par la conviction, et qu'il n'est comptable de ses

erreurs qu'à sa conscience d'abord et à Dieu ensuite.

Partout où l'état intervient pour combattre des croyances, nous voyons la persécution. Partout où un homme meurt pour défendre une idée, nous voyons un martyr, sinon de la vérité, du moins de la conscience

Laissez, laissez le champ du monde libre à la parole : si la semence est bonne, elle lèvera; et d'ailleurs au jour de la moisson le Seigneur saura bien choisir le blé et séparer l'ivraie. Le remède à l'erreur, ce n'est pas le glaive, c'est la vérité, comme le remède au mensonge, c'est le démenti.

Point de martyrs, voilà ce que nous voudrions; mais, hélas ! vaines espérances, l'homme est bien toujours l'homme avec ses passions qui l'aveuglent, avec son outrecuidance qui le pousse à se croire infaillible dans ses jugements et à se faire, en raison de cela, le souverain arbitre de l'erreur et de la vérité. Nous trouverons encore des martyrs, l'Eglise entre dans une voie nouvelle, celle des missions : nous allons l'y suivre. La moisson sera grande parce que les dévoûments seront sublimes et incessants.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS 1516, DATE DE L'APPARITION DU PROTESTANTISME, A 1789, DATE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE I.

Persécutions de l'Eglise depuis l'an 1517, époque des premières prédications de Luther, jusqu'à la fin de l'an 1553. Mort d'Edouard VI, supplice de Michel Servet à Genève. Avènement de Marie au trône d'Angleterre.

—

Nous sommes arrivé à une époque bien remarquable de l'histoire de l'Eglise. En 1516, Léon X occupe la chaire de saint Pierre, François Ier est assis sur le trône de France, Charles-Quint est empereur d'Allemagne, roi d'Espagne et des deux Siciles. Les musulmans refoulés de toutes parts, ont perdu définitivement l'Espagne. Ximénès a humilié leur puissance en leur prenant Oran et plusieurs autres points du littoral barbaresque.

Les découvertes récentes des navigateurs de l'Espagne

viennent d'ouvrir la moitié de l'univers, un monde nouveau, l'Amérique, à l'activité des nations civilisées, à la propagande des disciples de Jésus-Christ. Déjà se préparent ces belles et généreuses missions qui vont aller planter la croix dans les Indes et appeler le Japon, la Chine à participer aux inestimables bienfaits du christianisme. A peu près partout en Europe le catholicisme domine et les peuples réunis dans une magnifique unité, marchent vers l'avenir sous la houlette du pasteur romain. La croix du Vatican, phare immense, répand sa lumière civilisatrice partout autour d'elle. En dehors des afflictions dont l'Eglise grecque abreuve l'épouse de Jésus-Christ, l'Eglise apostolique et romaine, pour ainsi dire plus d'hérésies. Est-ce que Dieu permet que la route dans laquelle l'Eglise a marché depuis le pied du Calvaire et qu'elle a mouillée de ses sueurs, fécondée de son sang, soit désormais plane et unie pour elle. Les puissances de l'enfer sont-elles donc endormies ou enchaînées? Non, c'est le calme entre deux tempêtes, et les luttes vont recommencer terribles, acharnées. Le prince du mal, dans ce repos apparent, prépare les arsenaux. Il aiguise son glaive. Enfants du Seigneur, soldats de Jésus-Christ, revêtez vos armures de bataille. Témoins de la vérité dans la marche des siècles, apprêtez-vous : Satan vous prépare des supplices ici-bas et Jésus-Christ vous tresse des couronnes de martyrs.

Pendant ce repos de l'Eglise dans ses triomphes, au moment où la civilisation humaine brillait d'un si vif éclat sous le protectorat des Médicis et du pape Léon X, le prince des ténèbres suscitait Luther et préparait Calvin, les deux pères de l'hérésie protestante, cette grande calamité des temps modernes, cette barrière que le démon a

élevée pour empêcher de nos jours la fraternité évangélique des nations.

Parce que l'hérésie protestante persécutera violemment l'Eglise de Jésus-Christ, nous esquisserons à larges coups de pinceau le portrait de ceux qui l'ont prêchée et nous ferons sommairement connaître ses doctrines.

Martin Luther naquit le 10 novembre 1483 à Islèbe dans le comté de Mansfeld. Il eût mieux valu pour l'enfant et pour le monde que la mort eût, dès les premiers jours, glacé ce berceau où dormait en germe l'hérésie par excellence, fille et déification de l'orgueil humain. Luther eut beaucoup de succès dans ses études. Il avait l'imagination vive et ardente, et s'enthousiasmait facilement. Comme toutes les natures inflammables, il obéissait en général au premier mouvement. La foudre ayant tué un de ses camarades à la promenade, il fut tellement frappé de cette mort, qu'il embrassa l'état monastique dans l'Ordre de Saint-Augustin, à Erfurth. Dans les premiers temps ses supérieurs remarquant en lui un orgueil démesuré, l'employèrent aux fonctions les plus viles du monastère. Plus tard croyant avoir assoupli cette nature orgueilleuse et indomptable, ils permirent au jeune moine de se livrer plus spécialement à l'étude. Les talents qu'il montra furent cause qu'on l'envoya professer à la nouvelle université que Frédéric, électeur de Saxe, venait de fonder à Wittemberg. Frère Augustin, car c'était le nom qu'il avait reçu, montra une grande aptitude pour l'enseignement de la philosophie et de la théologie, mais un goût remarquable pour les nouveautés. En 1512, il fut reçu docteur en théologie et prêta en cette occasion serment d'enseigner la foi catholique. Il fut loin d'être fidèle à ce serment, car bientôt, dans plusieurs écrits, dans ses prédications, il

donna lieu de soupçonner véhémentement sa foi. Mais ce fut principalement en 1516 qu'il démasqua ses erreurs dans une série de thèses qu'il publia contre la théologie des scolastiques. Les principales erreurs qu'il y soutint furent que l'homme doit avoir non pas l'espérance et la foi morale que ses péchés lui ont été pardonnés ; mais la foi inébranlable, la conviction, la croyance aussi forte que celle qu'on accorde aux dogmes mêmes qui sont l'essence de la foi chrétienne. Il soutenait que tout ce qu'on faisait en dehors de cette foi inébranlable était péché, même la prière et les autres bonnes œuvres. Plus loin il attaquait le libre arbitre humain en niant que la volonté fût capable d'aller au bien, et en soutenant que l'homme est né pour le mal. Evidemment Luther devait conclure que si le péché est nécessité, sa punition est une injustice de la part de Dieu. Plus loin en contradiction flagrante avec ses croyances sur la nécessité imposée à l'homme et sur l'absence complète du libre arbitre, il soutiendra « que l'ignorance invincible n'excuse pas du péché. »

Telles sont les principales erreurs soutenues par Luther avant la fameuse querelle des indulgences. Bossuet, lui-même, dans son *Histoire des variations*, ignore que Luther ait ainsi commencé à se mettre en opposition avec la foi de l'Eglise.

Ce fut en 1517 que Luther attaqua les indulgences par des propositions et dans des sermons qui furent l'objet de diverses réfutations, principalement de la part du dominicain Tetzel. Une fois sur cette pente, l'hérésiarque ne pouvait pas s'arrêter : après avoir attaqué les indulgences, il nia le pouvoir de celui qui les donnait. Des indulgences il passa à la doctrine de la justification et aux sacrements, et avança de nouvelles propositions, toutes de plus en

plus erronnées. Le pape Léon X le fit citer à Rome où il refusa de comparaître, et enfin commit au cardinal Cajetan les pouvoirs nécessaires pour se rendre en Allemagne et y décider la question. Après deux conférences fort vives dans lesquelles Luther tint hardiment tête au légat, il prit la fuite, en faisant afficher un appel *du Pape mal informé au Pape mieux informé.* Dans la retraite où il alla se cacher il écrivit contre le purgatoire, le libre arbitre, les indulgences, la confession auriculaire, la primauté du Pape, les vœux monastiques, la communion sous une seule espèce, les pèlerinages, etc.

Le 20 juin 1520, le Pape l'anathématisa par une bulle ainsi que ses écrits. Luther en appela au futur concile et fit brûler publiquement à Wittemberg la bulle papale avec les décrétales des papes précédents. Ce fut après cette révolte ouverte, qu'il publia son ouvrage intitulé *De la captivité de Babylone.* Il y engage les princes à secouer le joug du Saint-Siége, et proclame qu'il ne croit plus que trois sacrements : *le baptême, la pénitence* et *le pain.* Il nomme ainsi l'Eucharistie, prétendant que la consécration opère la consubstantiation et non pas la transubstantiation. Le vin et le pain existent encore réellement dans l'Eucharistie en même temps que le vrai corps et le vrai sang qui y sont également. Le 3 janvier 1521, une nouvelle bulle vint condamner ces nouvelles erreurs. La faculté de théologie de Paris, à laquelle Luther avait déclaré se soumettre, le condamna également.

Fort peu de temps auparavant, l'empereur Charles Quint, soucieux de la tranquillité de ses états, et de l'unité de la foi que Luther venait scinder par son hérésie, le condamna par un décret comme hérétique et ordonna qu'on le traitât comme tel dans tout son empire. Ce dé-

cret est remarquable en ce qu'il expose avec une parfaite lucidité les erreurs du moine hérésiarque, sa doctrine, ses attaques contre la religion catholique et contre la société. Il se termine par les conclusions suivantes.

« Avant tout, pour l'honneur du Dieu tout-puissant, la révérence que nous devons au Pontife romain et au Saint-Siége apostolique, suivant l'office et le devoir de la dignité impériale, le zèle que nous avons hérité de nos ancêtres, nous sommes prêt à exposer toutes nos forces, empire, royaumes, domaines, amis, vie et âme même pour la défense de la foi catholique, l'honneur et la protection de la sainte Eglise romaine et universelle. » Puis de son autorité impériale et royale, du conseil et du consentement des électeurs, des princes et des états de l'empire, en exécution de la sentence du Pape, vrai juge en cette partie, il déclare banni Martin Luther, pour hérétique notoire et commande à tous de le tenir pour tel, défendant à tous de le recevoir ni de le protéger en aucune façon; ordonne à tous les princes et états de l'empire, sous les peines accoutumées, de le prendre et emprisonner, après le terme de vingt-un jours expirés, et de poursuivre tous ses complices, adhérents et fauteurs, les dépouillant de tous leurs biens, meubles et immeubles, suivant les lois et constitutions de l'empire. Il défend encore de lire ni de garder aucun de ses livres, quand même il y en aurait quelqu'un où se trouveraient de bonnes choses; car on rejette les mets les plus délicats, dès qu'on les soupçonne infectés d'une goutte de venin; d'ailleurs ce qui peut s'y trouver de bon a déjà été dit et répété par les SS. Pères et peut se lire en eux sans péril. Il ordonne donc aux princes et aux magistrats de les brûler et de les abolir entièrement. Et d'autant qu'il s'est

fait et imprimé en divers endroits des abrégés de ces livres, il défend absolument de les imprimer, comme aussi de garder aucune de ces estampes et images inventées pour rendre odieux et ridicules, non-seulement des personnes privées, mais le souverain Pontife, les prélats et les princes. Il commande aux magistrats de s'en saisir et de les brûler, punissant les imprimeurs et tous ceux qui en vendront ou en achèteront. Enfin, il fait une défense générale d'imprimer aucun livre en matière de foi, si petit qu'il puisse être, sans la permission de l'évêque diocésain. » (*Rorhbacher*, vol. 23, page 158.)

Chose bien remarquable : ce fut en Angleterre que les bulles du Pape qui condamnaient Luther, furent reçues avec le plus de soumission religieuse et de respect. Les livres de Luther furent brûlés publiquement. Dans cette circonstance, Jean Fisher, évêque de Rochester, prélat éminemment recommandable par sa science, prononça un discours contre l'hérésiarque et ses doctrines. Il y établit avec une grande force la primauté de l'Eglise romaine et du Pape.

Là ne devait pas se borner l'enseignement que l'Angleterre était appelée à donner au monde avant sa déplorable chute. Henri VIII, roi de ce pays, prit la plume pour combattre Luther. Il défendit les sept sacrements contre le livre intitulé : *De la captivité de Babylonne.* Il fit au pape Léon X la dédicace de son ouvrage. Il défendit dans cet écrit la souveraineté spirituelle du Pape avec une telle force, qu'il mérita le titre de *défenseur de la foi.* En effet, dans son ouvrage, toutes les vérités attaquées par Luther, sont défendues avec une grande science et une grande vigueur. Si nous faisions une histoire de l'Eglise au lieu de celle des persécutions, et si nous n'avions hâte

d'arriver aux faits qui sont de notre sujet, nous ne résisterions pas l'envie de citer largement des passages de ce remarquable travail du roi Henri VIII. Tant il est convenable de faire remarquer aux chrétiens et de consigner dans l'histoire d'une façon indélébile, que celui-là qui perdit l'Angleterre, qui la précipita dans l'hérésie en la séparant de l'église romaine, que le prince qui se fit le persécuteur acharné de ses sujets fidèles à la foi catholique, ne le fit pas par conviction, mais par passion, mais pour obéir aux incitations de la convoitise amoureuse; tant il est bon de dire et de démontrer que l'Angleterre, en restant dans le schisme, ne fait que perpétuer la honte de la lâcheté qu'elle a montrée en obéissant à un monarque qui l'a séparée violemment de Rome, parce qu'il voulait épouser sa maitresse.

A cette époque, l'Eglise fit une grande perte celle du pape Léon X. Cet homme, la tête de son siècle, mourut le 1er décembre 1521. Rome fut couverte de deuil, et des torrents de larmes coulèrent à ses obsèques qui furent simples et sans apparat. La civilisation, les lettres, les arts le nommaient leur père et la postérité lui en a gardé le titre. Adrien VI fut nommé pour lui succéder, le 9 janvier 1522, il ne resta sur le trône pontifical que fort peu de temps; il mourut en 1523, le 24 septembre. Jules de Médicis, cousin de Léon X, lui succéda le 19 novembre suivant, sous le nom de Clément VII.

Nous somme obligé de scinder notre récit pour suivre les progrès de l'hérésie protestante. Nous allons d'abord la suivre en Allemagne, en Suisse et dans le nord de l'Europe; plus loin nous la suivrons en Angleterre.

Luther qui s'était caché à Wartbourg, vit s'élever contre lui plusieurs autres prédicants qui vinrent faire

scission parmi ses partisans. L'un des plus célèbres fut Carlostadt. Ce nouvel hérésiarque avait supprimé les messes basses, renversé les images et fait d'autres innovations encore. « Tout cela est assez insignifiant au fond, disait Luther; mais ce qui importe, c'est qu'il a agi sans mission...; ce n'est pas moi qui l'ai envoyé. » Il revint à Wittemberg pour y combattre Carlostadt qui se mit à attaquer la présence réelle que Luther soutenait comme nous l'avons vu.

Corlostadt chassé de Wittemberg se retira à Orlemonde, dans les états de l'électeur de Saxe, où ses prédications produisirent une véritable sédition. Luther fut envoyé par le prince pour le calmer, et prêcha en présence de son adversaire un sermon dans lequel il le traite de séditieux, surtout à cause de ses liaisons avec les anabaptistes. De tous côtés les erreurs gagnaient; et, quelles que fussent les dissidences des novateurs entre eux, la liberté illimitée qu'ils prêchaient faisaient que chacun, ne croyant plus à l'autorité de l'Eglise, s'érigeait en docteur et en juge de la doctrine. Aussi cette époque fut-elle fertile en prédicateurs, en prophètes, en novateurs de toutes classes, de toutes conditions, qui se donnèrent la mission de réformer les croyances et les usages disciplinaires de l'Église catholique. Les paysans, les femmes montaient en chaire. Les moines, les religieuses quittaient leur couvent, car Luther et les autres novateurs, prononçaient que les vœux n'étaient pas obligatoires. La fameuse Catherine de Bore, avec laquelle Luther se maria depuis, sortit de son couvent le 7 avril 1523.

Déjà deux des disciples de Luther, Thomas Muncer et Nicolas Stork s'étaient séparés de lui et avaient formé une secte dissidente. Ils niaient l'autorité temporelle, et prê-

chaient le communisme le plus effréné : voilà pour le côté social. Quant au côté religieux, ils niaient la bonté des sacrements et la nécessité du culte. Ils enseignaient qu'on ne devait croire qu'à ce qu'on recevait en révélation dans la prière. D'un autre côté, niant la bonté du baptême conféré aux enfants, ils rebaptisaient tous ceux qui entraient dans leurs erreurs. C'est de là que leur est venu le nom d'anabaptistes. Luther pour les combattre leur poussait une objection qui retombait de toute sa force sur lui-même : « Prouvez, leur disait-il, votre mission par des miracles, ou sinon nous ne vous croirons pas. »

Stork et Muncer furent obligés de quitter Wittemberg. Que devint le premier ? on l'ignore. Quant au second, il se retira à Mulhausen où bientôt il eut assez d'empire sur le peuple pour faire destituer les magistrats qui combattaient son enseignement. D'autres furent nommés. Il fut lui-même un de ces derniers. Intriguant et hardi, il s'empara du gouvernement de manière à complètement effacer ses collègues, et alors chassa les moines, pilla les couvents, s'empara des biens de l'Eglise. Il prêcha frénétiquement la communauté des biens, l'indépendance absolue des hommes et la croisade sainte contre les grands, qu'il fallait exterminer, disait-il, pour leurs injustices et leurs crimes.

Luther combattait de toute sa force les enseignements de Muncer qui lui paraissaient exorbitants. Cependant, il avait émis une proposition bien autrement chargée de dangers et de tempêtes. Tous les chrétiens, avait-il dit, sont prêtres et rois. Ce principe allait trop bien à l'individualisme des passions humaines pour qu'elles ne s'en emparassent pas avec ardeur. Tout ce qui était peuple, les paysans principalement, se levèrent en masse, pour

courir sus aux nobles et aux princes, que Luther, dans son manifeste, après les états du Nuremberg, traitait de tyrans, dont la chute, disait-il, était prochaine. Partout spontanément l'insurrection lève la tête. Franz de Sickingen se déclare chef de la ligne de Franconie; Goetz de Berlichingen et le fameux Hutten vinrent aussi se mettre à la tête des insurgés.

Les paysans publièrent un manifeste où ils formulèrent leurs demandes en douze articles, qu'ils communiquèrent d'avance à Luther. Il y répondit en disant en substance aux nobles : les paysans ont raison; et aux paysans : si vous entreprenez votre cause en conscience, Dieu sera avec vous; autrement vous perdriez vos corps et vos âmes. Au bout de quelques semaines toute l'Allemagne fut en feu. Les nobles et les princes marchèrent contre les paysans qui ravageaient tout et massacraient comme Luther le leur avait dit en mille occasions de le faire. Il disait aux nobles : « Allons, mes princes, aux armes. Frappez! aux armes! percez! Les temps sont venus! temps merveilleux où, avec du sang, un prince peut gagner plus facilement le ciel que nous autres avec des prières. Frappez, percez, tuez, en face ou par derrière, car il n'est rien de plus diabolique qu'un séditieux : c'est un chien enragé qui vous mord, si vous ne l'abattez. Il ne s'agit plus de dormir, d'être patient ou miséricordieux; le temps du glaive et de la colère n'est pas le temps de la grâce. Si vous succombez, vous êtes martyrs devant Dieu, parce que vous marchez dans son verbe; mais votre ennemi, le paysan révolté, s'il succombe, n'aura en partage que l'enfer éternel, parce qu'il porte le glaive contre l'ordre du Seigneur : c'est un enfant de Satan. (*Rorhb.* vol. 23, p. 24.)

On sait que le duc Antoine de Lorraine et le duc Claude de Guise, son frère, tuèrent, à Saverne et dans les environs, plus de vingt mille de ces paysans qui voulaient pénétrer en France pendant que François Ier était prisonnier à Madrid. Un autre désastre vint frapper la révolte à Frankhouse dans la Thuringe. Muncer y commandait un camp de révoltés qui furent affreusement mutilés par l'artillerie des princes et ensuite poursuivis et presque tous tués dans leur déroute. Muncer fait prisonnier, abjura ses erreurs en avouant que le but principal des hérétiques était le partage et la communauté des biens. Il se confessa, reçut les sacrements et fut décapité.

Aussi lâche après la défaite des paysans, qu'il avait été ardent à les pousser à la révolte, Luther écrivait (*Menzel*, t. I. p. 175.) « Le Sage le dit : A l'âne du chardon, un bât et le fouet; aux paysans, de la paille, d'avoine. Ne veulent-ils pas céder? le bâton et la carabine ; c'est de droit. Prions pour qu'ils obéissent, sinon point de pitié; si on ne fait siffler l'arquebuse, ils seront encore plus méchants. »

Pendant le peu de temps que dura cette guerre atroce, plus de cent mille hommes périrent sur les champs de bataille. Sept places fortes furent démantelées; mille monastères furent rasés (1), trois cent églises furent brûlées. Les plus grandes richesses monumentales et artistiques de l'Al-

(1) Dans son excellent ouvrage intitulé *Appel d'un prêtre catholique*, p. 20. M. l'Abbé Maupoint parle du pillage de cent mille monastères. C'est beaucoup, ce semble; car en mettant l'un dans l'autre cinquante personnes dans chacun, cela donnerait un total de cinq millions de moines, pour moins de la moitié de l'Europe et seulement pour les monastères pillés, sans compter les autres.

lemagne furent détruites. Tel est le bilan de cette croisade de la réforme pendant la levée de boucliers des paysans en Allemagne.

Battus en Allemagne et en France, les anabaptistes se réfugièrent en Suisse, principalement. Zwingle, ancien curé de Glaris et d'Einsidlen, d'où il avait été chassé pour ses désordres, était actuellement réfugié à Zurich; il adopta les erreurs nouvelles sur lesquelles il broda, pour se faire lui-même chef de secte. Son grand principe est formulé dans cette proposition : « La claire parole de Dieu, la Bible expliquée par elle-même, et par l'esprit particulier de chacun, voilà l'unique et suprême règle de la foi. » Quant au reste, mêmes enseignement subversifs de toute morale et de toute hiérarchie que ceux de Luther. Il osa condamner publiquement le sénat de Zurich qui avait rendu une sentence contre un prêtre hérétique. Bientôt, dépassant tout ce qu'on avait prêché, il nia le péché originel et l'efficacité absolue du baptême, disant qu'il ne conférait aucune grâce, mais signifiait simplement la grâce reçue. Luther fut l'ennemi acharné de Zwingle, contre lequel il défendit ardemment et avec force la doctrine de la présence réelle.

En 1526, les cantons suisses, Zurich excepté, publièrent une ordonnance portant défense de rien changer ou innover dans la religion catholique ni dans son culte. Ils condamnèrent et interdirent les écrits de Luther, de Zwingle et de leurs partisans. Pareille chose avait déjà été faite à Lucerne en 1524. Berne et Zurich avaient le malheur d'être déjà du parti des hérétiques. En 1527, Berne se prononça ouvertement en leur faveur, par un édit du 23 avril, abjurant ce qui avait été fait d'un commun accord l'année précédente. Immédiatement après la publication de

leur édit, les Bernois levèrent des troupes contre les catholiques, s'emparèrent des biens de l'Eglise. Ils convoquèrent une assemblée pour y juger les affaires de religion et y appelèrent les cantons catholiques, qui refusèrent de s'y rendre. Ce furent les municipaux de Berne qui formèrent la plus grande partie de l'assemblée, au sein de laquelle furent controversées les questions les plus graves. Le conseil municipal, après dix-neuf jours de séances, confirma et approuva dix thèses que Zwingle et ses partisans avaient proposées, ordonna de les recevoir et de s'y conformer, défendit à tous les curés ou ministres de rien enseigner ni dire de contraire; il abolit la messe, fit démolir les autels et brûler les images, dépouilla les quatre évêques de toute juridiction spirituelle et délia les doyens et les trésoriers des chapitres du serment d'obéissance qu'ils prêtraient aux évêques; en sorte que ceux mêmes qui se récriaient le plus que le Pape pût, en certains cas extraordinaires, délier d'un serment, c'est-à-dire déclarer, après mûr examen, qu'il était impossible, illicite, nul, sacrilége, contraire à la loi divine et par conséquent non obligatoire, ceux là mêmes se délièrent et prétendirent délier les autre, soit de leurs devoirs naturels, soit de leurs promesses volontaires et licites. Cependant, les municipaux de Berne n'oublièrent pas de prescrire que l'on continuerait à payer les dimes, cens et autres redevances affectées aux usages religieux, se réservant d'en disposer en temps et lieu, comme ils le jugeraient convenable. Ensuite ils permirent aux prêtres de se marier, aux religieux et aux religieuses de sortir de leurs couvents, obligèrent les ministres de prêcher quatre fois par semaine, sous peine de révocation, et finalement se réservèrent la faculté de changer encore cette

nouvelle religion, si on venait à leur prouver quelque chose de mieux par l'Ecriture. En attendant ils persécutaient les anabaptistes, qui expliquaient aussi la Bible selon leur propre sens, et n'y trouvaient pas le baptême des enfants ni l'autorité des seigneurs temporels.

Le 23 février 1528, leurs excellences municipales de Berne envoyèrent dans toutes les communes de leur pays des commissaires chargés de haranguer le peuple pour faire adopter cet édit de réforme; et, afin de ne pas manquer le but ou pour faire briller plus de lumières, on admit dans ces conciles municipaux jusqu'à des garçons de quatorze ans. De plus, les commissaires avaient ordre de s'y prendre d'une telle façon que le succès, du moins apparent, ne pouvait être douteux. Si la majorité d'une paroisse se déclarait pour le prêche, la minorité devait se soumettre et la religion catholique être abolie. Si au contraire, la majorité l'emportait pour la messe, la minorité protestante demeurait libre de professer librement ce qu'elle appelait la parole de Dieu. Si dans une ville ou commune, composée de plusieurs paroisses, la majorité l'emportait pour la religion catholique, on devait faire voter chaque paroisse séparément, afin de protéger celles qui se prononceraient pour la réforme; et lors même qu'une commune entière votait à l'unanimité la conservation de l'ancienne religion, on lui ôtait toute possibilité de la pratiquer, en la privant du prêtre et en maintenant le ministre protestant du lieu dans son presbytère. Enfin, dans les endroits seulement où le curé et les paroisses se déclaraient unanimement pour la messe, leurs excellences bernoises permettaient, par grâce spéciale, de la laisser célébrer *jusqu'à nouvel ordre*. (*Haller*, c. 6.)

Dans plusieurs endroits les catholiques résistèrent. Les

municipaux de Berne attaquèrent les opposants, les armes à la main, et leur imposèrent des amendes. Parurent des ordonnances qui règlementaient le nombre des fêtes et qui, malgré la sixième thèse de Zwingle, dans laquelle était proscrit le culte des saints, conservait à la ville de Berne son patron saint Vincent.

La persécution ne s'arrêta pas là ; un édit parut qui ordonnait de briser partout les images et de démolir les autels dans les édifices religieux et dans les maisons particulières. Défense était faite aux prêtres de dire la messe ; les contrevenants devaient être saisis et mis en prison. Les prêtres récidivistes étaient mis hors la loi et livrés à la vindicte publique. Des peines sévères étaient portées contre ceux qui soutiendraient ces prêtres, ou leur donneraient asile.

Le 22 décembre suivant, une nouvelle ordonnance fit défense à tous les habitants d'aller entendre la messe dans les cantons voisins, prononçant destitution des gens en place et punitions arbitraires contre les particuliers.

Durant les trois années qui suivirent, 1529, 1530 et 1531, l'état de la Suisse fut des plus affreux. Partout des actes de violence atroces inspirés par l'esprit de désordre et de division. La haine, la discorde étaient entre les gouverneurs et les sujets, et venaient jusque dans les familles pour y troubler la paix du foyer domestique. Tous les liens les plus sacrés qui unissent les hommes entre eux étaient brisés. Partout éclataient des émeutes, partout la révolte triomphante imposait son joug aux gens honnêtes et paisibles, et les nouveautés de l'hérésie aux hommes religieux. Dans chaque localité, il suffisait d'un noyau de factieux, de bourgeois turbulents, pour intimider des magistrats timides et irrésolus. Généralement les gens de biens sont

indolents et n'ont pas assez d'ardeur ni de courage contre les méchants. De tous côtés, des gens en armes pénétraient dans les églises, brisaient les images, volaient les vases sacrés et vendaient à l'encan les objets qui servaient au culte. Ainsi partout la prétendue réforme inspirée du démon, qui jadis poussait les Vandales, se distinguait comme eux en détruisant partout les monuments les plus précieux de l'art; comme les Iconoclastes, elle mutilait les tableaux. Dans sa brutale stupidité, elle proscrivait la musique. Tout ce que l'art et la civilisation avaient fait conquérir aux hommes était l'objet de sa haine insensée.

Du reste, aussi inconséquents qu'ils étaient brutaux, ces réformateurs, qui prêchaient la liberté de conscience, destituaient en tous lieux les fonctionnaires catholiques, et défendaient de prêcher contre la réforme protestante. La noblesse et le clergé furent chassés de Bâle qui perdit pour jamais, à cette époque, ses professeurs et sa fameuse université.

En 1529, Zwingle poussait ardemment les Zurichois à la guerre contre les cinq cantons catholiques. Ce fut à cette occasion que ces cinq cantons, pour défendre leur foi, contractèrent une alliance avec Ferdinand, archiduc d'Autriche, ainsi qu'avec Fribourg, Rapperschwil et le Valais. Les protestants formèrent de leur côté un traité semblable avec le Landgrave de Hesse.

Ceux de Zurich, le 7 juin, attaquèrent Cappel et s'emparèrent de l'abbaye de Muri. Les Lucernois vinrent les en chasser. La guerre allait éclater sérieuse et acharnée, quand des médiateurs accourus d'Allemagne, firent accepter, le 26 juin, une sorte de traité qui ressemblait plutôt à une trève qu'à une paix réelle. Toute l'année sui-

vante se passa dans les mêmes troubles, dans les mêmes violences.

En 1531 les cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald et de Zug furent obligés de prendre les armes pour défendre leur liberté religieuse et pour donner une leçon salutaire aux réformateurs, qui pour les réduire à la famine et les forcer ainsi à abjurer leur foi, leur interdisaient le commerce du blé et du sel. Le 21 septembre, Zwingle fit un sermon dans lequel il disait à ses adhérents : « Levez-vous, attaquez; les cinq cantons sont en votre pouvoir. Je marcherai à la tête de vos rangs et le premier à l'ennemi. Là, vous sentirez la force de Dieu, car lorsque je les haranguerai avec la vérité de la parole de Dieu, et leur dirai : « Qui cherchez-vous, impies? » alors, saisis de terreur et de crainte, ils ne pourront répondre, mais ils tomberont en arrière et prendront la fuite, comme les Juifs à la montagne des Oliviers, devant la parole du Christ. Vous verrez que l'artillerie qu'ils auront braquée contre vous se tournera contre eux et les foudroiera eux-mêmes. Leurs piques, leurs hallebardes et autres armes, ne vous blesseront pas, mais les blesseront eux-mêmes. » (*Rorhb.*, T. 23, p. 279.)

Le prophète de la réforme fit imprimer son sermon. Mais à l'approche de l'armée catholique, son courage faiblit; il terrifié de l'apparition d'une comète, il annonça « que c'était un présage certain de mort prochaine et de malheurs prêts à fondre sur la ville. » (*Maupoint*, Appel. p. 9.) Dieu qui permet quelquefois, pour punir le pécheur, ces entrevisions de l'avenir, éclairait sans doute le cœur de l'apostat d'un reflet anticipé de ses vengeances.

Les partisans de Zwingle le forcèrent à marcher à une bataille qu'ils perdirent le 11 octobre, et dans laquelle,

avec quinze cents hommes laissés par terre, ils abandonnèrent aux vainqueurs quatre drapeaux, dix-neuf canons et toutes leurs munitions de guerre. Vingt-sept de leurs magistrats, quinze prédicants de la réforme furent au nombre des morts. L'abominable Zwingle fut trouvé parmi les cadavres. La justice humaine s'emparant de son corps le fit écarteler et ensuite brûler par le bourreau. D'autres disent que les soldats catholiques l'ayant reconnu le mirent en pièces.

Renforcés par des troupes alliées, les Zurichois reprirent courage et le 21 du même mois, attaquèrent les catholiques moins forts qu'eux en nombre. Ils durent une nouvelle défaite, aussi complète que la première, à l'esprit d'indiscipline qui régnait au milieu d'eux. Chacun prétendait commander.

Deux fois les catholiques proposèrent à leurs ennemis une convention en trois articles portant : 1° que les cinq cantons catholiques ne seraient plus inquiétés dans l'exercice de leur foi ; 2° que de leur côté, les cantons catholiques auraient la même tolérance pour Berne, Zurich et leurs adhérents ; 3° que les susdits cantons catholiques n'inquièteraient pas ceux qui dans les seigneuries communes, avaient embrassé la religion réformée ; mais que si quelque part on s'était servi de fraude ou de violence pour l'établir, on pourrait de nouveau remettre l'affaire aux voix et que les paroisses qui le voudraient, seraient libres de reprendre leur ancienne religion. » Les réformés acceptèrent les deux premiers articles, mais déclarèrent refuser absolument le troisième. Ce refus signifiait que ceux qui prêchaient la liberté de conscience admettaient bien que de catholique on pût se faire protestant, mais n'admettaient pas la réciproque. Ainsi les paroisses qui s'étaient

engagées dans l'erreur n'étaient plus libres d'en revenir.

Les catholiques voyant qu'on repoussait tous les moyens de conciliation, attaquèrent de nouveau les Zurichois, les battirent sur tous les points, et s'avancèrent jusqu'à huit kilomètres de la ville. Les vaincus perdirent courage et le peuple força les magistrats à accepter les propositions des cantons catholiques.

Le traité cité par Tschudi dans sa description de la guerre du Cappel, porte en substance : « Que les Zurichois devaient et voulaient laisser les cinq cantons, avec leurs alliés et leurs adhérents, dès à présent et à l'avenir, *dans leur ancienne, vraie et indubitable foi* chrétienne, sans les inquiéter ni importuner par des chicanes et des disputes, renonçant à tout mauvais subterfuge et arrière-pensée, à toute ruse, dol et fraude : que de leur côté, les cinq cantons voulaient aussi laisser les Zurichois et leurs adhérents libres dans leur croyance ; que dans les seigneuries communes dont les cinq cantons étaient co-souverains, les paroisses qui avaient embrassé la *nouvelle foi* pourraient la conserver si cela leur convenait ; que celles qui n'avaient pas encore renié *l'ancienne foi* seraient pareillement libres de la garder, et qu'enfin celles qui voudraient reprendre *la véritable et ancienne foi* chrétienne auraient le droit de le faire. » (*Rorhb.*, t. 23, p. 281.)

Les Zurichois s'engagèrent en outre à payer les frais de la guerre, et à rétablir à leurs frais les ornements et objets appartenant au culte et qu'ils avaient détruits. Peu de temps après, les Bernois serrés de très près par les catholiques, furent obligés d'accepter les mêmes conditions que ceux de Zurich. Dès que les Bernois eurent abandonné les villes de Bremgarten et de Melling dont ils s'étaient

emparés, les habitants revinrent au culte catholique. Les religieux rentrèrent dans les couvents d'Einsidlen de Wetting, de Munsterling, de Fahr, de Catharinenthal, et de Saint-Gall, d'où les réformés les avaient expulsés. Beaucoup d'habitants à Berne et à Zurich voulurent provoquer le rétablissement de la religion catholique ; mais la majorité protestante ne le voulut pas permettre.

Ceux de Berne tinrent une espèce de synode, duquel nous n'avons à parler que pour signaler certains faits fort curieux. Le chapitre 24, par exemple, ordonne formellement *aux protestants d'attaquer les papes dans leurs sermons.*

Le canton de Soleure qui s'était engagé dans l'hérésie, renvoya de lui-même les ministres protestants, après avoir eu à déjouer une conjuration épouvantable des réformés qui avaient projeté d'assassiner les catholiques dans la nuit du 30 octobre. Le spéctacle que donnèrent alors les catholiques de la Suisse est admirable, leur conduite actuelle l'est encore. Soldats avancés du christianisme en Europe, ils ont défendu leur foi antique de toutes les manières ; ni l'erreur, ni la violence n'ont pu les abattre. Ils ont payé de leur raison et de leur sang.

Pendant qu'une partie de la Suisse offrait sa conduite à l'admiration du monde, la tyrannie des princes et l'avidité des grands imposaient l'hérésie aux peuples catholiques du Nord. Nous allons voir la Suède, la Norwége, le Danemarck tomber dans l'apostasie.

Christiern-le-cruel, roi de Danemark, s'était fait couronner comme roi héréditaire de Suède, en 1520, après la défaite de Stenon. Il violait ainsi la constitution de son pays, reçue à Calmar en 1397. Ce fut à la fin d'octobre

que l'archevêque d'Upsal le couronna. Les commencements de son règne furent marqués par le massacre d'une foule de personnages de la plus haute distinction, qu'il fit assassiner au mépris de la foi jurée. Partout où passait ce roi-bourreau, l'échafaud se dressait. Au monastère de Nidal, à l'issue de la messe, il fit saisir l'abbé et les moines, et les fit jeter dans la rivière, les mains préalablement attachées au dos. L'abbé étant parvenu à se défaire de ses liens, se sauvait à la nage. Le roi lui fit briser la tête à coups de lance.

Un pareil monstre ne pouvait pas aimer le catholicisme qui prescrit la justice et la charité. Dès cette même année, il fit venir un prédicant luthérien, et lui assigna une église à Copenhague avec un revenu. L'université, reçut l'année d'après, 1521, défense d'anathématiser Luther et ses doctrines.

Christiern publia un code dans lequel interdiction fut faite à tout prêtre qui ne serait pas marié, d'acquérir et de posséder un bien quelconque. Il institua dans son royaume un tribunal pour juger en dernier ressort les causes ecclésiastiques, et défendit, sous les peines les plus sévères, qu'on en portât dorénavant aucune en cour de Rome. Les cruautés et les persécutions commises par ce monarque abominable firent qu'en 1523, les nobles et le clergé du Danemarck se déclarèrent indépendants et dirent au roi, dans un mémoire où tous ses crimes étaient énumérés, qu'ils le tenaient pour déchu de la couronne danoise. Aussi lâche que cruel, Christiern trembla et s'offrit à aller à Rome en expiation des massacres de Stockholm. Il jura de ne gouverner désormais que de l'avis du conseil de ses états; mais ses bassesses n'obtinrent aucun effet. Ayant appris que la ville de Lubeck

venait de lui déclarer la guerre, il s'enfuit de Danemarck avec sa femme, scs enfants et ses trésors.

Frédéric, duc de Schleswig et de Holstein, oncle de Christiern, fut élu roi dans l'année même. Il promit de maintenir la foi catholique. Luthérien au fond de l'âme, il dissimula jusqu'en l'année 1526, qu'il nomma un moine apostat, prédicant Luthérien, en qualité de chapelain près de sa personne. L'année suivante, 1527, il annonça dans l'assemblée d'Odensée, que Luther trouvait, dans la religion suivie en Danemarck, de grands abus auxquels il était important de remédier; et que, par conséquent lui, le roi, voulait que jusqu'à ce qu'un concile fût assemblé, la religion que prêchait Luther et celle que saint Anscaire avait annoncée dans le royaume, seraient sur un pied d'égalité absolue. Immédiatement après, la diète déclara, sur la proposition du roi, que les évêques demanderaient leur confirmation au roi et plus au Pape; que lcs biens ecclésiastiques resteraient aux mains des possesseurs actuels, jusqu'à ce qu'ils en fussent dépossédés par les lois du pays; que les moincs et les prêtres pourraient se marier.

En 1533, Christiern III, fils de ce monarque, porta le dernier coup au catholicisme en Danemarck. Il emprisonna les évêques, jusqu'à ce qu'ils consentissent à toutes les nouveautés religieuses. La noblesse fut payée de l'appui qu'elle prêta au roi, à l'aide des biens ecclésiastiques dont on lui abandonna une grande partie.

La Norwége en 1537, l'Islande en 1551, furent détachées de la souche apostolique par des violences pareilles.

En Suède, ce fut Gustave Vasa qui introduisit l'hérésie de Luther. Elu administrateur du royaume en 1521, roi en 1523, il tendait à rendre héréditaire le pouvoir électif

qui venait de lui être confié. Il crut que luthérianisme le favoriserait mieux dans ses desseins, que la religion catholique. Il fit venir en Suède et favorisa de tout son pouvoir, quoique secrètement, des prédicants luthériens. Il nomma l'un d'eux chancelier de Suède, un autre professeur de théologie à la fameuse université d'Upsal. Les dominicains étaient inquisiteurs en Suède, il chargea l'un d'eux, qui était en secret partisans de Luther, de gagner ceux de son ordre à l'hérésie. Puis, toutes ses batteries dressées, il indiqua une conférence entre les luthériens et les catholiques. Il déclara qu'il serait lui-même juge de la conférence. Ne semble-t-il pas en vérité revoir une de ces assemblées ordonnées par les tyrans, successeurs de Constantin, entre les ariens et les catholiques, lorsque l'empereur lui-même présidait les conciles, ou les faisait présider par ses commissaires? Cette audacieuse tentative du roi souleva les paysans de la Dalécarlie qui le menacèrent de le renverser du trône où ils l'avaient fait monter. Gustave temporisa. Il eut l'hypocrisie de paraître encore catholique et accepta même en Suède, en 1525, le jubilé du pape Clément VII. Ce roi qui avait la lâcheté de reculer ainsi devant les menaces, pour attaquer ouvertement le catholicisme, voulut donner son approbation royale aux scandales qui attaquaient ses dogmes les plus saints. La même année, un prêtre nommé Olaüs Petri, qu'il avait établi prédicateur à Stockholm, se maria, et le roi assista à ses noces. Aussitôt ce scandale tombé de si haut, l'exemple qu'il donnait porta ses fruits. Des moines et des nonnes se marièrent aussi. Les moines de Gripsholm furent chassés de leur couvent la même année, et le roi s'empara des biens qui leur appartenaient. Ces scandales et ces violences occasionnèrent le soulèvement des

paysans de l'Upland, qui montrèrent une telle résolution devant le roi et les troupes qu'il conduisit contre eux, que ce prince se résigna encore à dissimuler. « Vos moines, leur disait-il, sont la vermine du royaume; je veux les chasser et vous envoyer à la place de véritables prédicateurs évangéliques. — Nous voulons garder nos moines que nous nourrissons nous-mêmes, répondirent les paysans, et nous voulons, par-dessus tout, garder la foi catholique que vous vous efforcez de nous enlever. »

Gustave mit l'astuce à la place de la force. Il fit partir l'archevêque Magnus, primat de la Suède, sous prétexte de l'envoyer négocier un mariage en Pologne avec la princesse royale, mais, en réalité, pour priver le clergé suédois de son chef. Jamais il ne laissa revenir en Suède le saint archevêque qui mourut à Rome en 1544. Gustave ne lui pardonnait pas de l'avoir trompé. Il l'avait mis depuis quelque temps en 1523 sur le siége d'Upsal à la place de Canut qu'il en avait chassé, espérant que le nouvel archevêque se ferait luthérien. Jean Magnus (ou Store) était resté catholique. Quant à l'archevêque dépossédé, Canut, il s'était retiré en Norwége avec Sunanvéder, évêque de Vestéras, chassés aussi par Gustave en 1523. Le roi trouva moyen de les faire revenir à l'aide de promesses artificieuses, et les accusa de crime d'état. Tous deux furent exécutés à mort dans l'année 1527.

Après ces préliminaires tragiques, Gustave joua la comédie dans la diète de 1527; il représenta que depuis sept années, il portait le fardeau du gouvernement, qu'il en avait été fort mal récompensé; on le décriait comme un hérétique, qui voulait détruire les églises et même la foi chrétienne : c'est par de semblables intrigues que le clergé avait opprimé les princes, la noblesse et le peuple, et

s'était emparé de leurs biens. Pour montrer son innocence, il avait amené ses prêtres, qui feraient voir en présence des états, si c'était lui ou les papistes qui recevaient la pure parole de Dieu. Ayant donc été si mal récompensé de ses bonnes intentions, il renonçait au gouvernement, ne demandant qu'un fief convenable pour servir utilement le royaume. L'évêque de Lincoping, nommé Brask, répondit que les ecclésiastiques étaient liés au pape par un serment inviolable; qu'ils devaient aussi obéissance et fidélité au roi, mais seulement dans ce qui n'était pas contraire aux lois et aux droits de l'Eglise; qu'ils possédaient leurs biens comme bénéfices ecclésiastiques, et cela sous une grave responsabilité, que pour la répression des abus chez les moines et les prêtres, ils ne s'y opposaient pas. Gustave ayant demandé aux conseillers d'état et à la noblesse ce qu'ils pensaient de cette réponse, le grand maître de la cour témoigna qu'ils en étaient contents. « Eh bien ! conclut Gustave, ma résolution est prise, je renonce au gouvernement; je ne réclame que mes biens que j'ai sacrifiés pour le royaume, puis j'irai ailleurs. » Ayant dit ces choses, et d'autres, il sortit de l'assemblée, les larmes aux yeux.

Ce coup de théâtre produisit un effet vraiment dramatique : ce fut d'abord la consternation et l'incertitude parmi les états; elles augmentèrent le lendemain, jusqu'à ce que les députés de l'ordre des paysans se fussent déclarés pour Gustave; les bourgeois suivirent l'exemple des paysans; un évêque, traître à ses serments, se prononça pour la défection; les états voulurent entendre des avocats des deux religions, pour en juger; le troisième jour, la noblesse témoigna au roi son repentir et sa soumission. Gustave n'eut garde de se rendre de prime abord; deux

fois, il se montra inflexible ; la troisième fois seulement, il reparut au milieu de l'assemblée, qui passa par tout ce qu'il voulut. La comédie avait été bien jouée.

Il fut donc résolu que les revenus de la couronne seraient augmentés par les biens des évêques, des églises et des monastères ; que les évêques n'auraient pour leur entretien que ce qu'il plairait au roi, qui aurait plein pouvoir de gouverner les églises et les monastères ; que la noblesse aurait aussi le droit de revendiquer les biens donnés, vendus ou engagés par ses ancêtres ; qu'il ne serait point permis de dire que le roi voulait introduire une fausse religion, mais que, tout au contraire, tous les habitants de la Suède devaient avoir la plus haute estime pour la pure parole de Dieu, telle qu'elle était enseignée par les prédicateurs évangéliques. (*Schrœck*, t. 2, p. 42.)

Le roi supprima trente monastères, et s'empara de leurs biens. Une assemblée du clergé civil qu'il fit tenir, fit disparaitre une partie des cérémonies du culte. Laurent Petri, le frère d'Olaüs, ce prêtre aux noces duquel le roi avait assisté, fut nommé à l'archevêché d'Upsal, duquel le roi avait chassé successivement, comme nous l'avons vu, deux archevêques catholiques. L'intru eut une garde de cinquante soldats et tous ceux des chanoines de son chapitre, qui se déclarèrent contre lui, furent remplacée par des luthériens.

Gustave ne pouvait pas marcher dans la route qu'il suivait sans y marquer son passage par des assassinats. Tous ces princes réformateurs ont été d'exécrables bourreaux. Ne trouvant pas que son chancelier Renderson et Olaüs Petri se fussent montrés assez lâches dans leurs servilités, il contraignit Laurent Petri, le nouvel archevêque d'Upsal, à présider une commission qui les condamna à mort

Après cet exploit néronien, Gustave fit déclarer la royaute héréditaire dans sa famille, ainsi que la suprématie religieuse sur l'église de Suède. « C'était, dit l'abbé Raynal, un homme supérieur, né pour l'honneur de sa nation et de son siècle, *qui n'eut nt pode vices*, *peu de défauts*, mais qui eut de grandes vertus et encore plus de grands talents. » Après ce que nous venons de raconter, nous devions citer cet éloge philosophique, choisi entre une multitude d'autres émanés de la plume de nos modernes, amis et réformateurs du genre humain. Un prince qui *n'avait pas de vices*, et qui assassinait juridiquement les premiers personnages de l'état, qui forçait un frère à signer l'arrêt de mort de son frère : ce n'était là, sans doute, qu'un léger *défaut*. Un simple particulier agissant ainsi mériterait la corde ou la roue, que dire quand il s'agit d'un prince qui doit être un des représentants de la justice divine? Si Gustave eût assassiné des hérétiques au lieu d'assassiner ainsi des catholiques, les écrivains dont nous parlons, n'auraient pas assez d'épithètes pour le flétrir. Ce serait un tyran, l'horreur du genre humain. Ainsi les mêmes hommes qui trouvent abominable qu'un roi empêche les prédicants de l'hérésie de venir apporter avec elle dans un royaume entièrement catholique les massacres, les guerres civiles, l'esprit de révolte, trouvent tout simple et très digne d'éloges qu'un Gustave Wasa ou qu'un Henri VIII se fissent bourreaux de leurs sujets pour les contraindre à se faire protestants. C'est avec un regret profond, que nous voyons cet esprit philosophique, si contraire à l'équitable appréciation historique, pénétrer, s'infiltrer partout et devenir, sous le manteau même de l'université, l'un des poisons qu'on donne journellement à la jeunesse de nos écoles. Prenons un auteur entre mille :

M. Bouillet dans son dictionnaire, s'exprime ainsi à l'article Gustave I : « Il s'occupa de ramener la prospérité dans son royaume, il releva les finances, favorisa le protestantisme. » Singulier moyen de ramener la prospérité dans son royaume! Ne pouvait-il donc pas l'y amener, en le laissant catholique? Puis nous trouvons, il faut l'avouer, l'expression *favoriser* un peu douce quand on sait que Gustave Wasa, pour établir le protestantisme, fit assassiner plusieurs des principaux prélats de la Suède, son chancelier et força l'archevêque hérétique d'Upsal, Laurent Petri, de signer l'arrêt de mort de son propre frère. L'auteur continue par ces mots: « A l'exception de quelques troubles occasionnés par le clergé mécontent. » Mécontent vaut *favoriser* employé plus haut. Gustave avait pris tous les biens du clergé, mis tous les évêques en prison pour les forcer d'adopter la réforme protestante; il avait fermé trentre monastères et mis à mort trois évêques. Il en avait banni plusieurs autres. Messieurs de l'Université, ou vous avez une singulière façon de nommer les choses, ou vous savez singulièrement l'histoire que vous êtes chargés d'enseigner. Nous aimons à croire que l'auteur n'a pas lu cet article-là. Car il en est dans ce dictionnaire un certain nombre qu'il n'a pas lus. Exemple : Article *Albigeois*. « Simon de Montfort, dit-il, prit la ville de Béziers et y massacra soixante mille habitants. » Article *Béziers* : « La ville fut prise par Simon de Montfort qui y passa dix mille habitants au fil de l'épée. » C'est une différence de cinquante mille seulement. C'est à l'auteur qui sait sans doute le chiffre réel du massacre de Béziers, à choisir l'article dont il accepte la paternité.

Pendant que se passaient en Suède les évènements que

nous venons de raconter, l'Allemagne continuait à être déchirée par les luttes religieuses. Adrien VI, successeur de Léon X, mort en 1521, espérait que son titre de compatriote lui donnerait plus d'autorité pour agir sur les Allemands, que n'en avait eu son prédécesseur. Il voulut, avant de s'adresser aux hérétiques d'Allemagne pour les ramener dans le giron de l'Eglise, réformer les abus qui s'étaient glissés dans les habitudes des ecclésiastiques et dans la discipline. Beaucoup de zèle le portait à agir ainsi. On parvint à lui faire comprendre qu'il n'était pas prudent de vouloir extirper d'un seul coup et de vive force tous les abus ; il résolut d'attendre.

En novembre 1522, la diète de Nuremberg s'assembla. Deux choses principales devaient y être traitées : la protection de la Hongrie contre les Turcs, l'extinction de l'hérésie de Luther.

Pour y représenter le Saint-Siége, Adrien VI nomma François Chérégat, évêque de Teramo, qu'il avait connu en Espagne. Le nonce y arriva sur la fin de l'année, y présenta des lettres du Pape, en date du 25 novembre, écrites en commun aux électeurs, aux princes et aux députés des villes de l'empire. Le Pontife s'y plaint premièrement, que, « encore que Luther eût été condamné par le pape Léon X, et la sentence exécutée par un édit de l'empereur publié dans toute l'Allemagne, il ne laisse pas de persister toujours dans les mêmes erreurs et de mettre encore au jour de nouveaux livres remplis d'hérésies ; et que, malgré tout cela, il est protégé et favorisé, non-seulement par le menu peuple, mais aussi par la noblesse ; à tel point, ce qui était peut-être la cause principale de tous ces troubles, qu'on a commencé à piller les biens des prêtres et à refuser l'obéissance, tant aux lois

ecclésiastiques qu'aux lois séculières, et que déjà même on en est venu à la guerre civile dans plusieurs contrées de l'Allemagne. Le Pape exhorta les princes et les nations germaniques, pour l'honneur de leur antique foi et vertu, de s'opposer à cette grande ignominie, et de ne pas se laisser plus longtemps séduire par un petit moine apostat hors du chemin des apôtres, des martyrs, des docteurs et de tous leurs ancêtres, comme si Luther seul était sage, comme si Luther seul avait reçu le Saint-Esprit, ainsi que l'hérétique Montan le disait de lui-même; comme si l'Eglise, avec qui le Sauveur a promis d'être jusqu'à la consommation des siècles, avait toujours erré dans les ténèbres de l'ignorance et le labyrinthe de la perdition, jusqu'à ce qu'elle eût été éclairée par la lumière nouvelle de Luther.

» Ne voyez-vous donc pas, princes et peuple de la Germanie, que Luther et ses partisans, sous prétexte de vérité évangélique, en veulent à vos biens? Croyez-vous que, sous le nom de liberté, ils cherchent autre chose qu'à détruire toute obéissance, pour donner à chacun la licence de faire ce qu'il lui plaît? Pensez-vous qu'ils respecteront beaucoup vos ordres et vos lois, eux qui méprisent, qui déchirent et brûlent avec une rage diabolique les saints canons, les décrets des Pères, les conciles généraux à l'autorité desquels les lois mêmes des empereurs s'empressent de céder et de servir; eux enfin qui refusent l'obéissance due aux prêtres, aux évêques, et au souverain Pontife? Espérez-vous qu'ils défendront à leurs mains sacriléges de toucher aux biens des laïques et qu'ils ne s'empareront pas de tout ce qu'ils pourront, eux qui chaque jour, en votre présence et sous vos yeux, pillent les choses consacrées à Dieu même? enfin, qu'ils épar-

gneront vos têtes, eux qui ont osé maltraiter, frapper, égorger les oints du Seigneur, auxquels il a défendu de toucher ? C'est contre vous, contre vos biens, vos maisons, vos femmes, vos enfants, vos domaines, vos seigneuries, vos temples, que se dirige cette déplorable calamité, si vous ne la prévenez à temps.

» Les autorités germaniques doivent donc employer tous les moyens pour ramener Luther et les siens par la douceur; ce qui est le vœu le plus ardent du Pape. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, les voies de la mansuétude n'y font rien, il faut appliquer la sévérité des lois, comme on retranche avec le fer et le feu un membre gangrené pour sauver tout le corps. C'est ainsi que le Tout-Puissant précipita les schismatiques Dathan et Abiron vivants dans les entrailles de la terre; qu'il ordonna de punir du supplice capital celui qui n'obéirait point au commandement du Pontife; c'est ainsi que Pierre, le prince des apôtres, prononça la mort d'Ananie et de Saphire pour lui avoir menti ou plutôt à Dieu même : c'est ainsi que les anciens et pieux empereurs ont frappé du glaive les hérétiques Jovinien et Préscillien; c'est ainsi que saint Jérôme souhaita que l'hérétique Vigilance fût livré en la perte de sa chair et pour le salut de son âme; c'est ainsi que dans le concile de Constance, vos ancêtres ont fait subir la peine des lois à Jean Hus et à Jérôme de Prague, qui semblent maintenant revivre dans Luther, leur admirateur. Si vous imitez les glorieux exemples de vos ancêtres, nous ne doutons pas que Dieu ne vous accorde, dès maintenant la victoire contre les infidèles, et dans l'éternité la gloire de son royaume.» (*Rorhb.* citant Raynald, vol. 23, p. 302.)

Non content de cela, Adrien VI écrivit à la plupart des

princes allemands individuellement, pour les encourager à ne pas laisser la détestable doctrine de Luther s'établir à la place de l'antique foi apostolique. Il leur fit valoir, par ses lettres et par les instructions données à son légat Chérégat, toutes les raisons politiques et religieuses qui devaient les engager à rester catholiques et à ne pas souffrir que l'hérésie s'implantât au milieu d'eux. Peut-être peut-on reprocher à ce Pape si zélé pour l'unité de la foi d'avoir fait trop de concession dans l'aveu des abus qui régnaient de son temps, et avant lui dans le clergé et principalement en cour de Rome. Il devait comprendre qu'écrire dans ce sens et avec un abandon vraiment imprudent à la diète de Nuremberg et aux princes allemands, c'était fournir largement prétexte à ceux qui, pour faire accepter leurs erreurs, prétendaient que la réforme était radicalement nécessaire. Il exagéra aussi la douceur et la condescendance, en demandant l'avis de ceux à qui il s'adressait. Un Pape doit savoir l'état et les besoins de l'Eglise en dehors des puissances séculières. Il n'a d'avis et des renseignements à recevoir que des conciles.

La conduite d'Adrien VI porta les fruits qu'elle devait avoir. La diète répondit qu'elle était reconnaissante au Pape de l'aveu qu'il faisait de l'existence des abus et de la nécessité d'une réforme radicale. Elle dit qu'elle avait l'espoir que cette réforme accomplie dans et par l'Eglise romaine, amènerait naturellement l'extinction de l'hérésie de Luther; mais que, jusque-là, il serait dangereux de l'entreprendre, parce que le peuple, abusé par les apparences, dirait qu'on protégeait l'erreur contre la vérité et l'impiété contre le droit. De plus, dans leur réponse, les membres de la diète articulèrent cent griefs de l'Allemagne contre le Saint-Siége, et cela d'une façon si dure,

si peu convenable dans la forme, que le nonce dût quitter la diète. On fut généralement très mécontent dans toute la chrétienté du peu de mesure et de prudence que le Pape avait gardé dans toute cette affaire. Le mécontentement s'exhala surtout sous forme de nombreux libelles qui parurent principalement en Allemagne.

Clément VII qui succéda à Adrien VI, envoya, comme son légat à la nouvelle diète qu'on tint à Nuremberg en 1524, le cardinal Campège. La diète où les princes luthériens étaient en majorité, décréta, que du consentement de l'empereur, le Pape convoquerait un concile général en Allemagne, pour y finir tous les différents religieux. En attendant, on devait tenir à Spire, à la Saint-Martin, une nouvelle assemblée, où les ordres, après avoir pris l'avis des docteurs les plus habiles, décrèteraient ce qu'il fallait recevoir ou rejeter des livres de Luther. La diète s'engageait en outre à examiner et à amender, *s'il était possible*, avant la tenue du concile, l'exposé des cents griefs contre la cour de Rome. De plus, elle promettait, pour obéir à l'empereur, de faire exécuter l'édit de Worms contre Luther, ses doctrines et ses adhérents.

La diète, en grande partie composée de laïques, s'arrogeait le droit de juger en dernier ressort, ce que l'Eglise romaine avait déjà condamné. Ainsi, d'une part, elle admettait que Luther devait être jugé de nouveau; et de l'autre, elle déclarait exécutoire contre lui l'édit de Worms qui le condamnait. C'était le comble de l'absurdité. Le légat protesta. Charles Quint adressa aux princes Allemands l'ordre d'exécuter l'édit de Worms sous peine de mort. Luther protesta aussi. Il est curieux de citer les termes de sa protestation: « Scandale, scandale que toutes

ces piperies d'empereurs et de princes à la face du soleil! scandale plus grand encore que ces décrets contradictoires où l'on ordonne de me courir sus, l'édit de proscription de Worms à la main, et où l'on indique une diète à Spire pour trier de mes livres ce qu'il y a de bon et de mauvais! Condamné en dernier ressort et renvoyé pour être jugé à Spire! Coupable, de par les ordres, aux yeux des Allemands, qui doivent me pourchasser sans relâche, moi et ma doctrine! Coupable qu'on renvoie pour être jugé à de nouvelles assises!..! Têtes folles, cerveaux avinés de princes!... Dieu ne veut pas, je le vois bien, que j'aie affaire à des êtres raisonnables! Il me livre à des bêtes allemandes, comme si des loups et des sangliers vous mettaient en pièces... Chrétiens! je vous en conjure, levez vos mains et priez Dieu pour ces princes aveugles, dont le ciel nous châtie dans sa grande colère, et gardez-vous bien de venir présenter votre offrande et votre aumône contre le turc, qui est mille fois plus pieux et plus sage que nos maîtres. A des fous semblables, qui s'élèvent contre le Christ et méprisent sa parole, quel succès pourrait être promis dans la guerre avec les Turcs?... Pitié! m'écrie-je de l'abîme de mon cœur, à tous les chrétiens! pitié pour ce ramassis de fous, d'insensés, de niais et d'idiots! mieux vaudrait mille fois mourir que d'entendre pousser de tels blasphème contre la Majesté du Ciel. Mais, c'est leur loi et leur châtiment de persécuter la parole de Dieu; leur aveuglement est une punition du Seigneur. Que Dieu nous délivre de leurs mains, et que dans sa grâce, il nous donne d'autres maîtres! Amen... » (*Rorhb.*, vol, 23, p. 312.)

Luther était dans le vrai quand il parlait de la conduite insensée et niaise de la diète. Certes, jamais la logique ne

fut plus effrontément outragée que dans cette assemblée de princes.

Pendant ce temps-là, l'hérésie marchait, bravant Rome et l'empire. Quand une église catholique n'ouvrait pas ses portes, on les enfonçait; Magdebourg, Francfort et Nuremberg établissaient violemment et par décret le protestantisme. On chassait les prêtres, on fermait les couvents.

D'un côté plusieurs princes firent une ligue contre Luther et ses doctrines; de l'autre les princes luthériens, en firent une contre les catholiques. Ce fut le 4 mai 1526, que cette ligue eut lieu entre l'électeur de Saxe et le landgrave Philippe de Hesse. Albert de Brandeboug, duc de Prusse et moine apostat, y entra aussi.

Dans la diète qui se tint à Spire, comme on en était convenu, le 25 juin 1526, tout ce que purent obtenir les catholiques qui étaient en minorité, ce fut qu'on prierait l'empereur de venir en Allemagne pour y convoquer un concile général dans lequel seraient traitées les affaires religieuses qui divisaient la chrétienté. En attendant, il était dit que les princes allemands se comporteraient, quant à l'édit de Worms, suivant leur conscience, de manière à pouvoir un jour en rendre compte à Dieu et à l'empereur. Ainsi cette phrase proclamait la fameuse liberté de conscience que les luthériens tenaient tant à obtenir. Une chose remarquable, c'est qu'à cette même diète de Spire, en juin 1526, les princes luthériens refusèrent de marcher au secours de la Hongrie contre les Turcs, parce que Luther prêchait que les Turcs attaquant les chrétiens, non comme ennemis ordinaires mais comme chrétiens, ces derniers ne devaient employer, pour se défendre contre eux, que les armes spirituelles et la prière. Plus tard, à la vue des ravages des Turcs, Luther changea de langage.

En 1529, on tint une nouvelle diète à Spire, et cette fois, les catholiques y furent en majorité. La division régnait entre les hérétiques séparés en deux camps ennemis, les luthériens et zwingliens. La diète décida que, partout où l'édit de Worms aurait été accepté, nul ne pourrait changer de religion; que les villes luthériennes garderaient leurs croyances nouvelles, jusqu'à la tenue du concile général, mais que d'ici là, elles ne pourraient abolir la messe ni enlever aux catholiques la liberté de leur culte. On y décida, en outre, que les sacramentaires et les anabaptistes seraient, les premiers, bannis de l'empire; les seconds, punis de mort. Il faut remarquer que la diète ne faisait que se conformer à l'édit de l'empereur, et qu'elle était composée de princes qui prenaient leurs décisions dans un but politique autant que religieux. Or, on sait ce qu'étaient les anabaptistes. Pères intellectuels de nos socialistes modernes, ils prêchaient les doctrines les plus subversives et en poursuivaient l'application, les armes à la main, de la façon la plus sauvage et en commettant contre la société les plus horribles attentats.

Les princes luthériens ne voulaient pas l'égalité, mais la domination. Ils protestèrent, formant appel près de l'empereur ainsi qu'au concile général; et, ajoutaient-ils, à tout juge non partial. De là leur vint le nom, qu'ils ont gardé, de protestants.

Notre sujet ne nous impose pas l'obligation de raconter ce qui se passa jusqu'à la fameuse diète d'Ausgbourg, que Charles Quint convoqua dans un but de conciliation générale. Il arriva dans la ville le 15 juin 1530. C'était l'époque de la fête du sacre ou du Saint-Sacrement. Les protestants refusèrent d'assister aux cérémonies qui eurent lieu dans cette circonstance. L'empereur reçut de leur

part l'exposition de leur foi. Elle apparut sous forme de trois mémoires qui lui furent remis. Les protestants, divisés dès leur naissance, n'avaient pu s'entendre. Luther et Mélanchton avaient rédigé la pièce qui reçut le nom de confession d'Augsbourg, défendant le sens littéral de l'Ecriture sur l'eucharistie. Bucer avait rédigé pour ceux du parti opposé, la confession de Strasbourg, qui adopte le sens figuré. En troisième lieu venait la confession de Zwingle qui, bien que ne faisant pas partie de l'empire, avait voulu figurer dans cette circonstance. Il était bon, du reste, que dès l'origine on vît éclater ces dissidences radicales, qui font du protestantisme la plus illogique des aberrations humaines, la plus sotte des doctrines qui ont la prétention de raisonner. Quant au libre arbitre, quant à la grâce, quant aux sacrements, les protestants étaient aussi divisés d'opinions. Nous ne pouvons pas faire l'histoire complète de tout ce qui tient à ces évènements. Nous n'écrivons pas l'histoire de l'Eglise et partout où nous n'avons pas des persécutions à raconter, nous nous bornons à jalonner notre chemin.

Ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans cette célèbre assemblée d'Augsbourg, c'est que les protestants, dans leur apologie à l'empereur, déclarent en appeler à lui et à un futur concile qu'il convoquera : « Si les affaires de la religion, disent-ils, ne peuvent être accommodées à l'amiable avec nos parties, nous offrons en toute obéissance à votre Majesté Impériale, de comparaître et de plaider notre cause devant un concile général, libre et chrétien. » Mélanchton écrivant au cardinal Campége, lui disait : « Nous n'avons pas d'autre doctrine que celle de l'Eglise romaine; nous sommes prêts à lui obéir, si elle veut étendre sur nous ces trésors de bien-

veillance dont elle est si prodigue envers ses autres enfants. » Les protestants voulaient que les catholiques formulassent aussi leur foi : « Notre foi, leur dit Faber, qui fut depuis évêque de Vienne, à quoi bon la formuler? C'est la foi antique et constante des apôtres, des pères, des conciles, c'est ce que vous attaquez et ce que nous soutenons. C'est le symbole de Nicée. C'est ce que nous avons cru dans les siècles passés, ce que nous croyons aujourd'hui et ce que, grâce à Dieu, nous croirons encore demain et toujours.» Le décret de la diète fut rendu, et Rorhbacher, citant Sleidan, l. 7 et Célestin *de Conf. Aug.*, l. 14, en donne ainsi la substance. (Vol. 23, p. 333.)

« On ne souffrira point ceux qui enseignent une nouvelle doctrine sur la Cène; on ne fera aucun changement dans la messe, tant solennelle que privée; on confirmera les enfants avec le saint chrême; on administrera l'extrême-onction aux malades; on rejettera l'opinion de ceux qui nient le libre arbitre, parce qu'elle réduit l'homme à la condition des bêtes et qu'elle est injurieuse à Dieu; on rétablira les statues et les images dans les lieux d'où on les a enlevées; on n'enseignera rien qui tende à diminuer l'autorité du magistrat; le dogme de la foi seule sans les œuvres est absolument rejeté; les sacrements de l'Eglise seront toujours au nombre de sept, et administrés de la même manière qu'anciennement; on continuera d'observer toutes les cérémonies de l'Eglise, les funérailles des morts et les autres usages; les bénéfices vacants ne seront conférés qu'à des sujets qui en seront dignes; les prêtres ou ecclésiastiques mariés, ci-devant, seront privés de leurs bénéfices. et ceux-ci conférés à d'autres, aussitôt après la diète; cependant ceux qui voudront quitter leurs femmes et rentrer dans leur premier état, pourront être réhabi-

lités par l'évêque, le tout suivant le bon plaisir du Pape, lorsqu'il en aura été informé par son légat; mais les autres seront bannis et punis comme ils le méritent.

» La vie des prêtres sera réglée, leur habit décent et ils se conduiront sans aucun scandale. Si les ecclésiastiques ont été forcés en quelque lieu à faire quelque vente ou contrat injuste, si les biens de l'Eglise ont été injustement aliénés ou appliqués à des usages profanes, tout cela sera nul. Personne n'est admis à enseigner, qu'il n'ait auparavant donné à son évêque un témoignage authentique de sa saine doctrine et de ses mœurs réglées; et, en enseignant ou prêchant, ils suivront le décret dont on vient de parler, sans employer dans leurs discours le langage de plusieurs qui prétendent qu'on anéantit la doctrine de l'Evangile. Ils s'abstiendront aussi d'injures et de railleries; ils exhorteront les peuples à la prière, à ouïr la messe avec dévotion, à invoquer la sainte Vierge et les autres saints, à observer les fêtes, les jeûnes, l'abstinence des viandes et à soulager les pauvres. Ils remontreront aux moines l'énormité du crime qu'ils commettent, en quittant leur habit et leur profession. En un mot, on ne souffrira aucun changement dans ce qui regarde la foi et le service divin, sous peine de punition corporelle et de confiscation des biens.

» On réparera tout le tort fait aux ecclésiastiques; on rétablira les monastères dans les lieux où ils auront été détruits, de même que les autres édifices, et les cérémonies accoutumées y seront observées. Ceux qui, dans les pays hérétiques, demeureront attachés à l'ancienne religion et approuveront ce décret, seront placés sous la protection de l'empire, sans qu'on puisse les inquiéter, et il leur sera permis de transporter leur domicile en quel

lieu ils voudront, sans qu'on puisse leur causer aucun dommage.

» Le Pape sera requis de convoquer et d'assembler le concile en un lieu commode et convenable, dans six mois, afin qu'il puisse être commencé du moins dans le cours de l'année. Tous ces règlements seront exécutés, nonobstant oppositions ou appellations quelconques; et afin que ce présent décret demeure dans toute sa vigueur, comme concernant la foi et la religion, l'empereur y emploiera toute la puissance que Dieu lui a donnée, même aux dépens de sa vie. Que si quelqu'un veut user de violence pour en empêcher l'exécution, la chambre impériale, sur ce requise, donnera ordre à celui qui agit par voie de fait de se désister de son entreprise; que s'il y persiste, il sera mis au ban de l'empire, et les princes et villes voisines viendront au secours de celui qui souffre la violence. Enfin, la chambre impériale ne recevra à plaider aucun de ceux qui n'auront pas approuvé ce présent décret. » (*Rorhb.*, vol. 23, p. 333.).

Luther et les autres chefs du protestantisme entrèrent en fureur contre cet arrêt impérial; ils exhalèrent leur rage, dans une infinité de libelles tous plus anarchiques les uns que les autres. Nous n'avons pas à les rapporter ici. Seulement, contentons-nous de dire que ces fameux docteurs niaient toute hiérarchie et proclamaient la souveraine indépendance du moi humain, de l'individualité. Bientôt les disciples dépassèrent les intentions des maîtres et les paysans prenant au sérieux les doctrines qu'on leur prêchait, voulurent les appliquer à leur bénéfice contre les nobles et les princes, la populace contre les propriétaires; c'est toujours là que visent les réformateurs. Arriver à la richesse, qui est le produit du travail, par le

vol, par la violence, c'est l'éternelle convoitise des hommes qui n'ont plus de croyance à rien et pour qui les cieux sont vides. Nous avons déjà vu comment les paysans et les anabaptistes de Muncer furent mitraillés par les princes, nous n'y reviendrons pas. Seulement, nous remarquerons en passant, que Luther et ses partisans furent au nombre de leurs adversaires, de leurs ennemis les plus acharnés à les exterminer. Mélanchton lui-même conseillait de les envoyer au supplice. (*Audin*, hist. de Luther, t. 2, p. 459.) Pourtant Mélanchton était doux et modéré autant que Luther était violent; il essaya toujours de concilier les partis: c'est Bouillet qui parle. (*Dict. hist.*, art. Mélanchton.) Article *anabaptistes*, le même auteur donne Mélanchton comme l'un des fondateurs probables de la secte des anabaptistes. Nous ne relèverons pas cette erreur que l'auteur réfute lui-même à l'article Mélanchton, en se souvenant que ce fut lui-même qui rédigea la fameuse confession d'Augsbourg entièrement opposée aux doctrines anabaptistes, et en ajoutant que, pendant la guerre qui suivit la ligue de Smalcalde (la guerre des anabaptistes), il erra dans divers lieux de l'Allemagne, fuyant le théâtre des discordes qu'il aurait voulu empêcher.

La défaite et la mort de Muncer en Allemagne, la défaite et la mort de Zwingle en Suisse, avaient paru éteindre complètement la secte des anabaptistes; mais l'incendie couvait sous la lave éteinte. La guerre se ralluma plus violente que jamais à Munster, en Westphalie.

A la suite des difficultés survenues entre l'évêque prince temporel et les bourgeois, les protestants avaient pénétré dans Munster. Ils s'y étaient emparés de six églises. Deux évêques étaient morts durant ces luttes. François de Waldeck, déjà évêque de Minden, l'étant devenu de Muns-

ter, il fut convenu que les protestants garderaient leurs églises jusqu'au concile général qu'on devait convoquer. Dès-lors les protestants de Munster eurent la paix avec les catholiques; mais ils se divisèrent entre eux. Les anabaptistes des Pays-Bas leur ayant envoyé des prédicants, l'apostat Rothman, chef des luthériens de Munster, les combattit dans les commencements et ensuite se rangea de leur côté avec une partie de ses luthériens. Les municipaux voulurent accorder les deux partis, et n'y pouvant réussir donnèrent gain de cause aux luthériens. Rothman et ses anabaptistes refusèrent de se soumettre. On résolut de les chasser. De part et d'autre on courut aux armes, mais un accommodement intervint. Défense fut faite aux anabaptistes de prêcher. Ils n'en tinrent compte. Le 15 janvier 1534, les municipaux firent éconduire de Munster trois des prédicateurs récalcitrants. Ils furent ramenés par leurs adhérents.

De tous côtés arrivaient des anabaptistes pour soutenir leurs adhérents. Le danger devenait imminent. Le 23 janvier, un édit du prince bannit de Munster, Rothman et ses adhérents. Ordre fut donné de leur courir sus et de les expulser de vive force. Les anabaptistes ayant à leur tête Jean Becold ou Bockels, tailleur de Leyde (connu sous le nom de Jean de Leyde) et Jean Mathieu ou Mathison, boulanger de Harlem, se levèrent en masse, s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville qui contenait beaucoup d'armes. La ville demeura en leur puissance. Ils élurent une nouvelle municipalité. Knipperdolling, un anabaptiste, fut nommé bourgmestre. On pilla les églises, les monastères. On détruisit les monuments les plus précieux de l'art, car les anabaptistes étaient aussi iconoclastes. Un édit parut bannissant les infidèles, c'est-à-dire ceux qui refu-

seraient de se laisser rebaptiser. Plusieurs milliers, tant catholiques que luthériens, furent expulsés à coups de fouet. Beaucoup étaient nus. On brûla tous les livres, hormis la Bible. La musique, le chant furent interdits. La ville fut assiégée par ceux que les anabaptistes nommaient les infidèles ; Mathison fut tué dans une sortie.

Jean de Leyde lui succéda comme chef suprême. C'est à cette époque qu'on trouve une des premières applications de ce nivellement stupide ,que nos républicains de 93 voulurent appliquer à tout en France, et au nom duquel, sans le dévouement du directeur du jardin des plantes, on allait scier le cèdre du Liban qui s'y trouve, parce qu'il dépassait les autres arbres.

Knipperdolling, citant un passage de l'Ecriture applicable à l'orgueil des créatures intelligentes, dit : « Tout ce qui s'élève doit être abaissé. » Il fit abaisser les flèches des tours des églises. « Tu as raison, lui dit Jean de Leyde, après l'avoir laissé faire; à ton tour maintenant : tu es bourgmestre, tu vas être bourreau. » Knipperdolling devint bourreau de Munster. Jean de Leyde et les siens se mirent à prêcher la polygamie, afin, disaient-ils, de ressembler à David, à Salomon et aux patriarches. Deux cents bourgeois indignés voulurent arrêter le prophète et ses sicaires. Après un commencement de succès, ils furent accablés et périrent dans les supplices. Jean de Leyde se fit couronner roi, roi de Jérusalem et de Sion, successeur de David, pour régner sur tout l'univers. Il se montra avec une cour magnifique, prit pour femme la veuve de Mathison qu'il nomma reine, et se fit un sérail composé de dix-sept autres femmes. Ce royaume de Bohême indécente, cette turpitude dura encore un an.

La ville assiégée ressemblait à Jérusalem, comme le pré-

tendait Jean de Leyde, mais à Jérusalem subissant les vengeances célestes et présentant, durant que Titus l'entourait de ses légions, le tableau d'une des plus grandes désolations qu'ait signalées l'histoire. Jean trônait au milieu des fêtes, pendant que le peuple mourait de faim. Il marchait toujours suivi de Rothman son chapelain et de Knipperdolling son bourreau. Il lui prenait parfois ses fonctions atroces et se faisait bourreau lui-même. Ainsi, l'une de ses femmes ayant eu le malheur de s'appitoyer sur le sort des malheureux habitants, Jean la fit agenouiller, lui trancha la tête et força ses infâmes satellites à chanter et à danser autour de cette victime de ses fureurs.

Enfin la ville de Munster fut prise par les assiégeants auxquels s'était uni le landgrave de Hesse. Beaucoup d'anabaptistes furent tués dans le combat. On en fit décapiter un grand nombre. Quant à Jean de Leyde, il fut réservé avec Knipperdolling son bourreau, et Cretting son chancelier, pour un supplice plus exemplaire. Le 22 janvier 1536, on le supplicia avec des tenailles ardentes et on l'acheva avec un poignard rougi au feu. On mit son corps et celui de ses deux compagnons dans trois cages de fer au sommet de la tour de Saint-Lambert, pour servir d'exemple à ceux qui seraient tentés de commettre plus tard de semblables crimes.

Ce furent les luthériens qui condamnèrent et éxécutèrent Jean de Leyde et ses complices. Les habitants de Munster instruits d'une si cruelle façon, redêvinrent catholiques.

Nous avons en finissant à parler du synode que les protestants d'Allemagne tinrent à Hambourg en 1536, les premiers jours d'août, pour y décider quelle conduite il fallait tenir envers les anabaptistes. Le concile luthérien

ouvrant la Bible, y trouva ce précepte : « Quiconque blasphèmera Dieu, mourra de mort. » Après une discussion dans laquelle personne ne s'éleva contre l'application de cet anathème aux anabaptistes, le concile rendit la sentence suivante :

« Les ministres de la parole évangélique exhorteront d'abord les peuples à prier le Seigneur pour la conversion des rebaptisés. Qu'une punition exemplaire soit infligée à ceux de nos frères dont les dérèglements scandaliseront les consciences; que les ivrognes, les adultères, les joueurs soient réprimandés; que nos mœurs se réforment !

» Quiconque rejette le baptême des enfants, quiconque transgresse les ordres des magistrats, quiconque prêche contre les impôts, quiconque enseigne la communauté des biens, quiconque usurpe le sacerdoce, quiconque tient des assemblées illicites, quiconque prêche contre la foi, *qu'il soit puni de mort !*

» Voici comment on procédera contre les coupables. On amènera devant le *superintendant* tout chrétien soupçonné d'anabaptisme : le ministre le reprendra et l'exhortera avec douceur et charité ; s'il se repent, on écrira au magistrat et au pasteur de sa résidence qu'on peut lui pardonner et l'admettre à la communion des fidèles. Le coupable abjurera ses erreurs, confessera ses fautes, en demandera pardon à l'église, et promettra de vivre en fils soumis. S'il retombe et qu'il veuille se réconcilier avec Dieu, il sera frappé d'une amende, dont on devra distribuer le produit aux pauvres. Tout étranger qui s'obstinera dans ses erreurs, sera banni du pays : s'il rompt son ban, on le fera mourir.

» Quant aux simples, qui n'auront ni prêché, ni admi-

nistré le baptême; mais qui, séduits, se seront laissés entraîner aux assemblées des hérétiques, s'il ne veulent pas renoncer à l'anabaptisme, ils seront battus de verges, exilés à jamais de leur patrie, et mis à mort s'ils reviennent par trois fois au lieu d'où ils auront été chassés. » (*Rorhb.*, vol. 23, p. 349.)

Le landgrave de Hesse consulta Luther et Mélanchton, pour savoir ce qu'il fallait faire contre ses sujets, infectés d'anabaptisme. Ces deux docteurs répondirent que c'était au bras séculier à intervenir contre des gens avec lesquels on ne devait pas s'amuser à disputer; avec des gens qui étaient des factieux et des anarchistes, des ennemis de tout pouvoir et de toute société. Ils finissent par conseiller de livrer aux bourreaux les prédicants qui viendraient prêcher une doctrine contraire à la leur. La réponse de Luther et de Mélanchton servit de règle. On chassa, extermina tout ce qui portait le nom d'anabaptiste.

Ainsi voilà les luthériens en révolte contre l'Eglise universelle apostolique, anathématisant tous ceux qui ne sont pas rebelles à leur manière. Ils n'admettent le droit de rébellion que pour eux seulement et ils exterminent tous ceux qui s'arrogent le droit de faire ce qu'ils ont fait eux-mêmes. Que peuvent dire les luthériens aux catholiques, agissant à leur égard, comme eux-mêmes ont agi à l'égard des anabaptistes? N'a-t-on pas le droit de leur appliquer la loi qu'ils ont faite, au nom de la réciprocité, cette souveraine mesure de la justice des actes humains? De quel droit les luthériens réclament-ils la liberté de conscience qu'ils refusent à tout le monde?

On peut apprécier de bien des façons la révocation de l'édit de Nantes par exemple. Quant à nous, nous avons hâte de déclarer que nous avons horreur des horreurs

tyranniques qui suivirent cet édit ; mais nous croyons à la bonté de la mesure en elle-même.

Avec l'expérience de ce qui se passait autour de son royaume, Louis XIV devait dire : « La France est catholique. Elle n'a pas besoin de devenir protestante. A quoi bon ? Pourquoi ménagerais-je des gens qui apportent la guerre civile dans les états, et qui, dès qu'ils seront les maîtres, se feront bourreaux des catholiques comme en Angleterre, comme en Allemagne, pour les forcer à changer de religion. Il existe une loi qu'ils ont formulée eux, les luthériens, à Hombourg contre les anabaptistes ; appliquons-la-leur. » Comme prince religieux, il n'avait pas tort; comme homme politique il eut cent fois raison de chasser les protestants. Il évita à la France les horreurs qui ont désolé, deshonoré l'Angleterre et l'Allemagne.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, un polémiste, homme bien habile et surtout bien utile à ses ennemis (apparents), soutient avec un admirable talent une thèse de laquelle nous devons parler un peu ici : la liberté absolue ou, pour mieux dire, l'absolu.

Hélas ! il a cent fois raison ; seulement il se trompe de mots, ce n'est pas cela qu'il faut commencer par établir d'emblée : c'est la perfection humaine. Alors tout ce qu'on voudra. Mais l'habile homme ne croit pas un mot de ce qu'il prêche, quant à la possibilité d'application. La société est un char auquel, dit-il, on peut mettre n'importe quels chevaux, le poids du char retiendra toujours les coursiers. Nous voudrions bien, si n'étaient les chances que le char pourrait courir, lui voir un peu les rênes en mains. L'humanité a des passions, des vices qui la rendent apte à recevoir plus ou moins de liberté, suivant une multitude de circonstances. Nous attendons, s'il persiste, qu'il nous prêche

aussi d'affranchir les enfants de la tutelle, les fous de conseils judiciaires, les furieux de camisoles de force et les forçats de la chaîne.

Maintenant que nous avons tracé à grands traits l'histoire du protestantisme envahissant l'Allemagne, la Suisse et le nord de l'Europe, passons à l'Angleterre. Henri VIII y règne. Nous en dirons assez sur ce Néron de l'Angleterre et sur les causes pour lesquelles il détacha son royaume de l'unité, pour que tout Anglais qui nous lira ait honte de rester protestant s'il a du cœur, s'il ressent un peu de ce qu'on nomme l'honneur national. Jamais tache plus infamante ne fut mise au front d'un peuple. L'Angleterre reniant sa foi pour le bon plaisir d'un monarque qui veut de sa maîtresse en faire sa femme, pour l'assassiner ensuite, a commis une insigne lâcheté.

Henri VIII était monté sur le trône en 1509. Nous n'avons rien à dire des commencements de son règne, sinon qu'il épousa, avec dispense qu'il avait sollicitée du pape Jules II, sa belle sœur, Catherine d'Aragon, veuve de son frère Artus Tudor. Jusqu'en 1521, rien d'important pour notre sujet, A cette époque un grand scandale affligeait l'Eglise universelle. Luther, comme nous l'avons vu, prêchait son hérésie. Le roi d'Angleterre qui s'était beaucoup occupé de scholastique, publia contre l'hérésiarque une réfutation qui fit sensation pour deux raisons : elle était faite avec un vrai talent, l'auteur était un monarque des plus puissants de l'Europe. Tel était le zèle du roi pour le catholicisme et pour l'unité qu'avant même de lancer son écrit, il avait envoyé des lettres à Charles Quint et à Frédéric-le-Pacifique, pour les exhorter à réprimer l'hérésie qu'il qualifiait de pestilentielle. Le pape Léon X,

auquel Henri avait dédié son ouvrage, lui conféra le titre de *défenseur de la foi* que ce monarque sollicitait depuis cinq ans. Ses successeurs devaient aussi le porter.

La bulle commence par ces mots : « Léon, serviteur des serviteurs du Seigneur, à son très cher fils Henri, roi d'Angleterre, défenseur de la foi, salut et honneur. » La bulle s'étend ensuite sur la défense de la foi catholique prise par le roi dans son livre contre Luther, et en considération de laquelle Sa Sainteté et son conseil ont résolu de lui décerner, ainsi qu'à ses successeurs, le titre de défenseur de la foi. « Nous, dit la bulle, séant sur le saint siége, avons, après une mûre délibération avec nos frères, résolu d'un commun accord d'accorder à Votre Majesté, et à ses héritiers et successeurs, le titre de *défenseur de la foi*, ce que nous confirmons par les présentes, avec ordre à tous les fidèles de donner ce titre à Votre Majesté. »

Maintenant, que penser d'un homme qui continuait à se parer de ce titre en même temps qu'il faisait représenter devant lui une farce où le Pape et son conseil étaient indignement bafoués, et qu'il faisait brûler ou éventrer par centaines des hommes dont le crime était de rester fidèles à cette foi dont il avait encore l'effronterie de se dire le défenseur? (*Colbett.*, Hist. de la réf. d'Angl. lettre 3.)

Luther répondit à l'écrivain couronné en des termes qui montre ce qu'était ce réformateur. Il le nommait menteur et maraud qui lui jetait sa boue puante. « Je n'ai pas le temps, ajoutait-il, de barbotter dans la fiente de sa majesté... J'ai la Bible à traduire. Si Dieu le permet, je prendrai mon temps pour répondre une autre fois à cette bouche royale qui bave le mensonge et le poison. Il se

cramponne au pape qui a volé sa tiare, comme lui-même a volé sa couronne... Ils se frottent l'un l'autre comme deux mulets... Courage, ajoute-t-il plus loin, *cochons*, brûlez-moi si vous l'osez..... porcs de thomistes..... etc. » (Audin passim.).

Pour se plaindre de Luther, Henri écrivit aux princes d'Allemagne une longue lettre que nous trouvons dans Cochléus (Acta scripta Luth., an. 1523, p. 64 et 65.) Nous donnerons ici le passage qu'en a traduit Rorhbacher.

« Jamais, il n'y eut, dit-il, faction plus séditieuse, si pestilentielle, si scélérate, qui se soit efforcée d'abolir toute religion, de ruiner toutes les lois, de corrompre toutes les bonnes mœurs, de corrompre toutes les républiques, comme le fait maintenant la conjuration luthérienne, qui profane tout ce qu'il y a de sacré, et salit tout ce qu'il y a de profane. Elle prêche le Christ de manière à fouler aux pieds ses sacrements, prône la grâce de Dieu de manière à détruire le libre arbitre, élève la foi de manière à calomnier les bonnes œuvres et à introduire la licence de pécher, exalte la miséricorde de manière à déprimer la justice et à rejeter la cause inévitable de tous les maux, non sur quelque dieu mauvais, ce que du moins les manichéens ont imaginé, mais sur ce Dieu unique vraiment bon. Ayant traité avec tant d'impiété les choses divines, comme un serpent précipité du ciel, il épand son venin sur la terre, émeut la dissension dans l'Eglise, abroge toutes les lois, énerve tous les magistrats, excite les laïques contre les prêtres, les uns et les autres contre le Pontife, les peuples contre les princes; son seul but (Dieu veuille que cela n'arrive pas!) c'est d'abord que le peuple de Germanie, sous couleur de liberté, déclare la guerre aux princes, ensuite que, à propos de la foi

et de la religion chétienne, les chrétiens combattent contre les chrétiens, à la vue et à la risée des ennemis du Christ. Que si quelqu'un ne croit pas que jamais un si grand péril puisse naitre d'un homme de néant, je le prie de se rappeler la rage des Turcs, qui envahissant de nos jours tant de terres et de mers et occupant la plus grande et la plus belle partie du monde, a commencé autrefois par deux coquins; pour ne rien dire, quant à présent, de la faction bohémienne; car qui ignore de quel chétif vermisseau elle devint, et combien vite, quel énorme dragon pour le malheur de l'Allemagne? Tant il est naturel à une mauvaise semaille de croître si personne ne la coupe. Pour faire le mal, nul n'a jamais besoin de compagnon. Il n'y a pas de si faible qui ne puisse porter un coup mortel au spectateur sans défiance qui le regarde jouer. » (*Rorhb.*, vol. 53, p. 356.)

C'était en 1523, que le roi d'Angleterre écrivait cette lettre. Deux ans après, le 1er septembre, il en recevait une de Luther, dans laquelle cet hérésiarque lui faisait des excuses d'avoir écrit contre lui son libelle. « J'ai été conseillé, lui dit-il; j'ai écrit en insensé et en étourdi. » Cette déclaration de Luther dut être peu agréable à l'un de ses principaux disciples, Poméranus, qui avait imprimé (Seékendorf. l. 1. Sect. 47.) que dans sa réponse au roi d'Angleterre, Luther avait été inspiré du Saint-Esprit.. « Je sais, ajoutait Luther, que le libelle publié sous le nom de Votre Majesté n'est pas du roi d'Angleterre..... mais du cardinal d'York, cette peste de votre royaume. » Luther sentait probablement le futur apostat dans Henri VIII. Toute la fin de sa lettre est pleine de flatteries et d'artifices pour amener Henri à lui permettre, comme il le dit en termes formels, *de lui écrire sur les intérêts de l'Evangile.*

Henri VIII était encore catholique convaincu, nous ne dirons pas fervent, et pour causes que le lecteur saura plus tard. Il répondit par une nouvelle réfutation à l'hérésiarque, se reconnaissant l'auteur de l'écrit publié sous son nom et s'en faisant gloire. Il venge en termes pleins de dignité le révérendissime cardinal d'York des injures de Luther. « Il est si grand et si saint, dit-il, que vos injures ne sauraient arriver jusqu'à lui. » Cette nouvelle réfutation était aussi forte que la première. Que demander de plus à Henri VIII en faveur du catholicisme et de l'unité ? Certes si jamais un homme a écrit dans sa doctrine la condamnation de ses actes, c'est bien ce monarque apostat, la honte du trône d'Angleterre. Passons aux causes qui motivèrent son apostasie, ses persécutions et la séparation de l'Angleterre d'avec Rome.

Henri VIII était un prince qui aimait beaucoup les femmes et qui avait eu le tort d'épouser, par convoitise, une femme plus âgée que lui de sept à huit ans. La première fougue de la passion apaisée, Henri avait eu de l'indifférence pour Catherine. Il eut d'abord pour maîtresse la mère d'Anne de Boulen. Suivant Sanderas, il en avait eu cette Anne qu'il épousa plus tard et qu'il assassina. Lui-même Henri VIII en convenait, quand il demandait à Brian, chevalier de l'Ordre, s'il imaginait que ce fut un grand crime d'avoir eu ainsi la mère et la fille. Eliz Blount avait succédé dans l'amour du roi à la mère d'Anne de Boulen. Il en eut un fils. Il eut, après Eliz Blount, Marie, la sœur d'Anne et la fille de sa première maîtresse, mais non pas la sienne à lui. Anne vint à la cour ; le roi fut épris de cette beauté qu'il aurait dû ne regarder qu'avec un sentiment de regret et de respect tout à la fois. Anne partagea son amour. Plus habile que celles qui l'avaient

précédée, elle voulut exploiter à son bénéfice cette passion royale. Elle joua la vertu : « Je ne puis vous appartenir qu'en étant votre femme, lui disait-elle. Je ne vous y engage pas, mais je sais mes devoirs. » Henri comme tous ceux qu'une grande passion domine, s'irrita des obstacles et voulut les vaincre. Il résolut d'épouser Anne. Pourtant il avait de Catherine une fille nommée Marie, celle qui succéda à Edouard VI.

Marié depuis plus de 18 ans, Henri prétendit que la dispense qui lui avait été donnée par le Pape était nulle. Il écrivit donc au pape Clément VII, lui demandant de déclarer nul son mariage avec Catherine, sous prétexte que le pape Jules II n'avait pas eu le droit d'accorder dispense pour le premier degré d'affinité. Henri se condamnait dans sa demande, car il priait le pape Clément de lui permettre d'épouser telle femme qu'il voudrait, fût-elle parente du roi au premier degré d'affinité ou même mariée à un autre, pourvu que le mariage n'eut pas été consommé. Le roi songeait à se couvrir de deux côtés; Anne de Boulen était ou pouvait être sa fille. En tous cas, il avait été l'amant de sa mère et de sa sœur. En outre elle passait pour être secrètement mariée à un autre. Ce dernier fait n'a jamais été qu'à l'état de supposition fort improbable.

Clément VII temporisa, c'était sage. Refuser net le roi, à une époque où tant de princes se lançaient dans le schisme, exposait peut-être son royaume à de grands malheurs. Le cardinal Campége fut envoyé en Angleterre avec la qualité de légat. Le cardinal de Wolsey lui fut adjoint. La reine Catherine les ayant recusés tous les deux, fit appel au pape qui évoqua l'affaire en cour de Rome.

Le cardinal Wolsey encourut la disgrâce du roi pour

n'avoir pas fait réussir l'affaire du divorce et fut privé de tous ses bénéfices, puis relégué dans son diocèse d'Yorck. Les sceaux, bien entendus lui furent retirés. Il endura une persécution assez longue; ce fut pour lui un coup de la providence. Dans les grandeurs, il avait vécu d'une façon toute mondaine et n'avait songé qu'au luxe, à l'ambition, aux honneurs. Dans l'adversité il redevint évêque, c'est-à-dire serviteur de Dieu et pasteur des hommes. Ceux qui l'avaient haï; l'aimèrent; ceux qu'il avaient scandalisés, l'admirèrent. Il exerçait en paix les fonctions de son ministère, quand en 1530, le 4 novembre, le duc de Northumberland vint l'arrêter pour le conduire à Londres où il devait être jugé pour crime de haute trahison. Il obéit avec une parfaite tranquilité d'esprit, et se mit en route. Pris de dyssenterie, il fut obligé de s'arrêter à Leicester où il mourut confiant en Dieu et regrettant, disait-il, de l'avoir si longtemps servi moins bien qu'il n'avait fait son roi. Wolsey acheva de vivre et mourut comme un saint. Il fut la première victime de la persécution de Henri VIII. Il a l'éternel honneur d'avoir souffert le premier dans cette lutte du catholicisme contre le protestantisme, ou plutôt, il faut le dire, à la honte des Anglais, contre les conséquences funestes des passions d'un tyran.

En cour de Rome, tous les efforts du roi étaient inutiles. Clément VII résistait énergiquement. On parlait d'un bref papal prêt à paraître, défendant à tous les tribunaux du royaume de prononcer dans l'affaire du mariage. Henri chancelait dans sa résolution « Je n'y aurais pas songé, disait-il, si je ne m'étais cru assuré d'avoir l'autorisation du saint-siége.» Anne de Boulen, tremblait et tous ceux qui s'associaient à sa fortune tremblaient aussi. Thomas Cromwell vint à leur secours.

Fils d'un foulon, nourri de Machiavel, il avait été nommé par Wolsey intendant des terres des monastères que ce ministre avait supprimés pour y mettre ses collèges. Après la chute du ministre il le suivit jusqu'à ce qu'il vit son retour impossible. Alors il revint et le roi lui laissa son emploi. Le lendemain de son retour, l'irrésolution du roi fut connue. Cromwell parvint à avoir une audience. Il était habile, ambitieux et capable de tout. Henri VIII, pour mener sa passion à son but, avait besoin de cet homme, ils s'entendirent. « Que vous manque-t-il lui dit Cromwel, l'approbation du pape? passez-vous-en, déclarez-vous chef de l'Eglise d'Angleterre. N'avez-vous pas l'exemple des princes d'Allemagne qui se sont affranchis de cette domination étrangère de Rome. Soyez maître chez vous comme ils le sont chez eux. Les gens d'Eglise tiennent à leurs bénéfices : ils vous suivront. Vous supprimerez au profit du trésor les revenus de ceux qui résisteront. — Prêtez-moi, lui dit Henri, dès aujourd'hui, serment comme membre de mon conseil privé. » La mine était chargée. Cromwell y mit le feu.

Il fallait agir de ruse, Thomas Cromwell ne faillit point à son rôle. En 1531, il accusa tout le clergé d'Angleterre d'avoir violé les statuts de *præmunire*. C'étaient des statuts qui défendaient d'exécuter en Angleterre, sans permission royale, certaines décisions et sentences du chef de l'Eglise universelle : c'était une sorte de concordat comme il en existe chez nous, malheureuse concession que, par crainte de plus grands maux, l'Eglise avait été obligée de faire, mais qui n'était ni plus rationnelle ni plus juste au fond qu'aujourd'hui chez nous le Concordat et les Actes organiques. Le clergé pour éviter un jugement et obtenir pardon, offrit un présent ou plutôt une rançon de cent

mille livres sterling. Le roi refusa : il demanda qu'on mît dans l'acte d'offrande une clause qui établît le roi « comme le protecteur et le chef suprême de l'Eglise d'Angleterre et du clergé. » Le clergé vit le danger, il refusa ; on proposa des moyens qui furent rejetés ; le roi proposa une rédaction qui ne fut pas acceptée. Warham de Cantorbéry y inséra un amendement qui portait : *Autant que le permet la loi du Christ*. Tunstall, évêque de Durham, Guillaume de Warham, archevêque de Cantorbéry, protestèrent en disant que si cette clause avait pour but de dire que le roi était le chef du temporel, il n'y avait pas besoin de la mettre ; que si elle signifiait davantage, elle était un attentat.

Jusqu'alors Henri avait espéré effrayer le Pape et en obtenir son divorce. Le 25 janvier 1533, il ordonna au docteur Lée, son chapelain, de dire la messe de très bonne heure dans une des chambres du palais. Il s'agissait de marier le roi avec Anne de Boulen déjà enceinte. Ce chapelain résista d'abord, mais Henri l'assura que le Pape venait de prononcer en sa faveur, et qu'il avait dans son cabinet l'acte qui portait cette décision.

Sur ces entrefaites, l'archevêque de Cantorbéry étant mort, encore plus de douleur de voir ce que le roi préparait de maux à l'Eglise que de son grand âge et de ses infirmités, Henri nomma à sa place Thomas Cranmer, qui, envoyé pour l'affaire du divorce en Italie, sut si bien dissimuler, que le Pape le fit son pénitencier dans le royaume de la Grande-Bretagne. Le Pape approuva la nomination de Cranmer, qu'il ne soupçonnait pas coupable d'autre chose que de soutenir la nullité du mariage de Henri, question qui du reste n'était pas encore décidée. Le Pape ignorait qu'au fond Cranmer était luthérien,

qu'en quittant Rome il avait pris une femme en Allemagne, et qu'il l'avait amenée en Angleterre.

Cranmer, primat de la nouvelle religion, favorisait, sanctionnait et encourageait ces massacres de protestants et de catholiques, dans le temps même où, selon Hume, Tillotson, Burnet et consorts, il était lui-même au *fond du cœur* un protestant *sincère*, ou que du moins ils lui font un mérite de cette épouvantable duplicité. Au reste, nous ne tarderons pas à le voir reconnaître publiquement les dogmes dont il envoyait auparavant les partisans au bûcher, sans distinction d'âge ni de sexe. Les progrès rapides que fit ce monstre dans la carrière de l'infamie sont tels que nous nous refuserions à les croire si nous n'en avions des preuves certaines. Il s'était d'abord marié; puis, après avoir reçu l'ordre de la prêtrise, il avait fait serment de vivre dans le célibat; ensuite, se trouvant en Allemagne, il se fit protestant; et épousa une seconde femme du vivant même de la première. Devenu, sur ces entrefaites, primat de la nouvelle Eglise établie par Henri, et qui interdisait non-seulement le mariage au clergé, mais le forçait de plus à prêter serment de vivre dans le célibat, il fit transporter sa seconde femme en Angleterre, dans une *caisse* percée de trous, afin qu'elle y pût respirer. Cette caisse qui était destinée pour Cantorbéry, fut débarquée à Gravesend; mais les matelots, qui ignoraient ce qu'elle contenait la posèrent à contre-sens; et la malheureuse, dont la tête se trouvait ainsi en bas et les pieds en haut, faillit avoir le cou rompu. Quel scandale! une Allemande, avec un bagage de marmots anglais et allemands, vivant clendestinement dans l'endroit même qui avait servi de berceau au christianisme en Angleterre, où avait résidé saint Augustin, et où Thomas Becket avait

scellé de son sang son opposition à un tyran dont le dessein était de détruire l'Eglise et de spolier le peuple ! De quel dégoût ne doit-on pas se sentir involontairement saisi, en lisant le récit de pareilles abominations ! Et cependant ce même primat, que nous voyons vivre sous le même toit, avec une femme et des enfants, massacrait sans pitié des protestants qui prêchaient le mariage des prêtres ! Au spectacle de tant d'hypocrisie, flétrissons à jamais, non la mémoire de ce misérable Cranmer, dont la mesure de forfaits est déjà comblée, mais tous ces soi-disant *théologiens* qui se font ses apologistes, qui assurent qu'il agit constamment en *bonne conscience*, et qui ne rougissent pas de mettre quelquefois ce scélérat en parallèle avec sir Thomas More. La seule ressemblance qu'il y eût entre ces deux hommes était la similitude de leurs noms : tous deux s'appelaient Thomas ; mais hors de là, il y avait entre eux autant de différence qu'entre le ciel et l'enfer.

Je ne vois rien dans les annales de la dépravation humaine que je puisse comparer à l'infamie de Cranmer, envoyant au bûcher des hommes dont le crime était de soutenir des principes que lui-même avoua dans la suite avoir toujours professés. Cet homme ne saurait en vérité être comparé qu'à son digne maître Henri VIII. (*Cobbett.*, Hist. de la réf. d'Angl., let. 3.).

Cet homme, qui avait à son sacre fait serment de fidélité à l'Eglise romaine qu'il détestait, qui disait la messe et qui n'y croyait pas, continua admirablement son rôle d'hypocrite. En avril 1533, il écrivit au roi une lettre très sérieuse dans la forme, à propos de son mariage avec Catherine, lui disant que ce mariage scandalisait tout le monde ; que, quant à lui, il était résolu à ne pas souffrir ce

scandale; que conséquemment, il le supliait de lui accorder la permission d'examiner la question du divorce, ajoutant qu'il y avait urgence pour lui à ne pas vivre plus longtemps dans l'inceste. Le roi répondit, comme il était convenu, à cette comédie. L'archevêque se transporte au château que la reine Catherine habitait dans le comté de Herfort. Là, il procède et cite devant lui le roi et la reine : celle-ci ne comparaît pas. L'archevêque, jugeant par contumace, déclare le mariage nul et prend dans ce jugement le titre de légat du saint-siége. Plus tard, siégeant à Lambeth, il prononça la validité du mariage de Henri et d'Anne de Boulen, en vertu, dit-il, de l'autorité qu'il tenait du *successeur des apôtres*. Plus tard, ce même Cranmer prononça la nulité de ce second mariage du roi.

Le Pape, ne pouvant plus attendre, fut obligé de casser la sentence prononcée par Cranmer, et déclara Henri et Anne excommuniés, s'ils ne s'étaient séparés avant la fin de septembre; en septembre, le Pape prolongea le délai jusqu'en octobre. Henri appela du Pape à un concile général. Le Pape, le 23 mars 1544, tint un consistoire, où sur vingt-deux cardinaux, dix-neuf se prononcèrent sur la validité du mariage de Catherine. « On croit généralement, sur l'autorité de Fra-Paolo et de Dubellay, frère de l'évêque de Paris, que la séparation provint de la précipitation de Clément. Ils disent que le prélat demanda du temps pour recevoir la réponse de Henri qu'il espérait être favorable; qu'on lui refusa le court délai de six jours, et que, deux jours après la sentence, il arriva un courrier porteur des dépêches les plus conciliantes. Il est certain que l'évêque attendait une réponse à sa lettre, et il est très probable qu'il arriva un courrier après la sentence;

mais : 1° il est douteux qu'il ait demandé un délai jusqu'à l'arrivée du courrier, car, dans la narration qu'il donne lui-même de ses démarches, il n'en fait aucune mention, et au lieu de s'être rendu au consistoire pour le demander, il était certainement absent et il se rendit ensuite auprès du Pape afin de savoir le résultat. 2° Il est certain que la réponse portée par le courrier était défavorable, parce que toutes les actions de Henri, vers l'époque où il le dépêcha, prouvent sa détermination de se séparer entièrement de la communion papale. 3° La sentence portée par Clément ne pouvait être cause de cette séparation, puisque le bill qui abolissait le pouvoir des papes dans le royaume, fut présenté à la Chambre des communes au commencement de mars, transmis aux lords la semaine suivante, approuvé cinq jours avant l'arrivée du courrier à Rome, et reçut la sanction royale cinq jours après. L'approbation de la chambre des pairs est du 20 mars, le courrier était arrivé le 25 et la sanction du roi est du 30. Il n'est pas possible qu'une opération faite à Rome le 23 ait pu déterminer le roi à donner son assentiment le 30. » (Lingard, t. VI, p. 293, note.)

Le parlement déclara le premier mariage du roi illégal, et le second avec Anne de Boulen, légal et valide. Les enfants de Catherine furent déclarés inhabiles à la succession du trône, au détriment de ceux d'Anne de Boulen. Les deux hommes les plus recommandables de l'Angleterre, Thomas Morus et Fisher, évêque de Rochester, ayant constamment refusé de prêter serment d'obéissance à l'acte du parlement et à ses conséquences, c'est-à-dire à la reconnaissance du roi comme chef de l'Eglise d'Angleterre, furent tous deux emprisonnés, condamnés à mort et exécutés. La mort de ces deux martyrs ne produisit point

en Angleterre cette sainte émulation du martyre que, dans la primitive Eglise, le sang des premiers chrétiens faisait naître. Le clergé presque tout entier, surtout le corps des évêques, se montra lâchement obéissant aux exigences du souverain. On vit tous ces prélats, apostasiant leur foi, leurs convictions, monter en chaire pour prêcher l'obéissance aux décrets et ordonnances du roi et du parlement, et proclamer Henri VIII véritable chef de l'Eglise et successeur de saint Pierre. Cobbett s'exprime ainsi : « Le devoir le plus sacré d'un historien est de signaler à l'estime et à l'admiration de la postérité les hommes qui osent embrasser la défense de l'innocence contre les méchants armés du pouvoir. Je ferai donc ici une mention particulière de deux religieux franciscains, nommés Peyto et Elstow. Le premier, prêchant un jour devant le roi quelque temps après son mariage avec Anne de Boulen, et prenant pour texte le passage du premier livre des *Rois* dans lequel Michée prophétise contre Achab, qui était entouré de flatteurs et de prophètes imposteurs, ne craignait pas de dire : « Je suis Michée, vous me détesterez parce que je suis forcé de déclarer que ce mariage est illégal. Je n'ignore pas que je mangerai le pain de l'affliction et que je boirai l'eau de la douleur ; mais puisque le Seigneur m'a mis cette vérité dans la bouche, je la dirai. Vos flatteurs sont les quatre cents prophètes dont l'esprit menteur cherche à vous tromper. En vous laissant séduire, prenez garde de ne pas subir un jour le châtiment d'Achab, dont les chiens burent le sang. » Le roi ne parut faire aucune attention à ce reproche, mais le dimanche suivant, un certain Curwin prêcha dans le même lieu devant le roi et traita Peyto de chien, de calomniateur, de vil moine mendiant, de rebelle et de traitre, ajoutant qu'il s'était enfui de honte et de

peur. Dans ce moment Elstow, qui était présent, et qui appartenait à la même congrégation que Peyto, apostrophant Curwin à haute voix, lui dit : « Mon bon monsieur, vous savez aussi bien que qui ce soit, que Peyto est allé assister à un synode provincial de Cantorbéry, et que ce n'est pas la crainte que vous ou tout autre lui inspirez qui l'a fait fuir ; car, il reviendra demain ; mais, en attendant, me voici comme un autre Michée prêt à sacrifier ma vie pous soutenir devant Dieu et tous les juges impartiaux ce qu'il a avancé d'après les saintes Ecritures. Et c'est toi, Curwin, que je défie à ce combat, car tu es un des quatre cents faux prophètes dont l'esprit de mensonge s'est emparé, et qui cherchent à établir, par l'adultère ,une succession qui devra conduire le roi à la perdition éternelle. » Stowe, qui rapporte ce fait dans sa *Chronique*, dit qu'Elstow s'échauffa tellement, qu'on ne parvint à lui imposer silence qu'en lui en donnant l'ordre formel au nom du roi. Le jour suivant les deux religieux furent mandés devant le roi et son conseil. Henri les réprimanda fortement et leur dit qu'ils mériteraient d'être mis dans un sac et précipités dans la Tamise. « Réservez de semblables menaces, reprit Elstow en souriant, pour les riches et les gourmands vêtus de pourpre qui font bonne chère et mettent tout leur espoir dans ce bas monde. Quant à nous, loin d'en faire aucun cas, nous nous réjouirions d'avoir été chassés d'ici pour avoir fait notre devoir. Au reste, et Dieu en soit loué ! nous savons que le ciel nous est ouvert, soit que nous y arrivions par terre ou par mer. »

« En vérité, conclut le protestant Cobbett, on ne saurait trop admirer la conduite de ces deux religieux. Si les évêques ou seulement le quart d'entre eux avaient montré autant de courage, le tyran aurait été arrêté au milieu

d'une carrière où il allait se précipiter de crimes en crimes. Mais la résistance de ces deux pauvres religieux fut la seule qu'éprouva sa volonté de fer ; circonstance qui devait suffire pour nous engager à hésiter avant de parler de l'*ignorance* et de la *superstition* des moines. Dans la conduite de Peyto et d'Elstow, il n'y avait pas de fanatisme ; ils n'étaient que les défenseurs de la morale dans la cause d'une personne qu'ils n'avaient jamais personnellement connue. Ils étaient certain d'encourir les peines les plus sévères, peut-être même la mort ; et cependant ils ne balancèrent pas un instant. Je ne crois pas en vérité que l'histoire ancienne ou moderne offre un trait d'héroïsme qui l'emporte sur celui-ci. » (Cobbett, *Histoire de la réforme d'Angleterre*, lettre 3, pris dans Rorhbacher ; vol XXIII, pag. 389.) — (Belouino, *Dict. des persécutions*, vol. 1er, colonne 1149.)

Peyto et Elstow furent renvoyés, mais Henri sachant que l'Ordre entier des Franciscains de l'étroite observance était dans les mêmes sentiments, ferma tous ses couvents. Les moines furent emprisonnés, dispersés, bannis. Il en mourut plus de cinquante en prison.

Les moines de saint Bruno se montrèrent aussi fidèles, aussi courageux. Les prieurs des chartreuses d'Axiholm, de Londres et de Belval vinrent exposer à Cromwell, que leur conscience se refusait à reconnaître la suprématie du roi en matière religieuse. Accusés du crime de lèze-majesté, ils furent immédiatement mis en jugement. Le ministre se rendit de sa personne auprès des juges qui refusaient de les condamner, il exigea qu'ils le fussent, en menaçant d'accuser tout le tribunal du même crime que les trois prieurs. Cinq jours après, le 5 mai 1535, les trois martyrs, Reynold, moine de Syron, et un prêtre séculier, furent

mis à mort à Tyburn. Trois moines ayant demandé à leur donner au moment suprême les secours de la religion, furent pendus le 18 juin suivant; détachés vivants du gibet, ils eurent les entrailles arrachées et furent démembrés.

Ces horribles exécutions frappèrent de terreur le clergé anglais qui apostasia généralement. Thomas Cromwell, le bourreau, l'assassin, fut nommé par ordonnance vice-gérant royal, vicaire-général et commissaire avec délégation de toute l'autorité royale pour administrer les choses de la religion, redresser les erreurs, hérésies et abus dans l'Eglise réformée d'Angleterre. Cromwell à son tour déléguait souvent cette autorité suprême à ses secrétaires pour présider des assemblées du clergé.

Il restait une ignominie dans le fond du calice qu'on faisait avaler au clergé anglais, il dut se résoudre à la boire. Les évêques avaient été confirmés ou établis par l'autorité de Jésus-Christ, il fallait qu'ils le fussent par l'autorité du roi. Cranmer annonça que le roi voulant visiter les églises, les pouvoirs de tous les évêques étaient suspendus. Tous ceux qui voulaient rentrer dans leurs siéges, durent demander l'investiture au roi. Chacun d'eux reçut donc une commission qui lui permettait, d'après le bon plaisir du roi, d'exercer les fonctions épiscopales dans son diocèse. Tous les revenus que l'Angleterre payait au saint-siége sous les noms de deniers de saint Pierre, d'annates et autres redevances, Henri VIII déclara qu'on les paierait dorénavant à la couronne. Sous prétexte de visites à faire dans les monastères, Henri et son indigne ministre nommèrent des commissaires qui eurent ordre d'amener tous les usufruitiers des bénéfices à résigner leurs propriétés entre les mains du roi. « Ces commissaires, c'étaient, pour tout dire en un mot, des subalternes dignes de leur

chef; c'étaient les hommes les plus corrompus et les plus tarés d'Angleterre; quelques-uns d'entre eux avaient été repris de justice, et d'autres venaient tout récemment de subir la peine infamante de la marque; et il est à parier qu'il ne s'en trouvait pas un seul qui n'eût déjà mérité la corde à plusieurs reprises. Que mes lecteurs se représentent donc maintenant, s'ils le peuvent, des familles respectables, pieuses et paisibles, assaillies tout-à-coup par une bande de brigands, qui portent le crime empreint sur le visage et qui exigent qu'on leur remette immédiatement l'argent, les joyaux et les titres que l'on possède; qu'ils se représentent, dis-je, une pareille scène, et ils auront une idée des visites faites par ces monstres, n'entrant jamais nulle part qu'avec le nom du tyran sur les lèvres, menaçant toujours leurs victimes d'une accusation de haute trahison, et écrivant dans leurs rapports, *non ce qui était*, mais ce que voulaient les scélérats qui les soudoyaient.

Les habitants des monastères, auxquels il n'était jamais venu à l'idée qu'un jour viendrait où, malgré leurs titres de citoyens anglais, ils cesseraient de jouir du bénéfice de la grande Charte et des autres lois protectrices de leurs pays, et que le genre de vie qu'ils menaient avait rendus incapables d'opposer la moindre résistance à leurs oppresseurs, tombèrent sous les coups de ces scélérats comme les timides agneaux se laissent dévorer par les loups avides de carnage. Les rapports faits par les *délégués* ne furent l'objet d'aucune épreuve contradictoire, et l'on refusa à ceux qu'ils inculpaient tout moyen de se défendre. Les accusés ne comparurent donc devant aucun tribunal, et quand même on eût observé cette formalité, auraient-ils osé se plaindre ou se disculper? N'avaient-ils

pas été témoins de l'affreux résultat de la hardiesse de ceux qui s'étaient hasardés à exprimer leur dissentiment sur les dogmes religieux décrétés *lois fondamentales* du royaume par le tyran, et qui avaient été ou écartelés ou brûlés vifs? Hume lui-même est obligé de convenir que le but de la mission de ces *délégués* de Cromwell et de leurs rapports, était d'abolir les monastères, et de mettre le roi en possession de leurs biens : sachons-lui gré de cet aveu.

D'ailleurs il n'ose pas dire que ces *rapports* fussent vrais, car on a des preuves trop fortes du contraire; seulement il s'efforce de les commenter à sa manière. Ainsi, à l'en croire, « il serait bien probable que l'aveugle soumission du peuple eût rendu à cette époque les moines et les religieuses moins circonspects et plus dissolus que ne le sont ceux qui existent aujourd'hui dans les pays catholiques. » Mais que ne nous dites-vous pourquoi cette soumission du peuple était plus aveugle autrefois qu'aujourd'hui? N'est-ce pas toujours la *même religion*, les mêmes règles? Pourquoi des peuples jadis *aveugles* ne le sont-ils plus aujourd'hui? En vérité, il me semble qu'il serait tout-à-fait singulier que les moines et les religieuses fussent devenus *plus circonspects*, quand au contraire la dissolution des mœurs est devenue plus profonde et plus générale que jamais. Au reste, je ne crois pas nécessaire de pousser la discussion plus loin, puisque Hume, par ses aveux involontaires, fait justice complète des calomnies prodiguées aux institutions monastiques.

Cependant ce furent ces rapports des *délégués* qui, en mars 1536, engagèrent le parlement à passer un acte consacrant la suppression, c'est-à-dire, la confiscation de trois cent soixante-dix monastères, et donnant tous leurs biens

réels et personnels au roi et à ses héritiers. Sa très gracieuse majesté s'empara donc incontinent de la vaisselle plate, des joyaux, des images et des ornements d'or ou d'argent qui s'y trouvaient. Quelque corrompu et dégradé que fût déjà le parlement à cette époque, cet acte de tyrannie monstrueuse ne passa pas sans difficulté. Hume dit bien qu'*aucune opposition ne semble s'être élevée contre cette loi importante*, et corroborre son assertion en invoquant fréquemment le témoignage de *Spelmanm*; mais il se garde bien de citer l'*Histoire du sacrilége* par le même auteur, et où cet écrivain protestant rapporte que « le bill fut longtemps débattu dans la chambre basse, et que déjà on désespérait de le voir passer, lorsque le roi ordonna aux membres des communes de se rendre le matin dans la galerie de son palais, où il les fit attendre jusque fort avant dans l'après-midi; après quoi, sortant de ses appartements, il fit deux ou trois fois le tour de la salle, regardant d'un air courroucé, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et finit par leur dire : *J'apprends que mon bill ne passera pas..., mais je vous réponds, moi, qu'il passera, ou bien il y aura quelques têtes de moins*. Puis il s'en retourna dans ses appartements sans plus de frais de rhétorique. Le bill passa, et les communes lui accordèrent tout ce qu'il voulait. » (*Cobbett*, Hist. de la réf. en Angl., let. 5.)

Cobbett dans sa cinquième lettre nous donne des détails que nous ne pouvons omettre.

Lorsque Henri VIII se vit possesseur de cette portion considérable des biens de l'Eglise, il se mit aussitôt à les partager entre ses *créatures* ou *ayant-cause*, pour me servir de l'expression si naïve de l'acte que je viens de citer. Les fauteurs de la réforme avaient hautement pro-

clamé et promis que le roi cesserait de prélever sur ses peuples toute espèce de taxe s'il entrait jamais en possession des biens de l'Eglise. Il serait possible en effet qu'au premier moment on eût espéré pouvoir désormais se passer du produit des impôts ; mais bientôt le roi s'aperçut qu'il ne pourrait pas garder tout le butin pour lui seul sans s'exposer à le perdre en entier, et qu'il lui fallait nécessairement *partager* avec tous ceux qui réclamaient leur part dans le produit du pillage. Ces individus, sachant de source certaine que le roi avait tiré d'excellents produits de cette affaire, ne lui donnèrent pas un instant de répit qu'il n'eût consenti à les déclarer ses *ayant-cause*. Quatre ans après cette spoliation, le tyran était tout aussi à court d'argent qu'auparavant, à cause des largesses qu'il avait été obligé de prodiguer pour se faire des créatures ou bien les conserver. Comment maintenant se procurer de nouveaux trésors ? on ne crut pouvoir mieux faire dans ce but que de confisquer les biens des monastères qui subsistaient encore.

Dans l'autorisation donnée au roi par le parlement de confisquer à son profit les petits monastères, nous avons vu ce corps, après une amère diatribe contre ces fondations, déclarer que, grâce à Dieu, « les saints préceptes de la religion sont au contraire observés avec *une scrupuleuse* exactitude dans les grands monastères. » Comment donc maintenant trouver, après une déclaration aussi solennelle et aussi récente, des motifs plausibles pour les confisquer ? Cromwell et ses satellites ne s'amusèrent même pas à en chercher. Ils commencèrent d'abord par s'emparer de la personne des différents chefs de ces établissements, et leur prodiguèrent ensuite, selon qu'ils le crurent plus avantageux, les outrages ou les ca-

resses, les menaces ou les promesses. Ils se servirent en outre des moyens d'une infamie et d'une bassesse inimaginables pour obtenir une *cession volontaire* de quelques-uns de ces individus; mais, partout où ils rencontraient quelque velléité d'opposition, ils avaient tout aussitôt recours aux accusations les plus fausses et les plus atroces, et massacraient, sous prétexte de *haute trahison*, ceux qui étaient assez hardis pour leur résister le moins du monde. Ainsi périt l'abbé de Glastonbury, pendu et écartelé par ordre du tyran; son corps, haché en mille pièces par le bourreau, fut exposé dans ce hideux état aux yeux du peuple, vis-à-vis même de l'abbaye de Glastonbury. Toutes ces prétendues *cessions volontaires* ne ressemblaient pas mal, comme on voit, à celles qui ont lieu journellement sur les grands chemins.

Cromwell et ses acolytes trouvèrent à la longue qu'il était fastidieux de chercher des *prétextes*, et que ces vaines formalités n'aboutissaient qu'à entraver fort inutilement le pillage. La législature rendit donc, sans plus de cérémonies, un acte qui adjugeait au roi, à ses héritiers ou *ayant-cause* non-seulement les monastères volontairement cédés, mais encore tous les autres, de quelque nature qu'ils fussent, ainsi que les hôpitaux et colléges par-dessus le marché.

Ces mesures, d'une tyrannie aussi révoltante, produisirent l'effet qu'on en devait attendre; le peuple ne tarda pas à s'insurger sur différents points contre les cruels exécuteurs des volontés du roi; mais, privé de l'appui de ses chefs naturels, qui s'étaient rangés pour la plupart du côté des pillards et des brigands, et livré à ses propres ressources, ses efforts ne pouvaient guère réussir. Hume (comme font aujourd'hui nos *jongleurs journalistes* à l'é-

gard des Espagnols) affecte une pitié vraiment comique pour *l'ignorance* dont le peuple anglais fit preuve à cette époque par son attachement aux institutions monastiques. En effet, quelle *crasse ignorance* que de regretter l'*abondance* et les *agréments* de la vie, que de ne pas préférer des propriétaires durs, impitoyables, comme le sont ceux de nos jours; que de ne pas admirer le beau système qui nous a donné le spectacle d'un *débit de petite bière* dans le *palais* d'un évêque, et qui depuis a introduit parmi nous l'effrayant *paupérisme !.....*

Rien de plus commun dans l'histoire des nations, j'en conviens, que de malheureux sujets volés, dépouillés et persécutés par leurs princes; mais nous voyons partout, ou du moins jusqu'alors en Angleterre, observer encore certaines formes juridiques, même dans ces vols et persécutions. Il n'en fut pas ainsi dans cette circonstance. Le parlement, qui espérait avoir sa bonne part au pillage et qui l'obtint en effet, octroya au tyran, ou plutôt s'adjugea à lui-même non seulement les terres et les maisons des monastères, mais encore leurs meubles et revenus, ainsi que l'or, l'argent et les joyaux qui s'y trouvaient. Mes lecteurs pourront se faire une idée de l'affreux pillage qui s'ensuivit, en se rappelant que les plus pauvres couvents possédaient toujours quelques images ou vases d'or ou d'argent, et que les autels étaient en général enrichis de métaux précieux, et souvent même de joyaux du plus grand prix (1). On enfonçait les portes des monastères, on

(1) Il est bon d'observer en passant que, dans ces temps de fanatisme et d'ignorance, il y avait assez de moralité parmi le peuple pour que ces trésors restassent continuellement exposés aux yeux de tout le monde sans que jamais aucune tentative ne fût faite pour les soustraire. Essayez un

démolissait les autels pour en arracher l'or et les joyaux qui les ornaient, on pillait les armoires ou coffres particuliers des religieux, et on poussait même le vandalisme jusqu'à lacérer des reliures de livres lorsquelles étaient enrichies de métaux précieux. Tous ces livres étaient manuscrits; tels d'entre eux avaient demandé un temps infini à composer, à copier ou à embellir. Des bibliothèques que l'amour des sciences s'était plu à former et à rassembler pendant une longue suite de siècles furent dispersées après que ces monstres avaient eu le soin de voler les riches couvertures des livres qui les composaient. Jamais soldatesque abrutie, à qui on a permis le pillage d'une ville, ne commit de crimes assez honteux et assez abominables pour être comparés à ceux des *héros de la réforme*.

Henri VIII était, sans contredit, *le plus grand voleur* de tous. Cromwell lui envoyait tantôt vingt onces d'or, tantôt cinquante, tantôt des diamants, tantôt d'autres pierres précieuses. Hume, qui s'efforce toujours de calomnier la religion catholique, saisit toutes les occasions possibles pour faire d'une manière ou d'autre l'éloge ou l'apologie de ceux qui la détruisirent en Angleterre. Toutefois il était trop adroit pour aller louer la justice ou l'humanité d'un homme dont l'exécrable nom ne présente à l'esprit d'autre idée que celle des iniquités et des cruautés que l'homme peut commettre, dans la dégradation de son cœur : il se contente donc de parler de l'*élévation d'esprit* de Henri VIII, de sa magnificence et de sa générosité. Veut-on un exemple de cette *noblesse*, de cette *magnanimité* et de cette *générosité?* Un des nombreux *item* que l'on lit dans les pièces du

peu aujourd'hui d'en faire autant, avec votre armée permanente et votre nuée d'agents de police, et vous verrez !

temps est ainsi conçu : « *Item*, délivré le même jour entre les mains de S. M. quatre calices d'or avec quatre patènes de la même matière, et une cuiller également en or, le tout pesant cent six onces. — *Reçu.* — Henri, *roi.* »

Parmi les objets qui composaient la boutique de ce royal receleur se trouvaient des images de toute espèce, force chandeliers, bobêches, burettes, coupes, ciboires, gobelets, cuillers, diamants, saphirs, perles, bagues et pendants d'oreille, des pièces de monnaie de toute valeur, des plaques d'or et d'argent arrachées à la reliure de livres qui avaient appartenu aux bibliothèques des monastères ou été enlevées des autels de leurs chapelles (1). Une des parcelles qui vinrent grossir le trésor du roi valait à elle seule une somme qui représente aujourd'hui plus de 8,000 livres sterling, et ce ne fut certainement pas la centième partie des valeurs de toute espèce qui vinrent s'engloutir dans ces caisses. Qui pourrait croire d'ailleurs que les pillards aient été assez simples pour ne pas commencer par se faire une bonne part dans le butin ? Et puis, les voleurs en sous-ordre tinrent-ils toujours un compte fort exact de *leurs hauts faits ?* De son côté la noblesse réformatrice se mit à rançonner les églises cathédrales ; et comme il est facile de s'en douter, c'étaient toujours les plus riches qui excitaient sa rapacité. On ne devra donc pas être surpris que dès le commencement de leur noble et glorieuse entreprise les pillards se soient portés sur-le-champ à Cantorbéry, ville connue depuis longtemps pour être éminemment coupable de posséder de riches autels et tombeaux, des

(1) Lorsque la boiserie des autels ou les crucifix étaient enrichis de quelque matière précieuse, on brûlait le bois pour avoir plus facilement le métal.



images d'or et d'argent, des diamants, des pierres précieuses et autres objets évidemment criminels. Bereeau du christianisme en Angleterre, Cantorbéry possédait deux objets vers lesquels les oiseaux de proie de la réforme se sentaient plus partieulièrement attirés, le monastère de Saint-Augustin et le tombeau de Thomas Beeket. Le premier de ees hommes célèbres était regardé comme l'apôtre de l'Angleterre. C'était à ses prédications et à ses travaux désintéressés qu'elle était redevable de l'introduction du christianisme dans son sein. Sa châsse était eonservée dans l'église qui lui était dédiée, et comme c'était un ouvrage d'une grande magnificenee, elle offrait un magnifique butin aux pillards, qui, s'ils avaient rencontré le tombeau de Jésus-Christ lui-même, et aussi richement orné, ne se seraient fait aueun serupule de le briser. Néanmoins, quelque riche que fût cette châsse, eelle de Thomas Beeket, déposée dans l'église cathédrale, l'était eneore davantage. Becket, archevêque de Cantorbéry sous Henri II, s'était opposé aux volontés de ce prinee lorsqu'il avait manifesté l'intention de ravir à l'Eglise ses biens, et de dépouiller son peuple de ses richesses et de sa liberté. Il y avait plus de trois eents ans que son nom jouissait par toute la chrétienté de la plus haute considération, lorsque les bandits de la *réforme* assaillirent sa tombe. Mais c'était surtout en Angleterre que sa mémoire était vénérée ! Le peuple regardait comme un martyr de sa religion et de ses libertés un homme qui avait été massaeré de la manière la plus atroce par des seélérats soudoyés par le roi, et sans autre motif que la résistance qu'il avait sans cesse opposée aux tentatives du monarque pour violer la grande Charte. Chaque jour on venait en pèlerinage à son tombeau ; chaque jour il était couvert des offrandes de la piété. Des

églises, des hôpitaux et d'autres établissements de piété ou de charité, avaient été placés sous son invocation. Les offrandes faites à la châsse l'avaient rendue extrêmement riche et d'une prodieuse magnificence. Un roi de France, entre autres, lui avait fait présent du plus précieux diamant qui existât alors en Europe (1). Son tombeau, qui était de bois,

(1) Hume, qui ne perd jamais de vue le double objet qu'il s'est proposé en écrivant son histoire (d'abord de rendre ridicule la religion catholique, et ensuite de dégrader la nation anglaise), attribue cette espèce de culte dont Becket était l'objet à *l'hypocrisie* des prêtres et à *la folie* et à *la superstition* du peuple. Il éprouve un chagrin et un mécontentement visible d'être obligé de rapporter qu'il y avait *souvent* à la fois à Cantorbéry plus de *cent cinquante mille* personnes venues en pèlerinage à la châsse de Becket. Est-ce bien possible !... Convenez donc alors que, dans ces vieux temps de *barbarie* et d'ignorance, il y avait encore en Angleterre beaucoup de gens qui *ne mouraient pas de faim*, et qui même devaient avoir *quelques ressources* pour vivre. Et cependant dans ce livre mensonger, que l'Ecossais a l'impudence d'appeler notre histoire, il s'efforce sans cesse de peindre notre pays, à l'époque dont il s'agit, comme presque inhabité et ne présentant que le hideux aspect de la misère et de la mendicité ! Aujourd'hui Cantorbéry compte à peine onze mille âmes, hommes, femmes et enfants. Que feraient-ils aujourd'hui, ces pauvres gens, pour loger cent mille personnes de plus. Il est d'ailleurs à remarquer que cette ville est située à l'une des extrémités de l'île, et que, par conséquent, ce ne pouvaient être que des personnes aisées qui entreprenaient alors un tel voyage. Ce fait seul doit suffire pour nous engager à réfléchir et à nous efforcer de trouver la vérité avant d'ajouter foi aux philosophes écossais, quand ils viennent nous parler de la richesse et de la population nationales. Quant à l'hypocrisie et à la superstition produites, suivant Hume, par ces pèlerinages, je bornerai ma réponse à ce peu de mots : Y avait-il donc de la superstition ou de l'hypocrisie à témoigner de la vénération pour la mémoire d'un homme qui avait sacrifié sa vie de la manière la plus éclatante pour la religion, les droits et les libertés de son pays ? N'était-ce pas plutôt faire preuve de sagesse et de reconnaissance ? Le tyran sanguinaire qui avait envoyé Moore et Fischer

mais du travail le plus exquis, était entièrement couvert d'or, d'argent et de pierres précieuses. Quel appât pour les satellites de Cromwell ! Que cet objet était digne d'attirer les regards de leur *piété réformatrice !* Si l'on voyait aujourd'hui une châsse pareille dans quelques-unes de nos églises, oh ! comme tous les voleurs et tous les filous dont abonde notre pays demanderaient à grands cris une nouvelle réforme ! Pour faire juger approximativement la richesse de ce tombeau et de cette châsse, il me suffira, sans doute, de rapporter que les pierres précieuses, l'or et l'argent qu'on en retira, remplirent deux immenses coffres, et que pour le transport de chacun de ces coffres il fallut employer dix hommes ! Quelle agréable *surprise* pour le *magnanime*, le *noble*, le *généreux* Henri VIII !

Le récit de toutes ces atrocités et de toutes ces injustices, de ces monstrueux abus de la force et de cette violation de tout ce qu'il y a de saint et de sacré parmi les hommes, dégoûterait peut-être le lecteur et l'empêcherait de poursuivre, si je ne me hâtais dès à présent de le prévenir qu'il aura bientôt la consolation de voir Cromwell, un des principaux instigateurs et exécuteurs des horreurs qui ensanglantent une partie de notre histoire, porter sa tête criminelle sur l'échafaud. La confiscation des biens des monastères et le pillage des églises ne suffisaient pas

à l'échafaud devait nécessairement détester la mémoire de Becket : aussi ordonna-t-il de jeter ses cendres au vent, et ne permit-il pas que son nom fût inséré dans le calendrier. Voilà pourquoi on ne le trouve pas non plus dans le livre de prières fabriqué par Cranmer. Cependant, ce qu'il y a d'assez curieux, c'est qu'il se trouve dans l'almanach de Moore, et même dans celui de l'année 1825. C'est ainsi que, en dépit des ordres du tyran et des calomnies des réformateurs, le peuple anglais est toujours resté juste et reconnaissant envers la mémoire de cet homme célèbre.

encore pour assouvir la cupidité des réformateurs ; ils résolurent de détruire de fond en comble ces nobles édifices construits pour durer des siècles, et les magnifiques jardins qui en dépendaient. C'eût été en effet comme autant de monuments qui eussent rappelé au peuple les cruautés et la rapacité du tyran et de ces complices ; et d'ailleurs ces matériaux avaient toujours une valeur intrinsèque assez considérable (1). Nous aurons tout-à-l'heure occasion de voir comme on disposa des propriétés immobilières des couvents ; et je me contenterai de rapporter ici un fait qui peint bien l'époque. Comme il avait été dit expressément que tous les édifices devaient être détruits indistinctement, et que le mode ordinaire de démolition eût exigé un travail immense, les démolisseurs eurent le plus souvent recours à la poudre à canon pour abréger leur peine. C'est ainsi que de magnifiques et imposantes constructions, qui avaient coûté des siècles à élever, se changèrent tout-à-coup en un amas de ruines, et ne présentèrent plus que l'aspect attristant qu'on leur voit encore aujourd'hui. C'est ainsi que notre pays perdit en peu de temps la physionomie qui lui était particulière. On eût dit une contrée envahie tout-à-coup par des hordes barbares qui ne savent que ravager, piller et détruire ; et jusqu'à présent on n'a rien fait pour y remédier. (*Cobbett*, Hist. de la réf. d'Angl., let. 5.)

Ainsi fut consommée la séparation de l'Eglise d'Angleterre d'avec Rome, non pour des motifs de foi, mais sim-

(1) Souvent les acquéreurs de ces biens étaient tenus de détruire les bâtiments pour empêcher le peuple de conserver l'espoir de voir renaître un jour l'ordre des choses qu'on proscrivait, et pour l'engager à passer des baux avec les nouveaux propriétaires.



plement par la concupiscence et l'avarice du roi Henri VIII. Raconterons-nous les turpitudes de la fin de ce règne? montrerons-nous Anne de Boulen portant sa tête sur l'échafaud, et le roi se mariant le lendemain avec Jeanne Seymour? Raconterons-nous comment après la mort de Jeanne, il épousa Anne de Trèves qu'il répudia au bout de quelques mois, pour se marier avec Catherine Howard, qu'il fit décapiter sous prétexte qu'elle n'était pas vierge en se mariant? Dirons-nous qu'il prit ensuite Catherine Paar, qui, ayant eu le malheur de soutenir devant lui des idées luthériennes qu'il réprouvait, faillit être envoyée au supplice, et ne dut son salut qu'en consentant à proclamer hautement l'infaillibilité du roi en matière religieuse? Quoi de plus hideux que tout cela? une seule chose, la nation anglaise qui consent à se séparer de Rome pour suivre un tel monstre. Quelque chose de plus hideux encore, c'est ce parlement anglais qui se fait le valet du roi, et qui a l'insigne lâcheté d'obéir à tout ce qu'il lui commande de servile, d'injuste, de honteux.

Cromwell, l'indigne ministre de Henri VIII, avait reçu la punition de ses crimes dès l'année 1540.

C'était Cromwell qui avait négocié le mariage de son maître avec Anne de Clèves, et il était à présumer que ses talents pour le brigandage n'étant plus nécessaires, le tyran trouverait *assez commode* de se débarrasser d'un homme qui, par ses emplois nombreux et lucratifs, ainsi que par le pillage des églises et la spoliation du bien des pauvres, était parvenu à amasser une fortune immense. Cromwell s'était adjugé une trentaine de terres magnifiques, qui avaient autrefois appartenu aux monastères; sa maison, ou pour mieux dire son palais, était encombrée des produits de ses vols et de ses brigandages. Il avait été

créé *comte d'Essex*, avec la prééminence de rang à la cour sur tous les autres courtisans; souvent même il était chargé par le monarque de le représenter au parlement, de présenter à cette assemblée ses lois spoliatrices et attentatoires aux droits de tous, et d'en soutenir la discussion. On ne saurait se faire une idée des raffinements de cruauté et de barbarie dont il fit preuve envers des moines paisibles et d'innocentes religieuses; il semble qu'il fallait un tel ministre pour que la mesure des crimes dont l'homme est capable fût comblée. Cependant Henri VIII n'en avait plus besoin, et déjà cet odieux scélérat avait trop vécu. Les ruines encore fumantes de milliers de monastères semblaient appeler sur sa tête la vindicte publique. Dans la matinée du 10 juin 1540, son pouvoir était encore sans bornes, et dans la soirée du même jour l'odieux visir languissait disgracié au fond d'un cachot, sous le poids d'une accusation de haute trahison! Sa détention ne dura d'ailleurs que peu de jours, et il eut ainsi lieu d'éprouver lui-même ce qu'il y avait de bienfaisant et de consolant dans sa manière expéditive de terminer les affaires criminelles.

On se rappelle sans doute avoir lu qu'il était l'ingénieux inventeur d'un nouveau mode de procédure criminelle, qui consistait à envoyer les gens à l'échafaud ou à la potence, sans aucune forme de procès, en vertu d'un acte législatif qui les condamnait purement et simplement à la mort. Ce mode de jugement, bien digne du lâche et stupide despotisme qui y avait recours, avait été suivi dans l'affaire de l'infortunée comtesse de Salisbury; et, comme par un effet des incompréhensibles desseins de la Providence, il était réservé au bourreau de cette innocente victime. Cromwell ne survécut que qua-

rante jours à la perte de son pouvoir ; et peut-être ce temps n'était-il pas suffisant pour détailler tous les vols et assassinats commis par lui ou par ses ordres. Au lieu de l'employer à se repentir et à implorer la miséricorde de Dieu, il le perdit à supplier bassement le tyran de lui faire grâce de la vie. Cet homme, naguère si superbe, et qui, dans le temps de sa prospérité et de sa puissance, avait déployé une si cruelle énergie, se montra dans sa disgrâce le plus vil et le plus abject des êtres. Au reste, le roi, qui le faisait accuser de haute trahison et d'hérésie, n'avait rien à lui reprocher, car il n'était pas plus hérétique que Henri lui-même ne l'avait été. L'accusation de haute trahison qu'on lui intentait n'avait pas plus de fondement que celle sous laquelle avaient succombé les abbés de *Beading*, de *Colchester* et de *Clastonbury*, et tant d'autres encore qu'il avait envoyés à la mort. De même qu'il ne les avait fait assassiner que pour s'emparer de leurs terres, on ne l'envoya à l'échafaud que pour s'approprier ses énormes richesses. Il avait été le principal moteur des profanations dont le tombeau de Thomas Becket avait été l'objet, et c'était lui qui n'avait pas craint de faire jeter ses cendres au vent. Il était réservé au peuple, qui avait été témoin des horribles excès de ce monstre, de voir son sang criminel inonder le pavé où il fut léché par des chiens et et par des pourceaux ; juste châtiment dû aux épouvantables forfaits qui avaient souillé sa vie ! Dès les premiers instants de sa captivité, Cromwell ne semble avoir eu en vue que de sauver sa vie ; il écrivit au roi à plusieurs reprises, et toujours en vain, pour en obtenir sa grâce. Ce scélérat imbécile ne voyait pas qu'il avait accompli sa mission ; qu'on n'avait plus besoin de lui ; que déjà l'œuvre du pillage et de la dévastation touchait à sa fin ; qu'il s'était fait

une part trop grosse dans le butin, et que par conséquent le temps était venu où, suivant les vrais principes de la réforme, on devait nécessairement lui arracher toutes ses richesses et la vie. Dans ses lettres au roi, il proteste de son innocence : était-il donc plus innocent que tous ces prêtres et tous ces moines, que tous ces milliers d'individus de tout âge et de tout sexe qu'il avait fait pendre, écarteler, brûler, éventrer ou voler? Il cajole Henri et le flagorne de la manière la plus dégoûtante ; il compare son front radieux et son sourire enchanteur à celui de la divinité ; il le supplie de lui permettre de baiser encore une fois sa main *balsamique*, persuadé que le baume que ses lèvres y aspireront suffira pour cicatriser les plaies de son cœur. N'est-on pas, en vérité, tenté de dire que cet odieux et vil scélérat aurait mille fois mérité son sort, quand même il ne se serait rendu coupable que d'avoir écrit d'une manière aussi dégoûtante?

Fox, le *martyrologiste* du parti, appelle Cromwell *le vaillant soldat de la réforme*; toutefois entendons-nous bien sur ce point. Je conviens que vous avez dû avoir peu de soldats qui fussent plus habiles que lui à piller et à dévaster ; c'était un homme plein de *valeur* quand il s'agissait de *détrousser* des passants ou de massacrer des religieuses au pied même des autels, et de les traîner sur une claie pour leur arracher l'aveu de prétendues trahisons et conspirations ; mais, de votre côté, convenez aussi qu'en face de la mort ce valeureux champion de la réforme se conduisit comme le lâche le plus consommé. Il est peut-être inutile que j'ajoute que ce même homme est l'objet de la faveur particulière de Hume, qui déplore amèrement sa fin tragique, quoique jamais on ne trouve dans son récit la moindre expression de pitié pour les inombra-

bles victimes de ce scélérat. Ainsi que tous les historiens protestants, il a grand soin d'omettre les expressions objectes que l'on va lire, et qui se trouvent à la fin d'une lettre qu'il écrivit à son digne maître.

« Infortuné captif, je suis prêt à périr quand il plaira à Dieu et à Votre Majesté d'ordonner ma mort. Cependant la fragilité de la chair m'engage à implorer mon pardon et ma grâce, ainsi que l'oubli de mes offenses. — Ecrit à la Tour, avec un cœur surchargé et d'une main tremblante, par le très misérable captif et très infortuné esclave de Votre Majesté. Miséricorde! miséricorde! très gracieux prince! » Voilà le langage que tenait l'homme que l'on appelle *le vaillant soldat de la réforme!* Il est assez probable que Fox n'a pas entendu dire par là qu'il fût courageux en présence de l'ennemi ou sur l'échafaud, mais seulement qu'il était *brave* lorsqu'il s'agissait d'arracher des bagues des doigts d'une femme, de l'or ou des pierres précieuses de la couverture d'un livre : car chacun sait que ce fut toujours en cela que les réformateurs firent principalement consister leur valeur. L'hypocrite Hume dit quelque part que Cromwell méritait un *meilleur sort*. Y eut-il jamais un supplice plus juste que le sien? Quel zèle ardent n'avait-il pas déployé à exécuter tous les forfaits que lui commandait son maître? N'était-ce pas lui qui le premier avait imaginé de condamner et d'exécuter les gens *sans aucune* forme de procès? On ne vit pas répandre de larmes à son exécution, elle ne produisit sur les spectateurs d'autre effet que celui qu'on éprouve en voyant un grand scélérat expier ses crimes à la potence. (*Cobbett*, hist. de la réf. d'Angl., let. VI.)

Pendant que l'Angleterre reniait ainsi sa foi et se désho-

norait aux yeux de l'univers par l'abominable lâcheté de son parlement, le protestantisme poursuivait sa propagande du coté de la Suisse. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, Berne avait embrassé le parti de la réforme. Genève qui était en guerre avec son évêque, qui était aussi son prince temporel, réclama en 1532 le secours des Bernois. En passant par le pays de Vaud, les soldats de Berne y commirent toutes sortes de ravages. Arrivés à Genève, ils se livrèrent à toutes sortes de profanations. Dans les eglises ils brisèrent les croix, les statues, lacérèrent les tableaux et brûlèrent une grande partie de tous ces objets. Ce fut vers cette époque que Guillaume Farel vint prêcher la réforme à Genève. Cité devant le conseil, comme perturbateur du repos public, il dit que la patente de prédicateur qu'il avait reçue de Berne constatait la bonté de la doctrine qu'il prêchait. Malgré cela, le Conseil le chassa de la ville.

Bientôt après, un nommé Froment le remplaça et se mit aussi à prêcher publiquement. Il fit quelques prosélytes et fut à son tour expulsé de la ville. Les doctrines portèrent leurs fruits accoutumés. Quelque temps après, des placards protestants furent affichés à la porte de toutes les églises de Genève, et un chanoine nommé Werli, fut assassiné par les sectaires. Un certain Olivétan, parent de Calvin, ayant interrompu un prédicateur catholique en chaire, fut aussi lui chassé de la ville. On en usa de même à l'égard d'un autre personnage qui avait osé dire publiquement que tous ceux qui allaient à la messe étaient des idolâtres. Quelques-uns des nouveaux convertis de Genève allèrent demander protection à ceux de Berne. contre ce qu'ils nommaient une persécution. Les Bernois écrivirent au conseil de Genève menaçant de rompre l'alliance, si la prédication de la réforme ne demeurait pas

libre à Genève. A l'arrivée de cette lettre la ville fut indignée. Six cents catholiques prirent les armes prêts à exterminer ceux qui avaient provoqué cette missive., et qui étaient au plus soixante. Déjà l'artillerie était braquée contre la maison d'un nommé Baudichon chez lequel ils étaient réfugiés, quand un arrangement intervint. Arrangement fatal, par lequel les catholiques s'obligèrent à ne plus inquiéter les protestants, à ne plus les combattre. Désormais ils purent sans entraves attaquer les catholiques.

Sur la prière du conseil, l'évêque rentra dans Genève. On s'opposa à ce que ses officiers jugeassent les meurtriers de Werli. Les Bernois s'étant interposés dans ce conflit de juridiction, l'évêque quitta de nouveau Genève et quinze jours après qu'il se fut retiré à Gex, le conseil lui signifia qu'il ne reconnaissait plus aucun supérieur. Dès lors les Fribourgeois et les Bernois agirent chacun de leur côté près des habitants de Genève, les premiers pour les maintenir dans la foi catholique, les seconds pour les : mener au protestantisme. Chacun des deux états menaçait, en cas de refus, de rompre l'alliance qui l'unissait à Genève. Ce fut dans ces circonstances qu'un prédicateur nommé Furbity, ayant en chaire comparé les hérétiques de tous les temps aux bourreaux qui se partageaient la robe du Sauveur, ceux de Berne exigèrent qu'il fut cité devant le conseil de Genève et condamné. Après avoir longtemps résisté, ce conseil eut la lâcheté de céder, et condamna le prédicateur à la prison. Un cordelier se présenta pour prêcher le carême de 1534 et s'offrit à contenter tout le monde. Cela ne suffit pas au conseil qui lui demanda les sujets de ses sermons, en retrancha ce qui était catholique, et lui ordonna de ne prêcher que *le pur évangile*, c'est-

à-dire, ce qui était conforme aux doctrines de Luther et de Farel. Les prédications de ce cordelier ne satisfirent pas les Bernois, qui demandèrent et obtinrent que Farel prêchât publiquement dans l'église des cordeliers. Farel n'était pas même prêtre. Ceux de Fribourg rompirent leur traité d'alliance avec Genève qui, dès-lors, se montra ouvertement favorable aux protestants. Le 24 mai 1534, neuf statues qui décoraient le portail de l'église des cordeliers, furent abattues et mutilées. Les coupables ne furent pas poursuivis. Vers la fin de juillet, les images, les autels de la même église furent détruits. Pourtant les auteurs de cette dévastation durent la réparer avec la permission des autorités de Berne.

En 1535, le conseil choisit comme prédicateur pour le carême un homme au gré des protestants. Quelques cathotholiques, indignés de ses discours, l'ayant interrompu, furent emprisonnés ou bannis et privés du droit de cité. Quant aux protestants, ils avaient liberté absolue de vociférer contre les catholiques. On les persécutait et on ne voulait pas qu'ils pussent se soustraire à la persécution. Ceux qui fuyaient étaient frappés de confiscation. On condamna à d'énormes amendes, quelquefois jusqu'à cent mille écus, ceux qui, ayant pris le parti de l'évêque ou du duc de Savoie, furent faits prisonniers. Quelques-uns furent écartelés. Puis on joua une indigne comédie. Une conférence eut lieu entre les prédicants de la réforme et des apostats qui n'avaient pas encore avoué leur changement et qui faisant semblant de défendre la foi catholique, finirent par s'avouer vaincus dans la discussion. Après cette farce, devenus plus audacieux, les protestants envahirent à main armée les églises, abattirent les images, les autels et commirent toutes sortes d'abominations. Le con.

seil forcé par les factieux s'assembla et s'érigea en concile, pour décider des dogmes de la religion catholique. Toutefois on se borna à défendre la célébration de la messe, jusqu'à ce qu'on eut reçu avis de Messieurs de Berne, pour agir ultérieurement. Le 27 août, les syndics de Genève publièrent un édit portant que, désormais, chacun devait vivre selon les règles de l'Evangile, et que toutes les cérémonies papistes (c'est-à-dire catholiques) étaient abolies. On ne voulut pas même laisser dans la ville une seule église aux catholiques. Bientôt on commença à démolir les couvents, et leurs richesses servirent à solder, à rémunérer des prêtres et des moines apostats. Le 30 août, les religieuses de Sainte-Claire furent obligées de quitter la ville où elles avaient été vivement persécutées. Genève perdit en même temps un très grand nombre de ses meilleurs, de ses plus illustres citoyens, qui s'exilèrent pour fuir la persécution, et que des décrets successifs privèrent de leurs droits de citoyens. Il y eut un échange de population qui se fit au profit du protestantisme. A la place de ce que la ville perdit en catholiques et en bons citoyens, elle reçut dans ses murs, comme dans un refuge ouvert à toutes les mauvaises passions, l'écume sociale que les autres pays rejetaient de leur sein, et qui fit de cette ville, depuis lors jusqu'à nos jours, un foyer permanent de désordre, d'esprit révolutionnaire et anarchique. Genève présenta dès-lors ce hideux spectacle d'une ville en grande partie habitée par des moines défroqués, par des prêtres apostats qui, séduisant des femmes et des filles qu'ils abandonnaient plus tard, remplirent la ville d'une foule de bâtards qui restèrent à la charge des hôpitaux. Nous n'oserions pas imprimer un pareil fait, s'il ne nous était garanti par un écrivain protestant, Fromant, dans son ouvrage inti-

tulé : *Des actes et gestes merveilleux de la cité de Genève nouvellement convetie à l'Evangile* (Manus. ch. 16.)

Après avoir ainsi consommé sa défection, Genève unit ses armes à celle de Berne, pour introduire la réforme dans le canton de Vaud. La persécution avec toutes ses violences fut le moyen qu'on y employa.

Calvin arriva à Genève en 1536. Jean Calvin, par corruption de Cauvin son véritable nom, était né à Noyon en Picardie. Son père, pauvre tonnelier, n'ayant pas le moyen de l'instruire, la famille de Nommor se chargea de son éducation. Il avait douze ans quand on lui acheta la prébende d'une chapelle de l'église de Noyon. Après avoir étudié à Paris, et n'étant encore que tonsuré, il fut, en 1527, pourvu de la cure de Marteville qu'il échangea deux ans plus tard contre celle de Pont-l'Evêque. Il étudia le droit dans l'Université de Bourges où il se lia d'amitié avec le fameux Théodore de Beze. Voici comment Richelieu parle de lui :

« Calvin fut nourri dès son bas-âge pour être ecclésiastique. N'ayant encore que 18 ans, par la licence du siècle, il fut dès-lors pourvu d'une cure, laquelle, deux ans après, il permuta avec une autre. Pendant qu'il possédait ces bénéfices, il fut plusieurs fois repris, et de la liberté de sa créance et de la dépravation de ses mœurs ; mais ayant été enfin condamné pour ses incontinences, qui le portèrent même jusqu'aux dernières extrémités du vice, il se retira, et des environs de Noyon et de l'Eglise romaine tout ensemble.

« Campianus qui mourut martyr en Angleterre, sous le règne de la reine Elisabeth, reprochant à nos adversaires la vie infâme de Calvin en usant de ces termes : « *Que leur chef avait été fleurdelisé et fugitif*, » Witaker en sa ré-

ponse, n'en a point d'autre que celle-ci : « *Calvin a été stigmatisé, mais saint Paul l'a été, d'autres l'ont été aussi.* » A quoi Durœus repartant, en la réplique qu'il fait pour Campianus, dit : « *Que c'est une chose impie de comparer Calvin, marqué pour ses crimes, à saint Paul marqué pour la confession de Jésus-Christ.* »

« Witaker, en sa réplique, se tait sur cet article ; et ce qui doit passer pour une conviction indubitable des crimes imputés à Calvin, c'est que, depuis qu'il avait été chargé de cette accusation, l'Eglise de Genève non-seulement n'a pas justifié le contraire, mais même n'a pas nié l'information que Berthelier, envoyé par ceux de la même ville, fit à Noyon. Cette information était signée des plus apparents de la ville de Noyon et avait été faite avec toutes les formes ordinaires de la justice. Et dans la même information, l'on voit que cet hérésiarque ayant été convaincu d'un péché abominable que l'on ne punit que par le feu, la peine qu'il avait méritée fut, à la prière de son évêque, modérée à la fleur-de-lys. Et l'Eglise de Genève, qui ne désavoue pas cette information touchant la vie de Calvin, n'eût pas manqué de la désavouer, si elle eût cru le pouvoir faire sans blesser la vérité.

« Ajoutez à celaque Bolsec ayant rapporté la même information, Berthelier, qui vivait encore au temps de Bolsec, ne le démentit pas ; ce qu'il eût fait aussi, sans doute, s'il eût pu le faire sans trahir le sentiment de sa conscience et sans s'opposer à la créance publique. Ainsi le silence de toute une ville intéressée et de son secrétaire, est en cette occasion une preuve infaillible des dérèglements imputés à Calvin. » (Richelieu, *Traité pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise*, L. 2, ch. 10.)

Nous prisons l'autorité de Richelieu pour ce qu'elle vaut :

nous avons très grande confiance en elle quand elle s'appuie sur des preuves. Il en est une autre que nul ne sera tenté de récuser. Stapleton, auteur anglais, dit positivement que Calvin fut marqué dans le dos d'une fleur-de-lys pour crime de sodomie, par condamnation de son évêque, et ajoute que sa famille, au moment où il écrit, n'a n'a pu encore obtenir la radiation, sur les registres, d'un arrêt qui la couvre d'infamie. (*Stapleton*, Promptuar. cath., pars 32, p. 133.)

Après avoir quitté Bourges, Calvin vint à Paris, d'où ses liaisons avec les partisans de la réforme et son ardeur à la soutenir l'obligèrent de partir. Il habita successivement Angoulême, Poitiers, Nérac et revint à Paris; puis, craignant d'être arrêté, il se retira à Bâsle où il publia son fameux livre intitulé *de l'Institution chrétienne*. Dans tout le corps de l'ouvrage, l'auteur ne s'écarte guère des sentiments de Luther. La présence réelle est le point le plus important sur lequel il ne s'accorde pas avec lui. On voit qu'il croit que le corps du Sauveur n'est réellement et substantiellement qu'au ciel et jamais ailleurs. C'est par conséquent la négation du sens littéral par rapport à l'Eucharistie. On y trouve la négation du libre arbitre, la prédestination de l'homme à l'enfer. Calvin y proclame que les vœux, autres que ceux du baptême, sont une tyrannie. Il ne veut ni de culte extérieur, ni de chef visible de l'Eglise, ni d'invocation des saints, ni évêques, ni prêtres, ni fêtes, ni cérémonies. Il ne veut que deux sacrements, le baptême et la cène. Il se prononce contre les indulgences, contre le purgatoire et contre la messe.

Tel était Calvin, telles étaient ses doctrines, lorsqu'il arriva à Genève. Farel lui céda la première place. Pendant ce temps-là les municipaux de Berne envoyaient dans les cam-

pagnes, renverser les autels, abattre les croix; et, par décrets, annonçaient aux populations la foi qu'il fallait désormais suivre. Les premiers temps du séjour de Calvin à Genève ne furent pas suivant ses vœux. Deux anabaptistes vinrent y prêcher, firent des prosélytes, et disputèrent contre Calvin et Farel. Les deux anabaptistes ne voulant pas se rétracter, le conseil les chassa de la ville. Alors les deux apôtres se mirent à l'œuvre pour rédiger un *credo* à l'usage de Genève qui n'en avait pas encore. Il fut formulé en vingt-et-un articles. Il y avait comme sanction des peines disciplinaires très graves. Calvin jurisconsulte voulait marier la politique à la religion. Il y eut des opposants, on en vint aux mains. Berne intervint, approuva le *credo* des deux apôtres, mais rejeta leur rituel. N'ayant voulu faire aucune concession, ils furent bannis de Genève.

Calvin y fut redemandé en 1540 et y revint en 1541. On lui assigna une pension considérable et il se mit à l'œuvre pour reconstituer le gouvernement qui avait été détruit par la révolte de Genève. Il établit un tribunal d'inquisition sur le modèle de celui d'Espagne. Ce tribunal fut nommé consistoire. Six pasteurs et douze anciens qui le composent s'assemblent tous les jeudis, et citent devant eux les pécheurs. Si la faute commise est cachée, le coupable est admonesté seulement. En cas de récidive, il est privé de la cène. Si la faute a été publique, réprimande d'abord, excommunication s'il n'y a pas amendement; si le coupable refuse d'obéir au tribunal, dénonciation à l'autorité civile, et bannissement pour un an. Les douze anciens font partie du tribunal civil en même temps que du tribunal ecclésiastique. Inquisiteurs et délateurs, ils vont une fois l'an dans les familles, pour y exiger des formulaires de foi. Ces délateurs principaux ne suffisant pas au gré

de Calvin, il leur créa des assesseurs, délateurs subalternes, soudoyés par l'état.

Après le code religieux, Calvin fit son code législatif, dans lequel l'idolâtrie, le catholicisme et le blasphème sont punis de mort. Rien de défini, l'arbitraire le plus épouvantable ressort de ces deux formules : lèze-majesté divine, mort; lèze-majesté humaine, mort. Qui appréciera ? l'arbitraire, la passion, le fanatisme. Nous n'avons pas à relater ici les faits d'abominable tyrannie qui n'ont pas trait directement aux persécutions de l'Eglise. Qu'aurions-nous à raconter? Par exemple, qu'on jetait les femmes adultères dans le Rhône ; que cent cinquante individus furent brûlés à Genève, dans l'espace de soixante ans, pour crime de sorcellerie; qu'on désignait aux habitants le nombre de leurs plats, le mode de chaussure qu'ils devaient porter et la coiffure de leurs femmes. Nous pourrions remplir des pages de semblables énonciations. Bornons-nous à ce qui est de notre sujet. Les sermons étaient fréquents. Les citoyens étaient forcés d'y assister. Trois enfants qui avaient quitté l'eglise pendant le sermon pour aller jouer, furent fustigés en pleine place publique. Un poète nommé Gruet, fut torturé et décapité pour avoir dit du mal de Calvin. Un médecin, nommé Bolsec, fut banni à perpétuité pour la même cause. Le maître de la monnaie de Genève, Daniel Berthelier, qui avait le malheur de savoir les faits qui, à Noyon, avaient déshonoré à tout jamais Calvin, fut décapité par le bourreau. Michel Servet, ayant eu le malheur d'écrire un livre en opposition avec les doctrines de Calvin, ce dernier le poursuivit longtemps, et enfin l'ayant pris à Genève comme il y passait pour se réfugier en Italie, il le fit condamner au supplice du feu. Il voulut jouir de cet affreux spectacle, et le con-

templa de ses fenêtres. Michel Servet était un esprit faux, un hérétique, un brouillon, un de ces hommes qui voulant se mêler de tout n'approfondissant rien : fallait-il le brûler parce qu'il ne pensait pas comme Calvin? Tous les cantons suisses protestants, consultés par rapport à son procès, donnèrent raison à l'apôtre tyran. La science a gardé le nom de Michel Servet, surtout parce qu'il a découvert, en 1553, la circulation du sang démontrée plus tard par Harvey en 1628.

Le supplice de Michel Servet eut lieu à Genève l'année même où il fit cette belle découverte, le 27 octobre 1553 et non 1533 comme le dit Rorhbacher.

Ce qui doit principalement frapper le lecteur dans tout ceci : c'est l'accord des églises protestantes de n'importe quelle secte, à reconnaître que ceux qui sont en dehors d'elles, doivent être punis du dernier supplice, la plupart du temps mourir par le feu. Dans tous les pays qu'a envahis la réforme, les protestants ont atrocement persécuté les catholiques et même les dissidents de communions différentes. De quoi donc se plaignent les protestants quand on sévit contre eux? pourquoi trouvent-ils si épouvantable qu'on leur applique la loi qu'ils appliquent aux autres? Comme on le voit, la secte de Calvin ne le cédait en rien aux luthériens et aux anabaptistes. Tous prononcent la peine de mort contre leurs adversaires pour crime d'hérésie.

Pendant que les apôtres de la réforme remplissaient l'Europe de deuil, de scandales, de persécutions, les catholiques continuaient à verser leur sang partout où l'intérêt de l'Eglise les appelait. Saint François Xavier, l'apôtre du Japon, avait établi une mission sur les côtes

de la Pêcherie, qu'il avait évangélisés. Il en avait établi supérieur le P. Antoine Criminal, natif de Sisi près Parme. Ce saint missionnaire était depuis 1542 dans les Indes quand il y reçut la couronne du martyre en 1549.

Les Portugais avaient un fort nommé Punical, sur la frontière du royaume de Narsinga, au Nord-Est du pays des Paravas. Il n'avait que quarante soldats pour garnisons. A deux lieues de là se trouvait la fameuse pagode de Trichandur. Maintes fois les soldats s'étaient moqués des brames de cette pagode et les avaient insultés. Ces ministres païens, au dernier point irrités, excitèrent contre les Européens la peuplade féroce des Badages qui faisait partie du royaume de Narsinga. Ces barbares, au nombre de six mille, marchèrent sur le fort de Punical qu'il savait en mauvais état de défense. Les Paravas, habitants du pays, gens fort doux et très peu belliqueux, ne pouvaient pas contribuer à repousser l'invasion. Les Portugais prirent le parti de se retirer sur leurs navires qui étaient en rade. Les Badages l'ayant su voulurent leur couper la retraite. Quand aux Paravas, ils fuyaient dans toutes les directions. Quelques-uns gagnaient les vaisseaux portugais, soit à la nage soit sur des barques. Le spectacle de cette multitude épouvantée, des mères qui tenaient leurs petits enfants dans leurs bras et qui priaient qu'on les sauvât, était quelque chose de déchirant. Le P. Criminal, en tournée mensuelle, se trouvait sur les lieux. Vainement il engage le commandant des navires portugais à offrir aux Badages quelque satisfaction pour qu'ils se retirent. Cet officier s'y refuse absolument. Revenu à terre le religieux court prier quelques instants à l'église, offrant à Dieu de sacrifier sa vie pour son troupeau. Il revient au rivage, fait entrer dans un bateau le plus de Paravas qu'il

en peut tenir et refuse d'y entrer lui-même afin de donner sa place à l'un de ses néophytes. L'ennemi arrivait comme les derniers Portugais s'embarquaient Six tombèrent sous les balles des Badages. Criminal va au devant de ces Barbares, pour s'offrir comme victime expiatoire. A quelques pas d'eux, son interprète est tué à ses côtés. Alors il tombe à genoux et se met en prières. Une première troupe passe sans lui faire de mal; une seconde fait de même; mais une troisième, presque entièrement composée de mahométans, venant à passer, un guerrier lui plonge sa javeline dans le flanc. Les autres viennent pour le dépouiller le croyant mort. Le religieux leur donne lui-même sa soutane, puis sa chemise toute teinte de son sang. Il marche alors vers l'église, désirant mourir au pied de l'autel. Les Badages le poursuivent; mais il se retourne vers eux avec un visage calme qui ne change pas à un second coup qu'on lui donne. Une troisième fois il est encore frappé, puis on lui coupe la tête. Sa chemise fut suspendue dans le pagode de Trichandur; sa tête fut fichée au-dessus. Après la retraite des Badages, les Paravas enterrèrent le corps du saint martyr dans le sable. Les Portugais lui firent une sépulture plus convenable, mais le placèrent si profondément dans le sol que plus tard on ne put le retrouver. Le P. Antoine Criminal fut le premier martyr de la Compagnie de Jésus. Saint François Xavier, à la nouvelle de cette mort, rendit à Dieu de profondes actions de grâces.

Le P. Henri Henriquez, portugais, remplaça le P. Criminal comme supérieur général des missions de la côte de la Pêcherie. Il paya aussi lui sa part de souffrances à l'œuvre de salut à laquelle il travaillait. Un de ses missionnaires, Alphonse Mendez fut tué par les Badages qui lui tranchè-

rent la tête. Un autre, le P. Paul, de la Vallée, fut mis en prison, où il mourut de besoin en priant Dieu. On ne lui donnait pour toute nourriture qu'un peu de riz et d'eau. Quant à Henriquez il fut aussi, lui, mis aux fers. Son cou, ses jambes et ses bras étaient tellement garottés qu'il fut atteint d'enflure. Il fut délivré avec quelques autres Portugais prisonniers comme lui. Aussitôt il se remit à prêcher l'évangile aux Paravas. Il fut pendant cinquante-trois ans l'apôtre de cette contrée.

En Angleterre, la mort d'Henri VIII, arrivée en 1547, comme nous l'avons vu, n'arrêta en rien les progrès de la réforme, au contraire. Voici comment Cobbett parle de ces évènements, dans son *Histoire de la Réforme.* (Let. VII.)

« Un des derniers actes de son pouvoir avait été un testament par lequel il désignait pour son successeur immédiat son fils encore enfant, et, en cas que celui-ci mourût sans postérité, transférait la couronne à Marie sa fille, ou à Elisabeth sa seconde fille, si l'aînée venait également à mourir sans enfants. Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié qu'il les avait cependant fait déclarer illégitimes par acte du parlement, et que cette dernière fille, Elisabeth, était née d'Anne de Boleyn, et du vivant même de sa première femme, mère de Marie. On choisit pour exécuter ce testament et pour gouverner le royaume jusqu'à ce qu'Edouard, alors âgé de dix ans, eût atteint sa dix-huitième année, seize exécuteurs testamentaires, parmi lesquels se trouvaient Seymour, comte de Hertfort, et l'*honnête* Cranmer. Ces seize dignes personnages commencèrent par jurer de la manière la plus solennelle qu'ils exécuteraient scrupuleusement les dernières volontés de leur défunt maître. Le second acte de leur autorité fut de

rétracter leur serment en nommant tuteur du roi, Hertfort, frère de Jeanne de Seymour, mère du jeune prince, bien qu'un pouvoir égal eût été accordé par le testament du roi à chacun de ses exécuteurs testamentaires. Leur troisième acte politique fut de se distribuer entre eux de nouvelles créations de pairies ; et leur quatrième, de faire avec l'argent du peuple d'abondantes largesses aux nouveaux pairs. Le cinquième consista dans l'omission d'un ancien usage des sacres des rois d'Angleterre, qui consistait à demander au peuple s'il acceptait le roi pour maître et s'il promettait de lui obéir. Le sixième fut d'assister à la célébration solennelle d'une grand'messe ; et le septième de prendre, tout aussitôt après, une série de mesures tendant à l'anéantissement total de ce qui restait encore en Angleterre de la religion catholique, et propres à achever l'œuvre sanglante commencée par le vieil Henri.

« Les monastères n'existaient plus, mais restaient encore les ornements ainsi que les vases sacrés des églises et chapelles. Il est probable que, pour peu que Henri VIII eût encore vécu, il eût fait main-basse sur ce *riche butin ;* cependant, il est bon d'observer d'un autre côté qu'il n'eût pu le faire sans se déclarer ouvertement protestant ; et, d'après les raisons que j'ai déjà rapportées plus haut, on ne peut s'empêcher de dire qu'un pareil changement lui était presque impossible. Le *défenseur de la foi* devenu ouvertement protestant, quelle scandaleuse contradiction ! Hertfort et ses honorables collègues n'avaient pas à redouter les mêmes obstacles que le *scélérat couronné* qui venait d'expirer, et les richesses que renfermaient les églises et les chapelles devaient naturellement exciter leur convoitise. Quelque petites qu'elles fussent, elles possédaient toutes des vases et des ornements d'or ou d'ar-

gent, et l'on s'était en général abstenu jusque-là de profaner les autels des cathédrales et des églises paroissiales. En effet, si Henri VIII était parvenu à se débarrasser de la gênante suprématie du Pape, son audace n'avait pu aller jusqu'à cesser de professer la foi catholique, et ce *pieux* monarque défendait encore envers et contre tous la messe, les sacrements et tous les dogmes de l'Eglise catholique, avec des échafauds et des bourreaux. Si donc les autels étaient restés intacts jusqu'à sa mort, il était impossible que l'or, l'argent et les autres matières précieuses qui les ornaient n'excitassent pas la cupidité des dignes personnages chargés d'exécuter ses dernières volontés.

« La difficulté néanmoins était de trouver un prétexte assez spécieux pour déguiser tout ce qu'une pareille mesure avait d'odieux et d'illégal. Pouvaient-ils en inventer un plus commode et plus expéditif que de déclarer de prime abord que la religion catholique était *fausse et pernicieuse*; que, par conséquent, *il ne devait pas y avoir d'autels*, et que l'or et l'argent qui les ornaient pouvaient être *mieux employés?* Je ne nierais pas cependant qu'il n'y eût alors *quelques fanatiques* intimement convaincus qu'il était nécessaire de changer une religion établie depuis neuf cents ans en Angleterre; j'accorderais encore qu'il y avait peut-être dans la foule quelques individus dont le pillage et la rapine n'étaient pas le seul but; mais je crois qu'en réfléchissant sur l'histoire de ces évènements, sur cette déclaration si franche de *protestantisme*, tout homme de bon sens acquerra la conviction que ces deux motifs furent les seuls qui déterminèrent la conduite politique des neuf dixièmes des acteurs de ce grand et lugubre drame.

« Une année s'était à peine écoulée depuis la mort de

Henri VIII que déjà Cranmer, naguère le champion le plus zélé du catholicisme, avait presque entièrement complété un nouveau système de religion. Il avait d'abord publié, pour préparer les voies, un livre d'homélies et un catéchisme; vint ensuite un ouvrage où était enseignée la doctrine du mariage des prêtres. Quand enfin il crut tout disposé pour l'accomplissement de ses importants projets, parut son fameux *Livre de prières*, encore en usage de nos jours, et son Traité sur l'administration des sacrements. Gardiner, qui était alors évêque de Winchester, reprocha à Cranmer sa duplicité, lui rappela en termes d'une amère énergie le zèle qu'il avait mis à défendre le culte catholique tant qu'avait régné le feu roi. Toutefois ce nouveau système, loin de satisfaire complètement les fanatiques, ne tarda pas à éprouver de leur part une opposition si vive, que Cranmer dut sentir combien était périlleuse la situation dans laquelle son audace l'avait porté à se placer. Il fit publier à ce sujet une foule de proclamations conçues dans des termes pompeux et arrogants; mais où le ridicule le dispute à l'absurde, surtout comme elles étaient censées faites par un roi âgé seulement de dix ans. Il résulta de tout cela que la nation, naguère encore si heureuse et si unie, se vit tout-à-coup partagée en d'innombrables factions, de sorte qu'on ne sut plus ce qu'il fallait croire ou ne pas croire, ce qu'il était permis ou défendu de dire; et que bientôt on ne put plus distinguer ce qui était entaché d'hérésie de ce qui ne l'était pas.

« L'hypocrite ministre de Henri, qui, du vivant de son maître, condamnait impitoyablement au feu ceux qui ne croyaient pas aux mystères de la transubstantiation, condamna désormais au même supplice ceux qui l'admettaient. A la lecture de ces étranges et malheureusement

trop sanglantes contradictions de l'esprit humain, l'homme qui étudie l'histoire pour y apprendre à mieux connaître ses semblables, ne sait ce qui l'indigne le plus, de la cruauté et de la profonde perversité des réformateurs, ou de l'hypocrisie habilement calculée des sophistes qui exploitent aujourd'hui, aux dépens de la crédulité publique, la grande révolution religieuse du seizième siècle dont ils exaltent et préconisent incessamment les résultats. »

Après ce passage extrait du premier ouvrage de Cobbett sur la matière, il est nécessaire de citer ce qu'il a dit dans ses nouvelles lettres adressées aux ministres de la couronne d'Angleterre, en mars 1835. (*Nouvelles lettres*, *ou suite de l'histoire de la réforme*, p. 24.)

« Quand Edouard VI, encore enfant, succéda à son père Henri VIII, et que le gouvernement fut confié à ses tuteurs, on put craindre que le peuple ne voulût reprendre ses droits à tout prix, que le Pape ne recouvrât son autorité en Angleterre, où les curés étaient encore catholiques; et s'il l'avait recouvrée, ceux qui avaient partagé le pillage étaient dans une position dangereuse à l'égard des biens ainsi acquis. Il devint donc nécessaire, pour prévenir ce danger, d'abroger par un acte du parlement, d'abattre, d'effacer pour jamais, s'il était possible, la religion catholique en Angleterre. Ministres, faites attention à ceci, car vous y trouverez le premier, le grand, le tout-puissant motif qui a créé l'Eglise protestante *établie par la loi.* S'il n'y avait point eu *de loi* pour forcer les hommes à se soumettre à une Eglise particulière légalement reconnue, la multitude de ceux qui n'avaient jamais eu l'idée que les dîmes, les offrandes, les revenus des Eglises pussent être payés à des laïques, ne se serait pas longtemps soumise à les leur payer : effectivement il n'a-

vait fallu rien moins que les échafauds, les potences, et les bûchers d'Henri VIII pour l'y forcer. Il était donc nécessaire de *créer une autre Eglise* et d'assurer à cette Eglise tous les pouvoirs, tous les avantages, toute la protection, toutes les richesses qui pouvaient la rendre importante et précieuse pour ceux qui en auraient le patronage exclusif entre les mains.

« Avec ces motifs et dans ce point de vue, la noblesse, les gens riches, et pour les désigner d'un seul mot, l'*aristocratie*, une fois débarrassée du vieux tyran et de sa religion catholique *métisse*, résolurent de faire une nouvelle Eglise, créée par la loi, et une Eglise *protestante*, pour que le Pape ne pût jamais instiguer le peuple à leur faire rendre les terres et les dîmes dont ils avaient été mis en possession par le vieux tyran. Pour arriver à l'exécution de ce dessein, la nation fut témoin de scènes que le monde n'avait jamais vues, de telles faussetés, des apostasies si déhontées, des injures si criantes, une mauvaise foi si scandaleuse, un tel mépris de tous sentiments moraux et religieux, une telle bassesse de caractère, qu'on ne peut en donner l'idée de vive voix ou par écrit qu'en racontant fidèlement les *faits*. Il serait sage à vous, ministres, de ne jamais tourner les yeux vers l'origine de cette Eglise *établie par la loi*. Les catholiques affirment que leur Eglise a commencé avec le Christ et ses apôtres. La vôtre a eu pour auteur l'aristocratie anglaise, dont nous allons examiner la conduite dans l'établissement de cette Eglise. Nous devons la voir maintenant sous son véritable jour, quelque effet qu'il doive produire sur nos esprits.

« J'ai expliqué les *motifs* de l'établissement de cette Eglise, et maintenant nous allons voir les moyens qu'on

y a employés. Le premier pas fut un acte du parlement, dans la première année du règne d'Edouard VI, chapitre Ier, en l'année 1547. Par cet acte, on punissait quiconque parlerait irrévérencieusement de la communion prise sous les deux espèces, usage contraire à celui de l'Eglise catholique Le préambule de cet acte nous apprend que cette nouvelle pratique avait été ridiculisée dans des vers, chansons, comédies, etc. Ceux qui partageaient les dépouilles de l'Eglise et des pauvres n'étaient point disposés à permettre des railleries sur ce sujet; ils statuèrent donc que les rimeurs et chanteurs seraient punis par l'emprisonnement et d'une amende, suivant la volonté et le bon plaisir du roi. Or, remarquez que la pratique en question était une chose nouvelle, tout-à-fait contraire à la foi et aux usages du peuple, et à ceux de ses pères depuis neuf cents ans! une invention récente renversant le fondement de sa foi. Cette sévérité monstrueuse fut suivie d'un édit donnant une nouvelle interprétation aux saintes Ecritures, et contenant une assertion émanée de simples laïques, qui prononçait que les fidèles devaient recevoir la communion sous les deux espèces. Mais ce n'étaient là que le commencement; c'était seulement un avant-goût de ce qui devait se faire; ce n'était qn'une manière de préparer les voies pour établir cette Eglise dont le sort doit maintenant se décider.

« Dans la seconde année du règne de cet enfant-roi (il n'avait qu'onze ans) qui était tout à la fois chef suprême de l'Eglise et souverain temporel de l'Etat, l'Eglise et la religion protestante furent établies. La religion catholique romaine avait été abrogée; on avait protesté contre elle, on l'avait déclarée idolâtre et damnable; chacun devait donc être libre de s'en choisir une pour soi-même, la

Bible à la main; une secte avait autant de droit qu'une autre aux Eglises et aux dimes; mais cela ne pouvait convenir à l'aristocratie. Les dimes, les offrandes, les terres des évêques, celles des colléges, tout cela avait trop de valeur pour qu'ils souffrissent qu'on les leur arrachât; et quoique l'aristocratie eût protesté contre *l'Eglise* à laquelle ses biens appartenaient, et pour le soutien de laquelle ils avaient été donnés, elle n'eut aucun éloignement pour les biens eux-mêmes; ils n'avaient point protesté contre les dimes, les terres, les offrandes, mais seulement contre les mains dans lesquelles elles se trouvaient. La religion catholique était déclarée idolâtre et damnable; mais on ne vit rien de pareil dans les dimes, les terres, les offrandes: on résolut donc de les garder. Mais pour les garder, il fallut avoir une autre Eglise, et les dimes et les offrandes durent être payées par tous à cette Eglise, quelque contraire que son symbole pût être à la foi que les Ecritures leur avaient enseignée à adopter, ou qu'ils avaient reçue de leurs pères de génération en génération. Le préambule de l'acte du parlement (première et deuxième année du règne d'Edourd VI), nous dit que « le roi, » dans sa grande bonté, a chargé l'archevêque de Cantorbéry (Cranmer) et d'autres de dresser une forme, un » rite de prières publiques et communes pour l'administration des sacrements, laquelle sera employée dans le » royaume d'Angleterre et de Galles; que ce livre a été, » d'un commun accord *et avec l'aide du Saint-Esprit*, » terminé, mis au jour et présenté à son altesse (âgée de » onze ans), à la grande paix et consolation de son esprit; » il est intitulé *Livre de prières publiques pour l'administration des sacrements, et autres rites et cérémonies d'après l'usage de l'Eglise d'Angleterre*. En

» conséquence, les lords spirituels et temporels de ce » présent parlement, considérant d'une part, le pieux » dessein de son altesse le roi (âgé de onze ans), du lord-» protecteur et des autres membres du conseil de son « altesse en rassemblant lesdits archevêques et hommes » savants; de l'autre, les pieuses prières, rites et céré-» monies renfermés dans ledit livre, et la sagesse qui lui » a fait changer ce qu'il a changé, et conserver ce qu'il » a conservé, et aussi *la gloire de Dieu* et la grande tran-» quillité qui par la grâce de Dieu s'ensuivront, rendent » à son altesse les plus vifs et les plus humbles remercî-» ments pour cette entreprise. »

« Souvenons-nous de cette assertion sur *l'aide du Saint-Esprit* pour cette œuvre, et venons aux édits. Vous, ministres, vous fondez les droits de prescription de l'Eglise sur l'assertion *qu'il n'y a jamais eu d'actes du parlement* pour enlever les bénéfices *aux catholiques et les donner aux protestants*; que les curés catholiques ne furent point dépossédés de leurs bénéfices par actes de parlement, mais qu'ils *se convertirent* dans plusieurs paroisses; et continuèrent d'y exercer leurs fonctions jusqu'à la mort, ou qu'ils les quittèrent sans y être contraints par la force, de sorte que, comme ils avaient, sans aucun doute, un droit imprescriptible à leurs bénéfices, les ministres actuels sont fermes sur leur terrain, et ont le même droit. Maintenant examinons ce fait. Le roi avait émis un livre de prières et un catéchisme; il avait été permis aux prêtres de se marier, par un acte passé dans la seconde et la troisième année du règne d'Edouard VI. Tout avait été tenté pour éloigner les prêtres de leur religion; mais pourtant, à quelques scandaleuses exceptions près, ils demeuraient fermes dans leur foi et dans leurs

pratiques au moment où cet acte fut passé : en conséquence l'acte ordonna que tout recteur, curé, vicaire perpétuel ou autre prêtre ayant bénéfice, qui à l'avenir dirait la messe suivant l'ancien usage, paierait au roi une amende d'une année de revenu de son bénéfice, et serait emprisonné pendant six mois; que, la seconde fois, il serait privé de son bénéfice, de toute promotion dans l'ordre spirituel, et de plus emprisonné pendant un an; qu'à la troisième récidive la prison serait perpétuelle; que si, enfin, le prêtre n'avait point de bénéfice, il serait mis en prison pendant six mois la première fois. et toute sa vie la seconde. Ainsi commença cette douce Eglise chrétienne; ce fut ainsi que l'ange de la charité, de l'humilité et de l'humanité présida à sa naissance. Mais *l'acte* n'en resta pas là : il en vint aux laïques, et déclara que quiconque aurait, en chansons, vers ou comédies, dit quelque chose de contraire ou de méprisant sur ledit *Livre de prières*, peines sur peines lui seraient appliquées jusqu'à la confiscation des biens par le roi, et l'emprisonnement perpétuel du délinquant,

« Voilà un récit exact de la naissance de cette Eglise fameuse qui dit tout simplement aux prêtres et au peuple : Voici une Eglise, adoptez-la, ou la ruine et la prison vous attendent; et en face de ces faits, qu'on ne peut nier, quelqu'un serait-il assez bas pour dire que les prêtres catholiques ne furent expulsés ni par la force ni par acte du parlement? L'acte ordonnait que les parties fussent dépouillées de leurs bénéfices, privées de toute promotion spirituelle, à moins qu'elles ne renonçassent à la religion catholique, et il autorisait les collateurs à nommer des protestants pour leur succéder, comme si elles étaient mortes. Sir Robert Peel appellera-t-il cela une Eglise ca-

tholique réformée? dira-t-il encore que les ministres protestants possèdent le droit de prescription des prêtres catholiques? »

« Mais, demandera le lecteur, ce livre de prières publiques continua-t-il d'être en usage après que l'acte fut passé? Oh non! et nous allons voir maintenant quelle sorte d'hommes étaient ceux qui créèrent cette nouvelle église, et quels étaient leurs motifs; car cela importe beaucoup pour juger de la nature de cette Eglise. Le roi son auteur mourut au bout de sept ans, en 1553.

« La manière dont Hume, en faisant l'histoire de ces temps de désolation, cherche à excuser les *brigandages* de la *réforme* ne laisse pas d'être assez curieuse. Son but constant, comme l'on sait, est de calomnier les institutions catholiques, et surtout le caractère et la conduite du clergé catholique. Il lui était cependant impossible de taire ce mécontentement du peuple et les soulèvements auxquels il donna lieu; et, comme il fallait nécessairement que cette disposition des esprits eût une *cause* quelconque, il était forcé ou de l'attribuer à ce que ce *changement* renfermait en lui même de pernicieux, ou à toute autre cause quelconque. Que fait alors notre historien? Il s'efforce, d'une manière ét diée, de faire croire à ses lecteurs que le peuple *se trompait* alors sur la *tendance* de la révolution qui se préparait. Il a soin d'ajouter qu'on aurait peine à imaginer une institution *moins favorable* aux intérêts de l'humanité que la religion catholique; et cependant il ajoute que, comme cette religion ne laissait pas de présenter au peuple *quelques avantages* qui cessèrent lors de la suppression des couvents, le peuple la *regretta vivement.* Il décrit ensuite les bienfaisants résultats des institutions monastiques, et ajoute que, comme les moi-

nes résidaient sans cesse dans leurs biens, ils répandaient autour d'eux une grande somme de bienfaits; que, *n'ayant aucun motif qui pût les pousser comme les autres hommes vers l'avarice*, ils étaient en même temps les meilleurs maîtres et les propriétaires les plus humains; puis il fait voir que, lorsque les biens du clergé devinrent propriétés particulières, les fermage augmentèrent de prix, et qu'en même temps on alla dépenser au loin le revenu de ces mêmes propriétés; d'où il résulta que les fermiers se trouvèrent exposés à la rapacité d'un intendant impitoyable, que de vastes étendues de terre restèrent sans culture, que les fermiers furent expulsés de leurs fermes, et que les paysans furent dépouillés des communes où ils avaient le droit de faire paître leurs troupeaux; que la *population* du royaume *diminua* sur tous les points, que son *ancienne prospérité* déchut sensiblement; que les monnaies, après avoir déjà subi *de fortes altérations* sous le règne de Henri VIII, furent altérées encore davantage par ses successeurs; que tout l'argent au titre légal fut ou *accaparé* ou *exporté à l'étranger;* que la grande masse du peuple perdit par là une partie de ce qu'elle avait acquis par son travail et son industrie, et que l'explosion des murmures et des plaintes fut générale sur tous les points du royaume.

« A présent, je le demande encore une fois, cette révolution était-elle avantageuse? Voyons donc quelles excuses cet ennemi officieux du catholicisme nous allèguera. D'abord il prétend que la *charité* et l'*hospitalité* exercées par les moines encourageaient la *fainéantise*, et s'opposaient en même temps au développement et à l'accroissement des richesses publiques; il ajoute que le peuple ne pouvant subsister qu'au moyen d'une augmentation de

travail, cette augmentation de travail se trouve être la conséquence de la *situation actuelle*, d'où résultent des avantages incalculables pour la société. Qu'a donc voulu dire notre *philosophe* par ces mots, « situation actuelle »? sans doute la situation politique où se trouvait notre pays au moment où il écrivait. Mais si à cette époque la réforme n'avait point encore produit toute cette masse de *misère*, de *paupérisme*, de *dette publique* et d'*impôts*, que nous voyons aujourd'hui peser sur le peuple anglais, on ne saurait à coup sûr nier qu'elle ne fût en bon chemin pour y arriver. Hume, forcé d'avouer que l'existence des institutions catholiques empêchait la masse du peuple d'éprouver *cette foule de besoins*, suite de la misère, a soin d'ajouter que d'un autre côté ces institutions entravaient le développement et l'accroissement des *richesses publiques*. Il eût été important, je le répète, de nous faire connaître avant tout le sens de ces mots si pompeux, « richesses publiques. » Le bonheur du peuple ne doit-il pas être en définitive le but de tout gouvernement et de toute institution politique ou religieuse? Personne à coup sûr n'hésitera à résoudre affirmativement cette question; et cependant notre historien, avec Adam Smith (1) et quelques autres écrivains de l'école écossaise, paraît croire qu'il peut exister une grande somme de *richesses publiques* avec une extrême misère individuelle. On dirait en

(1) L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Richesse des nations*. Il y a quelques vérités utiles dans ce livre, qui a sans doute beaucoup servi à imprimer une meilleure direction à cette science moderne que l'on appelle économie politique, mais dans lequel l'auteur, visant continuellement à la profondeur, n'est le plus souvent que lourd et creux. La théorie de la division du travail, développée par Adam Smith, et qui sert de base à tout son système, produit dans l'application les plus heureux résultats.

vérité que le peuple n'est aux yeux de ces gens-là qu'un vil troupeau chargé de travailler pour un être abstrait qu'ils appellent *bien public*. Il ne s'agit pas, à les en croire, de savoir si le peuple, dont le bonheur doit être le but unique de tout gouvernement, est heureux, mais seulement si l'*état* gagne ou perd de l'argent. Peu importe après cela si le peuple peut ou non subsister. Qu'il y a de génie et de profondeur dans une semblable politique !.... (*Cobbett*. Let. VII.) »

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

CHAPITRE II.

Persécutions de l'Église depuis l'avènement de Marie au trône d'Angleterre, en 1553, jusqu'à la mort de cette reine, en 1558.

Avant la mort du roi Edouard VI, le duc de Northumberland, son tuteur, avait songé à lui faire faire un testament qui fît passer la couronne dans sa propre famille. Il avait marié son fils lord Guilford Dudley à lady Jeanne Grey, que l'ordre de la succession appelait au trône, après les princesses Marie et Elisabeth. Gagné par le duc, Edouard VI avait fait un testament qui déclarait lady Jeanne son héritière directe, au détriment de Marie et d'Elisabeth. Cet arrangement inique éprouva bien des difficultés auprès des gens de loi et des magistrats auxquels on demanda de la sanctionner; mais le fameux Cranmer y ayant apposé sa signature, les autres firent comme lui.

Après avoir signé un pareil acte entre les mains d'un homme comme Northumberland, le jeune roi ne pouvait pas vivre longtemps; il mourut, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, le 6 juillet 1553, ayant seize ans d'âge et sept ans de règne. Nous laisserons parler Cobbett, ainsi que l'a fait Rorhbacher, qui a compris qu'il valait mieux pour l'édification du lecteur laisser parler, sur ces matières délicates, un historien anglais et surtout un protestant. Nous donnerons donc ici, avec la fin de la 7e lettre de Cobbett, la 8e presque tout entière. C'est une pièce historique trop curieuse pour que nous l'omettions. Comme nous le disons plus haut, Rorhbacher l'a aussi lui citée presque tout entière :

« Le testament souscrit par le jeune roi avait été tenu secret; on laissa ignorer sa mort au peuple pendant trois jours. Lorsque Northumberland avait vu qu'elle était imminente, il avait eu soin, de concert avec Cranmer et les autres membres du conseil, de faire venir les deux princesses dans les environs de Londres, sous prétexte de les rapprocher de leur frère malade. Le véritable but de cette démarche était d'avoir plus de facilités pour appréhender leurs personnes, et les jeter en prison aussitôt que le roi aurait rendu le dernier soupir. Mais les scélérats de toute espèce ont cela de commun entre eux, qu'ils sont toujours prêts à se trahir les uns les autres, dès qu'ils y trouvent leur avantage particulier; et c'est ce qui arriva dans cette circonstance. Le comte d'Arundel, membre du conseil; et qui, comme Dudley et ses autres collègues, s'était rendu le 10 juillet près de lady Jeanne pour lui présenter ses hommages et la saluer reine, avait eu la précaution d'expédier dans la nuit du 6, un courrier à Marie pour la prévenir de la mort de son frère, et lui dévoiler le complot

formé contre son autorité. Sur cet avis, la princesse, qui était déjà arrivée à Hoddessen, monta à cheval accompagnée d'un petit nombre de fidèles serviteurs, et se dirigea vers Konninghail (dans le Norfolkshire), et de là sur Hamlingham (dans le Suffolkshire). Quand elle fut arrivée dans cette ville, elle envoya aux membres du conseil l'ordre de proclamer son avènement au trône, en leur donnant en même temps à entendre qu'elle était instruite de leurs perfides projets. Malheureusement pour nos conspirateurs, ils avaient fait proclamer le même jour lady Jeanne comme reine légitime d'Angleterre. Ils avaient d'ailleurs pris toutes les précautions possibles pour assurer le succès de leur entreprise. L'armée, la flotte, le trésor et toute la force administrative se trouvaient entre leurs mains. Leur réponse à Marie fut un ordre de se soumettre en *fidèle et loyale sujette* à sa reine légitime; le nom de Cranmer était le premier de ceux qu'on apercevait au bas de cet acte étrange.

» Tout homme ayant le cœur droit et aimant sincèrement la justice éprouvera sans doute une véritable satisfaction à considérer l'embarras cruel où fut réduite quelques heures après cette bande d'audacieux scélérats. La noblesse et la bourgeoisie étaient spontanément accourues se ranger sous les étendards de Marie; et le peuple de Londres lui-même, quoique infecté depuis longtemps des doctrines pestiférées apportées en Angleterre par des vagabonds étrangers, avait encore assez de droiture dans ses sentiments pour désapprouver hautement l'injustice que l'on voulait faire souffrir à cette princesse. Ridley, évêque protestant de cette capitale, prononça dans l'église de Saint-Paul, en présence du lord-maire et d'une nombreuse assistance, un sermon dans lequel il engagea, de la ma-

nière la plus pressante, ses auditeurs à prendre les armes pour défendre la cause de lady Jeanne. L'auditoire resta muet. Le 13 juillet, Northumberland sortit de Londres à la tête de quelques troupes, pour aller attaquer la reine, qui était déjà escortée par plus de vingt mille hommes, tous *volontaires* et refusant de recevoir une *solde quelconque*. Northumberland n'était pas encore arrivé à Bury-Saint-Edmond que déjà il désespérait du succès de ses entreprises. Il se dirigea de là sur Cambridge, d'où il écrivit à ses complices pour en recevoir des renforts. L'épouvante et la trahison se manifestèrent bientôt parmi les siens; et les mêmes hommes qui quelques jours auparavant avaient solennellement juré de défendre lady Jeanne lui ordonnèrent de licencier ses troupes, et proclamèrent Marie reine d'Angleterre, aux applaudissements d'une multitude ivre de joie. Le chef de la conspiration licencia son armée, ou plutôt ses soldats l'abandonnèrent avant qu'il en eût reçu l'ordre. C'était alors, comme on se le rappelle, le siècle de la *réforme* ou de la bassesse. On ne devra donc pas être étonné de voir Northumberland s'avancer sur la place publique de Cambridge, et là annoncer l'avènement de Marie au trône, en agitant, à ce que rapporte Stowe, son chapeau dans l'air, en signe de sa *joie* et de sa *satisfaction*. Il fut arrêté néanmoins quelques heures plus tard, sur un ordre de la reine, et par son complice, ce même comte d'Arundel, qui avait été *un des premiers à saluer reine* lady Jeanne. Non jamais, dans aucun pays et sous aucun règne, on ne vit, je crois, une hypocrisie, une bassesse et une perfidie semblables à celles des hommes qui détruisirent en Angleterre la religion catholique et y fondèrent l'Eglise protestante! Ce même Dudley qui, pendant tant d'années, avait fait métier de piller les

églises, qui avait été un des instigateurs de toutes les mesures atroces prises contre ceux qui persistaient dans la foi de leurs pères, qui avait essayé d'intervertir l'ordre de succession au trône, parce que, disait-il, l'avènement de Marie au pouvoir pouvait mettre la religion protestante en péril, ce même homme enfin, quand il vint recevoir le digne châtiment de ses crimes sur l'échafaud, *se confessa dans la foi catholique*, et même exhorta le peuple *à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique.* Le docteur Heylyn rapporte qu'il exhorta les Anglais à conserver la foi de leurs ancêtres et à rejeter la nouvelle religion, cause de toutes les calamités qu'ils avaient eues à souffrir pendant les trente dernières années. Il ajouta que, « s'ils voulaient se présenter purs et sans tache devant Dieu, s'ils étaient véritablement désireux du bien de leur pays, ils devaient chasser *ceux qui venaient leur prêcher la religion réformée.* Quant à lui, dit-il ensuite, sa conscience était chargée et sa sentence juste. » Fox, le *martyrologiste* de la réforme, dont nous aurons souvent occasion d'apercevoir la fausseté et les mensonges, rapporte que Dudley ne fit cette profession de foi que parce qu'on lui avait promis sa grâce. Mais en marchant à l'échafaud, ne devait-il pas voir qu'il n'y avait plus de pardon à espérer pour lui? D'ailleurs n'a-t-il pas lui-même déclaré le contraire au moment de son supplice? N'a-t-il par dit expressément que personne ne l'avait engagé à faire cette déclaration, et qu'il ne la faisait dans aucun espoir d'obtenir sa grâce! Au reste nous allons bientôt voir Cranmer lui-même renoncer à son apostasie et rentrer dans le sein de l'Eglise primitive, et la bande entière des pillards réformateurs se prosterner devant le légat du Pape, confesser *leur hérésie et leurs sacriléges, et recevoir l'absolution de*

leurs crimes. L'histoire de cette époque est riche en instructions pour quiconque voudra apprendre à connaître par lui-même les hommes qui bouleversèrent notre pays, et changèrent la foi de ses habitants; les préjugés dans lesquels il a été bercé s'effaceront peu à peu, et il acquerra l'intime conviction de la vérité de toute mes assertions.

» Je commence le récit d'un règne sous lequel on vit une réaction politique et religieuse amener à sa suite des peines et des supplices qui, jusqu'à ce jour, ont fourni un vaste sujet de déclamations aux calomniateurs du catholicisme; d'abord on les a grandement exagérés, et ensuite on a tout fait pour les imputer à la religion catholique en se gardant bien toutefois de dire un seul mot des cruautés et des atrocités de toute espèce commises dans le royaume par des *protestants*. Je ne viens pas ici me faire l'apologiste de la *cruauté*, sous quelque bannière religieuse qu'elle ait été momentanément exercée, ni pour l'atténuer en rien; et je déclare que mes principes sont entièrement opposés à l'application d'aucune peine corporelle ou pécuniaire quelconque en matière de religion. Je repousse donc d'avance l'accusation que l'on pourrait m'intenter de chercher à faire l'apologie des exécutions judiciaires qui eurent lieu sous le règne de Marie, quand les développements de ma narration m'amèneront à prouver: 1° qu'on les a monstrueusement exagérées; 2° qu'il serait beaucoup plus facile de les excuser, en raison de la crise politique dans laquelle on se trouvait alors, qu'il ne le serait d'atténuer, par le même motif, l'atrocité et la barbarie des supplices infligés, en matière de religion, par des protestants; 3° que les exécutions qui eurent lieu sous le

règne de Marie sont à peine dans la proportion d'un à mille, si on les compare à l'innombrable quantité de meurtres juridiques commis par les partisans ou les ministres de l'*Eglise établie par la loi*, depuis sa création jusqu'à nos jours; enfin, que c'est en tout cas abuser étrangement du raisonnement que de les imputer à la religion catholique, et d'ailleurs la reine fut l'une des femmes les plus vertueuses de son temps; que les malheurs de son règne ne provinrent nullement de ses errements en politique; mais biens des désordres de toute espèce que lui avait légués la violente commotion opérée dans tout l'état par les mesures imprudentes de ses deux prédécesseuas. On verra en effet que telle était la situation du pays, à l'époque de son avènement au trône, qu'il lui fallait ou déployer une grande sévérité, ou bien encourager les progrès de l'hérésie, de l'esprit de pillage et de sacrilége, et même s'y associer. Les hommes qui font métier de nous tromper nous ont appris à ne jamais désigner le règne de cette vertueuse princesse que comme celui de LA SANGUINAIRE MARIE, et eux-mêmes ont toujours soin, en parlant de celui de la sœur de cette reine, de se servir de cette emphatique expression, *l'âge d'or de notre bonne reine Elisabeth;* et ils se gardent bien d'ajouter que, pour chaque *goutte* de sang répandue par Marie, la *bonne* Elisabeth en fit couler des flots; que l'une renonça généreusement à tous les biens que lui transmirent ses prédécesseurs, et qui provenaient des confiscations protestantes, et que l'autre les ressaisit de nouveau, et arracha encore aux pauvres le peu qu'on leur avait laissé par pure inadvertance; que la première resta inébranlablement attachée à la religion de ses pères, tandis que la seconde, née catholique, embrassa plus tard le protes-

tantisme, et l'abjura ensuite, pour apostasier une seconde fois.

» On a vu dans ma dernière lettre que la reine se trouvait à Hamlingham, dans le comté de Suffolk, au moment où s'opérait si facilement l'heureuse révolution qui la remettait en possession de ses droits légitimes. Elle partit immédiatement pour Londres, et y arriva le 31 juillet 1553, saluée, sur tous les points de son passage, par les acclamations de la multitude. A mesure qu'elle approchait de sa capitale, la foule des personnes qui accouraient au devant d'elle augmentait; et Elisabeth, qui jusque là avait cru prudent de garder le silence, vint elle-même grossir son cortége. Les deux sœurs firent à cheval leur entrée dans la Cité, dont toutes les maisons étaient décorées et les rues jonchées de fleurs. La reine se fit ensuite sacrer suivant le rituel catholique; ce fut Gardiner, dont on se rappelle sans doute la vive opposition à l'établissement de l'*Eglise* de Cranmer, et qu'elle avait trouvé languissant dans les cachots de la tour de Londres, après avoir été expulsé du siége épiscopal de Winchester, qui célébra cette imposante cérémonie. Nous verrons d'ailleurs cet évêque devenir bientôt l'un des principaux moteurs de la réaction politique qui rétablit la religion catholique en Angleterre. La joie du peuple était sans bornes; jamais on n'avait vu de couronnement aussi magnifique, et de réjouissances aussi vives et aussi sincères. Tous les historiens sont d'accord sur ce point, et l'on ne sait en vérité comment qualifier les assertions de Hume, qui prétend que les principes de la reine étaient odieux à son peuple. Quand bien même l'irréfragable témoignage de l'histoire ne serait pas là pour corroborer mes assertions, le simple raisonnement ne suffirait-il pas pour en démontrer la

vraisemblance ? N'était-il pas naturel en effet qu'une population qui, trois années auparavant, s'était soulevée en masse sur plusieurs points du royaume contre la nouvelle *Eglise*, vît avec joie l'avènem.nt au trône d'une princesse dont elle connaissait l'aversion décidée pour les innovations religieuses des deux r`gnes précédents ?

» Des actes de justice et de bienfaisance signalèrent l'aurore du règne de Marie, qu'un généreux oubli d'elle-même et de ses besoins les plus impérieux engagea à retirer de la circulation les monnaies falsifiées par son père et surtout par son frère. Elle acquitta ensuite intégralement toutes les dettes de la couronne, et opéra en même temps une forte réduction dans les impôts. Toutefois, ce qu'elle avait le plus à cœur, c'était le rétablissement de cette antique religion qui, pendant tant de siècles, avait fait le bonheur et la puissance de l'Angleterre, et dont la destruction avait été pour le pays le signal de l'invasion de la discorde, de la misère et de tous les genres de calamités. Elle avait à surmonter de puissants obstacles, car si les pernicieux principes des *réformateurs* allemands, suisses et hollandais, n'avaient encore fait que peu de progrés parmi le peuple (celui de Londres excepté, les aventuriers affamés et fanatiques ayant choisi cette ville pour leur base d'opération), restait toujours la tourbe des pillards dont l'attitude était menaçante. Ils étaient si nombreux et si influents, il y avait si peu de grandes familles dont quelque membre ne se fût compromis dans le pillage des églises et la spoliation des biens ecclésiastiques, que l'entreprise de la reine paraissait presque impraticable. La destruction de l'*Eglise* créée par Cranmer et *établie* par la loi présentait moins de difficultés ; et si l'on ne pouvait restituer l'or et

l'argent volés aux églises pendant le règne du jeune saint protestant, les murs de ces antiques édifices étaient encore restés debout, et rien n'était plus aisé que de les rendre à leur destination primitive. Aussi les *tables* qu'on avait substituées aux autels, et les prêtres *mariés*, en disparurent-ils presque aussitôt. L'émotion de Hume, quand il est obligé de faire le récit de ces brusques changements, ne laisse pas d'être assez curieuse : « Si là où domine la superstition, dit-il, on pouvait écouter ce que demandent la loi, la justice et la raison, on n'eût jamais expulsé de leurs places des prêtres dont le crime était d'avoir contracté mariage pour obéir à la loi. » N'est il pas surprenant qu'il ne soit jamais venu à l'esprit de ce profond penseur de faire une semblable observation au sujet des *moines* et des *religieuses* dépouillés de leurs propriétés malgré la garantie de toutes les lois de l'Etat? Il applaudit bruyamment à la destruction des institutions monastiques; mais s'agit-il de cette *nouvelle Eglise* dont l'existence ne datait encore alors que de trois années, et qui avait été établie sous le règne d'un enfant roi, soumis aux volontés de deux régents décapités dans la suite à bien juste titre, et à l'influence d'un conseil privé composé d'hommes convaincus d'avoir ouvertement conspiré contre leur souverain légitime; s'agit-il de ces prêtres mariés qui, à l'exemple des *Luther*, des *Cranmer*, des *Knox*, des *Hooper*, et autres grands réformateurs de la même force, s'étaient aperçus que le vœu de chasteté qu'ils avaient fait autrefois était absurde, et qu'il était bien plus commode de s'en débarrasser par un parjure : oh ! alors, il change bien vite de ton, et il n'y a plus de loi, quelque nuisible qu'elle soit au bien-être général, que l'on puisse abroger. On conçoit facilement que la reine Marie était

incapable de s'élever jusqu'à ces sublimes conceptions de la philosophie; elle expulsa tout bonnement des temples du Seigneur ces prêtres apostats, à la grande satisfaction du peuple, qui se souvenait encore d'avoir été impitoyablement sabré par les troupes allemandes pour avoir demandé dans le temps que le célibat leur fût prescrit comme par le passé. On rétablit dans leurs siéges les évêques qui en avaient été dépouillés par Cranmer, qui fut bientôt après honteusement expulsé de celui qu'il avait occupé, et même jeté en prison sous le poids d'une accusation de haute trahison : juste punition de tous les crimes commis par ce scélérat. Le sacrifice de la messe fut de nouveau célébré sur tous les points du royaume; on ne vit plus marquer du sceau de l'infamie et condamner à l'esclavage des malheureux, coupables d'avoir demandé l'aumône. On crut en un mot que l'abîme des révolutions qui venait de bouleverser l'Angleterre était comblé, et chacun espéra dès-lors voir renaître l'antique prospérité de la terre par excellence de l'hospitalité et de la charité.

» Peu de temps après son avènement au trône, le Parlement avait engagé la reine à se choisir un époux : Marie épousa Philippe, fils aîné et héritier de l'empereur Charles-Quint.

» Mes lecteurs, impatients sans doute de connaître le résultat des négociations entamées avec les pillards, vont être témoin d'une scène qu'ils regarderaient comme une pure fiction si elle n'était pas aussi avérée.

» Le même parlement qui avait légalisé le divorce de Catherine, prononcé par Cranmer, et qui avait bâtardisé Marie, la reconnut de la manière la plus solennelle pour légitime héritière du trône d'Angleterre. Après avoir proscrit la religion catholique pour élever sur ses débris le

culte protestant, cette assemblée brisa son propre ouvrage et consacra de nouveau la foi catholique en la rendant obligatoire pour tous les sujets anglais. Tant de versatilité de la part d'un corps délibérant surprendrait à coup sûr, si l'on n'avait soin de remarquer que, dans cette circonstance, il lui était impossible de suivre une autre ligne de conduite : il avait en effet tout à craindre du peuple, qui se prononçait d'une manière décidée sur cette importante matière, et secondait puissamment les intentions de la reine. Au reste, rien de plus admirable que la promptitude et la célérité que l'on déploya dans ces circonstances. Edouard VI, comme on s'en souvient, était mort dans le courant de juillet; à cette époque, la révolution religieuse commencée par son père et ses ministres avait atteint son plus haut degré de force; et cependant il suffit de moins de cinq mois pour renverser ce frêle échafaudage élevé par l'esprit de révolte et de mensonge. Le mois de novembre de la même année n'était pas encore entièrement écoulé que déjà les actes de procédure du procès de *divorce* intenté par Cranmer à la vertueuse reine Catherine étaient annulés, et que le culte imposé à la nation n'existait plus que pour mémoire. Quoique le parlement eût dans le temps sanctionné ces mesures politiques, il s'empressa de les rapporter par deux bills, dont l'un légitimait de nouveau le mariage de Henri VIII avec Catherine, sa première femme, et déversait tout l'odieux du divorce sur Cranmer, en le désignant même personnellement comme le principal acteur de cette intrigue. L'autre bill déclarait que l'*Eglise établie par la loi* n'était qu'une innovation produite par les bizarres opinions de quelques individus isolés, sans s'embarrasser le moins du monde de l'étrange contradiction que présentait cette déclaration avec celle

par laquelle, quelques années auparavant, le parlement avait reconnu que la nouvelle Eglise provenait directement du Saint-Esprit. Cranmer, dont le génie *sublime* avait conçu et créé cette *grande* institution, n'eut pas du moins la douleur d'être témoin de la ruine de son propre ouvrage : lorsque les deux lois dont nous venons de parler furent promulguées, il se trouvait renfermé à la Tour de Londres par suite d'une déclaration incendiaire (1) qu'il avait publiée en apprenant du fond de son palais de Lambeth, où il était condamné depuis quelque temps à une simple réclusion, que le sacrifice expiatoire de l'agneau sans tache avait été de nouveau célébré dans son église cathédrale. Au reste, l'instant s'avançait où ce scélérat devait, à l'instar de son digne acolyte Dudley, recevoir le juste châtiment de ses odieux forfaits. Observons au reste en passant qu'il n'était nullement besoin d'un acte législatif pour détruire la *nouvelle Eglise*, puisque depuis longtemps l'opinion publique avait fait tacitement justice de cette monstrueuse création. On l'avait imposée à la nation, la nation la repoussa ; elle tomba d'elle-même et de son propre poids, tandis que, pour en opérer le rétablissement, il fallut, sous le règne d'Elisabeth, verser des flots de sang. Hume qui dans cette circonstance se fait l'écho de Fox, auteur du Martyrologe protestant, déclame amèrement contre le mépris dont la cour fit preuve pour *les lois du pays*, en faisant célébrer, à l'ouverture du parlement, la messe en latin, conformément à l'ancienne liturgie, mais *contrairement* aux actes récemment émanés du parlement, et qui abolissaient entièrement l'ancien

(1) Il la rétracta plus tard.

rit. Il y a, j'en conviens, quelque vérité dans cette assertion; mais Cromwell et ses fanatiques complices étaient aussi parvenus à détruire le gouvernement royal à coups de baïonnette et d'actes de parlement. Charles II attendit-il donc, pour remonter sur son trône, que les prétendues lois qui en avaient expulsé son malheureux père eussent été rapportées? Ceux qui plus tard nous gratifièrent du *libérateur* Guillaume III attendirent-ils, pour l'introduire en Angleterre, qu'un acte législatif les y eût autorisés (1)?

» Les pillards réformateurs, qu'on avait jusque-là laissés fort tranquilles, tremblèrent pour la conservation de leur butin, quand le gouvernement de la reine s'occupa de savoir s'il convenait de rétablir la *suprématie* du saint-siége, abolie sous le règne de Henri VIII. En effet, le rapt des biens de l'Eglise étant un quasi-sacrilége, il était possible que, si le Pape ressaisissait son ancienne influence, il en exigeât la restitution. Depuis dix-huit années que la majeure partie des propriétés ecclésiastiques avait été arrachée à ses légitimes propriétaires, elles avaient été divisées et subdivisées à l'infini; et dans beaucoup d'endroits la classe commune du peuple était devenue dépendante des nouveaux propriétaires, soit en affermant leurs terres,

(1) Le langage des révolutionnaires ou réformateurs est toujours et partout le même. C'est ainsi que nous entendons journellement en France des hommes, sourds à la voix de leurs conscience ou à celle de l'expérience, invoquer à grand cris, contre l'application des principes monarchiques aux affaires publiques, les horribles décrets de la Convention; s'imaginant, souvent de bonne foi, que la législation de sang émanée du sein de cette assemblée de factieux n'a pu être abolie ni de droit ni de fait par la restauration du pouvoir tutélaire de la légitimité.

soit par l'établissement insensible d'autres rapports directs d'intérêts, Le peuple d'ailleurs ne pouvait pas concevoir aussi aisément comment la pureté de sa foi était intéressée à la reconnaissance du la suprématie du Pape, qu'il saisissait la liaison intime qui existait entre la conservation de la foi et la célébration de la messe, ainsi que l'observation des préceptes et des doctrines catholiques. Quelque vif donc que fût le désir de la reine d'éviter toute occasion de sanctionner directement ou indirectement les brigandages de la réforme, il lui fallait ou risquer une guerre civile pour la suprématie du saint-siége, ou ne point réconcilier son peuple avec le vicaire de Jésus-Christ, et garder alors le titre odieux de *chef de l'Eglise*; ou bien encore entrer en *arrangement* avec les pillards. Elle choisit cette dernière alternative, quoiqu'il ne soit rien moins que certain que la guerre civile eût été moins avantageuse au pays, en supposant même qu'elle eût été décidée en faveur des réformateurs; chose d'ailleurs peu probable. J'engagerai ceux de mes lecteurs qui seraient portés à voir de l'irrésolution et de la faiblesse dans cette ligne de conduite adoptée par Marie à réfléchir sur la position où elle se trouvait. On comptait à peine, dans toute l'étendue du royaume, un seul noble ou grand propriétaire qui n'eût pas participé à la spoliation des biens de l'Eglise. Les évêques eux-mêmes, malgré le rang élevé qu'ils occupaient dans la hiérarchie, avaient tous donné leur assentiment (il faut toutefois excepter Fischer de ce nombre) à la suppression de la suprématie du saint-siége en Angleterre; Gardinier, grand-chancelier de la reine, et qui plus tard avait été dépouillé de son évêché et renfermé dans la Tour pour s'être opposé aux autres projets de Cranmer, l'avait dans le temps également approuvée:

n'était-il pas naturel que ces personnages craignissent de se mettre en contradiction avec eux-mêmes ; et, dans une affaire d'une aussi haute importance, la reine pouvait-elle prendre une détermination opposée à l'avis de ses conseillers ?

» Néanmoins, comme la reine, dont le zèle égalait la pureté d'intention, avait véritablement à cœur le rétablissement de la religion, l'arrangement *à l'amiable* passé avec les pillards produisait encore des résultats assez avantageux. Ainsi le monde entier put se convaincre dans cette occasion, et notre nation en particulier, qui avait tant souffert des suites de la révolution que l'on avait si imprudemment appelée *réforme*, vit alors que la soif du pillage avait été le seul motif de cette prétendue réforme ; que toutes les vociférations des *réformateurs* contre l'autorité du Pape, que toutes leurs accusations contre les institutions monastiques et les prétendus abus de l'Eglise catholique, toutes leurs confiscations et tous leurs massacres, que tous leurs crimes, en un mot, n'avaient eu d'autre motif et d'autre but que le pillage. On vit alors en effet ce même parlement qui, trois ou quatre années auparavant, avait, par son vote législatif, consacré l'Eglise *inventée* par Cranmer, qui l'avait déclarée l'*œuvre du Saint-Esprit ;* on vit, dis-je, ces pieux réformateurs, après avoir préalablement passé un marché en vertu duquel ils conservaient ce qu'ils avaient volé, avouer (suivant les expressions de Hume lui-même) « qu'ils s'étaient rendus coupables envers la véritable Eglise d'une horrible défection, » professer un sincère repentir de leurs fautes passées, et se déclarer prêts à rapporter toutes les lois qu'ils avaient rendues au préjudice de l'autorité du saint-siége ! »

» Le cardinal Pole, dont j'ai déjà eu occasion de parler en rapportant les détails de l'horrible assassinat commis sur la personne de sa vénérable mère, la comtesse de Salisbury, prit à cette importante transaction une part trop grande pour que je ne le fasse pas reparaître ici sur la scène. Il se trouvait encore sur le continent à l'époque de la mort d'Edouard VI; le Pape, jugeant qu'il pouvait désormais retourner en toute sûreté dans sa patrie, le nomma son légat ou représentant auprès du gouvernement de Marie, qui, en juillet 1554, avait épousé Philippe, roi d'Espagne, fils et héritier de l'empereur Charles-Quint; mariage sur lequel j'entrerai bientôt dans de plus longs détails.

» Convoquée pour le mois de novembre de la même année, la session du parlement s'ouvrit par une procession solennelle des deux chambres, que le roi suivit à cheval, et la reine en litière. Les travaux législatifs commencèrent par l'abrogation du décret de proscription dont le cardinal Pole avait été frappé sous le règne du farouche Henri VIII. En même temps un grand nombre de nobles se rendaient à sa rencontre à Bruxelles pour le ramener en triomphe à Londres (il n'est pas inutile de remarquer que sir Willam Cecil, qui, sous le règne d'Elisabeth, fut l'ennemi le plus acharné des catholiques et de leur religion, fugurait parmi ces gentilshommes). Le cardinal fut accueilli à Douvres par les démonstrations de la joie la plus vive. Avant d'arriver à Gravesend, d'où il s'embarqua pour se rendre à Westminster, les gentilshommes des environs étaient venus au nombre de plus de deux mille cavaliers grossir son cortége (1).

(1) Ce fait, entre mille autres, suffirait pour prouver le haut degré d'o-

» Le 29 novembre, les deux chambres du parlement votèrent au roi et à la reine une adresse exprimant la sincérité et la vivacité des regrets qu'elles éprouvaient des torts dont elles s'étaient rendues coupables envers le saint-siége, et dans laquelle elles supliaient leurs majestés, qui n'avaient point participé à ce *péché*, d'intercéder pour elles auprès du saint Père, afin d'en obtenir le pardon et leur rentrée dans le bercail de Jésus-Christ.

« Depuis la vingtième année du règne d'Henri VIII, de » célèbre mémoire, père de votre majesté, notre souve- » raine et légitime et très gracieuse dame et reine, beau- » coup de doctrines fausses et erronées ont été ensei- » gnées, prêchées et écrites, par des sujets nés dans ce » royaume, et aussi y ont été apportées et répandues des » pays étrangers : par ces différentes causes, les royau- » mes et domaines de votre altesse, aussi bien au spiri- » tuel qu'au temporel, se sont séparés de l'obéissance du » siége apostolique, et éloignés de l'unité de l'Eglise du » Christ, et sont demeurés ainsi jusqu'au temps où votre » majesté étant placée par Dieu sur le trône, et ensuite

pulence qui régnait alors en Angleterre, et combien elle était peuplée. Mais il est inutile d'insister sur ce point, car les écrivains de notre temps qui se sont occupés de recherches historiques, et particulièrement les économistes, ont fait justice pour nous de ces allégations mensongères sur l'état de la société au moyen-âge, empruntées aux déclamateurs philosophes du dix-huitième siècle, et répétées avec une suffisance si ridicule par tous ces écrivailleurs qui prétendent diriger l'opinion publique, et qui se font si bêtement un mérite de leur prétention à l'athéisme. Quoi qu'en disent ces publicistes de carrefour, il est généralement reconnu aujourd'hui que, dans ces temps d'ignorance et de superstition qu'on appelle le moyen-âge, toutes les contrées de l'Europe, sans exception, étaient deux fois plus riches, plus peuplées et mieux cultivées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

» par sa divine providence unie en mariage au très noble
» et vertueux prince, le roi notre souverain seigneur,
» votre époux, le saint-siége apostolique a envoyé à votre
» majesté, et aussi aux personnes demeurées pures, et,
» par la divine bonté, préservées de l'infection commune
» dont nous avons parlé, et à tout le royaume le très
» révérend père en Dieu, lord-cardinal Pole, légat *a la-*
» *tere*, pour nous ramener dans le droit chemin dont
» nous nous étions égarés pendant tout ce temps; et
» nous, après diverses longues et fâcheuses calamités,
» connaissant par la bonté de Dieu nos propres erreurs,
» les avons reconnues en présence dudit révérend père,
» et par lui avons été, en faveur de votre majesté, reçus
» et sommes rentrés dans l'unité et le sein de l'Eglise du
» Christ, et aussi d'après notre humble soumission, et la
» promesse faite pour prouver notre repentir, de rappeler
» et abroger tous les actes et statuts qui ont été faits en
» parlement, depuis ladite vingtième année du règne
» dudit roi Henri VIII contre la suprématie du siége apos-
» tolique, ainsi qu'il est porté dans l'acte de notre sou-
» mission présenté audit révérend père en Dieu par vos
» majestés, acte dont la teneur suit :

» Nous, seigneurs spirituels et temporels, et les com-
» munes assemblées en ce présent parlement, représen-
» tant en corps le royaume d'Angleterre et les domaines
» de ce royaume, et en nos propres et privés noms,
» aussi bien qu'au nom du susdit corps, par la présente
» supplique, adressée humblement à vos majestés, de-
» mandons qu'elle soit, par votre canal, présentée au
» lord-cardinal Pole, légat, envoyé spécialement par le
» très saint père en Dieu, Jules III, et le siége apostoli-
» que de Rome, et en laquelle nous nous déclarons con-

» trits et repentants du schisme et de la désobéissance » commise en ce susdit royaume, contre le siége aposto- » lique, soit en faisant ou exécutant des lois, ordon- » nances ou commandements contre la suprématie dudit » siége, soit par paroles ou actions ayant le même but; » offrant même et par la présente supplique promettant » comme gage de notredit repentir, que nous serons » toujours prêts, autant qu'il dépendra de nous, et avec » l'autorisation de vos majestés, à faire ce qui sera en » notre pouvoir, pour l'abrogation et le rappel de cesdites » lois et ordonnances dans ce présent parlement, aussi » bien en notre nom que pour tout le corps que nous re- » présentons: c'est pourquoi nous supplions humblement » vos majestés, comme étant pures de l'offense de ce » corps envers le saint-siége, corps que la divine Provi- » dence a placé sous votre autorité, de présenter cette » humble requête, afin que nous obtenions du siége » apostolique, par ledit révérend père, tant en particu- » lier qu'en général, l'absolution et la levée des censures » et sentences que nous avons encourues par les lois de » l'Eglise, et que nous puissions, comme des fils repen- » tants, être reçus dans le sein et l'unité de l'Eglise du » Christ; de sorte que ce noble royaume et tous ses diffé- » rents membres puissent, dans cette unité et cette par- » faite obéissance au siége apostolique et aux papes » futurs, servir Dieu et vos majestés, pour contribuer » toujours davantage à sa gloire et à l'honneur que nous » lui devons. Nous sommes, par l'intercession de vos ma- » jestés, par l'autorité de notre saint père le pape Jules III, » et du siége apostolique, purifiés, déchargés et délivrés » des excommunications, interdictions et autres censures » ecclésiastiques qui ont pesé sur nos têtes en punition

» de nos fautes, depuis le temps dudit schisme mentionné de notre supplique; nous supplions alors vos » majestés qu'elles veuillent bien, en conformité à l'engagement contracté par nous dans notre supplique au » très révérend légat, avoir pour agréable de ratifier le » rappel que nous faisons par la présente déclaration et » l'abrogation que nous proclamons de toutes les lois, » ordonnances, statuts opposés à la suprématie du saint-siége apostolique, et qui ont été en vigueur durant le » temps du schisme, c'est-à-dire depuis la vingtième » année du règne de feu le roi Henri VIII, et faire en » sorte que le révérendissime légat ait pour agréable le » présent acte. »

» L'évêque et grand-chancelier Gardiner lut cette adresse en présence de la reine, qui était assise sur son trône, ayant le roi à sa droite et le cardinal Pole à sa gauche. Le roi et la reine s'adressèrent alors au légat, qui, après avoir prononcé un discours assez étendu et analogue à la circonstance, donna, pour le pape, aux deux chambres et à toutes la nation, L'ABSOLUTION au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; à quoi les membres du parlement, respectueusement agenouillés, répondirent AMEN; et l'écho de la salle retentit pendant quelques minutes du bruissement prolongé produit par l'expension du son de la voix des nombreux spectateurs de cette scène imposante.

» C'est ainsique l'Angleterre redevint une contrée *catholique*, et qu'elle fut rétablie dans le *bercail du Christ* ! Toutefois, avant de consentir à consacrer par son silence la spoliation des biens de l'Eglise, c'est-à-dire des moyens d'exercer la charité et l'hospitalité que possédait ce *bercail*, le Pape avait longtemps hésité; le cardinal Pole, homme plein de droiture et de justice, avait encore hésité

bien davantage; mais, ainsi que nous l'avons vu plus haut, Gardiner, premier ministre de Marie, et tous les autres membres du conseil, ne demandaient pas mieux que de transiger. Aussi nos *pieux* diseurs d'*Amen*, en même temps qu'ils confessaient avoir grandement péché par *cette défection* en vertu de laquelle ils se trouvaient en possession des propriétés de l'Eglise et des pauvres, en même temps qu'ils adressaient au Ciel de ferventes prières pour en obtenir *leur absolution*, qu'ils se joignaient à la reine pour entonner des *Te Deum* solennels d'actions de grâces, prenaient soin de faire en sorte qu'on ne pût jamais les forcer à restituer leurs vols, et décrétaient que tous ceux qui se trouvaient en possiesson des biens de l'Eglise les *garderaienl*, et que quiconque entreprendrait de les molester ou de les troubler dans leur possession serait puni *conformément aux lois*.

» Loin de moi la pensée de croire que la reine connût toute l'étendue de la faute qu'elle allait commettre en donnant sa sanction à un acte qui fut à coup sûr le plus blâmable de son règne, sans en excepter même les bûchers allumés à Smithfield (1) par ses ordres, et que l'on a depuis si monstrueusement exagérés. J'ai déjà fait remarquer à mes lecteurs tout ce que la position de cette princesse vis-à-vis de ses conseillers, et en particulier vis-à-vis de Gardiner, avait de délicat et d'embarrassant, quoique celui-ci fût à coup sûr un ministre rempli de zèle et d'activité, et de plus un homme de grands talents. Qu'ils ne perdent point de vue d'ailleurs qu'on comptait à peine

(1) Marché de Londres où se faisaient autrefois les exécutions des individus déclarés coupable de sorcellerie, d'hérésie, etc. On trouvera plus bas l'explication du fait isolé rapporté ici allusoirement par l'auteur.

dans les classes influentes de la société un seul homme qui n'eût pas pris une part plus ou moins active aux spoliations commises sur les propriétés de l'Eglise. Je ne dissimulerai cependant pas que, quelque grandes que fussent les difficultés qu'elle avait à surmonter, elle eût, à mon avis, mieux fait de n'écouter d'autres conseils que ceux de son cœur, et d'en abandonner à Dieu les conséquences possibles.

» Hâtons-nous au reste de dire que, si elle sanctionna imprudemment par son silence les spoliations des réformateurs, elle était bien résolue, pour ce qui la concernait personnellement, de ne rien garder du pillage. C'est ainsi qu'au mois de novembre 1555 elle restitua à l'Eglise les *dixièmes* et les *premiers fruits* de tous les bénéfices ecclésiastiques (1), qui, avec les *dîmes* dont ses prédécesseurs s'étaient également emparés, produisaient à la couronne un revenu net de plus de 63,000 livres sterl., somme qui aujourd'hui représenterait environ un million de notre monnaie (25,000,000 fr.). Elle renonça également à jouir d'une grande quantité de biens composant, à son avènement au trône, le domaine de la couronne, mais originairement acquis au préjudice de l'Eglise, des hospices ou de quelques particuliers. Les scrupules de conscience qui portèrent Marie à renoncer à ces divers revenus sont d'autant plus louables, qu'à cette époque

(1) On appelait ainsi la dixième partie du revenu annuel et le total de la première année du revenu des bénéfices, dont Henri VIII s'était emparé en sa qualité de chef de l'Eglise, et qu'avait dévotement continué à percevoir *saint* Edouard, son fils et successeur. La *glorieuse* reine Elisabeth ne manqua pas de les saisir de nouveau aussitôt après son avènement au trône.

c'était la couronne elle-même qui, du produit de ses propres domaines, salariait tous ses officiers, comme ambassadeurs, juges et autres, et qui fournissait les fonds nécessaires pour acquitter les pensions qu'elle accordait à d'anciens serviteurs. Marie régna d'ailleurs plus de deux ans et demi sans prélever sur son peuple un seul denier en taxes quelconques. (Aussi bien ignorait-on dans ces temps de superstition et d'obscurité ce que c'étaient que les *taxes* : il faut avouer que nous avons fait depuis de rapides progrès.) L'abandon volontaire fait par cette princesse des *dixièmes* et *premiers fruits* ne fut donc que le résultat de sa haute piété et de la générosité naturelle à son cœur. Elle agit en cela contrairement aux remontrances de son conseil, et le bill voté dans cette circonstance par le parlement éprouva dans les deux chambres la plus vive opposition. On craignait en effet, et avec raison, qu'il ne réveillât la haine et l'indignation du peuple contre les brigands de la réforme.

» Marie ne borna pas à cette mesure le cours de sa justice réparatrice ; elle restitua bientôt après aux églises et aux couvents toutes celles de leurs terres et autres propriétés tombées depuis la révolution dans le domaine de la couronne. En général son désir était de les rendre autant que possible à leur primitive destination. Ainsi elle commença par l'abbaye de Westminster, dont la fondation remontait à l'année 610, à l'époque de l'introduction du christianisme en Angleterre par saint Augustin. L'église avait dans la suite été détruite par les Danois, mais elle fut reconstruite plus tard, en 958, par le roi Edouard et par saint Dunstan, qui y établirent douze moines bénédictins. En 1049, sous le règne d'Edouard-le-Confesseur, elle devint une des abbayes les plus considérables du

royaume; et lorsqu'elle fut supprimée et pillée par Henri VIII, ses revenus montaient à 3,977 livres sterling, ou environ 80,000 livres sterling de notre monnaie d'aujourd'hui (2,000,000 fr.). Cependant comme la majeure partie des terres produisant cet immense revenu avaient été morcelées et partagées entre les pillards des deux règnes précédents, il est probable qu'il n'en restait plus que peu de chose à la reine. Mais du moins restitua-t-elle ce peu, et l'abbaye de Westminster put-elle de nouveau recevoir dans ses murs une communauté de religieux bénédictins. Marie rétablit ensuite successivement le couvent de Greenwich, auquel avaient appartenu ces deux moines si courageux, nommés Peyto et Elstow, dont on se rappelle sans doute la conduite en face même du tyran; les moines noirs de Londres, le couvent des femmes de *Sion*, près Brentfort, et une foule d'hôpitaux et d'hospices qu'elle dota en outre fort richement. Comme l'exemple de la reine aurait naturellement produit beaucoup d'effet sur les esprits, il serait difficile de dire (ainsi que l'observe fort judicieusement le docteur Heylyn, écrivain protestant, et depuis ennemi déclaré de la mémoire de cette princesse) « jusqu'à quel point la noblesse l'aurait imitée, si elle avait vécu encore quelques années de plus. »

» Il est tellement manifeste que ces divers actes de restitution étaient le résultat de l'esprit de justice, de générosité et decharité, qui distinguait si éminemment Marie, que l'on est naturellement curieux de savoir les remarques qu'ils ont suggérées à Hume. Ce perfide historien, qui laisse échapper une joie si visible en rapportant les précautions législatives par lesquelles les pillards s'assurèrent la tranquille jouissance de leur butin, traite d'*impudent* cet acte politique de la reine, et l'attribue entière-

ment à l'influence du nouveau Pape, qui, à l'en croire, déclara à l'ambassadeur d'Angleterre à Rome que les portes du paradis ne seraient jamais ouvertes aux Anglais tant que les biens de l'Eglise n'auraient pas été restitués à leurs légitimes propriétaires. Malgré les autorités imposantes invoquées par Hume à l'appui de son récit, il est évident que tout cela n'est qu'un tissu d'indignes faussetés, surtout si on rappelle une circonstance qu'il ne cherche même pas à nier : c'est-à-dire que les *dixièmes* et les *premiers fruits* des bénéfices furent rendus aux *évêques* et aux *prêtres de l'Eglise d Angleterre*, tandis qu'auparavant ils avaient toujours été payés au Pape. On voit qu'il est difficile de mieux dénaturer les faits, et de les présenter sous un jour plus faux. Il ajoute plus loin que les représentations du Pape ne produisirent que peu d'effet sur l'esprit de la nation, Il a sans doute voulu dire par là *les brigands de la réforme*, car nous l'avons vu, quelques pages plus haut, avouer que pendant le règne d'Edouard le peuple demandait à grands cris sur tous les points du royaume le rétablissement d'une partie des monastères. Ne suit-il pas de ce fait que la nation devait nécessairement être satisfaite de voir sa souveraine entreprendre une restauration religieuse, objet de ses vœux les plus ardents?

» Néanmoins les évènements ne tardèrent pas à prouver à cette reine juste et bonne, mais singulièrement infortunée, qu'elle aurait beaucoup mieux fait de s'exposer aux chances d'une guerre civile à soutenir contre les pillards que de sanctionner l'acte de la législature qui leur assurait la libre et paisible jouissance de leurs vols.

Elle ne régnait encore que depuis quelque mois, lorsque tout-à-coup une révolte ouverte s'éleva contre son autorité,

à l'instigation de ces mêmes réformateurs qui avaient salué reine lady Jeanne Grey, et qui, entre autres choses nouvelles, avaient plus tard découvert que le gouvernement d'une femme était contraire *à la parole de Dieu.* Les rebelles furent défaits, et on envoya au supplice leurs chefs, ainsi que lady Jeanne elle-même, qui, convaincue du crime de haute trahison, avait jusqu'alors été retenue en surveillance, et dont on eût à coup sûr continué à épargner les jours s'il n'était pas devenu évident que cette infortunée serait toujours mise en avant par les traîtres et les rebelles pour troubler la tranquillité du pays. Au reste, comme tous les écrivains protestants se sont réunis pour donner à Marie le surnom historique de *sanguinaire*, je demanderai à toutes les personnes de bonne foi si l'histoire d'aucune révolution présente un exemple d'une aussi longue magnanimité que celle dont cette princesse fit preuve à l'égard d'une sujette qui avait été assez hardie pour disputer à la souveraine ses titres à la couronne et même usurper son autorité..... »

Cobbett ajoute : « Les rigueurs salutaires dont la reine Marie se vit obligée d'user à l'égard des hérétiques, ont été monstrueusement exagérées par Fox et les autres *menteurs privilégiés* de son école; je ne crains pas de dire qu'elles ne furent rien en comparaison des horribles châtiments qu'Elisabeth fit à son tour subir aux catholiques, et surtout des torrents de sang catholique qui depuis trois siècles ont inondé l'Irlande. On doit toutefois les déplorer d'autant plus vivement que, contraires à l'esprit du catholicisme, elles ont servi depuis de prétexte aux oppresseurs des catholiques pour les retenir dans l'esclavage.

» J'ai déjà remarqué autre part que la proclamation des principes de la réforme avait été le signal de l'irruption en

Angleterre d'une foule de religions et de sectes différentes, avec l'immoralité et les vices de tout genre, les haines et les discordes perpétuelles, résultat inévitable et nécessaire de l'anarchie religieuse. On devait donc s'attendre que la reine mettrait toute sa sollicitude à détruire la source de ces dissensions intestines et des calamités publiques; il était naturel qu'après avoir inutilement essayé de tous les autres moyens en son pouvoir, elle eût recours à ceux que plaçait en ses mains la sévére législation de l'époque. Alors en effet tous les traitres, tous les mécontents, tous les rebelles, affectaient de déguiser leurs criminels projets sous le voile du fanatisme religieux. Quoique leur nombre fût très circonscrit, ils se subdivisaient en une foule d'affiliations ou sectes différentes, suppléant ainsi par leur malice au désavantage de leur position isolée au milieu de la nation, et faisant continuellement tous leurs efforts pour l'agiter, et même pour faire périr la reine. Un tel état de choses était incompatible avec la sûreté de l'Etat et appelait toute l'attention du gouvernement. En décembre 1554 (un an et demi après l'avènement au trône de Marie), le parlement comprit la nécessité de remettre en vigueur, par un nouvel acte législatif, les anciens statuts concernant le crime d'hérésie. Etablis sous le règne de Richard II et de Henri IV contre les Lollards, ces statuts condamnaient au supplice du feu les hérétiques obstinés; Henri VIII les avait modifiés de manière à s'en autoriser pour s'emparer des *biens* des hérétiques; Edouard VI les avait révoqués, non par humanité, mais parce qu'ils définissaient le crime d'hérésie : l'*expression* et la *propagation* de doctrines contraires à la *foi catholique*. Cette définition viciait radicalement les dispositions législatives dont on se proposait bien d'user largement.

Elles furent donc abolies, et on déclara que le crime d'hérésie serait désormais punissable suivant la loi commune, en se gardant bien de préciser en quoi il consistait. Or, cette *loi commune* envoyait tout comme auparavant au brasier les hérétiques *obstinés*. Il en périt un grand nombre pendant le règne du jeune *saint* : c'étaient pour la plupart des *protestants* dissidents, que Cranmer envoyait aux flammes dans la chaleur de son zèle pour l'Eglise dont il était l'*inventeur*. La religion catholique étant redevenue celle de l'état, les anciens statuts furent tout naturellement remis en vigueur. Il n'y eut donc en cela rien d'innové. Il est bon d'ailleurs de remarquer que, lorsque l'astucieuse Elisabeth se fit protestante, elle ne les abolit de nouveau que pour en subsistituer d'autres à son usage, et qu'elle, ainsi que son successeur, firent périr philosophiquement par *le feu* un grand nombre d'hérétiques. Ils avaient néanmoins tous deux, comme nous le verrons bientôt, une manière beaucoup plus expéditive et surtout moins bruyante de se défaire des hommes assez constants pour croire à la religion de leurs pères.

» Les exécutions ordonnées en vertu de ces statuts, et sur un jugement rendu par une cour spirituelle présidée par Bonner, évêque de Londres, avaient lieu en la manière accoutumée. Des écrivains protestants se sont efforcés à cette occasion de charger la mémoire de Gardiner, grand chancelier du royaume, des plus odieuses inculpations, sans les appuyer par aucune charge réelle. Nous savons que le cardinal Pole, qui venait dêtre promu à l'archevêché de Cantorbéry, désapprouvait hautement les rigueurs déployées dans ces circonstances; et c'est un fait irrécusable qu'un *moine espagnol*, *confesseur* de Philippe, prêchant un jour devant la reine, blâma énergique-

ment sa conduite peu modérée. Il est indubitable cependant qu'elle lui était dictée par l'opinion publique ; et, bien que le gouvernement français ne cessât de fomenter des révoltes contre son autorité, on n'entendit jamais les rebelles mettre au nombre de leurs griefs les *châtiments* infligés aux hérétiques. Leurs plaintes n'avaient d'autre motif que les *relations trop intimes* que la reine entretenait avec l'Espagnol, et les bûchers *de Smithfield* n'y entrèrent jamais pour rien, quoique dans ces derniers temps on ait réussi à nous faire croire que les insurrections qui troublèrent le règne de cette princesse n'eurent point d'autre cause ; et il est avéré que la plupart de ceux qui périrent de la sorte étaient des hommes du caractère le plus infâme, que presque tous avaient établi leurs repaires dans la capitale, et que le peuple les appelait par dérision *les évangélistes de Londres*.

» J'accorde cependant que sur les deux cent soixante-sept individus (c'est le nombre auquel Hume, d'après Fox, évalue les victimes de Marie) qui périrent par le feu, comme coupables du crime d'hérésie, il se trouvât quelques hommes sincères et vertueux qui furent martyrs de leur attachement à leurs opinions religieuses; mais il serait important de défalquer sur ce nombre tous les individus qui existaient encore à l'époque où parut le livre de Fox, et qui protestèrent expressément contre l'honneur qu'il voulait bien leur faire de les immortaliser dans son Martyrologe, et ensuite on compterait (1). Ce serait

(1) J'emprunte le fait suivant à Wood, écrivain protestant : « Peu de temps après la publication du livre de Fox, un ministre anglican, s'appuyant du témoignage de cet habile martyrologiste, rapporta en chaire qu'un catholique, nommé Grimwood, ennemi acharné des évangélistes,

la meilleure manière de s'assurer de la véracité de Fox, et par suite du degré de croyance que méritent toutes les accusations banales de cruauté que, sur son autorité, on adresse encore journellement à Marie. On verrait alors que le plus grand nombre de ses prétendus martyrs étaient d'atroces scélérats, continuellement occupés à machiner la mort de la reine, et qui, sous le spécieux prétexte *de la liberté de conscience*, cherchaient à amener une nouvelle révolution qui leur donnât occasion de piller de nouveau la nation. C'étaient tous sans exception, ou des *apostats*, ou des *parjures*, ou des *voleurs publics*. Faire

avait été puni par un jugement de Dieu, et que ses entrailles étaient spontanément sorties de son corps. Or, non-seulement ce Grimwood existait encore, mais même se trouvait par hasard dans l'église lorsque ce sermon y fut prononcé. Il réclama aussitôt contre l'assertion du prédicateur, et l'attaqua en calomnie. » Et puis croyez maintenant à la légende du protestantisme! Veut-on encore un autre exemple de l'exactitude de notre historien ? le voici. Il rapporte (et Burnet le répète après lui) que le jour de l'exécution de Latimer et Ridley, Gardiner retarda son dîner jusqu'au moment où il reçut l'avis que la sentence de mort prononcée contre eux avait été exécntée ; que le duc de Norfolk (pair d'Angleterre, dont les descendants sont toujours restés invariablement attachés à la religion catholique). qu'il auait invité à dîner ce jour-là, lui exprima le mécontentement que lui faisait éprouver ce retard ; mais que tous deux se mirent à table transportés de joie, après avoir reçu la nouvelle officielle que le supplice avait eu lieu. Il ajoute que Gardiner fut le jour même subitement attaqué de dysurie, et qu'il mourut quinze jours après au milieu des plus horribles souffrances. Ce qui gâte tout-à-fait le piquant de cet anecdote, c'est que Latimer et Ridley furent mis à mort le 16 octobre ; que le 20 du même mois Gardiner fit en personne l'ouverture du parlement, et qu'il ne mourut que le 12 novembre, des suites d'une attaque de goutte, et non de dysurie. Quant au duc de Norfolk, il était déjà mort depuis plus d'une année à l'époque où l'on prétend que ceci se passait.

une mention particulière de ces divers scélérats serait une tâche aussi pénible que fastidieuse : je me bornerai à dire qu'on comptait parmi eux deux *évêques* de la façon de Cranmer et CRANMER lui-même. Les trois autres personnages les plus *marquants* étaient Hooper, Latimer et Ridley, inférieurs, il est vrai, en scélératesse, à leur digne chef, mais le cédant à bien peu d'autres.

» Ce Hooper était un moine flamand, qui, après avoir rompu son vœu de chasteté, avait épousé une Flamande. Instrument aveugle et docile du protecteur Somerset, le dévoûment dont il avait fait preuve dans le pillage des églises lui avait valu deux évêchés, quoiqu'il eût écrit lui-même contre le cumul des bénéfices. Il avait pris une part active à toutes les cruautés dont le peuple était victime sous le règne d'Edouard, et s'était particulièrement distingué par son zèle à recommander l'emploi des *troupes allemandes* pour faire courber les têtes anglaises sous le joug du protestantisme. Latimer avait commencé sa carrière non-seulement comme *prêtre catholique*, mais encore comme l'un des plus rudes adversaires de la prétendue religion reformée. Son zèle à défendre la foi apostolique et romaine lui avait valu de Henri VIII l'évêché de Worcester. Il avait ensuite *changé d'opinion*, mais s'était toutefois bien gardé de *résigner son évêché ;* au contraire, il l'avait conservé pendant vingt années consécutives, réprouvant intérieurement les principes de l'Eglise, et en vertu d'un *serment* qu'il avait prêté de s'opposer de tout son pouvoir aux dissidents de l'Eglise catholique. Pendant les règnes de Henri et d'Edouard, il avait fait brûler vifs des *catholiques* et des *protestants* dont le crime était d'avoir des opinions qu'il avait partagées, et qu'il partageait secrètement alors même qu'il les envoyait au bûcher.

Enfin il était l'instrument principal dont s'était servi le protecteur Somerset pour envoyer son propre père, lord Thomas Somerset, à l'échafaud. Quant à Ridley, il avait été *évêque catholique* pendant le règne de Henri VIII, à l'époque où ce monarque envoyait indistinctement à l'échafaud les *catholiques* qui refusaient de croire à la transsubstantiation. Sous Edouard, il s'était fait *évêque protestant* et avait renié lui-même le dogme de la transsubstantiation, envoyant au bûcher les protestants qui différaient de *croyance* avec Cranmer. Il obtint sous ce règne l'évêché de Londres, en souscrivant à l'abominable condition qu'on lui imposa d'abandonner la majeure partie des biens de cet évêché aux ministres et aux courtisans rapaces de cette époque. Enfin il s'était rendu coupable de *haute trahison* envers la reine, en exhortant publiquement et du haut de la chaire le peuple à se ranger du côté de l'usurpatrice lady Jeanne, cherchant par là à exciter la guerre civile et à causer la mort de sa légitime souveraine, pour rester en possession d'un évêché qu'il n'avait obtenu que par la *simonie* et le parjure.

» Voilà en vérité un joli trio de *saints protestants*, tout-à-fait digne de *saint Martin Luther*, lequel, par parenthèse, rapporte lui-même, dans un de ses écrits, que ce fut à l'instigation du *démon* qu'il se fit protestant (notez qu'il ajoute que ce démon mangeait et buvait et dormait souvent avec lui); de ce Luther, que son disciple Mélanchton appelle un homme brutal, tout-à-fait dénué de pitié et d'humanité, plutôt juif que chrétien; de ce fameux fondateur du protestantisme, religion *perfectionnée* qui a divisé l'univers en mille sectes différentes, toutes acharnées les unes contre les autres! Néanmoins, quelque scélérats qu'ils aient été, Cranmer les éclipse aussitôt

qu'on les met en comparaison avec lui. Où ma plume et ma langue trouveront-elles les couleurs et les expressions nécessaires pour le peindre ? Sur les soixante-cinq années de son existence, vingt-neuf furent employées à commettre une série de crimes auxquels on ne saurait rien trouver de comparable dans les annales de l'infamie humaine. Lorsqu'il n'était encore qu'agrégé d'un collége de Cambridge, et ayant par suite fait en cette qualité serment de ne point se marier (comme le font encore de nos jours les agrégés), il se maria secrètement, et continua à jouir de son agrégat. Il reçut bientôt après l'ordre de la prêtrise, quoique *déjà marié*, et fit vœu de célibat perpétuel. Il alla ensuite en Allemagne, où il épousa *une seconde* femme, la fille d'un *saint* protestant; de sorte qu'il eut deux femmes à la fois, bien que ses vœux l'empêchassent d'en avoir du tout. Devenu plus tard archevêque de Cantorbéry, il tint la main à l'exécution rigoureuse de la loi concernant le célibat des prêtres, pendant que lui-même gardait secrètement sa *femme allemande* dans son palais archiépiscopal. En qualité de juge ecclésiastique, il prononça ensuite successivement le divorce de Henri VIII avec trois femmes, appuyant, dans deux de ces affaires, sa décision sur des motifs directement contraires à ceux qu'il avait lui-même mis en avant pour *légitimer ces mariages :* ainsi, dans l'affaire d'Anne de Boleyn, il déclara, en qualité de juge ecclésiastique, qu'Anne *n'avait jamais été la femme du roi*, et *vota sa mort* à la chambre des pairs, comme ayant été *adultère* et s'étant par là rendue coupable de *trahison* envers *son mari*. Elevé à la dignité d'archevêque par Henri (dignité qu'il reçut en prêtant de dessein prémédité un faux serment), il envoya au bûcher des hommes et des femmes dont le

crime était de ne pas être *catholiques*, et des *catholiques* qui refusaient de reconnaître la suprématie du roi et d'imiter son parjure et son apostasie. Devenu protestant sous le règne d'Edouard, il se mit à professer les mêmes principes pour lesquels il avait fait brûler tant de ses semblables, et il fit ensuite brûler de ses coreligionnaires *protestants* dont les motifs *de protester* différaient des siens. Institué par son maître Henri exécuteur du testament par lequel celui-ci léguait sa couronne à ses filles Marie et Elisabeth (en cas que son fils Edouard mourût sans postérité), il se réunit à d'autres scélérats pour conspirer contre les droits légitimes de ces princesses, et donner la couronne à lady Jeanne, cette reine de neuf jours, qu'il fit proclamer à l'aide de ses complices. Relégué pour toute punition, malgré l'énormité de ces crimes, dans son palais épiscopal de Lambeth, il paya la magnanimité de la reine en conspirant avec les traîtres soudoyés par la France pour renverser son gouvernement. Jugé enfin et condamné comme hérétique, il déclara vouloir se rétracter. On lui donna six semaines de répit, pendant lesquelles il signa six *rétractations différentes*, toutes plus absolues les unes que les autres. Ainsi, il déclara que la religion protestante était *fausse*, que la religion catholique était la *seule vraie;* qu'il croyait maintenant à tous les dogmes qu'elle enseignait, qu'il avait horriblement blasphémé contre les sacrements; qu'il était indigne de pardon; qu'il priait le peuple, la reine et le pape, d'avoir pitié de lui et de prier pour sa malheureuse âme; ajoutant qu'il avait fait et signé cette déclaration sans crainte et sans aucun espoir de pardon, uniquement pour soulager sa conscience et donner un bon exemple à son prochain.

On mit en question au conseil si on lui ferait grâce comme on l'avait déjà fait à d'autres individus qui s'étaient rétractés ; mais on décida qu'il serait injuste de le soustraire au châtiment que méritaient ses crimes. On aurait encore pu ajouter qu'il n'aurait été rien moins qu'honorable pour l'Eglise catholique de voir un misérable chargé d'assassinats, de parjures, de vols et de trahisons, se réconcilier avec elle. Condamné à lire publiquement sa rétractation pendant qu'on le conduisait au supplice, et voyant que le bûcher était préparé, et qu'il ne lui restait plus qu'à mourir, il trouva encore assez de force dans sa scélératesse pour *rétracter* sa *rétractation* ; pour étendre lui-même au milieu des flammes la main qui l'avait signée, et pour expirer de la sorte en protestant de nouveau contre cette religion à laquelle, quelques heures auparavant, il s'était encore déclaré fermement attaché, prenant Dieu à témoin *de la sincérité de ses serments.* »

Marie était d'une santé débile et les inquiétudes que les malheurs du temps avait attachées à sa couronne la lui rendaient bien lourde à porter. Elle s'affaissait sous ce poids qui courbe les fronts des hommes les plus forts. Chaque jour ajoutait aux symptômes apparents qui faisaient présager sa fin prochaine. Elle avait cru bien faire d'épouser Philippe, fils de Charles-Quint, en considérant l'avantage que son pays pouvait retirer d'une pareille alliance. Mais la femme s'était oubliée, et fût-elle une reine comme l'était Marie, toute femme en prenant un époux, met en jeu, avant tout autre intérêt, son cœur et le bonheur de sa vie. Marie eut tort d'épouser Philippe, parce qu'il était bien plus jeune qu'elle. Il se lassa bien vite de sa femme. Puis elle eut tort encore à un autre point de vue. Reine d'Angleterre, elle ne pouvait quitter

son pays si orgueilleux et si jaloux de sa nationalité, pour aller porter sa couronne comme un fief au fils de Charles-Quint. Elle ne pouvait donc aller demeurer avec son époux. Philippe pouvait-il davantage venir habiter en Angleterre avec sa femme. Il était le plus puissant prince de la chrétienté. Il se devait à son empire. Les deux époux étaient donc forcément séparés. Philippe se consolait dans les splendeurs de sa puissance et dans d'autres amours; mais la reine d'Angleterre vieillissait isolée et délaissée. Le chagrin rongeait son existence. Une guerre qu'elle eut avec les Français et qui ne fut pas favorable à ses armes, acheva de la faire mourir. Dans cette guerre, le duc de Guise s'empara de Calais qui depuis plus de deux siècles appartenait à l'Angleterre. Marie mourante disait aux médecins : « Quand vous ouvrirez mon cœur, vous y trouverez Calais. » Ce fut le 19 novembre 1558 que Marie mourut âgée de quarante-deux ans. Elle en avait régné sept.

On voit, par tout ce qui précède, que si les protestants nomment Marie Tudor, *Marie la Sanguinaire*, tandis qu'ils nomment Elisabeth *la bonne Elisabeth*, ils ont une autre balance pour peser le mérite des souverains que les catholiques et que l'équitable histoire. Marie fut une bonne reine, Elisabeth, fut un monstre d'iniquité, de cruauté, de scélératesse, nous le prouverons.

CHAPITRE III.

Persécutions de l'Église, en Angleterre, depuis la mort de Marie en 1558, jusqu'à la mort d'Élisabeth en 1603.

La mort de Marie Tudor appela au trône d'Angleterre la fameuse Elisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne de Bouleyn. Quand Henri VIII avait assassiné la mère, il avait déclaré la fille incapable de régner, et le parlement anglais, toujours servile aux volontés du maître, avait sanctionné cet arrêt d'illégitimité. Henri VIII par son testament avait annulé cette décision. Elisabeth monta sur le trône.

Nous avons vu Elisabeth fervente protestante pendant le règne d'Edouard; quand sa sœur monta sur le trône, elle avait édifié tout le monde par son zèle pour la religion catholique; et quand Marie mourut, elle allait non-seulement à la messe, mais elle avait encore dans l'intérieur

de ses appartements une chapelle ornée avec pompe et desservie par un prêtre catholique romain ; un confesseur était même officiellement attaché à sa personne. Cependant, Marie avait toujours douté de la sincérité de ces démonstrations extérieures ; et, à l'article de la mort, elle avait poussé la sollicitude jusqu'à implorer de sa part un libre et franc aveu de ses opinions religieuses. L'hypocrite Elisabeth n'avait répondu à cette preuve si touchante d'attachement qu'en priant Dieu tout-puissant de permettre que la terre s'entrouvrît et l'ensevelît aussitôt, si elle n'était pas invariablement attachée de cœur et d'âme à la religion *catholique, apostolique et romaine.* Elle renouvela encore cette protestation au duc de Féria, ambassadeur d'Espagne ; et ce seigneur fut tellement dupe de sa duplicité qu'il manda à Philippe dans ses dépêches que, montant sur le trône, la nouvelle reine *n'apporterait aucun changement dans l'état de la religion en Angleterre.* Néanmoins, peu de temps après, elle faisait pendre, écarteler et éventrer ceux de ses malheureux sujets qui avaient le courage de ne pas renier la foi de leurs pères ! (*Cobbett*, let. 9.)

En vain prétendra-t-on que cette hypocrisie d'Elisabeth fut tout simplement du savoir-faire, qu'en agissant ainsi elle voulait éviter d'être persécutée par sa sœur pour cause de religion, peut-être dépossédée de ses droits à la couronne. Cette raison peut valoir aux yeux de ceux qui pensent que l'honneur, que la conscience ne doivent venir qu'après l'intérêt vulgaire des choses périssables. Quant à ceux qui croient que le ciel vaut mieux qu'un trône, et que rien ne doit primer dans le cœur humain les croyances et les devoirs religieux, ils nommeront la conduite d'Elisabeth, de la lâcheté, de l'hypocrisie.

Elisabeth arrivait au trône dans des conditions qui permettaient à ses sujets et aux cours étrangères de contester son droit. Elle le sentait bien. Il est bien certain que si Marie Stuart, la véritable et seule héritière légitime du trône d'Angleterre, n'eût pas été mariée au roi de France, les Anglais l'eussent appelée à régner. La crainte de voir la couronne passer à un prince français fut le seul motif qui les rallia autour d'Elisabeth. Dans cette circonstance, les catholiques eux-mêmes firent taire leurs appréhensions pour prêter leur appui à la princesse qui garantissait mieux que personne la nationalité anglaise. Elisabeth fut horriblement ingrate à leur endroit comme toute la suite de ce récit va le faire voir.

Elle fit notifier son avènement anx cours étrangères, auxquelles elle annonçait qu'elle montait au trône d'Angleterre et par droit de naissance, et du consentement unanime de la nation. Comme c'était avant tout, une reconnaissance qu'elle voulait, elle fit secrètement dire aux princes protestants d'Allemagne qu'elle était disposée à tout faire pour établir la religion réformée dans ses états; tandis que d'un autre côté, elle faisait affirmer aux princes catholiques qu'elle était décidée à agir en faveur du catholicisme, comme l'avait fait sa sœur Marie. Paul IV qui était sur le trône de saint Pierre, répondit qu'il ne pouvait pas reconnaître comme légitime souveraine d'Angleterre, une princesse qui n'était pas née en légitime mariage, que les droits de la reine d'Ecosse à la couronne lui paraissaient de nature à être examinés; et que si la princesse Elisabeth voulait accepter son arbitrage dans cette affaire, il aurait pour elle toute l'indulgence qui serait compatible avec l'équité. Cette réponse était telle que le Pape devait la faire et telle que le roi de France la désirait. Il avait fait

dire au Pape, par son ambassadeur à Rome, qu'il était disposé à appuyer de toutes les forces de son royaume, les prétentions de Marie Stuart, sa belle fille.

Cobbett, dans son *Histoire de la Réforme*, dit que, dans cette circonstance, la chancellerie du Vatican n'agit pas avec toute la prudence convenable. Ce reproche n'est pas fondé. Qu'eût gagné le Pape à dissimuler? Elisabeth eût-elle pour cela traité plus favorablement les catholiques? aucunement. Ses confidences aux princes luthériens le prouvent. Elle voulait simplement gagner du temps, applanir autour d'elle les obstacles, en se faisant reconnaître par les puissances étrangères. Ensuite elle eût agi suivant son cœur, comme elle le fit. Rien n'eût changé ses dispositions intérieures, ses résolutions bien arrêtées dès cette époque. On comprend aisément qu'Elisabeth se garda bien d'accepter la médiation du Pape. Elle refusa en feignant de trouver extraordinaire qu'on ne la reconnût pas immédiatement comme reine légitime. Peu de temps après ses ministres lui proposèrent le projet suivant : 1° Proscrire n'importe quels sermons, afin que les prédicateurs n'engageassent pas le peuple à résister; 2° jeter l'intimidation dans le clergé en lui faisant des procès de *præmunire* ou bien en lui appliquant d'autres lois pénales; 3° perdre autant que possible ceux qui, sous le dernier règne, avaient eu une influence quelconque, en sévissant légalement contre eux, sous n'importe quels prétextes; 4° destituer les magistrats en place pour en nommer de plus jeunes et de moins riches, mais de parfaitement dévoués aux doctrines protestantes; 5° faire réviser et corriger la liturgie d'Edouard VI par une commission instituée à cet effet. Rien que l'apparition de ce projet suffisait pour ouvrir les yeux les moins prévenus contre Elisabeth

et pour démasquer son mauvais vouloir, sa haine contre les catholiques.

En attendant qu'elle pût agir ostensiblement, elle continuait à dissimuler et à faire de l'hypocrisie. Ainsi la vit-on dans les premiers temps de son règne aller à la messe et y communier. L'enterrement de sa sœur Marie eut lieu avec grande pompe et suivant le rite catholique. A la même époque à peu près elle ordonna un service et une messe de *requiem* pour le repos de l'âme de l'empereur Charles-Quint.

Elisabeth voulait que les princes luthériens et les princes catholiques, chacun de leur côté, comptassent sur elle et par conséquent s'empressassent de la reconnaître. En même temps que par ces démonstrations extérieures elle flattait les catholiques, elle faisait quelque chose pour les protestants. Oglethorpe, évêque de Carlisle, reçut l'ordre de ne pas élever l'hostie en présence de la reine en disant la messe dans sa chapelle. Le digne évêque refusa d'obéir.

Peu à peu les véritables intentions de la reine apostate se montrèrent: White, évêque de Winchester, fut mis en prison pour le discours qu'il avait prononcé lors des obsèques de la reine Marie. L'évêque de Londres, Bonner, fut cité pour rendre compte de divers jugements rendus sous le dernier règne par son tribunal. Heath, archevêque de Cantorbéry, fut destitué de ses fonctions de garde des sceaux qui furent confiés à Nicolas Bacon. Puis défense fut faite aux prêtres de prêcher dans toute l'étendue du royaume. On leur ordonnait de suivre la religion établie, jusqu'à ce qu'une consultation, qui devait avoir lieu entre la reine et les trois états, eût décidé la question. Les évêques assemblés à Londres décidèrent qu'ils ne pouvaient pas officier au couronnement d'une princesse qui

se montrait ainsi, dès les commencements de son règne, hostile à la religion catholique. La cour était fort embarrassée. Enfin l'évêque de Carlisle se sépara de ses confrères et consentit à sacrer la reine, à condition qu'elle prêterait le serment accoutumé, et que tout se ferait suivant le rite romain. Malgré cela la cérémonie se fit sans les évêques, et l'ambassadeur d'Espagne refusa d'y assister.

Peu de temps après le couronnement, le parlement s'occupa de la question religieuse. Le livre de prières de l'infâme Cranmer fut remis en usage. La plupart des actes attentatoires à l'autorité du Pape furent acceptés par cette assemblée d'apostats, qui détruisit tout ce que la reine Marie avait fait, pour en revenir à ce qui avait eu lieu sous Henri VIII. Ainsi ce parlement servile qui avait renié la foi de ses pères sous ce monarque, qui avait pleuré son erreur et demandé pardon au Pape sous la reine Marie, apostasiait une troisième fois sous Elisabeth. Des peines sévères, telles que la confiscation, l'emprisonnement perpétuel, furent prononcées contre ceux qui reconnaîtraient l'autorité du Pape. Le clergé d'Angleterre, pour protester contre cette odieuse tyrannie, présenta à la chambre des lords une profession de foi qui fut un éclatante hommage de sa croyance à la présence réelle, à la transsubstantiation, au saint sacrifice de la messe, à la suprématie du Pape. Il déclara en outre que, dans les questions religieuses, c'était aux pasteurs réunis à prononcer et non pas à une assemblée de laïques sans autorité et sans mission. Les professeurs des universités de Cambridge et d'Oxford signèrent ces protestations.

Dans cette circonstance, Elisabeth agit comme nous avons vu le faire les empereurs fauteurs de l'arianisme. Elle ordonna que cinq évêques et trois docteurs catholi-

ques disputeraient contre huit théologiens protestants, sous la présidence du garde des sceaux qui prononcerait sur les résultats de la conférence. On donna l'ordre aux évêques catholiques de prendre la parole les premiers. Les docteurs de l'hérésie devaient leur répondre, mais la réplique était interdite aux catholiques. On sent que cet arrangement était complètement à l'avantage des hérétiques; aussi les évêques déclarèrent-ils la conférence rompue, quand ils virent que le garde des sceaux refusait d'écouter leurs observations à cet égard et d'y faire justice. Les deux évêques de Winchester et de Lincoln furent mis en prison. Les six autres furent obligés de comparaître et le garde des sceaux prononça son jugement, qui les condamnait à une forte amende. Ces évêques furent empêchés d'assister à la chambre des pairs, où le livre de prières de Cranmer ne passa qu'à une majorité de trois voix. Ainsi ce vote lui-même fut volé. Elisabeth fit peu de temps après venir les évêques en sa présence et leur ordonna de maintenir les nouveaux statuts. Sur leur refus, elle se mit en grande colère et les chassa de sa présence. On demanda à chacun d'eux le serment à la suprématie de la reine; mais tous, à l'exception de l'évêque de Landaff, aimèrent mieux perdre leurs dignités et leurs revenus que d'apostasier. Dans cette circonstance glorieuse, le clergé anglais racheta âme pour âme sa chute sous Henri VIII; sous ce monarque, un seul évêque était resté fidèle. Sous Elisabeth, un seul fut apostat. Tous ces glorieux défenseurs de la foi furent, durant le reste de leur vie, persécutés sans cesse par la reine apostate. Tous furent mis en surveillance. Durant l'hiver de 1559, les ministres de l'apostasie prononcèrent une sentence prétendue d'excommunication contre Heath, arche-

vêque légitime et fidèle de Cantorbéry, et contre Thirbby, évêque légitime et fidèle d'Ely; durant l'été, contre Bonner, évêque légitime et fidèle de Londres.

A cette époque, Tunstal de Durahm, Morgan de Saint-David, Ogilthorp de Carlisle, White de Winchester et Baines de Coventty, moururent victimes de la maladie qui régnait, pareils aux confesseurs que les Vandales ariens exilaient dans les déserts de la Mauritanie. Scot de Chester, Goldwell de Saint-Asaph et Pate de Worchester parvinrent à se retirer sur le continent. Des sept autres qui restaient, Heath, archevêque de Cantorbéry, après deux ou trois emprisonnements à la tour de Londres, reçut seul la permission de vivre dans ses propriétés. Bonner, évêque de Londres, mourut en prison après y avoir langui dix ans; Waston de Lincoln y mourut de même, après une détention de trente-trois ans. Thirbby, évêque d'Ely, fut placé sous la surveillance de l'archevêque intrus et schismatique Parker, Borne de Bath et Wells sous celle de Carew, doyen schismatique d'Exeter, Tuberville, évêque d'Exeter et Paul de Péterborough eurent la permission de résider dans des maisons à eux; mais à condition qu'ils n'en sortiraient pas sans autorisation spéciale. Feckenham, abbé de Westminster, passa de la tour sous la surveillance de l'évêque intrus et schismatique de Londres, ensuite sous celle de l'évêque intrus et schismatique de Winchester, et fut enfin renfermé dans une forteresse. (*Lingard*, 1, 7, p. 558, note H.)

La plus grande partie des curés, des abbés, les plus remarquables professeurs des universités, se conduisirent comme les évêques. Dans le bas clergé on eut malheureusement à déplorer bien des apostasies. Cependant elles ne furent pas assez nombreuses pour permettre

d'organiser un clergé hérétique suffisant aux besoins des populations. Il fallut que la reine papesse décrétât la nomination de ministres de nouvelle espèce. Ce furent des artisans qui reçurent la permission de lire la liturgie dans les temples. On ne permit pas d'administrer les sacrements.

Il fallait un primat à l'Eglise hérétique, un successeur à Cranmer, on choisit Mathieu Parker, qui avait été chapelain du roi Henri VIII, et d'Anne de Boulen. Les évêques catholiques ayant refusé de le sacrer, ce furent Barlow et Scory, deux apostats, qui s'en chargèrent. Quant à la conduite que la reine tint à l'égard des catholiques, voici comment en parle l'historien anglais Cobbett, que nous avons déjà tant de fois cité : « Les variations, les apostasies du parlement anglais sont choses tellement inhérentes à l'esprit de la réforme que je croirais superflu de les signaler, si elles n'étaient pas malheureusement liées à un vaste système de proscriptions et d'assassinats juridiques, que les créatures de la nouvelle reine mirent à exécution avec un zèle incroyable. Elisabeth comprenait que le sang de ses sujets était nécessaire à la consolidation de son pouvoir; elle le fit couler par torrents. L'esprit du catholicisme répugnait à consacrer une usurpation : la religion catholique ne convenait plus dès-lors à ses peuples, et elle en conjura la ruine. Une législation spéciale, qu'on dirait faite par le bourreau, fut introduite à cet effet, et servit à augmenter le nombre de ces héros de la foi chrétienne qui, dans les jours de persécution, s'estimaient heureux de payer de leur mort la vie éternelle (1).

(1) Consultez à ce sujet les documents authentiques publiés dans le quatrième volume du *Mémorial catholique* sous le titre de *Législation qu*

» Après avoir prescrit à tous ses sujets le serment de suprématie (1), en les plaçant entre l'alternative du supplice ou de l'apostasie, la digne fille de Henri VIII poussa bientôt sa frénésie anti-religieuse jusqu'à faire déclarer punissable de mort tout prêtre catholique qui célèbrerait la messe dans l'étendue de ses états. Les bourreaux manquèrent bientôt aux victimes, et ma plume s'échappe de mes mains au moment où je me dispose à faire le récit de toutes les atrocités qui épouvantèrent alors l'univers. Comme pour mettre le comble à tant de forfaits, Elisabeth voulait encore violenter les malheureux catholiques jusque dans leur conscience: elle leur imposa, sous des peines terribles, l'obligation de fréquenter les temples de la nouvelle religion, où des tables en bois blanc tenaient lieu d'autels. Quel ingénieux moyen pour ajouter aux vexations de toute espèce dont les catholiques étaient victimes, et qui, continuellement inquiétés ou tourmentés, ne pouvaient échapper à la mort qu'ils encouraient en refusant de se soumettre aux tyranniques reglements de la reine, qu'en s'expatriant !

» Détracteurs salariés du catholicisme, osez maintenant venir nous parler de cet esprit de persécution et de cruauté que vous prétendez être inhérent à la religion catholique ! Tachez plutôt de parvenir à prouver que j'ai dénaturé ou exagéré les faits sur lesquels je viens d'appeler l'attention des hommes sensés de tous les pays. Vous vous en garde-

régit les catholiques d'Irlande, et qui peuvent donner une idée assez juste de la tolérance si vantée du protestantisme.

(1) Ce serment consiste à reconnaître qu'au roi seul, en sa qualité de chef visible de l'Eglise établi par la loi, appartient le droit de décider en matières spirituelles.

rez bien, je le sais d'avance, et vous préfèrerez opposer à mes allégations de vaines récriminations que vous entassez péniblement, pour étayer l'échafaudage de mensonges et d'iniquités que vous vous êtes chargés de défendre.

» Elisabeth, je le répète, fit mettre à mort en une seule année de son règne vingt fois plus de catholiques, pour les contraindre à renoncer à la foi de leurs pères, qu'il ne périt de misérables pendant les trois années que Marie resta sur le trône, pour avoir exploité tour-à-tour l'apostasie et l'assassinat aux dépens de leurs concitoyens. Je ne crains même pas de dire que, en comparant l'épouvantable nuit de la Saint-Barthélemy (dont les écrivains protestants tirent, comme on sait, un si merveilleux parti) à ces massacres continuels qui ensanglantèrent toute la durée du règne d'Elisabeth, on sera forcé d'avouer que l'horreur qu'inspire cette désastreuse affaire diminue par degrés pour se reporter tout entière sur les quarante-cinq années que dura la tyrannie de la reine-vierge. Les rigueurs dont les huguenots de France se virent l'objet à cette époque fournirent à cette princesse une nouvelle occasion de donner des preuves de sa profonde hypocrisie : à la nouvelle de ce grand désastre, elle prit le deuil, et feignit d'être remplie d'horreur au récit des cruautés que l'on imputait à Charles IX. » (*Cobbett*, Hist. de la réf. d'Angl., let. IX.)

Nous croyons convenable de donner ici en note, ce que le protestant Cobbett dit de la Saint-Barthélemy. (Voyez Note B.)

Elisabeth était une hypocrite de douceur, comme elle était une hypocrite de vertu. Nous regrettons d'entrer dans des détails concernant les mœurs de cette princesse ; mais il est important de la faire bien connaître. On pré-

tend qu'à sa mort elle demanda qu'on la qualifiât *reine-vierge* dans son épitaphe. Pour avoir idée de la manière dont cette princesse entendait la virginité, il faut lire ce que dit le protestant Cobbett. Elisabeth , en effet, n'a pas eu de mari; mais elle a eu des amants au point de scandaliser l'histoire. « Je passe à une série de faits, dit Cobbett, qui feront bien connaître cette glorieuse *reine-vierge*. Le parlement et les membres du conseil, qui redoutaient beaucoup la princesse héritière présomptive du trône, et qui désiraient ardemment en priver la branche de la famille royale qui régnait en Ecosse, engagèrent à plusieurs reprises Elisabeth à contrater mariage; mais leurs sollicitations restèrent toujours vaines. La passion de cette *vertueuse* princesse pour le célibat et pour la *virginité*, était telle, qu'elle préféra toujours d'entretenir avec les hommes un commerce que je n'ai pas besoin d'indiquer d'une manière plus particulière. Ses amours avec Leicester, favori dont j'aurai plus tard occasion de parler, étaient chose connue d'un chacun; elles ont fourni à un grand nombre d'historiens protestants, dont quelques-uns furent même membres du clergé anglican, matière à de longues dissertations, et personne n'ignore qu'elles servirent de sujet à une pièce de théâtre représentée sous le règne de Charles II. A l'époque de la Saint-Barthèlemy, Elisabeth était âgée de trente-neuf ans; et il y avait déjà longtemps qu'elle vivait avec ce Leicester dans un commerce illicite. Dix ans après, soit qu'elle eût remarqué que son favori avait vieilli, soit par tout autre motif, son amour pour la virginité parut se refroidir, et elle montra tout-à-coup un penchant décidé pour l'état conjugal. Elle avait alors *quarante-neuf ans* bien comptés; il était temps, comme on voit, qu'elle se hâtât de donner des

héritiers à la couronne. Déjà, il est vrai, dans la seizième année de son règne, elle avait fait rendre une loi qui assurait la couronne à ses *enfants naturels*, quel que fût leur père; un paragraphe de cette étrange loi déclarait coupable du crime de haute trahison quiconque oserait révoquer en doute que des *bâtards* pussent légitimement hériter de la couronne. Cet acte, qui existe encore dans le livre des statuts (13 Elis., ch. I, p. 2), est un monument qui atteste jusqu'où une femme perdue de débauches peut pousser le cynisme; et je m'étonne qu'un acte législatif aussi infâme et aussi honteux pour toute la nation se trouve encore confondu avec les diverses lois qui composent le corps de notre droit civil et politique.

» Elisabeth, parvenue, dis-je, à l'âge de quarante-neuf ans, résolut de goûter les joies de l'hyménée; et un des traits de ressemblance qu'elle eut de plus avec son digne père Henri VIII, c'est que, si celui-ci voulut toujours épouser de jeunes femmes, elle, de son côté, ne voulut avoir pour son mari qu'un jeune homme. Son choix tomba sur le duc d'Anjou, frère de Charles IX; nouvelle preuve de la sincérité de l'horreur qu'elle avait témoignée dans le temps pour le massacre de la Saint-Barthèlemy, puisque ce prince avait pris une part active à cette sanglante réaction. Ce n'était pourtant pas que le duc d'Anjou fût beau: il n'était que *jeune*, à peine âgé de vingt-huit ans; mais Leicester avait le tort d'en avoir cinquante. Les ministres et le peuple, qui prévoyaient à quels dangers cette union exposerait infailliblement l'indépendance du pays, s'y opposèrent de la manière la plus vive. Leurs représentations l'emportèrent dans l'esprit de la reine sur sa passion; mais elle n'en fit pas moins poursuivre un homme de loi qui avait publié un pamphlet contre

ce projet de mariage. Le malheureux fut condamné à avoir *le poignet coupé* pour s'être efforcé, dans la chaleur de son zèle pour le bien public, de détourner une partie des maux dont les passions honteuses d'une vieille femme sans mœurs devaient accabler l'Angleterre. Ce qu'on avait dit du père, qu'il n'épargnait aucun homme dans sa colère, ni aucune femme dans sa brutale passion, on eût pu l'appliquer à sa digne fille, en ne changeant que très peu de mots. Au reste, c'est là un trait de ressemblance commun à tous les *héros* de la réforme. » (*Cobbett*, Hist. de la réf. d'Angl., let. 10.)

Qu'ajouter à cette appréciation de l'historien anglais? rien, à moins de répéter ce que nous imprimions dans notre *Dictionnaire des Persécutions.* Il est fâcheux pour les princesses Julie et Messaline, qu'elles ne soient pas nées du temps de ce parlement d'Angleterre : il eût enregistré leurs turpitudes et pris sous sa responsabilité leurs ignominies.

Les autres vertus de la *reine-vierge* égalaient sa chasteté. Colère à l'excès, elle entrait dans des emportements terribles, injuriant en termes grossiers, frappant même quiconque avait le malheur d'être en but à ses violences. On raconte qu'elle souffleta le comte Maréchal et cracha au visage de sir Mathéor qui s'était présenté devant elle en toilette trop élégante. Le parlement d'Angleterre était complètement aux ordres d'Elisabeth, il était devenu la plus servile et la plus lâche des institutions. La reine lui signifiait les lois qu'il devait voter. Il lui était utile surtout pour décréter les impôts, et pour leur donner aux yeux du peuple anglais une apparence de légalité. Ce qui nous a toujours profondément étonné, c'est que ces hommes du parlement anglais, véritables machines parlementaires,

aient eu le courage de se prendre au sérieux et n'aient pas décliné des fonctions qui ne leur conféraient aucune liberté politique, mais les rendaient esclave du despotisme le plus effronté.

Le principal agent de la tyrannie d'Elisabeth fut Leicester, l'âme de son conseil! Voici dans quels termes en parle le docteur Heylyn, dans son histoire de la réforme.

« Dès qu'Elisabeth fut montée sur le trône, elle conféra à sir Robert Dudley, fils puîné du duc de Northumberland (1), le titre de lord Denbeigh, duc de Leicester, etc., le nomma chancelier de l'université d'Oxford, chevalier de l'ordre de la Jarretière et grand écuyer. Elle lui donna en même temps le magnifique manoir de Denbeigh et l'élégant château de Kenilworth. Parvenu au plus haut degré de la faveur, Leicester accapara la distribution de tous les emplois, de tous les bénéfices, de toutes les récompenses. Tels étaient la noire malice de son âme, la brutale violence de ses passions, son profond mépris pour la vie et les propriétés de ses semblables, que l'on peut dire que *le petit doigt* de se misérable pesa plus sur l'Angleterre que tous les favoris ensemble des deux derniers rois. Pour donner le change à l'opinion publique sur ses vices monstrueux, et étouffer les plaintes que l'on eût pu faire éclater, il sut se couvrir d'une apparence de zèle pour les intérêts de la *vraie religion*, et se mit même à la tête du parti puritain (2), qui épuisa pour lui

(1) Condamné à mort sous le règne précédent, pour crime de trahison.

(2) On sait que les puritains forment une secte nombreuse de l'Eglise anglicane. Ils se distinguent des sectateurs de l'Eglise établie par la loi, en affectant une conduite plus austère. L'un de leur principaux griefs contre l'Eglise dominante, c'est d'être trop papiste dans ses cérémonies. Cette secte est très répandue en Ecosse.

toutes les ressources de la louange. Pour flatter la manie de ces dévots hypocrites, le favori affectait de ne faire usage dans ses discours et dans ses lettres que de phrases empruntées à l'Ecriture. » Ce portrait n'est assurément pas avantageux; mais les protestants eux-même ne pourront point en nier la vérité, puisque c'est un de leurs docteurs qui l'a tracé.

Elisabeth avait plusieurs fois] voulu épouser son favori; les rapports que lui envoyaient ses ambassadeurs sur ce qu'on disait dans les cours étrangères touchant cette étrange affaire, et les remontrances de ses ministres l'empêchèrent de former cette honteuse union. Cependant Leicester, dévoré de l'ambition d'épouser sa souveraine, fit, selon le bruit public, mourir sa propre femme pour faciliter ce mariage. Higgons, historien distingué par ses talents et sa véracité, le rapporte en termes exprès. Quand le favori vit qu'il lui fallait renoncer à l'espoir d'épouser la reine, il prit une femme qu'il empoisonna bientôt après parce qu'elle se refusait à un divorce qui lui aurait permis d'épouser une troisième femme qu'il avait en vue. Ces divers faits ont été publiés dans le temps, et sont consignés dans un ouvrage intitulé *Leicester's republic*, et imprimé en 1568. Quoique couvert de crimes et d'infamies, Leicester n'en conserva pas moins son pouvoir, ses scandaleuses richesses et sa haute faveur, jusqu'au dernier instant de sa vie. Il mourut en 1588; et sous le triple rapport de la cruauté, de la soif du pillage et de la tyrannie, son nom mérite d'être attaché à côté de ceux de Henri VIII, de Cranmer, de Thomas Cromwell et de la *bonne* reine Elisabeth, au poteau de la postérité. » (*Cobbett*, Hist. de la réf. d'Angl., let. x.)

Williams Cecil occupait à la cour le premier rang après

Leicester. Ce fut lui qui prévint secrètement Marie, qu'on la frustrait en faveur de Jeanne Grey. Protestant zélé sous Edouard VI, il redevint catholique fervent sous Marie. Il alla, jusqu'à Bruxelles, au devant du cardinal Pole. Quand Elisabeth arriva au trône. Cecil apostasia une troisième fois et se refit protestant. Il fut un grand homme d'Etat, plein d'habiletés, de ressources, et sachant mieux que personne trouver des expédients, quand il s'agissait de sortir d'embarras.

Francis Walsingham, qui lui succéda comme secrétaire d'Etat, fut persécuteur acharné des catholiques, dévoué en tout à la reine, et agissant en toute chose d'après ce principe : *la fin justifie les moyens.*

Paulet Saint-John, trésorier d'Henri VIII, plus tard l'un de ses exécuteurs testamentaires, s'associa à la politique et aux entreprises religieuses de Henri VIII. Sous son fils, il fut protestant. Sous Marie, il redevint catholique, et se montra l'un des persécuteurs les plus acharnés du protestantisme. Sous Elisabeth, il continua à présider des commissions et à condamner à mort; mais le vent avait changé, les prétendus coupables n'étaient plus des protestants comme sous Marie, mais bien des catholiques. Peu importait à Paulet Saint-John. Apostat trois fois, il n'avait qu'une chose en vue, la faveur, et pour l'obtenir il se faisait juge inique. Il se fût fait bourreau.

C'est avec de tels ministres qu'Elisabeth inonda l'Angleterre de sang catholique. Ce fut avec eux qu'elle assassina juridiquement la trop célèbre Marie Stuart. Peu de figures apparaissent aussi intéressantes dans l'histoire. L'auréole du malheur à la tête d'une femme séduit toujours. Beaucoup sont allés trop loin par rapport à cette reine infortunée. Ils ont voulu en faire une sainte et pré-

senter sa mort comme un martyre. Contentons-nous de dire que sa mort fut un des crimes les plus odieux du règne d'Elisabeth et qu'elle était loin, malgré ses fautes, malgré ses inexcusables légèretés, de mériter un pareil sort.

« Marie Stuart, née en 1542, neuf ans plus tard qu'Elisabeth, était fille de Jacques V, roi d'Ecosse, et de Marie de Lorraine, sœur de ce duc de Guise assassiné par les ordres du perfide Coligny. Elle n'avait encore que huit jours lorsqu'elle perdit son père, fils de Jacques IV et de Marguerite, sœur aînée de Henri VIII. Le *défenseur de la foi* forma le projet de faire épouser Marie Stuart à son fils Edouard, et de réunir par là, sur une même tête, les couronnes d'Angleterre et d'Ecosse. Mais la famille de Guise, qui veillait sur les intérêts de la princesse, ne fut point dupe des cajoleries de Henri VIII ; elle fit établir une régence en Ecosse, et conduire Marie Stuart en France, où fut faite son éducation, et où elle parut toujours avoir placé ses plus chères affections. Pour s'assurer un allié fidèle en Ecosse, les Français fiancèrent la jeune princesse à François, dauphin de France, fils et successeur présomptif de Henri II, alors régnant. Elle l'épousa en 1558, à l'âge de dix-sept ans, dans l'année même où Elisabeth monta sur le trône.

» On voit que les inquiétudes de Henri VIII, par rapport à l'union probable de l'Ecosse et de la France n'étaient pas tout-à-fait sans fondement, et que ce qui avait causé tant d'effroi aux membres de son conseil et à la nation venait justement de se réaliser. Après la mort d'Edouard et de Marie, la reine d'Ecosse se trouvant, par l'illégitimité de la naissance d'Elisabeth, l'héritière directe du trône d'Angleterre, épouse l'héritier présomptif de la couronne de

France. On peut dès-lors prévoir le jour où les trois royaumes seront réunis sous une même domination . et où, pour mieux dire, le roi de France ajoutera l'Angleterre à ses états, L'amour-propre du peuple anglais s'irrite à cette seule pensée, Elisabeth devient pour lui la garantie de son existence politique, et il embrasse avec ardeur la cause de cette princesse. Il serait difficile de dire ce qui serait alors advenu dans le cas où Elisabeth eût précédé sa sœur Marie dans la tombe, ou bien si elle était morte dans ses circonstances; il est probable cependant qu'une nouvelle dynastie eût été élevée sur le trône, ou bien qu'une république eût été fondée sur ses débris. La nation tout entière se rallia donc autour d'Elis abeth pour écarter du trône sa rivale. La mort du roi de France, Henri II, qui arriva huit mois après l'avènement d'Elisabeth, vint donner une nouvelle gravité aux appréhensions de l'Angleterre; car Marie Stuart fut dès-lors reine de France et d'Ecosse, et ajouta à ce titre celui de reine d'Angleterre.

» Le successeur des apôtres avait prononcé; l'usurpation d'Elisabeth était flagrante; à Marie Stuart seule appartenait la couronne d'Angleterre, et notre pays n'allait plus être qu'une *grande province française*, gouvernée par des Ecossais ou des Français. C'en était assez pour faire taire toutes les passions ou plutôt pour confondre en une seule, celle de l'indépendance de la patrie. Tous les Anglais, sans distinction de rang ou de religion, s'attachèrent dès-lors à Elisabeth; sa vie devint chère à tout son peuple; et si, dans une ou deux circonstances, ses excessives cruautés forcèrent quelques catholiques à prendre les armes, la grande masse de ce parti lui montra autant de fidélité que ses sujets protestants. Alors même que ses bourreaux les faisaient expirer au milieu des plus

horribles supplices, ils la reconnaissaient tous pour leur *légitime souveraine*. On voit donc bien que la décision du Pape fût très juste en elle-même, une réunion fortuite de circonstances en fit une déclaration hostile contre les lois, les libertés et l'honneur national de l'Angleterre; et que les Anglais, placés entre la dure alternative de la désobéissance ou de la radiation de leur nom d'entre ceux des nations, ne purent qu'embrasser la première. Mais il ne faut pas perdre de vue non plus que c'était la *réforme* seule qui les avait réduits à cette triste nécessité. Si le cruel Henri VIII avait daigné écouter les remontrances de sir Thomas More et de l'évêque Fischer, le mariage de son fils avec la jeune reine d'Ecosse n'eût rencontré aucun obstacle, il n'aurait point eu d'enfant dont la légitimité eût été ensuite contestée, et peut-être même, selon le calcul des probabilités, eût-il laissé plusieurs autres enfants légitimes héritiers de son trône et de sa couronne.

» Telle fut, je le répète, l'unique cause du triomphe d'Elisabeth et de l'anéantissement de la religion catholique en Angleterre, bien qu'elle fût professée par les neuf dixièmes de la population. Quand on songe que l'histoire des nations offre peu de tyrans qui l'emportent sur cette princesse, que ce fut sans contredit la plus cruelle des femmes, que ses dégoûtantes débauches étaient connues de chacun, et que cependant Alfred est le seul de nos rois dont la popularité puisse être comparée à celle dont elle jouit, on doit nécessairement conclure que des causes secrètes expliquent seules ces étranges anomalies; et, en effet, les rigueurs sans exemple qu'elle déploya contre une grande partie de ses sujets, ses perfidies, son insolence et le scandale de ses mœurs auraient dû la rendre un objet d'horreur et d'exécration pour son peuple; il semble

qu'elle eût dû vingt fois périr par suite de l'explosion de son mécontentement. Voici ce qui s'y opposa : deux bannières étaient alors déployées aux regards de l'Angleterre; sur l'une on lisait ces mots : *protestantisme*, *indépendance nationale*, *Elisabeth*; et sur l'autre : *catholicisme*, *domination de l'étranger*, *Marie Stuart*. Le choix ne fut pas longtemps douteux, et la nation tout entière vint se ranger sous la première, malgré la juste horreur que lui inspirait celle qui la lui présentait.

» En 1559, Marie Stuart avait atteint l'apogée de ses prospérités : femme du roi de France, reine régnante d'Ecosse et reine *légitime* d'Angleterre, elle joignait à tous ces avantages celui d'être une des plus belles personnes de son temps. Mais l'heure de ses adversités ne devait pas tarder à sonner. François II mourut dix-neuf mois après son avènement au trône, ne laissant pour successeur que son frères Charles IX, âgé de trois ans seulement. Sa belle-mère, Catherine de Médicis, devenue régente du royaume, *l'engagea* à retourner en Ecosse, gouverner ses états héréditaire; et la belle Marie Stuart, le cœur navré de douleur, s'éloigna bientôt du *gai pays de France* pour retourner dans un pays en proie à toutes les horreurs de la réforme, et plus agité que l'Angleterre même. Pendant sa minorité et sa longue absence, il s'était formé parmi les nobles divers partis qui, tour-à-tour vainqueurs et vaincus, perpétuaient la guerre civile et épouvantaient sans cesse le pays par des actes de perfidie et d'atrocité dont l'histoire présente peu d'exemples. Les *nouveaux saints* étaient venus augmenter encore, s'il est possible, l'anarchie et la confusion; à leur tête marchait le fameux John Knox, moine apostat, que Johnson a appelé *le scélérat de la réforme*. Quel triste avenir

s'ouvrait à Marie Stuart, qui, née et élevée dans la religion catholique, accoutumée aux hommages et aux adorations de la cour de France, se voyait tout-à-coup transportée dans un pays en proie à toutes les horreurs des dissensions politiques et religieuses. L'histoire des erreurs de cette malheureuse princesse est trop généralement connue pour que j'aie besoin de les lui reprocher. Persuadé qu'elle ne les expia que trop par la suite, je me bornerai au simple récit des faits qui la concernent.

» Les embarras de Marie Stuart, en venant reprendre les rènes du gouvernement, causèrent la joie la plus vive à Elisabeth ainsi qu'à ses ministres, et même, puisqu'il ne faut rien taire, au peuple anglais. Le danger de voir l'Ecosse et la France obéir au même prince n'existait plus; mais Marie Stuart pouvait encore contracter un second mariage, elle n'avait point rompu ses relations avec la famille des Guise : elle était donc toujours redoutable à Elisabeth. Aussi celle-ci ne tarda-t-elle pas à susciter en Ecosse des révoltes sans nombre, et parvint-elle bientôt à y acquérir, par ses intrigues et son or, plus d'influence que la pauvre reine elle-même.

» En 1565, trois ans après son retour en Ecosse, Marie Stuart épousa son cousin Henri Stuart, comte de Darnley. Ce mariage déconcerta beaucoup les plans d'Elisabeth : elle avait toujours craint de voir naître en Ecosse l'héritier de sa couronne, et avait employé tous les ressorts de la politique la plus infernale pour s'y opposer. Darnley, arrivé à cet âge où la jeunesse est dans toute sa beauté, se comporta envers sa femme de la manière la plus extravagante et la plus indiscrète, et ne fit pas mystère de son attachement aux doctrines des hommes de la réforme. Bientôt à l'amour de Marie succédèrent les marques du

plus profond mépris; toute autorité lui fut enlevée, l'entrée de la cour lui fut même interdite. Le désir de la vengeance remplit alors tout entier le cœur du comte; il attribuait sa disgrâce aux mauvais offices et à l'influence des courtisans catholiques de Marie, et plus particulièrement à Rizio, secrétaire intime de la reine. La mort de cet étranger fut résolue, et plusieurs nobles, qui croyaient avoir lieu d'être mécontents de la cour, se joignirent à lui pour l'assassiner. L'instant choisi pour le crime fut celui où la reine était à souper dans la compagnie de quelques dames de sa cour; Rizio et d'autres serviteurs étaient présents, attendant les ordres de Marie, lorsque tout-à-coup les conjurés pénétrèrent dans la salle. Darnley vient se placer derrière la chaise de sa femme, alors enceinte de sept mois; Rizio, qui devine sur-le-champ le complot, accourt vers la reine pour implorer sa protection, et, malgré ses cris et ses prières, tombe à ses pieds, frappé de plusieurs coups de poignard. La rage de ses ennemis n'est point encore assouvie, ils l'entraînent loin de ce théâtre d'horreur, et déchirent son corps de cent autres blessures.

Cet épouvantable attentat, dont les coupables restèrent impunis, fut probablement la cause principale de la mort de Darnley. Quoiqu'il l'eût à juste titre méritée, il est à regretter qu'on se soit cru dispensé d'employer à son égard les formes de la justice. Un an après l'assassinat de Rizio (1567), Marie, qui dans l'intervalle était accouchée d'un fils qui fut depuis Jacques Ier, de *catholique et puritaine mémoire* tout-à-la fois, vint trouver son époux malade, à Glascow. Elle le traita avec la plus grande bonté, et, après sa convelescence, le ramena à Edimbourg. Sous prétexte de lui faire respirer un air plus pur

il fut logé dans une maison écartée et située hors de la ville, où la reine venait le voir tous les jours et où elle couchait toutes les nuits, dans une chambre placée immédiatement au-dessous de la sienne. Dans la soirée du 10 février, elle le prévint qu'elle coucherait dans son palais, parce qu'elle avait promis d'assister au mariage de deux personnes de sa cour. Ce mariage fut en effet célébré en présence de la reine; mais dans la nuit même, la maison où se trouvait Darnley sauta par l'explosion de quelques barils de poudre qu'on y avait cachés, et son cadavre fut retrouvé dans un champ voisin. Si la poudre avait laissé à cet homme vil et sanguinaire le temps de réfléchir, il se fût sans doute rappelé les coups de poignard qu'il avait portés à Rizio, sous les yeux et malgré les cris d'une femme enceinte.

» Cet acte de violence, que rien ne saurait justifier, fut le signal des grandes et longues infortunes qui empoisonnèrent depuis la vie de Marie Stuart. A diverses époques, des réactions politiques fomentées par Elisabeth l'avaient livrée sans défense aux insultes et même aux violences des factieux; désormais sa vie ne devait plus être qu'un tissu de douleurs et d'ignominies. Il a été prouvé jusqu'à la dernière évidence que l'assassinat de Darnley fut l'œuvre du comte de Bothwell. La rumeur publique l'en accusa aussitôt, et, dans des placards affichés dans les rues, Marie Stuart fut désignée comme *complice* de cet attentat. Toutefois cette assertion n'a jamais été prouvée d'une manière évidente, et la conduite que tint la reine avant et après la mort de son époux a pu seule lui donner quelque poids. Je me contenterai, au reste, de ne rapporter ici que les faits admis comme véritables par tous les écrivains. Ainsi il paraît qu'avant la mort de Darnley,

Bothwell jouissait déjà auprès de la reine de la plus grande faveur, et qu'elle lui avait laissé prendre une autorité que ne justifiaient ni ses mœurs ni ses talents; qu'après l'assassinat, un jugement scandaleusement dérisoire, qu'elle eût pu empêcher de rendre, le déchargea de la prévention qui pesait sur lui à cet égard; que, cinquante-trois jours plus tard, le 22 avril 1567, elle fut enlevée par Bothwell à la tête de trois mille cavaliers, et emmenée par lui à son château de Dunbar, où elle l'épousa le 3 mai suivant; qu'à cette époque Bothwell avait encore sa première femme; qu'un divorce catholique et protestant rompit leurs liens après six jours de procédure, au bout desquels on déclara leur mariage nul, dans une cour, pour *cause d'adultère*, et dans l'autre, pour cause *de consanguinité;* que le 15 son mariage avec la reine fut rendu public, que l'ambassadeur de France ne voulut pas assister à la cérémonie, et que dans toute cette occurrence Marie Stuart refusa d'écouter les sages conseils que lui donnait la maison de Guise.

» On a écrit à ce sujet une multitude de volumes, soit pour prouver que Marie Stuart était consentante à l'assassinat du comte Darnley, son époux, soit pour soutenir la proposition contraire. Ses ennemis ont cité des lettres et des sonnets qu'ils prétendent avoir été adressés par elle à Bothwell avant le meurtre de son mari; mais ses partisans en ont révoqué en doute l'authenticité, et je crois leurs raisons assez fondées. Witaker, ministre de l'église anglicane, qui a beaucoup écrit contre la religion catholique, défend Marie contre l'accusation qu'on lui intente d'avoir participé à l'assassinat de Darnley, ou du moins d'en avoir eu antérieurement connaissance. La mémoire de cette princesse est déjà bien assez chargée sans qu'on

ait besoin de lui imputer ce crime de plus; mais ce que personne ne peut nier, c'est qu'elle ait été enlevée par Bothwell, comme je viens de le rapporter, et qu'elle l'ait épousé quelques jours après, quoique cette action inspirât la plus profonde horreur à la famille des Guise, à qui elle avait toujours témoigné jusqu'alors une obéissance toute filiale.

» Le châtiment que méritait Marie Stuart ne se fit pas attendre : il fut terrible. Bientôt ses sujets se révoltent contre son autorité ; ils battent ses troupes, commandées par Bothwell, qui est obligé de quitter l'Ecosse et va mourir en Danemark au fond d'un cachot ; elle-même tombe prisonnière entre leurs mains, et ne quitte la prison où ils l'ont renfermée que pour périr, dix-neuf ans après, dans celle que lui avait préparée Elisabeth, sa rivale.

» Cette grande catastrophe fut en partie le résultat des machinations du comte de Murray, frère naturel de la reine, qui s'étant mis à la tête des mécontents, fit couronner roi l'enfant de Marie, alors à peine âgé de treize mois, et s'élut lui-même régent du royaume pendant la minorité du jeune prince. Comme cet homme coopéra activement à la destruction de la religion catholique en Ecosse, il n'est sans doute pas hors de propos de remarquer que non-seulement dans son enfance il avait professé cette religion; mais que, parvenu à l'âge de virilité, il avait même reçu les ordres, et était devenu *prieur de Saint-André*. Voyant qu'il y avait beaucoup à gagner à l'apostasie, il renia, avec Knox et consorts, le Dieu de ses pères, et rompit en conséquence les vœux solennels qui l'attachaient à l'Eglise. Aussi Witaker dit-il de lui que, « quoique coupable des crimes les plus monstrueux, les réformateurs le regardaient comme un *bon homme.* » Il ne

pouvait espérer parvenir à consolider l'édifice de son usurpation que par l'anéantissement d'une religion qui la condamnait ouvertement. Menteur effronté, ne reculant devant aucun parjure, aucun assassinat, c'était, sous tous les rapports, un homme selon le cœur de *la bonne* Elisabeth.

» Elle feignit cependant d'abord de désapprouver sa conduite, et le menaça de faire marcher une armée contre lui pour le forcer à rétablir la reine dans son autorité; puis, donnant à Marie les assurances les plus positives de l'intérêt qu'elle prenait à sa cause, elle l'engageait à venir au besoin se réfugier dans ses Etats. Trompée par ces fallacieuses promesses, Marie Stuart, à l'heure du danger, méprisa les avis et les prières de ses fidèles serviteurs, et prit la fatale résolution de se livrer elle-même à l'ennemie qui depuis si longtemps avait soif de son sang. Trois jours après son arrivée sur le sol anglais, elle s'aperçut qu'elle n'avait fait que changer de fers. Le reste de son existence s'écoula depuis lors dans une étroite captivité, et, au bout de dix-neuf ans, elle subit la mort la plus cruelle, en punition d'un crime qu'on lui imputait, et qu'elle n'avait même pas pu commettre. Cette période de dix-neuf années fut employée par Elisabeth à déchirer l'Ecosse par les diverses factions qu'y suscitait son or corrupteur, et à causer à une nation paisible et inoffensive tous les maux imaginables.

» Pour énumérer ici en détail toutes les perfidies, toutes les bassesses et toutes les atrocités dont se souilla Elisabeth dans sa conduite à l'égard de Marie Stuart, il faudrait me livrer à des développements bien plus étendus que ne le comporte le cadre étroit et borné de mon travail.

» Je me contenterai donc d'appeler l'attention du lecteur

impartial et attentif sur l'horrible politique qui l'engageait à feindre de désapprouver hautement la rebellion de Murray contre sa souveraine, et en même temps à exciter secrètement celui-ci à persévérer dans ses projets d'usurpation; à charger une commission spéciale pour juger Marie relativement à sa conduite en Ecosse, en même temps qu'elle proclamait hautement le principe constitutif de toute société, l'inviolabilité des souverains; à soudoyer les factieux écossais, et à implorer contre eux, dans les temples, la vengeance divine. Ainsi, forcée par la suite de reconnaître que Marie était innocente du meurtre de son époux, non-seulement elle refusa de la rétablir dans la jouissance de son autorité, comme elle s'y était solennellement engagée, mais elle redoubla les horreurs de la captivité dans laquelle gémissait cette reine infortunée. Murray ayant été tué en 1570 par un homme qu'il avait dépouillé de ses propriétés, elle sut avec son or trouver de nouveaux agents de son infernale politique pour continuer à abreuver l'Ecosse du sang de ses habitants. Witaker lui-même rapporte une foule de témoignages historiques pour prouver que, n'ayant pu parvenir à se faire livrer le fils de son ennemi, elle n'avait rien négligé pour le faire empoisonner.

» Ce fut en 1587 qu'elle se décida à terminer la lente agonie de sa victime, en l'envoyant à l'échafaud. Elle s'apercevait que l'on commençait à employer contre elle les moyens de désunion et de destruction dont elle s'était servie pour anéantir ses ennemis, et que chaque jour sa position devenait plus périlleuse. Elle attribuait aussi, et non sans quelque raison, les nombreuses conspirations qui compromettaient sans cesse sa vie et son autorité au désir bien naturel qu'avaient les catholiques de débarras-

ser l'univers d'un monstre comme elle, pour faire arriver au trône Marie, son héritière directe. Il lui sembla donc que le meilleur moyen d'assurer son repos était de faire périr sa rivale. Aussitôt que sa résolution fut bien arrêtée, elle fit passer au parlement un acte qui punissait de mort tous ceux qui tremperaient directement ou indirectement dans un complot contre les jours du souverain. On saisit ensuite les papiers de Marie pour les soumettre à un examen, et l'on prit soin de suppléer par la perfidie à ce que la haine ne put parvenir à y trouver. Witaker, écrivain protestant, dont j'invoque souvent le témoignage, ne craint pas de l'avouer, et déplore que ses coreligionnaires aient pu se rendre coupables de pareilles infamies. Mais quand bien même on eût trouvé parmi les papiers de la reine d'Ecosse quelques indices de machinations secrètes contre Elisabeth, de quel droit celle-ci pouvait-elle s'en plaindre? Oubliait-elle donc que sa victime était une tête couronnée; qu'elle l'avait jetée dans les fers, non à la suite d'une guerre, mais d'une trahison sans exemple; qu'elle avait abreuvé ses jours de tourments et d'amertumes, et qu'il ne lui restait plus désormais, pour mettre le comble à son odieuse perfidie, qu'à répandre son sang? On peut donc dire hardiment que Marie Stuart était dans le cas de légitime défense, et qu'elle avait par conséquent le droit de combattre son ennemie et de s'en défaire par tous les moyens possibles.

» Lorsqu'au conseil on s'occupa de régler la manière dont on se délivrerait de la reine d'Ecosse, Leicester opina pour le poison; d'autres pensèrent qu'il suffisait de resserrer encore davantage les liens de la royale captive pour la faire périr de misère et de chagrin. Walsingham observa qu'une condamnation judiciaire était de beaucoup préférable à

toute autre mesure, et que c'était l'unique moyen de fasciner les yeux des mécontents par les apparences de la légalité : son avis prévalut. On nomme une commission spéciale chargée de juger et de condamner Marie Stuart, sans autres preuves de sa culpabilité que des documents au moins équivoques, puisque non seulement la majeure partie en avait été fabriquée, mais que toutes les pièces du procès n'étaient que de simples copies de prétendus originaux dont on ne parvint jamais à retrouver un seul ! Le jugement ne fut rendu qu'au mois d'octobre : car, pendant quatre mois environ que dura l'instruction du procès, Elisabeth eut recours à tous les moyens pour faire assassiner sa victime, afin de s'épargner la honte ineffaçable qui allait rejaillir sur son nom par le meurtre juridique qu'elle préméditait. Je n'avance ici rien au reste qui ne soit confirmé par le témoignage de Witaker, et je ne fais que reproduire son propre récit. La garde de Marie avait été confiée à deux hommes ennemis mortels et déclarés des catholiques : ils refusèrent toutefois de se prêter aux vues de leur perfide souveraine, et méprisèrent constamment ses instances. Son secrétaire Davison leur ayant écrit un jour à ce sujet, sir Amias Paulet, l'un d'eux, répondit « qu'il était affligé qu'on eût pu lui faire une semblable proposition ; que Sa Majesté pouvait, quand elle voudrait disposer de sa vie et de ses biens, mais qu'il ne pourrait jamais consentir à être l'assassin de la reine d'Ecosse. » Sir Drue Dury, son collègue, fit une réponse analogue. La reine, en la lisant, se répandit en reproches amers contre ses serviteurs trop consciencieux, et jura qu'elle saurait se passer de leurs secours. Après quatre mois d'inutiles recherches pour trouver des hommes assez vils pour commettre un pareil meurtre de sang-froid,

elle reconnut qu'il ne lui restait plus d'autre ressource que l'assassinat juridique. Il fut consommé le 8 février 1587, journée qui attache une éternelle infamie à la mémoire de cette reine d'Angleterre. « Elle était, dit Witaker, incapable d'aucun sentiment tendre ou généreux; elle oublia que l'inexorable histoire est toujours là pour flétrir la vie des mauvais princes, et méprisa la sentence plus terrible encore d'un Dieu juste et vengeur. Je rougis comme anglais en pensant qu'une reine d'Angleterre ait pu se souiller d'un aussi épouvantable forfait, une reine dont dès mes premiers ans on m'a appris à regarder le nom comme l'honneur de son sexe et la gloire de notre patrie » ! (*Cobbett*, Hist. de la réf., let. x.)

Ce fut peu de temps après cet évènement horrible que la fameuse flotte équipée par Philippe II, pour envahir l'Angleterre, et connue sous le nom *d'invincible armada*, fut détruite par une tempête, au moment où l'Angleterre était consternée du danger qui menaçait son indépendance. Dans cette circonstance, les catholiques s'étaient empressés d'apporter leurs fortunes et d'accourir de leurs personnes pour défendre la nationalité en danger. « Leur conduite dans cette circonstance semblait devoir leur mériter quelque allégement au joug de fer qu'on leur faisait porter. Leur attente fut trompée; on redoubla au contraire de cruauté et de barbarie à leur égard, et on les soumit à une inquisition mille fois plus terrible que n'a jamais été celle d'Espagne. Un simple soupçon suffisait pour les faire emprisonner, torturer et mettre à mort.

» Les propriétés de l'Eglise et des ordres religieux avaient été confisquées en Irlande de la même manière qu'en Angleterre; éloignée du foyer du pouvoir, de l'apostasie et du fanatisme, il avait été plus difficile d'y emporter des

conversions à coups de fusil et avec des échafauds ambulands ; on y avait donc envoyé successivement des *mignons* de la reine pour y pousser le peuple à la révolte par leurs affreuses exactions, et préparer ainsi des prétextes à de nouvelles confiscations. Ce fut dans ce malheureux pays, plus que partout ailleurs, qu'on vit bien que la prétendue *réforme* n'était que le pillage systématiquement organisé. Elisabeth le perfectionna encore par des massacres en masse ; c'est elle qui y envoya des prédicants dont les successeurs prélèvent encore de nos jours, à la pointe de la baïonnette, les dîmes exhorbitantes qui enrichissent, aux dépens des malheureux habitants, un clergé sans ouailles. C'est elle qui préluda à toutes les mesures tyranniques et atroces qui ont fait de l'Irlande un pays à part, et dont Franklin parlait en ces termes : « On dirait en vérité qu'on envoie en Irlande les vieux habits usés en Angleterre pour y être portés aux jours de dimanches et de fêtes par les ouvriers irlandais. »

» D'où provient l'affligeant contraste que depuis si longtemps l'on observe entre ces deux pays? Le terrain et le climat de l'Irlande sont-ils donc moins favorables que ceux de l'Angleterre? les habitants de l'une sont-ils moins laborieux, moins industrieux, que les habitants de l'autre? n'ont-ils pas donné des preuves évidentes du contraire dans toutes les parties de la terre où ils ont émigré, et où on les a vus partager gaîment les travaux les plus rudes de ceux parmi lesquels ils étaient venus chercher un abri contre l'horrible oppression sous laquelle ils gémissaient!

» Pour répondre d'une manière satisfaisante à ces questions, je crois devoir reprendre les choses de plus haut, et envisager la législation spéciale à laquelle ce malheureux pays est soumis depuis la réforme.

» J'ai déjà dit, au commencement de cet ouvrage, qu'il fallait se garder de ne considérer la *foi* que comme *abstraction* dans la question de l'existence de l'Eglise catholique; j'ai ajouté que, bien que toute *spirituelle*, cette Eglise ne négligeait pas le bien-être *physique* de ses fils, et qu'ainsi un de ses principaux dogmes était l'exercice de la *charité* envers le prochain, charité qui ne devait pas non plus être tellement *spiritualisée* qu'elle fût inaccessible aux sens extérieurs, et qui, au contraire, devait se manifester par de *bonnes œuvres*. J'ai raconté comment les *dîmes*, les *offrandes* et les *revenus* des propriétés territoriales de l'Eglise catholique, étaient pour la majeure partie employés à nourrir le nécessiteux, à vêtir l'indigent, à donner l'hospitalité au voyageur, à secourir la veuve et l'orphelin, à soigner le malade et le blessé. J'ai démontré que la principale occupation de ses membres était de veiller à ce qu'aucun individu, quelque humble d'ailleurs que fût sa position dans la société, ne souffrît faute d'aliments ou de soins; et j'ai fait voir comment, pour que ces prêtres eussent moins d'intérêts personnels qui les empêchassent de remplir cette importante part de leurs devoirs, une admirable prévision leur avait interdit le mariage; de sorte que, tant que cette Eglise fut celle de notre nation, l'Angleterre fut célèbre par l'hospitalité et la charité de ses habitants, et que jamais la misère ne s'y présenta avec un cortége effrayant comme aujourd'hui.

» Mais lorsque arriva le *protestantisme* et le mariage des prêtres, les classes pauvres se virent tout-à-coup dépouillées de ce qui leur appartenait par droit de naissance, et réduites à ne pourvoir, le plus souvent, que par le vol à leur déplorable existence. Luther et consorts, rejetant complètement la doctrine catholique de l'indispensable

nécessité des bonnes œuvres pour le salut, proclamaient hautement que la foi seule suffisait. Ils *réformaient* de leur Bible l'épître de saint Jacques, où l'apôtre recommande et insiste sur la nécessité des *bonnes œuvres*, et le *grand* Luther la traitait, avec le sel ordinaire de ses plaisanteries, d'*épître* de *paille*. Tous les réformateurs qui, par la diversité infinie de leurs opinions, étaient une image fidèle de la confusion des langues arrivée lors de la construction de la Tour de Babel, tombaient cependant d'accord sur un point, la *complète inutilité* des bonnes œuvres pour le salut : selon eux, les saints (c'est ainsi qu'ils se nommaient modestement eux-mêmes) ne pouvaient jamais perdre leurs droits au bonheur éternel par leurs péchés, quelque graves et quelque nombreux qu'ils fussent d'ailleurs. Ces hommes pour qui le pillage, le sacrilége, l'adultère, la polygamie, l'inceste, le parjure et le meurtre, étaient devenus aussi nécessaires que boire et manger, et qui pensaient que cette monstrueuse réunion de crimes ne pouvaient leur fermer la route de la gloire céleste, devaient nécessairement faire peu de cas de la *charité*, vertu équivoque, puisqu'elle était essentiellement catholique. Aussi voyons-nous aujourd'hui les résultats de ces affreuses doctrines dans l'absence totale de la charité de tous les établissements protestants qui en portent le titre. Chez les catholiques, au contraire, les fondations charitables démontrent combien dans leur religion la *véritable* et *constante charité* est inséparable de la *foi*. Leur catéchisme enseigne que le premier fruit de l'Esprit saint est la charité; qu'elle consiste à nourrir le nécessiteux, à vêtir l'indigent, à donner l'hospitalité au voyageur, à secourir la veuve et l'orphelin, à racheter les captifs, à visiter les malades, à ensevelir

les morts. N'est-il pas, en vérité, facile de concevoir le motif des sarcasmes et des injures que nos ministres, *soutenus par la loi*, lancent du haut de leur chaire contre une doctrine dont l'application ne conviendrait guère à leur riche embonpoint?

» J'ai fait observer en même temps à mes lecteurs que l'esprit de charité de l'Eglise catholique rendait alors inutiles toutes les lois municipales touchant les pauvres, tandis qu'une fois que les avides réformateurs eurent pillé et saccagé les couvents et les églises, lorsqu'ils eurent dépouillé les classes pauvres des immenses propriétés destinées par la charité à subvenir à leurs besoins; lorsque les presbytères ne furent plus occupés que par de *respectables pères de famille*, les pauvres n'eurent plus d'autres moyens d'existence que de mendier ou de voler. Aussi, quand la glorieuse Elisabeth eut mis la dernière main au pillage des biens de l'Eglise et des pauvres, l'Angleterre, naguère encore si heureuse, si libre, si hospitalière, devint tout-à-coup un dangereux repaire de prolétaires affamés et de voleurs de grand chemin. *Strype*, écrivain protestant, dont Hume invoque souvent le témoignage, rapporte une lettre d'un juge de paix du Somersetshire au chef de la justice, qui vient à l'appui de ce que j'avance: « Je puis vous assurer, dit ce magistrat, que les hommes qui errent de tous côtés pour trouver de quoi voler seraient en état, pour peu qu'on les soumît à une bonne administration, de livrer de rudes combats aux plus dangereux ennemis de Sa Majesté, tandis qu'ils ne sont aujourd'hui qu'un renfort assuré pour ses ennemis. Il est probable que la génération qui s'élève sera encore plus corrompue. Ils n'épargnent ni riches, ni pauvres; tout ce qui leur tombe sous la main est bon à prendre, et cepen-

dant nous les surveillons de près. » Plus loin il ajoute : « Faute de justiciers, il est un bon nombre de ces coquins qui parviennent à s'échapper : car le plus souvent, dans leur simplicité, les gens de la campagne ne déplorent que la perte de leurs effets, et se garderaient bien pour tout au monde de devenir la cause de la mort d'un de leurs semblables. » Pendant qu'Elisabeth se plaignait de la nonexécution de ses lois, le même écrivain protestant rapporte que, « dans une seule année elle fit périr du dernier supplice plus de cinq cents personnes, et qu'elle était si peu satisfaite de ce nombre qu'elle menaça d'envoyer plusieurs personnes voir appliquer ses lois à leurs propres dépens. » Il paraît que ce ne fut pas une vaine menace : car, peu de temps après, on se plaignit dans le parlement du magistrat mercenaire de cette époque qui, pour une douzaine de poulets, signait toutes les condamnations capitales qu'on lui demandait. Au reste, elle ne s'en tint pas à cet emploi si libéral de la potence; et bientôt la mendicité, le vagabondage et brigandage eurent pris un tel développement, particulièrement dans les environs de la capitale, qu'il lui fallait recourir à la loi martiale. Ce fait seul est une preuve si irréfragable de la vérité de tout ce que j'ai dit des épouvantables conséquences de la réforme, que je crois devoir rapporter ici les propres paroles de Hume, au sujet de la commission donnée à cette occasion par la *bonne* et *glorieuse* Elisabeth au chef de sa justice criminelle. « Les rues de Londres étaient alors infestées de vagabonds et de gens sans aveu, toujours prêts à commettre des désordres. Le lord-maire essaya de réprimer leurs coupables excès, la chambre étoilée fut chargée de punir les coupables ; mais la reine, remarquant que toutes ces mesures restaient inefficaces, remit en vigueur la loi

martiale, et fit créer sir Thomas Wilson grand-prévôt, en lui donnant plein pouvoir, sur les divers rapports à elle faits par les juges de paix de Londres et des comtés circonvoisins, de pendre sans délai tous les malfaiteurs, conformément aux dispositions de la loi martiale. »

» La *bonne* et *glorieuse* reine n'épargnait, comme on voit, ni les tortures ni les échafauds, bien qu'elle reprochât sans cesse leur lenteur aux exécuteurs de ces lois de sang, lors même que de tous côtés ils faisaient tomber des têtes et qu'ils jalonnaient le pays avec les cadavres des individus qu'ils faisaient expirer à la potence. On s'aperçut à la longue que ce système d'exécutions était vicieux, et qu'il était absolument nécessaire de créer pour les pauvres une *ressource* générale, solide et permanente. Dans la quarante-troisième année de son règne, la législature promulgua cet acte encore en vigueur de nos jours, et sur lequel est fondée la taxe des pauvres; taxe d'autant plus odieuse qu'elle est essentiellement foncière, et que la collection en est accompagnée de mesures arbitraires et autres. C'est de cette époque que date l'une des plus affreuses et des plus terribles conséquences de la réforme : *la mendicité établie et consacrée par la loi.*

» Je ne saurais toutefois disconvenir de la nécessité d'une semblable mesure à cette époque : car il fallait ou *légaliser* le paupérisme ou le *détruire*. Et comment le détruire, lorsque les hommes du pouvoir n'avaient pas les forces nécessaires pour contraindre les trois quarts de la population à mourir de faim! Ne convenait-il pas beaucoup mieux de faire sanctionner la mendicité par la loi, puisqu'ils ne trouvaient rien qui pût tenir lieu de la *charité catholique?* N'avait-on pas d'ailleurs essayé de la remplacer par des dons volontaires faits à la porte des églises,

tentative dont on avait bientôt reconnu l'inefficacité? Etait-ce aux ministres de l'*Eglise établie par la loi* à prêcher d'exemple en recommandant la charité à leurs ouailles? mais ces *respectables* pères de famille n'avaient-ils pas déjà assez de charges à supporter pour l'entretien de leurs femmes et de leurs enfants? Une taxe forcée, suivie de la saisie mobilière et immobilière, et, en cas de besoin, appuyée de la contrainte par corps, parut au parlement le seul remède à tant de maux; l'acte législatif qui l'établit, et qui est encore en pleine vigueur de nos jours, a été la cause d'une effrayante quantité de querelles et de procès; il a donné naissance à d'irréconciliables haines entre les habitants des diverses paroisses, entre le serviteur et le maître, entre le riche et le pauvre; il a épouvanté le pays par des exemples d'hypocrisie, de fraude, d'oppression et de cruauté inouïs avant la réforme.

» Quoi qu'il en soit, dis-je, je suis le premier à reconnaître que l'établissement de la taxe des pauvres était un acte de justice. On prenait à la terre de quoi rendre aux pauvres au moins une partie de ce qu'on leur avait volé. C'était, il est vrai, se servir d'un moyen odieux et barbare pour arriver aux résultats obtenus par la douce et tendre charité de l'ancienne Eglise; c'était plutôt une vile pâture qu'une bienfaisante nourriture offerte à l'indigent; mais encore empêchait-on du moins par là qu'il ne mourût de faim. Comment se fit-il donc que la *bonne* et *gracieuse* Elisabeth et ses favoris refusèrent d'appeler l'Irlande à jouir du bénéfice de cette loi d'*amour* et de *justice ?* Ses malheureux habitants n'avaient-ils pas été pillés, rançonnés, volés, assassinés, comme les Anglais; les mêmes causes n'avaient-elles pas produit parmi eux les mêmes résultats? Il me serait facile de prouver ici à mes lecteurs que cette

singulière partialité n'a pas peu contribué à l'état de marasme dans lequel l'Irlande se trouve depuis si longtemps, et qu'a si bien caractérisé le mot de Franklin que j'ai rapporté plus haut; mais une semblable discussion m'entraînerait nécessairement dans des digressions étrangéres à mon sujet. J'aime mieux, pour le moment, leur apprendre par quelles mesures Elisabeth crut devoir remplacer en Irlande la taxe qu'elle établissait en Angleterre pour assurer la subsistance du pauvre.

» Jalouse de ses prérogatives et de son pouvoir, et particulièrement de ce qui se rapportait à la *suprématie* en matières spirituelles et ecclésiastiques, la reine eût désiré, avant toutes choses, que ses sujets professassent tous sans exception la même religion qu'elle. Il lui sembla que le meilleur moyen de mettre à la raison ceux qui s'obstinaient à ne pas vouloir renoncer à la foi de leurs pères était de violenter leur conscience de toutes les manières; et elle établit dans ce dessein une *inquisition* d'un genre tout nouveau, et dont l'horreur surpasse toutes les idées qu'on pourrait s'en former. Quelques évêques, assistés de laïques choisis par elle, formaient par ses ordres une prétendue *commission*, dont la juridiction s'étendait sur tout le royaume et sur toutes les classes de la nation. Ils reçurent pleins pouvoirs pour surveiller, contrôler et examiner les opinions des hommes de tout rang et de tout état, et appliquer, suivant *leur bon plaisir*, toutes les peines, à l'exception de la mort; au reste, ils étaient libres, pour parvenir à leur but, d'employer l'emprisonnement plus ou moins limité et toute espèce de tortures. Dès que leurs soupçons s'arrêtaient sur quelqu'un, ils lui déféraient le serment appelé *ex officio*, par lequel cet homme était obligé, sous peine de mort, de révéler ses

pensées les plus intimes, de se porter le dénonciateur, l'accusateur d'un père, d'un frère ou d'un ami. Il dépendait donc entièrement de ces tyrans en sous-ordre de jeter dans les fers qui bon leur semblait, d'infliger des amendes, et d'imposer de nouveaux articles de foi : de sorte que l'on peut dire que les réformateurs, qui prétendaient avoir délivré la nation du joug de l'évêque de Rome, ne l'avaient réellement *délivrée* que de la *liberté*, de la *charité* et de *l'hospitalité*.

» Quand on réfléchit à l'abject ilotisme auquel Elisabeth réduisit le peuple anglais, particulièrement à l'existence monstrueuse de cette infernale *commission*, on ne peut s'empêcher de rougir de honte en se rappelant tout ce que, pendant si longtemps, on a eu la bonhomie de croire sur les prétendues horreurs de l'inquisition espagnole, et en songeant que, pendant toute la durée de son existence, ce redoutable tribunal n'a pas infligé à beaucoup près autant de supplice que la *bonne* et *glorieuse reine-vierge* en une seule année de son règne. Qu'on ne perde pas de vue d'ailleurs que les catholiques n'infligèrent jamais de supplices qu'à des individus coupables d'avoir quitté la religion dans laquelle ils avaient été élevés, tandis que les protestants ne punirent jamais que des hommes assez consciencieux pour refuser de renoncer à leur foi, à la foi dans laquelle ils étaient nés, qu'ils avaient toujours professée, et qui avait été celle de leurs pères.

» Il serait impossible d'énumérer ici toutes les souffrances que les catholiques eurent à endurer pendant ce règne de sang. Avoir entendu la messe, avoir donné l'hospitalité à un prêtre, reconnaître la suprématie du Pape, rejeter celle de la reine, suffisait pour faire périr un de ces malheureux dans les plus horribles tourments. Le plus cruel des actes

d'Elisabeth, parce qu'il produisit en résultat une masse de souffrances bien plus générales, ce fut la législation pénale qu'elle établit pour imposer d'énormes amendes à ceux qui négliaient de fréquenter avec assiduité les temples de l'église qu'elle avait inventée et fondée. Ainsi, non seulement la loi déclarait coupable celui qui ne reconnaissait pas solennellement la nouvelle religion comme la seule véritable, et qui continuait à pratiquer la religion dans laquelle ses pères, lui et ses enfants, étaient nés, mais encore celui qui ne se rendait pas avec exactitude aux nouvelles assemblées pour y observer des pratiques qu'il ne pouvait considérer que comme un acte public d'apostasie et comme un horrible blasphème. Vit-on jamais, je le demande, une tyrannie plus odieuse et plus épouvantable?

» Les amendes étaient si exhorbitantes, et le paiement en était exigé avec tant de rigueur, qu'il devint évident que le projet des hommes du pouvoir était de placer désormais les catholiques entre leur conscience et la ruine complète de leurs familles. Dans la vingtième année du règne de la *bonne* Elisabeth, ceux des prêtres catholiques qui n'avaient point quitté le royaume, et qui avaient été ordonnés sous le règne précédent, n'étaient plus qu'en très petit nombre, parce que la loi défendait, *sous peine de mort*, d'en ordonner de nouveaux, et que, d'ailleurs il n'y existait plus de hiérarchie ecclésiastique. Comme il y avait en outre, ainsi que nous l'avons dit plus haut, *peine de mort* pour tout prêtre venant de l'étranger en Angleterre, *peine de mort* pour celui qui lui donnait l'hospitalité, *peine de mort* pour le prêtre catholique qui exerçait les fonctions de son ministère sur le territoire anglais, *peine de mort* pour les personnes qui allaient à confesse, il semblait

que rien ne s'opposerait désormais à ce que la reine ne réussît dans son projet de détruire complètement en Angleterre cette antique et vénérable religion qui, pendant tant de siècles, avait fait le bonheur et la gloire de la nation; cette religion d'hospitalité et de charité, qui, tant qu'elle avait subsisté dans le pays, avait empêché qu'on y connût ce que c'est qu'un *pauvre;* cette noble et grande religion aux impressions de laquelle on était redevable de la construction de toutes ces magnifiques églises, de toutes ces imposantes cathédrales qui décoraient l'Angleterre; enfin, cette religion de véritable liberté, qui avait consacré tous les actes glorieux de notre législation. Mais malheureusement, il se rencontra un homme dont le zèle et les talents entravèrent l'exécution de cet infernal projet. Il s'appelait William Allen. Né d'une famille respectable, il avait été ordonné prêtre à l'université d'Oxford, et était venu, après la révolution, fonder à Douai, en Flandre, un séminaire pour l'éducation et l'instruction des prêtres anglais. Il avait été aidé dans cette œuvre charitable par la coopération de quelques hommes de bien et de talent, et c'était de cette école que sortaient tous les jeunes prêtres anglais qui revenaient dans leur pays exposer leur vie pour remplir les devoirs de leur sacré ministère. On conçoit facilement que la reine eût voulu, pour tout au monde, détruire ce précieux établissement; mais la mer se trouvait entre elle et William Allen, et celui-ci pouvait défier en sûreté ses instruments de tortures et ses supplices. C'est ainsi que, en dépit de cette foule d'espions et de bourreaux qui couvraient le sol de l'Angleterre, il s'y conserva toujours quelques débris du naufrage que la religion catholique y avait essuyé. Elisabeth eut recours à tout pour détruire le séminaire d'Allen, qui fut plus

tard promu au cardinalat, et dont on ne saurait prononcer le nom sans attendrissement et sans admiration. Enfin elle réussit, en fermant ses ports aux vaisseaux des insurgés hollandais et flamands, contre la teneur expresse des traités qu'elle avait signés avec eux, à engager le gouverneur espagnol à fermer le séminaire de Douai. Mais Allen vint se réfugier en France, et trouva aide et protection auprès des Guise, qui, malgré toutes les réclamations d'Elisabeth, l'établirent à Reims, avec son séminaire.

» Ainsi trompée dans tous ses projets, Elisabeth ne crut pouvoir se venger d'une manière plus digne d'elle qu'en persécutant les malheureux catholiques avec plus de fureur que jamais. *Célébrer* la messe, *entendre* la messe, aller à *confesse*, *enseigner* la religion catholique ou la pratiquer, furent pour les bourreaux qu'elle revêtissait du titre de juges des crimes dignes de toute la sévérité des lois, et que le gibet, la potence, la roue et toutes les espèces de tortures imaginables, pouvaient seuls expier. Celui qui négligeait de fréquenter son église était passible d'une amende de 20 liv. sterl. par mois lunaire, ce qui, en monnaie actuelle, fait à peu près 250 liv. sterl. (plus de 3,600 francs). Comme il y avait des milliers d'individus qui refusaient de sacrifier leur conscience à une amende, qui, au bout de l'année, s'élevait pourtant à 3,250 liv. sterl., valeur d'aujourd'hui (environ 78,000 francs), le fisc ne tarda pas à s'emparer d'une multitude de propriétés qui jusque-là avaient échappé à l'avidité des pillards.

» Au reste, il paraît que tous ces édits atroces ne suffisaient pas pour satisfaire la haine des persécuteurs du catholicisme, et qu'ils avaient encore recours à toutes les insultes, à toutes les avanies que pouvait leur suggérer

leur infernale imagination. Quiconque était connu pour catholique, ou soupçonné de l'être, n'avait plus de sécurité, ni un moment de repos. A toute heure, mais plus particulièrement pendant la nuit, il était exposé à voir des émissaires du gouvernement pénétrer de vive force dans son domicile, en briser les portes, se répandre ensuite par bandes dans les divers appartements de sa maison, forcer les serrures de ses meubles, de ses cabinets, fureter partout, jusque dans les lits, pour voir s'ils n'y trouveraient point cachés des prêtres catholiques, des livres, des ornements, des croix ou d'autres objets nécessaires à la célébration du culte catholique. On les forçait à vendre leurs propriétés pour payer les amendes énormes qu'on leur infligeait; et, dans certains cas, la loi décernait contre eux la contrainte par corps et la saisie préalable des deux tiers de leurs biens. Quelquefois, il est vrai, on leur accordait comme une grâce particulière la faveur de racheter par une redevance fixe l'obligation d'apostasie qu'on leur imposait; mais toutes les fois que, poursuivie et tourmentée plus que de coutume par les remords qui l'agitaient incessamment, la reine croyait avoir plus à craindre pour ses jours, les *amendes* et les *accommodements* ne suffisaient plus à ses terreurs, et elle faisait arrêter les catholiques, les renfermant tantôt chez des protestants, tantôt dans les prisons publiques, ou bien elle les faisait déporter. Il n'était plus de sécurité à espérer pour le gentilhomme catholique; il avait à redouter l'indiscrétion de ses enfants, la malice et la haine de ses ennemis, la vengeance de ses fermiers, et enfin la violence de ces hommes si nombreux qui, pour quelque argent, sont toujours prêts à commettre tous les parjures et tous les crimes.

» Quant à ceux d'entre les catholiques trop pauvres pour payer les amendes qu'on leur infligeait pour ne pas avoir fréquenté les temples protestants, on les entassait dans les prisons locales, et à ce point que, dans certains comtés, les autorités municipales s'adressaient par voie de pétition au gouvernement pour être déchargées du soin de pourvoir à leur entretien. Force alors était aux persécuteurs de relâcher ces malheureux; mais on avait soin auparavant de les fouetter publiquement, et de leur percer les oreilles avec *un fer rouge !* Plus tard intervint un acte législatif qui condamnait tout catholique *obstiné*, ne possédant pas par devers lui un revenu fixe de vingt marcs d'argent par année, à quitter le pays trois mois après son jugement, et à la mort s'il osait ensuite remettre le pied sur le territoire anglais. Mais la vieille Elisabeth s'était trompée en faisant sanctionner par son parlement cette épouvantable loi de proscription; elle ne put atteindre le but qu'elle se proposait, parce que les juges reconnurent bientôt que, malgré les ordres formels de la reine, elle était inapplicable. Ils se contentaient donc de vexer et de taxer, comme par le passé, les malheureux catholiques pour leur faire expier le crime qu'ils commettaient en s'abstenant de l'apostasie et de la profanation.

» Néanmoins les catholiques conservèrent encore pendant quelque temps l'espérance de voir alléger leurs maux. Une pétition fut rédigée dans les termes les plus respectueux pour exposer leurs principes, leurs souffrances et leurs prières; le difficile était de trouver un homme assez courageux pour aller la déposer au pied du trône, car on n'ignorait pas qu'on s'adressait à un être pour lequel la vérité, la justice, la pitié et l'humanité n'avaient jamais été que de vains mots. Un certain Richard Schelley, de

Michel-Grave, dans le comté de Sussex, offrit de se dévouer pour ses coréligionnaires, et de se charger de présenter leur supplique. Elisabeth, qui, dans aucune occasion de sa vie, ne démentit son odieux caractère, ne répondit aux plaintes de cet homme courageux que par les échos d'une infecte prison, où bientôt après il expira, martyr de sa foi et victime de la cruauté du monstre qui régnait sur son pays.

» Maintenant, protestants de tout rang et de toutes classes, venez me parler de la *tyrannie*, de la *violence* et de la *cruauté* à l'aide desquelles les *catholiques* ont propagé leur foi ! Qu'il faut avoir peu de pudeur pour oser mentir ainsi à sa propre conscience, et qu'ils ont bonne grâce, ces historiens qui viennent nous dire du ton le plus sérieux du monde que les vaisseaux espagnols étaient chargés d'instruments de tortures destinés aux Anglais par Philippe, et que la sagesse et la valeur d'Elisabeth purent seules sauver ses sujets du sort affreux qu'on leur préparait ! Je ferai d'abord observer à mes lecteurs que ce ne fut ni la sagesse ni la valeur d'Elisabeth qui firent manquer le projet de descente du roi d'Espagne, mais bien les vents et les tempêtes ; et ensuite qu'on est autorisé à croire que les Espagnols s'étaient épargnés la peine d'apporter avec eux des instruments de tortures, puisqu'ils savaient bien qu'Elisabeth en avait toujours un nombre suffisant à sa disposition, qu'elle entretenait en fort bon état, et dont elle faisait un usage très fréquent. Je ne puis à ce propos m'empêcher de décrire ici un de ses instruments, quoique je prévoie bien que de semblables détails ne seront pas du goût de tous les lecteurs protestants. Il leur sera pénible, en effet, de connaître un des arguments les plus solides qu'on ait employés pour

établir l'église à laquelle ils appartiennent et dont ils professent les doctrines. C'est à l'estimable docteur Lingard que je suis redevable du document suivant, peinture exacte et fidèle d'un argument protestant. « Une espèce de torture, que l'on nommait *la fille du scavenger* (1), consistait en un cerceau de fer, formé de deux parties jointes par une charnière. Le patient était obligé de se mettre à genoux sur le pavé, et de se resserrer dans le plus petit espace possible; après quoi le bourreau appuyant ses genoux sur les épaules du malheureux, et lui passant le cerceau sous les jambes, pressurait la victime jusqu'à ce qu'il pût lui lier les pieds et les mains sur le défaut des côtes. La durée de ce supplice était *d'une heure et demie*, pendant laquelle le sang du patient ruisselait de ses narines, et souvent même de ses pieds et de ses mains. » Au reste, la gracieuse Elisabeth avait encore bien d'autres arguments de conversion tous aussi forts que celui-là, pour détruire les damnables erreurs du papisme. Celui dont elle faisait le plus de cas consistait en une large machine de bois de chêne de trois pieds d'élévation. On étendait dessus le patient, couché sur le dos. A ses poignets et aux chevilles de ses pieds étaient attachées des cordes qui venaient se rouler sur deux axes placés aux extrémités de la machine, et mis en mouvement à l'aide de leviers dans des directions opposées, jusqu'à ce que le corps du malheureux se trouvât de niveau avec la machine. C'est alors qu'on lui adressait les questions, et si ses réponses n'étaient pas satisfaisantes, on serrait de plus en plus, jusqu'à ce que ses os fussent entièrement déboîtés... »

(1) On appelle *scavenger* en anglais l'homme chargé de l'humble fonction de nettoyer les rues et d'en enlever les immondices.

Elisabeth fit couler des flots de sang pour établir le protestantisme en Angleterre. Si nous disions que pendant son règne il y eut plus de cruautés, plus de sang versé, plus de souffrances, qu'on en avait vu dans le monde, dans aucun autre pays pendant le même espace de temps, on nous croirait peut-être mal informé ou partial; mais ce n'est pas nous qui disons cela c'est un auteur intéressé à ne pas flétrir l'Angleterre, c'est un anglais, c'est Cobbett dans son livre intitulé : *Suite de l'histoire de la réforme*, p. 58. Il nous a donné dans le long extrait que nous avons cité de lui, une idée des supplices que la *reine vierge*, la *bonne* Elisabeth employait envers les catholiques. Entrons plus avant dans la question; racontons quelques faits. Nous extrayons ce récit de notre *Dictionaire des Persécutions*. (Vol. 2. colon. 63.)

« La bienheureuse Marguerite Midlcton, femme de Clitherco, l'un des plus riches habitants de la cité d'York, mourut martyre en 1586, sous le règne du monstre couronné qui se nommait Elisabeth d'Angleterre. (*Voy.* le titre de cette reine.) On sait comment cette femme sanguinaire, apostate, relapse, après avoir sucé le lait de l'hérésie dans son berceau, après avoir reçu les leçons de son père, l'infâme Henri VIII, et de sa mère Anne de Boulen, fit semblant de se convertir à la religion catholique, sous le règne de sa vertueuse sœur Marie, et comment, après sa mort, libre enfin de montrer ses sentiments véritables, elle donna cours à sa fureur et à sa cruauté contre les catholiques de la malheureuse Angleterre. Au nombre des lois atroces qu'elle avait portées, que son parlement de bourreaux avait sanctionnées ou votées, il y en avait une qui défendait à tout sujet de la couronne d'Angleterre de recevoir chez lui un prêtre catholique. Cette loi et beaucoup

d'autres semblables remplirent les prisons d'Angleterre de détenus, et firent un nombre inouï de martyrs. Au nombre de ces derniers est la sainte femme dont nous allons dire la condamnation et le supplice.

» Elle était mère de plusieurs enfants : elle était de ces mères qui savent que le lait maternel n'est pas la seule nourriture qu'elles doivent donner à leurs enfants, et qu'elles n'ont rien fait pour eux si, de bonne heure, soit par elles-mêmes, soit par les maîtres qu'elles leur donnent, elles ne les nourrissent pas du lait pur de la foi et des délices de l'amour divin. Elle était de celles qui savent que les croyances reçues dans le bas âge imprègnent l'âme, et demeurent en elle toute la vie, et que ces croyances, bonnes ou mauvaises, sont une des choses à propos desquelles Dieu demande peut-être le plus grand, le plus rigoureux compte aux parents. Elle crut pouvoir éviter de tomber sous le coup de la loi que nous venons de mentionner un peu plus haut : elle choisit pour ses enfants un précepteur selon le cœur de Dieu, un prêtre catholique, qu'elle logea dans sa maison, accomplissant tout à la fois ce que son amour maternel lui prescrivait de faire, en choisissant un tel maître à ses enfants, et accomplissant un devoir de charité en logeant dans sa maison l'homme que la barbarie de la reine condamnait à ne trouver nulle part un abri protecteur, un toit hospitalier. Bientôt la sainte femme fut dénoncée : on la traîna devant un des tribunaux institués par la reine pour juger les crimes pareils à celui dont on l'accusait. Dans sa conscience, elle crut ne pas devoir répondre aux questions qui lui furent faites, aux accusations qui furent portées contre elle. Elle ne voulait pas, en répondant, reconnaître en quelque sorte à ce tribunal le droit de la juger et de

connaître de question qu'il n'appartient pas aux hommes de décider. Elle garda le silence le plus absolu. La loi était formelle ; en tous cas elle eût été condamnée, elle le fut. Le 25 mars 1586 on la fit sortir de sa prison ; à côté se trouvait le lieu du supplice : elle y vint avec quatre de ses femmes dont le dévouement lui resta fidèle jusqu'au dernier moment. Après qu'elle eut fait sa prière, le juge qui présidait au supplice donna l'ordre aux bourreaux de la déshabiller. Vainement, se jetant à ses pieds, elle le supplia qu'on lui épargnât cette confusion : vainement les femmes qui l'accompagnaient joignirent leurs prières aux siennes : le juge refusa. Tout ce qu'il voulut bien accorder, ce fut qu'elle serait déshabillée par ses femmes et non par les bourreaux. Sur sa demande, il ordonna aussi que les assistants détournassent les yeux durant cette opération. Quand les femmes de Marguerite lui eurent ôté ses vêtements, elles lui passèrent une longue chemise en grosse toile. Alors la sainte, avec un calme et une tranquilité qui émurent tous les témoins de son martyre, s'étendit à terre : on lui mit un mouchoir sur les yeux ; sa chemise lui couvrait la plus grande partie du corps. Sous son dos on avait placé une pierre anguleuse et pointue ; on étendit sur son ventre et sur sa poitrine une porte, sur laquelle on mit d'énormes poids. A la douleur que ressentit Marguerite, elle joignit les mains sur son visage. Le juge lui dit : « Otez vos mains, il faut qu'on vous les attache. » Alors deux exécuteurs s'avancèrent et les lui lièrent à deux pieux ; ils lui attachèrent aussi les pieds. On recommença à charger de plus en plus la table, à l'aide de poids qui pesaient plusieurs centaines de livres. Sous cette horrible pression qui l'écrasait, la sainte ne fit entendre que ces seules paroles : « Jésus, Jésus, ayez pitié

de moi. » Elle les répéta plusieurs fois, tant qu'elle eut la force de parler. Toujours on ajoutait de nouveaux poids: enfin, la poitrine fut écrasée, les côtes brisées, au point qu'elles passaient à travers la peau. Cet affreux supplice dura plus d'un quart d'heure avant que la sainte rendit l'âme.

» Voilà quels étaient les supplices que la féroce Elisabeth faisait, en tous lieux de son royaume, endurer aux catholiques. Aujourd'hui, les Anglais sont fiers de ce monstre d'iniquité; ils évoquent son souvenir quand ils parlent de gloire. Jamais les Romains n'avaient été fiers de Tibère. Elisabeth, c'était l'âme de Néron dans la peau de Messaline. Voilà qu'elle était l'héroïne de l'Angleterre protestante. »

Après la mort de Marie Stuart, la persécution fut plus violente que jamais contre les catholiques. Un grand nombre furent mis à mort pour différents délits religieux ou de trahison d'invention nouvelle. On n'entendait pas de témoins; l'acusé seul était appelé à comparaître, on lui faisait avouer ou qu'il s'était reconcilié à l'Eglise, ou qu'il avait reçu chez lui un prêtre catholique banni; ou qu'il avait reçu ou exécuté des ordres d'au-delà de la mer (de la cour de Rome); qu'il avait, ou reconnu la suprématie du pape, ou nié celle de la reine. Si après ces aveux il refusait d'apostasier pour avoir la vie sauve, on le faisait mourir. Pendant que la reine inventait des supplices pour assassiner une partie de ses sujets catholiques, elle ruinait l'autre par des confiscations et des amendes. La naissance, les services rendus n'étaient pas plus une garantie auprès de cette femme sanguinaire que le sexe ou la jeunesse. Elle assassina juridiquement Henri Percy, comte de Northunberland, et son fils, le comte d'Arundel. Ceux pour

lesquels elle réservait la rage la plus acharnée étaient les prêtres, les missionnaires. Ainsi Cutbert, moine, prêtre de Cornouailles, subit le supplice des traîtres en 1577, parce qu'il avait reçu une bulle de Rome, méconue la suprématie de la reine, et dit la messe dans la maison d'un seigneur catholique, nommé Tréguian Ce seigneur fut jeté dans une prison où il mourut. Quand à ses biens, ils furent confisqués. Ainsi pour punir un seul homme Elisabeth ruinait toute une famille. On compte soixante un ecclésiastiques mis à mort pour crimes semblables dans les quatorze dernières années de son règne. C'est Lingard qui nous le dit dans son 8e vol. (p. 394). Dans les prison les catholiques entassés, privés des choses les plus nécessaires à la vie, mouraient de maladies pestilentielles. Elisabeth le savait : c'était un supplice suivant son cœur. Dans la seule journée du 3 février 1578, il périt de cette manière, dans les seules prison d'York, plus de vingt personnes des premières familles d'Angleterre. Cela n'empêchait pas les bourreaux d'agir, car le même jour le prêtre Nelson et Sherwood, laïque, après avoir été affreusement torturés, furent traînés sur la claie, pendus et écartelés.

Voilà ce que les tyrans ne veulent pas comprendre? ces persécutions atroces ne sont une épouvante que pour les hommes animés de motifs humains ; mais elles sont un bonheur pour les catholiques remplis par la grâce de Dieu, animés et soutenus par la foi. La vérité de tous temps a payé sa venue en ce monde avec le sang de ses martyrs. Les martyrs chrétiens vont à la mort comme les autres hommes courent à un banquet. Elisabeth en renouvelant les horreurs dont les Néron et les Dioclétien ont sali leur mémoire et enrichi les annales chrétiennes, aurait dû comprendre qu'elle allait éveiller chez les successeurs des mar-

tyrs les mêmes dévouements. Les prêtres catholiques se levèrent devant la persécution et vinrent généreusement s'offrir pour la moisson du Seigneur. Le docteur Allen qui avait fondé le collège anglais de Douai et ensuite de Reims, écrivait au Général des Jésuites, pour lui demander des missionnaires pour l'Angleterre. A cette époque de persécution, c'était lui demander des martyrs. Le général et ses religieux reçurent avec reconnaissance cette demande, et avec l'autorisation du Saint-Siége, cette mission fut fondée, en 1579. L'empressement des Jésuites fut vraiment merveilleux. C'est à qui aurait le bonheur d'aller se disputer dans les universités contre les protestants, ou verser son sang pour la cause de Jésus-Christ. Le docteur Allen rapporte qu'ils se jetaient aux pieds de leurs supérieurs pour obtenir d'être envoyés en Angleterre. On se détermina, avec raison, à n'envoyer que des anglais; ils furent choisis au nombre de douze. Les deux chefs de la mission furent Edouard Campian, natif de Londres, et Robert Persons, tous les deux ayant des grades dans l'université d'Oxford. Emerson les accompagnait comme coadjuteur temporel. Rodolphe Scherwin, Luc Kirby, Edouard Risthon, prêtres du collége anglais, quatre autres prêtres et deux jeunes laïques, complétaient le personnel de la mission. Grégoire XIII manda aux Anglais, par une bulle expliquant celle de son prédécesseur, qu'ils eussent à obéir à Elisabeth comme à leur souveraine en tant qu'elle n'exigerait leur obéissance que pour les choses de l'ordre temporel. Au départ des missionnaires, le Général des Jésuites, leur recommanda expressément de ne jamais se mêler des questions politiques et de n'accepter à cet égard de controverses, de discussions avec personne.

Ces généreux missionnaires vinrent de Rome à pied

jusqu'à la mer d'Angleterre; presque tous trouvèrent dans ce pays le martyre qu'ils avaient espéré y trouver. Persons et Campion furent des premiers à verser leur sang pour la cause de Jésus-Christ. Le dévouement appelait le dévouement : à mesure que quelqu'un de ces courageux apôtres montait au ciel, un autre venait prendre sa place de combat, la cohorte de Jésus-Christ était toujours au complet. Si la rage des persécuteurs était incessante, le courage des missionnaires était invincible.

Elisabeth mourut en 1603. Nous en avons assez dit dans le cours de cet article, pour montrer que si les Anglais sont fiers de cette reine, l'humanité doit en avoir honte.

Nous sommes arrivé à la fin du règne d'Elisabeth. Après avoir raconté sommairement les principaux évènements en ce qui concerne notre sujet, notre dessein était de parler aussi des luttes du protestantisme contre le catholicisme en France ; mais nous reculons devant cette tâche pour plusieures raisons. La première, et la plus forte, c'est que les protestants n'ayant jamais été les maitres en France, n'y ont pas à proprement parler exercé de persécutions. S'ils eussent réussi, nul doute qu'ils n'eussent agi comme dans les autres pays. L'intolérance était au cœur de leurs doctrines. C'est un fait qu'on ne peut nier. Du reste en parlant de la révolution de 1789 nous verrons quels furent les conséquences des principes de la réforme mis en pratique. Une autre raison, c'est que dans les luttes qui s'accomplirent à main armée entre les catholiques et les protestants, nous voyons tout autant des luttes politiques que des luttes religieuses, autant d'ambition que de conviction. Enfin, pour apprécier ces actes, nous devrions

nous jeter dans des appréciations qui nous appelleraient sur un terrain où il nous répugne de plus en plus de nous placer, et dans ce cas particulier plus encore que dans tout autre, parce que nous voyons des excès déplorables de tous les côtés. Si Poltrot appartient aux protestants, Jacques Clement appartient aux catholiques. Nous concevons parfaitement que dans une histoire de l'Eglise on raconte tous ces évènement, on précise ce qui a trait à certains faits, comme la Saint-Barthèlemy par exemple. Grâce à Dieu nous pouvons débarrasser notre sujet de toutes ces horreurs; jusqu'à preuve contraire nous penserons que les guerres de la ligue ont fait beaucoup de victimes, mais bien peu de martyrs. Cependant, nous ne voulons pas que les lignes qui précèdent, fassent croire à un seul de nos lecteurs que nous ayons vu, sans être navré, la prétendue réforme venir briser l'unité catholique qui fit si longtemps l'honneur de la France. Nous ne voulons pas qu'un seul puisse penser que nous n'apprécions pas comme le doit un bon citoyen et un catholique l'immensité du service rendu à la patrie par ceux qui ont empêché le protestantisme de devenir la religion dominante de la France. Puisque nous avons écrit le nom de la Saint-Barthélemy, nous en tracerons rapidement l'histoire vraiment impartiale pour nos lecteurs, sous forme de note. Déjà nous avons à la note B de ce volume, cité un passage du protestant Cobbett, sur ce point historique important; nous renvoyons le lecteur à la note C.

Pendant qu'Elisabeth persécutait ses sujets catholiques, la Hollande protestante avait eu aussi ses martyrs.

« Ces saints, au nombre de dix-neuf, étaient tous religieux ou prêtres séculiers. Après avoir souffert plusieurs mauvais traitemens de la part des calvinistes qui les avaient

arrêtés à Gorcum, ils furent pendus à Bril, en haine de la religion catholique, le 9 juillet 1572 (1). Il y avait parmi eux onze Récollets, du nombre desquels étaient Nicolas Pic, gardien de Gorcum, et Jérôme de Werden, vicaire du même couvent.

» Le premier était un homme de trente-huit ans, célèbre par le fruit de ses prédications, et universellement respecté par son exactitude à vivre d'une manière conforme à l'esprit de sa règle. On admirait surtout en lui l'amour de la pauvreté et de la mortification. Il craignait excessivement

(1) Ce n'est pas dans une émeute qu'il furent massacrés, ni dans un moment d'effervescence populaire. Après avoir supporté une longue captivité et des tourments affreux, ils furent envoyés, malgré les ordres du prince d'Orange, de Gorcum à Bril, pour repaître la haine que le comte de Lumey avait jurée au catholicisme. Ce perfide fit de vains efforts pour leur faire abandonner la religion catholique; ce fut en vain qu'il leur promit à cette condition la liberté et la vie. Il les envoya à la mort, après les avoir fait tourmenter cruellement, et par des supplices qu'on n'ose même rapporter, afin qu'ils reniassent la présence réelle du corps du Jésus-Christ dans l'Eucharistie et la primauté du Pape.

Guillaume de la Marck, comte de Lumey, d'abord chanoine-trèfoncier de Liége, et puis un des chefs des calvinistes dans les Pays-Bas, se signala moins par son courage que par un fanatisme sanguinaire, qui le fit considérer comme le Des Adrets de la Belgique. « Sa cruauté et sa fureur contre » les prêtres catholiques, fit plus de mal au parti des confédérés » que les faits d'armes des Espagnols. La mort horrible des martyrs de » Gorcum et celle de Corneille Muys.... révoltèrent les hommes de tous les » partis. Le prince d'Orange se vit forcé d'emprisonner le comte ; mais » trop faible pour oser punir un homme, qu'on regardait comme le libéra» teur de la patrie, par la prise de Bril, il se contenta de le priver de » son commandement et lui permit de quitter le pays. Lumey se retira » dans le pays de Liége, où il mourut quelques années après (en 1578) » de la morsure d'un chien enragé, digne fin d'un homme aussi féroce.» (J. J. De Smet, *Histoire de la Belgique*, tom. II, p. 45.)

la superfluité en toutes choses, et principalement dans la nourriture. « Je crains, disait-il souvent, que si saint Fran- » çois revenait sur la terre, il n'approuvât pas telle ou telle » chose. » Il tâchait d'entretenir le même esprit parmi ses frères, et sa maxime était que l'amour du superflu perdait l'état religieux. Une sainte gaieté qui ne se démentait jamais, rendait aimables aux autres la piété et la pénitence. On l'entendait souvent répéter que *nous devons servir Dieu avec joie.* Toujours il avait témoigné un désir ardent de donner sa vie pour Jésus-Christ, quoique en même temps il se jugeât indigne d'un tel honneur.

» Les autres martyrs étaient un dominicain, deux prémontrés, un chanoine régulier de Saint-Augustin, nommé Jean Oosterwican (1), trois curés et un prêtre séculier. Le premier de ces curés était Léonard Wéchel, qui avait étudié la théologie avec beaucoup de succès sous le célèbre Ruard

(1) Jean Oosterwican était directeur d'un couvent de religieuses de son ordre à Gorcum. Il était alors fort âgé, et avait souvent demandé à Dieu la grâce du martyre.

Nous allons marquer de suite les noms de tous ces saints. Les Récollets étaient Nicolas Pic, Jérôme de Werden, ainsi appelé d'une petite ville de ce nom, qui était dans le pays de Horn; Thierri d'Embden, natif d'Amorfort; Nicaise Johnson, du village de Hèze; Wilhade, né en Danemarck; Godefroi de Merveille; Antoine de Werden; Antoine de Hornaire, né au village de ce nom, près de Gorcum; François Rodes, né à Bruxelles; Pierre d'Asca, né au village de ce nom, en Brabant; et Corneille de Doreslate, village du territoire d'Utrecht, et qui présentement se nomme Wick. Les deux derniers étaient frères convers.

Les trois curés étaient Léonard Wéchel, Nicolas Poppel et Godefroi Dunen, né à Gorcum. Ce dernier, après avoir été recteur de l'université de Paris, où il avait étudié et enseigné, devint curé en Hollande, près des territoires de la France; il résigna sa cure depuis, et alla vivre dans sa patrie.

Tapper, professeur de Louvain. Ayant été chargé de conduire une paroisse à Gorcum, il s'acquitta de ses devoirs avec autant de zèle que de piété et de savoir. La conduite qu'il tenait dans les circonstances difficiles, servait de règle aux curés du pays, et ses décisions étaient regardées comme des oracles, même par l'université de Louvain. Il employait tous ses revenus au soulagement des pauvres, de ceux surtout qui étaient malades. Il reprenait le vice sans faire acception des personnes; sa douceur et sa patience gagnèrent à la longue plusieurs pécheurs qui avaient été longtemps sourds à ses remontrances, et qui n'y avaient d'abord répondu que par des insultes et des outrages.

Nicolas Poppel, autre curé de Gorcum, n'avait pas des talents aussi distingués que Léonard Wéchel; mais il ne lui était point inférieur du côté du zèle pour le salut des âmes. Leurs compagnons s'étaient aussi préparés au martyre par une vie pleine de bonnes œuvres; ils furent tous déclarés martyrs, et béatifiés par Clément X, en 1674. Les Bollandistes (1) ont publié la relation de plusieurs miracles opérés par leur intercession, laquelle fut envoyée à Rome pour travailler au procès de leur béatification. La plus grande

Les noms des autres étaient Jean Oosterwican, chanoine régulier; Jean, religieux dominicain de la province de Cologne et curé d'Hornaire; Adrien de Hilvarenbeck, prémontré, de Middlebourg, qui desservait la paroisse du village de Munster, près de l'embouchure de la Meuse; Jacques Lacop, religieux du même ordre et du même monastère, qui travaillait dans une paroisse voisine de Munster; André de Walter, prêtre séculier, mais qui avait été curé de Heinort, près de Dort.

Voyez l'histoire de leur martyre, écrite par le docteur Guillaume Estius, et imprimée à Douai, en 1603. Voyez aussi la *Batavia sacra*, part. 2, p. 174, et les pièces recueillies par Sollier, t. 2, *Julii*, p. 736.

(1) *Jul.* t. II, *p.* 823.

partie de leurs reliques se gardent dans l'église des Franciscains de Bruxelles, où elles furent secrètement apportées de Bril (1). (*Godescart*, 9 Ju'llet.)

(1) Ce furent le pieux archiduc Albert et son épouse Isabelle qui conçurent le dessein de faire transférer, en un lieu convenable, les reliques des saints martyrs. Quelques personnes de confiance furent renvoyées, en septembre 1615, de Bruxelles à Brll. Elles se rendirent à l'endroit où le martyre avait été consommé, et prirent une grande partie de leurs ossements, et les apportèrent, au milieu de grands dangers, à Bruxelles. Elles y furent placées dans des châsses précieuses et exposées à la vénération publique dans l'église des Récollets, après avoir été solennellement ev ées de terre, ce qui arriva le 18 octobre 1618. L'enquête au sujet de lleur authenticité avait duré jusqu'à ce jour. Le même jour, l'archevêque de Malines, Mathias Hovius, célébra une messe solennelle; les reliques furent processionnellement promenées dans la ville, et une maladie contagieuse, qui régnait alors à Bruxelles et y causait beaucoup de ravages, fut soudain arrêtée dans ses progrès.

CHAPITRE II.

Persécutions de l'Église au Japon jusqu'en l'année 1605.

Avant de parler des persécutions au Japon, nous devons dire quelques mots de cet empire trop peu connu, pour que certains de nos lecteurs n'aient pas besoin de quelques notions préliminaires. Le Japon (Nifon ou Nipon en japonais) et en Asie entre 30 et 45 lat. N., 125 et 127 long. E. Il est formé d'îles nombreuses dont les quatre principales sont Jéso, Niphon, Xicoco et Ximo. Sa population est de trente millions d'individus. L'empire est divisé en dix régions, qui sont : Gokinaï (les cinq provinces intérieures de la cour); To-Kai-Do (contrée de la mer orientale); To-San-Do (contrée des monts orientaux); Fokon-Rokou-Do (contrée du territoire sept.); San-In-Do (contrée du versant sept. des mont.); San-Yo-Do (contrée du

versant mérid. des mont.); Nan-Kai-Do Sai-Kai-Do, (contrée de la mer occid.); l'île Olki; l'île Tsou-Sima. L'île de Niphon contient à elle seule les six premières régions, et une portion notable du Nan-Kai-Do.

Dans tous les détails généraux qui vont suivre, le lecteur va retrouver une foule de traditions bibliques plus ou moins défigurées, mais toujours assez reconnaissables pour montrer que le Japon, comme tous les autres peuples d'Orient, a vécu sur les données bibliques.

Les habitants des îles du Japon se prétendent aborigènes, non comme les insectes, suivant certaines histoires, mais en faisant remonter leur naissance jusqu'à leurs dieux. « Au commencement de l'ouverture de toutes » choses, disent-ils, le chaos flottait comme des pois- » sons nagent dans l'eau pour leur plaisir. De ce chaos » sortit quelque chose de semblable à une épine, qui » était susceptible de mouvement et de transformation; » cette chose devint une âme ou un esprit, et cet esprit » est appelé *Kunitokodatsno-Mikatto.* » Cet esprit a produit leurs dieux dont ils établissent deux différentes généalogies. La première est composée d'esprits célestes ou d'êtres absolument dégagés de la matière, et ces êtres ont gouverné le Japon pendant une longue suite de siècles, dont il n'est pas possible de déterminer le nombre; la seconde comprend les esprits terrestres ou les dieux hommes, successeurs des premiers, qui ont aussi régné longtemps et qui engendrèrent enfin les habitants actuels du Japon, mais ne conservant rien de la pureté ni des perfections de leurs divins ancêtres. Pour développer plus clairement ces étranges idées, il faut se figurer que les premiers êtres, sortis du chaos, furent au nombre de sept principaux gouverneurs, dont le premier était formé

de la partie la plus pure. Son fils sortit de lui par le mouvement et par le pouvoir actif des cieux et des éléments qui sont au-dessous. Chacun ainsi devint père; mais le dernier s'étant formé des organes sensibles pour connaître charnellement sa femme, engendra des êtres mêlés qui participèrent de la nature divine et de la nature humaine. Cette race conserva assez longtemps quelques perfections de ses divins ancêtres, et elle s'éteignit dans la personne d'*Avaase-Dsuno*, père des Japonais d'aujourd'hui.

Tel est le tissu des bizarres idées, dont ces peuples cherchent à orner leur origine. Abandonnons ces erreurs et consultons des livres plus dignes de nos recherches. La plupart de nos géographes s'accordent à faire sortir les Japonais de la Chine, et voici la tradition orientale sur laquelle ils se fondent. Plusieurs familles chinoises considérables furent convaincues d'une conspiration contre leur souverain; tous les coupables furent condamnés à mort, mais le nombre s'en trouva si considérable que les bourreaux se lassèrent de répandre le sang; l'empereur lui-même, revenu de sa première rage, commua la peine de mort en celle d'un bannissement perpétuel, et ces malheureux furent transportés dans les îles du Japon, alors incultes et sauvages, où ils peuplèrent si considérablement le pays que bientôt ils se rendirent redoutables à leurs voisins. On dit aussi qu'un empereur de la Chine, indigné de ce que la vie humaine étoit si courte, envoya plusieurs de ses sujets dans toutes les parties du monde pour chercher quelque remède qui pût le garantir de la mort, et qu'un de ses médecins, las de servir un maître barbare et le tyran de ses peuples, saisit cette occasion pour le fuir : il lui laissa croire que ce remède précieux se

trouvait dans les îles du Japon ; mais il ajouta qu'il consistait en des herbes d'une organisation si tendre qu'elles ne pouvaient être cueillies que par des mains jeunes et pures ; l'empereur fit chercher dans ses Etats trois cents jeunes filles avec lesquelles le médecin s'embarqua ; sa navigation fut heureuse, il aborda les îles du Japon, s'y établit et peupla le pays. On peut choisir entre ces deux origines : mais ce qu'il y a de certain, c'est que ces anecdotes ne peuvent s'accorder avec la chronologie des Japonais.

Il faudrait donc s'en tenir au sentiment d'un historien moderne, qui croit que les Japonais descendent des Tartares, et qui se fonde sur les annales de la Chine, où l'on trouve que 1196 ans avant Jésus-Christ, les Tartares commencèrent à peupler les îles de la mer orientale. Les premières notions que nous ayons eues de l'existence du Japon nous viennent du fameux voyageur Marc-Pol, qui vivait vers la fin du XIIIe siècle, et qui, dans ses relations, parle de cet empire sous le nom de *Zipangri* ou *Zipangu*. Ses écrits tombèrent au XVIe siècle entre les mains de Christophe Colomb, et ne contribuèrent pas peu aux découvertes de cet habile navigateur. Il est vrai, au moins, que, lorsqu'il aborda à l'île Hispaniola, il se crut dans la véritable Zipangri de Marc-Pol. Ce ne fut qu'en 1542, qu'un naufrage de quelques Portugais sur les côtes du Japon, apprit à l'Europe qu'il y avait un puissant empire dans les mers orientales. Nous avons donné une idée des deux premières races fabuleuses sur lesquelles les Japonais établissent leur histoire ; venons à la troisième époque, qui commence 660 ans avant Jésus-Christ, avec le règne de Syn-Mu, qui avait alors 78 ans. Malgré ce grand âge, il occupa longtemps le trône ; il dompta sa nation jusqu'alors indépendante et barbare, et une suite chrono-

logique, fondée sur des annales incontestables, fait mention de ses successeurs, sans qu'il soit possible de former aucune discussion contre leur authenticité. Depuis Syn-Mu jusqu'à présent, on compte cent seize princes de cette race qui ont occupé le trône en ligne droite, et par les aînés, si l'on en écarte la révolution qui a mis cet empire entre les mains de deux maîtres, sans briser absolument le sceptre dans celles du véritable empereur. C'est vers le XII[e] siècle qu'il faut chercher cette époque fameuse.

Dans la naissance du gouvernement japonais, le commandement des troupes était confié à un général qui portait le nom de *Cubo*; et auquel on ajouta celui de *Sama*, qui signifie *seigneur*. L'empereur, pour lors, ne remettait cette charge qu'à des guerriers dont la fidélité lui était connue. Ce fut un de ces *Cubo-Sama* qui excita une guerre civile: cette révolution s'accomplit vers le milieu du XII[e] siècle. Le 76[e] *Daïri* ou empereur héréditaire de la famille de *Syn-Mu*, fondatrice de l'empire du Japon, voyant la trop grande puissance des gouverneurs de province, nomma le Cubo ou général, généralissime de toutes ses armées, pour réduire les chefs de province à son obéissance Mais celui-ci profita de son autorité pour se rendre indépendant, et jeta les fondements d'un nouveau trône à côté de celui de son maître. Ainsi l'on voit depuis au Japon deux empereurs, l'un nommé *Mikaddo* ou *Daïri*, et l'autre *Cubo-Sama*. Ces deux puissances cherchèrent longtemps à s'anéantir, et pendant leurs guerres les gouverneurs particuliers s'érigèrent en souverains dans leurs provinces. Tout resta dans cet état violent jusqu'au XVI[e] siècle, que le *Cubo-Sama* se rendit absolu et réduisit le *Daïri* à la simple souveraineté de la religion. Tous les honneurs, tous les respects sont pour ce dernier, ses

revenus sont immenses : il nomme à toutes les dignités ecclésiastiques, il prononce sur certains différends qui s'élèvent entre les grands, mais la plénitude de l'autorité temporelle réside dans le *Cubo-Sama*. *Méaco* est la résidence du *Daïri* ; une garde nombreuse semble veiller à sa conservation et sert réellement à le tenir dans les fers. Au défaut de la véritable puissance, on ne cesse de lui rendre, par un culte religieux, des honneurs presque divins. Il est le pontife suprême, sa personne est sacrée. Lorsque le trône est vacant, la cour ecclésiastique s'assemble et élève à cette dignité le plus proche héritier, sans distinction d'âge ni de sexe. Quelquefois c'est un prince mineur, d'autres fois une princesse qui n'est point encore mariée. S'il y a plusieurs prétendants, on les fait monter successivement sur le trône, mais tous ces changements se font en secret, et le public n'en est jamais instruit jusqu'à ce que la succession soit réglée. Le *Daïri* épouse douze femmes, et la première qui lui donne cinq fils partage les honneurs du trône. L'habillement de ce pontife-empereur est assez simple : c'est une tunique de soie noire sous une robe rouge, et par-dessus les deux, une espèce de crépon très fin. Sa tête est ornée d'une sorte de chapeau avec des pendants assez semblables aux fanons d'une mitre d'évêque ou de la tiare du Pape ; tout est de la plus grande somptuosité dans son palais. Les robes de ses courtisans, qui comme lui se prétendent descendus de leurs dieux, sont extrêmement longues et larges, avec une queue traînante ; leur bonnet est noir et sa forme désigne leur dignité. Le *Cubo-Sama* tient sa cour à Yédo : quoique son empire ne soit pas de la plus grande étendue, il n'en est pas moins un des plus riches monarques du monde.

Il y a au Japon trois religion principales : 1° l'ancienne nommée *Sintos* ; 2° le *Budso* ou le culte des idoles étrangères, apporté du royaume de Siam ou de la Chine ; 3° le *Siuto* ou la doctrine des philosophes ou des moralistes. Il faut chercher l'origine du *Sintos* dans les fondements de la monarchie japonaise. Ces insulaires, comme nous l'avons déjà remarqué, adorent, à titre d'esprits célestes, les sept princes qui composent, disent-ils, la première dynastie de leurs souverains ; ils y ajoutent les cinq demi-dieux de la seconde race, sous le nom de *camis*; tous les empereurs qui ont régné depuis *Syn-Mu*, chef de la troisième dynastie, sont admis à ce rang suprême. Le prince régnant fait cet honneur à celui qui l'a précédé, et lui assigne avec solennité l'espèce de pouvoir qu'il doit exercer sur les mortels. Le *camis* qui réunit l'adoration constante de tous les Japonais est *Tensio-daï-dsin*, fondateur de la seconde race et premier des dieux terrestres, parce qu'il est regardé comme le père de la nation ; ce qui fonde le droit héréditaire du *Daïri*, qui en descend en ligne directe par l'aîné de ses fils. On accorde quelquefois l'apothéose aux grands hommes, mais ils ne deviennent que des dieux inférieurs qui sont placés entre les étoiles. Les temples des *camis* sont nommés *mias*, c'est-à-dire, demeure des âmes immortelles, et l'on en compte plus de 27,000 dans l'étendue du Japon. Comme on ne révérait point les idoles dans les premiers siècles, on ne trouve guère d'idoles dans les *mias*. Si l'on en a introduit quelqu'une, elle est enfermée dans une châsse, et on l'en retire le jour de la fête du *camis*, qui ne se célèbre qu'une fois en cent ans. Tous les points de la religion du *Sintos* se réduisent à cinq : 1° *la pureté du cœur* ; 2° *l'abstinence de tout ce qui peut rendre l'homme impur* ; 3° *ne pas se souiller*

de sang ; 4° s'abstenir de manger de la chair ; 5° ne pas s'approcher des corps morts..... Tous les dogmes de la théologie des sintosivistes se rapportent au bonheur actuel. Ils paraissent n'avoir qu'une notion très obscure de l'immortalité de l'âme, sans inquiétude pour l'avenir : « Rendez-nous heureux aujourd'hui, disent-ils à leurs dieux, et nous vous tenons quittes du reste. » Cependant ils admettent un dieu suprême qui habite au haut des cieux, et des divinités subalternes qui ont leur demeure dans les étoiles ; mais ils ne leur adressent aucune prière, ils ne leur offrent point de sacrifices. Ils sont trop éloignés d'eux pour en espérer le moindre bien, ni pour en craindre aucun mal. C'est cependant par eux qu'ils jurent, mais tous leurs vœux se tournent du côté des esprits qu'ils supposent devoir présider aux éléments, aux plantes, aux animaux et à tous les évènements de la vie. Rien de si absurde que la mythologie de cette secte ; c'est, comme on a vu, la fable du chaos défigurée ; du reste, leurs livres ne nous apprennent rien sur la nature des dieux, ni sur leurs attributs, qui puisse satisfaire un esprit raisonnable ; on y voit seulement que les âmes impures ne sont pas reçues dans le paradis de leurs dieux, et qu'elles demeurent errantes aussi longtemps qu'il est nécessaire pour l'expiation de leurs péchés. Ils admettent des diables, mais ces mauvais esprits sont les âmes des renards, animaux qui font de prodigieux dégâts dans le Japon. Cette secte n'a ni rites fixes, ni cérémonies, ni formulaire de prières ; lorsqu'ils doivent se rendre au temple, ils s'y préparent par le bain et par des ablutions, à moins qu'ils ne soient en état d'impureté. Les rigides sintoïstes croient qu'on ne doit pas se présenter devant les dieux lorsque l'esprit est troublé par quelques disgrâces, ou qu'une pensée trop

forte nous attache à quelque félicité passée. « Ces ré-
» flexions, disent-ils, offensent ces êtres purs et con-
» tents, qui ne veulent point être distraits dans la pléni-
» tude de leur bonheur par des sujets d'affection ou de
» regret. » Les pèlerinages font un des principaux objets de la dévotion des sintos qui ne visitent que les temples de leurs propres dieux. Le premier pèlerinage est à *Isje* ou *Ixo*, le second aux trente-trois temples répandus dans l'empire, et le troisième à quelques temples des *camis* les plus renommés par leurs miracles. Ces pèlerinages s'appellent *sanga*, et le fidèle sintoïste doit faire le *sanga* une fois l'année, ou tout au moins une fois dans sa vie: si ce n'est pas par dévotion, ce doit être par amour pour sa patrie et par respect pour le dieu qui est père des Japonais. *Tensio-daï-dsin*, naquit dans la province d'Isje, et son temple y est situé; on l'appelle *Daï-singu*, c'est-à-dire le temple du grand dieu. Il est simple et son antiquité seule peut le rendre respectable, c'est un édifice de bois, mesquinement couvert de chaume, que l'on croirait profaner si l'on y ajoutait quelques ornements. L'intérieur est semblable au dehors; un grand miroir de métal, en fait toute la richesse, quelques papiers découpés couvrent les murailles. Ce *mia* est environné de cent petites chapelles, la plupart extrêmement basses. Les *canusis*, qui sont les desservants de ce temple, ont leurs maisons assez proches, où ils reçoivent, non sans espoir de récompense, les pauvres pèlerins. Plus loin, est un bourg composé d'hôtelleries et de divers ouvriers. Toutes les prospérités sont attachées à la visite de ce temple; elle obtient la rémission de tous les péchés; elle procure un état heureux après la mort, et pendant la vie, la santé, les richesses, les dignités et une nombreuse postérité. Malgré cela, le

sanga peut se faire par procureur, soit pour cause de vieillesse, d'infirmités ou d'occupations.

Le *Budso* ou *Boudha* signifie proprement *voie* des idoles étrangères, ou manière de les adorer. Cette religion fut introduite dans le Japon environ soixante-dix ans après Jésus-Christ. Il n'est pas bien décidé si l'idolâtrie des Japonais a commencé avec l'introduction de ces idoles étrangères ou si ces peuples, avant ce temps, n'adressaient pas leurs adorations à une certaine idole nommée *Denix* ou *Cogi*, à laquelle ils donnaient rang parmi leurs dieux : « Il paraît cependant, dit à ce sujet un historien, » que le *Cogi* était moins une divinité particulière qu'un » symbole sous lequel on a voulu représenter un seul » Dieu en trois personnes. On lui donne trois têtes et » quarante mains, pour exprimer, assure-t-on, la Trinité » des personnes et l'universalité des opérations. D'autres » ne reconnaissent dans cette figure qu'un mystère philo- » sophique : ils expliquent les trois têtes, du soleil, de la » lune et des éléments; le corps de la matière première; » et les quarante mains, des qualités célestes et élémen- » taires, par le moyen desquelles la matière première » prend toutes sortes de formes. » Sans entrer dans la discussion si le fondateur du *Budso* est le *Fo*, le *Siaca* ou *Xaca* des Chinois et des Japonais, le *Budha* des *Banias* de l'Inde, le *Badhum* des Ceylanais, le *Sommona-kodom* des Siamois, le *Sommona-Rhutama* des Péguans, etc.; nous nous arrêterons à l'histoire de *Siaca* ou *Xéquia* qui s'est donné pour dieu aux Japonais.

Siaca était fils d'un roi de Ceylan. A l'âge de dix-neuf ans, il abandonna les grandeurs, les richesses et les vanités du monde avec sa femme et un fils unique, pour se livrer à la contemplation, sous un saint et fameux ermite.

D'après les conseils de cet homme prédestiné, caractère ordinaire, *Siaca* s'assujettit à une posture qui, selon ses sectateurs, met l'esprit dans une méditation si profonde, qu'il rentre, pour ainsi dire, en lui-même, et se concentre dans ses pensées. Cette posture consistait à s'asseoir les jambes croisées sous lui, et à appliquer les mains sur son sein, de façon que les deux pouces puissent se toucher. C'est dans cette attitude que les vérités divines se manifestèrent à ce fanatique; les mystères de la religion la plus sublime n'eurent rien de caché pour lui. Il connut l'existence des cieux et des enfers, il apprit l'état des âmes après la vie, leurs transmigrations, les peines et les récompenses futures, le pouvoir des dieux, leur providence, etc.; et c'est sur cette prétendue révélation qu'il bâtit tout le système de sa doctrine. *Annan* et *Kasja*, deux des plus illustres disciples de *Siaca*, et qui par cette raison ont obtenu place sur le même autel que leur maître, composèrent de ses préceptes un livre que l'on nomme *Fokekio* ou le livre des belles fleurs, et pour mieux dire, simplement *Kio*, le livre par excellence. Le premier qui prêcha cette religion passa au Japon vers l'an 63 de Jésus-Christ, suivant le calcul de ces insulaires. Il bâtit un temple à *Siaca*, qui fut appelé temple du Cheval-Blanc, parce que le *livre par excellence* y fut porté sur un cheval de cette couleur. Cette doctrine cependant ne fit que peu de progrès durant quelques siècles, et ce ne fut que sous le règne de l'empereur *Kinimai*, vers l'an 543 de l'ère chrétienne, qu'elle y prit faveur. Elle avait à combattre les dogmes de *Confucius* qui étaient passés de la Chine au Japon, et elle eut besoin d'un certain *Darma*, fanatique, venu des Indes, pour résister aux attaques des gens raisonnables de la nation. Mais Darma en imposa au peuple et l'éblouit

au point de lui persuader la vérité de sa mission. On dit qu'un jour il s'accusa en public d'avoir eu le malheur de s'endormir dans le fort de sa méditation, et que, pour se punir de ce péché, il se coupa les paupières. C'était déjà beaucoup : un miracle acheva de convaincre le crédule vulgaire. Une statue d'*Amida* qui, selon la mythologie japonaise, doit être prise pour l'Etre suprême, fut transportée miraculeusement de *Fakubasi* ou temple du Cheval-Blanc, en Corée, dans une province du Japon. Quelque temps après, il parut un nouveau missionnaire appelé *Sotokai;* la naissance de celui-ci fut accompagnée de prodiges. Une voix annonça à sa mère qui le portait encore dans son sein, qu'il naîtrait (ou plutôt devait renaître), pour enseigner les nations. Laissons les autres fables dont on orne son enfance et la durée de sa vie.

Les budsoïstes croient les âmes des hommes et celles des bêtes également immortelles et d'une même substance : ils supposent que la seule différence consiste dans le corps qu'elles occupent. Lorsque les âmes sortent d'un corps humain, elles vont se rendre dans un séjour heureux ou dans un séjour malheureux pour y être récompensées ou punies selon qu'elles se sont bien ou mal gouvernées dans le corps qu'elles quittent. Ce séjour heureux offre des plaisirs éternels; mais quoiqu'il y ait divers degrés de satisfaction dans ce *paradis*, et qu'on n'y soit récompensé qu'à proportion de son mérite, toutes les âmes y sont si contentes que chacune s'y croit plus favorisée que les autres et ne souhaite autre chose que de posséder éternellement la félicité dont elle jouit. *Amida* règne dans ce lieu de bonheur : il est le protecteur des âmes humaines, le père et le dieu de celles qui viennent prendre part aux délices qu'il prépare à ses bien-aimés; le sau-

veur et le médiateur des hommes. C'est par la médiation d'Amida que les hommes sont absous de leurs crimes et qu'ils se rendent dignes des félicités éternelles. Vivre en homme de bien, ne rien faire de contraire aux commandements de Siaca, voilà les deux points essentiels pour se rendre agréable à Amida. Voilà la base de la doctrine exotérique. Le grand principe de cette doctrine, c'est que tout n'est rien et que c'est de ce rien que tout dépend : de là le distique qu'un enthousiaste de cette secte écrivit au pied d'un arbre qu'il avait dessiné, après trente années de méditations : *Arbre, dis-moi qui t'a planté : moi, dont le principe n'est rien et la fin rien*, ce qui revient à l'inscription d'un autre : *Mon cœur n'a ni être ni non-être ; il ne va point, il ne revient point, il n'est retenu nulle part.* » Les budsoïstes lettrés négligent l'extérieur et s'appliquent uniquement à méditer. Selon eux, il n'y a qu'un principe de toutes choses, et ce principe est partout : tous les êtres en émanent et y retournent. Il existe de toute éternité ; il est unique, clair, lumineux, sans figure, sans raison, sans mouvement, sans action, sans accroissement ni décroissement. Ceux qui l'ont bien connu dans ce monde acquièrent la gloire parfaite de *Fotoque* et de ses successeurs. Les autres errent et erreront jusqu'à la fin du monde. Alors le principe commun absorbera tout ; il n'y a ni peines ni récompenses à venir ; le repos qu'on acquiert par la méditation est le souverain bien et l'état le plus voisin du principe général, commun et parfait. Les entendements ne sont pas unis de parenté, comme les corps.

Comme les sindosivistes n'admettent aucun culte religieux, on doit se former de leur union l'idée qu'on pourrait prendre d'une société de philosophes, et si l'acationcus

d'athéisme n'emportait pas avec soi quelque chose d'odieux et de criant, ces soi-disants philosophes mériteraient d'en être taxés à quelques égards. Ils se dirigent sur le *siculo* ou la voie philosophique. Tels sont leurs principes. Il faut pratiquer la vertu, parce que la vertu seule peut nous rendre aussi heureux que notre nature le comporte. Le méchant est assez à plaindre en ce monde, sans lui préparer un avenir fâcheux; et le bon est assez heureux sans qu'il faille encore une récompense future. Il faut que l'homme soit vertueux, parce qu'il est raisonnable; et qu'il soit raisonnable, parce qu'il n'est ni une pierre ni une brute. Leur morale se réduit à cinq points principaux : conformer ses actions à la vertu; rendre la justice à tous les hommes; régler ses mœurs suivant l'honnêteté et la décence; observer ce que la prudence dicte; conserver sa conscience pure.... Il y a d'immenses commentaires qui ont subdivisé et paraphrasé ces cinq points. Les sindosivistes rejettent la métempsycose. « Il y a, disent-ils, une âme universelle qui anime tout, dont tout émane et qui absorbe tout. » Cette âme particulière envoie les âmes dans les corps auxquels elle a jugé à propos de les destiner; ce qui semble revenir au principe de la métempsycose. Mais il faut croire que ces philosophes appellent *âme du monde* l'Etre suprême, le premier moteur de la matière, dont ils n'ont que des idées confuses et imparfaites. Cet être dispose à son gré de toutes les âmes; il les place où il veut et les en retire quand il lui plaît. Quelques-uns d'entre les sindosivistes admettent une intelligence spirituelle qui n'est pas l'auteur de la nature, mais qui la gouverne. Ils honorent leurs ancêtres par des sacrifices; ils n'ont ni temples, ni cérémonies religieuses, et ils paraissent révérer les dieux nationaux, c'est pure-

ment par politique et pour obéir aux lois. Ils usent d'ablutions et s'abstiennent du commerce des femmes lorsqu'ils célèbrent leurs fêtes commémoratives. Ils ne brûlent point les corps des morts, mais ils les enterrent comme nous. Le suicide n'est pas seulement permis chez eux, mais il est recommandé dans certains cas et passe pour une action héroïque. Lors de l'extirpation duchristianisme au Japon, on exigea d'eux qu'ils plaçassent des idoles dans leurs maisons. Ils obéirent. On en remarque toujours une dans leur foyer qui est couronnée de fleurs, et devant laquelle on brûle des parfums. C'est ordinairement la statue d'Amida. Celle de Confucius fait un des principaux ornements de leurs écoles. Les Sindosivistes ont fait des efforts étonnants pour augmenter leur crédit. Un prince japonais appelé *Sisen*, ami de ces philosophes et enivré de leurs principes, s'avisa, il n'y a pas longtemps, de fonder une académie dans ses domaines et d'y attirer, par l'espoir des récompenses, les génies les plus recommandables de l'empire : le succès répondit à ses soins; mais les *bonzes*, qui s'aperçurent du coup qu'on voulait leur porter, menacèrent l'Etat des plus grands désastres, si cette portion d'hommes studieux n'était pas dispersée. Sisen se vit contraint d'écarter ses amis, et pour se soustraire à la persécution, il céda ses livres et ses dignités à son fils. (*Origine de tous les peuples*, vol. I, p. 204.)

Le Japon ne fut connu des Européens, qu'en 1542, dans l'année même où saint François Xavier commençait à évangéliser les Indes. Ce pays était entièrement idolâtre, quand ce saint apôtre y pénétra, en 1549. La moisson fut abondante pour Jésus-Christ, et bientôt des milliers de chrétiens, des bonzes, des princes eux mêmes se con-

vertirent, comme on peut le voir dans l'*Histoire du Japon* par le P. Charlevoix, et dans la *Vie de saint François Xavier*. Au bout de cinq années, on comptait deux cent mille chrétiens dans l'empire. On sait que François Xavier quitta le Japon en 1551, et qu'il mourut en 1552.

Le premier martyr dont le sang arrosa le Japon, fut une pauvre esclave. Cette femme se rendait tous les jours au pied d'une croix que les chrétients avaient plantée à quelque distance d'une des portes de Firando. Là, elle faisait sa prière et s'en revenait ensuite reprendre ses travaux. Son maître, païen zélé, lui avait défendu d'aller au pied de la croix, la menaçant de la tuer en cas de désobéissance. La sainte femme lui dit: « J'obéirai à mon Maître qui est au ciel. Les chrétiens ne redoutent pas la mort. Le » lendemain elle alla au pied de la croix comme à l'ordinaire. Son maître l'attendait au retour sur le chemin. Quand elle le vit, armé etl'air irrité, elle vint jusqu'à lui se mit à genoux, et lui et ndit la tète que ce barbare abattit d'un seul coup. Charlevoix, qui nous raconte ce glorieux martyre, ne nous dit pas l'époque précise à laquelle il eut lieu.

Dans les commencements, la chrétienté du Japon éprouva plusieurs révolutions. Une révolution politique ayant eu lieu dans la province de Chiragen, les missionnaires furent obligés de se retirer à Bungo.

En 1560, le P. Vilela obtint du Cubo-Sama ou Séougoun la permission de prêcher l'évangile. Quinze des premiers bonzes avaient demandé le baptême. Les néophytes eux-mêmes, avaient fait un traité pour prouver la supériorité du christianisme sur la religion japonaise. L'année 1562 voit la conversion du prince d'Omura, qui se fait baptiser avec trente de ses principaux seigneurs. En 1564, à la suite d'un orage qui s'éleva à Méaco contre la religion

chrétienne, l'empereur nomma deux bonzes pour l'examiner et lui en rendre compte. Ximaxidono et Cicondono étaient les deux bonzes. Sur leur rapport, Daxandono grand juge de Méaco, devait formuler l'édit condamnant la religion chrétienne. Les deux bonzes, miraculeusement convertis, devinrent deux des plus ardents apôtres du christianisme parmi leurs compatriotes. Quelques temps après les deux missionnaires, Vilela et Louis Froez, furent admis à l'audience du Séougoun et s'entretinrent longtemps avec lui. Ce prince était sur le point d'embrasser le christianisme ; mais Mioxindono, son favori, et Daxandano, le grand juge, voulant s'emparer du pouvoir, allumèrent une, guerre civile dans laquelle il fut tué. Sur les instances de Daxandono le Daïri ou chef spirituel de l'empire révoqua l'édit que le Séougoun avait donné en faveur de la religion chrétienne, qui fut déclarée abominable. Ceci se passait en 1565, à la grande joie des bonzes. Ce changement dans les dispositions du gouvernement ne fit qu'enflammer l'ardeur des nouveaux chrétiens. Les missionnaires retirés à Sakaï furent obligés de leur écrire d'être pru dents, et de modérer leur zèle.

Dans la province de Firando, cette révocation de l'édit, permit au Daï-Mio de montrer toute sa haine envers les chrétiens. Bien qu'il eût laissé les missionnaires rebâtir leur église, parce qu'il ne voulait pas rompre ouvertement avec les Portugais, il saisissait toutes les ocasions qui se présentaient de faire du mal aux disciples de la religion du Christ. Il fit mourir comme espions quatre chrétiens que Sumitanda lui avait envoyés pour lui porter une lettre. Ces quatre martyrs moururent en bénissant Dieu qui leur permettait de verser leur sang pour sa sainte cause.

Sur ces entrefaites, une autre révolution eut lieu à Méaco. Le frère du Séongoun que Mioxindono et Daxandono avaient détroné, fut porté au pouvoir et le christianisme fut de nouveau libre et honoré dans la ville impériale. Un édit fut accordé aux missionnaires sous ce titre : « Patentes pour la sûreté du Père de la chrétienté, dans la chapelle qu'on nomme *de la véritable doctrine.* »

Pendant que le christianisme reconquérait son influence dans la ville impériale, le prince de Xequi apostasiait et se faisait persécuteur de ses sujets chrétiens. Sans l'intervention du Daï-mio de Bung il eût fait de nombreux martyrs. Le P. Almeyda fut obligé de faire intervenir ce même Daï-Mio pour empêcher le prince d'Amakousa, île qu'il avait évangélisée, de persécuter ses sujets. Dans cette île un jeune enfant donna un bel et noble exemple de courage religieux. Un fils du prince, l'ayant rencontré et reconu pour chrétien, l'invectivait en injuriant Jésus-Christ. « Prenez garde à vous, dit l'enfant, car Jésus-Christ n'est pas une divinité muette et sourde comme celles du Japon. — Je te ferai mourir, dit le prince, pour punir ton insolence, — Il vous reviendra en vérité beaucoup de gloire, dit l'enfant, d'avoir ôté la vie à un enfant faible et incapable de vous résister. Mais quel mal me ferez-vous en me coupant la tête? Vous ne pouvez nuire à mon âme : aussitôt séparée du corps, elle recevra une couronne immortelle et sera placée, pour l'éternité, dans le sein de Dieu même, le Roi des roi, le Seigneur des seigneur. » Ayant ainsi parlé le jeune enfant se jette à genoux, abat le collet de sa robe, et présente son cou au glaive du prince, qui ne pouvant retenir son attendrissement, le relève en le comblant de caresses.

Dans le Gotto, la religion chrétienne avait fait de grands progrès, les PP. Monti et Alexandre Valla y avaient fait de nombreuses conversions. Le fils du Daï-Mio et sa femme avaient reçu le baptême ; mais le Daï-Mio menacé par son frère et redoutant une guerre civile, proscrivit le christianisme. Son fils qui avait reçu le nom de Louis, lui déclara qu'il voulait être la première victime de la persécution. Ce prince hésitait entre la crainte d'une révolte et sa tendresse paternelle. Le père Valla vint le trouver, et lui dit qu'il savait un moyen sûr de le sortir d'inquétude. « Faites-moi mourir, lui dit-il, vous calmerez les bonze, vous aurez la paix, et moi, j'aurai gagné le ciel. » Charmé de tant de courage, le vieux Daï-Mio fit revenir son fils qu'il avait chassé de sa cour, et le christianisme ne fut plus inquiété sous son règne, qui dura peu du reste, car il mourut bintôt, et fut remplacé par le prince Louis.

Le 8 avril 1576, le Daï-Mio d'Arima reçut le baptême et fut nommé Michel. Vingt mille de ses sujets suivirent son exemple. Sa mort, arrivée en 1577, fut un malheur pour le christianisme. Son fils proscrivit les missionnaires abattit les églises et les croix à Boungo. Joscimon, fils aîné du Daï-Mio, se montra aussi hostile aux chrétiens; sa mère joignait sa haine à la sienne pour les persécuter. Le P. Cabral, ayant baptisé le fils adoptif de son frère sous le nom de Simon, cette princesse en fut extrêmement irritée.. Elle et son frère firent menacer les Jésuites. « Répondez, dit le vice-provincial à l'envoyé, que notre seul regret est de n'avoir qu'une seule vie à donner pour une si belle cause. » Tous les chrétiens de la localité accoururent à l'Eglise, pour partager avec les Pères les dangers et la gloire du martyre. Les femmes elles-mêmes vinrent avec les autres. L'une d'elles avait percé, pour venir,

la cloison d'une chambre dans laquelle on l'avait renfermée. Un si grand courage fit revenir le Daï-Mio sur sa résolution, et l'orage formé contre le christianisme se dissipa. Plus tard, en 1578, ce Daï-Mio lui-même reçut le baptême.

En 1579, le P. Alexandre Valignani, envoyé au Japon en qualité de visiteur, constata que le nombre des missionnaires y était tout à fait insuffisant. Fallait-il n'avoir pour continuer à évangéliser cet empire que des jésuites, ou fallait-il appeler d'autres ordres religieux concurremment avec eux ? Le conseil de Philippe II, roi d'Espagne et de Portugal, auquel fut soumise cette question, décida qu'il fallait que les jésuites seuls restassent dans cette mission. Le 28 janvier 1587, Grégoire XIII expédia une bulle dans laquelle il donnait la mission du Japon exclusivement aux jésuites, et faisait défense, sous les peines ecclésiastiques les plus graves, aux autres ordres religieux d'y entrer. Le Pape eut tort de donner cette bulle, les jésuites eurent tort de l'accepter. Ils en eurent un autre, celui de ne pas, durant le temps assez long où ils demeurent au Japon, y faire considérablement de prêtres et d'évêque du pays même. Ils y eussent ainsi implanté à tout jamais la foi chrétienne, qui n'eût pas été à la merci du sort d'une seule congrégation religieuse. La bulle de Grégoire XIII fut donnée quelques mois avant l'arrivée à Rome d'une ambassade japonaise qui y fut reçue magnifiquement et avec les plus grandes honneurs.

Peu de temps avant, Nobunanga voulut se faire adorer au Japon comme un Dieu, et y proscrivit tout autre culte que celui d'une pierre nommée Xantai, sur laquelle il avait fait graver ses armes avec certaines devises. Il eut violemment persécuté les chrétiens, si la mort ne l'eût

prévenu lui-même. Il fut assassiné dans son palais, le 20 juin 1582. A la suite de cette révolution, Faxiba saisit le pouvoir suprême et se montra très favorable aux chrétiens. Le 24 mai 1587 le Daï-Mio du Boungo, François, mourut entre les bras des missionnaires.

Le Cambacundono, successeur de Nobunanga, continuait toujours à se bien conduire à l'égard des chrétiens; mais les missionnaires commencèrent à trembler, quand ils surent qu'il lui était échappé de dire: qu'il craignait bien que la vertu des religieux d'Europe ne servît de voile à des projets d'ambition. Un autre motif vint l'irriter contre eux. Ayant voulu abuser de quelques jeunes chrétiennes d'Arima, il éprouva de ces jeunes filles un refus auquel les princes Japonais n'étaient pas d'ordinaire accoutumés de la part de leurs sujettes païennes. Il en fut très irrité. Ce qui acheva de l'exaspérer, ce fut la représentation que lui fit Jamin Tocun, ancien bonze, touchant l'impossibilité qu'il y aurait à lui de se faire mettre au rang des dieux après sa mort, s'il laissait davantage la religion chrétienne s'étendre dans l'empire. Le 24 ou 25 juillet 1587, le vice-provincial Cuello, qui se trouvait pour lors à Fakata, reçut signification du bannissement des missionnaires. Juste Ucondono qui était chrétien et qui avait joui d'une grande puissance à la cour, dut apostasier ou s'exiler. Il prit ce dernier parti. La confiscation était toujours liée à l'exil des grands personnages. Tous les missionnaires, au nombre de cent vingt, avec les séminaristes, arrivèrent au port de Firando, où on leur avait donné l'ordre de se réunir, sous peine d'être décapités. Les chrétiens du Japon étaient dans la désolation. Les idolâtres eux-mêmes déploraient la disgrace de Juste Ucondono, et trouvaient mauvais qu'on ne laissât pas à

chacun, comme auparavant, l'entière liberté de conscience. Des troupes furent envoyées dans les provinces d'Arima et d'Omoura pour y abattre les églises et les croix. Les princes chrétiens de l'ile de Kiousiou offrirent asile aux jésuites, qui se résolurent, malgré le danger, à ne pas abandonner la mission du Japon.

Le sjésuites se répandirent immédiatement dans les différentes provinces de l'empire. Quatre restèrent dans celle de Firando; douze furent accordés au prince d'Omoura; le Boungo en eut cinq; la princesse Maxence, mariée au Daï-Mio de Chicungo en obtint deux; l'ile d'Amakousa en eut neuf; soixante dix, à peu près, restèrent dans la provinee d'Arima. Augustin Tsucamidono, amiral, et Simon Condera, chef de la cavalerie, soutenaient les princes de Kiousiou protecteurs des missionnaires. Mais bientôt, la défection de Constantin Joscimon, prince du Boungo, força les missionnaires à quitter la province. Non seulement ce prince fit partir les missionnaires, mais il condamna ou laissa condanner à mort plusieurs chrétiens. Joram Macama et Joachim, tous deux Japonais, furent décapités. L'apostat ne tarda pas à être convaincu que ni son changement de religion ni ses rigueurs à l'égard des chrétiens ne pourraient déraciner le christianisme dans ses états. Une dame de haute condition s'étant montrée devant lui, un chapelet au cou, il lui en fit des reproches très vifs. « Ce chapelet, lui dit-elle, est un présent dont vous m'avez honorée, et je ne pensais pas commettre une faute en me parant de cette marque de votre ancienne bienveillance. »

Les ambassadeurs Japonais apprirent en arrivant à Goa le changement qui s'était opéré dans leur patrie. Ils en furent navrés de douleur. Ce fut alors que le vice-roi

des Indes, Edouard de Menesez, donna au P. Valignani, qui revenait avec le titre de visiteur, celui d'ambassadeur, pour le sauvegarder, ainsi que ses missionnaires. Il y en eut alors avec ceux qu'il ramenait d'Europe cent quarante au Japon dans vingt-trois maisons. Le noviciat était le plus considérable de ces établissements. Depuis peu il était dans le district d'Omoura ; le collége était placé à Conzusa dans la province d'Arima. Le séminaire était à côté du collége. Dans les provinces où les jésuites n'avaient pas d'établissement, ils faisaient de fréquentes visites sous divers déguisements, et leurs catéchistes, par de fréquentes instructions, entretenaient la ferveur des chrétiens. Le Cambacundono n'avait pas disposé des maisons des jésuites. Il lui arriva de dire en parlant de leur bannissement : « Il est vrai que j'ai été un peu vite. » Mais il ajouta : Après tout, j'ai fait ce que je devais. » Il consentit à recevoir le P. Valignani en qualité d'ambassadeur du vice-roi, et les Pères, couverts par la qualité diplomatique du visiteur, purent rendre de grands services à la religion. Constantin Joscimon vint à Méaco se réconcilier à l'Eglise, et cessa par conséquent de tourmenter les chrétiens dans sa province de Boungo. Les ennemis du christianisme, les bonzes, firent tous leurs efforts pour insinuer au Cambacundono que le P. Valignani avait un but purement religieux et que son titre d'ambassadeur était tout simplement pris pour lui permettre de faire des conquêtes à la religion et de protéger les missionnaires. Ce prince déclara qu'il ne voulait pas qu'on prêchât au Japon une religion opposée à celle qu'on y pratiquait anciennement, et pour se débarrasser des princes et des nobles qui avaient embrassé le christianisme, il les envoya faire la conquête de la Corée. Il voulait

même les envoyer tenter la conquête de la Chine. Dans cette occurrence, Juste Ucondono fut rappelé. Peu après, les Espagnoles des Philippines accusèrent devant Tayco-Sama les jésuites portugais de vouloir exclure l'Espagne du commerce du Japon et de priver ainsi l'empire des avantages de la concurrence. « Quoi ! dit ce prince, ces étrangers que j'ai proscrits veulent s'ériger en maitres dans mes états ? Je saurai bien les en empêcher. » Il commanda qu'on détruisît à Nanga-Saki l'église et la maison des jésuites. Cette église était dédiée à la Vierge, sous l'invocation de l'assomption. Ce fut sur ces entrefaites que les franciscains entrèrent au Japon. Ils s'y installèrent et formèrent même une colonie à Nanga-Saki. Depuis l'édit du prince, on ne faisait plus l'exercice du culte public dans une petite chapelle dédiée à saint Lazare et située près de Nanga-Saki : deux des franciscains recommencèrent à y exercer le culte publiquement. Le Gouverneur fit fermer la chapelle et défendit, sous peine de mort, aux fidèles d'aller prier au pied d'une croix érigée à côté. A cette même époque, défense fut faite, sous la même peine, de visiter l'église et la maison que les franciscains avaient bâties à Méaco. Les franciscains n'avaient pas la prudence des jésuites, qui crurent devoir leur signifier la bulle de Grégoire XIII. Les franciscains répondirent qu'il ne se croyaient pas liés par cette bulle. Un évêque, Pierre Martinez, sacré à Goa, venait d'arriver au Japon en 1596, et s'était rendu à Nanga-Saki, quand éclata la persécution contre les chrétiens, avec une violence que jusqu'alors elle n'avait pas eue. Ce malheur fut dû à l'imprudence d'un pilote espagnol, appartenant à un galion échoué sur la côte. Un commissaire impérial vint pour procéder à la saisie de la cargaison.

Ce pilote crut l'intimider en lui parlant de la puissance et des immenses possessions du roi d'Espagne. « Comment vous y êtes-vous pris, dit le commissaire, pour fonder une si vaste monarchie? — Rien de plus simple, dit le pilote, les rois d'Europe commencent par envoyer, dans les pays qu'il veulent conquérir, des missionnaires qui amènent les peuples à notre religion. Plus tard, ils y envoient des soldats, et avec l'aide des nouveaux convertis, ces derniers viennent facilement à bout de vaincre la résistance des habitants.» Tayco-Sama furieux, jura de ne pas laisser vivre un seul missionnaire. A Osaka où était la cour; les franciscains furent gardés à vue ainsi que les jésuites. A Méaco on procéda de même. Les jésuites étaient absents; six franciscains furent arrêtés dans les deux villes. Trois étaient prêtres: Pierre Baptiste, Martin d'Aguire et François Blanco.; un clerc, Philippe de Las Casas; deux laïcs, François de la Piraglia, ou de Saint-Michel et Gonzalès Garria. Tayco-Sama donna l'ordre qu'on fît la liste de tous les chrétiens qui fréquentaient les églises de Méaco et d'Osaka. L'enthousiasme fut au comble chez les chrétiens; de tous côtés on se préparait au martyre. Un vieux guerrier octogénaire entre chez sa bru et voit tout le monde s'apprêter. L'un préparait son reliquaire, l'autre son chapelet. « Pourquoi tout ce mouvement? dit-il. — Pour le combat qui s'apprête. — Quel combat? et quelles armes allez-vous prendre? » Puis s'approchant de sa bru. « Que faites-vous là, ma fille? — Je prépare ma robe, pour être plus décemment vêtue quand on va me mettre en croix; car il paraît que tous les chrétiens vont être crucifiés. » Alors il tire son chapelet, et dit: « C'en est fait; moi aussi je veux mourir pour Jésus-Christ; je me laisserai crucifier avec vous. »

Ce viellard était baptisé depuis 6 mois. Un idolâtre veut en vain forcer sa femme d'abjurer ; elle présente sa tête au glaive dont il la menace, et désarme ce barbare par son courage. Plus tard cette femme se sauve à Nanga-Saki ! et le mari furieux se fend le ventre. En vain un père veut forcer son jeune fils à apostasier, l'enfant trouve pour lui répondre les paroles les plus généreuses et le courage le plus héroïque. Chassé de la maison paternelle, il est adopté par un missionnaire.

Tout-à-coup on apprit que l'empereur ne voulait faire mourir que les missionnaires, encore ne s'agissait-il que de ceux de l'ordre de Saint-François. « Ces religieux, disait l'empereur, voulaient conquérir le Japon comme ils ont conquis le Mexique et les Philippines ; mais ils ont compté sans moi. Si je croyais leur religion bonne , je chargerais le P. Rodriguez, mon interprète, de la prêcher dans mes états. Qu'on avertisse Rodriguez d'être sans crainte, ainsi que l'évêque et le bon vieillard Gnecchi. » Les martyrs désignés au supplice devaient avoir le nez et les oreilles coupés et être promenés sur des charrettes dans les rues de Méaco et d'Osaka. On devait porter devant eux la sentence impériale ainsi conçue : « J'ai ordonné qu'on traitât ainsi ces étrangers, parce qu'ils sont venus des Philippines au Japon se disant ambassadeurs, quoiqu'il ne le fussent pas ; parce qu'ils y sont restés longtemps sans ma permission ; et que, contre ma défense, ils y ont bâti des églises, prêché leur religion et commis de grands désordres. Je veux qu'après avoir été exposés à la risée du peuple, ils soient crucifiés à Nanga-Saki.» A Méaco il y avait dix-sept noms sur la liste des victimes. Tous étaient prisonniers sur parole, et pouvaient vaquer à leurs affaires. Quand on fit l'appel, l'un deux, nommé

Mathias, était absent. Un artisan du voisinage répondit à sa place. « Je me nomme Mathias, dit-il : probablement pas celui que vous cherchez ; mais je suis chrétien et désire verser mon sang pour ma foi.—Cela suffit, dit l'officier, une seule chose m'importe, c'est que la liste soit remplie.» A Osaka la liste renfermait sept noms : trois séculiers, un franciscain, et trois jésuites (Paul-Miki et ses compagnons.) Le P. Gnecchi les réclamant à titre de jésuites, le gouverneur lui dit : « Je ne puis les ôter d'une liste qui a été lue par Tayco-Sama. Il faut savoir sacrifier quelques membres pour sauver le corps. Si je les mets en liberté, l'empereur saura que des religieux de votre ordre sont restés à Osaka malgré sa défense. » Parmi les chrétiens destinés au supplice on comptait trois enfants, Antoine et Thomas, tous deux enfans de chœur chez les franciscains et âgés de quinze ans, puis le petit Louis, âgé de douze ans. Il avait à force de larmes obtenu d'être mis sur la liste, et il avait ensuite refusé de s'évader.

Le 3 janvier 1597, sur la grande place de Méaco, les victimes furent amenées au nombre de vingt-quatre, et Xibunojo chargé de l'exécution leur coupa le bout de l'oreille gauche, au lieu de les défigurer comme le portait la sentence. Ils furent ensuite mis trois par trois dans des charrettes, et promenés par toute la ville. Partout, l'admiration des chrétiens et les sympathies des idolâtres eux-mêmes les accueillaient. Ils prêchaient à la multitude Jésus crucifié. Le lendemain ils partirent pour Sakai où ils furent promenés de la même manière. Le 9 janvier, ils partirent de cette ville, et sur la route, le chef de l'escorte leur adjoignit, de sa propre autorité, François Danto et Pierre Cosaqui, parce qu'ils suivaient le convoi pour fournir aux besoins des martyrs,

et qu'interrogés, ils dirent qu'ils détestaient les dieux du Japon. L'évêque envoya les jésuites Pasio et Rodriguez au devant des martyrs. Frère Baptiste s'adressant au P. Rodriguez lui dit : « Mon cher Père, nous serons peut-être exécutés avant de pouvoir faire ce que nous voudrions. En ce cas, je vous prie de présenter nos respects au digne évêque de cette église et de dire au vice-provincial et aux Pères de la Compagnie, que je suis très mortifié des chagrins que nous leur avons causés, et que je leur en demande instamment pardon. — Aucun jésuite, dit le P. Rodriguez, n'a jamais douté des bonnes intentions des Franciscains. Je vous prie, au nom de la Compagnie, de nous pardonner aussi les sujets de peine que nous aurions pu vous donner. » Les deux religeux s'embrassèrent.

Sur une des collines de Nanga-Saki, vingt-six croix étaient debout, attendant les victimes. Le 5 février les martyrs furent conduits au lieu du supplice. Paul Miki se confessa au P. Pasio, les séculiers au P. Rodriguez et les Franciscains se confessèrent entre eux. Quand ils virent les croix, ils coururent les embrasser. La croix japonaise est ainsi faite. Une barre de bois supporte les pieds du patient et un billot est disposé pour qu'il puisse s'asseoir dessus. Dès que le supplicié est attaché solidement, on élève la croix, et on la plante dans le trou qui lui est destiné. Alors avec une lame excessivement longue le bourreau perce le côté du patient. La lance doit sortir par l'épaule. Quelquefois on perce ainsi les deux côtés. Si la mort, n'est pas instantanée on redouble aussitôt, pour que la souffrance ne soit pas trop longue. On attacha cette fois le cou des martyrs avec un anneau en fer. Le supplice allait commencer quand Jean Soan aperçut son père. « Mon père, lui dit-il, vous

voyez qu'on doit tout sacrifier pour gagner le ciel. — Je le sais, mon fils, répondit le père, votre mère et moi ne désirons qu'une chose; imiter votre exemple.» Le père resta sous la croix, et fut inondé du sang de son fils. Tout-à-coup on entendit une voix entonner un cantique. C'était le Frère Baptiste qui chantait le cantique de Zacharie. Quand il eut achevé, le petit Antoine commença le *Laudate, pueri, Dominum*. Il fut frappé à mort, avant d'avoir fini. Paul Miki prêchait du haut de sa croix et finissait en priant pour les bourreaux. Après l'exécution, la foule força la garde pour recueillir de la terre imprégnée du sang des martyrs. L'évêque vint le soir avec tous les jésuites de Nanga-Saki se prosterner au pied des croix. On n'avait pas voulu permettre qu'il assistât les martyrs. Trente ans après, Urbain VIII décréta aux saints de Nanga-Saki les honneurs que l'Eglise accorde aux martyrs.

Un mois après Tayco-Sama, apprenant que l'île de Kiousiou était encore remplie de jésuites, donna l'ordre de les embarquer. Pour donner le change, le P. Gomès fit déguiser en jésuites cent vingt-cinq Portugais, qui se montrèrent sur un vaisseau prêt à partir. De sorte que les véritables missionnaires déguisés aussi n'abandonnèrent pas l'île.

La mort de Tayco-Sama, qui arriva le 16 septembre 1598, fit pour quelque temps cesser la persécution générale. Puis la fin de la guerre de Corée, qui eut lieu l'année d'après, 1599, procura le retour des troupes chrétiennes et conséquemment fournit un nouvel appui aux missionnaires. Peu à peu le christianisme redevint florissant. On rebâtit les églises, les colléges, les séminaires. Un édit de Tayfu-Sama (grand gouverneur), chef de la ré-

gence pendant la minorité du fils de Tayco-Sama, permit aux jésuites de s'établir à Méaco, à Osaka et à Manga-Saki. A la suite de cet édit, arrivèrent des missionnaires de divers ordres, franciscains, augustins et dominicains, ainsi que de nouveaux jésuites. Le christianisme était florissant ; mais une persécution locale sévissait dans le Figo ou Fingo. Cinq jésuites pris dans la ville d'Oudo, avaient subi une détention très dure. Canzugedono qui venait de s'emparer du pouvoir, voulut obliger tous les notables à adorer les idoles. Il se décida à faire mourir ceux qui refuseraient.

Les deux premiers furent Jean Minami et Simon Taquenda. Les personnes qui connaissaient ces deux seigneurs, firent tout leur possible pour les engager à faire au moins semblant d'obéissance au monarque. Les deux femmes de ces deux seigneurs, loin d'imiter un pareil exemple, faisaient tous leurs efforts pour engager leurs maris à demeurer fermes dans la profession du christianisme. Le roi l'ayant su, commanda que les deux chrétiens rebelles à ses ordres fussent conduits dans un lieu voisin qu'on nommait Cunamoto, pour y être décapités. Leurs femmes furent condamnées à être crucifiées au même endroit. Quand Minami eut connaissance de cet ordre, il se rendit spontanément chez le gouverneur de Cunamoto qui était son ami. Celui-ci fit tout ce qu'il put pour l'ébranler, mais inutilement, et s'en montra fort affligé. Minami dîna avec lui; après le repas, le gouverneur le prit à part et lui fit voir son arrêt de condamnation à mort signé de la main du roi. « Il vous est encore loisible, lui dit-il, d'éloigner de vous ce malheur, mais il n'y a pas de temps à perdre. — J'aurais souhaité, dit Minami, que le roi mît ma fidélité à une autre épreuve que

celle-là. En pareille matière, je ne puis lui obéir. Je me dois au Roi du ciel avant d'être au roi de la terre. Du reste, je regarde comme le plus grand bonheur qui puisse m'arriver, celui de répandre mon sang pour Jésus-Christ. » Le gouverneur, comprenant enfin que toutes ses instances étaient vaines, fit conduire Minami dans une chambre voisine, où il lui fit couper la tête. Cette mort arriva le 8 décembre 1602. Minami n'avait encore que trente-cinq ans.

Ce même jour, le gouverneur vint à Yateuxiro, pour y trouver Taquenda, qu'il avait prévenu qu'il voulait l'entretenir devant sa mère et sa femme. Dès qu'ils s'aperçurent, ils pleurèrent tous deux. En voyant Jeanne, mère de Taquenda, le gouverneur lui dit : « Je dois rendre compte au roi de notre entrevue, faites que votre fils m'obéisse. — Je ferai, dit Jeanne, ce que mon amour me commande. Mon fils ne peut payer trop cher le bonheur éternel. — S'il n'obéit, dit le gouverneur, il mourra. — Puissé-je mourir avec lui ! dit Jeanne; faites que ce bonheur nous arrive, nous vous en serons reconnaissants comme du plus grand des services. » Le gouverneur, surpris, pensa qu'en séparant le fils de la mère, il vaincrait mieux sa résistance. Il le mit chez un païen, où les plus vives instances lui furent faites, mais inutilement. Sur le soir, le gouverneur lui envoya un de ses proches, pour essayer encore de le vaincre ou pour le mettre à mort. Le parent ne put venir à bout de lui faire changer de sentiments, il le laissa prier et passer chez sa mère et sa femme, pour leur dire que le moment était arrivé où il allait monter au ciel. Elles se levèrent et firent elles-mêmes les préparatifs de l'exécution. Elles ne laissèrent paraître sur leur visage que la joie qu'elles éprouvaient Elles

étaient condamnées à voir l'exécution. Quand tout fut prêt, Agnès pria son époux de lui couper les cheveux, disant que si elle vivait après lui elle se retirerait du monde. A la prière de sa mère, Taquenda le fit. Un seigneur nommé Figida, qui avait apostasié, étant entré chez Taquenda, ne pouvait concevoir la joie qui se montrait sur tous les visages. Ce spectacle de femmes en prières, de domestiques occupés à tout préparer, de chrétiens qui consolaient ceux qu'on épargnait, qui félicitaient les autres, tout cela l'émut jusqu'au fond de l'âme. Il se jeta au cou de Taquenda, et dit qu'il allait revenir au christianisme. Le martyr loua Dieu de cette grâce, embrassa ses parents, récompensa ses serviteurs, et vint se mettre à genoux devant l'exécuteur qui lui trancha la tête, le 9 décembre, à deux heures du matin.

Après la mort de Taquenda, Jeanne et Agnès venaient de passer dans un cabinet attenant à la chambre où l'exécution avait eu lieu. Elles avaient avec elles la tête du saint martyr, elles l'embrassaient, et la couvraient de larmes. Tout à coup un bonheur inattendu leur fut donné : Madeleine, femme de Minami, entra avec le petit Louis, enfant âgé de sept ou huit ans, qu'elle et son mari avaient adopté, n'ayant pas de progéniture. Elle leur dit qu'elle venait partager avec elles le bonheur de mourir pour la foi, et leur annonça qu'elles allaient être crucifiées, ainsi que le petit Louis, dont l'enfance n'avaient heureusement pu désarmer les persécuteurs. Elles éprouvèrent une grande joie; l'enfant était dans un ravissement qui tenait de l'extase. Les bourreaux ne voulurent pas les exécuter en plein jour, on attendit que le soleil eût disparu de l'horizon pour faire place aux ténèbres. On mit les saintes femmes et l'enfant dans des litières pour les conduire au

lieu du supplice. La mère de Taquenda pria les bourreaux de vouloir bien la clouer sur la croix, afin que son supplice ressemblât à celui de Jésus-Christ ; mais ceux-ci refusèrent, en alléguant qu'ils n'avaient pas d'ordres, et se contentèrent de l'attacher comme c'était la coutume au Japon. Alors ils élevèrent en l'air la victime. La sainte femme voyant que, malgré les ténèbres, une grande multitude de peuple était accourue, parla avec beaucoup d'éloquence et de force contre le culte des idoles. Les bourreaux ne la laissèrent pas achever, et lui donnèrent un coup de lance qui, ne l'ayant que légèrement blessée, dut être suivi d'un second qui lui perça le cœur. On crucifia Louis et sa mère, vis-à-vis l'un de l'autre. Le bourreau ayant voulu percer l'enfant d'un coup de lance, ne fit que l'effleurer. Craignant qu'il eût peur, sa mère lui dit de prier Jésus et Marie : il obéit, reçut un second coup et mourut sur l'heure. La lance encore fumante du sang de l'enfant vint frapper à mort la mère. Restait Agnès : sa jeunesse, l'éclatante beauté qui resplendissait en elle, son extrême douceur attendrissaient tous les assistants. Elle demeurait agenouillée au pied de la croix qui lui était destinée : personne n'osait venir l'y attacher ; voyant cela, elle s'y plaça elle-même de son mieux, et pria les soldats de l'aider. Mais la modestie, mais la grâce qu'elle fit voir dans cette circonstance acheva de lui gagner tous les cœurs. Les soldats se refusèrent de la supplicier. Ce furent quelques misérables de la lie du peuple qui se trouvaient là qui, dans l'espoir du gain, remplirent cet office. Inhabiles à se servir de la lance, ils lui en portèrent un très grand nombre de coups avant de la tuer. Tous les assistants étaient tellement irrités, que peu s'en fallut qu'ils ne se jetassent sur ces malheureux et ne les missent en

pièces. Le roi de Fingo ne tarda pas à se convaincre que ces exécutions produisaient le contraire de ce qu'il espérait. Loin de faire que les chrétiens obéissent à ses volontés, elles furent cause qu'un grand nombre d'idolâtres se convertirent. Ce qui l'affecta le plus, ce fut d'apprendre que le parent de Taquenda, celui-là même qui avait coupé la tête à ce généreux martyr, avait été si touché de la sublimité du courage de Taquenda, de sa mère et de sa femme, qu'il s'était fait chrétien. Il était allé trouver l'évêque du Japon, lui portant le sabre qui avait servi à l'exécution, et lui disant qu'il ne désirait rien tant que de mourir lui-même pour la foi chrétienne.

On demanda à ce prince d'enlever les corps des trois saintes femmes et du petit Louis : il refusa. A mesure que les ossements tombèrent, on les recueillit, on les mit dans des caisses, et on les envoya à Nanga-Saki. Le prélat fit faire des actes authentiques de ces évènements et les envoya au Pape. (*Belouino*, Dict. des pers., vol. 1, col. 1304.)

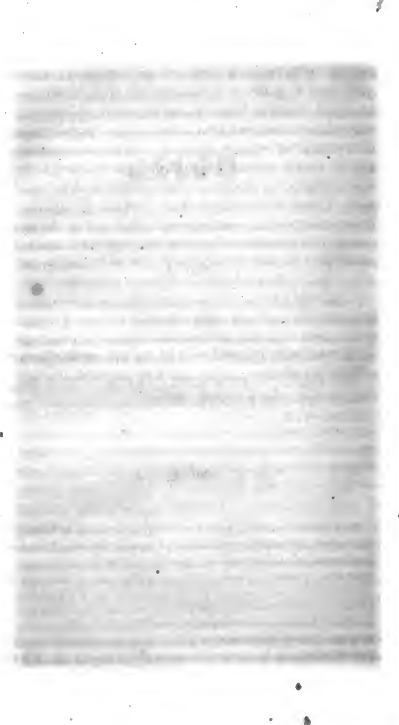
D'autres persécutions isolées avaient lieu. Terazaba, apostat du christianisme, fit abattre toutes les églises dans l'île d'Amakousa, mais il ne put ébranler la foi d'aucun de ses sujets. A Naugato, le Daï-Mio n'ayant pu contraindre Melchior Buyendono à abjurer le christianisme, lui fit trancher la tête, ainsi qu'à sa femme, à ses enfants, à son gendre et à ses neveux. Un pauvre mendiant aveugle, nommé Damien, qui faisait de nombreuses conversions, en allant recevoir ses aumônes, fut aussi décapité à l'instigation des bonzes. Ces ministres des idoles coupèrent son corps en morceaux, et le jetèrent dans la rivière.

Vers cette époque, une nouvelle imprudence commise par un espagnol, compromit gravement les intérêts de la

religion. Il lui arriva de parler de la conquête des Moluques, pour laquelle on accumulait des armes à Manille. Le régent, confirmé dans la pensée qu'il ne pouvait trop se prémunir contre des voisins si dangereux, donna l'ordre de renvoyer du Japon tous les missionnaires espagnols. Mais ils surent si bien se dissimuler, qu'on n'en put découvrir aucun. Autant il était défiant des religieux espagnols, autant il était bienveillant à l'égard des missionnaires portugais qui arrivaient sur les navires de Macao. Comme nous ne tarderons pas à le voir, cette bienveillance n'était qu'apparente. Quoi qu'il en soit, le séminaire des nobles fut rétabli dans tout son lustre à Nanga-Saki.

A cette époque, fin de 1605, on comptait dans l'empire du Japon dix-huit cent mille chrétiens et tous les jours de nouvelles conversions venaient augmenter le nombre des disciples de Jésus-Christ. Comment une chrétienté si belle fut-elle détruite presque tout d'un coup ? C'est ce que nous verrons dans le volume suivant.

FIN DU TOME SEPTIÈME.



NOTES

NOTE A.

C'est par erreur que cette lettre a été regardée comme affectée à une note.

Il n'y a que les notes B et C, pour ce volume ; elles se nommeraient notes A, B, si elles n'avaient pas été indiquées à l'impression sous les lettres B, C.

NOTE B.

Bien que le récit de la Saint-Barthélemy appartienne à l'histoire de France, les écrivains protestants ont exploité avec trop d'adresse le souvenir de cette fatale journée pour que je n'en dise pas ici quelques mots. Toutes les atrocités commises par les innombrables sectes qui divisent le protestantisme ont été légitimées par des historiens partiaux qui les ont toujours représentées comme les justes représsailles d'un masacre partiel et purement local dont les catholiques furent dans le temps les premiers à gémir, et qui jusqu'à présent a été partout le prétexte invoqué par les persécuteurs de leur foi. Il est

temps de présenter ce triste événement sous ses véritables couleurs.

Coligny, en faisant lâchement assassiner le duc de Guise, n'avait fait qu'abattre le tronc d'un arbre majestueux ; et déjà un fils, noble rejeton du héros, promettait de venger un jour la mort de son père. La paix et la concorde, momentanément rétablies en France par la sollicitude du roi, n'avaient fait qu'irriter encore davantage les passions haineuses qui fermentaient dans le cœur du chef huguenot. Fatigués du spectacle du bonheur et de la tranquillité dont le peuple jouissait depuis quatre ans qu'une amnistie pleine et entière avait réconcilié tous les partis, lui et ses partisans projetèrent un jour de s'emparer de la personne du roi alors en voyage, et de le tuer en cas de besoin. Le monarque n'échappa au guet-à-pens qu'on lui avait préparé, qu'en courant à franc étrier pendant quatorze heures de suite, sans changer de cheval ni prendre de nourriture jusqu'à son arrivée à Paris. Cet audacieux attentat fut le signal d'une nouvelle guerre civile, terminée bientôt après par un nouvel édit de paix.

Le perfide Coligny, fidèle à son caractère, poussa la dissimulation dans cette circonstance jusqu'à feindre de rechercher les faveurs du jeune roi, et vint à Paris à l'occasion du mariage de la sœur de Charles IX avec le jeune roi de Navarre (qui fut depuis Henri IV), pour assister aux fêtes que l'on y préparait. Deux ou trois jours après son arrivée dans cette ville, on lui tira dans la rue un coup de mousqueton qui le blessa légèrement. Les huguenots accusèrent aussitôt à grands cris le jeune duc de Guise de cet assassinat, sans pouvoir alléguer la moindre preuve de la vérité de ce qu'ils avançaient. En même temps ils se groupèrent d'une manière menaçante autour de celui qui, depuis la mort de Condé, était devenu le chef de la faction, et annoncèrent hautement l'intention de le venger. Dans ce danger si imminent, la cour et ses adhérents résolurent de prévenir les coups qu'on leur destinait, et l'on fit choix de la nuit du dimanche 24 au lundi 25 août 1572 pour exécuter les projets arrêtés. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on parvint à obtenir le consentement du jeune monarque aux mesures de rigueur que l'on avait adoptées. Les sollicitations et les représentations de sa mère, de son frère le duc d'Anjou et du duc de Guise, purent seules le lui arracher. Aussitôt des ordres terribles sont donnés sur tous les points, et, à un signal convenu, le duc de Guise, dominé par un désir effréné de venger la mort de son père, court avec quelques uns de ses serviteurs vers l'hôtel

où demeurait Coligny, en brise les portes et fait jeter dans la rue le corps inanimé et percé de coups de son ennemi. Le peuple de Paris avait les huguenots en horreur ; il se souvenait encore que Dieppe et le Havre avaient été livrés aux Anglais par l'infâme trahison de Coligny et de ses adhérents, qui, en même temps qu'ils introduisaient les anciens ennemis de la France sur le sol sacré de la patrie, faisaient assassiner le vaillant duc de Guise, le vainqueur de Calais, au moment même où il allait les en chasser. D'ailleurs, on eût eu de la peine à trouver dans cette grande ville un seul habitant qui n'eût été plus ou moins victime des violences et des déprédations de toute espèce commises par des bandes protestantes. Soulevées par la prétendue tentative d'assassinat commise sur la personne de Coligny, et dont les partisans de celui-ci rejetaient l'odieux sur le jeune duc de Guise, seul homme qui pût avoir intérêt à venger sur le chef des factieux les malheurs de la France, les passions dès-lors ne connurent plus de frein. Le cri sinistre de trahison retentit de tout côté et vole de bouche en bouche ; aussitôt on court sus aux partisans de Coligny, et tous ceux que l'on rencontre tombent victimes de la fureur et de l'indignation populaires. Quelque terribles qu'aient été les conséquences de cette échauffourée, ce serait un abus révoltant du raisonnement que de l'attribuer à la religion catholique. Le jeune duc de Guise est, aux yeux de l'histoire, seul responsable des funestes résultats d'une violence à laquelle il se crut autorisé par le lâche assassinat ourdi par Coligny, et par lequel son père avait péri quelques années auparavant ; et il serait absurde de regarder l'Eglise romaine comme solidaire de tous les crimes que commettent ses membres.

Les ordres de la cour furent considérablement outre-passés à Paris : aussi le gouvernement se hâta-t-il aussitôt d'envoyer dans toutes les grandes villes de province les instructions nécessaires pour prévenir de semblables scènes de désordre ; et, à l'exception d'un très-petit nombre d'endroits, il fut partout obéi. Quoique les écrivains protestants aient fait monter à cent mille le nombre des individus qni périrent dans cette occasion, un document publié en 1583, d'après les états recueillis dans les différentes villes du royaume et envoyés au gouvernement, ne l'évalue en tout qn'à sept cent quatre-vingt six personnes. Le docte et judicieux Lingard dit à ce sujet (note T, vol. V) avec sa sincérité ordinaire : « En doublant ce nombre, nous pouvons penser que nous sommes aussi près que possible de la réa-

lité : » On avait d'abord compté cent mille personnes assassinées, plus tard il n'y en eut plus que soixante-dix mille, ensuite trente mille, puis vingt mille, quinze mille et enfin dix mille, mais toujours en nombres ronds.

Loin de moi, du reste, la pensée de vouloir justifier cette sanglante journée, et de chercher à en pallier les horreurs ; les catholiques eux-même repousseraient hautement une apologie de la conduite de ceux de leurs coreligionnaires qui figurèrent dans ces scènes de désordre et de carnage, apologie qui tendrait indirectement à les rendre solidaires de crimes pour lesquels leur religion ne connaît point de pardon. J'ai seulement cru devoir présenter les faits tels qu'ils se sont passés, afin que les lecteurs attentifs ne se laissassent plus éblouir par ces déclamations philantropiques et philosophiques qu'on leur jette à la tête de tous les côtés, et dans lesquelles le nom de la Saint-Barthélemy produit toujours un si admirable effet. Qu'ils se rappellent d'ailleurs qu'à l'époque dont nous parlons, Elisabeth, parvenue alors à la quatorzième année de son règne, avait fait légalement assassiner un bien plus grand nombre de ses sujets, pour être restés fidèles à la religion de leurs pères, qu'il ne périt de huguenots dans l'échauffourée de la Saint-Barthélemy, et qu'ils admirèrent alors la rare hypocrisie dont cette princesse fit preuve en en recevant la nouvelle. Elle qui, tous les jours, faisait impitoyablement mettre à la torture des malheureux pour leur arracher des secrets imaginaires, qui faisait éventrer des hommes et des femmes coupables d'avoir assisté à la célébration de la messe, lorsque l'ambassadeur de France vint au nom de son gouvernement lui donner des explications officielles au sujet de ce qui s'était passé à Paris dans la nuit du 24 au 25 août, elle affecta de le recevoir revêtue en grand deuil, ainsi que toutes les dames de sa cour, et de lui donner les marques les moins équivoques de son mécontentement. Ce n'est pas tout : elle adressa encore au roi de France d'énergiques protestations contre les rigueurs déployées envers ses coreligionnaires français, à cette communication, pour le moins indiscrète, le gouvernement français se contenta de répondre ironiquement qu'il ne pouvait suivre, en matière de tolérance, d'exemple plus profitable que celui qu'elle donnait tous les jours dans sa conduite à l'égard de ses sujets dissidents.

Note C (page 407.)

Le coup d'état, connu dans l'histoire sous le nom de massacre de la Saint-Barthélemy, a trop souvent servi de prétexte aux ennemis du catholicisme, pour qu'on ne doive pas, aussi souvent que s'en présente l'occasion, essayer d'en montrer le véritable caractère et d'en dire les causes. Commençons par déclarer nettement qu'il n'entre aucunement dans notre pensée de le justifier. Tous les hommes qui aiment l'humanité et la justice, quelles que soient leurs convictions politiques et religieuses, doivent déplorer amèrement de semblables crimes. Ce qui importe, c'est de ne pas laisser dénaturer les faits, et de combattre des appréciations que l'esprit de parti, que la haine seule de la religion catholique ont inspirées à la plupart de ceux qui ont écrit sur ce sanglant épisode de notre histoire. Cela est d'autant plus important que généralement ces appréciations mensongères sont acceptées par le grand nombre, et que bien peu de personnes voient autre chose dans la Saint-Barthélémy qu'un forfait imputable à l'Église catholique. Quelques écrivains consciencieux et instruits ont cherché à combattre ces injustes préventions. Nous en trouvons même parmi les protestants.

Cobbett prouve dans le fragment de la Xe lettre que nous citons à la note B de ce volume qu'il y a dans tous les camps des hommes amis avant tout de la vérité historique. Le Docteur Lingard, lui aussi, dans sa belle histoire d'Angleterre, n'hésite pas à rectifier certaines exagérations propagées par les coréligionnaires. Ainsi il établit d'une manière positive que le chiffre des victimes est bien loin d'arriver à 100,000 comme ils le prétendent. Il dit en parlant du document officiel qui porte à sept cent quatre-vingt-six personnes, le chiffre de ceux qui furent massacrés dans différentes villes du royaume : « Doublons ce nombre, nous pouvons penser que nous sommes aussi près que possible de la vérité. »

Nous aimons ces déclarations nettes et franches, faites par des hommes qu'on est convenu de nommer des ennemis de la religion catholique. Où chercher la vérité si ce n'est dans leurs déclarations, nous sommes tenté de dire, dans leurs aveux ; car, s'ils avaient eu la possibilité d'établir l'exactitude des allégations des écrivains de

leur parti, certes ils n'eussent pas manqué de le faire. Nous pourrions en citer encore d'autres pris parmi les protestants, mais cela deviendrait superflu. Chez les catholiques, un grand nombre ont écrit pour prouver que l'Eglise avait été complètement étrangère aux forfaits de la Saint-Barthélemy et ils y ont réussi. Dans ces derniers temps un homme éminent dont nous avons eu souvent à invoquer l'autorité, M. Rohrbacher, dans son histoire universelle de l'Eglise catholique, a combattu en faveur de la vérité. Il l'a fait avec talent et succès.

Pour bien juger des faits, il faut se reporter en esprit aux temps dans lesquels ils se sont accomplis. Il serait souverainement injuste et inhabile de vouloir les mettre dans la balance avec nos idées de progrès, de liberté, de civilisation, de tolérance religieuse. A l'époque où eut lieu ce regretable événement, l'autorité royale, bien qu'entravée encore par les grands vassaux, était pour ainsi dire le gouvernement tout entier, l'Arche sainte. Un peu plus tard, Louis XIV disait : L'état, c'est moi. La religion catholique était la religion de l'état, et tout ce qui attaquait l'une ou l'autre portait atteinte à la constitution du royaume ; depuis des siècles il en était ainsi. La connexion entre la politique et la religion était telle que tout ce qui touchait à l'une réagissait immédiatement sur l'autre. Depuis des siècles la France tout entière était catholique, elle avait trouvé dans cette unité d'immenses garanties de calme et de bonheur. Or, qu'étaient les protestants? Des novateurs qui apportaient peut-être une belle idée *philosophique*, nous ne le nierons pas, mais qui propageaient partout en Europe depuis quelque temps les troubles de toutes sortes, les révoltes, les guerres civiles, et les horreurs qui en sont les conséquences. L'Allemagne, principalement, l'Angleterre ensuite avaient été et étaient encore déchirées par d'affreuses et par d'abominables luttes. La persécution la plus atroce sévissait en Angleterre où régnait celle qu'on a l'habitude de nommer la vertueuse Elisabeth. Sanglante ironie aux yeux de quiconque, soulevant le voile de l'histoire, connaît les turpitudes, les cruautés et les forfaits de son règne !

Depuis que l'hérésie s'était propagée en France, les protestants s'y montraient, comme partout, perturbateurs du repos public et de l'ordre établi. Plusieurs fois déjà ils avaient pris les armes contre l'état et commis en différents lieux d'indignes violences. Passons rapidement en revue quelques-uns des principaux événements. En 1562, l'amiral de Coligny et le prince de Condé avaient pris les armes con-

tre leur souverain, et le prince, à la tête d'une armée protestante, avait tenté le jour de Pâques d'enlever le roi à Fontainebleau. Ayant échoué dans cette entreprise, Condé s'était emparé d'Orléans, où il avait pillé, saccagé les églises catholiques. Ensuite il avait pris les villes voisines, Meung, Beaugency, Gergeau, Tours, Blois, Chinon. Celle de Clery avait été ruinée de fond en comble. Un peu plus tard les protestants demandaient des secours à Elisabeth d'Angleterre et à leur coréligionnaires allemands.

Dans le midi, les bérétiques avaient commis des violences sans nombre. Les églises catholiques avaient eu à souffrir des profanations de toutes sortes. Les religieuses avait été arrachées de force de leurs couvents. Plusieurs avaient été contraintes à se marier. Ils livrent cette même année Calais aux Anglais; ils voulaient faire la même chose de Rouen, sans le courage et l'habileté du duc de Guise, qui emporta la place d'assaut. Ce prince avait porté un coup terrible au parti protestant, en gagnant la bataille de Dreux et en faisant prisonnier le prince de Condé. Il allait achever de les ruiner en prenant Orléans leur place d'arme principale. Déjà il était maître de deux des faubourgs quand il fut assassiné, le 19 février 1563, par un gentilhomme protestant, nommé Poltrot, qui lui tira un coup de pistolet. Poltrot avant de marcher au supplice chargea très-péremptoirement Coligny. Coligny, dans sa réponse à la déposition du meurtrier, prétend qu'il ne lui a pas donné de l'argent pour solder l'assassinat, qu'il ne l'a pas engagé à le commettre; mais il donne assez clairement à entendre qu'il connaissait les projets, qu'il les approuvait et qu'il n'a pas cherché à l'en dissuader. Un mois plus tard, l'édit de pacification d'Amboise avait ramené la tranquillité; mais les protestants avaient prisles armes en 1567. Ils avaient formé le projet de s'emparer du roi et de la reine-mère. Une tentative sur la ville de Metz avait été sur le point de réussir. Dans le midi, ils s'étaient emparé de Montauban, de Castre, de Montpellier, de Nîmes, de Viviers, de Saint-Pons, d'Uzès, de Pont-Saint-Esprit et de Bagnol. Partout, les mêmes violences que nous avons signalées : dévastation des lieux saints; profanations de toutes sortes. A Nîmes, après avoir saccagé l'évêché, ils avaient égorgé soixante-douze catholiques, dont ils avaient jeté les cadavres dans le puits de la cour du palais épiscopal. Quarante-huit catholiques furent massacrés, le lendemain, dans les campagnes voisines.

Pendant ce temps-là les chefs du parti cherchaient à exécuter enfin

le plan qu'ils avaient rêvés déjà plusieurs fois, celui d'enlever le roi et sa mère. Ils vinrent pour faire le siége de Meaux où s'étaient retirées leurs Majestés. Le roi fut obligé d'en partir dans la nuit avec une escorte de six mille Suisses qui se formèrent en bataillon carré pour résister, durant une grande partie de la route qu'on mit treize heures à faire, aux attaques incessantes des troupes du duc de Condé.

La paix avait été faite en 1568 à Lonjumeau, après une bataille dans laquelle les rebelles avaient été vaincus près de Saint-Denis. Malgré les conventions du traité de paix, plusieurs villes tenues par les protestants, avaient refusé d'ouvrir leurs portes au roi, entre autres Montauban, Sancerre, Castres, Cahors, Milhaud, Vézelai. La Rochelle, alléguant ses priviléges antiques, avait refusé aussi, prétendant avoir le droit de n'être gardée que par les bourgeois. Condé, Coligny, et quelques autres parmi les principaux protestants, s'étaient retirés dans cette ville, le 18 septembre 1568. La reine de Navarre Jeanne d'Albret et Henri son fils depuis Henri IV, roi de France, n'avaient pas tardé à se réunir à eux. L'irritation du roi avait été portée au plus haut point, et un édit signé de lui avait paru, portant défense sous peine de mort et de confiscation de biens, de pratiquer dans toute l'étendue du royaume une autre religion que la religion catholique, apostolique et romaine. Tous les protestants devaient abjurer; c'était à cette condition seulement que l'oubli du passé leur serait accordé. Tous les ministres n'avaient que quinze jours pour sortir du royaume. Certes aux yeux de notre liberté et de notre tolérance, il y avait là un abus de pouvoir exorbitant; mais, nous le répétons, il faut, pour juger des faits semblables, se reporter au temps, et considérer qu'alors la religion était, comme nous l'avons dit, une portion intégrante du gouvernement. La guerre s'était immédiatement rallumée, et les protestants s'étaient emparés de Niort, Saint-Maixent, Xaintes, Fontenay, Pons, Cognac, Saint-Jean d'Angely, Angoulême et Blaye. Ils avaient partout commis les mêmes violences que nous avons signalées déjà. Les garnisons de Melle, de Fontenay, qui s'étaient rendues à discrétion avaient été passées au fil de l'épée malgré les efforts, il faut le dire, des chefs Coligny et Dandelot. Peu de temps après, Henri, duc d'Anjou, gagnait sur les protestants la fameuse bataille de Jarnac où Condé perdit la vie. Le second chef du parti, Dandelot, étant mort de la peste presque immédiatement après, Coligny son frère était devenu le chef des protestants. Ce dernier avait débuté par

assiéger Poitiers, et avait été contraint d'en abandonner le siége après une série de revers. Le parlement de Paris l'avait condamné à mort comme rebelle à son roi, comme traître à la patrie. Battu à Moncontour par le duc d'Anjou, il avait laissé dix mille hommes sur le champ de bataille. C'était après ces événements que la paix avait de nouveau été conclue. Elle accordait aux protestants quatre places de guerre comme garantie : Montauban, La Rochelle, Cognac et La Charité. Tout le reste de l'année, on ne fut occupé à la cour que de mariages; Charle IX épousait Elisabeth d'Autriche ; Henri le Balafré épousait Catherine de Clèves ; Coligny épousait l'année suivante 1571 Jacqueline d'Entremont ; le prince de Condé, la Marquise de Lille, enfin Henri de Bourbon, depuis Henri IV, Marguerite de Valois.

Jusqu'en 1572 au vingt-quatre août, la paix n'avait pas été rompue ; mais les intrigues des protestants n'avaient pas discontinué. Partout ils se montraient menaçants, et prêts à relever l'étendard de la révolte.

Tous les faits que nous venons de raconter sommairement, prouvent que le roi, que la France, que la nation tout entière, étaient continuellement menacés, attaqués par les protestants.

En tenant compte des idées qui régnaient alors, on conçoit parfaitement que le monarque et son entourage aient conçu l'idée d'en finir avec les rebelles, et de se mettre à l'abri de leurs projets, en les prévenant. Nous n'approuvons certes pas ce lâche et abominable coup d'état; mais ce que nous prétendons, c'est qu'il était parfaitement dans les idées de la politique d'alors. Ce que nous prétendons, par-dessus tout, c'est que ce fut un acte purement politique auquel l'Église fut complètement étrangère. Qu'on cite un seul document qui prouve que les prélats y aient trempé en quoi que ce soit. Qu'on établisse, si on le peut, que l'influence du clergé l'ait amené, déterminé. Nous dirons plus, le clergé ne fut pas consulté. Ce fut entièrement en dehors de lui que tout se passa. Que les ignorants voient, parce que Voltaire l'a imprimé dans un poeme, le cardinal de Lorraine bénir les armes des égorgeurs, qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve simplement qu'il y a des absurdités que l'ignorance et la haine aveugle acceptent, tant énormes soient elles. Quand le massacre de la Saint-Barthelémy eut lieu, le cardinal de Lorraine était encore à Rome, où il avait assisté au conclave pour l'élection d'un nouveau pape.

Les principaux, les véritables auteurs de la Saint-Barthélémy, sont la reine-mère et le duc d'Anjou. Dire que le duc de Guise et quelques

chefs de son parti ne furent pas du complot, ce serait faire injure à l'histoire et au bon sens. Le roi ne fut mis au courant que lorsque tout fut décidé, et l'exécution parfaitement préparée. Il eut même assez de peine à donner son consentement. Quelques écrivains prétendent que le projet de ce massacre était conçu depuis longtemps et que les fêtes qu'on donna à la cour à l'occasion des mariages, que le bon accueil qu'y reçurent les chefs du parti protestant, n'étaient que des moyens de les attirer dans le piége. Il est difficile d'admettre une semblable supposition. Ceux qui furent les principaux auteurs de ce lugubre drame n'avaient pas un intérêt bien grand à nier la préméditation, si elle eût réellement existé. Or le duc d'Anjou et le maréchal de Thavannes affirment que la résolution ne fut prise et définitivement arrêtée que la veille. S'il en eût été autrement, il en eût nécessairement transpiré quelque chose, et les protestants en auraient été avertis. Un secret de pareille importance, partagé depuis longtemps entre un assez grand nombre d'individus n'eût pas échappé au danger des confidences intimes, et des révélations officieuses. Une détermination aussi grave, aussi terrible que celle-là, n'admet pas le temps de la réflexion. On décide, on exécute. Toutes ces alternatives de guerres et de paix qui précédèrent l'événement, tous ces accommodements qui réunirent souvent dans l'intimité les protestants et les royalistes, ne permettent pas d'admettre autre chose que la déclaration faite par le duc d'Anjou et le maréchal.

Toujours est-il que l'ordre du massacre fut donné dans la soirée du samedi 23 août, et que dans la nuit Coligny et les principaux chefs du parti protestant furent égorgés dans leurs maisons. Un grand nombre d'autres personnes furent massacrées de la même façon dans tout Paris.

Est-il vrai que le roi donna l'ordre aux gouverneurs de provinces, de faire massacrer dans leurs gouvenements les protestants comme ont l'avait fait à Paris? Le fait est malheureusement vrai, du moins en partie. Des ordres furent donnés pour que les chefs du parti, pour que les meneurs fussent mis à mort; mais il faut reconnaître aussi que partout les ordres furent dépassés par la populace irritée, et que dans beaucoup de villes, où aucun ordre n'avait été donné, des massacres eurent lieu.

Quant au chiffre des victimes, il a été singulièrement exagéré. Si l'on en croit certains auteurs, dix mille personnes auraient péri. Sui-

vant d'autres, il y aurait eu cent mille morts. Voici ce que dit Rohrbacher dans le 21e vol. de son histoire, p. 637. « L'écrivain qui mérite une attention particulière, c'est l'auteur du *martyrologe des Huguenots*, imprimé en 1582. Le but de ce martyrologe était de recueillir les noms, et de conserver la mémoire de tous ceux qui avaient péri pour la doctrine du pur évangile de Calvin; sans aucun doute, il y aura mis tous ses soins; il a dû recevoir de toutes parts des documents, et le zèle des uns, la vanité des autres, tous les intérêts communs et particuliers ont dû se réunir pour lui fournir les matériaux les plus nombreux et les plus exacts. Il avait lui-même le plus grand intérêt à ne rien omettre, et on peut lui supposer quelque propension à exagérer, plutôt qu'à rester au-dessous du vrai. On remarque donc que, parlant en général du nombre des victimes par toute la France, il le porte à trente mille; entrant ensuite dans un plus grand détail, il n'en trouve que quinze mille cent soixante huit; enfin, quand il faut en venir à les désigner par leurs noms, le dirons-nous? il n'en peut nommer que sept cent quatre vingt-six. Voici le tableau tout entier.

A Paris	en bloc	10,000	en détail	468,	nommément,	152.
A Meaux	—	225	—	00	—	30.
A Troyes	—	37	—	00	—	37.
A Orléans	—	1,850	—	00	—	156.
A Bourges	—	23	—	00	—	23.
A la Charité	—	20	—	00	—	10.
A Lyon	—	180	—	00	—	144.
A Saumur et Angers	—	26	—	00	—	8.
A Romans	—	7	—	00	—	7.
A Rouen	—	600	—	00	—	212.
A Toulouse	—	306	—	00	—	00.
A Bordeaux	—	274	—	00	—	7.
Total en bloc	—	15,168	d'après les noms			786. (1)

Bien des gens qui ne croient pas sur l'autorité des vers de la Henriade que le cardinal de Lorraine bénit les armes des assassins, croient sur la foi de certains auteurs que si l'Eglise ne conseilla pas, ne prépara pas, la Saint-Barthélémy, elle en fut heureuse et en fit des réjouissan-

(1) Saint-Victor, t. 3, p. 201 et 202.

ces. Un auteur que nous avons sous les yeux, dit : « Cette boucherie pour laquelle Grégoire XII fit une procession à Rome, etc. » Nous pourrions en citer un très grand nombre qui parlent de même. Le fait est qu'une procession d'actions de grâces eut lieu à Rome ; mais il faut bien préciser dans quelles circonstances et pour quel motif. La nouvelle officielle qui arriva à Rome, envoyée par le gouvernement français, ne racontait pas le forfait de la Saint-Barthélémy: elle annonçait à la cour pontificale, que le roi, sa famille, et l'état venaient d'échapper à une conjuration nouvelle des protestants, et que ses auteurs avaient été arrêtés et punis. Il était tout naturel qu'on se réjouît à Rome d'une semblable nouvelle. En effet, le pape accompagné des cardinaux alla rendre à Dieu de publiques actions de grâces. Les ambassadeurs se joignirent au cortége. Que deviennent devant cette simple exposition du fait les déclamations haineuses et les accusations portées contre l'Eglise ?

Somme toute, la Saint-Barthélémy fut un acte essentiellement politique, préparé, accompli par des hommes politiques. L'Eglise n'y fut pour rien. Ses principes, ses enseignements constants et invariables condamnent ceux qui commettent de pareils attentats. Du reste, que le roi et son entourage assument une responsabilité plus ou moins grande; que le nombre des victimes soit de cent mille, ce qui est faux, ou qu'il soit seulement de 786 comme tendrait à le faire croire le tableau du martyrologe protestant, la question reste toujours la même rélativement à l'Eglise. Elle est complètement étrangère à ce drame horrible. C'est ce que nous avions pour but d'établir.

TABLE.

QUATRIÈME ÉPOQUE. (SUITE.)

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

Chapitre IV.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Chapitre 1er

Chapitre II.

Chapitre III.

CHAPITRE IV.

Persécutions de l'Eglise au Japon jusqu'en l'année 1605.

FIN DE LA TABLE.

